

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

Document Date: 26/07/2019

Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## Map of the Project Area



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

IFAD Map compiled by IFAD | 11-06-2019

## Abbreviations and Acronyms

<b>ABC</b>	<i>Agribusiness Capital Fund</i>
<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>AGETEER</b>	Agence d'exécution des travaux et équipement rural
<b>AGR</b>	Activité génératrice de revenus
<b>AGRA</b>	<i>Alliance for a Green Revolution in Africa</i>
<b>APPFNL</b>	Agence de promotion des produits forestiers non ligneux
<b>ASP</b>	Agro-sylvo-pastoral
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>BCEAO</b>	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BUNEE</b>	Bureau national des évaluations environnementales et sociales
<b>CC</b>	Changement climatique
<b>CCC</b>	Comité de concertation citoyen
<b>CEA</b>	Commission économique pour l'Afrique
<b>CEP</b>	Champ école paysan
<b>CES/DRS</b>	Conservation des eaux et des sols / Défense et restauration des sols
<b>CGES</b>	Cadre de gestion environnementale et sociale
<b>CIAT</b>	<i>International Centre for Tropical Agriculture</i>
<b>CREER</b>	Centre de ressources en entrepreneuriat rural
<b>CSLP</b>	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
<b>CTEDD</b>	Comité technique et développement durable
<b>DAO</b>	Dossier d'appel d'offres
<b>DGEP</b>	Direction générale de l'économie et de la planification
<b>DGAHDI</b>	Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation
<b>DGPER</b>	Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat rural
<b>DRF</b>	Demande de retrait de fonds
<b>DSP</b>	Diagnostic-pays systématique
<b>EIES</b>	Etude d'impact environnemental et social
<b>EMC</b>	Enquête multisectorielle continue
<b>EPIN</b>	Evaluation des politiques et institutions nationales
<b>ESP</b>	Evaluation de la stratégie et du programme
<b>FAO</b>	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FENU</b>	Fonds d'équipements des Nations unies
<b>FIDA</b>	Fonds international de développement agricole
<b>FIPS</b>	<i>Faster Implementation of Project Start-up</i>
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>GHI</b>	Indice de la faim dans le monde
<b>GIE</b>	Groupement d'intérêt économique
<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>GIZ</b>	Agence allemande de coopération internationale
<b>IDH</b>	Indice de développement humain

<b>IIG</b>	Indice d'inégalité de genre
<b>IMF</b>	Institution de microfinance
<b>INSD</b>	Institut national des statistiques et de la démographie
<b>IOE</b>	Bureau indépendante d'évaluation
<b>IPC</b>	Indice de perception de la corruption
<b>UICN</b>	Union internationale pour la conservation de la nature
<b>MAAH</b>	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
<b>MINEFID</b>	Ministère de l'économie, des finances et du développement
<b>MEBF</b>	Maison de l'entrepreneur du Burkina Faso
<b>MER</b>	Microentreprise rurale
<b>MRAH</b>	Ministère des ressources animales et halieutiques
<b>Neer-Tamba</b>	Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et Est
<b>ODD</b>	Objectif de développement durable
<b>ONG</b>	Organisation non-gouvernementale
<b>OP</b>	Organisation paysanne
<b>OPB</b>	Organisation paysanne de base
<b>OS</b>	Objectif stratégique
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PABSO</b>	Programme d'aménagement de bas-fonds dans le Sud-Ouest et la Sissili
<b>PAFA</b>	Projet d'appui à la chaîne de valeur agricole
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>PAMER</b>	Projet d'appui à la microentreprise rurale
<b>PAPFA</b>	Projet d'appui à la promotion des filières agricoles
<b>PAPSA</b>	Projet d'accroissement de la productivité agricole
<b>PASPRU</b>	Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural
<b>PAVAL</b>	Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba
<b>PDRD</b>	Programme de développement rural durable
<b>PFNL</b>	Produits forestiers non-ligneux
<b>PGES</b>	Plan de gestion environnemental et social
<b>PICOFA</b>	Programme d'investissement communautaire pour la fertilité agricole
<b>PIGEPE</b>	Projet d'irrigation et de gestion de l'eau à petite échelle
<b>PIGO</b>	Petite irrigation dans le Grand-Ouest
<b>PNDEL</b>	Politique nationale de développement de l'élevage
<b>PNDES</b>	Plan national de développement économique et social
<b>PNN</b>	Politique nationale de la nutrition
<b>PNSAN</b>	Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle
<b>PNSR</b>	Programme national du secteur rural
<b>PPM</b>	Plan de passation des marchés
<b>PPP</b>	Partenariat public-privé
<b>PRéCA</b>	Projet de résilience et de compétitivité agricole
<b>PROFIL</b>	Projet d'appui aux filières agricoles

<b>PS-PASP</b>	Politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale
<b>PTBA</b>	Plan de travail et budget annuel
<b>PTF</b>	Partenaire technique et financier
<b>RAF</b>	Responsable administratif et financier
<b>RCPB</b>	Réseau des caisses populaires du Burkina
<b>RMP</b>	Revue à mi-parcours
<b>RNA</b>	Régénération naturelle assistée
<b>RSE</b>	Responsable suivi-évaluation
<b>SAFP</b>	Système d'allocation fondé sur la performance
<b>SECAP</b>	Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique
<b>SEE</b>	Système d'évaluation environnemental
<b>SIG</b>	Système d'information géographique
<b>SMRO</b>	Système de mesure des résultats opérationnels
<b>SONATER</b>	Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural
<b>SPAM</b>	Sous-projet d'accès au marché
<b>SSE</b>	Système de suivi-évaluation
<b>TdC</b>	Théorie du changement
<b>TdR</b>	Termes de référence
<b>TRIE</b>	Taux de rentabilité interne économique
<b>UA</b>	Union africaine
<b>UCP</b>	Unité de coordination du projet
<b>UNDAF</b>	Cadre de coopération du système des Nations unies
<b>UNICEF</b>	Fond des Nations unies pour l'enfance
<b>URC</b>	Unité régional de coordination du projet
<b>USAID</b>	Agence des Nations unies pour le développement international
<b>VAN</b>	Valeur actuelle nette

## Executive Summary

### *(i) Rationale*

- *At the request of the Government of Burkina Faso, the Agricultural Value Chain Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun regions (PAFA-4R) will contribute to the strategic objectives of the National Economic and Social Development Plan (PNDES 2016-2020), which aims at improving agricultural productivity, enhancing agricultural value chains and promoting entrepreneurship in rural areas where the growth rate remains very low. The project complies with the implementation of the National Programme for the Rural Sector (PNSR II), which constitutes the national planning framework for public interventions in rural development. PAFA-4R will also contribute to the objectives of the PS-PASP 2018-2027, the National Livestock Sustainable Development Policy (PNDEL) and the National Policy for Food and Nutrition Security (PNSAN).*
  - PAFA-4R also contributes to the G5 Sahel 2019-2021 Priority Investment Programme (PIP), which itself complements the United Nations Integrated Strategy for the Sahel. The PIP revolves around three priority areas: governance, security and resilience. Specifically under the PIP's "Resilience and Human development" dimension, the "Strengthening the resilience of women and young smallholder farmers through climate-smart agriculture" programme (« Renforcement de la résilience des femmes et des jeunes petit(e)s exploitant(e)s agricoles grâce à une agriculture climato-intelligente ») represents a response to the impacts of climate change and food insecurity affecting women and youth in rural areas.
  - PAFA-4R will directly complement the PIP in Burkina Faso as it will be targeting youth (30 per cent of beneficiaries) and women (50 per cent of beneficiaries) to (i) improve access to secured land and support the Ministry of Agriculture and Hydro-Agricultural Development implementing sustainable land access policy; (ii) train beneficiaries on CSA practices such as lowland development strengthened by hedgerows, reforestation around irrigation infrastructure (agroforestry), construction of erosion protection structures, financing of water-saving solar irrigation systems, construction of basins to increase storage capacity; (iii) provide financial support to access inputs and small equipment; and (iv) facilitate access to market through processing and storage facilities.
  - As spelled out in the 2019-2024 COSOP, IFAD's investments will be fully aligned with the UN Integrated Strategy and will support the Government of Burkina Faso to achieve its SDGs. The above paragraph provides the rationale on how PAFA-4R intends to focus on food and nutrition security issues, climate resilience and improved natural resource management (priority 4) as well as on the empowerment of youth and women as agents of socio-economic transformation and peaceful society (priority 6) as referred to in the UN Integrated Strategy for the Sahel.
  - During its implementation, close collaboration with the three Rome-based agencies will be sought, specifically with (i) FAO on supporting the development of an enabling policy environment for sustainable access to land for youth and women and (ii) WFP on the access to market and financial services (for instance through the "Buy-from-Women" platform in collaboration with UN Women).
  - PAFA-4R will complete the ongoing PAPFA (effective since March 15, 2018) through the same components and sub-components and will support the same value chains (rice, horticulture, cowpea and sesame) in the South-West region and in the 4 targeted regions upon PAPFA's completion in 2024. It will target the non-timber forest products and aquaculture in the four regions over its implementation period. PAFA-4R will replicate the same activities, approaches, tools and implementation manuals as PAPFA, while adapting them to the additional value chains (non-wood forest products and fish farming). At mid-term, the potential of adding promising value chains will be assessed.
1. *The rationale for PAFA-4R and its complementarity with the on-going PAPFA is based on: (i) the existence of an operational Project Management Unit to reduce cost and speed-up implementation readiness; (ii) the ability to capitalize on a good design already approved by both the Government and IFAD Executive Board; and (iii) the potential to facilitate resource mobilization with additional cofinancing (from AfDB).*

### *(ii) Project Description*

- ***Intervention area. PAFA-4R covers the same geographical area as PAPFA, namely the Cascades, Boucle de Mouhoun and Hauts-Bassins Regions, but it will also be implemented in the Sud-Ouest region. Interventions will be concentrated in the poorest areas that show a good potential to become economic micro-poles for the targeted value chains. One of these economic micro-poles will be in the intervention area of the Project for the Rehabilitation and Value-addition of the Plain of Léraba (PAVAL) funded by the African Development Bank (AfDB). While the AfDB will finance irrigation infrastructure, activities related to land tenure and the implementation of the Environmental and Social Management Plan (ESMP), IFAD will finance activities to boost agricultural production, value-addition and marketing of agricultural commodities.***
- Value chains. PAFA-4R targets the same crops as PAPFA (rice, horticulture, sesame and cowpea), as well as two

additional value chains, namely fish farming and non-wood forest products (NWFPs). At mid-term, the results of pilots in fish farming will be evaluated and the potential to target some other promising value chains will also be considered. Beside their potential profitability and impact on revenues of smallholders, all value chains were selected because of their importance for food security and household nutrition. Support for the four value chains already covered by PAPFA will be ensured (i) in the Sud-Ouest Region during the entire project life, and (ii) in the four Regions during the two years between PAPFA completion and PAFA-4R completion.

- **Targeting.** The target group is composed of (i) smallholder farmers working in the targeted value chains and their grassroots farmers' organizations (FOs); and (ii) entrepreneurs involved in related activities (input suppliers, farm equipment suppliers and transporters, etc.) along the targeted value chains. It is estimated that PAFA-4R will have 70,000 direct beneficiaries belonging to 40,000 households (308,000 household members), including about 19,000 farmers' households and 21,000 households through value chain development and support to rural microenterprises. This target includes 11,425 direct beneficiaries of the partnership with the AfDB for the PAVAL project in the plain of Léraba.
- **Focus on youth and gender.** PAFA-4R will have a strong focus on youth employment. The Project will adopt specific and differentiated approaches to particularly benefit women (50 per cent of beneficiaries), and youth between 18 and 35 years old (30 per cent of beneficiaries). In Burkina Faso, 13.9 per cent of the population is reported to have a disability<sup>[1]</sup> and among them, 56.5 per cent do not carry on any professional activity. The Project will therefore envisage partnering with public services as well as local NGOs and associations to ensure the targeting of disabled people as beneficiaries from income-generating activities.
- **Development objective and impacts.** The overall objective of PAFA-4R is to contribute to poverty reduction and stimulate economic growth in the Cascades, Hauts-Bassins, Boucle du Mouhoun and Sud-Ouest regions. The development objective of PAFA-4R is the same as PAPFA, namely "to sustainably improve food security and income of the farmers involved in the production and value-addition within the targeted value chains". In terms of impact, PAFA-4R foresees: i) access to markets will be improved for 63,000 people; ii) resilience will be strengthened for 63,000 people; iii) less than 70 per cent of targeted households will have a lean period of up to two months; and iv) at least 80 per cent of households will experience an increase of at least 30 per cent in their revenues.
- **Components.** PAFA-4R will be implemented over six years (2020-2025) and its investments are organized in two components:
  - **Component A: "Support to Agricultural Productivity and Production".** Sub-component A1 will aim at improving crop yields, beekeeping and fish farming practices through access of farmers' groups to (i) inputs (certified seeds, seedlings, fertilizers, fingerlings, etc.), (ii) equipment, (iii) extension services, and (iv) innovations, including biological inputs. This sub-component will also provide baobab and moringa seeds, particularly to women and youth, to contribute to reforestation and improved nutrition, due to the high nutritional value of these plants. Sub-component A2 will focus on land and water resources development and infrastructures for lowland rice and market gardens.
  - **Component B: "Support to the increase in value addition and marketing of agricultural products, including through civil society engagement".** Subcomponent B.1 aims at strengthening value chain organizations, structuring value chains and market linkages, and value-addition for targeted agricultural products and NWFPs (honey, shea nuts, moringa, etc.). Also public-private partnerships will be fostered. The private sector could benefit from financial and technical assistance offered through the ABC Fund. Sub-component B.1 will also integrate the support to the PAVAL project. Sub-component B.2 foresees: (i) professionalizing rural micro enterprises, (ii) improving business services offered by the Rural Entrepreneurship Resource Centers (CREERs) and developing their network; and (iii) bolstering rural microenterprises financing.
- Under component B, the project will also support citizen engagement. Specifically, the Project will facilitate the establishment of the House of Civil Society, which will seek to reinforce awareness of and communication on IFAD and AfDB initiatives, to build the capacity of civil society for more active engagement in development interventions.
- **Costs and financing.** The COSTAB was prepared in CFAF / EURO based on the decision from the Government of Burkina Faso to borrow in EURO. The total cost of PAFA-4R will be EUR 112. million (CFAF 73.5 billion), which will be financed by: i) IFAD for EUR 60.5 million (CFAF 39.7 billion) foreseen by the IFAD11 financing cycle via a loan of EUR 59.6 million and a grant of EUR 0.9 million (Green Grant Initiative); (ii) the beneficiaries and the private sector for an amount of EUR 7.8 million (CFAF 5.1 billion) as matching funds to the project investment; and (iii) the Government for an amount of EUR 7.0 million (CFAF 4.6 billion) representing exemption of taxes and duties, as well as EUR 5.0 million (CFAF 3.3 billion) as a disburseable contribution. The AfDB will finance in parallel the rehabilitation of the Plain of Léraba for a total amount of US\$35.8 million, corresponding to 31.8 million EUR (21 billion CFAF). An amount of about EUR 445,000 (about US\$500,000) is foreseen for the pre-startup activities detailed in Annex 11.
- **Benefits and economic analysis.** The financial analysis shows that the Project activities are financially profitable.



In economic terms, the net present value (NPV) is 50 billion CFAF, which corresponds to 76 million EUR. The economic rate of return is 23.9 per cent. About 66 per cent of profits come from Component A activities and 34 per cent from Component B. The sensitivity analysis shows that economic results are robust in case of cost increases (by 10 per cent and 25 per cent), profit reductions (by 10 per cent and 25 per cent) and a one or two year delay in implementation.

- Exit strategy and sustainability. The project's exit strategy will mainly be based on: (i) the strength of professional farmers' and value chain organizations and their capacity to provide services to their members; (ii) the CREERs ability to provide business development services to rural micro enterprises and their market inclusion; (iii) the adoption of profitable technologies and cropping systems by farmers; (iv) linkages with financial institutions services, and (v) enhanced capacity of all beneficiaries for self-sustaining activities. Project implementation will include significant involvement of ministerial technical services, as well as of both public and private extension services companies, with the aim of creating an enduring and sustainable relationship between them and the beneficiaries.

### **(iii)Risks**

- *In order to mitigate project implementation risks (delays, weak coordination of activities, etc.), IFAD will strengthen PCU staff capacities and closely monitor project implementation. Potential fiduciary risks will be mitigated through a continuous exchange with the Ministry of Finance and training for the PCU financial management team.*
- The project is classified as Environmental and Social category B. Small producers are highly dependent and vulnerable to climatic alterations that are expected to impact the four project regions during the next 20 years. Consequently the climate risk category has been assessed as "high". Mitigation measures have been incorporated in the project design in line with the priorities set by the Government, mostly in areas of agricultural production technology, soil fertility and land use, water management, and post-harvest.
- The security threat posed by sporadic attacks throughout the country might constrain service providers to access some intervention areas. Thus, exceptional measures may be foreseen to enable contractors to work in safe conditions, particularly through the recruitment of security services.
- As far as risks linked to the AfDB cofinancing are concerned, provisions are foreseen to regularly assess the fiduciary and physical implementation performance through joint supervision missions. In case the expected disbursement pace and/or implementation quality is not met, the balance at mid-term review will be reallocated to scale-up activities having shown tangible results towards the development objectives.
- **Co-financing with the AfDB on PAVAL.** *Given (i) the already existing PAVAL PMU, (ii) the 410ha already developed and operational (out of the 1 410ha of the Leraba Plain) as well as (iii) the availability of technical studies on the planned 1,000ha to be developed by the PAVAL, the foreseen value-addition support on the irrigation infrastructure will start from the entry into force of the PAFA-4R with the food production on the remaining infrastructure scheduled from the end of 2020 on. Thus, no delays are to be expected for the implementation and disbursement of the value-addition sub-component thanks to the collaboration between IFAD and AfDB.*

### **(iv)Implementation**

- **Organizational framework.** *PAFA-4R will be under the technical lead of the Ministry of Agriculture and Hydro-agricultural Development (MAAH). The coordination of PAFA-4R will be ensured by the PAPFA Project Coordination Unit (PCU) in Bobo-Dioulasso. The PCU and the two Regional Coordination Units (RCUs) will be reinforced with some technical experts. In addition to the two PAPFA RCUs based in Bobo-Dioulasso for the Cascades and Hauts-Bassins Regions and the RCU in Dédougou for the Boucle du Mouhoun Region, a third RCU will be set up in Gaoua to cover the Sud-Ouest Region.*
- Regarding fiduciary management, the overall risk of the project is considered "high" at design stage; however, the foreseen mitigation measures will bring the risk down to "medium": (i) fiduciary autonomy of the PCU and transparent recruitment processes for the coordinator and the administrative and financial manager; (ii) joint monitoring by Government and IFAD; (iii) annual external audits; and (iv) strengthening of RCUs' capacities.
- Procurement will be governed by the code and procedures applicable in Burkina Faso and acceptable to IFAD. A Procurement Plan will be prepared annually, based on the Annual Work Plan and Budget (AWPB). This plan will specify project procurement methods, estimated costs and timetables. A Procurement Manager will be in charge of the plan preparation and related activities.
- **Planning, monitoring and evaluation, learning and knowledge management** PAFA-4R will adopt the Monitoring and Evaluation (M&E) System and related manuals already in use by PAPFA that comply with Government and IFAD requirements. The PAPFA M&E Manual will be updated to take into account PAFA-4R and allow for specific monitoring and measurement of outputs, outcomes and impacts. The Project will ensure that adequate human and financial resources are provided to set up and operationalize the system, including the initial use of international technical assistance. In the first year, M&E staff will benefit from the PRIME training and

certification program. The Project will also facilitate the Government's participation in the AVANTI initiative with an allocation for action plan implementation.

- Regarding knowledge management and communication, the Project will recruit a dedicated officer. The Project will adopt the knowledge management and communication strategy already developed for Neer-Tamba and PAPFA, and which will be amended at the start-up of PAFA-4R. The most appropriate communication channels will be used for sharing, learning and creating synergies among beneficiaries, implementing partners and policy makers. Sharing of best practices and knowledge will be ensured through thematic exchange groups, exchange visits, national and regional workshops, rural share fairs, etc.
- **Innovations and scaling up.** Synergy and complementarity with PAPFA will generate lessons particularly on approaches that combine water and soil management with the promotion of value-addition. The innovative design of PAFA-4R will widen investment opportunities and open up new markets, in particular for non-cereals. Capitalizing on these experiences will result in the identification of innovations that can be scaled up.
- **Start-up and implementation plan.** PAFA-4R should be able to start quickly, since it will be implemented by the PAPFA PCU and will rely on some of the existing mechanisms. Some pre-startup activities are proposed through the FIPS instrument: (i) the recruitment of an international firm for recruitment of some of the new staff; (ii) the launching of tenders for reference surveys and economic micro-poles studies; (iii) the organization of a workshop to update the AWPB and the Procurement Plan for the first 18 months of project life; (iv) the launch of identification studies for the sites of infrastructure and lowland development; and (vi) a diagnosis of rural microenterprises in the Sud-Ouest region and the NWFP sector. During project implementation, joint supervision missions will be organized by the Government and IFAD, as well as with the AfDB for the activities in the Plain of Léraba. Implementation support missions will also be scheduled on no less than a yearly basis to support project staff on specific technical issues that might hamper successful project implementation.

## Résumé<sup>[2]</sup>

### (i) *Justification*

- *A la demande du Gouvernement burkinabè, le Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R) a été conçu pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du Plan national de développement économique et social 2016-2020 (PNDES 2016-2020) visant à améliorer la productivité agricole, à mieux valoriser les productions agricoles et à promouvoir l'entrepreneuriat pour faire face au faible taux de croissance en milieu rural. Il s'inscrit pour cela directement dans la mise en œuvre du Programme national du secteur rural – II (PNSR II) qui constitue le cadre unique de programmation des interventions publiques en matière de développement rural. Le PAFA-4R contribuera à l'atteinte des objectifs de la Politique sectorielle production agricole-sylvo-pastorale 2018-2027 (PS-PASP 2018-2027), de la Politique nationale de développement de l'élevage durable (PNDEL) et de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN).*
- Le PAFA-4R vise également à contribuer au Programme d'Investissements Prioritaires (PIP) 2019-2021 dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de l'initiative G5 Sahel. Le PIP 2019-2021 s'articule autour de trois axes prioritaires: gouvernance, sécurité et résilience. Sous le volet "Résilience et développement humain" du PIP, le programme «Renforcement de la résilience des femmes et des jeunes petit(e)s exploitant(e)s agricoles grâce à une agriculture climato-intelligente » représente une réponse directe aux impacts du changement climatique et de l'insécurité alimentaire sur les femmes et les jeunes des zones rurales.
- Dans le cadre de la stratégie pour le Sahel, le PAFA-4R ciblera les jeunes (30% des bénéficiaires) et les femmes (50% des bénéficiaires) pour (i) améliorer l'accès aux terres sécurisées et appuyer le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles dans la mise en œuvre d'une politique d'accès durable aux terres ; (ii) former les bénéficiaires aux pratiques du CSA (climate smart-agriculture) telles que le développement des bas-fonds renforcé par des haies, le reboisement autour des infrastructures d'irrigation (agroforesterie), la construction de structures de protection contre l'érosion, le financement de systèmes d'irrigation solaire permettant d'économiser l'eau, la construction de bassins pour augmenter la capacité de stockage; (iii) fournir un soutien financier pour accéder aux intrants et au petit équipement; et (iv) faciliter l'accès au marché grâce aux installations de transformation et de stockage.
- Comme indiqué dans le COSOP 2019-2024, les investissements du FIDA seront pleinement alignés sur la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel et aideront le gouvernement du Burkina Faso à atteindre ses objectifs de développement durable. Les éléments ci-dessus illustrent comment le PAFA-4R entend mettre l'accent sur les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, la résilience au changement climatique et la gestion améliorée des ressources naturelles (priorité 4), ainsi que sur l'autonomisation des jeunes et des femmes en tant qu'agents de la transformation socio-économique et d'une société pacifique (priorité 6), tel qu'indiqué dans la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel.
- Au cours de sa mise en œuvre et comme préconisé dans le Plan d'Action des Agences basées à Rome pour le

Sahel, une étroite collaboration avec les trois agences basées à Rome sera prévue avec (i) la FAO pour soutenir la mise en place d'un environnement politique favorable à l'accès durable des jeunes et des femmes à la terre et (ii) le PAM pour l'accès aux de mise en marché et financiers (par exemple via la plateforme "Buy-from-Women" en collaboration avec ONU Femmes).

- Le PAFA-4R est complémentaire au Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA) (entré en vigueur le 15 mars 2018). Il s'exécutera au travers des mêmes composantes et sous-composantes et va appuyer les mêmes filières (riz, maraichage, niébé et sésame) dans le Sud-Ouest et dans les 4 régions concernées à partir de l'achèvement du PAPFA en 2024. Le projet va cibler deux nouvelles filières (Produits Forestiers Non Ligneux et pisciculture) dans les 4 régions durant sa mise en œuvre. Le PAFA-4R reproduira les mêmes activités, approches, outils et manuels de mise en œuvre que le PAPFA, tout en les adaptant aux chaînes de valeur additionnelles. À moyen terme, le potentiel d'appui de chaînes de valeur porteuses sera évalué.
- La raison d'être du PAFA-4R et sa complémentarité avec le PAPFA en cours de mise en œuvre reposent sur: (i) l'existence d'une unité de gestion de projet opérationnelle permettant de réduire les coûts et d'accélérer la mise en œuvre; ii) tirer parti d'un document de conception de projet de qualité déjà approuvée à la fois par le gouvernement et le Conseil d'administration du FIDA; ainsi que (iii) faciliter la mobilisation des ressources avec un cofinancement supplémentaire (de la BAD).

### Description du projet

- Zone d'intervention. Le PAFA-4R couvrira la zone géographique du PAPFA, à savoir les régions des Cascades, de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins. Le PAFA-4R interviendra également dans la région du Sud-Ouest.
- Les interventions seront concentrées dans des zones vulnérables à la pauvreté ayant le potentiel nécessaire pour devenir des micro-pôles économiques sur la base des filières ciblées par le Projet. Un des micro-pôles économiques sera au niveau des périmètres du Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL) en partenariat avec la Banque africaine de développement. Après la construction des aménagements prévus par le projet, le FIDA financera la mise en valeur et le développement de chaînes de valeur dans ces périmètres irrigués.
- Les filières ciblées par le PAFA-4R seront celles du PAPFA, notamment le riz, le maraichage, le sésame et le niébé, ainsi que deux filières additionnelles que sont la pisciculture et les produits forestiers non-ligneux (PFNL). Les 4 filières déjà appuyées par le PAPFA seront développées (i) dans le Sud-Ouest pendant toute la durée du projet ; et (ii) dans les 4 régions ciblées pendant les 2 années séparant l'achèvement du PAPFA et celui du PAFA-4R.
- Groupe cible. Le groupe cible sera fondamentalement constitué (i) des petits exploitants agricoles travaillant dans les filières ciblées et de leurs organisations paysannes de base (OPB); et (ii) des agro-entrepreneurs et métiers connexes tout au long des filières dont les fournisseurs d'intrants, les fournisseurs et réparateurs des équipements agricoles, les transporteurs, etc., et leurs organisations. Il est estimé que PAFA-4R bénéficiera à 70 000 bénéficiaires directs appartenant à 40 000 ménages, dont environ 19 000 ménages de ménages agricoles et 21 000 ménages à travers le développement des filières et la création ou la consolidation de microentreprises rurales, y compris 11 425 bénéficiaires directs à travers le partenariat avec la BAD pour le projet PAVAL dans la Plaine de la Léraba. Le Projet ambitionne donc de toucher 308 000 personnes.
- Jeunes et femmes. Le PAFA-4R ciblera en particulier des femmes et des jeunes (18 à 35 ans) pour offrir des opportunités économiques et contribuer à leur insertion et à l'amélioration de l'emploi. Conformément aux recommandations du MAAH, 50% des bénéficiaires du Projet seront des femmes et 30% des jeunes. Le Projet apportera une attention particulière à l'inclusion des personnes en situation de handicap en tant que bénéficiaires directs.
- Objectif. L'objectif général du PAFA-4R est de contribuer à la réduction de la pauvreté et de stimuler la croissance économique dans les régions des Cascades, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest. L'objectif de développement du PAFA-4R reprend celui du PAPFA, à savoir « améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits des filières soutenues par le projet ».
- Composantes. La mise en œuvre du PAFA-4R s'étalera sur 6 ans (2020-2025) et comprendra deux composantes d'investissement.
- Composante A : « Amélioration de la productivité et de la production agricole ». La sous-composante A1 visera l'amélioration significative des rendements des cultures et élevage (apiculture et pisciculture) ciblées par la promotion de l'accès (i) aux intrants (semences certifiées, plants, engrais, géniteurs ou alevins, aliments) selon des itinéraires techniques raisonnés, (ii) aux équipements, (iii) au conseil technique de qualité, et (iv) aux innovations, dont les intrants biologiques, et leur diffusion en milieu paysan. La sous-composante A2 visera la valorisation de la ressource en terre et en eau. Les interventions se concentreront au niveau des bas-fonds à

vocation rizicole, des périmètres maraichers pouvant être équipés de forages, des petits barrages existants mais faiblement valorisés et des sources artésiennes.

- Composante B : « Appui à l'amélioration de la valorisation et la commercialisation des produits agricoles, et à travers engagement des citoyens ». Cette composante sera axée sur la structuration des chaînes de valeur et sur l'augmentation de la valeur ajoutée pour les produits agricoles ciblés et les PFNL (miel, karité, moringa, etc.). Le soutien aux microentreprises rurales, y compris celles qui fournissent des services en amont et en aval de la chaîne de valeur, jouera un rôle central. La Sous-composante B.1 : Renforcement des organisations de filière permet d'exécuter l'approche filière promue par le Projet car elle va construire les interactions entre les acteurs des filières à travers la structuration des OP, des partenariats privés-publics (PPP) et l'amélioration de la qualité des produits. La sous-composante intégrera l'appui au projet PAVAL. La Sous-composante B.2 aura trois volets : (i) la professionnalisation des MER, (ii) le développement de l'offre de services par les Centres de ressources en entrepreneuriat rural (CREERS) et leur mise en réseau des CREERS; et (iii) le financement des MER.
- **Coûts et financement** Le COSTAB a été préparé en FCFA/EURO, étant donné la décision du Gouvernement d'emprunter en EURO. Le coût du PAFA-4R s'élèvera à 112,0 millions d'EUR (73,5 milliards de FCFA) qui seront financés par : i) le FIDA pour 60,5 millions d'EUR (39,7 milliards de FCFA) prévus pour le cycle de financement FIDA11 via un prêt de 59,6 millions d'EUR et un don de 0,9 millions d'EUR ; ii) les bénéficiaires, le secteur privé et les partenaires de développement pour un montant de 7,8 millions d'EUR (5,1 milliards de FCFA) sous forme de participation aux investissements; et iii) le Gouvernement pour un montant de 7,0 millions d'EUR (4,6 milliards de FCFA) sous forme d'exonération des taxes et de 5,0 millions d'EUR (3,3 milliards de FCFA) sous forme de contribution décaissable. La BAD financera en cofinancement parallèle l'aménagement de la Plaine de la Léraba pour un montant total d'environ 35,8 millions d'USD, correspondant à 31,8 millions d'EUR (21 milliards de FCFA). Par ailleurs, un montant de 4445 000 EUR (500 000 USD) est prévu pour les activités de prédémarrage.
- **Avantages et analyse économique** L'analyse financière montre que toutes les activités proposées par le Projet sont financièrement rentables. L'analyse économique montre que le Projet dans son ensemble est rentable. Sur la base des hypothèses faites, la valeur actuelle nette (VAN) est de 50 milliards de FCFA, ce qui correspond à 76 millions d'EUR. Le taux de rentabilité économique est de 23,91%. Environ 66% des bénéfices sont dérivés des activités de la composante A et 34% des activités de la composante B. Une analyse de sensibilité montre que les résultats économiques sont robustes à une augmentation des coûts (de 10% et de 25%), une baisse des bénéfices (de 10% et de 25%) et à un retard des activités d'un ou de deux ans.
- **Stratégie de sortie et durabilité** La stratégie de sortie du Projet reposera pour l'essentiel: i) sur la capacité des organisations professionnelles et leurs faitières à apporter des services à leurs membres; ii) sur le dispositif des CREERS pour apporter un soutien durable au développement des MER et à leur insertion sur le marché ; iii) sur la promotion de technologies et de système de culture adaptées aux capacités financières, avec le recours éventuel aux services des institutions financières, et iv) le renforcement des capacités des différents types de bénéficiaires en vue de garantir leur autonomie au plan technique et dans la démarche entrepreneuriale.

## (ii) **Risques**

- *En matière environnementale et sociale, le Projet a été classé dans la catégorie B. Eu égard à la forte dépendance et ainsi vulnérabilité des petits producteurs au régime climatique et aux altérations climatiques auxquelles les quatre régions du Projet vont être exposées au cours des 20 prochaines années, il est proposé que la catégorie de risque climatique soit évaluée à « élevé ». Des mesures d'atténuation ont été intégrées, en lien avec les priorités définies par le Burkina Faso au niveau de la production agricole et la fertilité des sols, au niveau de la gestion de l'eau, au niveau du traitement post récolte et au niveau foncier.*
- Au niveau de la sécurité nationale, la menace sécuritaire induite par des attaques sporadiques sur tout le territoire pourra fortement contraindre certains accès à des zones à risque de la part des prestataires de service qui seront recrutés par le projet. Ainsi, des mesures exceptionnelles pourront être envisagées afin de permettre aux contractants de travailler dans des conditions sécuritaires notamment via le recrutement de service de sécurité. Mise en œuvre.
- Le PAFA-4R sera placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'agriculture et des aménagements Hydro-agricoles (MAAH). La coordination du PAFA-4R sera confiée à l'équipe de l'Unité de coordination nationale du projet (UCP) du PAPFA basée à Bobo-Dioulasso. Celle-ci, ainsi que ses deux Unités de coordination régionale (UCR) se verront renforcer en techniciens spécialisés. En plus des deux UCR du PAPFA, basées à Bobo-Dioulasso pour les régions des Cascades et des Hauts-Bassins, et à Dédougou pour la Boucle du Mouhoun, une troisième UCR sera mise en place à Gaoua pour couvrir la région du Sud-Ouest.
- **Cofinancement avec la BAD sur le PAVAL.** Etant donné (i) la fonctionnalité de l'UCP du PAVAL, (ii) les 410ha déjà aménagés et opérationnels (sur les 1 410ha de la Plaine de la Léraba) ainsi que (iii) la disponibilité des études techniques sur les 1 000 ha prévus à l'aménagement par le PAVAL, les appuis en valorisation des aménagements pourront démarrer dès l'entrée en vigueur du PAFA-4R avec l'emblavement des derniers aménagements prévu à partir de fin 2020. Ainsi, aucun délai dans la mise en œuvre et le décaissement sur la

sous-composante de valorisation tel que prévu par le cofinancement entre le FIDA et la BAD n'est prévu.

## 1. Context

### A. National context and rationale for IFAD involvement

#### a. National Context

1. Contexte politique et économique. Après 24 années de relative stabilité, le Burkina Faso a vécu de 2014 à 2015 une transition politique, qui s'est achevée en novembre 2015 par des élections présidentielles et législatives pacifiques et transparentes. Depuis, le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) a été respectivement de 5,9% en 2016, 6,4% en 2017 et de 6,6% pour 2018<sup>[1]</sup>. Cette croissance était soutenue essentiellement par le secteur minier et le coton. Selon la Banque mondiale, la performance économique nationale a été inclusive, favorisant une augmentation de la consommation des ménages les plus pauvres. D'ailleurs, la Banque a évalué positivement la gestion macroéconomique du pays, qui a obtenu la note d'EPIN (Evaluation des politiques et institutions nationales) la plus élevée d'Afrique subsaharienne. L'évaluation de la gestion macroéconomique du pays par le FMI a été positive et prévoit pour la période 2019-2024, un taux de croissance annuel moyen du PIB de 6,0%<sup>[2][3]</sup>. Bien qu'un scénario plus positif envisage une croissance de plus de 7%, le scénario le plus pessimiste est de 3% due à un accroissement des menaces à la sécurité et au ralentissement des réformes publiques. D'ailleurs, le Burkina Faso est 151<sup>ème</sup> sur 190 pays dans Doing Business Indicator<sup>[4]</sup> en 2019.
2. Le Gouvernement est confronté à de multiples revendications sociales, qui portent sur le coût de la vie et singulièrement celui du carburant. De plus, le Burkina Faso subit de façon régulière depuis 2015, des attaques terroristes attribuées à des groupes djihadistes. En dehors des attaques perpétrées à Ouagadougou, les violences se concentrent surtout sur les frontières malienne et nigérienne, l'Est du pays étant devenu particulièrement exposé. De par ses implications financière et politique, la question sécuritaire pèse fortement sur les perspectives socio-économiques du pays et de l'intégration économique sous régionale. Cependant de multiples efforts sont en cours de la part du Gouvernement pour restaurer la sécurité dans ces zones.
3. Population et pauvreté rurale. Le Burkina Faso est classé 183<sup>ème</sup> sur 188 dans l'Indice de développement humain (IDH) 2018. Sa population majoritairement rurale (79%) était estimée en 2016 à 19,03 millions d'habitants<sup>[5]</sup> avec un taux de croissance de 3,1% par an<sup>[6]</sup>. De 2003 à 2014, le taux de pauvreté est passé de 53% à 40%<sup>[7]</sup>, grâce à une croissance économique moyenne de 6%<sup>[8]</sup> par an. Cependant en 2016, huit burkinabés sur dix vivaient avec moins de 3 USD par jour. La pauvreté sévit surtout en milieu rural où neuf personnes pauvres sur dix vivent et les ménages dirigés par des femmes ont plus de probabilité d'être pauvres. Néanmoins, il convient de souligner la créativité et la résilience individuelle et collective dont font preuve les communautés rurales à travers leurs aptitudes à valoriser au maximum les ressources dont elles disposent pour en tirer leurs moyens de d'existence.
4. Sécurité alimentaire. Le Burkina Faso se classait au 89<sup>ème</sup> rang sur 119 pays selon l'Indice de la faim dans le monde (GHI) pour 2018. Le pays a un déficit vivrier structurel et importe environ 18% des aliments consommés. Environ 3,5 millions de personnes, soit 18,4% de la population, se trouvent périodiquement en situation d'insécurité alimentaire<sup>[9]</sup> souvent saisonnière. Les causes de l'insécurité alimentaire sont la pauvreté rurale structurelle, le déficit structurel de production agricole, la forte saisonnalité des pluies et les chocs climatiques ainsi que l'absence de systèmes de protection sociale.
5. Secteur agricole. L'économie du Burkina Faso dépend en grande partie du secteur agricole qui occupe 86% de la population active, contribue à environ 35% au PIB, et fournit 61,5% des revenus monétaires des ménages ruraux. La production agricole repose essentiellement sur les cultures pluviales et elle est confrontée à des épisodes de sécheresses cycliques qui s'intensifient avec le changement climatique. Les céréales (sorgho, mil, maïs, riz et fonio) sont les productions principales avec le niébé. L'élevage et le maraichage sont également très importants.
6. Les potentialités de développement de l'agriculture demeurent importantes car le pays dispose d'un grand potentiel de 9 millions d'ha en terres cultivables, qui sont exploités à hauteur de 46%, dont 233 500 ha de terres irrigables (12 à 14% seulement sont actuellement exploitées) et 500 000 ha de bas-fonds facilement aménageables. Les potentialités pour le développement de l'irrigation sont importantes. En effet, le pays compte près de 1 200 plans d'eau (barrages, lacs, mares). Le pays peut mobiliser jusqu'à 5 milliards m<sup>2</sup> d'eau de surface par an. La mobilisation de l'eau requiert des investissements considérables, ainsi que des technologies d'irrigation avancées.
7. Le Gouvernement et les agriculteurs se sont engagés dans une diversification des productions en vue d'exploiter au maximum les potentialités agroclimatiques du pays et de répondre de manière autonome aux besoins du marché national et aux opportunités, même de niche, du marché international. Cette volonté s'est traduite par le

développement simultané de nombreuses filières, incluant les activités de transformation et la mise en place de circuits courts de commercialisation. La dynamique est portée par la demande du marché local en produit nationaux pré-transformés et conditionnés pour les consommateurs urbains. D'autres produits sont davantage destinés à l'exportation mais toujours avec la volonté de maximiser la valeur ajoutée locale; surtout pour les produits forestiers non-ligneux (PFNL) et la niche des produits certifiés bio. Un accent particulier est mis sur les jeunes, avec des modalités favorisant l'accès aux paquets technologiques et l'émergence de microentreprises rurales. Enfin et toujours afin de mitiger les risques agricoles, le Gouvernement, avec ses partenaires, investit dans des technologies d'adaptation (semences, pratiques de gestion), et des infrastructures de mobilisation et de gestion de l'eau.

8. *Stratégies de développement agricole et rural* Le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, qui constitue le référentiel national, a pour objectif de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Il repose sur trois axes stratégiques, dont le troisième visant à dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. En ce qui concerne l'agriculture, le PNDES est mis en œuvre à travers la Politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP) 2018-2027, dont les trois axes d'intervention sont: (i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle et résilience des populations vulnérables; (ii) la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques; et (iii) la gestion durable des ressources naturelles.
9. Face aux crises alimentaires récurrentes, une Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) 2018-2027 a été élaborée avec pour objectif d'assurer à tout moment à l'ensemble des populations un accès équitable à une alimentation équilibrée, suffisante et saine afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable. La Politique nationale de la nutrition (PNN) de 2016 met en avant des interventions sensibles à la nutrition dans l'agriculture, telles que des petits périmètres irrigués, des technologiques adaptées de production et de transformation; des légumes hautement nutritifs comme la patate douce à chair orange riche en vitamine A et les feuilles de moringa et de baobab. La PNN propose également de renforcer les organisations féminines, l'accès des femmes au foncier, aux petits matériels de transformation et de production, et de réduire la pénibilité du travail.
10. Ces politiques sont mises en œuvre dans le cadre du Programme National du Secteur Rural (PNSR II) 2016-2020 dont l'objectif est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par le développement durable d'un secteur ASP, halieutique et faunique productif et résilient, davantage orienté vers le marché. Les stratégies opérationnelles du PNSR II sont développées par les Ministères sectoriels. La Contribution nationale déterminée (CDN) du Burkina Faso à l'Accord de Paris est également liée au PNSR II, en proposant des actions concernant l'agriculture et la foresterie alignées avec le PNSR II et contribuant à une meilleure adaptation du secteur au changement climatique tout en séquestrant du carbone. L'axe 5 du PNSR II met par ailleurs en avant la formation professionnelle des jeunes ruraux, qui est essentielle pour répondre au défi de l'employabilité de la jeunesse rurale.

### Contexte régional

11. La région connaît des taux de pauvreté parmi les plus élevés au monde et est régulièrement sous le feu des projecteurs en raison de la famine, de l'instabilité, du terrorisme et du trafic illicite. La population du Sahel devrait passer de 140 millions à 330 millions d'habitants en 2050, avec un doublement du nombre de jeunes. Des projections réconfortantes dans des scénarios de changement climatique moyen indiquent que de vastes zones de l'Afrique dépasseront de plus de 2 degrés Celsius à la fin de ce siècle. Ces tendances sont deux des causes profondes de la crise actuelle dans les zones arides, qui génère des conflits sur des ressources naturelles rares (y compris la terre et l'eau) entre éleveurs et producteurs agricoles sédentaires.
12. **La stratégie des Nations-Unies pour le Sahel, l'initiative du G5 Sahel et le Plan d'Action des Agences basées à Rome pour le Sahel.** Les agences des Nations Unies ont accompagné les gouvernements des pays du G5 du Sahel à préparer le programme d'investissement prioritaire (PIP 2019-2021), structuré autour de trois dimensions prioritaires: gouvernance, sécurité et résilience. Sous le volet "Résilience et développement humain" du PIP, le programme «Renforcement de la résilience des femmes et des jeunes petit(e)s exploitant(e)s agricoles grâce à une agriculture climato-intelligente » représente une réponse directe aux impacts du changement climatique et de l'insécurité alimentaire sur les femmes et les jeunes des zones rurales.
13. Les principaux résultats attendus de ce programme d'agriculture intelligente face au climat sont, entre autres: (i) un meilleur accès à la terre pour les jeunes et les femmes; (ii) renforcement des capacités en matière d'agriculture intelligente face au climat (CSA); (iii) l'accès aux ressources financières pour les jeunes et les agricultrices; (iv) l'accès au marché et aux infrastructures appropriées.
14. Dans le cadre de la stratégie pour le Sahel, le PAFA-4R ciblera les jeunes (30% des bénéficiaires) et les femmes (50% des bénéficiaires) pour (i) améliorer l'accès aux terres sécurisées et appuyer le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles dans la mise en œuvre d'une politique d'accès durable aux terres ; (ii) former les bénéficiaires aux pratiques du CSA (climate smart-agriculture) telles que le développement des bas-fonds renforcé par des haies, le reboisement autour des infrastructures d'irrigation (agroforesterie), la construction de structures de protection contre l'érosion, le financement de systèmes d'irrigation solaire permettant d'économiser l'eau, la construction de bassins pour augmenter la capacité de stockage; (iii) fournir un soutien financier pour accéder aux

intrants et au petit équipement; et (iv) faciliter l'accès au marché grâce aux installations de transformation et de stockage.

15. Comme indiqué dans le COSOP 2019-2024, les investissements du FIDA seront pleinement alignés sur la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel et aideront le gouvernement du Burkina Faso à atteindre ses objectifs de développement durable. Les éléments ci-dessus illustrent comment le PAFA-4R entend mettre l'accent sur les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, la résilience au changement climatique et la gestion améliorée des ressources naturelles (priorité 4), ainsi que sur l'autonomisation des jeunes et des femmes en tant qu'agents de la transformation socio-économique et d'une société pacifique (priorité 6), tel qu'indiqué dans la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel.
16. Au cours de sa mise en œuvre et comme préconisé dans le Plan d'Action des Agences basées à Rome pour le Sahel, une étroite collaboration avec les trois agences basées à Rome sera prévue avec (i) la FAO pour soutenir la mise en place d'un environnement politique favorable à l'accès durable des jeunes et des femmes à la terre et (ii) le PAM pour l'accès aux de mise en marché et financiers (par exemple via la plateforme "Buy-from-Women" en collaboration avec ONU Femmes).

#### **b. Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities**

17. *Changement climatique.* Pays sahélien, le Burkina Faso est frappé de plein fouet par le changement climatique. Au cours des 20 prochaines années, la balance hydrique (la différence entre les précipitations et l'évaporation) de la campagne agricole va décroître d'environ 200mm dans les quatre régions ciblées. La balance hydrique des régions des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest pourrait devenir déficitaire vers 2025 (en médiane). Cette décroissance de la balance hydrique est principalement liée à l'augmentation rapide des températures accompagnée de vagues de chaleur au cours de la campagne. La fréquence des vagues de chaleurs pourrait augmenter entre 50 et 75% d'ici à la fin de la période de capitalisation par rapport à la période 1986-2005. Les projections sur les extrêmes de précipitation souffrent d'une plus grande incertitude.
18. *Genre et inclusion sociale.* En dépit des progrès enregistrés pour l'égalité des sexes, le pays se place au 146<sup>ème</sup> rang sur 149 à l'indice d'inégalité de genre (IIG)<sup>[1]</sup>. L'incidence et la gravité de la pauvreté sont plus fortes pour les femmes que pour les hommes (52% contre 48%) et l'accès des femmes aux ressources productives, notamment au foncier, au crédit et aux services de vulgarisation agricole reste faible. Les causes en sont le faible niveau d'instruction- le taux d'analphabétisme parmi les femmes adultes est de 79% - et les pesanteurs socioculturelles quant à la place des femmes dans la société. L'indice synthétique de fécondité du pays est parmi les plus élevé au monde (5,6 enfants par femme).
19. *Jeunes*<sup>[2]</sup>. Les jeunes (15-35 ans) représentent 61% de la population en âge de travailler au Burkina Faso. Néanmoins, environ 82% des chômeurs sont des jeunes. Le secteur agricole fournit 77% de l'emploi total des jeunes mais la moitié sont des travailleurs pauvres. Constitué essentiellement des travailleurs familiaux non rémunérés, et bien qu'ils fassent preuve de dynamisme et d'initiative, ils manquent généralement de compétences ou disposent de compétences inadaptées. Leur énergie collective constitue une ressource précieuse pour le futur du pays à condition qu'ils puissent la mettre au service d'initiatives économiques agricoles et non-agricoles.
20. *Nutrition.* En 2017, la prévalence de la malnutrition aiguë était de 8,6%, celle de la malnutrition aiguë grave 2%, et celle de la malnutrition chronique (retard de croissance des enfants de moins de 5 ans) 21,2%<sup>[3]</sup>. Plus d'un million d'enfants de moins de 5 ans accusent un retard de croissance et environ 26 000 enfants perdent la vie chaque année du fait des conséquences de la malnutrition. On estime que la malnutrition est une cause sous-jacente de 34% des décès des enfants de moins de 5 ans. Le coût économique de la malnutrition est estimé à 7,7% du PIB<sup>[4]</sup>. Face à cette situation, le Gouvernement a élaboré en décembre 2016 la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN 2018-2027), qui sert de cadre unique pour orienter les actions de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En cherchant à intégrer la dimension nutrition au niveau des filières ciblées, le PAFA-4R s'aligne avec la PNSAN en visant l'augmentation de la disponibilité, la valeur nutritive et la qualité sanitaire des produits, ainsi que l'adoption des bonnes pratiques nutritionnelles. Du côté de la demande, l'accent sera mis sur la consommation par les ménages ruraux d'une partie de la production maraichère, piscicole et des PFNL riche en nutriments.

#### **c. Rationale for IFAD involvement**

21. A la demande du Gouvernement, le Projet d'appui à la promotion des filières agricoles – extension (PAFA-4R) vient compléter le Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA), dont la date de mise en vigueur est le 15 mars 2018. Le PAFA-4R mettra à l'échelle au niveau de sa zone d'intervention les acquis du PROFIL<sup>[1]</sup>, PASPRU<sup>[2]</sup>, PIGEPE et Neer-Tamba. Il complètera le PAPFA au travers d'une extension géographique dans la région du Sud-ouest et l'ajout des filières additionnelles.

22. L'extension vers la région du Sud-ouest s'explique par la volonté de prendre en compte l'ensemble du bassin de production du pays dénommé « le Grand Ouest » et également pour permettre une meilleure capitalisation des acquis et des leçons du PIGEPE clôturé en 2014. L'extension au Sud-ouest porte à sept le nombre de régions couvertes par le portefeuille du FIDA au Burkina Faso ce qui est conforme à l'Accord conclusif de l'Evaluation du programme et de la stratégie du pays 2007-2017.
23. Les filières ciblées par le PAFA-4R seront celles du PAPFA, notamment le riz, le maraichage, le sésame et le niébé, ainsi que deux filières additionnelles que sont la pisciculture et les produits forestiers non-ligneux (PFNL). Les 4 filières déjà appuyées par le PAPFA seront développées (i) dans le Sud-Ouest pendant toute la durée du projet ; et (ii) dans les 4 régions ciblées pendant les 2 années séparant l'achèvement du PAPFA et celui du PAFA-4R. Le choix des filières est basé sur les éléments suivants :
- Le riz et le niébé sont deux filières majeures dans la stratégie de souveraineté alimentaire du Burkina Faso, ainsi que dans la région du Sud-Ouest. La production de riz de bas-fonds permet d'améliorer la sécurité alimentaire et de réduire les risques climatiques des familles paysannes ; le niébé est fortement demandé sur le marché local et à l'exportation.
  - Le sésame est un produit d'exportation de haute valeur dans la région du Sud-Ouest. Ces productions contribuent à la fois à la sécurité alimentaire des ménages ruraux et à la constitution de leurs revenus.
  - Le développement de la filière piscicole<sup>[3]</sup> permettra d'améliorer la situation nutritionnelle des ménages. Le défi sera de proposer des solutions techniques qui sont accessibles aux jeunes, durables sur le plan commercial et dans le contexte agro-écologique du Burkina. En effet, toutes les retenues d'eau ne présentent pas un intérêt piscicole évident dans la mesure où certaines retenues s'assèchent totalement pendant l'étiage alors que d'autres ont des étiages assez prononcés en fonction des changements climatiques. En plus, ces phénomènes d'assèchement sont accentués par l'intensification des activités pastorales et humaines autour des plans d'eau. Ainsi, les activités piscicoles seront conduites à titre pilote surtout au niveau des barrages en raison des principales contraintes liées à l'activité notamment à l'évaporation tel que décrit dans la note SECAP. Les solutions technologiques proposées seront les bassins d'aquaponie intégrés aux jardins maraichers permanents, l'élevage en cages et enclos dans les plans d'eau qui s'y prêtent.
  - La filière des PFNL (miel, karité, baobab, moringa, etc.) est en pleine structuration au Burkina Faso, aussi bien pour le marché local que pour les exportations (produits cosmétiques, de santé, de consommation humaine avec certification *Fair for Life* et Bio). La forte demande internationale permet une mise à échelle et à niveau considérables. Au niveau national, 12 opérateurs ont déjà été certifiés par le label *Fair for Life*. Au-delà de leur intérêt économique, les PFNL présentent un intérêt nutritionnel avéré et constituent une ressource alimentaire de base en période de soudure. Excepté le miel, les PFNL sont essentiellement portés à la base par les MER collectives de femmes. En aval, il existe un grand potentiel pour l'appui aux MER collectives des femmes, et même des partenariats public-privé (PPP) avec les opérateurs-exportateurs certifiés. A mi-parcours, les pilotes en pisciculture seront évalués et la pertinence d'une intervention dans d'autres filières porteuses sera analysée.
  - Le maraichage, pour le marché local et régional, est généralement une activité très rentable, surtout avec une bonne technologie de gestion de l'eau. L'impact sur le revenu monétaire et la nutrition est immédiat.
24. Les complémentarités et synergies entre le PAPFA et le PAFA-4R sont maximisées. Les deux projets ont les mêmes composantes et sous-composantes, et seront mis en œuvre par l'unité de coordination du PAPFA. Le PAFA-4R reprend l'essentiel des activités, approches, outils et manuels opérationnels du PAPFA en les complétant et en les adaptant aux nouvelles filières promues (PFNL, pisciculture). Les innovations sont la participation des citoyens dans le développement, le renforcement des dimensions jeune et changement climatique, la mise à échelle géographique du PAPFA, la création de nouvelles CREER au Sud-ouest, la mise en réseau des CREERs existants, la promotion d'activités sensibles à la nutrition, la clarification foncière en prélude aux aménagements hydroagricoles, la facilitation de mise en réseau avec des IMF. A partir de la date d'achèvement du PAPFA, prévue pour décembre 2023, PAFA-4R continuera à financer les activités du PAPFA dans les 4 régions.
25. La raison d'être du PAFA-4R et sa complémentarité avec le PAPFA en cours de mise en œuvre reposent sur: (i) l'existence d'une unité de gestion de projet opérationnelle permettant de réduire les coûts et d'accélérer la mise en œuvre; (ii) tirer parti d'un document de conception de projet de qualité déjà approuvée à la fois par le gouvernement et le Conseil d'administration du FIDA; ainsi que (iii) faciliter la mobilisation des ressources avec un cofinancement supplémentaire (de la BAD).
26. De plus, PAFA-4R contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques du PNDES 2016-2020, visant à améliorer la productivité agricole, à mieux valoriser les productions et à promouvoir l'entreprenariat pour faire face au faible taux de croissance en milieu rural. Il s'inscrira directement dans le PNSR II, qui constitue le cadre unique des interventions publiques en matière de développement rural. Le PAFA-4R contribuera à l'atteinte des objectifs de la PS-PASP 2018-2027, de la Politique Nationale de Développement de l'Elevage durable (PNDEL) et de la PNSAN. Il proposera également des activités en lien avec la CDN à l'Accord de Paris sur le climat ainsi qu'avec le plan national d'adaptation au changement climatique (PNA).
27. PAFA-4R s'inscrit dans le Document d'options stratégiques pour le programme-pays 2019-2024 (COSOP 2019-2024)<sup>[4]</sup> dont l'objectif général est d'accroître durablement les revenus et les emplois, ainsi que la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et au changement climatique des populations rurales, notamment les femmes



et les jeunes. Le Projet interviendra également sur les thématiques transversales du FIDA qui sont i) la nutrition, ii) le statut de la femme; iii) le changement climatique, et iv) l'emploi des jeunes.

28. Le PAFA-4R a été conçu sur la base des avantages comparatifs du FIDA au Burkina Faso qui résident dans son partenariat avec le Gouvernement dans quatre grands domaines thématiques, à savoir: i) l'amélioration de la production, de la productivité et de la rentabilité<sup>[5]</sup> des petits exploitations agricoles; ii) le soutien aux micro entrepreneurs ruraux (MER) et la création d'emplois pour les jeunes ruraux, avec les Centres de ressources en entrepreneuriat rural (CREER) comme fournisseurs de services de développement des entreprises; iii) le financement et le développement des chaînes de valeur, sur la base de partenariats avec les organisations paysannes (OP) et le secteur privé; iv) la promotion des approches intégrées en matière de gestion des ressources naturelles, telles que la conservation des ressources en eau et des sols, la défense et la restauration des sols, la régénération naturelle assistée (RNA) et l'agroforesterie.
29. Le Centre international pour l'agriculture tropicale (CIAT)<sup>[6]</sup> a entrepris fin 2018 une mission au Burkina Faso visant à identifier des mesures concrètes pour intégrer systématiquement la nutrition dans la conception des projets et pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux énoncés dans le PNSAN et le PNN. Lors de la conception du PAFA-4R, les recommandations ont été prises en compte notamment: i) coordonner l'action avec les autres parties prenantes et de s'appuyer sur les expériences antérieures; ii) améliorer l'intégration des composantes; et iii) travailler avec des indicateurs et des objectifs finaux appropriés.
30. Un des pôles économiques du PAFA-4R sera la commune de Douna dans la région des Cascades, où la Banque africaine de développement (BAD) et le Gouvernement financent le Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL). Il a été convenu que la BAD financera les volets liés aux aménagements structurants, à la sécurisation foncière et la mise en œuvre du Plan de gestion des environnemental et social (PGES). Après la réalisation des aménagements, le FIDA financera la mise en valeur et le développement de chaînes de valeur sur une superficie de 1 410 hectares avec des fonds réservés à la BAD par la signature d'une Lettre de Nomination. Cette option a été retenue car la BAD financera une Unité de gestion du projet (UGP) installée à Douna pour mettre en œuvre le PAVAL. Cette option permet d'éviter des efforts redondants de coordination et le doublement des effectifs des équipes de gestion opérationnelle et administrative. Cet appui est considéré comme une mise à échelle de l'approche filière du PAFPA/PAFA-4R.
31. Dans le cadre de ses engagements au titre de sa Onzième reconstitution des ressources (FIDA11) pour 2019-2021, le FIDA s'est engagé à consacrer au moins 25% des ressources allouées à des investissements focalisés sur le climat. Le PAFA-4R contribue à cet objectif, avec des activités telles que les aménagements de bas-fonds renforcés de haies vives, le reboisement de la périphérie des zones aménagées (agroforesterie), la réalisation d'ouvrages de protection contre l'érosion, le financement des systèmes d'irrigation solaire économe en eau, la construction de bassins pour augmenter la capacité de stockage. Les interventions sur les magasins de stockage (oignons) et les pistes tiendront également compte de solutions compatibles avec les événements climatiques violents. Ainsi, sur la base d'une estimation provisoire, environ 47% des investissements prévus par le PAFA-4R sont focalisés sur le climat. De plus, un lien avec le projet régional sur le climat et les assurances agricoles sera recherché lors de la mise en œuvre du PAFA-4R au cas où ce programme régional du Fonds Vert pour le Climat serait approuvé.
32. Dans le cadre du cycle de financement FIDA11, un engagement plus actif de la part des citoyens et de la société civile aux projets cofinancés par le FIDA a été encouragé par le Conseil d'administration. C'est dans ce cadre que l'appropriation des effets et impacts des projets pourra être assuré par les bénéficiaires dans une logique de transparence et de redevabilité. Afin d'informer les populations sur les interventions du FIDA dans le pays, le FIDA, au travers de son initiative "*Green Grants*", propose qu'un million d'USD du prêt FIDA soit converti en don pour renforcer la participation des citoyens et en particulier les organisations paysannes de base (OPB) dans le projet. Sur le plan opérationnel et en partenariat avec la BAD, il s'agira de financer la mise en place de la Maison de la société civile (MSC) qui aura pour objectif de renforcer la sensibilisation et la communication des initiatives de développement du FIDA et de la BAD ainsi que renforcer les capacités des acteurs de la société civile et les OPB pour un engagement plus actif dans le cadre des interventions financées par le FIDA et la BAD.
33. Le volet don du prêt s'articule autour de 3 axes: i) soutenir l'initiative de sensibilisation et de communication pour le développement autour des projets financés par le FIDA et la BAD au Burkina Faso; ii) renforcer la capacité des acteurs de la société civile à s'engager de manière forte et informée dans les activités financées par le FIDA et la BAD; et iii) promouvoir le partenariat et le dialogue entre les gouvernements, le secteur privé et les acteurs de la société civile. Les activités seront mises en œuvre par le biais de la Maison de la société civile, qui constituera un pôle citoyen et un centre de ressources offrant des services d'information, de communication et d'éducation sur les thèmes du développement rural dans les 4 régions d'intervention du PAFA-4R.
34. L'objectif étant de promouvoir l'appropriation locale et la durabilité avec un focus particulier sur le développement agricole et la transformation du monde rural. La Maison de la société civile sera un lieu de rencontre apolitique et non-confessionnel qui fera la promotion du dialogue et du partenariat entre le Gouvernement, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement afin d'améliorer la transparence et la redevabilité vers un impact plus important sur la qualité de vie des populations rurales. Le Projet favorisera la participation des groupements de jeunes aux travaux de la Maison de la société civile. Ces groupements pourront être concernés par d'autres

composantes du projet. Les détails des composantes et des modalités d'exécution sont élaborés dans l'annexe 8 (manuel de mise en œuvre du Projet).

## B. Lessons learned

35. L'Office indépendant de l'évaluation du FIDA a réalisé au Burkina Faso une Evaluation de la stratégie et de programme de pays (ESPP)[1] pour la période 2007-2017. L'ESPP a confirmé les résultats quantitatifs et qualitatifs significatifs obtenus en matière d'accroissement du revenu et de la sécurité alimentaire des populations bénéficiaires, en particulier des femmes.
36. Un groupe d'interventions s'est focalisé sur l'accroissement durable de la productivité et de la production agricole et sur la gestion durable des ressources naturelles, notamment PICOFA[2], PIGEPE[3], PDRD[4] et Neer-Tamba. Le ESPP résume des résultats très positifs des initiatives de conservation des ressources en eau et des sols (CES), de défense et restauration des sols (DRS), d'agroforesterie, de régénération naturelle assistée (RNA), de fertilisation améliorée et d'autres techniques de lutte contre les conséquences du changement climatique. Les bénéficiaires interviewés dans le cadre du ESPP en 2018 ont confirmé l'accroissement de la productivité de leurs cultures suite à l'application des techniques de CES/DRS, comme les cordons pierreux sur les champs de culture et les diguettes en moellons pour l'aménagement des bas-fonds, ce dont il est fait mention dans les rapports d'achèvement de projet. On peut citer quelques exemples: la contribution du PICOFA à l'augmentation du rendement du maïs (400%), du sorgho (200%), du riz (300%), du mil (210%) et du niébé (143%); les aménagements en cordons pierreux, zaï et demi-lunes du PDRD ont permis l'accroissement du rendement céréalier (sorgho blanc), passant de 422 kg/ha à 647 kg/ha. Enfin, la production de niébé est passée de 1 080 tonnes à 3 381 tonnes, celle de l'oignon de 4 200 tonnes à 8 957 tonnes et celle du sésame de 1 170 tonnes à 1 783 tonnes suite aux interventions du PROFIL. L'un des enseignements tirés de plus de 20 ans de promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols et de l'agroforesterie est que la relation entre ces techniques et l'insécurité foncière a évolué au fil du temps. Les propriétaires fonciers exigent maintenant de ceux qui exploitent leurs terres qu'ils adhèrent systématiquement à ces techniques.
37. Le deuxième type d'interventions concernait la création d'emplois, le développement de microentreprises rurales et de chaînes de valeur agricoles accessibles aux pauvres en milieu rural (PAMER[5], PROFIL[6], PASPRU[7], PAPFA). Les principales réalisations comprennent: i) les bénéficiaires de PROFIL ont déclaré un revenu annuel moyen presque deux fois supérieur à celui des non bénéficiaires[8], grâce à une meilleure intégration dans les chaînes de valeur; ii) des expériences et des capacités institutionnelles précieuses en matière de développement de MER et de fourniture de services de développement des entreprises; iii) le développement du concept et la promotion des Centres de ressources en entrepreneuriat rural (CREERs), en tant que fournisseur de services non-financiers aux entrepreneurs ruraux; et iv) une expertise dans le développement des chaînes de valeur agricoles, y compris des partenariats avec des organisations paysannes (OP) et des liens entre l'agroalimentaire et le secteur privé. Les défis et faiblesses étaient: a) l'idée de faire admettre aux acteurs du monde rural qu'ils peuvent payer des prestataires tels que les CREERs pour leur rendre des services n'a pas fonctionné autant qu'escompté; b) l'accès au financement des IMF reste difficile, entre-autre à cause de manque de garantie, des conditions d'emprunt, des taux d'intérêt élevés, des délais contraignants de remboursement ainsi que la non-proximité de structures de financement. Les services non financiers, en particulier les services de développement des entreprises et la formation dans divers domaines techniques, devraient constituer la base d'un tissu institutionnel rural décentralisé et être abordés dans une approche holistique systémique. En ce qui concerne les services financiers, les potentiels fournisseurs de services financiers, tel que le Réseau des caisses populaires du Burkina (RCPB), dispose d'une couverture nationale et de liquidités suffisantes pour offrir une gamme diversifiée de services financiers inclusifs à des chaînes de valeur bien structurées ainsi qu'à des OP et des MER professionnalisées.
38. Il y a la contrainte liée à l'accès à la terre (ESPP, 2018). En effet, la réforme introduite par la loi 034-2009 portant régime foncier rural reconnaît les droits coutumiers et transfère la gestion du foncier aux communes rurales. Les droits coutumiers peuvent être formalisés via des attestations de possession foncière et des accords de prêts. Des outils de gestion des ressources naturelles ont été introduits à travers les chartes foncières locales, issues de négociations entre populations locales et qui peuvent être reconnues officiellement par les services de l'Etat et les collectivités locales. Par le biais de la loi 009/2018 sur l'expropriation pour cause d'intérêt public, le Gouvernement a mis en place un régime juridique encadrant les dédommagements induits par des expropriations – notamment liées aux ouvrages hydrauliques et agricoles. Les capacités institutionnelles et techniques sont faibles au niveau local et la coordination intergouvernementale au niveau central n'est pas opérationnelle. Les différentes réformes foncières n'ont cependant pas encore permis d'apporter de solutions au problème du faible accès des femmes à la terre.
39. S'agissant de la mise en œuvre et de la gestion financière des projets l'ESPP mentionne que certains projets étaient trop ambitieux pour les conditions de travail locales et les capacités institutionnelles des unités de coordination de projets (UCP). En conséquence, la performance des projets était très diverse et une plus grande attention doit être accordée aux capacités d'absorption et de mise en œuvre et au renforcement des capacités des UCP, des prestataires de services et des OP. En outre, la mise en œuvre à l'échelle du pays des interventions des projets et la faiblesse des stratégies de sortie de projet ont compromis la durabilité des réalisations.

40. Quelques enseignements ont également été tirés à partir de l'évaluation institutionnelle de la contribution du FIDA au développement de filières au profit des pauvres. De ces enseignements, le PAFA-4R tiendra compte pleinement des recommandations suivantes:
- Promouvoir une gouvernance de la chaîne de valeur inclusive ainsi qu'un environnement politique et réglementaire en établissant ou en renforçant des plateformes multipartites et des associations interprofessionnelles fournissant aux petits producteurs et aux autres acteurs de la chaîne de valeur: (i) des informations sur les prix et les marchés; ii) un lieu de règlement des litiges; et (iii) l'opportunité de prendre part aux discussions sur le système politique et réglementaire;
  - Renforcer les partenariats pour améliorer la connaissance du marché tout au long du cycle de projet en collaborant systématiquement avec des organisations possédant une solide expertise sur le développement de chaîne de valeur (y compris le secteur privé) pour garantir que le projet repose sur une analyse approfondie de la structure du marché des produits de base, de l'offre et de la demande, du niveau et de la volatilité des prix, ainsi que des obstacles rencontrés par les petits producteurs;
  - Développer les capacités de l'équipe de gestion de projet au travers: (i) de partenariats de renforcement des capacités avec des agences internationales et des prestataires de services spécialisés; (ii) un mentorat par les pairs institutionnalisé entre les équipes de gestion de projet; (iii) une plateforme de connaissances basée sur le Web pour échanger des informations et constituer un pool de compétences de référence; et (iv) un ajustement des exigences pour le recrutement des équipes de gestion de projet.

## 2. Project Description

### C. Project objectives, geographic area of intervention and target groups

41. **Objectifs.** L'objectif général du PAFA-4R est de « contribuer à la réduction de la pauvreté et de stimuler la croissance économique dans les régions des Cascades, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun et du Sud-ouest ».
42. L'objectif de développement du PAFA-4R reprend celui du PAPFA, à savoir « améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits dans les filières soutenues par le projet ».
43. Les indicateurs d'impact sont: i) 63 000 personnes bénéficiaires d'une mobilité économique; ii) le nombre de personnes dont l'accès au marché s'est amélioré; iii) le nombre de personnes dont la résilience s'est renforcée; et iv) le pourcentage de ménages ayant une période de soudure de 2 mois maximum.

**Zone d'intervention.** Le PAFA-4R intervient dans quatre régions, notamment les trois régions du PAPFA (Cascades, Boucle du Mouhoun et Hauts-Bassins), où il va soutenir deux filières additionnelles (pisciculture et PFNL, y compris le miel) et dans la région du Sud-Ouest où il ciblera six filières (niébé, sésame, riz, maraichage, PFNL, pisciculture).

44. Les interventions seront concentrées dans des zones ayant un potentiel pour devenir des micro-pôles économiques autour les filières ciblées. Les critères de sélection de sites reposeront en premier lieu sur la présence d'une ressource en eau facilement mobilisable (plans d'eau et retenues en bon état) pour l'irrigation gravitaire ou par pompage. Les petites retenues non ou insuffisamment mises en valeur seront concernées en priorité. L'ensemble des aménagements (périmètres irrigués de moins de 100 ha, bas-fonds, jardins maraichers) prévus par le Projet seront proposés en périphérie ou dans l'environnement proche de ces ouvrages ainsi que le soutien au développement et à l'amélioration de la productivité de toutes les filières prévues. Dans le cas spécifique du niébé et du sésame, le Projet interviendra à la demande des OPA selon les mêmes modalités que celles retenues par le Neer-Tamba. La logique d'intervention est de pouvoir combiner le maximum de spéculations sur un territoire donné afin de mettre en place un système économique résilient et de valoriser aux mieux les services et infrastructures soutenus par le Projet. La plaine de la Léraba constituera un des micro-pôles de développement appuyés par le PAFA-4R pour les aspects mise en valeur et de développement des filières.
45. En l'absence d'un potentiel suffisant autour des retenues d'eau existantes et en bon état, d'autres micro-pôles économiques pourront être identifiés par les services techniques et des collectivités territoriales concernées ou, le cas échéant, à la demande des communautés sur la base d'un important potentiel d'aménagement de bas-fonds qui puissent être combiné avec des jardins maraichers et un appui aux filières niébé, sésame et PFNL.
46. En ce qui concerne la sécurisation foncière, les projets PAPFA/PAFA-4R prendront les mêmes dispositions que celles prises par le Neer-Tamba. Le projet complémentaire PReCA<sup>[1]</sup> devrait accompagner les communes à mettre en place les services fonciers communaux qui pourront accompagner le projet dans le processus de clarification foncière. Le PAPFA/PAFA-4R suivront les activités pilotes du PReCA, ainsi que celles de la BAD dans la plaine de la

Léraba. A mi-parcours, on décidera sur la prise en compte de l'installation des services fonciers communaux avec une approche durable. Il est prévu un appui au MAAH pour la mise en œuvre d'une politique d'accès au foncier rural durable qui soit favorable aux jeunes et aux femmes.

47. Dans sa contribution aux efforts déployés dans le cadre du G5 Sahel, le PAFA-4R sera également sensible aux potentiels et besoins émanant des zones transfrontalières avec le Mali voisin, ce qui lui permettra de contribuer directement à améliorer la résilience des populations en proie à des scénarios d'insécurité.
48. **Groupe cible.** Le groupe cible sera constitué (i) des petits exploitants agricoles travaillant dans les filières ciblées et de leurs organisations professionnelles de base (OPB); et (ii) des agro-entrepreneurs et métiers connexes tout au long des filières dont les fournisseurs d'intrants, les fournisseurs et réparateurs d'équipements agricoles, les transporteurs, etc., et leurs organisations professionnelles.
49. PAFA-4R touchera 70 000 bénéficiaires directs appartenant à 40 000 ménages, dont environ 19 000 ménages de producteurs agricoles et 21 000 ménages à travers le développement des filières et la création ou la consolidation de microentreprises rurales, y compris 11 425 bénéficiaires directs à travers le partenariat avec la BAD pour le projet PAVAL dans la Plaine de la Léraba. En considérant d'une part que le Projet touchera en moyenne 1,75 personnes par ménage et que d'autre part la taille moyenne des ménages burkinabè en milieu rural est de 7,7 personnes<sup>[1]</sup>, le Projet ambitionne de toucher 308 000 personnes.
50. Le PAFA-4R ciblera en particulier des femmes et des jeunes (18 à 35 ans) pour offrir des opportunités économiques et contribuer à leur insertion et à l'amélioration de l'emploi. Conformément aux recommandations du MAAH, 50% des bénéficiaires du Projet seront des femmes et 30% des jeunes. Ces deux groupes polarisent l'attention des pouvoirs publics qui cherchent à trouver des solutions viables pour les insérer dans le tissu économique national. Les jeunes issus d'exploitations familiales avec un accès limité à la terre, les jeunes diplômés sans emploi porteurs de projet, les associations et coopératives de femmes et de jeunes, ainsi que les jeunes menant déjà de petites activités individuelles génératrices de revenus et/ou organisés en association seront visés dans les métiers para-agricoles (réparateurs, équipementiers, petit transport par le moyen de tricycles pour l'évacuation des produits agricoles).
51. Le Projet apportera une attention particulière à l'inclusion des personnes en situation de handicap en tant que bénéficiaires directs<sup>[2]</sup>. La stratégie de ciblage prévoira des mesures spécifiques de sensibilisation et de ciblage direct de cette catégorie de bénéficiaires et le Projet envisagera un partenariat fonctionnel avec les services de l'Etat (dans le cadre du forum biennal des personnes vivant avec un handicap instauré par le Président du Faso) et avec les associations locales de personnes souffrant de handicap (entre autre le Réseau National des Organisations de Personnes Handicapées – ReNOH, Handicap International, Handicap Solidaire Burkina ou encore CCI-Handicap). Des mesures particulières pourront être identifiées avec ces structures en vue de faciliter la participation des personnes souffrant de handicap au projet, y compris dans la création de MER.

#### D. Components/outcomes and activities

52. **Composantes/effets et activités**<sup>[1]</sup>. La mise en œuvre du PAFA-4R s'étalera sur 6 ans (2020-2025) et comprendra trois composantes: (i) Amélioration de la productivité et de la production agricole ; (ii) appui à l'amélioration de la valorisation et la commercialisation des produits agricoles, et à travers engagement des citoyens; (iii) Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs.
53. Le Projet va soutenir deux filières additionnelles (pisciculture et PFNL, y compris le miel) dans les quatre régions du PAPFA et dans la région du Sud-Ouest où il mettra en œuvre des activités au profit des six filières, y compris les quatre initiales du PAPFA (niébé, sésame, riz, maraichage en plus des PFNL et de la pisciculture).

#### Composante A. Amélioration de la productivité et de la production agricole

<b>Effet 1</b>	La productivité des systèmes agricoles dans les filières ciblées est améliorée.
<b>Produit 1.1</b>	Des techniques et connaissances améliorant durablement la productivité agricole et la situation nutritionnelle sont maîtrisées par les acteurs.
<b>Produit 1.2</b>	Des infrastructures durables améliorent la productivité au niveau des filières ciblées

54. Sous-composante A.1 : Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricole. Cette sous-composante visera l'amélioration significative des rendements des cultures et élevage (apiculture et pisciculture) ciblées par la

promotion de l'accès (i) aux intrants (semences certifiés, plants, engrais, géniteurs ou alevins, aliments) selon des itinéraires techniques raisonnés, (ii) aux équipements, (iii) au conseil technique de qualité, et (iv) aux innovations, dont les intrants biologiques, et leur diffusion en milieu paysan. Des mesures d'accompagnement seront mises en place en matière d'intégration du genre, d'alphabétisation fonctionnelle et l'éducation financière, d'éducation nutritionnelle et environnementale / changement climatique.

55. En ce qui concerne les PFNL, le Projet proposera aux populations de mener des activités de reboisement ou de mise en défens d'espaces boisés ou non boisés en vue de régénérer le couvert végétal et d'enrichir les peuplements avec des espèces à valeur économique ou nutritionnelle (baobab, moringa, karité, etc.) et d'associer la culture de ces plantes et d'autres espèces à valeur médicale, aromatique ou cosmétique dans les jardins maraichers et autour des aménagements. Ces plants pourront s'intégrer dans le paysage via la mise en place de cordons pierreux végétalisés, de haies vives, de brises vent et de plantes d'ombrage. Le but est de créer des systèmes maraichers plus résilients au changement climatique, en les protégeant des vents violents et des vagues de chaleur durant la saison sèche. Par ailleurs, la création de tels systèmes agro-forestiers permettra de séquestrer du carbone. Le Projet pourra fournir des plants ou mettra en place des pépinières et de l'appui-conseil. Des conventions seront passées avec les structures techniques en mesure de délivrer les appuis techniques et le conseil pour les différentes filières ciblées.
56. *Sous-composante A2 : Infrastructures rurales.* Cette sous-composante vise la valorisation de la ressource en terre et en eau dans une démarche d'intégration et de diversification des activités. Les interventions se concentreront au niveau des bas-fonds à vocation rizicole, des périmètres maraichers pouvant être équipés de forages, des petits barrages existants mais faiblement valorisés et des sources artésiennes. La sous composante est conçue sur la base des leçons apprises avec les projets antérieurs et en cours (PABSO[1], PIGO[2], PPIGG[3], Neer-Tamba).
57. Afin de mieux maîtriser les délais d'exécution sur la partie aménagement, des critères pertinents de sélection des sites à aménager seront à observer afin de réaliser des aménagements de qualité : (i) des critères sociaux fonciers avec, l'existence d'un potentiel terre et eau avec au moins un début d'exploitation dans un contexte de cohésion sociale, et avec l'engagement des bénéficiaires pour un accès des femmes aux aménagements, au moins 30% pour la riziculture et 70% pour le maraichage, ainsi qu'un engagement à la gestion et à l'entretien des périmètres. Aussi, l'absence de conflits majeurs autour des sites concernés ; (ii) des critères techniques qui reposeront sur la taille des périmètres, l'existence d'agrégats, la qualité des sols pour les cultures concernées (critères agronomiques), les conditions d'accès aux marchés et au réseau routiers (critères géographiques), la clarification du statut des terres et l'approbation par les communes, les services fonciers ruraux (si existants) et des exploitants (critères juridiques), le coûts des aménagements par hectare et par bénéficiaire.
58. A partir de ce premier ciblage direct, la sous-composante répondra à la demande des producteurs en provenance de ces zones à fort potentiel hydroagricole en matière : (i) d'aménagement et de réhabilitation de bas-fonds rizicoles (2000 ha) avec des solutions de stockage d'eau et de drainage tenant compte des tendances climatiques, couplés à des petits périmètres maraichers irrigués de contre-saison (500 ha); (ii) des jardins maraichers avec des technologies d'irrigation économes en eau en faveur des femmes et des jeunes dans un contexte de changement climatique (400 ha), intégrant des plants agroforestiers et PFNL; (iii) des infrastructures de stockage et de battage et séchage pour le riz; (iv) des pistes de desserte agricole et d'ouvrages de franchissement pour le désenclavement des sites aménagés et des marchés de proximité (200 km à réhabiliter, en tenant compte des événements climatiques violents au niveau des segments pertinents) avec 200 ml d'ouvrages de franchissement hors-pistes (petits ponts, dalots, radiers).
59. Pour assurer la mise en œuvre des travaux d'aménagements de grande envergure dans les meilleures conditions de délais, de qualité et de coûts des conventions de Maîtrise d'ouvrage public déléguée seront signées avec l'Agence d'exécution des travaux eau et équipement rural (AGETEER) et la Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural (SONATER). Ces conventions feront l'objet d'évaluation régulière. Le Projet accompagnera aussi, la mise en place de comités de suivi et de gestion des infrastructures avec un renforcement des capacités pour une meilleure durabilité des investissements.
60. Par ailleurs, dans la perspective d'assurer une meilleure appropriation par le Conseil agricole du modèle d'exploitation agricole résiliente et performante pour une transformation structurelle de l'agriculture burkinabè, à travers le système d'irrigation avec pompe solaire économe en eau, il sera prévu l'implantation de petites unités d'irrigation (forage équipé de pompe solaire pour aménager 3-5 ha) dans le site aménageable de CAP Matroukou.
61. Les activités pilotes piscicoles prévues permettront (i) d'assurer la disponibilité d'alevins de qualité par la construction d'un centre d'alevinage et le renforcement de la recherche ; (ii) de renforcer les capacités de tous les acteurs y compris les promoteurs, agents d'encadrement et pêcheurs, et, (iii) de mettre en place des bassins d'aquaponie couplés aux systèmes d'irrigation des jardins maraichers.

**Composante B. Appui à l'amélioration de la valorisation et la commercialisation des produits agricoles, et à travers engagement des citoyens**

62. La composante B sera axée sur la structuration des chaînes de valeur et sur l'augmentation de la valeur ajoutée pour

les produits agricoles ciblés (riz, maraichage, niébé, sésame) et les PFNL (miel, karité, moringa, etc.). Le soutien aux microentreprises rurales (MER), y compris celles qui fournissent des services en amont et en aval de la chaîne de valeur, jouera un rôle central.

<b>Effet 2</b>	<b>La valorisation et la commercialisation des produits agricoles dans les filières ciblées sont améliorées.</b>
<b>Produit 2.1</b>	La concertation et la collaboration entre les acteurs des filières sont améliorées
<b>Produit 2.2</b>	Les MER ont accès à des services de développement des entreprises adaptés à leurs besoins

63. Sous-composante B.1 : Renforcement des organisations de filière Cette sous-composante transversale permet d'exécuter l'approche filière promue par le Projet car elle va construire les interactions entre les acteurs des filières. La sous-composante comprend les volets suivants: (i) l'appui à la structuration des OP faitières dans les filières ciblées ; (ii) la promotion de la contractualisation entre les OPB impliquées dans les SPAM et les commerçants; (iii) la préparation et la mise en œuvre d'une approche qualité ; (iv) la contractualisation selon des modèles de partenariats public-privé (PPP), en particulier pour les PFNL ; (v) l'appui aux investissements structurants le long des filières ciblées afin de résoudre les contraintes clés, avec notamment pour la filière piscicole la création d'unités de fabrication d'aliment et de fabrication de glace; (vi) l'identification des produits financiers appropriés/adaptés et la digitalisation des chaînes de valeur sélectionnées<sup>[1]</sup>.
64. Le *Agribusiness Capital Fund* (ABC) du FIDA sera associé à la mise en œuvre de la sous-composante afin de fournir une assistance technique spécialisée et financer des sous-projets bancables provenant du secteur privé dans le cadre des PPP.
65. A travers le don pour *l'engagement des citoyens* d'un million USD (*Green Grant*), le Projet facilitera la mise en place de la Maison de la Société Civile qui aura pour objectif de renforcer la sensibilisation et la communication des initiatives de développement du FIDA et de la BAD ainsi que renforcer les capacités des acteurs de la société civile (y compris les organisations paysannes et les organisations de jeunes) pour un engagement plus actif dans le cadre des interventions financées par le FIDA et la BAD. La Maison de la société civile sera hébergée dans une installation existante à Bobo-Dioulasso et identifiée comme appartenant à des entités publiques ayant un potentiel d'utilisation à moindre coût. La Maison de la société civile sera gérée directement par les communautés L'approche et l'appropriation par la communauté sont des facteurs visant à favoriser la durabilité de la Maison. De plus, l'implication de plusieurs acteurs publics et privés dans le projet et la création de liens entre eux visent à accroître la visibilité de l'initiative et à en démontrer la pertinence et la valeur ajoutée.
66. En termes de durabilité, la Maison tirera profit des contributions d'acteurs du secteur privé existants, telles que les entreprises agro-industrielles, qui pourraient collaborer avec la Maison pour promouvoir leurs activités en matière de responsabilité sociale, accroître la participation des citoyens, renforcer la transparence et garantir la redevabilité. Le FIDA et la BAD encourageront également leurs partenaires à collaborer et à contribuer financièrement aux coûts récurrents de la Maison, ce qui pourrait également être utilisé pour accroître les synergies autour d'initiatives d'engagement citoyen dans le secteur rural.
67. Appui au PAVAL. Il s'agit d'un appui au PAVAL pour le développement des infrastructures de stockage, de commercialisation et de transformation ; de l'appui-conseil aux producteurs et à la structuration des OP ; de l'appui à l'accès aux semences certifiées, à l'approvisionnement en intrants de qualité et aux produits phytosanitaires homologués, à l'accès aux équipements agricoles, à la gestion de l'eau et des sols, au développement de l'agrobusiness (installation de jeunes entrepreneurs ; facilitation d'échanges et de contractualisation entre les opérateurs ; appui aux métiers para-agricoles ; appui à la mise en marché des produits) ; construction d'un comptoir de vente équipé et doté de bureaux pour l'union des producteurs de la vallée. Ces activités seront mises en œuvre par l'unité de gestion du PAVAL suivant les procédures de la BAD et les modalités qui seront arrêtés dans la Lettre de Nomination entre le FIDA et la BAD. Cette dernière permettra de délimiter de façon univoque les arrangements fiduciaires entre la BAD et le FIDA, et sera préparée en étroite collaboration entre l'équipe pays ainsi que les services financiers et légaux du FIDA.
68. Sous-composante B.2 : Professionnalisation des microentreprises rurales L'objectif de la sous-composante B.2 est d'appuyer 1 600 microentreprises rurales (MER) individuelles et collectives (17 800 ménages bénéficiaires), dont plus de 50% à destination des femmes et des jeunes. Le Projet appuiera les MER individuelles et collectives, qui (a) vendront des services aux acteurs des filières ciblées (transport, labour, conseils, vente d'intrants, valorisation des résidus de récolte, etc.) ; (b) valorisent essentiellement mais pas uniquement, les produits des filières ciblées, notamment les PFNL (miel, karité, moringa, etc.), le riz, le niébé, les produits maraîchers, le sésame, tubercules et racines, et la pisciculture (des micro-projets d'élevage en cages ou enclos dans les plans d'eau, des unités de

transformation sur une base coopérative et des MER dans le domaine de la transformation du poissons issus de la pêche et de l'aquaculture). Cette sous-composante vise à atteindre le produit 2.2 à travers trois volets : (i) la professionnalisation des MER, (ii) le développement de l'offre de services par les Centres de ressources en entrepreneuriat rural (CREERs); et (iii) le financement des MER.

69. La professionnalisation de MER inclura les appuis suivants : i) la formation en conduite d'entreprise, utilisation des outils de gestion et comptabilité, ii) l'organisation du travail sur la base du plan d'affaires, iii) la gestion technique des équipements, iv) le suivi sanitaire et la qualité, v) la maîtrise des circuits et la saisonnalité des approvisionnements, vi) la gestion des stocks, vii) la constitution et la gestion des fonds de roulement. viii) la production d'aliments favorables à la lutte contre la malnutrition, notamment via la valorisation des PNFL mais aussi l'introduction d'ingrédients riches en protéines, comme le niébé. Les CREERs et les MER continueront à bénéficier de l'appui méthodologique et technique de la Maison de l'entrepreneur du Burkina Faso (MEBF) et de la Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat rural (DGPÉR) qui elles aussi, bénéficieront sous forme de convention, de l'accompagnement du Projet. Pour les aspects liés à la nutrition, des liens pourront être créés avec le projet Nutrifaso appuyé par le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET). Les CREERs apporteront une offre de prestations aux MER en trois points : (a) le montage de plans d'affaires et l'accès au financement, (b) les formations techniques et en gestion ; et (c) le coaching à la carte et les informations sur les marchés et technologies y compris la digitalisation des chaînes de valeur sélectionnées pour les MERs. Les formations sur les TIC viseront en particulier les jeunes.
70. Le Projet facilitera la mise en réseau (union) des CREERs sur les 4 régions d'intervention avec une perspective nationale. La MEBF assurera la facilitation du processus. Le Projet facilitera également la mise en réseau des CREERs et MER avec les IMF.

#### 71. Composante C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs

72. Cette composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, communication et gestion des savoirs. Sa mise en œuvre sera régie par les arrangements définis dans le cadre de l'approche-programme et se référera aux manuels et supports de mise en œuvre définis à cet effet.

### E. Theory of Change

#### Théorie du changement<sup>[1]</sup>

73. La Théorie du changement (TdC) du PAFA-4R s'appuie sur les trois grands axes du Programme de pays du FIDA au Burkina Faso, à savoir i) l'accroissement de la productivité agricole, en mettant l'accent sur la mobilisation et la gestion de l'eau, la gestion durable des ressources naturelles et la résilience au changement climatique; ii) le renforcement du tissu économique rural, à travers des initiatives pour faire émerger des entreprises rurales et la création d'emplois des jeunes et des femmes; et iii) le développement des chaînes de valeur, avec un rôle accru du secteur privé et des OP, tout en intégrant les aspects nutritionnels. L'amélioration de la productivité des systèmes agricoles et la sécurisation de la production doit permettre de stabiliser la petite entreprise agricole et de dégager au niveau des exploitations des surplus intéressants pour le marché et justifier les activités de valorisation prévue dans la composante B.
74. La composante A visera à atteindre son objectif à travers: (i) une facilitation de l'accès à des intrants et du matériel de qualité, ainsi que du conseil agricole adapté; et (ii) des aménagements hydro-agricoles, des infrastructures de stockage et le désenclavement des sites de production. Les investissements importants dans les technologies d'adaptation au changement climatique sont indispensables pour assurer l'accroissement de la productivité et la durabilité des résultats obtenus. Le développement des entreprises rurales (composante B) garantirait que le surplus de main-d'œuvre jeune dans les zones rurales soit utilisé de manière plus productive, et dans des domaines d'activités attractifs pour les jeunes, et que des services financiers et non-financiers de qualité soient fournis aux acteurs des chaînes de valeur.

### F. Alignment, ownership and partnerships

75. *Alignement.* Le PAFA-4R contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques du PNDES 2016-2020. Il s'inscrira directement dans la PNSR II, qui constitue le cadre unique des interventions publiques en matière de développement rural, et spécifiquement dans les sous-programmes i) du Ministère en charge de l'agriculture : « Développement durable des productions agricoles », « Aménagements hydro-agricoles et irrigation », « Economie agricole », « Sécurisation foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural »; « Production agro-sylvo pastorale » PS-PASP ii) du Ministère en charge de l'environnement : « Economie verte et changement climatique » pour les PFNL, la sensibilisation et les mesures d'adaptation au changement climatique; et iii) du Ministère en charge des ressources animales : « Développement des productions halieutiques et aquacoles » et « Productivité et compétitivité des productions animales » pour la pisciculture. A travers le PNSR II, le PAFA-4R contribuera à l'atteinte des objectifs de la PNSAN et de la NDC.

76. De par la diversité des actions qui sont prévues, des groupes cibles et des modalités d'interventions, le PAFA-4R contribuera de manière significative dans ses zones d'intervention à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable (ODD). Son incidence sera globale sur les ODD1 « éliminer l'extrême pauvreté et la faim » et 2 « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». Il concourra également à l'atteinte de: i) l'ODD5 « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »; ii) l'ODD8 « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » en rapport avec les cibles « Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre » et « réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation d'ici à 2020 »; iii) l'ODD12 « Établir des modes de consommation et de production durables » en rapport avec la cible « parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles d'ici à 2030 »; et iv) l'ODD 13 « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » en rapport avec la cible « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ».
77. Au regard des objectifs stratégiques du FIDA 2016-2025, le Projet contribuera à renforcer les capacités productives des populations rurales (OS1) et à accroître les avantages que les populations rurales pauvres tirent de leur intégration au marché (OS2). Le Projet renforcera également l'application des politiques pertinentes du FIDA, dont les politiques de ciblage et de la finance rurale, les grands éléments du projet de la politique du secteur privée qui sera présentée pour l'approbation du Conseil d'Administration du FIDA en septembre 2019, le Plan d'action genre, le Plan d'action jeunesse et la stratégie environnement et changement climatique.
78. *Appropriation.* Le PAFA-4R s'appuiera sur les structures nationales en place pour délivrer les appuis techniques et l'appui conseil sur l'ensemble des maillons des filières concernées. Les CREERs et les MER continueront à bénéficier de l'appui méthodologique et technique de la MEBF et de la DGPER tels que cela avait mis en place dans le cadre du PASPRU. Les autres directions générales et les trois ministères concernés par le Projet (secrétariat technique pour l'apiculture, Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (APFNL) seront associées à travers des conventions ou protocoles que ce soit pour apporter des appuis directs aux bénéficiaires du Projet ou pour superviser et encadrer les services délivrés par des structures professionnelles ou des ONG. Lors de la phase de démarrage du Projet, un plan de renforcement des capacités sera préparé dont la mise en œuvre sera assuré dans le cadre du Projet afin que chaque partenaire puisse contribuer au mieux à l'atteinte des objectifs du PAFA-4R sur la base de ses missions et prérogatives.
79. *Partenariats.* L'Union européenne est également engagée dans un appui budgétaire sectoriel à la mise en œuvre de la PNSAN, sur la période 2017-2021, d'un montant de 100 millions d'EURO sous forme de tranches fixes et variables soumises à l'atteinte d'indicateurs spécifiques, dont : (i) des superficies aménagées pour les cultures irriguées (cible de 10 000 ha en 2019), y compris des bas-fonds et jardins maraichers ; (ii) la mise en valeur des aménagements par les femmes (cible de 30% en 2020). Des complémentarités seront recherchées avec la Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation (DGAHDI) pour que le PAFA-4R intervienne sur l'extension et la mise en valeur des sites aménagés sur des financements de l'Etat ou d'autres bailleurs, sur la structuration des OP et sur l'aval des filières concernées.
80. Pour les aspects fonciers, un partenariat avec l'AFD, la BAD et la Banque mondiale sera organisé. Le PAFA-4R tirera les leçons des initiatives des partenaires et les mettra à échelle après la revue à mi-parcours.
81. Les options d'interventions en matière de gestion environnementale seront cohérentes avec le Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA), avec la Contribution Nationale Déterminée à l'accord de Paris (CDN), et les études d'impacts environnemental et social seront menées sous la supervision du Bureau national des évaluations environnementales et sociales (BUNEE) tout comme l'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) global.
82. Le Fonds d'équipements des Nations Unies (FENU) est un partenaire pour piloter la digitalisation des chaînes de valeurs. Le FENU a acquis une forte expertise dans le domaine des innovations digitales dont le Projet peut tirer parti pour renforcer son efficacité opérationnelle. Les apports d'expertise couvrent la digitalisation des thèmes d'éducation financière et le conseil à l'exploitation familiale au profit des petits exploitants agricoles pour améliorer le capital humain et la résilience, la digitalisation des processus et opérations au sein des OPA et des entreprises rurales de petite et moyenne taille pour renforcer leur gouvernance et productivité, et enfin la digitalisation des flux de paiement le long de la chaîne de valeur pour la sécurisation et l'amélioration des marges des producteurs. Les outils et méthodologies du FENU seront la contribution en nature de l'agence qui sera complétée par des ressources du projet pour une mise à l'échelle exécutée par le FENU.
83. Le RCPB/FCPB (Faîtière des caisses populaires du Burkina Faso) et l'AGRA sont des partenaires potentiels qui ont manifesté leur intérêt pour se joindre au FIDA pour offrir un financement inclusif. Entre autres activités, leur appui sera utilisé pour développer des produits et des services financiers innovants destinés à réduire les risques liés à la demande et à stimuler l'offre. L'AGRA a l'avantage comparatif pour identifier les débouchés pour les produits des ruraux pauvres.



84. L'Agence française de développement (AFD) mettra en œuvre un projet pilote de fonds de garantie pour des PME agro-alimentaires avec couverture nationale. Une possible collaboration avec les MER post-récoltes sera envisagée si les zones d'intervention coïncident. Une étude d'évaluation des besoins a été engagée en 2018 auprès des banques et des PME de transformation agroalimentaire ciblées pour (i) dimensionner le fonds, l'enveloppe dédiée, les besoins structurels au Burkina Faso, et (ii) définir plus précisément son modèle de fonctionnement.

#### Partenariat avec les Agences basées à Rome

85. Un partenariat avec la FAO sera également envisagé sur l'appui au développement des PFNL et en particulier pour l'intégration des PFNL dans les jardins maraîchers et autour des aménagements (i.e. haies vives). Cette potentielle collaboration s'appuiera sur l'expérience de la FAO dans la mise en place de jardins nutritifs axés sur la production et consommation de feuilles de baobab et de moringa ainsi que des plantes à hautes valeurs nutritives.
86. L'étude du PAM "Remplir le déficit nutritionnel" (Fill the Nutrient Gap) conduit au niveau national sera cofinancée par le FIDA dans le but d'identifier les contraintes qui limitent l'accès à des aliments nutritifs dans les communautés rurales du pays, y compris dans la zone d'intervention des programmes du FIDA. Sur la base des résultats de l'étude, le PAFA-4R cofinancera la mise en œuvre d'une partie du plan d'action résultant de cette étude.
87. De plus, le projet pourra développer des liens avec des partenaires potentiels sur le plan technique, pour échanger sur les bonnes pratiques et bénéficier d'actions de formation: GRET (modules de formation sur agriculture nutrition sensitive, projet MERIEM d'appui aux filières nutrition sensitive), projets PASANAD (UE) et PROCIV (GIZ) actifs sur les régions Ouest et appuyant également des filières nutrition sensitive.
88. Comme le prévoit le projet Neer-Tamba financé par le FIDA, PAFA-4R collaborera avec le PAM dans le cadre des interventions en matière de cantines scolaires. En particulier, les agriculteurs bénéficiant des appuis du PAFA-4R seront mis en relation avec les transformateurs et les acheteurs afin de distribuer de la nourriture aux cantines scolaires.
89. En outre, une collaboration étroite avec les Agences basées à Rome (ABR) est envisagée dans le cadre du Projet d'intensification de la production rizicole, de valorisation et de réduction de pertes post récolte en cours de conception dans le cadre de la facilité FIDA/Chine pour la Coopération Sud-Sud et Triangulaire. Ce projet reposera sur un partenariat entre le FIDA, le gouvernement burkinabé/ PAFA-4R, la FAO, le PAM et l'ambassade de Chine au Burkina Faso. Il contribuera à accroître la production, à réduire les pertes après récolte et à améliorer la transformation et la commercialisation du riz, tout en bénéficiant du savoir-faire chinois en la matière.

## G. Costs, benefits and financing

### a. Project costs

90. Le COSTAB a été préparé en FCFA/EURO, étant donné la décision du Gouvernement d'emprunter en EURO. Les coûts totaux du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élèvent à 112,0 millions d'EUR, correspondant à 73,5 milliards de FCFA.

**Tableau 1 : Coûts de PAFA-4R par composante**

Burkina Faso Projet d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extension (PAFA-extension) Components: Project Cost Summary	(Local M.illion)			(EUR M.illion)			%	%Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Exchange	Base Costs
<b>A. Amélioration de la productivité et de la production agricole</b>								
Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricole	5,082	1,692	6,754	7,72	2,58	10,30	25	10
Infrastructures agricoles	14,955	4,985	19,940	22,80	7,60	30,40	25	28
<b>Subtotal</b>	<b>20,017</b>	<b>6,677</b>	<b>26,694</b>	<b>30,51</b>	<b>10,18</b>	<b>40,69</b>	<b>25</b>	<b>38</b>
<b>B. Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles</b>								
Renforcement des organisations de filière	2,445	829	3,274	3,73	1,26	4,99	25	5
Professionalisation des MER	6,324	2,104	8,428	9,64	3,21	12,85	25	12
Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL)	20,610	7,041	27,651	31,42	10,73	42,15	25	39
<b>Subtotal</b>	<b>29,379</b>	<b>9,975</b>	<b>39,354</b>	<b>44,78</b>	<b>15,21</b>	<b>59,99</b>	<b>25</b>	<b>56</b>
<b>C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>								
Coordination et gestion	2,528	411	2,939	3,35	0,63	4,48	14	4
Suivi-évaluation et gestion des savoirs	965	322	1,286	1,47	0,49	1,96	25	2
<b>Subtotal</b>	<b>3,493</b>	<b>733</b>	<b>4,226</b>	<b>5,32</b>	<b>1,12</b>	<b>6,44</b>	<b>17</b>	<b>6</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>52,889</b>	<b>17,384</b>	<b>70,273</b>	<b>80,62</b>	<b>26,90</b>	<b>107,12</b>	<b>25</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	820	273	1,093	1,25	0,42	1,67	25	2
Price Contingencies	1,625	506	2,131	2,48	0,77	3,25	24	3
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>55,334</b>	<b>18,164</b>	<b>73,497</b>	<b>84,35</b>	<b>27,69</b>	<b>112,04</b>	<b>25</b>	<b>105</b>

### b. Project financing/co-financing strategy and plan

91. Le coût du PAFA-4R s'élèvera à 112,0 millions d'EUR (73,5 milliards de FCFA) qui seront financés par : i) le FIDA

pour 60,5 millions d'EUR (39,7 milliards de FCFA) prévus pour le cycle de financement FIDA11 via un prêt de 59,6 millions d'EUR et un don de 0,9 millions d'EUR ; ii) les bénéficiaires, le secteur privé et les partenaires de développement pour un montant de 7,8 millions d'EUR (5,1 milliards de FCFA) sous forme de participation aux investissements; et iii) le Gouvernement pour un montant de 7,0 millions d'EUR (4,6 milliards de FCFA) sous forme d'exonération des taxes et de 5,0 millions d'EUR (3,3 milliards de FCFA) sous forme de contribution décaissable. Le "financement climat" des fonds alloués par le FIDA du PAFA-4R est estimé à EUR 28 389 735 (100% adaptation), ce qui représente 47% de l'investissement total du FIDA[1].

92. **Tableau 2 : Coûts du PAFA-4R par source de financement**

Source de financement	EUR, millions	FCFA, milliards
FIDA prêt	51.4	33.7
FIDA prêt PAVAL	8.2	5.4
FIDA don	0.9	0.6
Bénéficiaires	7.8	5.1
Gouvernement, taxes	7.0	4.6
Gouvernement, décaissable	5.0	3.3
Banque Africaine de Développement	31.8	20.9
<b>Total</b>	<b>112.0</b>	<b>73.5</b>

93. La BAD financera en cofinancement parallèle l'aménagement de la Plaine de la Léraba pour un montant total d'environ 35,8 millions d'USD, correspondant à 31,8 millions d'EUR (21 milliards de FCFA). Après la construction des aménagements et la mise en place des mesures de sécurisation foncière et de sécurisation environnementale, le FIDA financera 8,2 millions d'EUR pour la mise en valeur des périmètres aménagés, le développement des filières, ainsi que l'appui à l'émergence des MER. La BAD sera désignée par une Lettre de Nomination ("Letter of Appointment") pour administrer et superviser les aspects techniques, de passation des marchés, de gestion financière, de décaissement, et les aspects environnementaux et sociaux du Projet conformément aux termes et conditions de l'accord de financement de la BAD, y compris la réalisation de missions et la préparation, l'examen et l'approbation des documents pertinents relatifs au Projet. La BAD fournira les services susmentionnés conformément à ses politiques et procédures telles qu'applicables aux activités du projet. Sous réserve de la présentation des états financiers audités du projet à l'Association par l'Emprunteur, la BAD soumettra au FIDA, dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice budgétaire du pays, ces états financiers audités. En outre, la BAD fournira au FIDA, dans les deux mois suivant la réception des états financiers audités du projet, ses observations écrites sur la qualité du rapport d'audit, des états financiers ainsi que du plan d'action défini pour résoudre les problèmes de contrôle interne éventuellement soulevés par l'audit. L'audit devra porter spécifiquement sur l'utilisation des fonds FIDA. Des mesures de contrôle seront mises en place afin de pouvoir régulièrement mesurer le niveau de satisfaction tant de la gestion financière de ces ressources que de l'exécution technique. Hormis toute infraction importante aux accords conclus entre le FIDA et la BAD, en cas d'appréciation négative au moment de la revue à mi-parcours, il sera envisagé de commun accord avec le Gouvernement de rapatrier le reliquat de l'enveloppe allouée au PAVAL sur des activités prévues sur les autres composantes du PAFA-4R en fonction des besoins et succès observés pendant la période d'exécution du projet.

94. Un montant de 445 000 EUR (500 000 USD) est prévu pour les activités de prédémarrage détaillées dans l'Annexe 11.

**Tableau 3 : Plan de financement par composante (millions d'Euro)**

	(BIF Million)															
	BAD		Gouvernement		MOA prêt		MOA prêt Léraba (PVAL)				MOA don		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
<b>A. Amélioration de la productivité et de la production agricole</b>																
Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricole	-	-	0,24	3,1	7,80	7,18	-	-	-	-	2,78	28,3	10,90	9,7		
Infrastructures agricoles	-	-	9,08	21,4	22,83	7,21	-	-	-	-	0,18	0,6	33,07	29,8		
Subtotal	-	-	9,32	21,4	30,63	14,39	-	-	-	-	2,96	8,7	44,97	39,5		
<b>B. Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles</b>																
Renforcement des organisations de filière	-	-	1,88	31,7	2,18	4,08	-	-	0,89	18,8	0,97	10,7	8,30	4,7		
Professionalisation des MER	-	-	0,01	0,1	10,89	81,8	-	-	-	-	-	-	11,90	11,9		
Projet de management et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL)	21,84	74,8	0,71	1,7	-	-	8,22	19,2	-	-	1,78	4,2	42,55	38,0		
Subtotal	21,84	82,0	2,40	3,9	10,89	21,3	8,22	19,4	0,89	1,9	4,92	7,9	67,22	54,8		
<b>C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des services</b>																
Coordination et gestion	-	-	0,14	3,0	4,84	9,0	-	-	-	-	-	-	4,78	4,3		
Suivi-évaluation et gestion des services	-	-	0,00	-	2,07	10,0	-	-	-	-	-	-	2,07	1,8		
Subtotal	-	-	0,14	3,1	6,91	9,9	-	-	-	-	-	-	6,85	6,1		
<b>Total PARRA-Extension</b>	21,84	25,4	11,94	10,7	51,39	45,9	8,22	7,2	0,89	0,8	7,78	6,9	112,04	100,0		

### c. Disbursement

95. La mobilisation des ressources sera gérée par l'ouverture d'un compte désigné par bailleur auprès de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en monnaie locale (FCFA). Les fonds de ce compte seront transférés dans un compte d'opération, ouvert à Bobo-Dioulasso. De même, pour faciliter la mise en œuvre des activités, un sous compte sera ouvert à l'antenne de Gaoua. L'Unité de coordination du Projet recevra les fonds selon les procédures de décaissement prescrites dans la Lettre à l'emprunteur. Pour une bonne dynamique, un plan de décaissement doit être élaboré et actualisé chaque mois sur la base d'une planification trimestrielle glissante. Les grands livres, les états de rapprochement et le rapport de contrôle interne doivent être rendus disponibles à la fin de chaque mois afin de permettre à l'équipe de gestion financière de consolider le rapport financier du projet en vue de soumettre une demande de réapprovisionnement auprès du FIDA.
96. La mobilisation des ressources concernant le cofinancement avec la BAD du Projet PAVAL sera gérée par l'ouverture d'un compte désigné par bailleur auprès de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en monnaie locale (FCFA). Les fonds de ce compte seront transférés dans un compte d'opération. L'Unité de coordination du Projet PAVAL recevra les fonds selon les procédures de décaissement prescrites dans la Lettre de Nomination signé avec la BAD (inclue dans à l'Annexe 8).

### d. Summary of benefits and economic analysis

97. Une analyse économique et financière a été préparée afin d'évaluer les avantages du Projet. Des modèles types ont été développés pour représenter les activités principales du Projet.
  - Composante A : l'appui à la production agricole et aux infrastructures agricoles via des modèles de i) production de riz de bas fond avec maraîchage (oignon) en contre saison, ii) production de sésame, iii) production de niébé, iv) maraîchage sur des périmètres maraîchers économes en eau, v) bassins piscicoles associés aux bassins de maraîchage et vi) unité de conservation d'oignons ;
  - Composante B : le développement aux services d'entreprises via i) un modèle de CREER et l'appui aux MER individuelles et collectives via les modèles ii) d'apiculture, iii) de pisciculture en enclos, iv) de transformation de karité et v) de transformation de feuilles de moringa.
98. L'appui aux MER sera sur la base de la demande et il est difficile de capturer l'éventail d'activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette sous-composante. Ainsi, les modèles MER sont à considérer comme des proxys.
99. Les activités de mise en valeur sur la Plaine de la Léraba ont également été valorisés dans l'analyse coût-bénéfices. Les activités de ces zones correspondent aux activités du PAPFA et du PAFA-4R et ont été représentés via les mêmes modèles.
100. L'analyse financière montre que toutes les activités sont rentables. Les résultats par modèle sont présentés ci-dessous.

#### Tableau 4: Résumé des résultats financiers

	TRI (financier)	VAN (@8%, '000 FCFA)	VAN (@8%, EUR)	VAN (@8%, EUR), par ménage	B/C
Production de riz de bas fond et maraîchage	10%	378	576	144	1.1
Production de sésame	44%	273	416	208	1.3
Production de niébé	93%	458	698	349	1.4
Périmètre maraîcher	61%	15,428	23,518	2,352	2.1
Bassins piscicoles	23%	528	805	80	1.1
Conservation d'oignons	60%	1,152	1,755	176	1.5
Prestation d'entreprises	14%	3,752	5,720	1,907	1.1
Production et transformation de miel	307%	2,138	3,259	3,259	2.5
Pisciculture en enclos de 100m2	NA	2,936	4,476	448	1.7
Collecte et transformation de karité	71%	17,137	26,123	1,045	2.0
Transformation de moringa	344%	28,904	44,061	1,762	1.5

101. Par ailleurs, l'analyse économique montre également que le Projet dans son ensemble est rentable, bien que tous les avantages du Projet n'aient pas été pris en compte. Sur la base des hypothèses faites, la valeur actuelle nette (VAN) est de 50 milliards de FCFA, ce qui correspond à 76 millions d'EUR. Le taux de rentabilité économique est de 23,9%. Environ 66% des bénéfices sont dérivés des activités de la composante A et 34% des activités de la composante B.

102. Ce résultat est satisfaisant, d'autant que certains avantages du Projet n'ont pu être pris en compte. Les avantages non quantifiés dans l'analyse financière et économique incluent les bénéfices des pistes, les coopératives d'utilisation de matériels agricoles, les infrastructures de stockage de riz, les infrastructures de stockage et les bénéfices des sous-projet de filière et des partenariats de filière. En outre, les bénéfices des MER sur les filières du Sud-ouest de PAFA-4R n'ont pas été valorisés. Par ailleurs, le Projet devrait aussi créer un dynamisme dans les filières et les micros-pôles économiques.

103. Une analyse de sensibilité montre que les résultats sont robustes à une augmentation des coûts de 10% et de 25%, une baisse des bénéfices de 10% et de 25% (par exemple, en cas de sécheresse ou d'autre évènement climatique faisant baisser les rendements), à un retard de mise en œuvre des activités d'un ou de deux ans et à une baisse du taux d'adoption. Le projet serait plus sensible à un retard des bénéfices de 2 ans et à une baisse du taux d'adoption de 25%.

**Tableau 5: Résumé de l'analyse de sensibilité**

ANALYSE DE SENSIBILITE				
	Δ%	Lien avec la matrice des risques	VAN (8%) (milliers de FCFA)	TRIE
<b>Scénario de base</b>			50	23,9%
Coûts +	10%	Problèmes sécuritaires (et augmentation des dépenses de sécurité)	48	22,5%
Coûts +	25%		45	20,6%
Revenus -	10%	Sécheresse ou autres scénario faisant baisser les rendements agricoles	43	22,3%
Revenus -	25%		33	19,7%
Bénéfices retardés d'1 an		Retard dans le démarrage du projet, problème sécuritaire	43	20,9%
Bénéfices retardés de 2 ans			35	17,3%
Taux d'adoption -	10%	Accompagnement insuffisant, techniques et matériaux inadaptés	40	22,1%
Taux d'adoption -	25%		25	17,5%

104. Par ailleurs, si on exclut les bénéfices du projet PAVAL à Léraba, car une partie des coûts de ce projet n'est pas inclus dans l'analyse financière et économique, la VAN est de 22 milliards de FCFA, ce qui correspond à 33 millions d'Euros. Le taux de rentabilité économique est de 15,6%.

## e. Exit Strategy and Sustainability

105. La stratégie de sortie du Projet reposera pour l'essentiel: i) sur la capacité des organisations professionnelles et leurs faitières à apporter des services à leurs membres; ii) sur le dispositif des CREERs pour apporter un soutien durable au développement des MER et à leur insertion sur le marché ; iii) sur la promotion de technologies et de système de culture adaptées aux capacités financières, avec le recours éventuel aux services des institutions financières, et iv) le renforcement des capacités des différents types de bénéficiaires en vue de garantir leur autonomie au plan technique et dans la démarche entrepreneuriale. Enfin, l'implication des services techniques et des structures nationales, publiques ou privés d'appui conseil et de services de développement des entreprises devrait permettre d'établir des relations durables entre ces entités et les producteurs, transformateurs et leurs organisations.

106. La programmation des activités et les arrangements de mise en œuvre inscrivent les réalisations de PAFA-4R dans une perspective d'appropriation locale, de responsabilisation institutionnelle et de durabilité. Le pilotage technique est pensé pour garantir la participation active des bénéficiaires, le transfert effectif de compétences aux entités de

gouvernance et de gestion à l'échelle des communes et des villages tout en renforçant les fonctions régaliennes exercées au niveau des directions techniques régionales et des instances de prise de décision.

### 3. Risks

#### H. Project risks and mitigation measures

##### Identification et atténuation des risques<sup>[1]</sup>

107. **Cofinancement avec la BAD sur le PAVAL.** Il est à noter que 410 hectares de la plaine de Leraba sont déjà aménagés et opérationnels. En outre, 200 ha sont actuellement en cours d'aménagement avec un financement gouvernemental et devraient être livrés au début de 2020. En conséquence, 610 ha au total seront disponibles pour l'extension de PAPFA afin de mener ses activités de valorisation à la valeur ajoutée en 2020.

108. Quant à la superficie restante dans la plaine de Lériba, d'une superficie de 1 410 ha:

- Toutes les études de faisabilité sont déjà disponibles et seules les études portant sur 200 ha doivent être affinées par la BAD. Les travaux prévu pour cette superficie seront terminés d'ici juin 2022;
- 600 ha (financés par la BAD) font l'objet d'un appel d'offres pour la sélection de l'entreprise de construction. Les travaux devraient être terminés d'ici la fin de 2020;

109. Les mesures d'atténuation des risques suivantes sont en place:

- une unité de coordination de projet dédiée (cofinancée par le gouvernement et la BAD) est déjà installée et opérationnelle dans la plaine de Lériba;
- une mission de supervision pour évaluer l'avancement des travaux et l'état de préparation au soutien de la production sont prévu deux fois par an;
- des rapports réguliers sont attendus de l'ingénieur en infrastructures rurales de l'UGP du PAFA-4R en étroite collaboration avec l'ingénieur de l'UGP PAVAL;
- la revue à mi-parcours prévue en 2022 permettra de confirmer le financement réservé au PAVAL ou réaffecter le fonds à des activités ayant démontré des effets positifs sur le PAPFA et PAFA-4R;
- la signature d'une Lettre de Nomination entre la BAD et le FIDA permettra de délimiter de façon univoque les arrangements fiduciaires entre les deux institutions dans le cadre de ce cofinancement. Elle sera préparée en étroite collaboration entre l'équipe pays ainsi que les services financiers et légaux du FIDA.

110. Les mesures d'atténuation des risques ont été proposées sur la base des stratégies et activités prévues par le Projet.

Risques	Niveau de risque après mitigation	Mesures d'atténuation
Politique et gouvernance	Modéré	- Participation avec les autres PTF au dialogue politique
Macroéconomique	Bas	- Participation avec les autres PTF au dialogue politique - Contribuer à la réalisation d'une croissance inclusive qui crée des emplois et réduit la pauvreté, ainsi qu'améliorer le climat des affaires et la gouvernance.
Stratégies et politiques sectorielles	Bas	- Gestion des savoirs - Appuyer la préparation des stratégies et politiques - Renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des ministères impliqués

Conception technique du projet	Bas	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Standardisation des SPAM sur la base des fiches techniques.</li> <li>- Identification rapide (avant le démarrage du projet lorsque c'est possible) des sites et lancement des études techniques et des EIES</li> </ul>
Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement continu des capacités des équipes de gestion et de mise en œuvre</li> <li>- Un suivi rapproché de la performance de l'UCP par le FIDA et le Gouvernement</li> </ul>
Gestion fiduciaire	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialogue continu avec le ministère de finances</li> <li>- Formation continue</li> </ul>
Environnement et social	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements hydro-agricoles, semences améliorées et adaptées, application des mesures d'atténuation et de résilience</li> <li>- Promotion des technologies innovantes (solaire, économes en eau), promotion de l'assurance agricole</li> </ul>
Sécuritaire	Modéré	Mesures de sécurité à prévoir pour les missions de terrain et disposition particulière (éligibles) pour les prestataires de service.

## I. Environment and Social category

111. Les risques environnementaux de la mise en valeur, du développement des filières et des MER, pourraient être: i) la mauvaise utilisation des produits phytosanitaires; ii) la mauvaise gestion des déchets et effluents des unités de transformation et une mauvaise maîtrise des technologies de stockage et de conditionnement; iii) l'utilisation d'énergies conventionnelles comme le charbon de bois et le gasoil pour le fonctionnement des unités de stockage, de conditionnement, de transformation ou encore de mise en marché par les entrepreneurs et groupements ; iv) une mauvaise implantation des infrastructures qui pourraient mener à des pollutions des sols et des cours d'eau ou à la fragilisation de l'environnement ; v) une pression accrue sur les ressources naturelles pourvoyeuses de produits forestiers non ligneux. Des activités ont été incluses dans le concept de Projet afin de mitiger ces risques. Par ailleurs, des échanges auront lieu avec des ONG travaillant avec l'UNICEF pour sensibiliser les populations à la lutte contre le paludisme autour des zones irriguées.

112. Le projet sera en particulier vigilant de n'intervenir que sur des tronçons de piste existants et sur des zones irriguées de moins de 100 ha. Les interventions se faisant sur des sites préexistants, aucun déplacement de population au-delà de 20 personnes n'est prévu. Par ailleurs, le document de projet de la composante BAD ne prévoit aucun déplacement de population. Des audits annuels suivront la mise en œuvre des actions prévues au PGES sur une base annuelle. Enfin, le PGES prévoit l'application des procédures de plainte du FIDA dans les zones d'aménagements pour l'irrigation et les autres infrastructures (pistes réhabilitées et magasins). En conclusion, en matière environnementale et sociale, le Projet a été classé dans la catégorie B, en vertu de l'application de seuils et règles de la note SECAP. Des risques sociaux/sécuritaires dans le pays seront mitigés à travers le focus sur la création d'emploi des jeunes qui contribuerait à la réduction des recrutements auprès des groupes d'insurgés.

## J. Climate Risk classification

113. Au cours des 20 prochaines années, la balance hydrique (la différence entre les précipitations et l'évaporation) de la campagne agricole va décroître d'environ 200mm dans les quatre régions. La balance hydrique des régions des Hauts-Bassins et du Sud-ouest pourrait devenir déficitaire entre maintenant et 2025 (en médiane).

114. La mise en œuvre de mesures d'adaptation par le PAPFA-extension est un prérequis pour espérer atteindre les objectifs de rendements prévus. Ces mesures sont de trois types: l'ombrage et les brises vents, l'augmentation des capacités de stockage et l'amélioration de la gestion de la ressource hydrique.

115. Eu égard à la forte dépendance et ainsi vulnérabilité des petits producteurs au régime climatique et aux altérations

climatiques auxquelles les quatre régions du projet vont être exposées au cours des 20 prochaines années, il est proposé que la catégorie de risque climatique soit évaluée à « élevé ». L'analyse climatique disponible dans la note SECAP pourra servir de base à une analyse plus détaillée en ce qui concerne les extrêmes de précipitations et les inondations pour lesquelles des données journalières plus précises sont requises.

## 4. Implementation

### K. Organizational Framework

#### a. Project management and coordination

116. Malgré les réformes engagées par le Gouvernement depuis 2013 pour améliorer le système de gestion des finances publiques, il ressort du dernier *Public Expenditure and Financial Accountability* (PEFA) 2017 que certaines faiblesses persistent et continuent d'entraver, l'efficacité et l'efficience budgétaires. En effet, des variations importantes sont toujours constatées entre le budget initial et le budget final exécuté aussi bien dans les montants des recettes et des dépenses que dans leur composition. Cette situation qui remet en cause la crédibilité du budget est induite principalement par des insuffisances en matière de planification et de cadrage budgétaire. Le PNDES a consacré à la définition de 14 secteurs de planification dont chaque secteur s'est doté de politique sectorielle

117. Le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (MAAH) sera le ministère de tutelle technique du PAFA-4R. Le Projet sera rattaché au programme budgétaire « 077 Economie agricole ». La coordination du PAFA-4R sera assurée par l'Unité de coordination nationale du PAPFA par délégation du Responsable du programme budgétaire « 077 Economie agricole » qui est le coordonnateur de facto selon le décret N°2018-0092 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso.

118. En vue d'une exécution financière efficace du PAFA-4R, le MAAH engagera un certain nombre d'actions aussitôt après l'approbation des financements. Il s'agit notamment de : (i) l'arrêté conjoint de création du PAFA-4R ; (ii) la création au sein de l'UCP d'une antenne à Gaoua du PAFA-4R; (iii) le recrutement d'un comptable en charge de la comptabilité du PAFA-4R au sein de l'UCP, (iv) le recrutement au niveau de l'antenne du chef d'antenne, des experts et d'un comptable; (v) la mise à jour du Manuel des procédures administratives, financières et comptables du PAPFA ; (vi) la prise en compte du site de Gaoua dans l'acquisition du logiciel de comptabilité (multi projets), ainsi que la formation du personnel; (vii) l'ouverture d'un compte spécial pour les ressources du prêt à la BCEAO et d'un sous compte d'opération dans une banque commerciale acceptable par le FIDA. Les données détaillées sur la gestion financière et le décaissement sont fournies à l'Annexe 8, chapitre IV.

#### b. Financial Management, Procurement and Governance

119. Gestion financière. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la Lettre à l'emprunteur/bénéficiaire et dans le manuel de procédures du PAPFA révisé en conséquence. Le dispositif de gestion s'appuiera sur une organisation administrative, financière et comptable animée par un service doté d'un personnel qualifié.

120. Le dispositif de gestion décrit dans le manuel clarifiera les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents de l'équipe administrative et financière. Au démarrage du projet, il sera mis en place un outil de gestion opérationnel et en adéquation avec: (i) le cadre comptable réglementaire du SYSCOHADA révisé; (ii) les procédures du FIDA en matière de gestion des projets; (iii) les procédures nationales relatives à la passation des marchés et à la gestion du personnel. Le manuel contiendra les supports de gestion nécessaires à la mise en œuvre.

121. La gestion financière du PAFA-4R reposera sur un système de suivi financier à quatre piliers:

- Le suivi des ressources financières qui rendra compte mensuellement et à la demande, de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources. Ce suivi permettra notamment d'assurer un contrôle efficace de la gestion des liquidités et des DRF ;
- Le suivi budgétaire, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources;
- Le suivi comptable, avec la vérification de la régularité, l'objectivité des dépenses et des imputations/saisie des dépenses au niveau de la comptabilité; et
- Le suivi financier et physique (en relation avec les responsables de composantes opérationnelles) qui sera focalisé sur l'analyse de cohérence entre les réalisations financières, les décaissements et les réalisations physiques dans l'exécution des marchés au moins une fois par trimestre.

122. Une évaluation du système de gestion financière proposé a été conduite pour vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Globalement, le risque de gestion financière du Projet est jugé « élevé » à la conception. Ce risque sera atténué par un ensemble de mesures qui permettront de satisfaire aux exigences minimales du FIDA en vertu de ses procédures et de fournir, de manière conforme, des informations précises et régulières sur l'état du financement. Les éléments d'atténuation seront assurés par: (i) l'autonomie de gestion de l'UCP et recrutement par voie compétitive du Coordonnateur et du Responsable administratif et financier (RAF); (ii) le suivi conjoint du Gouvernement (MAAH et MINEFID) et du FIDA; (iii) les audits annuels externes (iv) le suivi et le contrôle des finances publiques assurés par les autorités dans le cadre de leurs prérogatives, et suivant le planning annuel de leurs activités; (v) le processus de réajustement et de renforcement des capacités des antennes régionales.
123. *Audits.* Les comptes et la gestion du projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA de préférence 3 mois suivant la clôture de l'exercice fiscal et au plus tard 6 mois suivant la fin dudit l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.
124. *Passation des marchés.* Les travaux et fournitures ainsi que les services de consultants nécessaires au projet et financés sur ses ressources seront livrés conformément au code de passation des marchés en vigueur au Burkina Faso, pour autant que les dispositions dudit code sont compatibles avec celles du FIDA en la matière. Les méthodes de passation des marchés utilisées dans le cadre du PAFPA-extension seront cohérentes avec le cadre national. Pour les montants soumis aux procédures des marchés publics elles seront celles d'appel d'offres.
125. Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera les méthodes de passation, les coûts estimatifs et l'échéancier. Le processus de passation des marchés sera géré par le Responsable en passation de marchés de l'UCP. Dans la mesure du possible et pour des raisons d'économie d'échelle et d'efficacité, certains marchés seront regroupés en lot. La gestion des marchés est assurée de la manière suivante: (i) la gestion administrative et juridique par l'expert en passation des marchés; (ii) la gestion financière par le RAF; (iii) la gestion technique par les experts des composantes concernés. De façon générale, le Coordonnateur du projet est responsable de la bonne exécution de toutes les activités de passation des marchés.
126. Au démarrage du programme, le plan de passation des marchés relatif aux dix-huit premiers mois de mise en œuvre, condition préalable de décaissement, sera actualisé par la coordination du projet et soumis à la non objection du FIDA.
127. La corruption demeure un problème dans le secteur public. Avec un score de 31 en 2018 (32 en 2017), le pays a régressé au classement de l'Indice de Perception de la Corruption de *Transparency International* en passant de la 74ème place en 2017 à la 78ème sur 180 en 2018. Le PAFA-4R appliquera les principes de bonne gouvernance et de transparence: (i) par l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des OP et des jeunes ruraux pour la mise en œuvre des plans d'affaires des partenariats productifs; (ii) à travers le dispositif de suivi du respect par les OP de leurs statuts et règlements intérieurs, notamment en ce qui concerne le renouvellement des organes élus; et (iii) le respect strict des procédures en matière de gestion financière et de passation des marchés.
128. .

## **L. Planning, M&E, Learning, KM and Communication**

### **a. Planning, M&E, Learning, Knowledge Management and Communication**

129. *Planification.* La planification et la budgétisation des activités du PAFA-4R se feront au moyen d'un Programme de travail et de budget annuel (PTBA) spécifique répondant aux normes habituelles et qui sera consolidé avec celui du PAPFA. La planification permettra d'établir les contributions du PAFA-4R à la mise en œuvre des Programmes Ministériels concernés et, à travers eux, à l'atteinte des objectifs du PNSR II, de la PNSAN et du PNDES, ainsi qu'à ceux du COSOP.
130. *Suivi-évaluation.* Les indicateurs sont présentés dans le cadre logique. Le PAFA-4R s'appuiera sur le Système de suivi-évaluation (SSE) mis en place pour le PAPFA qui est conforme aux exigences du Gouvernement et du FIDA. Le SSE sera utilisé comme un outil d'aide à la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution du Projet. Le Manuel de suivi-évaluation du PAPFA sera complété pour tenir compte du PAFA-4R et permettre un suivi spécifique à travers le cadre logique et de mesure des résultats indépendants.
131. Construit sur la base de celui du PAPFA, le cadre logique et le cadre de mesure des résultats du PAFA-4R ont été complétés par des indicateurs spécifiques aux filières additionnelles promues par le Projet et les cibles ont été adaptées tout en veillant à la désagrégation par genre et par âge de manière à pouvoir renseigner les contributions du Projet dans l'équité sur le genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des jeunes.



132. Le SSE permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, et l'impact des interventions sur les groupes cibles ; et de renseigner une liste d'indicateurs conformément au Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO) développé par le FIDA. Le Projet prévoira les ressources humaines et financières appropriées pour mettre en place et opérationnaliser le système, et de bien clarifier les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux.
133. Le personnel affecté au SSE bénéficiera dès la première année du programme de formation et de certification Prime récemment adopté par le FIDA. Le programme de formation du personnel intégrera le volet Prime avec les deux modules obligatoires relatifs aux principes fondamentaux du suivi-évaluation. Par ailleurs le Projet aura recours à une assistance technique internationale pour l'aider à mettre en place le dispositif et à en assurer son appropriation par l'équipe dédiée.
134. Le Projet facilitera la participation du Gouvernement à l'initiative AVANTI. Celle-ci est destinée à améliorer la planification opérationnelle et budgétaire des interventions dans le secteur de l'agriculture, selon les principes de la gestion axée sur les résultats, afin d'alimenter et de renforcer les processus décisionnels au niveau des politiques et stratégies de développement rural, ainsi que renforcer les capacités de suivi et l'évaluation des ODD. L'appui technique au travers d'un don régional du FIDA permettra d'identifier les besoins en appuis et renforcement des capacités, y compris en matière de statistiques et d'organisation institutionnelle pour le pilotage et la mise en œuvre des interventions, ainsi que dans la perspective de capitaliser et partager les connaissances acquises lors de la mise en œuvre des projets. La mise en œuvre d'AVANTI au Burkina Faso se fera au travers de l'exécution du Plan d'Action qui sera issu de l'application de la méthodologie AG-Scan qui permet aux participants d'évaluer leurs propres capacités de suivi-évaluation et d'identifier les actions requises pour les améliorer. Un budget dédié pour l'exécution de ce Plan d'Action a été budgétisé dans le cadre du présent projet.
135. En outre, le renforcement des capacités du responsable suivi et d'évaluation de l'UGP sera assuré au niveau des projets par le biais du PRIME (Programme de suivi et d'évaluation en milieu rural) menant à une certification de suivi et d'évaluation reconnue par le FIDA.
136. *Apprentissage, gestion des savoirs et communication.* Le FIDA s'est engagé au Burkina Faso dans un renforcement de la prise en compte de la gestion des savoirs, et le recrutement d'un(e) Responsable en gestion des savoirs et communication est prévu(e) au niveau pays/programme. Le Responsable en suivi-évaluation et gestion de savoirs conjoint au PAPFA et Neer-Tamba couvrira également les activités du PAFA-4R. Il sera le relais du Responsable en gestion des savoirs et communication au niveau pays/programme. Les responsables techniques des UCP et UCR seront étroitement associés au processus de capitalisation. L'aspect gestion des savoirs et communication sera guidé par la stratégie conjointe de gestion des savoirs et de communication élaboré dans le cadre du Neer-Tamba et du PAPFA et qui sera revu et complété au démarrage du PAFA-4R. Le concept consiste à créer une chaîne de valeur entre le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, et la communication pour collecter, capitaliser et valoriser au mieux, avec l'aide de supports et de technologies appropriés, les données et informations générées par les activités des Projets financés par le FIDA. Il s'agira pour le système de suivi-évaluation/gestion des connaissances de produire, mais aussi de collecter des expériences provenant d'autres projets et organisations, à travers une stratégie de gestion des connaissances performante, et d'assurer une valorisation de ces connaissances pour favoriser l'apprentissage (dans les domaines techniques, organisationnel, etc.) de tous les acteurs du projet au cours de sa mise en œuvre et au-delà (capitalisation). Le système mis en place, incluant les tableaux de bords du projet, devra contribuer à résoudre de manière proactive les problèmes et à garantir l'atteinte des résultats, en alimentant notamment les processus décisionnels. Les activités de gestion des savoirs et communication seront budgétisées annuellement et suivies dans le PTBA.
137. Pour la communication à l'externe, PAFA-4R veillera à considérer la diversité des objectifs de communication en fonction des parties prenantes à toucher, et à utiliser les canaux de communication les plus appropriés des fins d'échanges, de partage, d'apprentissage communes et de recherche de synergie : bénéficiaires, partenaires de mise en œuvre, décideurs politiques. La communication entre les acteurs visant à partager les meilleures pratiques et les connaissances recueillies sera assurée à travers des groupes d'échanges thématiques, des visites d'échanges commentées, des ateliers nationaux et régionaux, etc.
138. Le Responsable en gestion des savoirs et communication au niveau pays s'assurera que tout au long de leur avancement, le PAFA-4R, le PAPFA et le Neer-Tamba continuent de partager les leçons apprises de leurs réalisations respectives. Le PAFA-4R contribuera à alimenter la base de données des MER (naissants, en phase de consolidation, matures, par nombre d'emplois générés, aspects genre, etc.) mise en place dans le cadre du PAPFA.

## **b. Innovation and scaling up**

139. La synergie et la complémentarité avec PAPFA seront génératrices d'enseignements quant à l'approche stratégique combinant la gestion des eaux et des sols avec la promotion des filières à valeur ajoutée. La conception innovante de PAFA-4R élargira à terme les opportunités d'investissement dans le cadre de la diversification des filières promues par PAPFA, en particulier la diversification vers des filières non-céréalières, et contribuera à ouvrir les marchés aux segments de production qui dégageront des surplus pour la commercialisation lorsque l'intensité

culturelle augmentera suite à la restauration des terres et à l'adoption des pratiques résilientes et performantes par les petits producteurs. La capitalisation des expériences de cette synergie PAFA-4R – PAPFA facilitera l'identifier les innovations spécifiques susceptibles d'être mises à l'échelle, notamment en ce qui attire au renforcement des jeunes et leur inclusion dans le tissu économique des micro-pôles ciblés.

## M. Implementation plans

### a. Implementation readiness and start-up plans.

140. Conçu pour développer des complémentarités avec le PAPFA en mettant à l'échelle les acquis les plus probants, PAFA-4R devrait pouvoir démarrer ses activités rapidement. Des activités de prédémarrage sont proposées au travers d'une avance sur l'allocation du FIDA afin de démarrer le projet bien avant l'approbation du projet par le Conseil d'Administration du FIDA au travers de l'instrument FIPS (Annexe 11). Un budget détaillé d'environ 445 000 EUR (500 000 USD) a été élaboré pour les activités de prédémarrage. Ces activités concernent: (i) le recrutement du cabinet indépendant expérimenté qui sera chargé du recrutement du personnel de l'antenne de Gaoua et du comptable pour le PAFA-4R ainsi que les experts qui viendront en renfort à l'UCP de Bobo-Dioulasso ainsi qu'aux URC de Dédougou et Bobo-Dioulasso; (ii) le lancement des appels à manifestation d'intérêt pour le recrutement du cabinet pour la conduite des enquêtes de référence, des études micro-pôles économiques; (iii) l'organisation de l'atelier d'actualisation du PTBA et du Plan de Passation de Marchés pour les 18 premiers mois du projet; (v) le lancement des études d'identification des pistes, périmètres/bas-fonds et jardins maraichers, des stations piscicoles et infrastructures de transformation et de stockage; (vi) un diagnostic des MER dans la région du Sud-ouest et dans les autres régions pour la filière PFNL.
141. Il est important d'accélérer des conventions de maîtrise d'ouvrage public déléguée avec les l'AGETEER et la SONATER afin de bénéficier de leur expertise et de leur base de données dès le départ en participant au diagnostic initial des sites et au ciblage direct avec les services techniques régionaux qui disposent déjà d'un répertoire du potentiel en terres et en eau.

### b. Supervision, Mid-term Review and Completion plans.

142. Les missions de supervision et de suivi seront assurées par le FIDA avec la participation de la partie nationale, à raison de deux missions de supervision par an. La supervision de PAFA-4R sera régie par le système SMRO informatisé et disponible en ligne, ce qui facilitera la mise à jour des informations sur l'état d'avancement du projet. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage dans les aspects relatifs à la mise en place du dispositif de mise en œuvre du projet à tous les niveaux, à la finalisation des termes de référence et au lancement des dossiers d'appel d'offres pour les études et autres activités prioritaires. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur l'efficacité de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui pourront être organisées.
143. Des supervisions conjointes seront prévues avec la BAD dans la mesure du possible afin de faire bénéficier aux UGP des mêmes appuis techniques et stratégiques et assurer une cohérence dans l'exécution des activités similaires sur les deux projets.
144. La revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours la pertinence du projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue analysera aussi l'exécution financière du projet. Elle émettra en conséquence des recommandations relatives aux mesures et dispositions à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider ou à réorienter le cas échéant la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du projet. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du projet seront réactualisés en conséquence. Le Gouvernement préparera les termes de référence de cette revue qui seront soumis à l'approbation du FIDA.
145. La mission d'achèvement assorti d'un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du PAFA-4R sur les groupes cibles, et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du projet et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du projet, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du projet (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts, et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre.

## Footnotes

## Executive summary

[1] WHO, Report on Disability, 2011

[2] La mission était composée de : M. Samir Bejaoui, Chargé de programme FIDA, Chef de mission ; M. Ludovic Pascal Conditamde, Chargé d'appui programme, FIDA ; M. Frans Goossens, Economiste principal et Chef de mission technique, FAO/DPIA ; M. Maladho Barry, Spécialiste en infrastructures rurales, consultant FAO/DPIA; M. Cedrick Boulan, Spécialiste en ciblage, genre, suivi-évaluation et gestion des savoirs , Consultant FIDA; Mme Anne-Christelle Ott, Economiste, FAO/DPIB ; M. Florent Baarsch, Économiste spécialisé sur l'environnement et le climat, FIDA; M. Radu Damianov, Expert en aspects fiduciaires, FIDA ; M. Samba-Diom Ba, Spécialiste en gestion financière, Consultant FIDA ; M. Aziz Dao, Junior économiste, consultant FAO/DPIA ; M. Jonathan Agwe, Spécialiste régional principal en finance rural et chaînes de valeur agricoles, FIDA. La partie nationale était représentée par Monsieur Oumarou Philippe Ouedraogo de la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectoriels (DGESS) du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) assisté de proches collaborateurs; et Madame Zanga de la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP), Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement.

### I. A. a. Contexte national

[1] FMI. Rapport pays. Avril 2018

[2] FMI. Rapport pays. Avril 2018

[3] BAD. Perspectives Économiques en Afrique. 2018.

[4] Banque mondiale. *Doing Business 2019*.

[5] INSD. Annuaire statistique 2016, estimation du recensement 2006

[6] DGEF. Profil du dividende démographique du Burkina Faso en 2014.

[7] INSD. Le seuil absolu national de pauvreté est de 82 672 FCFA (2003).

[8] Banque mondiale. *Country Partnership Framework 2019-2023*

[9] SNU. Cadre de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies 2018-2020

### I. A. b. Aspects spécifiques en lien avec les priorités transversales du FIDA

[1] PNUD. Rapport sur le développement humain de l'année 2016

[2] OIT, CEA et BAD. Cartographie et diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso. 2014

[3] INSD. Enquête SMART 2018

[4] PAM/CEA/UA. Le coût de la faim au Burkina Faso. Sans date

### I. A. c. Justification de l'implication du FIDA

[1] Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL)

[2] Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural (PASPRU)

[3] Selon la FAO, toutes les formes de pisciculture ont été testées au Burkina Faso au cours des dernières décennies, avec des résultats médiocres dans l'ensemble. Le développement de la pisciculture intensive ou extensive en étangs, non subventionnée, se heurte à plusieurs contraintes d'ordre topographique (relief peu accidenté qui empêche l'alimentation en eau par gravité), hydrologique (déficits hydriques fréquents, rareté de nappes phréatiques, forte évapotranspiration) et socio-économique (absence de tradition, manque de disponibilité de sous-produits agricoles). Le Projet proposera une innovation technologique, la pisciculture dans les bassins d'irrigation, combinés avec le maraîchage.

[4] Approuvé par l'OSC du FIDA le 21 février 2019, présenté au Conseil d'administration du FIDA en mai 2019.

[5] Il convient de noter que la rentabilité repose sur un coût de production fortement subventionné, ce qui a une incidence sur l'accès à certains produits et services financiers assortis de taux d'intérêt.

[6] CIAT. Soutien stratégique à l'intégration de la nutrition dans les investissements du FIDA, Activités de soutien au Burkina Faso. Rapport de mission. 2018

## **I. B. Enseignement**

- [1] FIDA. Evaluation de la stratégie et du programme de pays – Burkina Faso. 2018
- [2] Programme d'investissement communautaire pour la fertilité agricole (PICOFA)
- [3] Projet d'irrigation et de gestion de l'eau à petite échelle (PIGEPE)
- [4] Programme de développement rural durable (PDRD)
- [5] Projet d'appui à la microentreprise rurale (PAMER)
- [6] Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL)
- [7] Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural (PASPRU)
- [8] FIDA. Evaluation de la stratégie et du programme de pays – Burkina Faso. 2018

## **II. Description du Projet**

### **Objectifs**

### **Zone d'intervention**

- [1] Projet de résilience et de compétitivité agricole (PReCA). Financement par la Banque mondiale.

### **Groupe cible**

- 1] INSD. Caractéristiques sociodémographiques, Enquête multisectorielle continue 2014.
- [2] Selon les estimations de l'OMS (Rapport mondial sur le handicap, 2011), les personnes handicapées représenteraient près de 13,9 % de la population au Burkina Faso. En se basant sur ces derniers chiffres, près de 2 millions de Burkinabès seraient en situation de handicap en 2016. De plus, on estime que 85,5 % des personnes handicapées burkinabè n'ont aucun niveau d'instruction et que 56,5 % des personnes handicapées burkinabè n'ont pas d'activité professionnelle.
- [3] Description détaillée dans le manuel de mise en œuvre en annexe 8 (volume séparé)

## **D. Composantes**

- [1] Description détaillée dans le manuel de mise en œuvre en annexe 8 (volume séparé)

### *Composante A*

- [1] Programme d'Aménagement de Bas-fonds dans le Sud-Ouest et la Sissili (PABSO)
- [2] Petite irrigation dans le Grand-Ouest (PIGO)
- [3] Projet de Promotion de l'Irrigation Goutte-à-Goutte (PPIGG)

### *Composante B*

- [1] Un exemple des activités concrètes du FENU/UNCDF en tant que partenaire de PAFA-4R.

## **E. Théorie du changement**

- [1] Présentation visuelle en annexe 2

## **G. Coûts, bénéfices et financement**

### **a) Financement du projet**

- [1] Appliquant le principe de granularité et d'approche conservatrice, certaines activités de la composante 1 (Amélioration de la productivité et de la production agricole) ont été comptabilisées comme financement dédié à l'adaptation au changement climatique. Plus précisément 51% de la sous composante 1.1 et 89% de la composante 1.2 ont ainsi

comptabilisés.

## **Stratégie de sortie et soutenabilité**

### ***Résumé des avantages et analyse économique***

[1] Les coûts pris en charge par la BAD.

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex 1: Logframe**

Document Date: 26/07/2019  
Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions

### Logical Framework

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
<b>Outreach</b>	1.b Estimated corresponding total number of households members				SSE du Projet	Trimestrielle	UCP	- Un cadre national stratégique et institutionnel favorable - Disponibilité de partenaires et de prestataires efficients
	Household members							
	1.a Corresponding number of households reached							
	Households							
	1 Persons receiving services promoted or supported by the project							
	Total number of persons receiving services	0	56000	70000				
<b>Project Goal</b> Contribuer à la réduction de la pauvreté et stimuler la croissance économique dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts Bassins	Personnes bénéficiaires d'une mobilité économique				Evaluation d'impact	Année 1, 3 et 6	FIDA et Gouvernement	
	Nombre de personnes	0	37800	63000				
	Ménages ayant une période de soudure 2 mois au maximum				Evaluation d'impact	Année 1, 3 et 6	FIDA et Gouvernement	
	Households			70				
	Nombre de personnes dont la resilience s'est renforcée				Evaluation d'impact	Année 1,3 et 6	FIDA et Gouvernement	
Number		37800	63000					
<b>Development Objective</b> Améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits dans les filières riz, maraîchage, sésame et niébé	Menages déclarant une augmentation de leurs revenus d'au moins 30%				Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	- Un cadre national stratégique et institutionnel favorable - Disponibilité de partenaires et de prestataires efficients
	Households	0	65	80				



Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
<b>Outcome</b> La productivité des systèmes agricoles dans les filières ciblées est améliorée	1.2.4 Households reporting an increase in production				Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	- Bonne capacité de mise en oeuvre des sous-projets d'accès au marché (SPAM) - Intérêts des paysans aux pratiques agro-écologiques
	Households	0	85	90				
	Augmentation du rendement (t/ha)				Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
	Riz pluvial	0.9	1.7	2				
	Riz de bas-fonds	1.5	4	4				
	Oignon	13	21	25				
	Sésame	0.37	0.8	0.8				
	Niébé	0.3	0.81	0.9				
	Miel produit							
	litres de miel							
	Quantité de poisson produite				Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
	quantité de poisson							
	Quantité de PNFL/PAMNC produite				Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
	quantité de PNFL/PAMNC							
	1.2.8 Women reporting improved quality of their diets				Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
	Percentage	0	20	50				
	1.2.1 Households reporting improved access to land, forests, water or water bodies for production purposes				Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
	Households reporting improved access to water		85	90				
	3.1.4. Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				SSE	Trimestrielle	UCP, Prestataires	
	Hectare		4080	5100				

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
<b>Output</b> Des techniques et connaissances améliorant durablement la productivité agricole et la situation nutritionnelle sont maîtrisées par les acteurs	1.1.3 Rural producers accessing production inputs and/or technological packages				SSE du Projet	Trimestrielle	UCP	
	Total rural producers	0	26560	33200				
	Personnes qui adoptent les pratiques agro-écologiques promues				SSE du Projet	Trimestrielle	UCP	
	Personnes	0		34000				
	1.1.8. Personnes recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition				SSE du Projet	Trimestrielle	UCP	
	Personnes	0		113000				
	2.1.3 Rural producers' organizations supported				SSE du Projet	Trimestrielle	UCP, prestataires	
	Rural POs supported	0	720	900				
	Aménagements de protection implantés				SSE du Projet	Semestrielle	UCP, Prestataires	
	Héctares			470				
	Haies vives de clôtures plantées				SSE du Projet	Semestrielle	UCP, Prestataires	
	Longueur haies							
	Sites piscicoles installés				SSE du Projet	Semestrielle	UCP, Prestataires	
	Etangs et micro-barrages			160				
	Cages et enclos			80				
	Bassins			300				
	Plants et boutures				SSE du Projet	Semestrielle	UCP, Prestataires	
	espèces							
	Ruches				SSE du Projet	Semestrielle	UCP, Prestataires	
	Nombre			300				

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
	1.1.4 Persons trained in production practices and/or technologies				SSE	Trimestrielle	UCP, Prestataires	
	Males		13280	16600				
	Females		13280	16000				
	1.1.8 Households provided with targeted support to improve their nutrition				SSE	Trimestrielle	UCP	
	Males		1650	3300				
	Females		1650	3300				
<b>Output</b> Des infrastructures durables améliorent la productivité au niveau des filières agricoles ciblées	1.1.2 Farmland under water-related infrastructure constructed/rehabilitated				SSE	Semestrielle	UCP, prestataires	
	Hectares of land		1920	2400				
	2.1.6 Market, processing or storage facilities constructed or rehabilitated				SSE	Semestrielle	UCP, prestataires	
	Processing facilities constructed/rehabilitated		250	350				
<b>Outcome</b> La valorisation et la commercialisation des produits agricoles dans les filières ciblées est améliorée	2.2.1. Emplois créés au niveau des MER				SSE, rapport des CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	- Les marchés pour les filières appuyées restent porteurs - Intérêt des jeunes à s'insérer dans les filières appuyées
	Nombre	0	2700	3600				
	Pourcentage d'augmentation de volumes des produits agricoles transformés et commercialisés				Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
	Nombre		60	75				
	2.2.3 Rural producers' organizations engaged in formal partnerships/agreements or contracts with public or private entities				SSE, prestataires	Semestrielle	UCP prestataires	
	Percentage of POs		40	60				

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
<b>Output</b> La concertation et la collaboration entre les acteurs des filières sont améliorées	Sous-projets de développement de filières financés				SSE, rapport des prestataires	Trimestrielle	UCP, MEBF	Volonté des interprofessions à renforcer leurs instances de concertation au niveau régional
	Nombre	0	12	16				
	Contrats stipulant les normes ou standards de qualité				SSE, rapport des prestataires	Séquentrielle	UCP, prestataires	
	pourcentage		50	80				
<b>Output</b> Les MER ont accès à des services de développement des entreprises adaptés à leurs besoins	Plans d'affaires des MER financés				SSE, rapport des CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	Capacité des CREER à se pérenniser
	Nombre	0	1700	2100				
	Nombre de MER produisant des aliments contribuant à la lute contre la malnutrition				SSE, CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	
	Nombre		160	210				
	2.1.1 Rural enterprises accessing business development services				SSE, CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	
	Rural enterprises		1500	1900				

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex 2: Theory of change**

Document Date: 26/07/2019  
Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## ANNEXE 2: THEORIE DU CHANGEMENT



## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex 3: Project cost and financing: Detailed costs tables**

Document Date: 26/07/2019  
Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department





## **ANNEXE 3 : COUT ET FINANCEMENT DU PROJET**

### **A. Introduction**

1. Cet appendice porte sur l'estimation des coûts du Projet d'appui à la promotion des filières agricoles – extension (PAFA-4R), réalisée avec le programme Costab. La première partie du document présente les hypothèses de base concernant la date de démarrage et la durée prévisionnelle d'exécution du projet, les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, le taux de change officiel, les coûts unitaires, les catégories de dépenses et la part des taxes et des devises dans les coûts totaux. La deuxième partie récapitule les résultats de l'estimation des coûts du projet par composante et par source de financement.

2. Les tableaux des coûts détaillés des différentes composantes et sous-composantes du projet sont joints au présent document.

### **B. Hypothèses de calcul des coûts**

3. Le COSTAB a été préparé en FCFA/EURO, étant donné la décision du Gouvernement à emprunter en EURO.

4. Les coûts du projet pris en compte dans les calculs comprennent les coûts des investissements et les coûts de fonctionnement du projet. Les calculs ont été effectués sur la base des principales hypothèses suivantes :

5. La présentation du projet au Conseil d'Administration du FIDA est prévue en décembre 2019. Il est estimé que le projet pourra effectivement démarrer ses activités en 2020 pour une durée de six ans. Comme l'équipe de mise en œuvre du projet sera commune au projet PAPFA, on suppose que le projet sera rapidement opérationnel.

6. L'estimation des coûts repose essentiellement sur les coûts des projets financés par le FIDA au Burkina Faso, notamment le PAPFA et Neer-Tamba.

7. Les coûts estimés sont indicatifs et devront être considérés comme des enveloppes financières par composante, sous-composante et activité. Même lorsque des quantités et des coûts unitaires sont précisés dans les tableaux des coûts détaillés, c'est d'abord le montant global prévu pour l'activité qui est à considérer. La planification détaillée des activités se fera à l'exécution du projet, notamment en réponse aux demandes exprimées par les groupes cibles.

8. Les coûts estimés s'entendent toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils intègrent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les taxes directes.

9. Les coûts de base des produits locaux ont été évalués à leurs prix de marché y compris les taxes. Les coûts de base des biens et services importés comprennent les prix CAF, les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée et la valeur ajoutée nationale, à savoir les frais de manutention locale, le transport local, l'intermédiation financière et les marges des opérateurs économiques.

10. Les prix unitaires des biens et services ont été saisis dans le Costab en francs CFA (FCFA). La monnaie étrangère du Costab et l'Euro (EUR).

11. Les salaires du personnel du projet sont alignés sur ceux du PAPFA, en prenant en considération l'inflation.

12. Les provisions pour hausse des prix, communément appelées "imprévus financiers", sont destinées à couvrir les effets de l'inflation au niveau national et international. Elles sont calculées par le Costab sur la base des prévisions de l'inflation au niveau national et international. Le taux d'inflation retenu est de 2% pour la monnaie locale, sur la base du taux d'inflation au Burkina selon les données du FMI, et de 2%

pour la devise étrangère, sur la base du taux d'inflation des économies avancées, qui se situe à 1,9%. Ces taux d'inflation ont été utilisés sur la durée du projet, car il est difficile de faire des projections précises. Pour les salaires, une inflation de 4% a été rajoutée avant le démarrage du projet, pour compenser le fait que les coûts unitaires sont basés sur les coûts de base de 2017.

13. Le taux de change officiel du FCFA par rapport à l'EUR en février 2019 est de l'ordre de 656 FCFA pour 1 EUR et ce taux de change est relativement constant, car le FCFA est aligné sur l'EUR. Un taux de 656 FCFA par EUR est donc considéré pour la durée du projet.

14. La part en devises du coût du projet est constituée des coûts directs et indirects des biens et services importés qui sont incorporés dans le coût du projet. La définition des catégories de dépenses a été faite sur la base du projet PAPFA. Le tableau 1 ci-dessous présente les catégories de dépenses et les taux des imprévus physiques, des taxes<sup>1</sup> et des parts en devises. Les taxes présentées dans les catégories de dépenses correspondent aux taxes qui feront partie de la contribution du gouvernement.

**Tableau 1 : Catégories de dépenses**

		Imprévus financiers (%)	Imprévus physiques (%)	Taxes (%)	Devises étrangères (%)
Travaux	Travaux	Standards	5	18	25
Equipements et matériels	Véhicules	Standards	0	23	60
	Equipements et matériels	Standards	0	23	60
Subventions et dons	Subventions et dons	Standards	0	0	0
Services de consultants	Services de consultants	Standards	0	0	25
Biens, services et intrants	Formations, ateliers et séminaires	Standards	0	0	25
	Biens, intrants et autres services	Standards	0	0	25
Salaires et indemnités	Salaires et indemnités	Standards	0	0	0
Coûts de fonctionnement	Coûts de fonctionnement	Standards	0	0	25

### C. Coûts du projet

15. **Coûts et financement.** Le coût du PAFA-4R s'élèvera à 112,0 millions d'EUR (73,5 milliards de FCFA) qui seront financés par : i) le FIDA pour 60,5 millions d'EUR (39,7 milliards de FCFA) prévus pour le cycle de financement FIDA11 via un prêt de 59,6 millions d'EUR et un don de 0,9 millions d'EUR ; ii) les bénéficiaires, le secteur privé et les partenaires de développement pour un montant de 7,8 millions d'EUR (5,1 milliards de FCFA) sous forme de participation aux investissements; et iii) le Gouvernement pour un montant de 7,0 millions d'EUR (4,6 milliards de FCFA) sous forme d'exonération des taxes et de 5,0 millions d'EUR (3,3 milliards de FCFA) sous forme de contribution décaissable.

16. **Coûts par composante.** Les coûts par composante (avec imprévus physiques et financiers) se décomposent comme suit : i) 44,0 millions d'EUR pour la Composante A : Amélioration de la productivité et de la production agricole, correspondant à 39% des coûts totaux ; 61,2 millions d'EUR pour la Composante B : Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles, correspondant à 55% des coûts totaux ; et 6,9 millions d'EUR pour la Composante C : Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs, correspondant à 6% des coûts totaux. Le budget de la Composante B comprend le budget de la BAD pour le projet PAVAL. Le budget de la Composante B sans ce financement est de 18,7 millions d'EUR. Les coûts de base par composante, sans imprévus physiques et financiers, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

<sup>1</sup> Il s'agit des taxes qui seront remboursés par le Gouvernement ou pour lesquels le projet sera exempté. Les autres catégories ne sont pas forcément exemptées d'impôts.

## Tableau 2 : Coûts de base par composante

Components Project Cost Summary	(Local Million)			(EUR Million)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Exchange	Base Costs
<b>A. Amélioration de la productivité et de la production agricole</b>								
Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricole	5,062	1,692	6,754	7.72	2.58	10.30	25	10
Infrastructures agricoles	14,955	4,985	19,940	22.80	7.60	30.40	25	28
<b>Subtotal</b>	<b>20,017</b>	<b>6,677</b>	<b>26,694</b>	<b>30.51</b>	<b>10.18</b>	<b>40.69</b>	<b>25</b>	<b>38</b>
<b>B. Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles</b>								
Renforcement des organisations de filière	2,445	829	3,274	3.73	1.26	4.99	25	5
Professionnalisation des MER	6,324	2,104	8,428	9.64	3.21	12.85	25	12
Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL)	20,610	7,041	27,651	31.42	10.73	42.15	25	39
<b>Subtotal</b>	<b>29,379</b>	<b>9,975</b>	<b>39,354</b>	<b>44.78</b>	<b>15.21</b>	<b>59.99</b>	<b>25</b>	<b>56</b>
<b>C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>								
Coordination et gestion	2,528	411	2,939	3.85	0.63	4.48	14	4
Suivi-évaluation et gestion des savoirs	965	322	1,286	1.47	0.49	1.96	25	2
<b>Subtotal</b>	<b>3,493</b>	<b>733</b>	<b>4,226</b>	<b>5.32</b>	<b>1.12</b>	<b>6.44</b>	<b>17</b>	<b>6</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>52,889</b>	<b>17,384</b>	<b>70,273</b>	<b>80.62</b>	<b>26.50</b>	<b>107.12</b>	<b>25</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	820	273	1,093	1.25	0.42	1.67	25	2
Price Contingencies	1,625	506	2,131	2.48	0.77	3.25	24	3
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>55,334</b>	<b>18,164</b>	<b>73,497</b>	<b>84.35</b>	<b>27.69</b>	<b>112.04</b>	<b>25</b>	<b>105</b>

## Tableau 3 : Coûts de PAFA-4R par source de financement

	EUR, millions	FCFA, milliards
<b>FIDA prêt</b>	<b>51.4</b>	<b>33.7</b>
<b>FIDA prêt PAVAL</b>	<b>8.2</b>	<b>5.4</b>
<b>FIDA don</b>	<b>0.9</b>	<b>0.6</b>
<b>Bénéficiaires</b>	<b>7.8</b>	<b>5.1</b>
<b>Gouvernement, taxes</b>	<b>7.0</b>	<b>4.6</b>
<b>Gouvernement, décaissable</b>	<b>5.0</b>	<b>3.3</b>
<b>Banque Africaine de Développement</b>	<b>31.8</b>	<b>20.9</b>
<b>Total</b>	<b>112.0</b>	<b>73.5</b>

17. La BAD financera en cofinancement parallèle l'aménagement de la Plaine de la Léraba pour un montant total d'environ 35,8 millions d'USD, correspondant à 31,8 millions d'EUR et 21 milliards de FCFA. Après la construction des aménagements et la mise en place des mesures de sécurisation foncière et de sécurisation environnementale, le FIDA financera 8,2 millions d'EUR pour la mise en valeur des périmètres aménagés, le développement des filières, ainsi que l'appui à l'émergence des MER. Des mesures de contrôle seront mises en place afin de pouvoir régulièrement mesurer le niveau de satisfaction tant de la gestion financière de ces ressources que de l'exécution technique. Hormis toute infraction importante aux accords conclus entre le FIDA et la BAD, en cas d'appréciation négative au moment de la revue à mi-parcours, il sera envisagé de commun accord avec le Gouvernement de rapatrier le reliquat de l'enveloppe allouée au PAVAL sur des activités prévues sur les autres composantes du PAFA-4R en fonction des besoins et succès observés pendant la période d'exécution du projet.

18. Par ailleurs, un montant de 445 000 EUR (500 000 USD) est prévu pour les activités de prédémarrage détaillées dans l'Annexe 11.

**Tableau 4: Composantes par financier, millions d'EUR**

Burkina Faso  
 Project d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extension (PAPFA-extension)  
 Components by Financiers

		(EUR Million)														
		BAD		Gouvernement		FIDA prêt		FIDA prêt Léraba (PAVAL)		FIDA don		Bénéficiaires		Total		
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	
<b>A. Amélioration de la productivité et de la production agricole</b>																
Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricole																
		-	-	0.34	3.1	7.80	71.6	-	-	-	-	-	-	2.76	25.3	10.90
Infrastructures agricoles																
		-	-	9.05	27.4	23.83	72.1	-	-	-	-	-	-	0.18	0.6	33.07
	<b>Subtotal</b>	-	-	9.39	21.4	31.63	71.9	-	-	-	-	-	-	2.94	6.7	43.97
<b>B. Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles</b>																
Renforcement des organisations de filière																
		-	-	1.68	31.7	2.16	40.8	-	-	0.89	16.8	0.57	10.7	5.30	13.37	13.37
Professionnalisation des MER																
		-	-	0.01	0.1	10.89	81.5	-	-	-	-	-	-	2.47	18.5	13.37
Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL)																
		31.84	74.8	0.71	1.7	-	-	8.22	19.3	-	-	-	-	1.78	4.2	42.55
	<b>Subtotal</b>	31.84	52.0	2.40	3.9	13.05	21.3	8.22	13.4	0.89	1.5	4.82	7.9	61.22	61.22	61.22
<b>C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>																
Coordination et gestion																
		-	-	0.14	3.0	4.64	97.0	-	-	-	-	-	-	-	-	4.78
Suivi-évaluation et gestion des savoirs																
		-	-	0.00	-	2.07	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	2.07
	<b>Subtotal</b>	-	-	0.14	2.1	6.71	97.9	-	-	-	-	-	-	-	-	6.85
<b>Total PROJECT COSTS</b>		31.84	28.4	11.94	10.7	51.39	45.9	8.22	7.3	0.89	0.8	7.76	6.9	112.04	112.04	112.04

19. **Catégories de dépenses** : Les coûts par catégorie de dépenses sont présentés ci-dessous. Les travaux représentent 68 millions d'EUR, correspondant à 61% des coûts de base. Cependant, ce chiffre reflète le fait que le budget de la BAD pour le projet PAVAL a été attribué à la catégorie de dépense travaux, faute d'information précise sur les dépenses. Les coûts récurrents du projet sont faibles, 3,6 millions d'EUR, correspondant à 3% des coûts, car la gestion du projet sera jointe avec la gestion du projet PAPFA.

**Tableau 5: Catégorie de dépenses**

Burkina Faso  
 Project d'Appui à la Formation des Filières Agr

		(EUR Million)														
		BAD		Gouvernement		FIDA prêt		FIDA prêt Léraba (PAVAL)		FIDA don		Bénéficiaires		Total		
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	
<b>I. Investment Costs</b>																
A. Travaux																
		31.84	46.7	10.89	16.0	22.66	33.2	2.39	3.5	-	-	0.43	0.6	68.21	60.9	
<b>B. Equipements et matériels</b>																
1. Véhicules																
		-	-	0.10	23.0	0.32	76.1	0.00	0.9	-	-	-	-	0.42	0.4	
2. Equipements et matériels																
		-	-	0.45	31.4	0.53	36.9	0.45	31.6	-	-	-	-	1.43	1.3	
	<b>Subtotal</b>	-	-	0.54	29.5	0.84	45.8	0.46	24.7	-	-	-	-	1.84	1.6	
C. Subventions et dons																
		-	-	-0.00	-0.0	0.67	78.5	0.03	3.7	-	-	0.15	17.8	0.86	0.8	
D. Services de consultants																
		-	-	0.17	5.2	2.63	81.1	0.44	13.7	-	-	-	-	3.24	2.9	
<b>E. Biens, services et intrants</b>																
1. Formations, ateliers et séminaires																
		-	-	0.15	2.2	4.51	68.7	1.02	15.6	0.89	13.5	-	-	6.57	5.9	
2. Biens, intrants et autres services																
		-	-	0.19	0.7	16.50	59.5	3.88	14.0	-	-	7.18	25.9	27.75	24.8	
	<b>Subtotal</b>	-	-	0.34	1.0	21.01	61.2	4.90	14.3	0.89	2.6	7.18	20.9	34.32	30.6	
	<b>Total Investment Costs</b>	31.84	29.4	11.94	11.0	47.82	44.1	8.22	7.6	0.89	0.8	7.76	7.2	108.47	96.8	
<b>II. Recurrent Costs</b>																
A. Salaires et indemnités																
		-	-	-	-	3.01	100.0	-	-	-	-	-	-	3.01	2.7	
B. Coûts de fonctionnement																
		-	-	0.00	-	0.56	100.0	-	-	-	-	-	-	0.56	0.5	
	<b>Total Recurrent Costs</b>	-	-	0.00	-	3.57	100.0	-	-	-	-	-	-	3.57	3.2	
<b>Total PROJECT COSTS</b>		31.84	28.4	11.94	10.7	51.39	45.9	8.22	7.3	0.89	0.8	7.76	6.9	112.04	100.0	

Detailed Costs	Unit	Quantities						Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	Totals Including Contingencies (EUR '000)							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025			Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>I. Investment Costs</b>																	
<b>A. SPAM /a</b>																	
<b>1. SPAM riz de bas fonds</b>																	
Année 1	Hectare	-	1,000	1,000	1,000	-	-	3,000	324,000	494	-	509	519	529	-	-	1,557
Année 2	Hectare	-	-	1,000	1,000	1,000	-	3,000	206,500	315	-	-	331	337	344	-	1,012
Année 3	Hectare	-	-	-	1,000	1,000	1,000	3,000	206,500	315	-	-	-	337	344	351	1,033
<b>Subtotal</b>											-	509	850	1,204	688	351	3,602
<b>2. SPAM sésame</b>																	
Année 1	Hectare	-	800	800	-	-	-	1,600	220,250	336	-	277	282	-	-	-	559
Année 2	Hectare	-	-	800	800	-	-	1,600	121,950	186	-	-	156	159	-	-	316
Année 3	Hectare	-	-	-	800	800	-	1,600	121,950	186	-	-	-	159	163	-	322
<b>Subtotal</b>											-	277	439	319	163	-	1,197
<b>3. SPAM niébé</b>																	
Année 1	Hectare	-	400	400	-	-	-	800	230,000	351	-	144	147	-	-	-	292
Année 2	Hectare	-	-	400	400	-	-	800	132,400	202	-	-	85	87	-	-	171
Année 3	Hectare	-	-	-	400	400	-	800	132,400	202	-	-	-	87	88	-	175
<b>Subtotal</b>											-	144	232	173	88	-	638
<b>4. SPAM maraîchage</b>																	
Année 1	Hectare	-	500	500	-	-	-	1,000	545,500	832	-	428	437	-	-	-	865
Année 2	Hectare	-	-	500	500	-	-	1,000	347,250	529	-	-	278	284	-	-	562
Année 3	Hectare	-	-	-	500	500	-	1,000	347,250	529	-	-	-	284	289	-	573
<b>Subtotal</b>											-	428	715	567	289	-	2,000
<b>5. SPAM bassins piscicoles /b</b>																	
Année 1	4 bassins	50	-	-	-	-	-	50	230,000	351	18	-	-	-	-	-	18
Année 2	4 bassins	-	50	-	-	-	-	50	180,000	274	-	14	-	-	-	-	14
Année 3	4 bassins	-	-	50	-	-	-	50	180,000	274	-	-	14	-	-	-	14
<b>Subtotal</b>											18	14	14	-	-	-	46
<b>Subtotal</b>											18	1,372	2,250	2,263	1,228	351	7,483

**B. Formation et accompagnements, Sud-Oue****1. Formation des conseillers agricoles**

Formation en technique et gestion d'exploitativ	Session	5	5	-	-	-	-	10	2,000,000	3,049	15	16	-	-	-	-	31
---	---------	---	---	---	---	---	---	----	-----------	-------	----	----	---	---	---	---	----

**2. Formations membres des OP de base**

Formation technique	Session	20	20	20	20	-	-	80	2,000,000	3,049	62	63	64	65	-	-	254
Formation en pratiques écologiques et adaptat	Session	10	10	10	10	-	-	40	2,000,000	3,049	31	31	32	33	-	-	127
Formation en gestion et organisation	Session	20	20	20	20	-	-	80	2,000,000	3,049	62	63	64	65	-	-	254

**Subtotal**

											154	157	160	163	-	-	635
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	-----	-----	-----	---	---	-----

**3. Visites d'échanges**

Visites d'échanges /c	Unité	20	20	20	20	-	-	80	2,500,000	3,811	77	79	80	82	-	-	317
-----------------------	-------	----	----	----	----	---	---	----	-----------	-------	----	----	----	----	---	---	-----

**4. Formation en approche genre**

Formation de formateurs	Session	-	1	-	-	-	-	1	15,000,000	22,866	-	24	-	-	-	-	24
Formation des ménages	Session	-	-	50	50	-	-	100	2,135,000	3,255	-	-	171	174	-	-	345

**Subtotal**

											-	24	171	174	-	-	369
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	----	-----	-----	---	---	-----

**5. Accompagnements technique des OP d**

Motos	Unité	10	-	-	-	-	-	10	1,500,000	2,287	23	-	-	-	-	-	23
Rémunération des conseillers	Personne/mois	120	120	120	120	120	60	660	600,000	915	111	113	115	118	120	61	638
Fonctionnement des conseillers agricoles	Mois	120	120	120	120	120	60	660	200,000	305	37	38	38	39	40	20	213

**Subtotal**

											171	151	154	157	160	82	874
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	-----	-----	-----	-----	----	-----

**6. Accompagnement en gestion agricole**

Accompagnement en gestion	Unité	-	500	500	500	500	-	2,000	70,000	107	-	55	56	57	58	-	227
---------------------------	-------	---	-----	-----	-----	-----	---	-------	--------	-----	---	----	----	----	----	---	-----

**7. Formation pisciculture**

Convention avec la DGRH pour formations en	Forfait	1	1	1	1	1	-	5	20,000,000	30,488	31	31	32	33	33	-	160
--	---------	---	---	---	---	---	---	---	------------	--------	----	----	----	----	----	---	-----

**Subtotal**

											448	512	653	666	252	82	2,613
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	-----	-----	-----	-----	----	-------

**C. Mise en place de PFNL dans les jardins m**

Intrants pour jardins maraichers /d	Par hectare	200	200	200	-	-	-	600	300,000	457	92	94	96	-	-	-	283
Formations conseillers agricoles sur les PFNL p	Session	10	11	-	-	-	-	21	2,000,000	3,049	31	35	-	-	-	-	65
Conventions pour formations et suivi	Forfait	1	1	1	1	1	-	5	20,000,000	30,488	31	31	32	33	33	-	160

**Subtotal**

											154	160	128	33	33	-	508
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	-----	-----	----	----	---	-----

**D. Alphabétisation fonctionnelle**

Sensibilisation	Personne/jour	-	30	-	-	-	-	30	60,000	91	-	3	-	-	-	-	3
Formation des alphabétiseurs /e	Session	-	-	1	-	-	-	1	6,000,000	9,146	-	-	10	-	-	-	10
Rémunération des alphabétiseurs /f	Session	-	-	15	15	15	15	60	150,000	229	-	-	4	4	4	4	15
Session d'alphabétisation /g	Session	-	-	15	15	15	15	60	280,000	427	-	-	7	7	7	7	28
Supervision des activités /h	Trimestre	-	-	4	4	4	4	16	1,000,000	1,524	-	-	6	7	7	7	26

**Subtotal**

											-	3	26	17	17	18	81
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	----	----	----	----	----

**E. Education nutritionnelle destinée aux femi****1. Formation des formateurs des Agents c**

Rémunération des formateurs /j	Personne/jour	-	5	-	-	5	-	10	110,000	168	-	1	-	-	1	-	2
Formation des participants	Personne/jour	-	10	-	-	10	-	20	30,000	46	-	0	-	-	0	-	1

**Subtotal**

											-	1	-	-	1	-	3
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	---	---	---	---	---

**2. Formation des Agents de santé à base c**

Rémunération des formateurs /k	Personne/jour	-	5	-	-	5	-	10	110,000	168	-	1	-	-	1	-	2
Formation des participants /l	Personne/jour	-	50	-	-	50	-	100	30,000	46	-	2	-	-	2	-	5

**Subtotal**

											-	3	-	-	3	-	7
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	---	---	---	---	---

**3. Equipements ASC**

Bicyclettes /m	Nombre	-	50	-	-	-	-	50	70,000	107	-	5	-	-	-	-	5
Unité téléphonique	An	-	50	50	50	50	-	200	50,000	76	-	4	4	4	4	-	16
Démonstration culinaire /n	Session	-	10	10	10	10	-	40	20,000	30	-	0	0	0	0	-	1

**Subtotal**

											-	10	4	4	4	-	23
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	----	---	---	---	---	----

**Subtotal**

											-	14	4	4	9	-	32
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	----	---	---	---	---	----

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun ( (PAFA-4R)

Rapport de conception de projet

<b>F. Convention avec les DRAAH</b>																	
Protocole de collaboration avec la DRAAH/Sud-O	Forfait	1	1.5	1.5	1.5	1.5	-	7	15,000,000	22,866	23	35	36	37	37	-	169
Equipements informatiques /p	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	7,000,000	10,671	11	-	-	-	-	-	11
<b>Subtotal</b>											<b>34</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>-</b>	<b>180</b>
<b>Total</b>											<b>654</b>	<b>2,097</b>	<b>3,098</b>	<b>3,021</b>	<b>1,578</b>	<b>450</b>	<b>10,897</b>

\a Principalement sur la région Sud-Ouest et en priorité sur les sites aménagés, mais éventuellement en complément au PAPFA ou sur d'autres sites

\b Pilotes au début et puis mise à échelle éventuelle. Toutes régions

\c Dans les autres régions du pays

\d Pour haies, couloirs ou plants spécifiques pour jardins nutritifs

\e Une pour la région

\f 15 pour la région

\g 300 kits d'alphabétisation par région par an; session de 20 pers

\h y compris ceux des prestataires

\i Avec formation de rappel et suivi à mi-parcours

\j 1 formateur pour 5 jours

\k 1 formateur pour 5 jours

\l 50 ASC par région

\m Pour 50 ASC

\n A raison de 10 par région

\o Perdiem, y compris carburant, entretien,assurance. L'année 1 est assurée via les fonds de pré-démarrage

\p (3) DRAAH ordinateurs, photocopieuses, imprimantes, clé USB,GPS ...



Table 1.2. Infrastructures agricoles

Detailed Costs

	Unit	Quantities							Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	Totals Including Contingencies (EUR '000)						
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total			2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>I. Investment Costs</b>																	
<b>A. Etudes et conventions</b>																	
Etude geophysique préalable aux aménagements /a	par site	20	-	-	-	-	-	20	300,000	457	9	-	-	-	-	9	
Convention AGETEER/SONATER pour maîtrise d'ouvrage déléguée /b	pour tous les aménaç	0.5	0.5	-	-	-	-	1	940,000,000	1,432,927	716	716	-	-	-	1,433	
Provision pour gestion foncière /c	Forfait	1	1	1	-	-	-	3	40,000,000	60,976	62	63	64	-	-	188	
<b>Subtotal</b>											787	779	64	-	-	1,631	
<b>B. Aménagements de bas fonds rizicoles</b>																	
Diagnostic social, appui à la création d'ententes foncières et d'AUE/d	Nombre	2	2	-	-	-	-	4	1,500,000	2,287	5	5	-	-	-	9	
Etudes techniques	Hectare	1,000	1,000	-	-	-	-	2,000	140,000	213	226	231	-	-	-	457	
Travaux d'aménagement	Hectare	-	1,000	1,000	-	-	-	2,000	3,500,000	5,335	-	5,771	5,887	-	-	11,658	
Contrôle des travaux	Hectare	-	1,000	1,000	-	-	-	2,000	140,000	213	-	231	235	-	-	466	
Renforcement des capacités des AUE /e	Unité	2	2	-	-	-	-	4	500,000	762	2	2	-	-	-	3	
Ouvrages de protection /f	Hectare	-	100	100	-	-	-	200	500,000	762	-	79	80	-	-	159	
<b>Subtotal</b>											232	6,318	6,202	-	-	12,753	
<b>C. Jardins maraîchers à proximité des périmètres rizicoles</b>																	
Jardins maraîchers /g	Hectare	-	250	250	-	-	-	500	4,130,000	6,296	-	1,703	1,737	-	-	3,439	
Ouvrages de protection /h	Hectare	-	25	25	-	-	-	50	500,000	762	-	20	20	-	-	40	
<b>Subtotal</b>											-	1,722	1,757	-	-	3,479	
<b>D. Jardins maraîchers économes en eau</b>																	
Etudes techniques	Hectare	200	200	-	-	-	-	400	212,400	324	69	70	-	-	-	139	
Forages, pompes solaires et micro-irrigation /i	Hectare	-	200	200	-	-	-	400	5,310,000	8,095	-	1,751	1,786	-	-	3,537	
Contrôle des travaux	Hectare	-	200	200	-	-	-	400	212,400	324	-	70	71	-	-	141	
Ouvrages de protection /j	Hectare	-	20	20	-	-	-	40	500,000	762	-	16	16	-	-	32	
Bassins piscicoles associés à des jardins maraîchers /k	Par bassin	-	100	100	-	-	-	200	200,000	305	-	33	34	-	-	67	
<b>Subtotal</b>											69	1,940	1,907	-	-	3,916	
<b>E. Réhabilitation des pistes</b>																	
Etudes techniques	Km	60	59	-	-	-	-	119	920,400	1,403	89	90	-	-	-	179	
Travaux	Km	-	60	59	-	-	-	119	23,010,000	35,076	-	2,277	2,283	-	-	4,560	
Contrôle des travaux	Km	-	60	59	-	-	-	119	920,400	1,403	-	91	91	-	-	182	
Entretien pistes rurales	Km	-	60	59	-	-	-	119	1,255,600	1,914	-	124	125	-	-	249	
Etudes techniques	Km	-	89	-	-	-	-	89	920,400	1,403	-	135	-	-	-	135	
Travaux	Km	-	-	89	-	-	-	89	23,010,000	35,076	-	-	3,444	-	-	3,444	
Contrôle des travaux	Km	-	-	89	-	-	-	89	920,400	1,403	-	-	138	-	-	138	
Entretien pistes rurales	Km	-	-	89	-	-	-	89	1,255,600	1,914	-	-	188	-	-	188	
<b>Subtotal</b>											89	2,716	6,269	-	-	9,075	
<b>F. Ouvrages de franchissements /l</b>																	
Etudes techniques	Mètre linéaire	100	-	-	-	-	-	100	171,000	261	28	-	-	-	-	28	
Travaux	Mètre linéaire	-	100	-	-	-	-	100	3,400,000	5,183	-	561	-	-	-	561	
Contrôle des travaux	Mètre linéaire	-	100	-	-	-	-	100	171,000	261	-	28	-	-	-	28	
Etudes techniques	Mètre linéaire	-	75	-	-	-	-	75	171,000	261	-	21	-	-	-	21	
Travaux	Mètre linéaire	-	-	75	-	-	-	75	3,400,000	5,183	-	-	429	-	-	429	
Contrôle des travaux	Mètre linéaire	-	-	75	-	-	-	75	171,000	261	-	-	22	-	-	22	
<b>Subtotal</b>											28	610	450	-	-	1,088	

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun ( PAFA-4R)

Rapport de conception de projet

<b>G. Infrastructure de stockage</b>																	
Aire de séchage	Aire	-	18	18	-	-	-	36	2,000,000	3,049	-	59	61	-	-	-	120
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par aire	-	18	18	-	-	-	36	160,000	244	-	5	5	-	-	-	10
Infrastructure de stockage de riz 60T	Unité	-	10	10	-	-	-	20	17,700,000	26,982	-	292	298	-	-	-	590
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	-	10	10	-	-	-	20	708,000	1,079	-	12	12	-	-	-	24
Infrastructure de stockage d'oignons 10T	Unité	-	100	88	-	-	-	188	1,180,000	1,799	-	195	175	-	-	-	369
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	-	100	88	-	-	-	188	47,200	72	-	8	7	-	-	-	15
<b>Subtotal</b>											-	570	557	-	-	-	1,127
<b>Total</b>											1,205	14,656	17,207	-	-	-	33,068

\a Prévu pour environ 20 sites de 50 hectares

\b Correspond à 5% du budget d'aménagements de bas fonds, de jardins maraîchers et des pistes et ouvrage de franchissement

\c dont mise en place et le fonctionnement des Services fonciers ruraux (SFR) dans un certain nombre de communes bénéficiaires

\d Association des usagers de l'eau

\e Y inclus l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien des aménagements

\f Y inclus l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien des aménagements

\g avec clôture grillagée

\h Y inclus l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien des aménagements

\i Avec des clôtures grillagées

\j Y inclus l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien des aménagements

\k 4 bassins par hectare pour 50 hectares

\l Ponts, dalots et radiers

Burkina Faso  
 Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun ( (PAFA-4R)  
 Rapport de conception de projet

Burkina Faso  
 Projet d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extension (PAPFA-extension)  
 Table 2.1. Renforcements des organisations de filières

Detailed Costs	Unit	Quantities							Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	Totals Including Contingencies (EUR '000)							Para Phy. Cont. Rate
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total			2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																		
<b>A. Appui institutionnel</b>																		
<b>1. Direction générale des ressources halieutiques</b>																		
Véhicule	Unité	1	-	-	1	-	-	2	25,000,000	38,110	38	-	-	41	-	-	79	0.0
Camion pour transports d'alevin	Unité	1	-	-	1	-	-	2	40,000,000	60,976	62	-	-	65	-	-	127	0.0
Motos	Unité	2	-	-	3	-	-	5	700,000	1,067	2	-	-	3	-	-	6	0.0
Equipement informatique	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	10,000,000	15,244	15	-	-	-	-	-	15	0.0
Provisions pour équipements techniques	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	5,000,000	7,622	8	8	8	8	8	8	49	0.0
Voyage d'étude et formations	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	5,000,000	7,622	8	8	8	8	8	8	49	0.0
<b>Subtotal</b>											133	16	16	126	17	17	324	
<b>2. Direction générale des PFNL</b>																		
Véhicule	Unité	2	-	-	-	-	-	2	25,000,000	38,110	77	-	-	-	-	-	77	0.0
Motos	Unité	10	-	-	-	-	-	10	700,000	1,067	11	-	-	-	-	-	11	0.0
Equipement informatique	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	10,000,000	15,244	15	-	-	-	-	-	15	0.0
Provisions pour équipements techniques	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	5,000,000	7,622	8	8	8	8	8	8	49	0.0
Voyage d'étude et formations	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	5,000,000	7,622	8	8	8	8	8	8	49	0.0
<b>Subtotal</b>											119	16	16	16	17	17	200	
<b>3. Direction générale des productions végétales</b>																		
Véhicule	Unité	2	-	-	-	-	-	2	25,000,000	38,110	77	-	-	-	-	-	77	0.0
Motos	Unité	10	-	-	-	-	-	10	700,000	1,067	11	-	-	-	-	-	11	0.0
Equipement informatique	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	10,000,000	15,244	15	-	-	-	-	-	15	0.0
Provisions pour équipements techniques	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	5,000,000	7,622	8	8	8	8	8	8	49	0.0
Voyage d'étude et formations	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	5,000,000	7,622	8	8	8	8	8	8	49	0.0
<b>Subtotal</b>											119	16	16	16	17	17	200	
4. Provision pour réhabilitations de bureaux, directions régionales	Forfait	1	1	1	1	1	-	5	131,200,000	200,000	212	216	221	225	230	-	1,104	5.0
5. Provision pour fiches techniques et brochures sur normes de qualité	Forfait	1	1	1	-	-	-	3	6,560,000	10,000	10	10	11	-	-	-	31	0.0
<b>Subtotal</b>											592	274	279	384	280	51	1,860	
<b>B. Investissements structurants de filière</b>																		
Financements à coûts partagés (sous projets de filière) /a	Plan d'affaire	4	4	4	4	-	-	16	32,800,000	50,000	202	206	210	214	-	-	833	0.0
Frais de dossier et de suivi /b	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	10,000,000	15,244	15	16	16	16	17	17	97	0.0
Provision pour formation technique des producteurs via partenariats ou activités	Forfait	6	6	6	6	6	6	36	13,120,000	20,000	121	124	126	129	131	134	765	0.0
Centre d'alvinage /d	Par centre	-	-	-	2	-	-	2	250,000,000	381,098	-	-	-	858	-	-	858	5.0
<b>Subtotal</b>											339	345	352	1,217	148	151	2,552	
<b>C. Appui à la Maison de la société civile</b>																		
Appui à la maison de la société civile	Forfait	1	1	1	1	1	-	5	116,768,000	178,000	178	178	178	178	178	-	890	0.0
<b>Total</b>											1,109	797	810	1,779	605	202	5,302	

/a Doivent comprendre tous les frais, dont suivi de main-d'oeuvre en case de projets d'infrastructures

/b dont cahier des charges

/c Provision d'environ 20000 par an par partenaire, renouvellement conditionnel au suivi d'un cahier des charges

/d Dont la réhabilitation du centre de Bobo

Burkina Faso  
 Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun ( (PAFA-4R)  
 Rapport de conception de projet

Burkina Faso  
 Projet d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extension (PAFFA-extension)  
 Table 2.2. Professionalisation des MER

Detailed Costs

Unit	Quantities							Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	Totals Including Contingencies (EUR '000)							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total			2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																	
<b>A. Développement de l'offre de services de développement d'entreprise, Région Sud-Ouest</b>																	
<b>1. Convention avec la Maison de L'Entreprise</b>																	
Formation et certifications des gestionnaires de CREER	CREER	10	-	-	-	-	-	10	2,000,000	3,049	31	-	-	-	-	31	
Encadrement et suivi des CREER /a	Mois	4	4	4	4	12	12	40	1,000,000	1,524	6	6	6	7	20	20	66
<b>Subtotal</b>											37	6	6	7	20	20	97
<b>2. Appui à la création de CREER</b>																	
Equipements et matériels de bureau	Par CREER	10	-	-	-	-	-	10	600,000	915	9	-	-	-	-	-	9
Motos	Unité	10	-	-	-	-	-	10	1,500,000	2,287	23	-	-	-	-	-	23
Recrutement d'un agent commercial au sein des CREER en appui au MER /b	Forfait	0.8	0.6	0.4	-	-	-	1.8	24,000,000	36,585	30	23	15	-	-	-	68
Frais de fonctionnement /c	Forfait	0.8	0.6	0.4	-	-	-	1.8	22,200,000	33,841	27	21	14	-	-	-	62
<b>Subtotal</b>											89	44	30	-	-	-	162
<b>Subtotal</b>											126	50	36	7	20	20	259
<b>B. Renforcement des MER et développement commercial, Région Sud-Ouest</b>																	
<b>1. Renforcement des capacités des MER</b>																	
Formation des gestionnaires des MER /d	Session	20	20	20	20	-	-	80	2,100,000	3,201	65	66	67	69	-	-	267
Formation technique des employés des MER /e	Session	80	80	80	80	-	-	320	100,000	152	12	13	13	13	-	-	51
<b>Subtotal</b>											77	79	80	82	-	-	317
<b>C. Financement des MER, Région Sud-Ouest</b>																	
1. Initiatives individuelles	Plan d'affaire	50	50	50	50	-	-	200	984,000	1,500	76	77	79	80	-	-	312
2. Initiatives collectives	Plan d'affaire	150	150	150	150	-	-	600	5,248,000	8,000	1,212	1,236	1,261	1,286	-	-	4,995
<b>Subtotal</b>											1,288	1,314	1,340	1,367	-	-	5,308
<b>D. Renforcement des MER et développement commercial, toutes régions, nouvelles filières /f</b>																	
<b>1. Modules de formation standards</b>																	
Assistance technique pour le développement de modules de formation standards	Personne/jour	80	-	-	-	-	-	80	120,000	183	15	-	-	-	-	-	15
<b>2. Renforcement des capacités des MER</b>																	
Formation des gestionnaires des MER /g	Session	28	28	25	25	-	-	106	2,100,000	3,201	91	92	84	86	-	-	353
Formation technique des employés des MER /h	Session	110	110	100	100	-	-	420	100,000	152	17	17	16	16	-	-	67
<b>Subtotal</b>											107	110	100	102	-	-	419
<b>Subtotal</b>											122	110	100	102	-	-	434
<b>E. Financement des MER, toutes régions, nouvelles filières</b>																	
1. Initiatives individuelles	Plan d'affaire	75	75	50	50	-	-	250	984,000	1,500	114	116	79	80	-	-	389
2. Initiative collective	Plan d'affaire	200	200	200	200	-	-	800	5,248,000	8,000	1,616	1,648	1,681	1,715	-	-	6,661
<b>Subtotal</b>											1,730	1,764	1,760	1,795	-	-	7,049
<b>Total</b>											3,343	3,316	3,316	3,352	20	20	13,367

/a L'équivalent de 4 mois par an pour le Sud-Ouest (sur la base du budget mensuel du PAPFA). 4 + 12 mois par an les deux dernières années pour appuyer toutes les régions

/b Correspond à 200000 par mois/agent ; Subvention à taux dégressive 80% AN1, 60% AN2, 40% AN3

/c Correspond à 185000 par mois/CREER ; Subvention à taux dégressifs, 80% AN1, 60% AN2, 40% AN3,

/d Formation en gestion et technique de 2400 MER, 2 sessions dont une technique et une en gestion/MER, 20 participants/session

le Session de 5 personnes, 2 par MER

/f Principalement sur les nouvelles filières, mais également sur les anciennes si la demande y est

/g Formation en gestion et technique, 2 sessions dont une technique et une en gestion/MER, 20 participants/session

/h Session de 5 personnes, 2 par MER

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun ( (PAFA-4R)

Rapport de conception de projet

Burkina Faso

Projet d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extension (PAPFA-extension)

Table 2.3. Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL)

**Detailed Costs**

	Unit	Quantities							Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	Totals Including Contingencies (EUR '000)						
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total			2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>I. Investment Costs</b>																	
<b>A. Sensibilisation et gestion du périmètre</b>																	
Fonctionnement des guichets d'enregistrement des demandes pour les paysans	semaine de travail	10	-	-	-	-	-	10	630,000	960	10	-	-	-	-	-	10
Tenu des sessions de Comité technique de la Commission ad' hoc d'attribution parcelle	Session	6	-	-	-	-	-	6	2,000,000	3,049	18	-	-	-	-	-	18
Impression de fascicules /a	Fascicule	200	-	-	-	-	-	200	1,500	2	0	-	-	-	-	-	0
Elaboration du cahier des charges applicables au périmètre	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	7,500,000	11,433	12	-	-	-	-	-	12
Sensibilisation des bénéficiaires /b	Session	48	-	-	24	-	-	72	1,000,000	1,524	74	-	-	39	-	-	113
Appui au comité d'irrigants	Forfait	1	1	1	1	-	-	4	3,000,000	4,573	5	5	5	5	-	-	19
Dotation du comité d'irrigants en matériel et outils de gestion	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	1,500,000	2,287	2	-	-	-	-	-	2
<b>Subtotal</b>											121	5	5	44	-	-	175
<b>B. SPAM</b>																	
<b>1. SPAM riz</b>																	
Année 1	Hectare	400	400	-	-	-	-	800	324,000	494	200	204	-	-	-	-	403
Année 2	Hectare	-	400	400	-	-	-	800	206,500	315	-	130	132	-	-	-	262
Année 3	Hectare	-	-	400	400	-	-	800	206,500	315	-	-	132	135	-	-	267
<b>Subtotal</b>											200	333	265	135	-	-	932
<b>2. SPAM maraîchage</b>																	
Année 1	Hectare	400	400	-	-	-	-	800	545,500	832	336	343	-	-	-	-	679
Année 2	Hectare	-	400	400	-	-	-	800	347,250	529	-	218	222	-	-	-	441
Année 3	Hectare	-	-	400	400	-	-	800	347,250	529	-	-	222	227	-	-	449
<b>Subtotal</b>											336	561	445	227	-	-	1,569
<b>3. SPAM maïs</b>																	
Année 1	Hectare	200	200	-	-	-	-	400	318,350	485	98	100	-	-	-	-	198
Année 2	Hectare	-	200	200	-	-	-	400	267,600	408	-	84	86	-	-	-	170
Année 3	Hectare	-	-	200	200	-	-	400	267,600	408	-	-	86	87	-	-	173
<b>Subtotal</b>											98	184	171	87	-	-	541
4. Appui à la production de semences certifiées	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	50,000,000	76,220	77	-	-	-	-	-	77
<b>Subtotal</b>											710	1,078	881	449	-	-	3,119
<b>C. Formations et accompagnements</b>																	
<b>1. Formation des conseillers agricoles</b>																	
Formation en technique et gestion d'exploitation	Session	4	-	-	-	-	-	4	2,000,000	3,049	12	-	-	-	-	-	12
<b>2. Formations membres des OP de base</b>																	
Formation technique	Session	12	12	-	-	-	-	24	2,000,000	3,049	37	38	-	-	-	-	75
Formation en pratiques écologiques et adaptation au changement climatique	Session	15	-	-	-	-	-	15	2,000,000	3,049	46	-	-	-	-	-	46
Formation en gestion et organisation	Session	12	12	-	-	-	-	24	2,000,000	3,049	37	38	-	-	-	-	75
<b>Subtotal</b>											120	75	-	-	-	-	195
3. Visites d'échanges /c	Unité	20	20	-	-	-	-	40	2,500,000	3,811	77	79	-	-	-	-	156
<b>4. Accompagnements</b>																	
Motos	Unité	4	-	-	-	-	-	4	1,500,000	2,287	9	-	-	-	-	-	9
<b>5. Accompagnement en gestion agricole</b>																	
Accompagnement en gestion	Unité	400	400	-	-	-	-	800	70,000	107	43	44	-	-	-	-	87
<b>6. Appui à la lutte contre les fléaux</b>																	
Appui à la lutte contre les fléaux	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	60,000,000	91,463	92	-	-	-	-	-	92
<b>7. Formation de brigades photosanitaires</b>																	
Formation de brigades photosanitaire	Session	5	-	-	-	-	-	5	4,000,000	6,098	31	-	-	-	-	-	31
<b>Subtotal</b>											385	198	-	-	-	-	583

<b>E. Equipements agricoles et Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUM)</b>																
Construction de bâtiments pour le matériel agricole	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	30,000,000	45,732	48	-	-	-	-	48
Achat d'équipements agricoles pour les unités CUMA	Forfait	0.5	0.5	-	-	-	-	1	250,000,000	381,098	192	196	-	-	-	389
Formation entretien et maintenance des équipements	Forfait	0.5	0.5	-	-	-	-	1	20,000,000	30,488	15	16	-	-	-	31
<b>Subtotal</b>											256	212	-	-	-	468
<b>F. Alphabétisation fonctionnelle</b>																
Sensibilisation	Personne/jour	30	-	-	-	-	-	30	60,000	91	3	-	-	-	-	3
Formation des alphabétiseurs	Session	1	-	1	-	-	-	2	6,000,000	9,146	9	-	10	-	-	19
Rémunération des alphabétiseurs /e	Session	10	10	10	10	-	-	40	150,000	229	2	2	2	2	-	10
Session d'alphabétisation /f	Session	10	10	10	10	-	-	40	280,000	427	4	4	4	5	-	18
Supervision des activités /g	Trimestre	4	4	4	4	-	-	16	1,000,000	1,524	6	6	6	7	-	25
<b>Subtotal</b>											25	13	23	14	-	74
<b>G. Education nutritionnelle destinée aux femmes et membres des coopératives</b>																
<b>1. Etudes de référence et d'évaluation</b>																
Etude de référence et d'évaluation	Forfait	1	-	-	1	-	-	2	10,000,000	15,244	15	-	-	16	-	32
<b>2. Formation des formateurs des Agents de santé à base communautaire (ASB)</b>																
Rémunération des formateurs /i	Personne/jour	5	-	-	5	-	-	10	110,000	168	1	-	-	1	-	2
Formation des participants	Personne/jour	10	-	-	10	-	-	20	30,000	46	0	-	-	0	-	1
<b>Subtotal</b>											1	-	-	1	-	3
<b>3. Formation des Agents de santé à base communautaire (ASC) sur les AENEH</b>																
Rémunération des formateurs /j	Personne/jour	5	-	-	5	-	-	10	110,000	168	1	-	-	1	-	2
Formation des participants /k	Personne/jour	30	-	-	30	-	-	60	30,000	46	1	-	-	1	-	3
<b>Subtotal</b>											2	-	-	2	-	5
<b>4. Equipements ASC</b>																
Bicyclettes	Nombre	30	-	-	-	-	-	30	70,000	107	3	-	-	-	-	3
Unité téléphonique	An	30	-	-	-	-	-	30	50,000	76	2	-	-	-	-	2
Démonstration culinaire /l	Session	10	-	-	-	-	-	10	20,000	30	0	-	-	-	-	0
<b>Subtotal</b>											6	-	-	-	-	6
<b>5. Appui pour jardins nutritifs et accompagnements</b>																
Forfait pour jardins nutritifs	Forfait	1	1	1	1	-	-	4	10,000,000	15,244	15	16	16	16	-	63
<b>Subtotal</b>											40	16	16	36	-	108
<b>H. Plans d'action genre</b>																
Diagnostiques participatifs assortis de plans d'actions	Forfait	1	1	-	-	-	-	2	7,000,000	10,671	11	11	-	-	-	22
Mise en oeuvre des plans d'action	Forfait	1	1	1	1	-	-	4	20,000,000	30,488	31	31	32	33	-	127
<b>Subtotal</b>											42	42	32	33	-	149
<b>I. Infrastructures</b>																
Aire de séchage	Aire	10	10	-	-	-	-	20	6,000,000	9,146	97	99	-	-	-	196
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par aire	10	10	-	-	-	-	20	360,000	549	6	6	-	-	-	12
Infrastructure de stockage de riz 250T	Unité	13	-	-	-	-	-	13	50,000,000	76,220	1,051	-	-	-	-	1,051
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	13	-	-	-	-	-	13	4,000,000	6,098	84	-	-	-	-	84
Infrastructure de stockage d'oignons 10T	Unité	25	25	25	-	-	-	75	1,180,000	1,799	48	49	50	-	-	146
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	25	25	25	-	-	-	75	47,200	72	2	2	2	-	-	6
Comptoir d'achat	Unité	1	-	-	-	-	-	1	120,000,000	182,927	194	-	-	-	-	194
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Unité	1	-	-	-	-	-	1	12,000,000	18,293	19	-	-	-	-	19
<b>Subtotal</b>											1,501	155	52	-	-	1,708

Burkina Faso

Projet d'appui à la promotion des filières agricoles - extension (PAFA-4R)

Rapport de conception de projet

<b>J. Renforcement des MER et développement commercial</b>																	
<b>1. Recherche et développement</b>																	
Activités de recherche et développement	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	70,000,000	106,707	108	-	-	-	-	-	108
Appuis FPP pour la transformation des produits agricoles	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	100,000,000	152,439	154	-	-	-	-	-	154
<b>Subtotal</b>												262	-	-	-	-	262
<b>2. Renforcement des capacités des MER</b>																	
Formation des gestionnaires des MER /m	Session	10	10	10	-	-	-	30	2,100,000	3,201	32	33	34	-	-	-	99
Formation technique des employés des MER /n	Session	40	40	40	-	-	-	120	100,000	152	6	6	6	-	-	-	19
Voyages d'étude et partage d'expérience pour les acteurs de la chaîne de valeur	Forfait	4	-	-	-	-	-	4	20,000,000	30,488	123	-	-	-	-	-	123
Forfait pour journées promotionnelles	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	30,000,000	45,732	46	-	-	-	-	-	46
<b>Subtotal</b>												208	39	40	-	-	287
<b>3. Centre d'étuvage de Douna</b>																	
Équipement du centre	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	30,000,000	45,732	46	-	-	-	-	-	46
Normalisation du centre d'étuvage	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	20,000,000	30,488	31	-	-	-	-	-	31
<b>Subtotal</b>												77	-	-	-	-	77
<b>Subtotal</b>												547	39	40	-	-	626
<b>K. Financement des MER</b>																	
1. Initiatives individuelles	Plan d'affaire	25	25	25	-	-	-	75	984,000	1,500	38	39	39	-	-	-	116
2. Initiative collective	Plan d'affaire	75	75	75	-	-	-	225	5,248,000	8,000	606	618	630	-	-	-	1,855
<b>Subtotal</b>												644	657	670	-	-	1,971
<b>L. Développement de l'offre de services de développement d'entreprise</b>																	
<b>1. Appui à la création de CREER</b>																	
Équipements et matériels de bureau	Par CREER	2	-	-	-	-	-	2	600,000	915	2	-	-	-	-	-	2
Motos	Unité	2	-	-	-	-	-	2	1,500,000	2,287	5	-	-	-	-	-	5
Recrutement d'un agent commercial au sein des CREER en appui au MER /o	Forfait	0.8	0.6	0.4	-	-	-	1.8	4,800,000	7,317	6	5	3	-	-	-	14
Frais de fonctionnement /p	Forfait	0.8	0.6	0.4	-	-	-	1.8	4,440,000	6,768	5	4	3	-	-	-	12
<b>Subtotal</b>												18	9	6	-	-	32
<b>M. Création d'un CPR</b>																	
Travaux	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	780,000,000	1,189,024	1,261	-	-	-	-	-	1,261
Études et contrôle des travaux	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	78,000,000	118,902	126	-	-	-	-	-	126
Équipements	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	100,000,000	152,439	154	-	-	-	-	-	154
<b>Subtotal</b>												1,541	-	-	-	-	1,541
N. Budget Banque Africaine de Développement	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	20,886,436,480	31,839,080	31,839	-	-	-	-	-	31,839
<b>Total</b>												37,830	2,424	1,724	576	-	42,555

\a de l'acte uniforme de l'OHADA et de la loi 50 et ses décrets d'applications

\b Dont sensibilisation aux charges applicables au périmètre. 25-50 bénéficiaires par session

\c Dans les autres régions du pays

\d et sensibilisation sur textes en vigueur

\e 10 pour la zone

\f 300 kits d'alphabétisation pour la zone par an; session de 20 pers

\g y compris ceux des prestataires

\h Avec formation de rappel et suivi à mi-parcours

\i 1 formateur pour 5 jours

\j 1 formateur pour 5 jours

\k 30 ASC pour la zone

\l A raison de 10 par région

\m Formation en gestion et technique de 2400 MER, 2 sessions dont une technique et une en gestion/MER, 20 participants/session

\n Session de 5 personnes, 2 par MER

\o Correspond à 200000 par mois/agent ; Subvention à taux dégressifs 80% AN1, 60% AN2, 40% AN3

\p Correspond à 185000 par mois/CREER ; Subvention à taux dégressifs, 80% AN1, 60% AN2, 40% AN3,

Burkina Faso  
 Projet d'appui à la promotion des filières agricoles - extension (PAFA-4R)  
 Rapport de conception de projet

Burkina Faso  
 Project d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extension (PAFA-ext)  
 Table 3.1. Coordination et gestion

**Detailed Costs**

Unit	Quantities						Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	Totals Including Contingencies (EUR '000)							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025			Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>I. Investment Costs</b>																
<b>A. Pre-démarrage</b>																
<b>1. Unité de coordination du projet</b>																
Equipements informatiques et de communication	Forfait	3	-	-	-	-	3	1,500,000	2,287	7	-	-	-	-	-	7
Mobilier de bureau	Forfait	3	-	-	-	-	3	900,000	1,372	4	-	-	-	-	-	4
Recrutement du personnel (UCP et antennes)	Par recrutement	12	-	-	-	-	12	3,000,000	4,573	55	-	-	-	-	-	55
Assistance technique	Forfait	1	-	-	-	-	1	10,000,000	15,244	15	-	-	-	-	-	15
<b>Subtotal</b>										<b>81</b>						<b>81</b>
<b>2. Unité de coordination régionale de Gaoua (UCR/Gaoua)</b>																
Equipement informatique et communication	Lot	10	-	-	-	-	10	1,500,000	2,287	23	-	-	-	-	-	23
Mobilier bureau	Lot	10	-	-	-	-	10	900,000	1,372	14	-	-	-	-	-	14
Groupe électrogène	Nombre	1	-	-	-	-	1	10,000,000	15,244	15	-	-	-	-	-	15
<b>Subtotal</b>										<b>52</b>						<b>52</b>
<b>3. Infrastructures agricoles</b>																
Diagnostic et sélection des sites et autres infrastructures	fait pour tous les aménagements	1	-	-	-	-	1	130,000,000	198,171	198	-	-	-	-	-	198
<b>4. Renforcement des MER</b>																
Diagnostic des MER existantes /a	Personne/jour	45	-	-	-	-	45	120,000	183	8	-	-	-	-	-	8
<b>5. Ateliers et missions de suivi</b>																
Premier atelier de bilan d'auto-évaluation et élaboration de PTBA	Session	1	-	-	-	-	1	7,000,000	10,671	11	-	-	-	-	-	11
<b>6. Etudes d'impact</b>																
Etude de référence dans le Sud-Ouest	Session	1	-	-	-	-	1	62,500,000	95,274	95	-	-	-	-	-	95
<b>Subtotal</b>										<b>445</b>						<b>445</b>
<b>B. Unité de coordination du projet (UCP)</b>																
Véhicules Pick-up 4x4	Unité	-	-	-	-	4	4	25,000,000	38,110	-	-	-	-	167	-	167
Equipements informatiques et de communication	Forfait	2	-	-	10	-	12	1,500,000	2,287	5	-	-	25	-	-	29
Mobilier de bureau	Forfait	-	-	-	4	-	4	900,000	1,372	-	-	-	6	-	-	6
Audit	Forfait	1	1	1	1	1	6	10,000,000	15,244	15	16	16	16	17	17	97
Assistance technique	Forfait	1	1	1	1	1	5	20,000,000	30,488	31	31	32	33	33	-	160
Provision pour assurer la sécurité des équipes du projet	Forfait	1	1	1	1	1	6	2,000,000	3,049	3	3	3	3	3	3	19
<b>Subtotal</b>										<b>54</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>83</b>	<b>220</b>	<b>20</b>	<b>478</b>
<b>C. Unité de Coordination Régionale (UCR) Gaoua</b>																
Véhicules Pick-Up 4X4	Nombre	-	-	-	1	-	1	25,000,000	38,110	-	-	-	41	-	-	41
Motos	Nombre	-	-	-	3	-	3	1,500,000	2,287	-	-	-	7	-	-	7
Equipement informatique et communication	Lot	-	-	-	-	10	10	1,500,000	2,287	-	-	-	-	25	-	25
Mobilier bureau	Lot	-	-	-	-	5	5	900,000	1,372	-	-	-	-	7	-	7
<b>Subtotal</b>													<b>48</b>	<b>32</b>		<b>81</b>
<b>D. UCR Bobo</b>																
Véhicules Pick-Up 4X4	Nombre	-	-	2	-	-	2	25,000,000	38,110	-	-	80	-	-	-	80
Motos	Nombre	-	-	3	-	-	3	1,500,000	2,287	-	-	7	-	-	-	7
Equipement informatique et communication	Lot	-	-	-	-	5	5	1,500,000	2,287	-	-	-	-	12	-	12
Mobilier bureau	Lot	-	-	-	-	2	2	900,000	1,372	-	-	-	-	3	-	3
<b>Subtotal</b>												<b>87</b>		<b>15</b>		<b>103</b>
<b>E. UCR Dédougou</b>																
Véhicules Pick-Up 4X4	Nombre	-	-	2	-	-	2	25,000,000	38,110	-	-	80	-	-	-	80
Motos	Nombre	-	-	3	-	-	3	1,500,000	2,287	-	-	7	-	-	-	7
Equipement informatique et communication	Lot	-	-	-	-	5	5	1,500,000	2,287	-	-	-	-	12	-	12
Mobilier bureau	Lot	-	-	-	-	2	2	900,000	1,372	-	-	-	-	3	-	3
<b>Subtotal</b>												<b>87</b>		<b>15</b>		<b>103</b>
<b>Total Investment Costs</b>										<b>499</b>	<b>50</b>	<b>226</b>	<b>131</b>	<b>283</b>	<b>20</b>	<b>1,210</b>



Burkina Faso  
 Projet d'appui à la promotion des filières agricoles - extension (PAFA-4R)  
 Rapport de conception de projet

**II. Recurrent Costs**

**A. Frais de personnel**

**1. Personnel Unité de Coordination du Programme (UCP)**

Coordonnateur	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	4,000,000	6,098	-	-	-	-	80	82	162
Responsable administratif et financier	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	1,500,000	2,287	-	-	-	-	30	31	61
Responsable de passation des marchés	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	1,500,000	2,287	-	-	-	-	30	31	61
Responsable en suivi-évaluation et gestion des savoirs	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	1,500,000	2,287	-	-	-	-	30	31	61
Responsable ciblage et genre	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	1,500,000	2,287	28	28	29	29	30	31	175
Spécialiste en pisciculture	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	1,100,000	1,677	20	21	21	22	22	22	128
Spécialiste en produits forestiers non ligneux	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	1,100,000	1,677	20	21	21	22	22	22	128
Spécialiste en apiculture	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	1,100,000	1,677	20	21	21	22	22	22	128
Chef comptable /b	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	1,100,000	1,677	20	21	21	22	22	22	128
Assistant comptable	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Secrétaire	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	700,000	1,067	-	-	-	-	14	14	28
Chauffeurs	Personne/mois	12	12	12	12	60	60	168	250,000	381	5	5	5	5	25	25	70
Autre personnel d'appui /c	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	200,000	305	-	-	-	-	4	4	8
<b>Subtotal</b>											114	116	118	121	349	356	1,173

**2. Personnel Programme FIDA**

Responsable de la gestion des savoirs et communication (RGSC)	Personne/mois	6	6	12	12	12	12	60	1,500,000	2,287	14	14	29	29	30	31	147
Responsable en genre et ciblage	Personne/mois	6	6	12	12	12	12	60	1,500,000	2,287	14	14	29	29	30	31	147
<b>Subtotal</b>											28	28	58	59	60	61	294

**3. UCR Gaoua**

Coordonnateur régional	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	1,100,000	1,677	20	21	21	22	22	22	128
Chargé des infrastructures rurales	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	900,000	1,372	17	17	17	18	18	18	105
Agronome	Personne/mois	24	24	24	24	24	24	144	900,000	1,372	33	34	35	35	36	37	210
Spécialiste en développement des entreprises	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	900,000	1,372	17	17	17	18	18	18	105
Chargé de suivi évaluation et gestion des savoirs	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	900,000	1,372	17	17	17	18	18	18	105
Comptable	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	900,000	1,372	17	17	17	18	18	18	105
Personnel d'appui	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	300,000	457	6	6	6	6	6	6	35
Chauffeurs	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	220,000	335	4	4	4	4	4	4	26
<b>Subtotal</b>											130	132	135	138	140	143	818

**4. UCR Bobo**

Coordonnateur régional	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	1,100,000	1,677	-	-	-	-	22	22	44
Chargé des infrastructures rurales	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Agronome	Personne/mois	12	12	12	12	24	24	96	900,000	1,372	17	17	17	18	36	37	141
Spécialiste en développement des entreprises	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Chargé de suivi évaluation et gestion des savoirs	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Comptable	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Personnel d'appui	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	300,000	457	-	-	-	-	6	6	12
Chauffeurs	Personne/mois	-	-	-	-	24	24	48	220,000	335	-	-	-	-	9	9	18
<b>Subtotal</b>											17	17	17	18	145	148	361

**5. UCR Dédougou**

Coordonnateur régional	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	1,100,000	1,677	-	-	-	-	22	22	44
Chargé des infrastructures rurales	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Agronome	Personne/mois	12	12	12	12	24	24	96	900,000	1,372	17	17	17	18	36	37	141
Spécialiste en développement des entreprises	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Chargé de suivi évaluation et gestion des savoirs	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Comptable	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Personnel d'appui	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	300,000	457	-	-	-	-	6	6	12
Chauffeurs	Personne/mois	-	-	-	-	24	24	48	220,000	335	-	-	-	-	9	9	18
<b>Subtotal</b>											17	17	17	18	145	148	361

**Subtotal**

											304	310	345	352	839	856	3,007
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------

Burkina Faso

Projet d'appui à la promotion des filières agricoles - extension (PAFA-4R)

Rapport de conception de projet

**B. Fonctionnement**

**1. UCP**

Entretien et fonctionnement véhicules UCP	Forfait par véhicule	2	2	2	2	4	4	16	5,000,000	7,622	15	16	16	16	33	34	131
Entretien et fonctionnement véhicules, UCR	Forfait par véhicule	2	2	2	2	6	6	20	5,000,000	7,622	15	16	16	16	50	51	164
Entretien et fonctionnement motos, antennes	Forfait par véhicule	3	3	3	3	9	9	30	300,000	457	1	1	1	1	4	5	15
Electricité et eau	Forfait	0.25	0.25	0.25	0.25	1.25	1.25	3.5	6,500,000	9,909	3	3	3	3	14	14	38
Telephones et internet	Forfait	0.25	0.25	0.25	0.25	1	1	3	16,000,000	24,390	6	6	6	7	27	27	79
Fournitures et consommables divers	Forfait	0.25	0.25	0.25	0.25	1	1	3	2,000,000	3,049	1	1	1	1	3	3	10
Gardiennage	Forfait	0.25	0.25	0.25	0.25	1	1	3	6,000,000	9,146	2	2	2	2	10	10	30
Autre	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	10,000,000	15,244	15	16	16	16	17	17	97
<b>Subtotal</b>											<b>59</b>	<b>61</b>	<b>62</b>	<b>63</b>	<b>158</b>	<b>161</b>	<b>564</b>
<b>Total Recurrent Costs</b>											<b>364</b>	<b>371</b>	<b>407</b>	<b>415</b>	<b>997</b>	<b>1,017</b>	<b>3,571</b>
<b>Total</b>											<b>863</b>	<b>421</b>	<b>633</b>	<b>546</b>	<b>1,280</b>	<b>1,037</b>	<b>4,781</b>

\a Toutes filières, Sud-Ouest

\b spécifique au PAPFA-E

\c Gardien, appui logistique

Burkina Faso  
 Projet d'appui à la promotion des filières agricoles - extension (PAFA-4R)  
 Rapport de conception de projet

Burkina Faso  
 Project d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extension (PAPFA-extension)  
 Table 3.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs

Detailed Costs	Unit	Quantities						Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	Totals Including Contingencies (EUR '000)							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025			Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>I. Investment Costs</b>																	
<b>A. Suivi-évaluation des activités et impact</b>																	
<b>1. Mise en place du dispositif de suivi-évaluation</b>																	
Manuel SE et révision à mi parcours	Forfait	1	-	1	-	-	-	2	5,000,000	7,622	8	-	8	-	-	-	16
Operationalisation du SE et révision à mi parcours	Forfait	1	-	1	-	-	-	2	5,000,000	7,622	8	-	8	-	-	-	16
Appui consultants internationaux/nationaux	Forfait	2	1	1	1	1	1	7	5,000,000	7,622	15	8	8	8	8	8	56
Collecte et saisie des données SE	Mois	12	12	12	12	12	12	72	200,000	305	4	4	4	4	4	4	23
<b>Subtotal</b>											<b>34</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>111</b>
<b>2. Enquêtes et études</b>																	
Etude de référence et d'impact	Forfait	1	-	1	-	-	1	3	20,000,000	30,488	31	-	32	-	-	34	97
Enquête socio-économiques	Forfait	1	-	1	-	-	1	3	15,000,000	22,866	23	-	24	-	-	25	73
Etudes diagnostics des organisations	Forfait	1	-	1	-	-	1	3	15,000,000	22,866	23	-	24	-	-	25	73
Révision et consolidation de la stratégie de ciblage et de genre	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	3,280,000	5,000	5	-	-	-	-	5	5
Etudes d'effets annuels	An	-	-	-	1	1	1	3	5,000,000	7,622	-	-	-	8	8	8	25
Autres études thématiques /a	Forfait	2	2	2	2	-	-	8	5,000,000	7,622	15	16	16	16	-	-	63
<b>Subtotal</b>											<b>97</b>	<b>16</b>	<b>96</b>	<b>25</b>	<b>8</b>	<b>93</b>	<b>336</b>
<b>3. Ateliers et missions de suivi</b>																	
Réunions de coordination trimestrielle avec les partenaires	Trimestre	4	4	4	4	4	4	24	3,000,000	4,573	18	19	19	20	20	20	117
Missions de suivi et d'appui UCP national, RSE, etc.	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	12,000,000	18,293	18	19	19	20	20	20	117
Atelier d'évaluation participative avec les bénéficiaires /b	Annuel	1	1	1	1	3	3	10	10,000,000	15,244	15	16	16	16	50	51	164
Ateliers bilan d'auto-évaluation et élaboration de PTBA	Session	-	1	1	1	1	1	5	7,000,000	10,671	-	11	11	11	12	12	57
Réunions comité national	Session	2	2	2	2	2	2	12	5,000,000	7,622	15	16	16	16	17	17	97
Missions de supervision et de suivi des bailleurs	Forfait	2	2	2	2	2	2	12	15,000,000	22,866	46	47	48	49	50	51	291
Mission de revue à mi-parcours	Forfait	-	-	1	-	-	-	1	32,800,000	50,000	-	-	53	-	-	-	53
Mission d'achèvement	Forfait	-	-	-	-	-	1	1	32,800,000	50,000	-	-	-	-	-	56	56
<b>Subtotal</b>											<b>114</b>	<b>127</b>	<b>182</b>	<b>132</b>	<b>168</b>	<b>227</b>	<b>952</b>
<b>4. Formations</b>																	
Personnel du projet /c	Forfait	3	-	3	-	-	-	6	10,000,000	15,244	46	-	48	-	-	-	94
Renforcement de capacités du personnel de projet et des partenaires en s	Session	2	2	-	-	-	-	4	10,000,000	15,244	31	31	-	-	-	-	62
Renforcement des capacités dans le cadre de l'initiative AVANTI	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	116,768,000	178,000	180	-	-	-	-	-	180
<b>Subtotal</b>											<b>257</b>	<b>31</b>	<b>48</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>336</b>
<b>Subtotal</b>											<b>503</b>	<b>186</b>	<b>354</b>	<b>169</b>	<b>189</b>	<b>334</b>	<b>1,734</b>
<b>B. Gestion des savoirs et communication</b>																	
Modification et consolidation du site web du projet	Unité	1	-	-	-	-	-	1	1,500,000	2,287	2	-	-	-	-	-	2
Consolidation du plan de gestion des savoirs et communication	Unité	1	-	-	-	-	-	1	7,000,000	10,671	11	-	-	-	-	-	11
Provision pour la mise en œuvre du plan de gestion des savoirs et communic	Unité	1	1	1	1	1	1	6	20,000,000	30,488	31	31	32	33	33	34	194
Provision pour la mise en œuvre d'activités en faveur du genre et de l'inclusioi	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	13,120,000	20,000	20	21	21	21	22	22	127
<b>Subtotal</b>											<b>64</b>	<b>52</b>	<b>53</b>	<b>54</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>335</b>
<b>Total</b>											<b>567</b>	<b>238</b>	<b>407</b>	<b>223</b>	<b>244</b>	<b>390</b>	<b>2,069</b>

/a dont éventuel diagnostique de genre et de nutrition

/b 1 atelier annuel par unité de coordination régionale

/c SE, passation des marchés, approche genre, gestion financière...

/d Activités issues du plan de gestion des savoirs et communication élaboré par le RGSC (Brochures sur le projet, brochures sur les réalisations et les bonnes pratiques, articles site web, documentaires, émissions radio et télé, etc.)

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex 4: Economic and Financial Analysis**

Document Date: 26/07/2019  
Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## **ANNEXE 4 : ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**

### **A. Approche**

1. Cet appendice présente la méthodologie utilisée, les hypothèses de base et les principaux résultats de l'analyse économique et financière de la conception du PAFA-4R au Burkina Faso. L'objectif est d'identifier, de calculer et de comparer les coûts et les avantages du projet afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des bénéficiaires (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie nationale (analyse économique).

2. La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du Projet. La présente analyse est principalement basée sur i) les données du PAPFA et d'autres projets du FIDA au Burkina ii) les données primaires collectées en février 2019 auprès des producteurs, des partenaires et des parties prenantes des filières ciblées ; et iii) les données collectées auprès des institutions partenaires comme la BAD. L'analyse prend en considération tous les coûts du Projet et les avantages économiques pour les bénéficiaires directs principaux du Projet.

3. Les modèles représentés dans l'analyse sont les différents modèles d'activité des bénéficiaires types du projet, représentant la situation « avec projet », contre une situation de référence qui correspond à la situation « sans projet ».

4. Des modèles types ont été développés pour représenter les activités principales du Projet

- (a) Composante 1 : l'appui à la production agricole et aux infrastructures agricoles via des modèles de i) production de riz de bas fond avec maraîchage (oignon) en contre saison, ii) production de sésame, iii) production de niébé, iv) maraîchage sur des périmètres maraîchers économes en eau, v) bassins piscicoles associés aux bassins de maraîchage et vi) unité de conservation d'oignons ;
- (b) Composante 2 : le développement aux services d'entreprises via i) un modèle de CREER et l'appui aux MER individuelles et collectives via les modèles ii) d'apiculture, iii) de pisciculture en enclos, iv) de transformation de karité et v) de transformation de feuilles de moringa.

5. L'appui aux MER sera sur la base de la demande et il est difficile de capturer l'éventail d'activités qui sera mise en œuvre dans le cadre de cette sous-composante. Ainsi, les modèles MER sont à considérer comme des proxys. Bien que l'analyse de ces modèles permette d'avoir une représentation des bénéfices attendus de l'appui aux MER, ces modèles restent indicatifs.

6. Les activités de mise en valeur sur la Plaine de la Léraba ont également été capturées dans l'analyse coût-bénéfices. Les activités de ces zones correspondent aux activités du PAPFA et du PAFA-4R et ont été représentées via les mêmes modèles. Cependant, bien qu'il soit envisagé de cultiver du riz irrigué dans ces zones, le riz de bas-fonds a été utilisé comme proxy.

**Tableau 1 : Description des modèles**

Filière	Modèle	Situation sans projet	Situation avec projet
Riz de bas-fonds et maraîchage	Production de riz de bas fond et maraîchage	Riz de bas-fond, système traditionnel et non aménagé	Riz de bas-fond aménagé, maraîchage en contre saison
Sésame	Production de sésame	Sésame, traditionnel	Sésame, intensif
Niébé	Production de niébé	Niébé, traditionnel	Niébé, intensif
Maraîchage	Périmètre maraîcher	Production d'oignons en saison sèche sur 1/4 d'hectare	Maraîchage sur 2 cycles
Pisciculture	Bassins piscicoles	Main-d'œuvre saisonnière	2 cycles de pisciculture
Maraîchage	Conservation d'oignons	Stockage sommaire d'oignons	Vente d'oignons hors saison
MER	Prestation d'entreprises	Revenus de salaires	CREER
Produits forestiers non ligneux	Production et transformation de miel	Main-d'œuvre saisonnière	Apiculture avec ruches kenyanes
Pisciculture	Pisciculture en enclos de 100m <sup>2</sup>	Main-d'œuvre saisonnière	Pisciculture en enclos
Produits forestiers non ligneux	Collecte et transformation de karité	Collecte	Collecte et transformation
Produits forestiers non ligneux	Transformation de moringa	Transformation artisanale	Transformation moderne

7. Certaines activités du Projet n'ont pas pu être quantifiées mais sont néanmoins importantes. Par exemple, la culture des jardins nutritifs pour la production des feuilles de baobab et du moringa aura un apport pour la sécurité alimentaire et nutritive dans la zone. Par ailleurs, les dispositifs de haie vive et de protection des aménagements par la plantation des produits forestiers non ligneux (PFNL) permettront non seulement de protéger les ouvrages et la production mais aussi d'augmenter les ressources alimentaires grâce aux produits dérivés des PNFL. De plus, les infrastructures de stockage de riz, les pistes rurales et les activités de la composante B.1, et en particulier les sous-projets de filières, n'ont pu être modélisés par manque de données.

8. En particulier, les bénéficiaires des MER du Sud-Ouest n'ont pas été inclus dans le calcul des agrégats car les activités qui seront considérées seront focalisées sur les chaînes de valeurs ciblées par le PAPFA, différentes des nouvelles chaînes de valeurs du PAFA-4R. Les entreprises de transformation de ces chaînes de valeurs du PAPFA n'ont pas été modélisées dans cette analyse par insuffisance de temps pour la collecte des données qui permettra la mise à jour de ces modèles.

## B. Analyse financière

9. L'analyse financière est basée sur la comparaison des bénéfices obtenus dans la situation avec projet à ceux qui seraient obtenus dans la situation sans projet. Elle vise à évaluer l'impact de l'adoption des nouvelles activités et pratiques proposées par le Projet sur la situation financière des bénéficiaires. Cette analyse permet de s'assurer que les personnes ciblées par le Projet réaliseront une marge de bénéfice par leur participation aux activités du Projet. L'analyse financière est effectuée sur une période de dix ans avec un taux d'actualisation de 8%.

## Méthodologie et hypothèses

10. Pour les activités agricoles, l'analyse de la situation avec Projet s'est focalisée sur l'amélioration de la productivité par l'aménagement des périmètres, l'accès à des intrants de qualité et des équipements de production et la vulgarisation de bonnes pratiques via la formation. Ces appuis visent à augmenter la productivité agricole (rendements) et à

réduire les pertes-post récoltes. Les producteurs en situation sans projet pratiquent de l'agriculture traditionnelle, moins productive. Le tableau ci-dessous présente les hypothèses de rendement, alignées sur celles du cadre logique et basées sur les estimations retenues pour la conception de PAPFA. Cependant, dans le cas du riz de bas-fonds et du niébé, des baisses de rendement graduelles ont été rajoutées pour prendre en compte l'effet attendu du changement climatique sur ces deux cultures. Ces baisses de rendements sont conformes à celles précisées dans la note SECAP<sup>1</sup>.

**Tableau 2 : Rendements en situation sans et avec projet**

<b>Produits; unité</b>	<b>Rendements sans projet</b>	<b>Rendements avec projet</b>
Riz de bas-fonds; kg/ha	1500	4000
Oignon; kg/ha	13000	25000
Sésame; kg/ha	370	800
Niébé; kg/ha	300	900
Miel; kg/ruche	NA	20

11. Les modèles de culture pour le riz de bas-fonds, le sésame, le niébé et le maraîchage ont été élaborés pour une superficie type d'un hectare sur la base des données collectées sur le terrain et actualisées par les services techniques du ministère de l'agriculture. D'une part, une représentation des conditions initiales a été modélisée pour la situation sans projet et, d'autre part, les avantages liés aux apports du projet sont modélisés dans la situation avec projet. Les budgets de culture ont été élaborés sur une dizaine d'années pour montrer l'évolution graduelle des rendements par la maîtrise des activités au fil de temps. Les modèles prennent en compte les pertes poste récoltes ainsi que le coût de la main-d'œuvre, salariée ou familiale.

12. Pour les modèles de transformation, l'analyse est basée sur l'utilisation d'équipements adaptés dans la situation avec projet et une meilleure gestion des MER grâce à l'appui à la formation. Dans certains cas, les bénéficiaires travailleront déjà dans des activités de transformation et l'appui aux MER permettra d'améliorer ces pratiques de transformation via un équipement plus performant et une meilleure gestion. Dans d'autres cas, il est envisagé que de nouvelles activités se développeront. Ainsi, les situations sans projet des modèles de MER sont des activités de transformation traditionnelles ou d'autres activités, représentées par des revenus saisonniers dans les modèles.

### **Résultats financiers**

13. L'analyse financière montre que toutes les activités sont rentables, avec des taux de rentabilité internes (TRI) qui varient entre 10% (riz de bas fond) et 344<sup>2</sup>% (transformation des feuilles de moringa en poudre) et des valeurs actuelles nettes par ménage<sup>3</sup> qui varient entre 80 EUR (bassins piscicoles associés aux périmètres maraîchers) et 3259 EUR (production et transformation de miel).

14. Le maraîchage est de loin l'activité de production la plus rentable du projet, mais c'est aussi une activité qui nécessite une certaine conjoncture de facteurs pour fonctionner : l'accès à l'eau pour permettre une culture en contre saison et une bonne technicité des producteurs. Les déficits hydriques et la variabilité en eau constituent un frein au développement du maraîchage. Le projet assurera la disponibilité en eau à travers le ciblage des zones à forte potentiel hydroagricole, en combinaison avec des technologies d'irrigation économes en eau. La protection des aménagements par l'utilisation de haies vives, l'engagement des populations à la gestion et à l'entretien des

<sup>1</sup> Les baisses sont par année. Dans le modèle, la baisse de rendement attendue pour l'année 2020 a été appliquée à l'année 0 du modèle, la baisse de 2021 à l'année 1 etc... Dans les faits, le démarrage des activités sera sur 2-3 ans.

<sup>2</sup> Ce résultat paraît très élevé car le TRI est basé sur le résultat additionnel, qui n'est que légèrement négatif la première année. La VAN du modèle par ménage est de 1762 Euro.

<sup>3</sup> Sur la base d'hypothèses faites sur le nombre de ménage par activité.



périmètres et la reconstitution du fonds de roulement par l'épargne des bénéficiaires pour l'achat des intrants sont également des mesures importantes à la durabilité de l'activité.

15. Les cultures maraîchères sont destinées en partie à l'autoconsommation mais aussi à la vente. Pour l'oignon, la consommation moyenne est d'environ 6,5 kg/personne/an. Cependant, la production des produits maraîchers est principalement destinée à la vente ; plus de 95% de l'oignon produit est vendu.

16. Le riz de bas fond n'est pas particulièrement rentable car les coûts d'aménagement sont relativement élevés, mais il permet quand même de valoriser les terres disponibles et d'améliorer les revenus et la sécurité nutritionnelle des producteurs. Pour les producteurs, qui ne prendront pas en charge les coûts d'aménagement, le modèle est très rentable.

17. Avec le projet, les producteurs peuvent notamment vendre une grande partie de la production. La consommation de riz par tête peut être estimée sur la base de la consommation annuelle moyenne de la population : un ménage au Burkina est constitué en moyenne de 7,7 personnes et environ 600 000 tonnes de riz ont été consommées en 2017, soit environ, une consommation moyenne de 32 kg/personne/an<sup>4</sup>, soit environ 250 kilos par ménage. Sur 0,25 hectares, un ménage peut s'attendre à produire 1000 kilos de riz avec les appuis techniques du projet et 375 kg sans les appuis du projet. Il y a donc peu de marge pour la vente de riz dans la situation sans projet.

18. Par ailleurs, l'analyse du riz de bas fond est faite sur dix ans mais les aménagements prévus devraient durer plus longtemps, environ 15 ans, ce qui devrait permettre de bien rentabiliser les coûts des travaux.

19. Les modèles niébé et sésame quant à eux demandent des coûts additionnels faibles et sont donc relativement faciles à mettre en œuvre. Pour le niébé, en 2009, la consommation annuelle était estimée respectivement 11,3 et 7,6 kg/personne en zone rurale et urbaine à, ce qui veut dire qu'un ménage avec un demi-hectare de niébé consommerait environ 60% de la production dans la situation « sans projet » et environ 20% dans la situation « avec projet ». Le sésame est une culture de rente.

20. Les modèles de MER sont en théorie très rentables. Cependant, certaines MER n'arriveront pas à développer les techniques et volumes nécessaires pour assurer la rentabilité des activités. En effet, la réussite des MER dépendra de plusieurs facteurs, dont notamment l'accès aux produits bruts en amont de la chaîne de valeur, la disponibilité d'équipements adaptés et bien dimensionnés et la mise en place d'un système d'accompagnement efficace des promoteurs à la préparation et au suivi de leur plan d'affaires (par le biais de la Maison de l'entreprise et de CREER).

21. Les résultats des modèles de pisciculture, en bassins et en enclos, seront à confirmer lors de la mise en œuvre des activités pilotes. Les activités de pisciculture sont peu développées dans le pays et la rentabilité dépendra fortement de facteurs tels que l'accès à l'eau, l'accès aux alevins et la bonne gestion technique de la production. Par ailleurs, bien que la rentabilité de la pisciculture en bassins associés aux périmètres maraîchers ne semble pas particulièrement élevée, il faut noter que ce modèle permet aussi de fertiliser les périmètres maraîchers associés aux bassins et que cet avantage n'a pas été pris en compte dans le modèle.

---

<sup>4</sup> Cette consommation est plus élevée en zone urbaine (environ 50 kg/personne/an).

**Tableau 3 : Résultats financiers**

	TRI (financier)	VAN (@8%, '000 FCFA)	VAN (@8%, EUR)	VAN (@8%, EUR), par ménage	B/C
Production de riz de bas fond et maraîchage	10%	378	576	144	1.1
Production de sésame	44%	273	416	208	1.3
Production de niébé	93%	458	698	349	1.4
Périmètre maraîcher	61%	15,428	23,518	2,352	2.1
Bassins piscicoles	23%	528	805	80	1.1
Conservation d'oignons	60%	1,152	1,755	176	1.5
Prestation d'entreprises	14%	3,752	5,720	1,907	1.1
Production et transformation de miel	307%	2,138	3,259	3,259	2.5
Pisciculture en enclos de 100m <sup>2</sup>	NA	2,936	4,476	448	1.7
Collecte et transformation de karité	71%	17,137	26,123	1,045	2.0
Transformation de moringa	344%	28,904	44,061	1,762	1.5

22. En ce qui concerne l'accès au financement des activités, le système de subvention dégressive des SPAM et les fonds à coûts partagés sur 3 campagnes offre un appui financier aux bénéficiaires pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de leur activité et constituer leur fonds de roulement au fil du temps. L'analyse de viabilité des modèles présente un flux net de trésorerie positif des modèles à partir de la deuxième année d'activité. Pour les activités de transformation, le plan de financement se fera au cas par cas mais le mécanisme de financement à coût partagé devrait faciliter le financement des projets, avec l'appui d'institutions financières ou sans.

23. Les calculs du nombre de jours de travail par ménage des différents modèles présentent une augmentation considérable de la charge de travail pour certaines activités, telles que le maraîchage (environ 100 jours par an par ménage) et l'apiculture (environ 60 jours par an par ménage). Cependant, les charges de travail devraient rester gérable pour un ménage et, pour le maraîchage, l'augmentation de main-d'œuvre est principalement en contre saison, lorsque la main-d'œuvre est plus disponible.

24. Enfin, l'estimation du revenu journalier qui pourra être obtenu par les promoteurs en travaillant dans leur propre entreprise est nettement plus élevée que le coût de travail personne/jour considéré (1250 FCFA). Les calculs par modèle et par année sont disponibles dans le fichier Excel.

## C. Analyse économique

### Méthodologie et hypothèses

25. Comme l'analyse financière, l'analyse économique compare la situation avec le projet avec la situation sans le projet, le résultat imputable au Projet étant le bénéfice net additionnel. Cette analyse évalue la rentabilité du projet du point de vue de la collectivité dans son ensemble.

26. Pour l'analyse économique, un taux d'actualisation de 6% a été utilisé. L'analyse économique a été conduite pour une période de 20 ans.

27. Les prix financiers et les flux des coûts et des bénéfiques ont été convertis en valeurs économiques en supprimant les taxes, les subventions et autres transferts. Les facteurs de conversion utilisés par catégorie de produits sont résumés ci-dessous. L'analyse a estimé le taux de change économique de référence de 685 FCFA pour 1 EUR sur la base de données d'exportation et d'importation. Un taux de référence est également utilisé pour la main-d'œuvre, mais on estime que le prix économique est proche du prix financier car la disponibilité en main-d'œuvre est limitée par la présence de mines et l'émigration.

**Tableau 4 : Facteurs de conversion**

Facteurs de Conversion	Prix financier	Prix économique	Facteur de conversion
Taux de change	656	685	0.7
Importations: carburant	600	431	0.7
Importations: ordinateurs et autres équipements informatic	100	82	1.0
Importations: intrants agricoles (engrais, traitements, éq	300	291	0.8
Importations: autres	100	78	1.0
Main d'oeuvre	1,250	1,033	0.9
Substitution aux importations: riz paddy et autres	150	134	1.1
Exportations: sésame (et autres biens exportables)	500	533	0.8
Non-échangeables avec TVA	100	85	0.8

28. Après la conversion des prix financiers en prix économiques, les bénéfices additionnels des activités modélisées ont été agrégés en prenant en compte le nombre de bénéficiaires visés par activité ainsi que le phasage des investissements planifiés dans le Costab. L'agrégation est faite au niveau de l'activité mais le nombre de ménage par activité est présenté dans le fichier<sup>5</sup>.

**Tableau 5 : Phasage des interventions**

		2020	2021	2022	2023	Total
<b>CALENDRIER AGREGATION</b>						
Production de riz de bas fond et maraîchage	Hectare	-	1,000	1,000	1,000	3,000
Production de sésame	Hectare	-	800	800	-	1,600
Production de niébé	Hectare	-	400	400	-	800
Périmètre maraîcher	Hectare	-	250	250	-	500
Bassins piscicoles	4 bassins	50	-	-	-	50
Conservation d'oignons	Unité	-	100	88	-	188
Prestation d'entreprises	CREER	10	-	-	-	10
Production et transformation de miel	Plan d'affaire	75	75	50	50	250
Pisciculture en enclos de 100m2	Plan d'affaire	67	67	67	67	267
Collecte et transformation de karité	Plan d'affaire	67	67	67	67	267
Transformation de moringa	Plan d'affaire	67	67	67	67	267

29. Par ailleurs, des taux d'adoption ont été utilisés. Pour les modèles de production agricole, les taux d'adoption sont de 75%. Ce taux d'adoption relativement élevé est justifié car les producteurs sont déjà engagés dans ces activités. Pour la conservation d'oignon, le taux de 70% se justifie par la rentabilité du stockage de l'oignon. Pour les MER, les taux d'adoption sont plus des « taux de réussite », qui visent à prendre en compte le fait que certains investissements n'auront pas les résultats exemptés. Pour les modèles d'entreprise de transformation, de prestation et la pisciculture, le taux d'adoption est de 65% car ces activités requièrent de la main-d'œuvre additionnelle, la mise en œuvre de nouvelles techniques et/ou la capacité à épargner pour parvenir aux coûts récurrents des activités.

<sup>5</sup> Pour les MER collectives, le ciblage considère qu'il y aura environ 22 bénéficiaires par MER collective. Ici, on considère que cela varie d'un modèle à l'autre. Par exemple, on considère 10 bénéficiaires pour la pisciculture en enclos et 25 bénéficiaires pour la transformation de moringa et de karité.

**Tableau 6 : Phasage des interventions adoptées**

CALENDRIER AGREGATION	Taux d'adoption					
Production de riz de bas fond et maraîchage	75%	-	750	750	750	2,250
Production de sésame	75%	-	600	600	-	1,200
Production de niébé	75%	-	300	300	-	600
Périmètre maraîcher	65%	-	163	163	-	326
Bassins piscicoles	65%	33	-	-	-	33
Conservation d'oignons	70%	-	70	62	-	132
Prestation d'entreprises	65%	7	-	-	-	7
Production et transformation de miel	65%	49	49	33	33	164
Pisciculture en enclos de 100m2	65%	43	43	43	43	172
Collecte et transformation de karité	65%	43	43	43	43	172
Transformation de moringa	65%	43	43	43	43	172

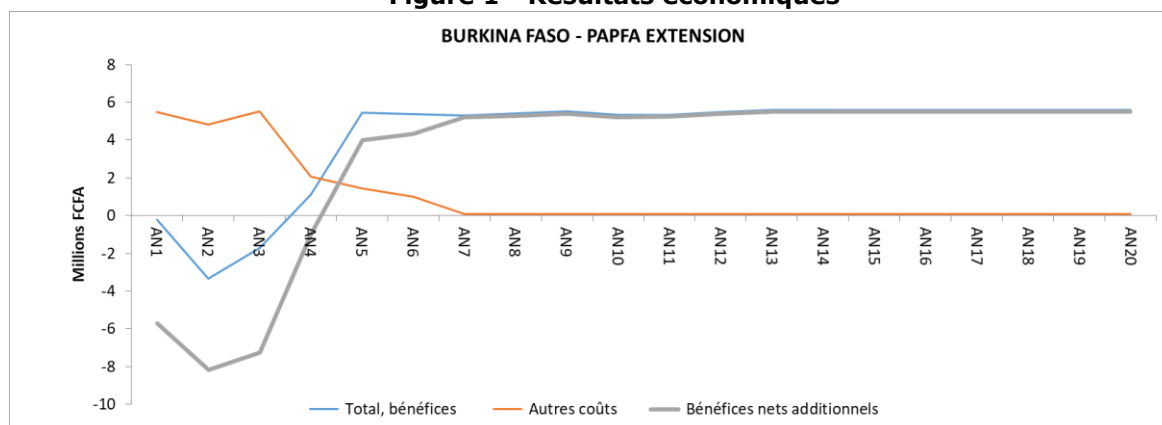
30. Afin d'évaluer la rentabilité du Projet dans son ensemble, les coûts économiques du projet non inclus dans les modèles d'activités ont également été pris en compte. Le logiciel Costab a été utilisé pour enlever les coûts du projet inclus dans les modèles et les transformer en coûts économiques ainsi que les coûts du projet de la Léraba pris en charge par la BAD. Enfin, des coûts additionnels ont été rajoutés après la fermeture du projet pour le suivi des activités.

### Résultats économiques

31. Les résultats de l'analyse économique montrent que le projet est rentable, bien que tous les avantages du Projet n'aient pas été pris en compte. Sur la base des hypothèses faites, la valeur actuelle nette (VAN) est de 50 milliards de FCFA, ce qui correspond à 76 millions d'EUR. Le taux de rentabilité économique est de 23,9%. Environ 66% des bénéfices sont dérivés des activités de la composante A et 34% des activités de la composante B.

32. Ce résultat est satisfaisant, d'autant que certains avantages du Projet n'ont pu être pris en compte. Les avantages non quantifiés dans l'analyse financière et économique incluent les bénéfices des pistes, les coopératives d'utilisation de matériels agricoles, les infrastructures de stockage de riz, les infrastructures de stockage et les bénéfices des sous-projets de filière et des partenariats de filière. En outre, les bénéfices des MER sur les filières du Sud-Ouest de PAFA-4R n'ont pas été valorisés. Par ailleurs, le Projet devrait aussi créer un dynamisme dans les filières et les micros-pôles économiques.

**Figure 1 - Résultats économiques**



33. Une analyse de sensibilité montre que les résultats sont robustes à une augmentation des coûts (de 10% et de 25%), une baisse des bénéfices (de 10% et de 25%), à un retard des activités d'un ou de deux ans et à une baisse du taux d'adoption. Le projet serait plus sensible à un retard des bénéfices de 2 ans et à une baisse du taux d'adoption de 25%.

**Tableau 7 : Analyse de sensibilité**

ANALYSE DE SENSIBILITE				
	Δ%	Lien avec la matrice des risques	VAN (8%) (milliers de FCFA)	TRIE
<b>Scénario de base</b>			50	23.9%
Coûts +	10%	Problèmes sécuritaires (et augmentation des dépenses de sécurité)	48	22.5%
Coûts +	25%		45	20.6%
Revenus -	10%	Sécheresse ou autres scénario faisant baisser les rendements agricoles	43	22.3%
Revenus -	25%		33	19.7%
Bénéfices retardés d'1 an		Retard dans le démarrage du projet, problème sécuritaire	43	20.9%
Bénéfices retardés de 2 ans			35	17.3%
Taux d'adoption -	10%	Accompagnement insuffisant, techniques et matériaux inadaptés	40	22.1%
Taux d'adoption -	25%		25	17.5%

34. Par ailleurs, si on exclut les bénéfices du projet PAVAL à Léraba, car une partie des coûts de ce projet<sup>6</sup> ne sont pas inclus dans l'analyse financière et économique, la VAN est de 22 milliards de FCFA, ce qui correspond à 33 millions d'Euros. Le taux de rentabilité économique est de 15,7%.

35. **L'impact du changement climatique** est principalement pris en compte i) via la baisse graduelle des rendements dans les modèles de riz de bas-fond et de niébé et ii) via l'analyse de sensibilité. En effet, l'analyse d'une baisse de revenus (de 10% et de 25%) dans l'analyse de sensibilité considère la rentabilité du projet dans l'éventualité d'une baisse des bénéfices, ce qui serait le cas par exemple si une sécheresse venait à impacter les rendements. L'impact de la baisse des rendements est surestimé dans les deux cas, car cette baisse n'est appliquée qu'à la situation avec projet, tandis que les événements climatiques impacteront également la situation sans projet<sup>7</sup>.

36. En ce qui concerne les cultures autres que le niébé et le bas fond, on peut faire les hypothèses suivantes :

- a) Pour le sésame, qui est une culture pluviale, on peut s'attendre à une certaine vulnérabilité face aux aléas climatiques. Un changement important dans la pluviométrie ou la température pourrait rendre peu rentable l'utilisation d'intrants améliorés, si les rendements ne permettent pas de compenser leurs coûts. En revanche, c'est une culture qui ne requiert pas d'investissement sur le long terme, et les producteurs pourront facilement changer de culture si le sésame devient peu rentable. b) Pour le maraîchage, une culture principalement de contre-saison, un risque lié au changement climatique est de pouvoir faire moins de cycles par année si les réserves d'eau tarissent. Comme le maraîchage est très rentable, l'activité resterait cependant a priori intéressante. De plus, *l'intégration d'arbres utiles comme le moringa et le baobab dans les jardins maraichers, ainsi que l'introduction de haies vives arborées pour les protéger du vent et atténuer la température au sol viendront atténuer les impacts de la hausse des températures dans le moyen terme.*

37. Par ailleurs, des investissements tels que les infrastructures de stockage et dans la transformation rendront les populations moins vulnérables à des chocs temporaires. Des normes de construction permettant une meilleure adaptation aux changements climatiques seront promues (ventilation naturelle, ombrage, utilisation de l'énergie solaire pour certaines activités de transformation).

<sup>6</sup> Les coûts pris en charge par la Banque Africaine de Développement.

<sup>7</sup> Il est difficile d'estimer l'impact exact sans projet et avec projet. Ici, l'analyse se base sur l'impact moyen dans la situation avec projet et pas d'impact dans la situation sans projet, ce qui est a priori conservateur.

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex 5: Social Environment and Climate Assessment (SECAP) Review Note**

Document Date: 26/07/2019  
Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## **ANNEXE 5: EVALUATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE (SECAP)**

### **A. Caractéristiques majeurs et enjeux (sociaux, sanitaires, environnementaux, climatique)**

#### **Contexte socio-culturel**

1. Le Burkina Faso est classé 183<sup>ème</sup> sur 188 en terme d'IDH en 2018. Sa population est estimée à 19 million avec une majorité vivant en zone rurale (79%)<sup>1</sup>. La population augmente rapidement avec un taux de croissance démographique de 3,1% par an<sup>2</sup>, avec un indice de fécondité parmi les plus élevés au monde de 5,6 enfants par femme. Les personnes de moins de 25 ans représentent plus de 67% de la population.

2. Les taux de croissance du PIB ont été respectivement de 5,9% et 6,4% en 2016 et 2017 avec une prévision à 5,9 % pour 2018, selon le FMI<sup>3</sup>. Cette croissance est soutenue essentiellement par le dynamisme de l'industrie minière<sup>4</sup> et du coton. La Banque mondiale estime que la performance économique récente du Burkina Faso a été inclusive, favorisant une augmentation de la consommation des ménages les plus pauvres. Elle a évalué positivement la gestion macroéconomique du pays, qui a obtenu la note d'EPIN (Évaluation des Politiques et Institutions Nationales) la plus élevée d'Afrique subsaharienne.

3. L'économie du Burkina Faso repose largement sur l'agriculture. Celle-ci occupe 86% de la population active et sa contribution à la formation du PIB est estimée à environ 35% en moyenne. Elle fournit 61,5% des revenus monétaires des ménages agricoles. La production agricole repose essentiellement sur les cultures pluviales et elle est confrontée à des épisodes de sécheresses cycliques qui s'intensifient avec le changement climatique. Les céréales (sorgho, mil, maïs, riz, et fonio) sont les productions principales avec le niébé. L'élevage est également très important.

4. De 2003 à 2014, le taux de pauvreté est passé de 53% à 40,3%<sup>5</sup>, avec une croissance économique annuelle en moyenne de 6%<sup>6</sup>. Cependant en 2016, huit burkinabés sur dix vivaient avec moins de 3 USD par jour. La pauvreté sévit surtout en milieu rural (neuf personnes pauvres sur dix vivent en milieu rural), et les ménages dirigés par des femmes ont une probabilité plus forte d'être pauvres.

5. Le Burkina Faso se classait au 92<sup>ème</sup> rang sur 119 pays selon l'indice de la faim dans le monde pour 2017. Il s'agit d'un pays à déficit vivrier, qui importe environ 18% des produits alimentaires consommés par sa population. Environ 3,5 millions de personnes se trouvent périodiquement en situation d'insécurité alimentaire<sup>7</sup>, soit 18,4% de la population totale, avec une grande variabilité saisonnière. Les causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire sont notamment la pauvreté structurelle, les inégalités systémiques et les déficits de production agricole ainsi que le prix élevé des denrées alimentaires, les chocs climatiques, l'absence de systèmes de protection sociale, l'isolement des zones de production par rapport aux marchés et la médiocrité des infrastructures et des systèmes d'approvisionnement.

#### **6. Focus sur la nutrition (éléments de contexte issus du rapport du CIAT pour le FIDA, durant la mission COSOP d'octobre 2018):**

7. Les trois principales formes de malnutrition affectent les régions ouest:

---

<sup>1</sup> INSD. Annuaire statistique 2016, estimation du recensement 2006

<sup>2</sup> DGEF. Etude « profil du dividende démographique du Burkina Faso en 2014 ». 2014

<sup>3</sup> FMI. Rapport pays Avril 2018, [https://www.imf.org/external/datamapper/NGDP\\_RPCH@WEO/BFA?year=2018](https://www.imf.org/external/datamapper/NGDP_RPCH@WEO/BFA?year=2018)

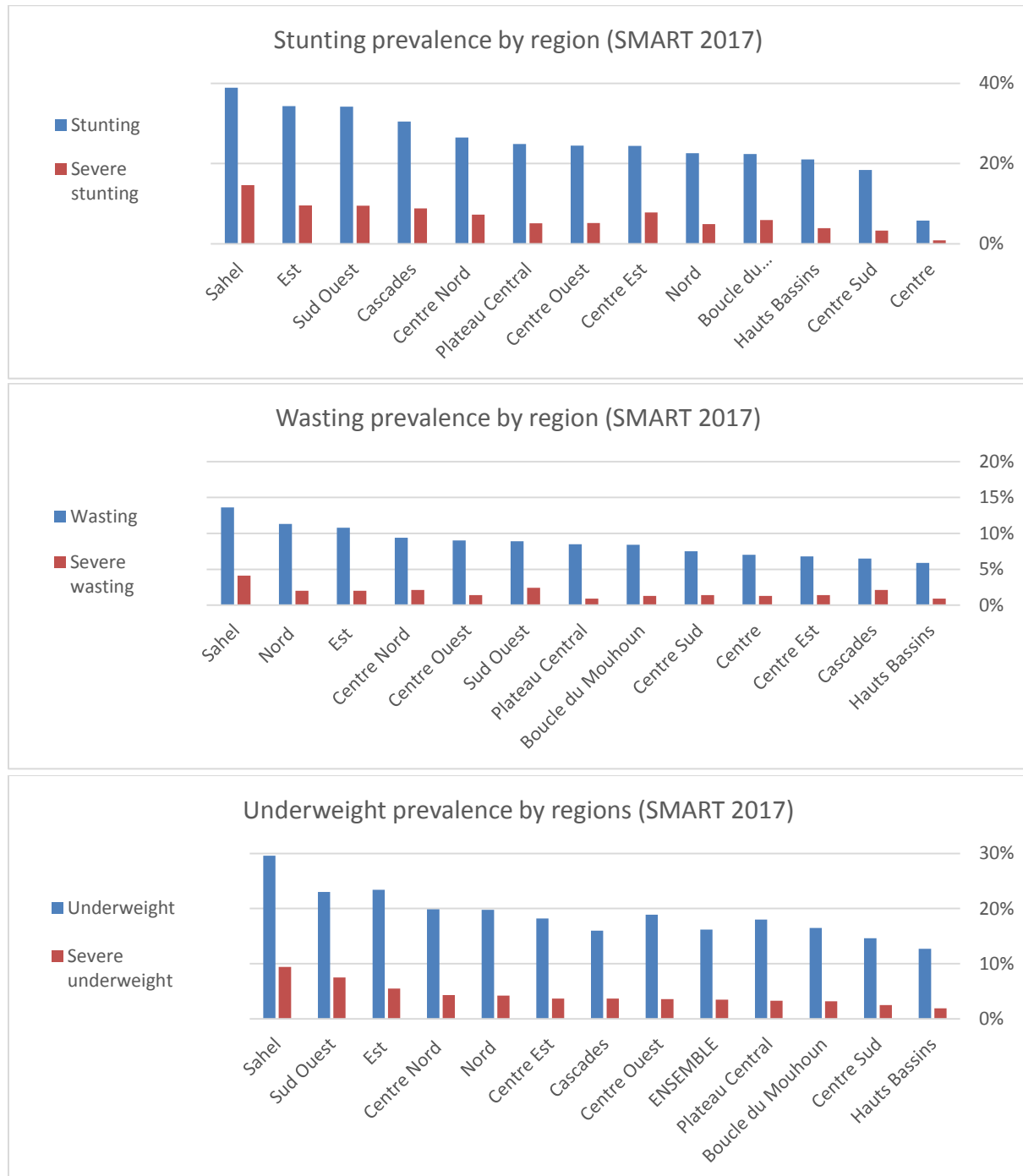
<sup>4</sup> L'industrie minière représente désormais plus de la moitié des exportations du Burkina Faso (Banque Mondiale, DSP, avril 2017)

<sup>5</sup> Données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) ; le seuil absolu national de pauvreté, établi en 2003, est de 82 672 FCFA

<sup>6</sup> World Bank CPF 2019-2023

<sup>7</sup> UNDAF 2018-2020





8. On constate que pour la sous-nutrition chronique (stunting) des enfants de moins de 5 ans, les régions du Sud-Ouest et des Cascades dépassent le taux d'urgence de OMS (30 %). Pour la sous-nutrition aigue (wasting), les régions du Sud-Ouest et du Mouhoun présentent des taux proches du taux d'urgence OMS (10 %).

9. Les régions du PAFPA-extension sont en principe peu touchées par des déficits vivriers. Elles sont plutôt excédentaires en céréales et les exportent vers le Nord du pays.

10. En fait, les principales causes de la malnutrition y sont une diète peu diversifiée, un taux d'accès à l'eau potable parfois médiocre en milieu rural, le niveau de pauvreté, l'anémie des femmes en âge de procréer.

11. Pour contribuer à la lutte contre la malnutrition, le projet investit dans des filières hautement sensibles à la nutrition, qui vont améliorer la diète (mesurée par le nombre de groupes alimentaires consommés):

- Horticulture
- Certains produits forestiers non ligneux, comme les feuilles de moringa ou de baobab très riches en vitamines et sels minéraux
- Produits de rente avec un taux en protéine supérieur à 10 g pour 100g: niébé, sésame
- Pisciculture pour augmenter la ration protéique dans la diète

12. Ces aspects sont reflétés dans la théorie du changement.

13. Des activités sur le concept de 'nutrition sensitive value chain' (NSVC) sont également proposées comme un quota de MER appuyées pour produire des produits favorables à la nutrition (farines riches en protéines, feuilles transformées).

14. Des indicateurs intermédiaires, plus facile à interpréter que les indicateurs finaux, sont présents dans le cadre logique, comme le nombre de personnes avec un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition ou le nombre de MER produisant des produits favorables à la lutte contre la malnutrition.

15. Le projet pourra contribuer aux politiques nationales suivantes ayant un lien avec la nutrition:

- Politique de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN)
- Plan National de Nutrition (PNN)

16. Il pourra développer des liens avec des partenaires potentiels sur le plan technique, pour échanger sur les bonnes pratiques et bénéficier d'actions de formation: GRET (modules de formation sur agriculture nutrition sensitive, projet MERIEM d'appui aux filières nutrition sensitive), projets PASANAD (UE) et PROCIV (GIZ) actifs sur les régions Ouest et appuyant également des filières nutrition sensitive.

17. Le projet pourra aussi participer à deux plateformes d'échange concernant la nutrition au Burkina Faso, incluant des agences des Nations Unies: la plateforme Scaling up nutrition (SUN) et l'initiative REACH.

## **Ressources naturelles et leur gestion**

### **Eau**

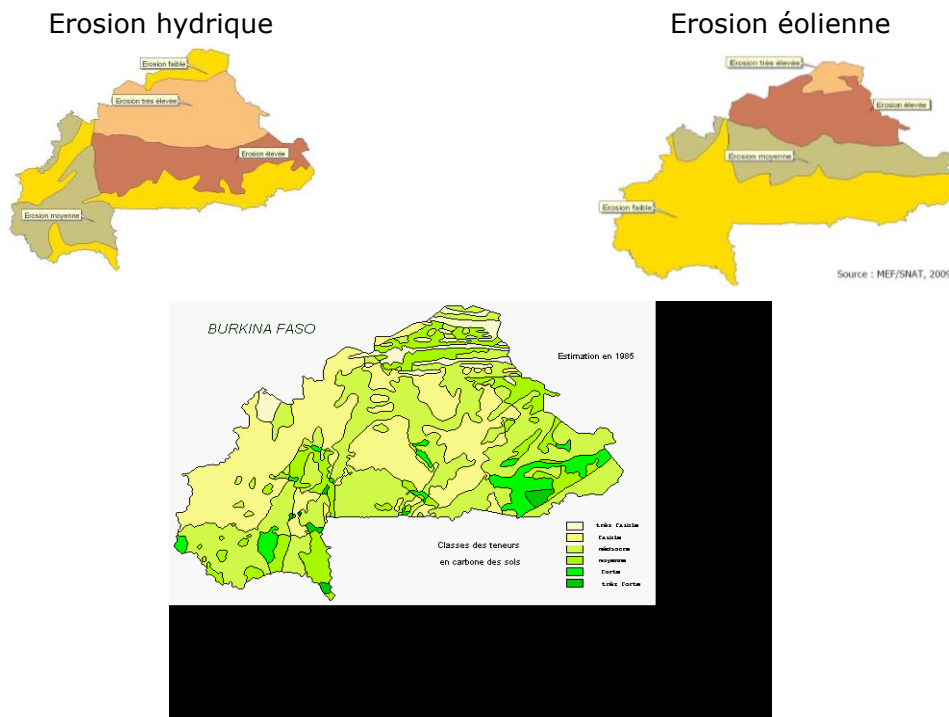
18. Le Burkina Faso est doté de peu de ressources hydriques superficielles et souterraines. D'après un bilan besoins et ressources en eau réalisé par la Banque mondiale en 2016, le pays a seulement 850m<sup>3</sup>/an/habitant disponible contre 6000m<sup>3</sup> au Mali et 2000m<sup>3</sup> au Niger. D'ici à l'horizon 2030, et en ne prenant en compte que l'accroissement de la demande liée aux activités anthropiques (industrie, démographie, etc.), le bilan pourrait s'aggraver dans la plupart des bassins du Burkina Faso. Ainsi, en fonction des estimations, la demande dans le bassin du Niger pourrait représenter presque le double de l'eau disponible. Dans les autres bassins, Comoé, Mouhoun et Nakanbé, cela pourrait représenter entre 53 et 89% de l'eau disponible (Tableau 1). La zone du projet est concernée par les bassins du Mouhoun et de la Comoé et est donc la moins affectée.

**Tableau 1 Adéquation entre la demande et la disponibilité en eau à l'horizon 2030. La demande et la ressource sont exprimées en milliards de m3. Source : Banque mondiale, 2016.**

Bassin	Evaluation ressources GIRE 2001			Evaluation ressources PNAH 2017		
	Demandes	Ressource	% demande vs ressource	Demandes	Ressource	% demande / ressource
Comoé	0,26	0,49	53	0,26	0,69	38
Mouhoun	0,90	1,03	89	0,90	1,65	55
Nakanbé	0,82	1,08	76	0,82	1,16	71
Niger	0,82	0,48	170	0,82	0,34	240*
<b>Burkina</b>	<b>2,80</b>	<b>3,07</b>	<b>91</b>	<b>2,80</b>	<b>3.83</b>	<b>73</b>

### Sols

19. Les régions d'intervention du PAFA-4R ne font pas l'objet d'une érosion éolienne et hydrique majeure d'après des données fournies par le Ministère de l'Environnement. En ce qui concerne l'érosion hydrique, la zone est classée faible et moyenne. En relation avec l'érosion éolienne, celle-ci est classée à un niveau faible. La région du Burkina Faso qui subit les niveaux d'érosion les plus élevés sont celles au Sud de la zone Sahélienne avec une érosion hydrique très élevée et éolienne élevée (Figure 1). Dans les régions d'intervention, la teneur en carbone des sols est généralement médiocre à pauvre pour le Sud de la Boucle du Mouhoun.

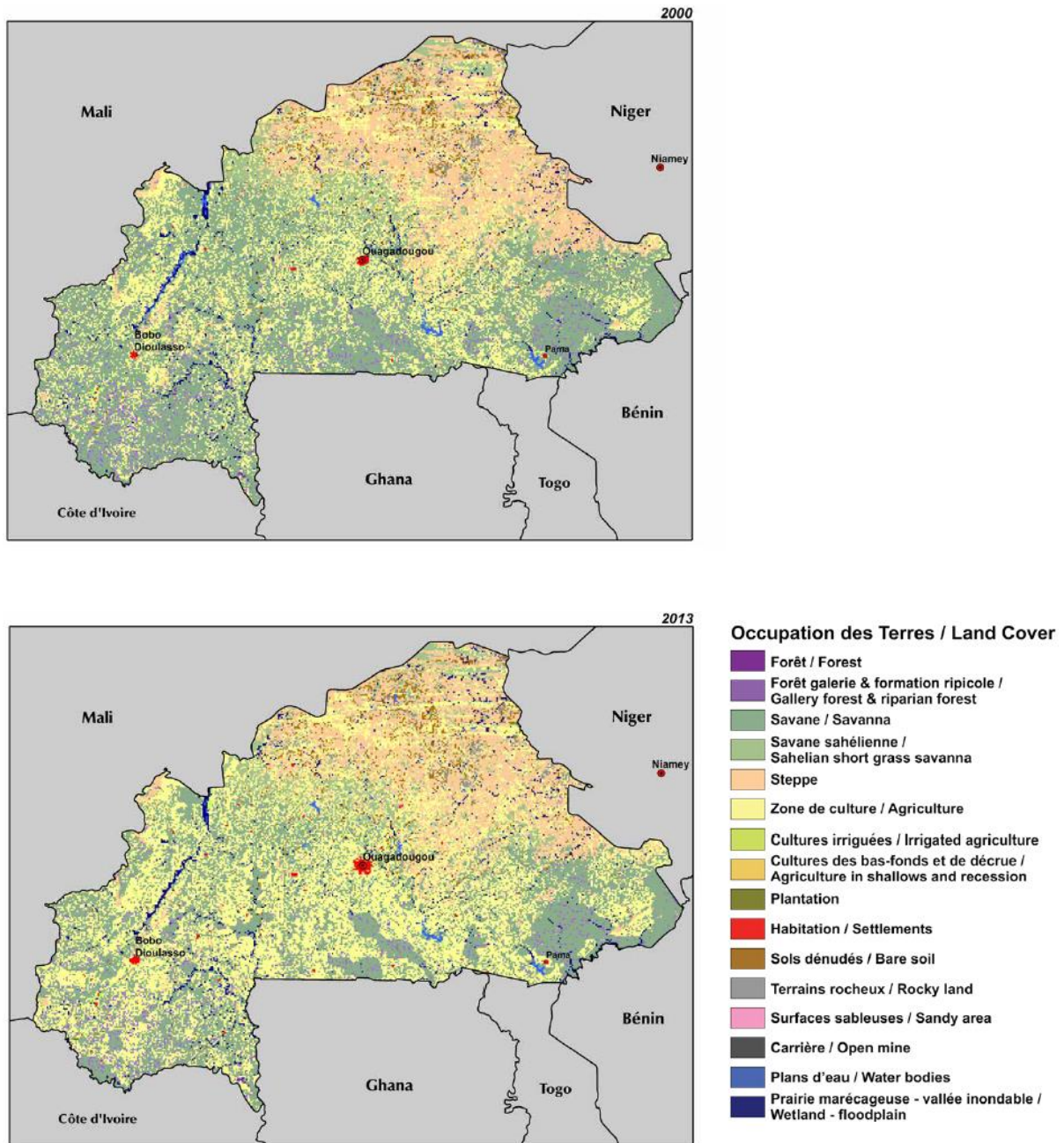


**Figure 1 Érosions hydrique (panel du haut à gauche) et éolienne (panel du haut à droite) et classes des teneurs en carbone des sols (panel du bas) au Burkina Faso. Source : Gouvernement du Burkina Faso, 2010, Troisième Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso et CIRAD CORMAS (<http://cormas.cirad.fr/fr/applica/burkina.htm>)**

### Forêts – évolution de la déforestation au BFA

20. Les savanes boisées ont reculé sous la pression des défrichements agricoles entre 2000 et 2013 comme le montrent les cartes ci-dessous (Atlas des paysages d'Afrique de l'ouest, CILSS USGS, 2016). La zone du projet est particulièrement touchée. Les actions du projet, en permettant une hausse de la productivité agricole sur des espaces

restreints (périmètres irrigués) vont permettre un allègement de la pression sur les ressources en savane boisée.



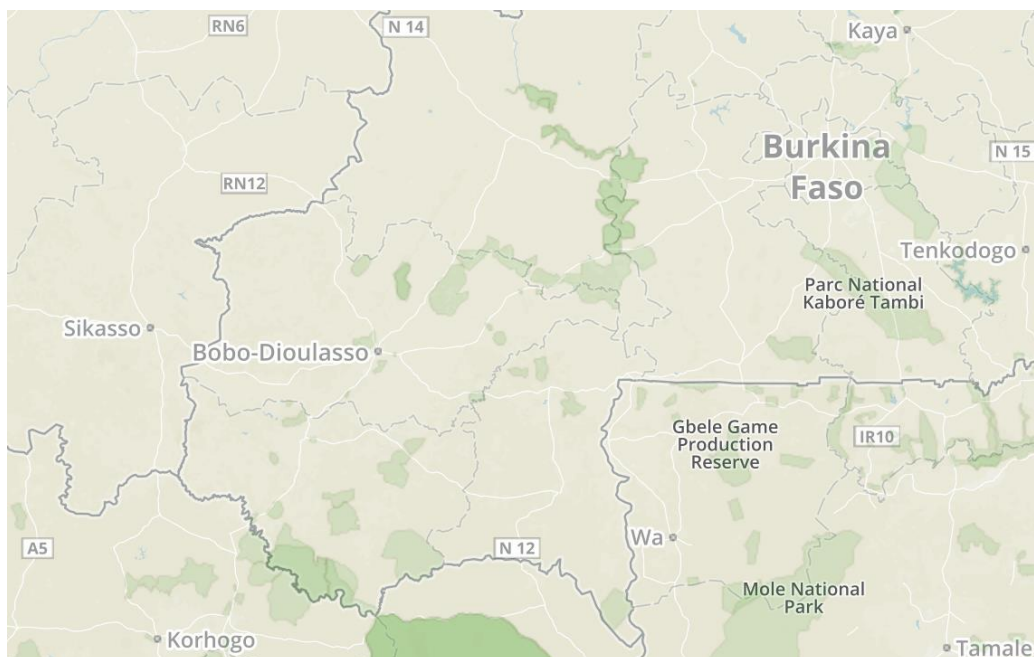
21. Les potentialités de développement de l'agriculture demeurent importantes car le pays dispose d'un grand potentiel en terres cultivables, estimé à 9 millions d'ha, qui sont exploités à hauteur de 46%, dont 233.500 ha de terres irrigables (12 à 14% seulement sont actuellement exploitées) et 500.000 ha de bas-fonds facilement aménageables. Même si le pays compte peu de rivières permanentes, les potentialités pour le développement de l'irrigation, de la pêche et de l'aquaculture sont importantes sur et à partir des 1 200 plans d'eau (barrages, lacs, mares). Le pays peut mobiliser jusqu'à cinq milliards de mètres cube d'eau de surface par an. Ceci est essentiel pour alléger la pression sur les zones de savane boisée.

## B. Impacts et risques potentiels associés avec le projet

### Impacts sociaux et environnementaux potentiels clés

22. Trois risques environnemental et social majeurs ont été identifiés au cours de la mission de conception. Ces risques sont semblables à ceux observés et pris en compte dans les autres bailleurs multilatéraux (par exemple la BAD et la BM). Ils concernent :

- (a) Le droit foncier : dans le cadre des aménagements prévus par le projet, des propriétaires (de droit coutumier ou non) pourraient se voir déposséder d'une partie ou de l'intégralité de leurs terres au profit de l'État et au bénéfice des populations. Par le biais de la loi 009/2018 sur l'expropriation pour cause d'intérêt public, le Gouvernement a mis en place un régime juridique encadrant les dédommagements induits par des expropriations – notamment liées aux ouvrages hydrauliques et agricoles. Ainsi, ce cadre juridique devrait offrir aux personnes expropriées un dédommagement équitable prenant en compte la perte de surface mais également l'augmentation de sa valeur induite par les aménagements financés par l'Etat. De plus, à ce stade de développement du projet, il n'est pas prévu que sa mise en œuvre entraîne des déplacements économiques. Les aménagements de bas-fonds qui seront réalisés dans le cadre du projet ne justifient pas une classification en catégorie dans la mesure où ils ne concernent pas directement l'irrigation et sont déjà existants
- (b) Sites protégés: le Burkina Faso compte 96 aires protégées au niveau national et international, dont 20 au titre de la Convention de Ramsar. Ces aires occupant environ 15% du territoire national (Figure 2).



**Figure 2 Les zones protégées du Sud-Est du Burkina Faso (en vert sur la carte). Source : protectedplanet.net.**

#### c) Les droits des peuples autochtones

23. Une communauté nomade est présente dans la zone du projet, les peuls. Le principal risque potentiel est une emprise des activités du projet sur des zones liées à la transhumance. La carte ci-dessous (dans Gonin et Tallet, 2012, Les nouvelles voies de la transhumance dans l'ouest du Burkina Faso, Cahiers d'agriculture, 6p ) montre les voies des migrations saisonnières peules.

Le projet sera attentif à :

- Eviter toute emprise sur les voies de transhumance, en respectant la largeur légale de 100 m concédée à ces voies
- Eviter toute emprise sur des enclaves pastorales le long de ces voies
- Assurer l'accès aux points d'eau aux troupeaux transhumants

24. Durant la phase d'ingénierie sociale précédant toute intervention sur des zones irriguées ou des infrastructures (comme les magasins de stockage), les usages de l'espace seront répertoriés et les différents groupes d'acteurs associés, notamment les groupes de transhumants, en tenant compte de leurs périodes de passage sur les terroirs pour permettre leur implication. Une attention particulière sera donnée aux zones le long du Mouhoun, qui est longé par une route de transhumance.

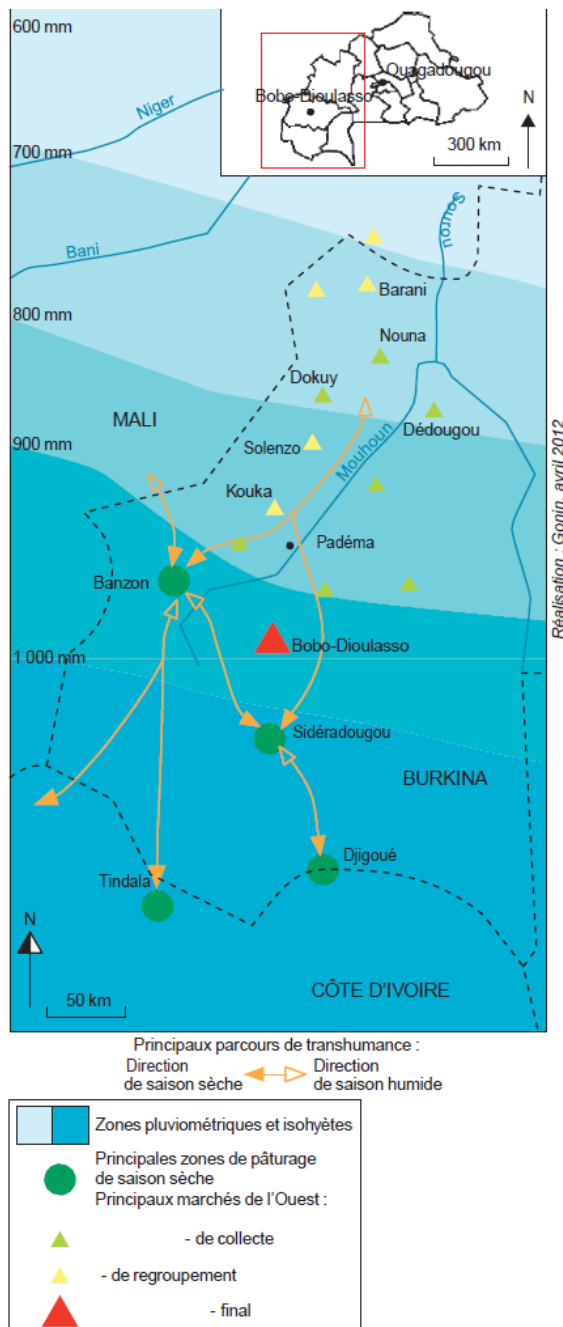
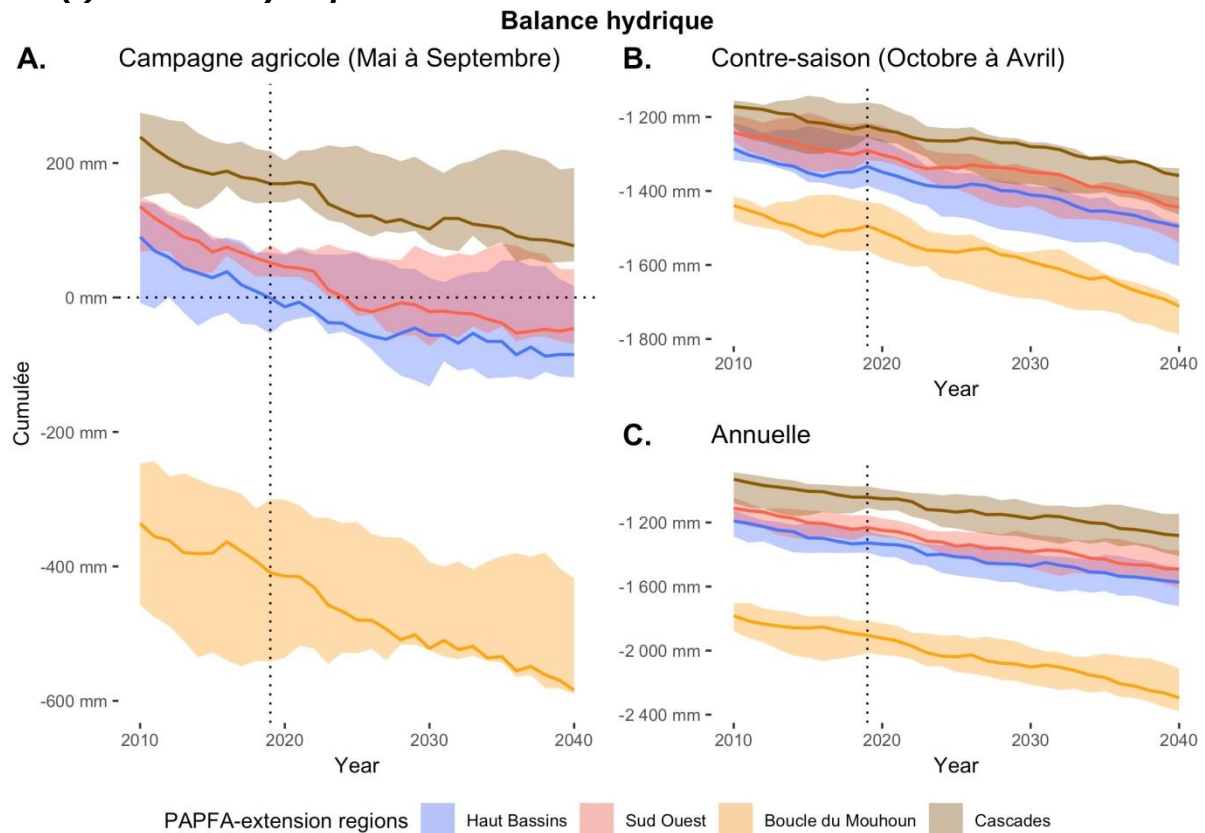


Figure 4: principales routes de transhumance dans l'ouest burkinabé

## Changement climatique et adaptation

### (i) Balance hydrique



**Figure 5 Balance hydrique cumulée au cours de la période 2010 à 2040 dans le scénario RCP4.5 (réchauffement climatique modéré) pour la campagne agricole, la contre-saison et au cours de l'année pour les quatre régions d'intervention du PAFA-4R. Données de regioclimate, analysées par l'auteur.**

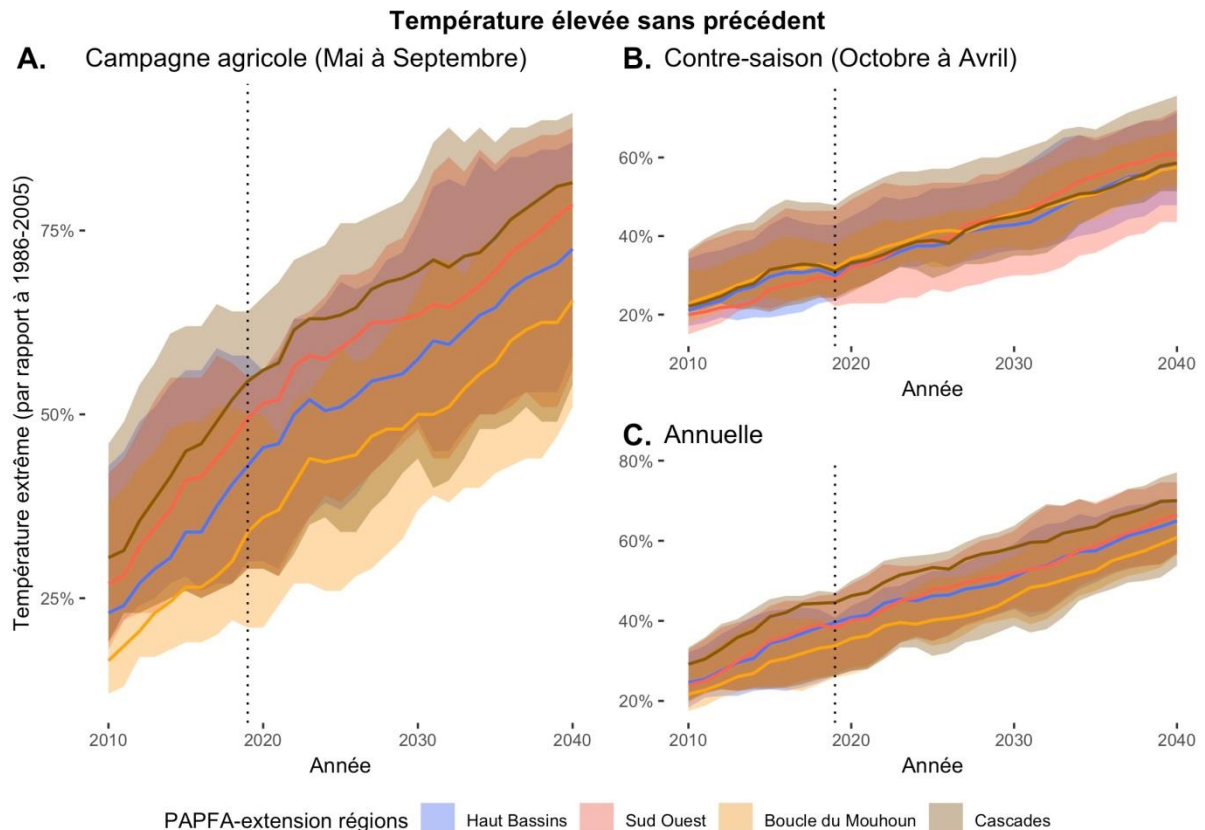
25. La balance hydrique mesure la différence entre les précipitations reçues au cours d'un mois de l'année et l'évaporation potentielle (PET) dans ce même mois. L'évaporation potentielle est calculée grâce à l'équation de Thornthwaite (Thornthwaite, 1948). Dans cette analyse, PET est mesurée en mm/mois, ainsi que les précipitations – la différence entre les précipitations et l'évaporation constitue l'eau disponible, notamment pour l'agriculture, également mesurée en mm/mois.

26. L'analyse de la balance hydrique permet de distinguer trois types de régions en fonction du niveau d'eau résiduelle au cours de la campagne agricole : une balance négative pour la région de la Boucle du Mouhoun, une balance progressivement négative pour les régions du Sud-ouest et des Hauts-Bassins, et enfin une balance décroissance mais positive jusqu'après 2040 pour la région des Cascades (Figure ). Pour l'ensemble des quatre régions, la balance hydrique de la campagne agricole va décroître de l'ordre de 200mm en médiane entre nos jours et 2040, limitant l'eau disponible pour l'agriculture.

27. Les régions des Hauts-Bassins et du Sud-ouest vont subir le changement le plus sévère des quatre régions en passant d'un régime majoritairement humide, avec une balance hydrique positive ( $\sim 100\text{mm}$ ), au cours de la saison agricole à un profil progressivement plus sec, avec une balance hydrique négative (entre  $-50$  et  $-100\text{mm}$ ). Ce changement progressif de régime climatique aura des conséquences sur les rendements des cultures exploitées actuellement dans ces régions, principalement les cultures les plus exigeantes en eau pour produire de manière optimale telles que le riz ou le maïs.

28. Afin d'améliorer la sélection des mesures d'adaptation visant à atténuer l'effet négatif du changement climatique sur la balance hydrique et l'eau disponible pour l'agriculture, il est nécessaire de mieux comprendre l'origine de cette décroissance et le niveau d'incertitude associé avec les différents vecteurs de celle-ci. Ainsi, les sections suivantes décrivent le changement projeté en termes de température et de précipitation.

**(ii) Température et vagues de chaleur**



**Figure 6 Changement de fréquence des températures extrêmes (définie comme une température mensuelle supérieure au 95<sup>ème</sup> percentile pour le même mois dans la période 1986-2005) au cours de la période 2010 à 2040 dans le scénario RCP4.5 pour la campagne agricole, la contre-saison et au cours de l'année pour les quatre régions d'intervention du PAFA-4R. Données de regioclimate, analysées par l'auteur.**

29. Le changement de fréquence des vagues de chaleur est mesuré en utilisant le 95<sup>ème</sup> percentile de la distribution des températures moyennes mensuelles au cours du même mois de la période 1986-2005 (la période de référence). Cet indicateur permet de mesurer le changement de fréquence d'une température mensuelle exceptionnelle (ayant une probabilité de 1 sur 20) dans les projections climatiques. Les résultats sont consistants pour les quatre régions avec une augmentation médiane des mois présentant des températures extrêmes entre 60% (pour la Boucle du Mouhoun) et plus de 75% pour les Cascades (Figure ). En d'autres termes, une température exceptionnelle au cours de la période de référence, se produisant approximativement avec une période de retour de 1 fois tous les 20 ans, se produira d'ici à 2040 une fois tous les deux voire trois fois tous les quatre ans.

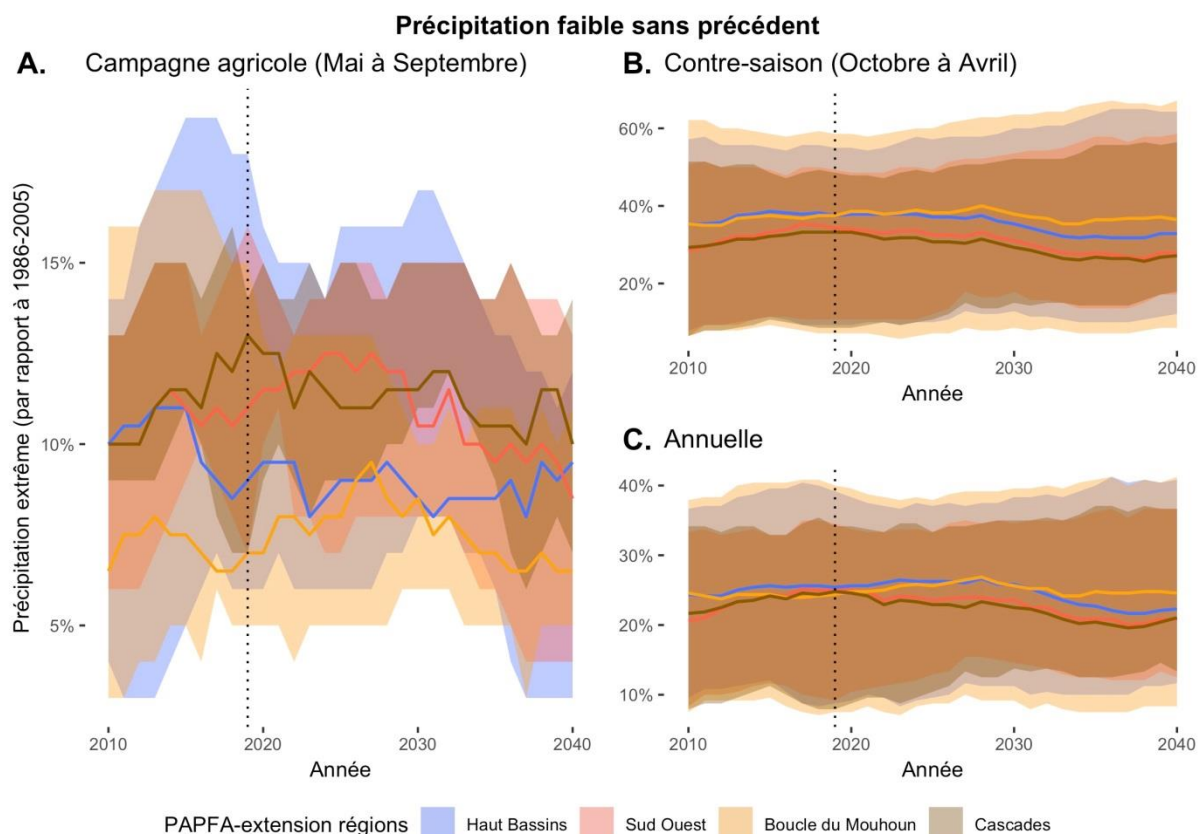
30. Cette augmentation très significative de la fréquence des températures extrêmes contribue non seulement à la décroissance de la balance hydrique mais également à la possibilité d'atteindre des températures destructrices de la production (*kill temperature*). Il est aussi nécessaire de préciser, qu'au plus ces températures extrêmes se manifestent tôt dans le cycle phénologique des plantes, au plus les conséquences sont catastrophiques pour la production. Les mesures d'adaptation à envisager contre ce



stress thermique consiste notamment à fournir un ombrage aux plantes (filets, agroforesterie, culture en couloir), à plus long terme, cela pourrait aussi mener à utiliser des cultures plus adaptées aux températures élevées que celles actuellement produites dans les régions. Ce *crop shifting* pourrait par exemple consister à cultiver des plantes actuellement produites plus au Nord dans la zone Sahélienne, plus adaptées aux températures élevées.

### (iii) Précipitations extrêmes

#### 1) Événements secs extrêmes



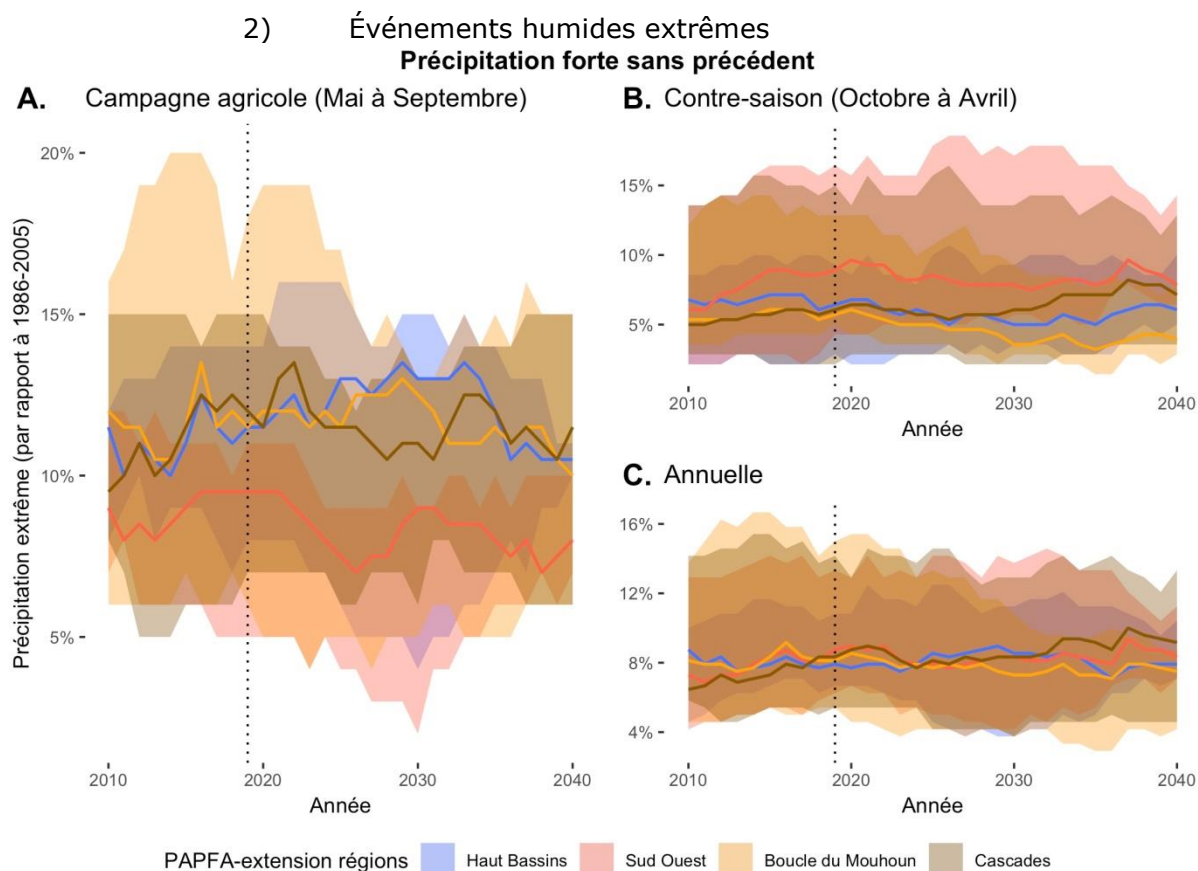
**Figure 7 Changement de fréquence des événements extrêmes secs (définie comme une précipitation mensuelle inférieure au 5<sup>ème</sup> percentile pour le même mois dans la période 1986-2005) au cours de la période 2010 à 2040 dans le scénario RCP4.5 pour la campagne agricole, la contre-saison et au cours de l'année pour les quatre régions d'intervention du PAFA-4R. Données de regioclimate, analysées par l'auteur.**

31. Afin de mieux comprendre l'origine de la décroissance de la balance hydrique au cours de la campagne agricole, il est aussi nécessaire d'analyser la fréquence des événements extrêmes secs affectant les quatre régions du PAFA-4R. La fréquence est analysée de manière similaire à celle utilisée pour les températures extrêmes.

32. Bien que les modèles supportant l'analyse soient en accord pour la contre-saison (Figure , panel B.), il existe un fort désaccord pour la campagne culturale avec certains modèles prévoyant une augmentation de cette fréquence et d'autre une diminution (Figure , panel A.). Cependant, les médianes régionales indiquent une fréquence relativement plus élevée de ces événements extrêmes secs principalement pour Cascades et Sud-ouest pour lesquelles la fréquence médiane passerait de 5% dans la période historique à environ 10% entre 2010 et 2040.

33. En conséquence de cette incertitude et par le biais de cette analyse sur les percentiles, il n'est pas possible de définir avec certitude l'effet sur changement climatique sur la fréquence des événements extrêmes secs au cours de la campagne.

Une analyse plus détaillée, notamment en utilisant des données journalières serait plus adaptée. Cette analyse permettrait de mieux analyser les retards dans le démarrage de la saison des pluies et l'identification de « poches de sécheresses » au sein de la période humide ainsi que sa fin précoce.



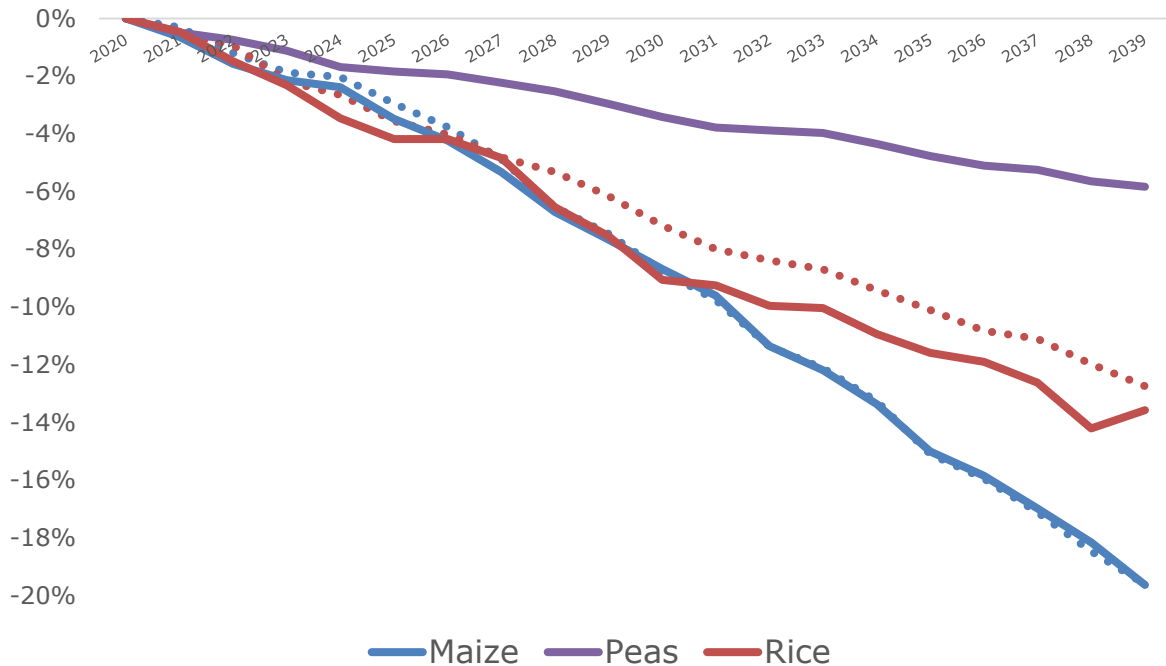
**Figure 8** Changement de fréquence des événements extrêmes humides (définie comme une précipitation mensuelle supérieure au 95<sup>ème</sup> percentile pour le même mois dans la période 1986-2005) au cours de la période 2010 à 2040 dans le scénario RCP4.5 pour la campagne agricole, la contre-saison et au cours de l'année pour les quatre régions d'intervention du PAFA-4R. Données de regioclimate, analysées par l'auteur.

34. De la même manière que pour les événements extrêmes secs, il n'est pas possible de conclure avec certitude quant à la direction du changement qui affectera la fréquence des extrêmes humides (Figure ). Prises indépendamment et en observant seulement la variation des valeurs médianes régionales, il est cependant possible d'observer un doublement de la fréquence de ces extrêmes dans Hauts Bassins, la Boucle du Mouhoun et Cascades (en médiane). Ainsi en médiane, un événement qui ne se produisait qu'une fois tous les 20 ans au cours de la période de référence pourrait se manifester une fois tous les 10 ans dans la période de mise en œuvre et de capitalisation du projet.

35. Cette possible accentuation des événements extrêmes humides au cours de la saison des pluies ont une implication sur les infrastructures construites et / ou réhabilitées dans le cadre du projet. Ces dernières devront prendre en compte cette augmentation du risque dans la conception des ouvrages afin que qu'ils puissent résister à des flots plus intenses et violents au cours de périodes de temps très réduites.

36. En conséquence de cette variabilité aggravée et du changement climatique prévu pour la zone agro-écologique du projet et en l'absence de mesures d'adaptation efficaces, il est prévu que les rendements décroissent de manière certaine tant pour les cultures irriguées (seulement l'effet de la température) que pour les cultures non-irriguées. La culture qui devrait le mieux résister au futur changement du climat serait de la famille

des pois dont fait partie le niébé. La figure ci-dessous présente les projections pour certaines des cultures prévues dans le projet ( ).



**Figure 9 Projections de l'effet du changement climatique sur les cultures du Maïs (bleu), du Riz (jaune) et de la famille de pois dont fait partie le Niébé (Jaune) dans la zone agro-écologique sous-humide de mise en œuvre du projet. Les cultures irriguées sont représentées en pointillés. Source : IFAD CARD (www.ifad.org/CARD).**

### C. Catégorie environnementale et sociale

37. A ce stade de la conception du projet, il convient de distinguer le projets et composantes financés par le FIDA (a) et celles cofinancées avec la Banque Africaine de Développement (BAD) (b).

- (a) En ce qui concerne les composantes du projet sous financement propre FIDA, eu égard à la classification SECAP, seuls les aspects relatifs au déplacement économique pourrait justifier une catégorisation A. Cependant, par le biais de la loi 009/2019 sur l'expropriation pour cause d'intérêt public, le Gouvernement a mis en place un régime juridique encadrant les dédommagements induits par des expropriations. De plus, à ce stade de développement du projet, il n'est pas encore certain que la mise en œuvre du projet entraîne des déplacements économiques. Les aménagements de bas-fonds qui seront réalisés dans le cadre du projet ne justifient pas une classification en catégorie dans la mesure où ils ne concernent pas directement l'irrigation et sont déjà existants.
- (b) Co-financement avec la Banque Africaine de Développement (en jaune dans le tableau ci-dessous) : bien que catégorisé comme à risque modéré par la BAD, la composante 1 du projet pourrait déclencher la catégorisation A du FIDA. Au moins deux raisons justifient cette classification : 1- la présence d'hippopotames et d'un conflit existant avec la population, l'hippopotame est classé par les espèces menacées et vulnérables par IUCN ; 2- des aménagements de bas-fonds et d'irrigation supérieurs à 100ha. Un cadre de gestion environnementale et sociale a été établi et partagé avec le FIDA. Il a été proposé que le FIDA ne cofinance que les activités liées à la composante 2 du projet qui ne seraient pas exposées aux risques décrits au-dessus.

Guiding questions for environment and social screening	Yes/No	Comments/explanation
<b>Category A – the following may have significant and often irreversible or not readily remedied adverse environmental and/or social implications.</b>		
<b>Localisation du projet</b>		
1. <b>Would the project develop any wetlands?</b>	Non	Le FIDA n'interviendra que pour les activités de renforcement de capacité du projet cofinancé
	Non	Les zones humides ont été exclues des zones d'intervention.
2. <b>Would the project cause significant adverse impacts to habitats and/or ecosystems and their services (e.g. conversion of more than 50 hectares of natural forest, loss of habitat, erosion/other form of land degradation, fragmentation, and hydrological changes)?</b>	Non	Les aménagements ne seront faits que sur des surfaces déjà exploitées ou anciennement aménagées
	Non	Les aménagements ne seront faits que sur des surfaces déjà exploitées ou anciennement aménagées.
3. <b>Does the proposed project target area include ecologically sensitive areas, areas of global/national significance for biodiversity conservation and/or biodiversity-rich areas and habitats depended on by endangered species?</b>	Oui	La plaine de la Léraba abrite des hippopotames, une espèce protégée au Burkina Faso. Cependant, les activités financées par le FIDA ne sont qu'en lien avec le renforcement de capacités et ne devrait pas affecter les espèces protégées au même titre que les aménagements prévus. Des mesures visant à limiter le conflit homme-faune pourraient être prévues dans les activités de renforcement de capacité.
	Non	Les aménagements ne seront faits que sur des surfaces déjà exploitées ou anciennement aménagées qui n'abritent pas d'espèces protégées. Une analyse préalable à chaque investissement sera cependant nécessaire afin de veiller à ce qu'aucun habitat ou espèce ne soit affecté.
<b>Ressources naturelles</b>		
4. <b>Would the project develop large-scale aquaculture or mariculture projects, or where their development involves significant alteration of ecologically sensitive areas?</b>	Non	
	Non	Des aménagements de pisciculture sont prévus mais à petite échelle, sur des bassins et infrastructures existants. De plus, des petits bassins pourraient être construits à cet effet.
5. <b>Does the project rely on water-based (ground and/or surface) development where there is reason to believe that significant depletion and/or reduced flow has occurred from the effects of climate change or from overutilization?</b>	Non	La plaine de la Leraba dépend principalement d'une retenue d'eau.
	Oui	Comme indiqué dans l'analyse climatique et la révision d'une étude de la Banque mondiale, l'eau disponible pour l'agriculture au Burkina Faso est particulièrement limitée. L'augmentation des usages, comme par exemple pour la pisciculture, pourrait accentuer la pression sur la ressource et les risques de conflits d'usage.
<b>Infrastructure développement</b>		
<b>Does the project include the construction/rehabilitation/upgrade of</b>	Non	

<b>dam(s)/reservoir(s) meeting at least one of the following criteria? (GS8) more than 15-metre high wall or more than 500-metre long crest or more than 3 million m3 reservoir capacity or incoming flood of more than 2,000 m3/s</b>	Non	Le projet ne travaillera qu'avec des infrastructures déjà existantes.
<b>Does the project involve large-scale irrigation schemes rehabilitation/development (above 100 hectares per scheme)?</b>	Oui	La composante A du projet de la BAD conduit à l'aménagement de plus de 100ha d'irrigation. Le FIDA n'interviendra cependant pas dans cette composante et se limitera à la composante B sur le renforcement des capacités.
	Non	Les travaux prévus consistent essentiellement en de la réhabilitation de bas-fonds pour des surfaces contiguës inférieures à 100ha.
<b>Does the project include construction/rehabilitation/upgrade of roads that entail a total area being cleared above 10 km long, or any farmer with more than 10 per cent of his or her private land taken?</b>	Non	
	Non	Le projet prévoit la réhabilitation de 200km de piste rurale, mais il n'est pas envisagé la construction de segment d'une longueur supérieure à 10km. Le plan de gestion veillera à ce que cette distance ne soit pas excédée ou le cas échéant, des mesures appropriées soient mises en place.
<b>Does the project include drainage or correction of natural water bodies (e.g. river training)?</b>	Non	
	Non	
<b>Does the project involve significant extraction/diversion/containment of surface water, leaving the river flow below 20 per cent environmental flow plus downstream user requirements?</b>	Non	
	Non	Le projet prévoit seulement l'utilisation de ressource en eau telle que disponible dans les retenues actuelles.
<b>Social</b>		
<b>6. Would the project result in economic displacement or physical resettlement of more than 20 people, or impacting more than 10 per cent of an individual household's assets?</b>	Oui	Dans la composante A du projet BAD qui ne concerne pas les interventions du FIDA.
	Oui, c'est éventuel	La mise en place d'un nouveau cadre réglementaire sur l'expropriation pour cause d'utilité publique en 2018 prévoit la possibilité d'exproprier et de dédommager les propriétaires. Un barème devra être établi par décret permettant la juste indemnisation. Un projet mené par la Banque mondiale prévoit ce type d'interventions en soutien à la nouveau cadre réglementaire et son application dans les zones rurales.
<b>7. Would the project generate significant social adverse impacts to local communities (including disadvantaged and vulnerable groups and indigenous people) or other project-affected parties?</b>	Non	
	Non	L'intervention devrait au contraire bénéficier aux groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes et les enfants.

## **D. Catégorie de risque climatique**

38. Au cours des 20 prochaines années, la balance hydrique (la différence entre les précipitations et l'évaporation) de la campagne agricole va décroître d'environ 200mm dans les quatre régions. La balance hydrique des régions des Hauts Bassins et du Sud-Ouest pourrait devenir déficitaire entre maintenant et 2025 (en médiane).

39. La mise en œuvre de mesures d'adaptation est un prérequis pour espérer atteindre les objectifs de rendements prévus. Ces mesures sont de trois types : l'ombrage, l'augmentation des capacités de stockage et l'amélioration de la gestion de la ressource hydrique.

40. Eu égard à la forte dépendance et ainsi vulnérabilité des petits producteurs au régime climatique et aux altérations climatiques auxquelles les quatre régions du projet vont être exposées au cours des 20 prochaines années, il est proposé que la catégorie de risque climatique soit évaluée à « risque élevé ». L'analyse climatique disponible dans la note SECAP pourra servir de base à une analyse plus détaillée principalement en ce qui concerne les extrêmes de précipitations et les inondations pour lesquelles des données journalières plus précises sont requises.

## **E. Éléments recommandés pour la conception et la mise en œuvre du projet**

### **Mesures d'atténuation environnementale et sociale**

41. **Conflits d'usage de l'eau** : la réduction de l'eau disponible pour l'agriculture du fait du changement des régimes de précipitation et de température devrait conduire à une optimisation de l'utilisation de la ressource en eau. Cette optimisation doit avoir trois volets :

- La réduction des pertes (couverture des volumes de stockage, massification de l'usage du goutte à goutte, etc.),
- L'augmentation de la capacité de stockage pour capter un maximum d'eau au moment de la saison des pluies,
- La concentration des usages de l'eau sur l'eau domestique et l'eau agricole. A ce titre, le développement de la pisciculture dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau semble inapproprié au contexte climatique changeant des quatre régions d'intervention du PAFA-4R.

42. **Expropriation – indemnisation** : l'application de la nouvelle loi sur les expropriations pour cause d'utilité publique dans le cadre des travaux d'aménagement de bas-fonds pourraient conduire au déclenchement d'indemnisation des propriétaires (dans le meilleur des cas) voire des contestations devant le juge administratif qui pourraient ralentir la mise en œuvre du projet. Pour permettre l'exécution du projet telle que prévue dans le document de conception tout en veillant à la juste compensation des propriétaires expropriés, il est conseillé à la future équipe du projet de se rapprocher des équipes de la Banque mondiale afin de créer en commun une plateforme de concertation et d'opérationnalisation de la nouvelle loi dans les projets financés par des bailleurs internationaux.

43. **Surface irriguée supérieure à 100ha et distance de routière supérieure à 10km** : le document de conception ne prévoit pas la construction ou l'aménagement de distance ou de surface excédant ces seuils. L'équipe de projet devra cependant veiller à ce que ces seuils ne soient pas passés lors de la mise en œuvre du projet. Le cas échéant, une étude d'impacts environnemental et social, en conformité avec la loi nationale et les exigences du FIDA devra être conduite.

44. Dans le cas d'interventions dans des sites reconnus au niveau national ou international, il sera nécessaire de conduire une étude d'impacts environnemental et

social détaillée afin d'éviter tout dommage majeur à l'environnement. Dans certains cas, il pourrait même être envisager que les activités déployées par le projet ne se limitent pas au développement agricole mais aussi au développement rural au sens plus large.

45. A titre d'exemple de cette approche, voici celle proposée par IUCN pour le site de la Vallée du Sourou, le plus grand site Ramsar du Burkina Faso. Sur la base d'une étude conduite en 2010 par IUCN, des interventions sont recommandées afin d'atténuer les dommages potentiels causés par le projet. Ces interventions sont conçues sur une approche de développement rural, et pas seulement de développement agricole, combinant différentes activités visant tant au développement économique des communautés de la vallée qu'à la préservation voire l'amélioration écosystémique du site Ramsar.

46. Les interventions considérées dans l'étude de 2010 incluent :

- (a) Le transport fluvial qui mobilise une centaine de pirogues transportant les jours de marché entre 15 et 50 personnes chacune ;
- (b) Les ressources pastorales pour un cheptel composé de bovins et d'ovins et caprins nourris presque entièrement avec les pâturages naturels de valeur totale estimée à 1,8 milliards FCFA ;
- (c) Les ressources halieutiques avec une production potentielle comprise entre 500 et 1000 tonnes par an employant 1100 personnes et dont la valeur financière est estimée à un milliard de FCFA ;
- (d) Les services de santé de base des plantes et des produits d'animaux fournis par quatre tradipraticiens permanents (en 2010 au moment de l'étude) qui reçoivent chacun 2 à 3 patients par jour et dont les recettes varient entre 1,5 et 1,8 million FCFA par an ;
- (e) Les produits forestiers non ligneux dont la valeur monétaire au niveau des ménages pour les 10 principaux produits (dont le baobab, le balanites, la noix de karité) est évaluée à 2,1 milliards de FCFA;
- (f) Des activités touristiques variées dont la valeur estimée sur la base des recettes du seul opérateur touristique est de 81 millions de FCFA pour la saison 2008-2009.

### **Adaptation au changement climatique et atténuation**

47. La combinaison de la tendance décroissante – actuelle – des rendements observés au Burkina Faso avec l'aggravation des conditions climatiques projetées tendrait à indiquer que l'augmentation des rendements escomptés dans le cadre logique ne sont pas atteignables. Des mesures adaptées et ciblées sont nécessaires pour réduire cette vulnérabilité climatique croissante liée à la magnitude et la sévérité des modifications des conditions agro-météorologiques projetées.

48. La mise en œuvre de ces mesures est une condition essentielle afin d'espérer atteindre les objectifs de rendements prévus.

49. Ces mesures se focalisent sur les trois facteurs (extrêmes de température et de précipitation) de stress climatiques analysés. Les mesures visant directement à atténuer les conséquences la décroissance de la balance hydrique (sur les précipitations faibles et l'augmentation de la température) sont peu affectées par l'incertitude des projections climatiques. Ainsi, leur mise en œuvre ne présente qu'un risque limité de regret (no or low-regret) et apporteront rapidement des bénéfices aux populations rurales. Les mesures visant à réduire les effets des événements humides extrêmes font eux face à plus d'incertitude pour laquelle une analyse plus détaillée serait nécessaire et recommandée, afin d'engager avec plus d'assurance des mesures pouvant avoir des coûts élevés. L'ensemble de ces mesures est listé dans la matrice du plan de gestion économique et sociale, dans la partie dédiée au climat (voir tableau 2 plus loin).

### **Approches multi-bénéfices**

50. Quatre mesures proposées en lien avec le changement climatique ont des bénéfices en termes de développement, d'atténuation et d'adaptation. Il s'agit notamment:

- Haie antiérosive visant à réduire le volume de sédiments entrant dans les retenues d'eau, tout en captant des GES et en renforçant la concentration en matière carbonée dans le sol.
- De l'agroforesterie visant réduire la température à laquelle les plantes sont exposées au cours de leur cycle phénologique, en gardant ainsi plus d'humidité tout en facilitant le stockage de carbone dans le sol et dans l'arbre.

51. Gestion améliorée des terres permet aussi d'augmenter la quantité de carbone stocké dans le sol et de réduire les impacts du changement climatique sur les cultures.

### **Processus participatif**

52. L'exercice visant à la définition des lieux d'intervention du PAPFA extension inclut non seulement des critères physiques et économiques mais aussi la participation des communautés par le biais d'un processus consultatif aux différentes étapes de la mise en œuvre du projet.

## **F. Analyses des alternatives**

53. Des alternatives plus coûteuses et dont les retours sur investissements sont ainsi plus incertains ont été proposées dans le tableau des mesures d'adaptation. Ces options pourront être mises en œuvre plus tardivement dans le projet à mesure que la connaissance des effets du changement climatique sur le développement rural se confirment.

## **G. Analyse institutionnelle**

54. Cette section comprend les cadres politique, juridique et institutionnel pertinents en matière sociale et environnementale du Gouvernement du Burkina Faso.

### **Cadre politique**

55. **Plan National de Développement Économique et Social (PNDES).** Adopté par le Gouvernement en 2016, le PNDES vise à réformer les institutions et à moderniser l'administration, à développer le capital humain et à dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi.

56. **Politique Nationale de Développement Durable (PNDD).** Adoptée en 2013, la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) définit les principes et les orientations stratégiques pour la planification du développement, c'est-à-dire l'élaboration des plans, stratégies, programmes et projets de développement. Son Principe de protection de l'environnement stipule que « la protection de l'environnement fait partie intégrante du processus de développement durable ».

57. **Politique et stratégie en matière d'eau.** Adopté par le décret N°98-365/PRES/PM/MEE du 10 septembre 1998, la politique nationale de l'eau inclut :

- (a) La mobilisation institutionnelle et financière concertée des acteurs publics et privés ;
- (b) L'intégration du secteur dans le cadre général des ambitions de développement.

58. **Politique Nationale d'Environnement (PNE).** Adoptée en 2007, la PNE vise à créer un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement. Parmi les orientations qui y sont



définies, on note : i) la gestion rationnelle des ressources naturelles, ii) l'assurance de la qualité de l'environnement aux populations afin de leur garantir un cadre de vie sain.

59. **Politique Nationale d'Aménagement du Territoire.** La politique nationale d'aménagement du territoire du Burkina Faso adoptée par décret N° 2006-362/PRES/PM/MEDEV/MATD/MFB/MAHRH/MID/MECV en 2006 repose sur les 3 orientations fondamentales ci-après au centre desquelles la question se pose avec acuité : i) le développement économique, ii) l'intégration sociale, iii) la gestion durable du milieu naturel.

60. **Politique Nationale Genre (PNG) du Burkina Faso.** L'objectif général de la Politique Nationale Genre est de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes.

61. **Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA).** L'intégration des questions d'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC) aux efforts de développement est une préoccupation majeure du Gouvernement du Burkina Faso. Le PNA prend en compte tous les secteurs exposés aux changements climatiques dont l'agriculture.

### **Cadre juridique**

62. Le Burkina Faso a pris un certain nombre d'engagements au niveau international dans le cadre de conventions ratifiées et qui le contraignent à observer au niveau national, des mesures de préservation de l'environnement pour un développement durable. Ce dispositif est complété par de nombreux textes de loi élaborés par les différents départements ministériels qui règlementent la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités parmi lesquelles celles exécutées par le PDCA.

#### **Cadre national**

63. **Code de l'Environnement :** Adopté par la loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013, le code de l'environnement promulgué définit les règles relatives aux principes fondamentaux de préservation de l'environnement qui sont entre autres la lutte contre la désertification, l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie des populations.

64. L'article 25 prévoit que « les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du ministre chargé de l'environnement. L'avis est établi sur la base d'une Évaluation environnementale stratégique (EES), d'une Etude d'impact sur l'environnement (EIE) ou d'une Notice d'impact sur l'environnement (NIE) ».

65. Toujours dans la volonté affichée du Gouvernement de faire de la préservation de l'environnement un axe central de sa politique de développement, plusieurs textes d'application ont été adoptés :

66. Décret n°2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement. L'article 5 dudit décret classe les projets en trois (03) catégories :

- (a) Catégorie A : Activités soumises à une étude d'impact sur l'environnement ;
- (b) Catégorie B : Activités soumises à une notice d'impact sur l'environnement ;
- (c) Catégorie C : Activités qui ne sont soumises ni à une étude d'impact sur l'environnement, ni à une notice d'impact sur l'environnement.

67. Décret n°2001-185/PRES/PM/MEE du 07 mai 2001, portant fixation des normes de rejets des polluants dans l'air, l'eau et les sols ;

68. Décret n°98-322/PRES/PM/MEE/MIHU/MATS/MEF/MEM/MCC/MCIA du 28 juillet 1998 qui fixe les conditions d'ouverture des établissements dangereux, insalubres et incommodes.

69. **Le Code Forestier** : Adopté par la loi n°003/2011/AN du 05 Avril 2011, « Le présent code a pour objet de fixer les principes fondamentaux de gestion durable et de valorisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques » (article 1). L'article 48 du code prévoit que « toute réalisation de grands travaux entraînant un défrichement est soumise à une autorisation préalable du ministre chargé des forêts sur la base d'une étude d'impact sur l'environnement ».

70. A cette loi sur la protection de l'environnement, s'ajoutent de nombreux arrêtés et décrets d'application portant sur la gestion durable des ressources forestières, les enjeux stratégiques en matière de préservation du climat, du substrat de production que sont les sols, de la stabilisation des berges des cours d'eau ainsi que du maintien de la diversité des espèces végétales/animales et des écosystèmes naturels, réservoirs de vitalité génétique :

- (a) Arrêté N°98-8/MEE/SG/DGEF/DP du 12/05/1998 portant définition des mesures de protection et de conservation des ressources halieutiques au Burkina Faso ;
- (b) Arrêté N° 99-15/MEE/MEF/MATS du 09/06/1999 portant fixation des redevances liées à l'exploitation des ressources halieutiques ;
- (c) Arrêté conjoint N°2009-073/MECV/MAHRH du 27 août 2009 portant réglementation des défrichements agricoles au Burkina Faso.

71. **La loi portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF)** : Adoptée par la loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012, la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso, a pour vocation de régir les normes d'utilisation, de gestion et d'exploitation des ressources naturelles, permanentes ou renouvelables. La RAF définit les principes d'aménagement des terroirs ainsi que les modalités d'attribution et d'exploitation des terres aussi bien rurales qu'urbaines. Suivant cette loi, «le domaine foncier national est un patrimoine commun de la nation» (article 5). Toutefois, la loi dispose également que « le domaine foncier national est composé du domaine foncier de l'Etat, du domaine foncier des collectivités territoriales et du patrimoine foncier des particuliers ». (article 6).

72. De même, la RAF fixe les principes fondamentaux de l'aménagement du territoire, de la gestion des terres rurales et urbaines, du régime de l'eau, des forêts, de la faune, des pêches, des substances de carrières et de mines.

73. **Loi portant contrôle de la gestion des pesticides** : La Loi n°026-2017/an du 15 mai 2017 portant contrôle de la gestion des pesticides vise à s'assurer : la régularité des procédures de production, d'expérimentation, d'importation, d'exportation, de reconditionnement, de transit, de transport, de distribution, de stockage, d'utilisation et de destruction du pesticide ; la qualité des pesticides ; le respect des normes d'étiquetage, d'emballages et de procédures d'homologation en vigueur.

74. **Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau** : Elle porte sur une batterie de mesures visant à protéger la ressource hydrique pour en faire un des piliers du développement durable. La loi:

- (a) fait de l'eau, et ce conformément à la Constitution, un patrimoine commun de la Nation toute entière ;
- (b) envisage une régie de l'eau engageant l'Etat, les collectivités territoriales, les usagers, la société civile et les scientifiques dans des cadres de coordination et de prise de décision consensuelle aux niveaux national (le CNE), du bassin hydrographique et de la région (comités, sous-comités), local (comités locaux de bassin) ;
- (c) penche pour un mode de financement reposant sur l'incitation financière, les redevances de prélèvement et de pollution dont les montants sont à convenir

et à proposer par les différents acteurs regroupés au sein des comités de bassin ;

- (d) prévoit des outils de planification et de gestion à l'échelle des bassins, sous-bassins (schéma directeur et schéma d'aménagement, Système d'information sur l'eau, police de l'eau, etc.) ;
- (e) énonce clairement le régime de l'eau et le régime des services de l'eau.

### **Cadre juridique international**

75. Le cadre juridique international comprend les conventions internationales en matière d'environnement ainsi que les politiques de sauvegarde environnementale applicables au projet.

76. Conventions ratifiées par le Burkina aux plans sous-régional, régional et international

- (f) la Convention de RAMSAR portant sur les zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, ratifiée par la Zatu AN VII-02 du 23 Août 1989 ;
- (g) la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique ratifiée par décret 93-292 RU du 20 Septembre 1993 ;
- (h) la Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (convention dite d'Alger) ratifiée par décret N°68-227 du 23 Novembre 1968 ;
- (i) la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de Flore menacées d'extinction (CITES) ratifiée par la Zatu AN-02 du 23 Août 1989 ;
- (j) la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ratifiée par décret N° 2004-300 du 20 Juillet 2004 ;
- (k) la 4ème Convention de Lomé sur les pratiques culturelles préjudiciables à l'environnement ;
- (l) la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ratifiée par Décret 93-287 RU du 20 Septembre 1993 ;
- (m) Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ratifiée par Décret N°2004-536/PRES/PM/MAECR/MECV/MFB du 23 Novembre 2004 ;
- (n) la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ratifiée par Décret 95-569 RU du 29 Décembre 1995 ;
- (o) la Convention de Rotterdam sur la Procédure de Consentement Préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international ratifiée par Décret 2002-294 du 02 Août 2002 ;
- (p) la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ratifiée par Zatu AN VI-012 du 23 Août 1989;
- (q) la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ;
- (r) la Convention de Bâles sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ratifiée par Décret 98-424 du 05 Octobre 1998 ;

- (s) la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'Ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ratifiée par Zatu 86-016 du 05 Mars 1986 et par Zatu AN VI-021 du 13 Janvier 1989 ;
- (t) la Convention de Paris (1972) portant protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

### **Cadre institutionnel en matière environnementale et social du Programme**

77. Les acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet PAFA-4R sont constitués des départements ministériels, ainsi que des collectivités territoriales.

- (a) Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH)
- (b) Le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA)
- (c) Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)
- (d) Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH)
- (e) Le Ministère des Infrastructures (MI)
- (f) Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)
- (g) Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC)

### **Financement additionnel**

78. Un financement additionnel dans le cadre du programme assurance avec le Fonds Vert Climat (GCF) a été soumis. Le programme régional, si approuvé par le GCF, bénéficiera également au Burkina Faso.

## **H. Vérification et évaluation**

79. Le progrès de la mise en œuvre des recommandations de cette note sera pris en compte dans les futures de mission d'appui et de supervision du projet. A ce titre, il est recommandé une attention particulière à :

- (1) la vulnérabilité des systèmes agricoles en lien avec les aléas climatiques. Si la vulnérabilité des systèmes n'est pas réduite progressivement, les investissements réalisés par le Gouvernement pourraient se révéler inefficaces à réduire la pauvreté en zone rurale.
- (2) les atteintes portées à l'environnement, aux espaces et espèces reconnus nationalement et internationalement ;
- (3) la mise en œuvre effective de la loi de 2018 sur les expropriations publiques et principalement le régime d'indemnisation des expropriations.

## **I. Information additionnelle**

80. Non nécessaire.

## **J. Ressources budgétaires et programmation**

81. Des ressources budgétaires ont été allouées aux questions foncières ainsi qu'à des mesures d'adaptation à la variabilité climatique et au changement climatique. Des mesures de réduction des émissions de GES ont été également été intégrées dans le document de conception et le budget du projet.

## **K. Consultations des parties prenantes**

82. Les parties prenantes au projet ont été consultées en phase de conception et le seront également au cours de la mise en œuvre des activités. Par les parties prenantes rencontrées, il s'agit des représentants des ministères de l'agriculture, de l'environnement, de la Banque mondiale et du CILSS, et des ONG locales et internationales (dont IUCN).

## **Plan de gestion environnementale et sociale**

### **L. Résumé des impacts**

83. Trois types d'impacts ont été identifiés dans le cadre de ce projet :

- Les impacts liés au changement climatique sur la capacité des petits producteurs à produire les cultures prévues dans le projet. Pr ailleurs, le projet aura un effet additionnel limité en termes d'émission de GES, investissant dans des bas-fonds rizicoles semi-intensifs et faisant la promotion de l'usage d'énergies renouvelables pour les SMEs et l'irrigation ; ;
- Les impacts du projet sur les ressources en eau disponible ainsi que sur l'environnement local (réhabilitation de routes, aménagement de bas-fonds) ;
- Les effets du projet sur la relocation économique et les indemnités des propriétaires étant expropriés dans le cadre nouveau de la loi de 2018. Cependant, il n'est pas attendu de relocalisations dépassant 20 personnes par site, le projet intervenant dans l'amélioration de sites irrigués déjà cultivés et se contentant de réhabiliter des pistes rurales existantes.

### **M. Mesures d'atténuation proposées**

84. Le tableau 2 ci-après comprend les des mesures d'adaptation à la variabilité et au changement climatique identifie des activités pouvant réduire la vulnérabilité des systèmes agricoles des régions de mise en œuvre du projet. Les mesures contribuant à la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National sont également soulignées (en italique) montrant la participation du PAFPPA-extension à l'atteinte des objectifs climatiques du Gouvernement.

### **N. Mesures d'amélioration**

85. Le tableau annoncé dans la section précédente identifie des mesures d'amélioration du projet. Certaines des mesures prévues ont déjà été intégrées dans le projet.

### **O. Vérification des programmes et paramètres**

### **P. Activités de consultations publiques**

86. Voir section K Consultations des Parties Prenantes.

### **Q. Responsabilités**

87. Voir Tableau 2 Matrice du Plan de Gestion des Impacts Environnementaux et Sociaux

<b>Impacts sociaux et/ou</b>	<b>Mesures recommandées d'atténuation ou</b>	<b>Activités de consult</b>	<b>Institution respon</b>	<b>Moyens de vérificatio</b>	<b>Fréquence de vérifica</b>	<b>Estimation des coûts</b>
------------------------------	--	-----------------------------	---------------------------	------------------------------	------------------------------	-----------------------------

environnements Risques climatiques	d'amélioration	actions publiques	sable dans la phase de mise en œuvre	ns (Vérification et reportage )	tion	
Atteinte aux espèces et espaces reconnus nationalement ou internationalement (dans la zone de la Leraba, concernant le projet BAD sur une composante où n'interviendra pas le FIDA)	(a) Recherche d'alternatives permettant le développement rural (b) Conduite d'une EIES préalable	Avec les populations et agriculteurs concernés ainsi que les associations de protection de l'environnement et les services de l'Etat.	UGP	Publication d'une EIES et sa mise en œuvre	Bi-annuelle	Dépendant de l'étendue et complexité
Expropriation & indemnisation	(c) Veille juridique sur l'application du nouveau cadre légal (d) Coordination avec les autres bailleurs internationaux sur la mise en œuvre de la nouvelle loi (e) Stricte application de la loi et renforcer les mesures de consultations des propriétaires	Avec les services de l'Etat en charge de l'expropriation. Avec les propriétaires Avec les futurs bénéficiaires des aménagements hydroagricoles	UGP soutenue par PMI (droit foncier). Il faudrait considérer attacher les services d'un avocat ou juriste Burkinabè.	Vérification des PV de consultations, d'expropriation et d'indemnisation.	Avant, pendant et après les opérations d'expropriation	Dépendant de l'étendue et complexité, ainsi que du barème fixé par le Gouv.
Multiplication des usages de l'eau et prévention des conflits	(f) Approfondir la connaissance des disponibilité et besoins en eau par bassins voire lieux de production (g) Dans les bassins à risque de tension ou	Avec les producteurs et ménages des bassins et lieux	UGP (soutenue par PMI water desk)	Publication des analyses détaillées pour l'ensemble des	En préalable à chaque travaux d'aménagement,	Max. 5 000 euros par étude Mais aussi dépendant de

	de conflit sur l'usage, limiter l'utilisation de l'eau à l'usage domestique et agricole + promouvoir l'utilisation de mesures économes en eau (goutte à goutte, etc.)	de production une fois les analyses réalisées  Comité de gestion de l'eau		bassins où sont prévus des aménagements.	particulièrement ceux liés à la aquaculture.	l'étendue et complexité
Surface irriguées et distance routière au-dessus des seuils	(h) Veille et application des règles du FIDA et de la réglementation nationale	Bénéficiaires des aménagements	UGP	Avis de non-objection des travaux d'infrastructures	A la réception des ANO	Dépendant de l'étendue et de la complexité
Extension de surfaces agricoles sur des couloirs de transhumance, des enclaves pastorales et des accès aux points d'eau pour le bétail transhumant	(i) Etudes sur l'utilisation des terres dans les terroirs d'intervention et mise en place de comités de gestion des espaces irrigués	Bénéficiaires des aménagements, groupes de pasteurs	UGP, collectivités locales, comités de gestion	Etudes, PV des réunions des comités de gestion, audits du BUNEE sur le suivi des mesures environnementales	Plusieurs fois par an pour les PV des comités de gestion, annuel pour les audits BUNEE	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements
Augmentation des vagues de chaleurs	(j) Ombrage via la promotion de l'agroforesterie et de filets (shade nets pour les pépinières de légumes), <i>Introduction de nouvelles cultures/variétés plus adaptées aux fortes températures</i>	Bénéficiaires des aménagements	UGP, groupes de producteurs	Suivi-évaluation du projet	annuel	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements
Augmentation de la fréquence des événements extrêmes secs	(k) <i>Augmentation de la capacité de stockage au niveau parcelle (zai et demi-lune où pertinent) ; au niveau des retenues et réservoirs (système proposé par le CILSS); curage des réservoirs</i>  (l) Goutte-à-goutte (m) <i>Formation à une</i>	Bénéficiaires des aménagements	UGP, groupes de producteurs	Suivi-évaluation du projet	annuel	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements

	<p><i>gestion de l'eau améliorée</i></p> <p>(n) Couverture des ouvrages de stockage</p> <p>(o) Éviter les usages multiples des retenues et des ressources en eau</p> <p>(p) Information climatique saisonnière des producteurs pour adapter les dates de semis et les pratiques de gestion de l'eau</p>					
Augmentation de la fréquence des événements extrêmes humides	<p>(q) Analyse plus détaillée des tendances futures de précipitations</p> <p>(r) Révision des normes de construction des infrastructures d'irrigation et de stockage (<i>policy engagement de la NDC</i>)</p> <p>(s) Haies antiérosives, avec espèces arborées</p>	Bénéficiaires des aménagements Collectivités locales	UGP, groupes de producteurs, Ministère du CC et de l'économie verte	Suivi-évaluation du projet, étude sur prévisions de précipitations à moyen terme	annuel	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements

88. .

## R. Estimations préliminaires des coûts

89. Voir Tableau 2 Matrice du Plan de Gestion des Impacts Environnementaux et Sociaux

<b>Impacts sociaux et/ou environnementaux Risques climatiques</b>	<b>Mesures recommandées d'atténuation ou d'amélioration</b>	<b>Activités de consultations publiques</b>	<b>Institution responsable dans la phase de mise en œuvre</b>	<b>Moyens de vérifications (Vérification et reportage)</b>	<b>Fréquence de vérification</b>	<b>Estimation des coûts</b>
Atteinte aux espèces et espaces reconnus nationalement ou internation	<p>(t) Recherche d'alternatives permettant le développement rural</p> <p>(u) Conduite d'une EIES préalable</p>	Avec les populations et agriculteurs concernés ainsi que les	UGP	Publication d'une EIES et sa mise en œuvre	Bi-annuelle	Dépendant de l'étendue et complexité



<p>agement (dans la zone de la Leraba, concernant le projet BAD sur une composante où n'interviendra pas le FIDA)</p>		<p>associations de protection de l'environnement et les services de l'Etat.</p>				
<p>Expropriation &amp; indemnisation</p>	<p>(v) Veille juridique sur l'application du nouveau cadre légal                  (w) Coordination avec les autres bailleurs internationaux sur la mise en œuvre de la nouvelle loi                  (x) Stricte application de la loi et renforcer les mesures de consultations des propriétaires</p>	<p>Avec les services de l'Etat en charge de l'expropriation.                  Avec les propriétaires                  Avec les futurs bénéficiaires des aménagements hydroagricoles</p>	<p>UGP soutenue par PMI (droit foncier).                  Il faudrait considérer attacher les services d'un avocat ou juriste Burkinabè.</p>	<p>Vérification des PV de consultations, d'expropriation et d'indemnisation.</p>	<p>Avant, pendant et après les opérations d'expropriation</p>	<p>Dépendant de l'étendue et complexité, ainsi que du barème fixé par le Gouv.</p>
<p>Multiplication des usages de l'eau et prévention des conflits</p>	<p>(y) Approfondir la connaissance des disponibilité et besoins en eau par bassins voire lieux de production                  (z) Dans les bassins à risque de tension ou de conflit sur l'usage, limiter l'utilisation de l'eau à l'usage domestique et agricole + promouvoir l'utilisation de mesures économes en eau (goutte à goutte, etc.)</p>	<p>Avec les producteurs et ménages des bassins et lieux de production une fois les analyses réalisées                  Comité de gestion de l'eau</p>	<p>UGP (soutenue par PMI water desk)</p>	<p>Publication des analyses détaillées pour l'ensemble des bassins où sont prévus des aménagements.</p>	<p>En préalable à chaque travaux d'aménagement, particulièrement ceux liés à la aquaculture.</p>	<p>Max. 5 000 euros par étude                  Mais aussi dépendant de l'étendue et complexité</p>
<p>Surface irriguées et distance routière au-dessus</p>	<p>(aa) Veille et application des règles du FIDA et de la réglementation nationale</p>	<p>Bénéficiaires des aménagements</p>	<p>UGP</p>	<p>Avis de non-objection des travaux d'infrastruc</p>	<p>A la réception des ANO</p>	<p>Dépendant de l'étendue et de la complexité</p>

des seuils				tures		é
Extension de surfaces agricoles sur des couloirs de transhumance, des enclaves pastorales et des accès aux points d'eau pour le bétail transhumant	(bb) Etudes sur l'utilisation des terres dans les terroirs d'intervention et mise en place de comités de gestion des espaces irrigués	Bénéficiaires des aménagements, groupes de pasteurs	UGP, collectivités locales, comités de gestion	Etudes, PV des réunions des comités de gestion, audits du BUNEE sur le suivi des mesures environnementales	Plusieurs fois par an pour les PV des comités de gestion, annuel pour les audits BUNEE	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements
Augmentation des vagues de chaleurs	(cc) Ombrage via la promotion de l'agroforesterie et de filets (shade nets pour les pépinières de légumes), <i>Introduction de nouvelles cultures/variétés plus adaptées aux fortes températures</i>	Bénéficiaires des aménagements	UGP, groupes de producteurs	Suivi-évaluation du projet	annuel	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements
Augmentation de la fréquence des événements extrêmes secs	(dd) <i>Augmentation de la capacité de stockage au niveau parcelle (zai et demi-lune où pertinent) ; au niveau des retenues et réservoirs (système proposé par le CILSS); curage des réservoirs</i> (ee) Goutte-à-goutte (ff) <i>Formation à une gestion de l'eau améliorée</i> (gg) Couverture des ouvrages de stockage (hh) Éviter les usages multiples des retenues et des ressources en eau (ii) Information climatique saisonnière des producteurs pour adapter les dates de semis et les pratiques de gestion de l'eau	Bénéficiaires des aménagements	UGP, groupes de producteurs	Suivi-évaluation du projet	annuel	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements

Augmentation de la fréquence des événements extrêmes humides	(jj) Analyse plus détaillée des tendances futures de précipitations (kk) Révision des normes de construction des infrastructures d'irrigation et de stockage ( <i>policy engagement de la NDC</i> ) (ll) Haies antiérosives, avec espèces arborées	Bénéficiaires des aménagements Collectivités locales	UGP, groupes de producteurs, Ministère du CC et de l'économie verte	Suivi-évaluation du projet, étude sur prévisions de précipitations à moyen terme	annuel	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements
--	--	--	---	--	--------	---

90. .

## S. Vérification et révision

91. Voir Tableau 2 Matrice du Plan de Gestion des Impacts Environnementaux et Sociaux

Impacts sociaux et/ou environnementaux Risques climatiques	Mesures recommandées d'atténuation ou d'améliorations	Activités de consultations publiques	Institution responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de vérifications (Vérification et reportage)	Fréquence de vérification	Estimation des coûts
Atteinte aux espèces et espaces reconnus nationalement ou internationalement (dans la zone de la Leraba, concernant le projet BAD sur une composante où n'interviendra pas le FIDA)	(mm) Recherche d'alternatives permettant le développement rural (nn) Conduite d'une EIES préalable	Avec les populations et agriculteurs concernés ainsi que les associations de protection de l'environnement et les services de l'Etat.	UGP	Publication d'une EIES et sa mise en œuvre	Bi-annuelle	Dépendant de l'étendue et complexité
Expropriation & indemnisation	(oo) Veille juridique sur l'application du nouveau cadre légal	Avec les services de l'Etat	UGP soutenue par	Vérification des PV de consultation	Avant, pendant et après	Dépendant de l'étendue

on	(pp) Coordination avec les autres bailleurs internationaux sur la mise en œuvre de la nouvelle loi  (qq) Stricte application de la loi et renforcer les mesures de consultations des propriétaires	en charge de l'expropriation.  Avec les propriétaires  Avec les futurs bénéficiaires des aménagements hydroagricoles	PMI (droit foncier)  Il faudrait considérer attacher les services d'un avocat ou juriste Burkinabè.	ns, d'expropriation et d'indemnisation.	les opérations d'expropriation	et complexité, ainsi que du barème fixé par le Gouv.
Multiplication des usages de l'eau et prévention des conflits	(rr) Approfondir la connaissance des disponibilité et besoins en eau par bassins voire lieux de production  (ss) Dans les bassins à risque de tension ou de conflit sur l'usage, limiter l'utilisation de l'eau à l'usage domestique et agricole + promouvoir l'utilisation de mesures économes en eau (goutte à goutte, etc.)	Avec les producteurs et ménages des bassins et lieux de production une fois les analyses réalisées  Comité de gestion de l'eau	UGP (soutenu par PMI water desk)	Publication des analyses détaillées pour l'ensemble des bassins où sont prévus des aménagements.	En préalable à chaque travaux d'aménagement, particulièrement ceux liés à la aquaculture.	Max. 5 000 euros par étude  Mais aussi dépendant de l'étendue et complexité
Surface irriguées et distance routière au-dessus des seuils	(tt) Veille et application des règles du FIDA et de la réglementation nationale	Bénéficiaires des aménagements	UGP	Avis de non-objection des travaux d'infrastructures	A la réception des ANO	Dépendant de l'étendue et de la complexité
Extension de surfaces agricoles sur des couloirs de transhumance, des enclaves pastorales et des accès aux points d'eau pour le bétail transhumain	(uu) Etudes sur l'utilisation des terres dans les terroirs d'intervention et mise en place de comités de gestion des espaces irrigués	Bénéficiaires des aménagements, groupes de pasteurs	UGP, collectivités locales, comités de gestion	Etudes, PV des réunions des comités de gestion, audits du BUNEE sur le suivi des mesures environnementales	Plusieurs fois par an pour les PV des comités de gestion, annuel pour les audits BUNEE	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements

nt						
Augmentation des vagues de chaleurs	(vv) Ombrage via la promotion de l'agroforesterie et de filets (shade nets pour les pépinières de légumes), <i>Introduction de nouvelles cultures/variétés plus adaptées aux fortes températures</i>	Bénéficiaires des aménagements	UGP, groupes de producteurs	Suivi-évaluation du projet	annuel	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements
Augmentation de la fréquence des événements extrêmes secs	(ww) <i>Augmentation de la capacité de stockage au niveau parcelle (zai et demi-lune où pertinent) ; au niveau des retenues et réservoirs (système proposé par le CILSS); curage des réservoirs</i> (xx) Goutte-à-goutte (yy) <i>Formation à une gestion de l'eau améliorée</i> (zz) Couverture des ouvrages de stockage (aaa) Éviter les usages multiples des retenues et des ressources en eau (bbb) Information climatique saisonnière des producteurs pour adapter les dates de semis et les pratiques de gestion de l'eau	Bénéficiaires des aménagements	UGP, groupes de producteurs	Suivi-évaluation du projet	annuel	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements
Augmentation de la fréquence des événements extrêmes humides	(ccc) Analyse plus détaillée des tendances futures de précipitations (ddd) Révision des normes de construction des infrastructures d'irrigation et de stockage ( <i>policy engagement de la NDC</i> ) (eee) Haies antiérosives, avec espèces arborées	Bénéficiaires des aménagements Collectivités locales	UGP, groupes de producteurs, Ministère du CC et de l'économie verte	Suivi-évaluation du projet, étude sur prévisions de précipitations à moyen terme	annuel	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements

## **T. Renforcement de capacités**

**Tableau 2 Matrice du Plan de Gestion des Impacts Environnementaux et Sociaux**

Impacts sociaux et/ou environnementaux Risques climatiques	Mesures recommandées d'atténuation ou d'amélioration	Activités de consultations publiques	Institution responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de vérifications (Vérification et reportage)	Fréquence de vérification	Estimation des coûts
Atteinte aux espèces et espaces reconnus nationalement ou internationalement (dans la zone de la Leraba, concernant le projet BAD sur une composante où n'interviendra pas le FIDA)	(fff) Recherche d'alternatives permettant le développement rural (ggg) Conduite d'une EIES préalable	Avec les populations et agriculteurs concernés ainsi que les associations de protection de l'environnement et les services de l'Etat.	UGP	Publication d'une EIES et sa mise en œuvre	Bi-annuelle	Dépendant de l'étendue et complexité
Expropriation & indemnisation	(hhh) Veille juridique sur l'application du nouveau cadre légal (iii) Coordination avec les autres bailleurs internationaux sur la mise en œuvre de la nouvelle loi (jjj) Stricte application de la loi et renforcer les mesures de consultations des propriétaires	Avec les services de l'Etat en charge de l'expropriation. Avec les propriétaires Avec les futurs bénéficiaires des aménagements hydroagricoles	UGP soutenue par PMI (droit foncier). Il faudrait considérer attacher les services d'un avocat ou juriste Burkinabè.	Vérification des PV de consultations, d'expropriation et d'indemnisation.	Avant, pendant et après les opérations d'expropriation	Dépendant de l'étendue et complexité, ainsi que du barème fixé par le Gouv.
Multiplication des	(kkk) Approfondir la connaissance des	Avec les producte	UGP (souten	Publication des	En préalable	Max. 5 000 euros

usages de l'eau et prévention des conflits	disponibilité et besoins en eau par bassins voire lieux de production  (III) Dans les bassins à risque de tension ou de conflit sur l'usage, limiter l'utilisation de l'eau à l'usage domestique et agricole + promouvoir l'utilisation de mesures économes en eau (goutte à goutte, etc.)	urs et ménages des bassins et lieux de production une fois les analyses réalisées  Comité de gestion de l'eau	ue par PMI (water desk)	analyses détaillées pour l'ensemble des bassins où sont prévus des aménagements.	e à chaque travaux d'aménagement, particulièrement ceux liés à la aquaculture.	par étude  Mais aussi dépendant de l'étendue et complexité
Surface irriguées et distance routière au-dessus des seuils	(mmm) Veille et application des règles du FIDA et de la réglementation nationale	Bénéficiaires des aménagements	UGP	Avis de non-objection des travaux d'infrastructures	A la réception des ANO	Dépendant de l'étendue et de la complexité
Extension de surfaces agricoles sur des couloirs de transhumance, des enclaves pastorales et des accès aux points d'eau pour le bétail transhumant	(nnn) Etudes sur l'utilisation des terres dans les terroirs d'intervention et mise en place de comités de gestion des espaces irrigués	Bénéficiaires des aménagements, groupes de pasteurs	UGP, collectivités locales, comités de gestion	Etudes, PV des réunions des comités de gestion, audits du BUNEE sur le suivi des mesures environnementales	Plusieurs fois par an pour les PV des comités de gestion, annuel pour les audits BUNEE	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements
Augmentation des vagues de chaleurs	(ooo) Ombrage via la promotion de l'agroforesterie et de filets (shade nets pour les pépinières de légumes), <i>Introduction de nouvelles cultures/variétés plus adaptées aux fortes températures</i>	Bénéficiaires des aménagements	UGP, groupes de producteurs	Suivi-évaluation du projet	annuel	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements
Augmentation de la fréquence des événements extrêmes	(ppp) <i>Augmentation de la capacité de stockage au niveau parcelle (zai et demi-lune où pertinent) ; au niveau des retenues et réservoirs (système</i>	Bénéficiaires des aménagements	UGP, groupes de producteurs	Suivi-évaluation du projet	annuel	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements



secs	<p>proposé par le CILSS); <i>curage des réservoirs</i></p> <p>(qqq) Goutte-à-goutte</p> <p>(rrr) <i>Formation à une gestion de l'eau améliorée</i></p> <p>(sss) Couverture des ouvrages de stockage</p> <p>(ttt) Éviter les usages multiples des retenues et des ressources en eau</p> <p>(uuu) Information climatique saisonnière des producteurs pour adapter les dates de semis et les pratiques de gestion de l'eau</p>					ments
Augmentation de la fréquence des événements extrêmes humides	<p>(vvv) Analyse plus détaillée des tendances futures de précipitations</p> <p>(www) Révision des normes de construction des infrastructures d'irrigation et de stockage (<i>policy engagement de la NDC</i>)</p> <p>(xxx) Haies antiérosives, avec espèces arborées</p>	Bénéficiaires des aménagements Collectivités locales	UGP, groupes de producteurs, Ministère du CC et de l'économie verte	Suivi-évaluation du projet, étude sur prévisions de précipitations à moyen terme	annuel	Inclus dans les fonds dédiés aux aménagements

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex 6: First Annual Work Plan and Budget (AWPB)**

Document Date: 26/07/2019  
Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



Rubrique	Unité	Quantité		Coût unitaire		Coût DE BASE total, '000 FCFA	
		2020	2021	(Local)	(EUR)	2020	2021
<b>PREDEMARRAGE</b>							
<b>1. Unité de coordination du programme (UCP)</b>							
Véhicules Pick-up 4x4	Unité	2	-	25,000,000	38,110	50 000	-
Equipements informatiques et de communication	Forfait	3	-	1,500,000	2,287	4 500	-
Mobilier de bureau	Forfait	3	-	900,000	1,372	2 700	-
Recrutement du personnel (UCP et antennes)	Par recrutement	12	-	3,000,000	4,573	36 000	-
Assistance technique	Forfait	1	-	10,000,000	15,244	10 000	-
<b>2. Unité de Coordination Régionale (UCR) Gaoua</b>							
Véhicules Pick-Up 4X4	Nombre	3	-	25,000,000	38,110	75 000	-
Motos	Nombre	3	-	1,500,000	2,287	4 500	-
Equipement informatique et communication	Lot	10	-	1,500,000	2,287	15 000	-
Mobilier bureau	Lot	10	-	900,000	1,372	9 000	-
Groupe électrogène	Nombre	1	-	10,000,000	15,244	10 000	-
<b>3. Convention avec les DRAAH</b>							
Motos /o	Nombre	5	-	1,500,000	2,287	7 500	-
Véhicules pick-up 4X4 /p	Nombre	1	-	25,000,000	38,110	25 000	-
Equipements informatiques /q	Forfait	1	-	7,000,000	10,671	7 000	-
Protocole de collaboration avec la DRAAH/Sud-Ouest /o	Forfait	1	-	15,000,000	22,866	15 000	-
<b>4. Infrastructures agricoles</b>							
Diagnostic et sélection des sites et autres infrastructures	Forfait pour tous les amé	1	-	130,000,000	198,171	130 000	-
<b>5. Renforcement des MER</b>							
Diagnostic des MER existantes /a	Personne/jour	45	-	120,000	183	5 400	-
<b>6. Ateliers et missions de suivi</b>							
Premier atelier de bilan d'auto-évaluation et élaboration de PTBA	Session	1	-	7,000,000	10,671	7 000	-
<b>Composante 1.1. Accès aux intrants, au matériel et au conseil technique</b>							
<b>A. SPAM</b>							
SPAM riz de bas fonds, année 1	Hectare	-	1 000	324,000	494	-	324 000
SPAM sésame, année 1	Hectare	-	800	220,250	336	-	176 200
SPAM niébé, année 1	Hectare	-	400	230,000	351	-	92 000
SPAM maraîchage, année 1	Hectare	-	500	545,500	832	-	272 750
SPAM bassins piscicoles, année 1	4 bassins	50	-	230,000	351	11 500	-
SPAM bassins piscicoles, année 2	4 bassins	-	50	180,000	274	-	9 000
<b>B. Formation et accompagnements, Sud-Ouest</b>							
<b>1. Formation des conseillers agricoles</b>							
Formation en technique et gestion d'exploitation	Session	5	5	2,000,000	3,049	10 000	10 000
<b>2. Formations membres des OP de base</b>							
Formation technique	Session	20	20	2,000,000	3,049	40 000	40 000
Formation en pratiques écologiques et adaptation au changement climatique	Session	10	10	2,000,000	3,049	20 000	20 000
Formation en gestion et organisation	Session	20	20	2,000,000	3,049	40 000	40 000
<b>3. Visites d'échanges /c</b>							
Visites d'échanges /c	Unité	20	-	2,500,000	3,811	50 000	-
<b>4. Formation en approche genre</b>							
Formation de formateurs	Session	-	-	15000000	22,866	-	-
<b>5. Accompagnements technique des OP de base par les conseillers agricoles</b>							
Motos	Unité	10	-	1,500,000	2,287	15 000	-
Rémunération des conseillers	Personne/mois	120	60	600,000	915	72 000	36 000
Fonctionnement des conseillers agricoles	Mois	120	60	200,000	305	24 000	12 000
<b>6. Accompagnement en gestion agricole</b>							
Accompagnement en gestion	Unité	-	500	70,000	107	-	35 000
<b>7. Formation pisciculture</b>							
Convention avec la DGRH pour formations en pisciculture	Forfait	1	1	20,000,000	30,488	20 000	20 000
<b>C. Mise en place de PFNL dans les jardins maraîchers ou de jardins nutritifs, toutes régions</b>							
Intrants pour jardins maraîchers /d	Par hectare	200	200	300,000	457	60 000	60 000

Formations conseillers agricoles sur les PNL par le ministère en charge de l'environnement	Session	10	11	2,000,000	3,049	20 000	22 000
Conventions pour formations et suivi	Forfait	1	1	20,000,000	30,488	20 000	20 000
<b>D. Alphabétisation fonctionnelle</b>							
Sensibilisation	Personne/jour	-	-	60,000	91	-	-
<b>E. Education nutritionnelle destinée aux femmes et membres des coopératives</b>							
<b>1. Formation des formateurs des Agents de santé à base communautaire (ASBC) sur les AEN/AEH /i</b>							
Formation des formateurs: rémunération des formateurs	Personne/jour	-	-	110,000	168	-	-
Formation des formateurs: formation des participants	Personne/jour	-	-	30,000	46	-	-
<b>2. Formation des Agents de santé à base communautaire (ASC) sur les AEN/EH</b>							
Formation des ASC: rémunération des formateurs	Personne/jour	-	-	110,000	168	-	-
Formation des ASC: formation des participants	Personne/jour	-	-	30,000	46	-	-
<b>3. Equipements ASC</b>							
Bicyclettes	Nombre	-	-	70,000	107	-	-
Unité téléphonique	An	-	-	50,000	76	-	-
Démonstration culinaire	Session	-	-	20,000	30	-	-
<b>F. Convention avec les DRAAH</b>							
Protocole de collaboration avec la DRAAH/Sud-Ouest /o	Forfait	-	0.8	15,000,000	22,866	-	11 250
<b>Total, Composante 1.1</b>						<b>402 500</b>	<b>1 200 200</b>
<b>Composante 1.2. Infrastructures agricoles</b>							
<b>A. Etudes et conventions</b>							
Etude géophysique préalable aux aménagements /a	par site	20	-	300,000	457	6 000	-
Convention AGETEER/SONATER pour maîtrise d'ouvrage déléguée /b	Forfait pour tous les amé	0.5	0.5	940,000,000	1,432,927	470 000	470 000
Provision pour gestion foncière	Forfait	1.	0.5	40 000 000	15,244	40 000	20 000
<b>B. Aménagements de bas fonds rizicoles</b>							
Diagnostic social, appui à la création d'ententes foncières et d'AUE /c	Nombre	2	-	1,500,000	2,287	3 000	-
Etudes techniques	Hectare	1 000	-	140,000	213	140 000	-
Travaux d'aménagement	Hectare	-	1 000	3,500,000	5,335	-	3 500 000
Contrôle des travaux	Hectare	-	1 000	140,000	213	-	140 000
Renforcement des capacités des AUE /d	Unité	2	-	500,000	762	1 000	-
Ouvrages de protection /e	Hectare	-	100	500,000	762	-	50 000
<b>C. Jardins maraîchers à proximité des périmètres rizicoles</b>							
Jardins maraîchers /f	Hectare	-	250	4,130,000	6,296	-	1 032 500
Ouvrages de protection /g	Hectare	-	25	500,000	762	-	12 500
<b>D. Jardins maraîchers économes en eau</b>							
Etudes techniques	Hectare	200	-	212,400	324	42 480	-
Forages, pompes solaires et micro-irrigation /h	Hectare	-	200	5,310,000	8,095	-	1 062 000
Contrôle des travaux	Hectare	-	200	212,400	324	-	42 480
Ouvrages de protection /i	Hectare	-	20	500,000	762	-	10 000
Bassins piscicoles associés à des jardins maraîchers /j	Par bassin	-	100	200,000	305	-	20 000
<b>E. Réhabilitation des pistes</b>							
Etudes techniques	Km	60	-	920,400	1,403	55 224	-
Travaux	Km	-	60	23,010,000	35,076	-	1 380 600
Contrôle des travaux	Km	-	60	920,400	1,403	-	55 224
Entretien pistes rurales	Km	-	60	1,255,600	1,914	-	75 336
Etudes techniques	Km	-	-	920,400	1,403	-	-
Travaux	Km	-	-	23,010,000	35,076	-	-
Contrôle des travaux	Km	-	-	920,400	1,403	-	-
Entretien pistes rurales	Km	-	-	1,255,600	1,914	-	-
<b>F. Ouvrages de franchissements /k</b>							
Etudes techniques	Mètre linéaire	100	-	171,000	261	17 100	-
Travaux	Mètre linéaire	-	100	3,400,000	5,183	-	340 000
Contrôle des travaux	Mètre linéaire	-	100	171,000	261	-	17 100
Etudes techniques	Mètre linéaire	-	-	171,000	261	-	-
Travaux	Mètre linéaire	-	-	3,400,000	5,183	-	-
Contrôle des travaux	Mètre linéaire	-	-	171,000	261	-	-
<b>G. Infrastructure de stockage</b>							
Aire de séchage	Aire	-	-	2,000,000	3,049	-	-
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par aire	-	-	160,000	244	-	-

Infrastructure de stockage de riz 60T	Unité	-	-	17,700,000	26,982	-	-
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	-	-	708,000	1,079	-	-
Infrastructure de stockage d'oignons 10T	Unité	-	-	1,180,000	1,799	-	-
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	-	-	47,200	72	-	-
<b>Total, Composante 1.2</b>						<b>774 804</b>	<b>8 227 740</b>
<b>Total, Composante 1</b>						<b>1 177 304</b>	<b>9 427 940</b>
<b>Composante 2.1. Renforcements des organisations de filières</b>							
<b>A. Appui institutionnel</b>							
<b>1. Direction générale des ressources halieutiques</b>							
Véhicule	Unité	1	-	25,000,000	38,110	25 000	-
Camion pour transports d'alevin	Unité	1	-	40,000,000	60,976	40 000	-
Motos	Unité	2	-	700,000	1,067	1 400	-
Equipement informatique	Forfait	1	-	10,000,000	15,244	10 000	-
Provisions pour équipements techniques	Forfait	1	1	5,000,000	7,622	5 000	5 000
Voyage d'étude et formations	Forfait	1	1	5,000,000	7,622	5 000	5 000
<b>2. Direction générale des PFNL</b>							
Véhicule	Unité	2	-	25,000,000	38,110	50 000	-
Motos	Unité	10	-	700,000	1,067	7 000	-
Equipement informatique	Forfait	1	-	10,000,000	15,244	10 000	-
Provisions pour équipements techniques	Forfait	1	1	5,000,000	7,622	5 000	5 000
Voyage d'étude et formations	Forfait	1	1	5,000,000	7,622	5 000	5 000
<b>3. Direction générale des productions végétales</b>							
Véhicule	Unité	2	-	25,000,000	38,110	50 000	-
Motos	Unité	10	-	700,000	1,067	7 000	-
Equipement informatique	Forfait	1	-	10,000,000	15,244	10 000	-
Provisions pour équipements techniques	Forfait	1	1	5,000,000	7,622	5 000	5 000
Voyage d'étude et formations	Forfait	1	1	5,000,000	7,622	5 000	5 000
4. Provision pour réhabilitations de bureaux, directions régionales	Forfait	1	1	131,200,000	200,000	131 200	131 200
5. Provision pour fiches techniques et brochures sur normes de qualité	Forfait	1	1	6,560,000	10,000	6 560	6 560
<b>B. Investissements structurants de filière</b>							
Financements à coûts partagés (sous projets de filière)	Plan d'affaire	4	2	32,800,000	50,000	131 200	65 600
Frais de dossier et de suivi /a	Forfait	1	0.5	10,000,000	15,244	10 000	5 000
Provision pour formation technique des producteurs via partenariats ou activités de recherche /b	Forfait	6	3	13,120,000	20,000	78 720	39 360
Centre d'alvinage /c	Par centre	-	-	250,000,000	381,098	-	-
<b>C. Appui à la Maison de la société civile</b>							
Appui à la Maison de la société civile	Forfait	1	0.5	116,768,000	178,000	116768	58384
<b>Total, Composante 2.1</b>						<b>714 848</b>	<b>336 104</b>
<b>Composante 2.2. Professionalisation des MER</b>							
<b>A. Développement de l'offre de services de développement d'entreprise, Région Sud-Ouest</b>							
<b>1. Convention avec la Maison de L'Entreprise</b>							
Formation et certifications des gestionnaires de CREER	CREER	10	-	2,000,000	3,049	20 000	-
Encadrement et suivi des CREER /a	Mois	4	2	1,000,000	1,524	4 000	2 000
<b>2. Appui à la création de CREER</b>							
Equipements et matériels de bureau	Par CREER	10	-	600,000	915	6 000	-
Motos	Unité	10	-	1,500,000	2,287	15 000	-
Recrutement d'un agent commercial au sein des CREER en appui au MER /b	Forfait	0.8	0.3	24,000,000	36,585	19 200	7 200
Frais de fonctionnement /c	Forfait	0.8	0.3	22,200,000	33,841	17 760	6 660
<b>B. Renforcement des MER et développement commercial, Région Sud-Ouest</b>							
<b>2. Renforcement des capacités des MER</b>							
Formation des gestionnaires des MER /d	Session	20	10	2,100,000	3,201	42 000	21 000
Formation technique des employés des MER /e	Session	80	40	100,000	152	8 000	4 000
<b>C. Financement des MER, Région Sud-Ouest</b>							
1. Initiatives individuelles	Plan d'affaire	50	25	984,000	1,500	49 200	24 600
2. Initiatives collectives	Plan d'affaire	150	75	5,248,000	8,000	787 200	393 600
<b>D. Renforcement des MER et développement commercial, toutes régions, nouvelles filières</b>							
<b>1. Modules de formation standards</b>							
Assistance technique pour le développement de modules de formation standards	Personne/jour	80	-	120,000	183	9 600	-
<b>2. Renforcement des capacités des MER</b>							

Formation des gestionnaires des MER /f	Session	28	14	2,100,000	3,201	58 800	29 400
Formation technique des employés des MER /g	Session	110	55	100,000	152	11 000	5 500
<b>E. Financement des MER, toutes régions, nouvelles filières</b>							
1. Initiatives individuelles	Plan d'affaire	75	40	984,000	1,500	73 800	39 360
2. Initiative collective	Plan d'affaire	200	100	5,248,000	8,000	1 049 600	524 800
<b>Total, Composante 2.2</b>						<b>2 171 160</b>	<b>1 058 120</b>
<b>Total, Composante 2</b>						<b>2 886 008</b>	<b>1 394 224</b>
<b>Composante 3.1. Coordination et gestion</b>							
<b>A. Unité de coordination du programme (UCP)</b>							
Véhicules Pick-up 4x4	Unité	-	-	25,000,000	38,110	-	-
Equipements informatiques et de communication	Forfait	2	-	1,500,000	2,287	3 000	-
Mobilier de bureau	Forfait	-	-	900,000	1,372	-	-
Audit	Forfait	1	-	10,000,000	15,244	10 000	-
Assistance technique	Forfait	1	0.5	20,000,000	30,488	20 000	10 000
Provision pour assurer la sécurité des équipes du projet	Forfait	1	0.5	2,000,000	3,049	2 000	1 000
<b>B. Unité de Coordination Régionale (UCR) Gaoua</b>							
Véhicules Pick-Up 4X4	Nombre	-	-	25,000,000	38,110	-	-
Motos	Nombre	-	-	1,500,000	2,287	-	-
Equipement informatique et communication	Lot	-	-	1,500,000	2,287	-	-
Mobilier bureau	Lot	-	-	900,000	1,372	-	-
Groupe électrogène	Nombre	-	-	10,000,000	15,244	-	-
<b>A. Frais de personnel</b>							
<b>1. Personnel Unité de Coordination du Programme (UCP)</b>							
Coordonnateur	Personne/mois	-	-	4,000,000	6,098	-	-
Responsable administratif et financier	Personne/mois	-	-	1,500,000	2,287	-	-
Responsable de passation des marchés	Personne/mois	-	-	1,500,000	2,287	-	-
Responsable en suivi-évaluation et gestion des savoirs	Personne/mois	-	-	1,500,000	2,287	-	-
Responsable ciblage et genre	Personne/mois	12	6	1,500,000	2,287	18 000	9 000
Spécialiste en pisciculture	Personne/mois	12	6	1,100,000	1,677	13 200	6 600
Spécialiste en produits forestiers non ligneux	Personne/mois	12	6	1,100,000	1,677	13 200	6 600
Spécialiste en apiculture	Personne/mois	12	6	1,100,000	1,677	13 200	6 600
Véhicules Pick-up 4x4	Personne/mois	12	6	1,100,000	1,677	13 200	6 600
Assistant comptable	Personne/mois	-	-	900,000	1,372	-	-
Secrétaire	Personne/mois	-	-	700,000	1,067	-	-
Chauffeurs	Personne/mois	12	6	250,000	381	3 000	1 500
Autre personnel d'appui /b	Personne/mois	-	-	200,000	305	-	-
<b>2. Personnel Programme FIDA</b>							
Responsable de la gestion des savoirs et communication (RGSC)	Personne/mois	6	3	1,500,000	2,287	9 000	4 500
Responsable en genre et ciblage	Personne/mois	6	3	1,500,000	2,287	9 000	4 500
<b>3. UCR Gaoua</b>							
Coordonnateur régional	Personne/mois	12	6	1,100,000	1,677	13 200	6 600
Chargé des infrastructures rurales	Personne/mois	12	6	900,000	1,372	10 800	5 400
Agronome	Personne/mois	24	12	900,000	1,372	21 600	10 800
Spécialiste en développement des entreprises	Personne/mois	12	6	900,000	1,372	10 800	5 400
Chargé de suivi évaluation et gestion des savoirs	Personne/mois	12	6	900,000	1,372	10 800	5 400
Comptable	Personne/mois	12	6	900,000	1,372	10 800	5 400
Personnel d'appui	Personne/mois	12	6	300,000	457	3 600	1 800
Chauffeurs	Personne/mois	12	6	220,000	335	2 640	1 320
<b>4. UCR Bobo</b>							
Agronome	Personne/mois	12	6	900,000	1,372	10 800	5 400
<b>5. UCR Dédougou</b>							
Agronome	Personne/mois	12	6	900,000	1,372	10 800	5 400
<b>1. UCP</b>							
Entretien et fonctionnement véhicules UCP	Forfait par véhicule	2	1	5,000,000	7,622	10 000	5 000
Entretien et fonctionnement véhicules, UCR	Forfait par véhicule	2	1	5,000,000	7,622	10 000	5 000
Entretien et fonctionnement motos, antennes	Forfait par véhicule	3	1	300,000	457	900	300
Electricité et eau	Forfait	0.25	0.125	6,500,000	9,909	1 625	813
Telephones et internet	Forfait	0.25	0.125	16,000,000	24,390	4 000	2 000

Fournitures et consommables divers	Forfait	0.25	0.125	2,000,000	3,049	500	250
Gardiennage	Forfait	0.25	0.125	6,000,000	9,146	1 500	750
Autre	Forfait	1	0.5	5,000,000	7,622	5 000	2 500
<b>Total, Composante 3.1</b>						<b>679 765</b>	<b>126 433</b>
<b>Composante 3.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>							
<b>A. Suivi-évaluation des activités et impact</b>							
<b>1. Mise en place du dispositif de suivi-évaluation</b>							
Manuel SE et révision à mi parcours	Forfait	1	-	5,000,000	7,622	5 000	-
Operationalisation du SE et révision à mi parcours	Forfait	1	-	5,000,000	7,622	5 000	-
Appui consultants internationaux/nationaux	Forfait	2	1	5,000,000	7,622	10 000	5 000
Collecte et saisie des données SE	Mois	12	6	200,000	305	2 400	1 200
<b>2. Enquêtes et études</b>							
Etude de référence et d'impact	Forfait	1	-	20,000,000	30,488	20 000	-
Enquête socio-économiques	Forfait	1	-	15,000,000	22,866	15 000	-
Etudes diagnostics des organisations	Forfait	1	-	15,000,000	22,866	15 000	-
Révision et consolidation de la stratégie de ciblage et de genre	Forfait	1	-	3,280,000	5,000	3 280	-
Etudes d'effets annuels	An	-	-	5,000,000	7,622	-	-
Autres études thématiques	Forfait	2	1	5,000,000	7,622	10 000	5 000
<b>3. Ateliers et missions de suivi</b>							
Réunions de coordination trimestrielle avec les partenaires	Trimestre	4	2	3,000,000	4,573	12 000	6 000
Missions de suivi et d'appui UCP national, RSE, etc.	Forfait	1	0.5	12,000,000	18,293	12 000	6 000
Atelier d'évaluation participative avec les bénéficiaires /a	Annuel	1	0.5	10,000,000	15,244	10 000	5 000
Ateliers bilan d'auto-évaluation et élaboration de PTBA	Session	-	1	7,000,000	10,671	-	7 000
Réunions comité national	Session	2	1	5,000,000	7,622	10 000	5 000
Missions de supervision et de suivi des bailleurs	Forfait	2	1	15,000,000	22,866	30 000	15 000
Mission de revue à mi-parcours	Forfait	-	-	32,800,000	50,000	-	-
Mission d'achèvement	Forfait	-	-	32,800,000	50,000	-	-
<b>4. Formations</b>							
Personnel du projet /b	Forfait	3	-	10,000,000	15,244	30 000	-
Renforcement de capacités du personnel de projet et des partenaires en suivi-évaluation (dont participation à la	Session	2	1	10,000,000	15,244	20 000	10 000
Renforcement des capacités dans le cadre de l'initiative AVANTI	Forfait	1	-	116,768,000	178,000	116 768	-
<b>B. Gestion des savoirs et communication</b>							
Modification et consolidation du site web du projet	Unité	1	-	1,500,000	2,287	1 500	-
Consolidation du plan de gestion des savoirs et communication	Unité	1	-	7,000,000	10,671	7 000	-
Provision pour la mise en oeuvre du plan de gestion des savoirs et communication /c	Unité	1	0.5	20,000,000	30,488	20 000	10 000
Provision pour la mise en œuvre d'activités en faveur du genre et de l'inclusion sociale (sensibilisation, formativ	Forfait	1	0.5	13,120,000	20,000	13 120	6 560
<b>Total, Composante 3.2</b>						<b>368 068</b>	<b>81 760</b>
<b>Total, Composante 3</b>						<b>1 047 833</b>	<b>208 193</b>



## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex 7: Procurement Plan for first 18 months**

Document Date: 26/07/2019  
Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department





## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex 8: Project Implementation Manual (PIM)**

Document Date: 26/07/2019  
Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department





Investir dans les populations rurales

## **Burkina Faso**

---

**Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest,  
des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)**

**ANNEXE 8 : MANUEL DE MISE EN ŒUVRE**



## **Table des matières**

<b>SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE I. OUTILS DE GESTION .....</b>	<b>8</b>
<b>A. CADRE LOGIQUE DU PAFA-4R.....</b>	<b>8</b>
<b>B. CADRE DE RESULTATS / ETAT D'AVANCEMENT MATERIEL PREVISIONNEL.....</b>	<b>9</b>
<b>C. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET 18 MOIS.....</b>	<b>9</b>
<b>CHAPITRE II. STRATEGIE DE CIBLAGE, GENRE ET JEUNES .....</b>	<b>10</b>
<b>A. STRATEGIE DE CIBLAGE .....</b>	<b>10</b>
<b>B. STRATEGIE GENRE ET INCLUSION SOCIALE.....</b>	<b>15</b>
<b>C. STRATEGIE JEUNES.....</b>	<b>16</b>
<b>D. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR SOUTENIR LES STRATEGIES.....</b>	<b>18</b>
<b>CHAPITRE III. DESCRIPTION DÉTAILLÉES DES COMPOSANTES ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>32</b>
<b>COMPOSANTE A : AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA PRODUCTION AGRICOLE .....</b>	<b>33</b>
<b>A.1 SOUS COMPOSANTE A1 : ACCES AUX INTRANTS, AU MATERIEL ET AU CONSEIL AGRICOLE .....</b>	<b>33</b>
<b>B. COMPOSANTE B : APPUI A LA VALORISATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES.....</b>	<b>76</b>
<b>B.1 SOUS-COMPOSANTE B1 RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS DE FILIÈRE.....</b>	<b>77</b>
<b>B.2 SOUS-COMPOSANTE B.2 : PROFESSIONNALISATION DES MICROENTREPRISES RURALES.....</b>	<b>82</b>
<b>B.3 SOUS-COMPOSANTE B3 : VALORISATION DE LA PLAINE DE LÉRABA.....</b>	<b>90</b>
<b>CHAPITRE IV. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE .....</b>	<b>91</b>
<b>A. PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION .....</b>	<b>91</b>
<b>B. GESTION FINANCIÈRE .....</b>	<b>93</b>
<b>C. PASSATION DES MARCHÉS.....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>CHAPITRE V. APERÇU DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION.....</b>	<b>118</b>
<b>A. DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION .....</b>	<b>118</b>



<b>B. MÉCANISMES DE SUIVI-ÉVALUATION .....</b>	<b>120</b>
<b>C. PLANIFICATION DES ACTIVITÉS .....</b>	<b>124</b>
<b>D. ÉTUDE DE LA SITUATION DE RÉFÉRENCE.....</b>	<b>125</b>
<b>E. GESTION DES SAVOIRS ET COMMUNICATION .....</b>	<b>126</b>
<b>F. ASSISTANCE TECHNIQUE.....</b>	<b>128</b>
<b>CHAPITRE VI. COUTS DETAILLÉES DES COMPOSANTES.....</b>	<b>134</b>

## Sigles et acronymes

ABC	<i>Agribusiness Capital Fund</i>
AGETEER	Agence d'exécution des travaux eu et équipement rural
AGR	Activité génératrice de revenus
AGRA	<i>Alliance for a Green Revolution in Africa</i>
APPFNL	Agence de promotion des produits forestiers non ligneux
ASP	Agro-sylvo-pastoral
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des Etas de l'Afrique de l'Ouest
BUNEE	Bureau national chargé des évaluations environnementales et sociales
CC	Changement climatique
CCC	Comité de concertation citoyen
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEP	Champ école paysan
CES/DRS	Conservation des eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CIAT	<i>International Centre for Tropical Agriculture</i>
CREER	Centre de ressources en entrepreneuriat rural
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CTEDD	Comité technique et développement durable
DAO	Dossier d'appel d'offres
DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification
DGAHDI	Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation
DGPER	Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat rural
DRF	Demande de retrait de fonds
DSP	Diagnostic-pays systématique
EIES	Etude d'impact environnemental et social
EMC	Enquête multisectorielle continue
EPIN	Evaluation des politiques et institutions nationales
ESP	Evaluation de la stratégie et du programme
EU	Etats Unis
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU/UNCEF	Fonds d'équipements des Nations unies
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
GHI	Indice de la faim dans le monde
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
IDH	Indice de développement humain
IIG	Indice d'inégalité de genre
IMF	Institution de microfinance
INSD	Institut national des statistiques et de la démographie
IOE	Bureau indépendante d'évaluation
IPC	Indice de perception de la corruption
IUCN	Union mondiale pour la conservation de la nature
MAAH	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
MINEFID	Ministère de l'économie, des finances et du développement
MEBF	Maison de l'entrepreneur du Burkina Faso

MER	Microentreprise rurale
MRAH	Ministère des ressources animales et halieutiques
Neer-Tamba	Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et Est
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation non-gouvernementale
OP	Organisation paysanne
OPB	Organisation paysanne de base
OS	Objectif stratégique
PIB	Produit intérieur brut
PABSO	Programme d'aménagement de bas-fonds dans le Sud-Ouest et la Sissili
PAFA	Projet d'appui à la chaîne de valeur agricole
PAM	Programme alimentaire mondial
PAMER	Projet d'appui à la microentreprise rurale
PAPFA	Projet d'appui à la promotion des filières agricoles
PAPSA	Projet d'accroissement de la productivité agricole
PASPRU	Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural
PAVAL	Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba
PDRD	Programme de développement rural durable
PDF	Plan de développement de filière
PFNL	Produits forestiers non-ligneux
PGES	Plan de gestion environnemental et social
PICOFA	Programme d'investissement communautaire pour la fertilité agricole
PIGEPE	Projet d'irrigation et de gestion de l'eau à petite échelle
PIGO	Petite irrigation dans le Grand-Ouest
PNDEL	Politique nationale de développement de l'élevage
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNN	Politique nationale de la nutrition
PNSAN	Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNSR	Programme national du secteur rural
PPM	Plan de passation des marchés
PPP	Partenariat public-privé
PReCA	Projet de résilience et de compétitivité agricole
PROFIL	Projet d'appui aux filières agricoles
PS-PASP	Politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale
PTBA	Plan de travail et budget annuel
PTF	Partenaire technique et financier
RAF	Responsable administratif et financier
RCPB	Réseau des caisses populaires du Burkina
RMP	Revue à mi-parcours
RNA	Régénération naturelle assistée
RSE	Responsable suivi-évaluation
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SECAP	Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique
SEE	Système d'évaluation environnemental
SIG	Système d'information géographique
SMRO	Système de mesure des résultats opérationnels
SONATER	Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural
SPAM	Sous-projet d'accès au marché
SSE	Système de suivi-évaluation
TdC	Théorie du changement
TdR	Termes de référence

TRIE	Taux de rentabilité interne économique
UA	Union africaine
UCP	Unité de coordination du projet
UNDAF	Cadre de coopération entre le Burkina Faso et le système des Nations unies
UNICEF	Fond des Nations unies pour l'enfance
URP	Unité régional de coordination du projet
USAID	Agence des Nations unies pour le développement international
USD	Dollar des Etats-Unis
VAN	Valeur actuelle nette

## **CHAPITRE I. OUTILS DE GESTION**

### **A. Cadre logique du PAFA-4R**

Voir PAFA-4R dans le DCP an annexe 1

## **B. Cadre de résultats / Etat d'avancement matériel prévisionnel**

Voir fichier en Excel

Voir dans le DCP an annexe 1

PAFA-4R

## **C. Plan de travail et budget 18 mois**

Voir fichier en Excel

PAFA-4R Annexe 6 PTBA 18 mois 190404.xlsx

## CHAPITRE II. STRATEGIE DE CIBLAGE, GENRE ET JEUNES

### A. Stratégie de ciblage

#### Ciblage géographique et zone d'intervention.

1. La stratégie du projet se conforme à la politique de ciblage du FIDA. Dans les zones ciblées, et dans les limites des objectifs et des interventions déterminées lors de sa conception, le Projet adoptera une stratégie de ciblage inclusive au bénéfice des groupes les plus vulnérables, notamment les petits producteurs et les petits entrepreneurs ruraux. Le Projet proposera une approche différenciée tenant compte des besoins, contraintes et opportunités spécifiques de chacun des groupes cibles, à savoir les femmes, les jeunes et les ruraux pauvres. Un ciblage direct complétera cette approche afin d'associer les acteurs des chaînes de valeurs qui se montreront intéressés par une collaboration avec le projet en vue de développer des opportunités et des services pouvant contribuer aux dynamiques locales de développement économique et social pro-pauvre s'inscrivant dans une perspective de développement durable dans le contexte du Changement climatique (CC).

**2. Dès son démarrage, le Projet élaborera une stratégie de ciblage inclusive qui permettra d'identifier les enjeux spécifiques par rapport aux zones géographiques et aux filières, et de mettre en place des mécanismes de réponse tout en s'assurant d'atteindre les petits producteurs pauvres et les groupes vulnérables. Cette stratégie précisera les mesures spécifiques à l'intention des femmes et des jeunes.**

3. La stratégie de ciblage du Projet repose sur :

- (i) Un ciblage géographique : consistant à identifier des zones ayant le potentiel requis pour devenir des micro pôles économiques et présentant une forte concentration de populations pauvres et vulnérables afin (a) de donner à ces groupes des opportunités de génération et d'amélioration de revenus dans les filières; (b) d'assurer l'articulation de la production (où se concentre les plus pauvres) avec les investissements mis en aval des filières et les opportunités de commercialisation.
- (ii) Un ciblage direct qui consiste à définir et caractériser les différents groupes cibles<sup>1</sup> à toucher par le Projet au niveau des filières et des maillons, et à travers les différents types d'activités développées par le Projet (Cf. Tableau de caractérisation des bénéficiaires en appendice 1) : fixation de cibles en terme de part de bénéficiaires à atteindre pour certains groupes privilégiés notamment les femmes et les jeunes; priorisation des organisations paysannes de base dont les membres sont à majorité femmes et jeunes; etc.
- (iii) Un auto-ciblage basé sur l'approche des moyens d'existence qui permet (a) aux groupes cibles de structurer une évaluation des opportunités et des contraintes qui s'offrent à eux au niveau des filières (difficulté d'accès à la terre, faible technicité, savoir-faire des femmes dans l'étuvage, etc.) et (b) au Projet de développer des réponses en fonction des besoins prioritaires identifiés par les groupes cibles. A titre d'illustration, on peut notamment parler de l'adoption d'une approche différenciée par rapport aux caractéristiques et aux stratégies des cibles : approche par Organisation Paysanne dans l'appui aux micro-projets à la production, et approche individuelle et collective dans le post-récolte et les

---

<sup>1</sup> Il s'agit par exemple de cibler les petits producteurs plus vulnérables en amont des filières dans la production, et des groupes moins vulnérables en aval pour tirer le développement de la filière et impacter sur les producteurs en amont.

services ; développement de modèles de pré-projets/business plan adaptés aux types d'activités, types de bénéficiaires et du contexte local.

4. La stratégie de ciblage du Projet est assortie de mesures d'autonomisation qui permettent de s'assurer que les différentes cibles aient la même chance de bénéficier des activités qu'il met en œuvre. On peut citer entre autres : la circulation équitable des informations sur le Projet et de ses activités à travers différents canaux de communication afin de faciliter la participation des potentiels bénéficiaires ; la réalisation des activités d'alphabétisation auprès des ruraux pauvres (prioritairement les femmes et les jeunes)<sup>2</sup> ; la réalisation d'actions d'apprentissage en fonction du sexe basée sur la méthodologie axée sur les ménages, qui vise la réduction des déséquilibres au niveau des ménages et des organisations (organisation paysanne de base, organisation paysanne faitière, interprofessions) ; le renforcement de la participation des femmes et des jeunes dans les groupements/interprofessions/cadres de concertation ; etc.

5. Le Projet doit développer également des mesures de facilitation afin de promouvoir un environnement institutionnel et politique favorable à l'égalité des sexes. Il s'agit entre autres :

- (i) de la consolidation des informations disponibles pour s'assurer d'avoir une bonne connaissance des bénéficiaires potentiels au démarrage du Projet (sur la base de l'étude genre qui sera menée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie genre et ciblage, sur la base des expériences des différents projets et autres interventions en cours, à travers les différentes études sur les chaînes de valeur et les marchés, à travers le diagnostic des organisations de producteurs, etc.) pour mieux ajuster les interventions;
- (ii) du développement de partenariat avec des partenaires sensibles à l'égalité des sexes ;
- (iii) de la prise en compte de la disparité entre les sexes et les spécificités des bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités ;
- (iv) de la participation du Projet aux dialogues politiques touchant la pauvreté, l'égalité des sexes, l'inclusion des femmes et des jeunes et les liant au développement des filières ;
- (v) du renforcement de capacités de l'équipe du Projet et des partenaires de mise en œuvre sur les mêmes thématiques y compris en ce qui concerne la gestion du Projet.

6. Le Projet doit également développer des mesures opérationnelles afin de disposer de modalités d'action appropriées. Ces mesures sont décrites dans la stratégie genre.

### **Stratégie de ciblage des sites**

7. **Ciblage géographique et zone d'intervention.** Sur la base du choix des filières qui a été initié par le Gouvernement burkinabé en fonction de leur importance dans l'économie nationale et les économies rurales ciblées; la zone d'intervention du Projet a été sélectionnée selon deux principes principaux : (i) la recherche de continuité et la consolidation des acquis des anciens projets financés par le FIDA dont le PROFIL et le PASPRU ; (ii) la volonté de concentrer les interventions pour en accroître l'efficacité et l'impact, et pour un meilleur appui aux filières ciblées dans des zones porteuses, sans

---

<sup>2</sup> L'analphabétisme est un facteur de vulnérabilité et constitue une barrière à l'entrée pour la réalisation des activités promues par les projets.



reprendre les régions déjà couvertes par le projet Neer-Tamba actuellement en cours (Nord, Centre-Nord et Est).

8. Le **PAPFA** se concentre ainsi sur les trois régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts Bassins. La Boucle du Mouhoun fait partie des régions les plus vulnérables en matière de pauvreté, de sécurité alimentaire et de malnutrition ; les Cascades et les Hauts Bassins figurent parmi les régions moyennement vulnérables<sup>3</sup>. La Boucle du Mouhoun et les Hauts Bassins sont également caractérisées par une forte concentration de la population. Le **PAFA-4R** intervient pour sa part dans quatre régions, les trois régions du PAPFA, ou il va soutenir deux filières additionnelles (pisciculture et produits forestiers non ligneux, y compris le miel) et dans la région du Sud-Ouest où il mettra en œuvre des activités au profit des six filières, les quatre initiales du PAPFA (niébé, sésame, riz et maraichage) et les deux filières additionnelles.

9. Le choix d'ajouter la région du Sud-Ouest s'explique par la volonté de prendre en compte l'ensemble du bassin de production du pays dénommé "le grand Ouest" et également pour permettre une meilleure capitalisation des acquis et des leçons du PIGEPE clôturé en 2014. L'extension au Sud-Ouest porte à sept le nombre total de régions couvertes par le portefeuille du FIDA au Burkina Faso ce qui est conforme à l'accord conclusif de l'évaluation 2007-2017 du programme et de la stratégie du pays.

10. Le **ciblage spécifique des sites d'aménagement** repose sur principe de concentration des interventions dans des micro-pôles de développement économiques. Cette approche territoriale implique la pleine association par le Projet des communes concernées ainsi que des Hauts Commissaires. La logique d'intervention est de pouvoir combiner le maximum de spéculations sur un territoire donné afin de mettre en place un système économique plus résilient et de valoriser aux mieux les services et infrastructures soutenus par le Projet. Compte tenu des contraintes climatiques actuelles et de l'incidence attendue du changement climatique (Cf. note SECAP), le choix de l'implantation des micro-pôles doit être guidé par la présence :

- (i) d'un potentiel agro-écologique favorable au développement combiné des différentes filières soutenues par le projet et en premier lieu par la présence d'une ressource en eau facilement mobilisable (plans d'eau et retenues en bon état) pour l'irrigation gravitaire ou par pompage. Les petites retenues non ou insuffisamment mises en valeur doivent être concernées en priorité. En l'absence d'un potentiel suffisant autour des retenues d'eau existantes, et en bon état, d'autres micro-pôles de développement peuvent être identifiés avec l'appui des services techniques et des collectivités territoriales concernées ou, le cas échéant, à la demande des communautés, sur la base d'un important potentiel d'aménagement de bas-fonds ;
- (ii) de conditions favorables pour la valorisation et la commercialisation des productions et des produits ainsi que pour le développement (création ou renforcement) de MER dans une logique d'articulation entre la production et le développement d'infrastructures et de services en aval des filières et la multiplication d'opportunité de commercialisation ;
- (iii) d'un niveau important de vulnérabilité et de pauvreté, une proportion élevée de personnes en insécurité alimentaire et/ou une forte prévalence de la malnutrition chronique ;

---

<sup>3</sup> Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSAN), Burkina Faso, Fews Net, Programme alimentaire mondial (PAM), juillet 2014

- (iv) la recherche de synergie et de complémentarité avec les autres interventions de développement.

11. Dans la mesure où le PAPFA a commencé son intervention avant celle du PAFA-4R, l'unité de coordination doit informer les populations des micro-pôles de développement appuyés dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts Bassins par le PAPFA de la possibilité de mener des activités de production et de mise en valeur dans les filières piscicoles et PFNL, sous réserve du démarrage du PAFA-4R. Il s'agira notamment de leur inclusion dans les jardins maraichers et à la périphérie des aménagements.

12. Le PAFA-4R doit par ailleurs intervenir de façon spécifique dans la commune de Douna, dans la Région des Cascades, à travers le financement du Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL). Dans ce micro-pôle de développement, l'appui du PAFA-4R concerne le financement des activités d'appui à la production et de valorisation des produits (commercialisation, transformation), selon les mêmes modalités que dans ces autres zones d'interventions, dans le cadre d'un financement parallèle avec la Banque africaine de développement (BAD). Celle-ci se charge pour sa part de financer l'aménagement des périmètres irrigués, la sécurisation foncière et la mise en œuvre du PGES.

### **Stratégie de ciblage des bénéficiaires**

13. Dans les micro-pôles de développement qui sont identifiés, le Projet recourt à un ciblage direct qui répond à :

- (i) des critères de pauvreté et de vulnérabilité définis localement avec les communautés et qui donne la priorité aux ménages ruraux et personnes pauvres et vulnérables. Ces critères intègrent la précarité des conditions d'existence, l'instabilité des sources de revenus, le statut du ménage avec une priorité aux ménages dirigés par les femmes, les contraintes foncières, les effets du phénomène de migration et les difficultés socioéconomiques des jeunes, etc. ;
- (ii) des critères d'intégration économique des filières en cherchant à assurer aux producteurs des services en amont et en aval du maillon production ainsi que des opportunités de partenariat en vue d'une meilleure valorisation de leurs produits (réduction des pertes post récolte, création de valeur ajoutée, volume de vente et prix contractuels ou plus attractifs, etc.).

14. Le groupe-cible du Projet comprend ainsi :

- (i) des petits exploitants agricoles travaillant dans les filières et de leurs organisations (organisations paysannes de base –OPB- et organisations faitières) et ;
- (ii) des agro-entrepreneurs intervenant en amont et en aval des filières et leurs organisations, et notamment ceux qui sont impliqués dans la transformation et la commercialisation.

15. Les appuis du Projet concernent également les acteurs exerçant des activités et métiers connexes tout au long des filières dont les fournisseurs d'intrants, les fournisseurs et réparateurs de matériels et équipements agricoles, les transporteurs, etc. Dans l'objectif de promouvoir la structuration des filières, le Projet travaille avec les unions, les fédérations et les interprofessions des filières ciblées.

16. Le Projet cible en particulier les femmes et les jeunes pour offrir des opportunités économiques aux premières, et contribuer à l'insertion et à l'amélioration de l'employabilité des seconds. 50% des bénéficiaires du Projet doivent être des femmes et 30% des jeunes.

Ces deux groupes polarisent l'attention des pouvoirs publics qui cherchent à trouver des solutions viables pour leur meilleure insertion dans le tissu économique national ; le Projet contribue à cette recherche de solution. Le Projet va développer des opportunités dans les métiers para-agricoles (réparateurs, équipementiers, petit transport par le moyen de tricycles pour l'évacuation des produits des zones de production, etc.) pour les jeunes issus d'exploitations familiales avec un accès limité à la terre, les jeunes diplômés sans emploi porteurs de projet, les associations et coopératives de femmes et de jeunes, ainsi que les jeunes menant déjà des petites activités individuelles génératrices de revenus et/ou organisés en association.

17. **Nombre de bénéficiaires directs et de personnes touchées.** Le PAPFA initial prévoit de toucher 57 000 ménages dont 24 500 ménages appuyés à la production (15 000 dans la filière riz, 5 000 dans la filière maraîchage, 3 000 dans la filière sésame, et 1 500 dans la filière niébé), 27 000 ménages appuyés à travers la création ou la consolidation de micro entreprises rurales, et 5 500 ménages appuyés à travers les activités transversales et structurantes de soutien aux filières.

18. Pour sa part, le PAFA-4R ambitionne de toucher 70 000 bénéficiaires directs appartenant à 40 000 ménages, dont environ 19 000 ménages dans le domaine de la production et 21 000 ménages à travers le développement des filières et la création ou la consolidation de microentreprises rurales, y compris 11 425 bénéficiaires directs à travers le partenariat avec la BAD pour le projet PAVAL dans la Plaine de la Léraba. En considérant d'une part que le Projet appuiera en moyenne 1,75 personne par ménage et que d'autre part la taille moyenne des ménages burkinabé en milieu rural est de 7,7 personnes<sup>4</sup>, le Projet ambitionne de toucher 308 000 personnes.

19. Les modes de détermination des ménages et des personnes touchées n'ont pas été les mêmes lors des formulations du PAPFA initial et du PAFA-4R. Compte tenu du ciblage des interventions dans des micro pôles de développement, et de la concentration des activités sur une communauté de bénéficiaires que cela induit, il a été retenu lors de la formulation du PAFA-4R :

- (i) de considérer que le Projet toucherait en moyenne deux personnes par ménage (contre une par ménage lors de la formulation du PAPFA) ;
- (ii) de prendre en compte les chiffres officiels de l'INSD pour calculer le nombre de personnes par ménage, soit 7,7 personnes pour les ménages ruraux, et pour donc déterminer le nombre de personnes touchées. Le PAPFA initial avait considéré le nombre de 6 personnes en moyenne par ménage.

20. Lors de la révision du cadre logique au démarrage du PAPFA, ou lors de la première mission de supervision, le nombre de bénéficiaires, ménages, personnes touchées doivent être revus afin d'aligner les modes de calcul et qu'ils soient commun à l'ensemble du Projet. Les tableaux en appendice 2 montrent la répartition des bénéficiaires par composante, sous-composante et activité du PAPFA et du PAFA-4R.

21. La stratégie de ciblage devra (i) garantir que les groupes cibles et spécialement les plus vulnérables soient les destinataires de l'appui du projet, et (ii) réduire les risques d'accaparement de certains avantages par des groupes plus dynamiques et/ou influents.

---

<sup>4</sup> INSD. Caractéristiques sociodémographiques de la population, Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014. 2015

## B. Stratégie genre et inclusion sociale

22. La stratégie genre du Projet doit permettre de s'assurer que les activités du projet sont développées et mises en œuvre selon une perspective de genre et d'inclusion afin de lever les barrières et réduire les inégalités en défaveur des femmes et des plus pauvres/vulnérables. En favorisant une discrimination positive à l'égard des femmes, des jeunes et des plus pauvres, le Projet cherche à promouvoir leur pleine participation aux activités de développement afin que leur résilience soit améliorée dans un premier temps et que leur autonomie soit renforcée à plus long terme.

23. Trois objectifs sont visés par la stratégie genre du Projet : (i) promouvoir l'autonomisation économique des femmes ; (ii) améliorer le bien-être et réduire la charge de travail des femmes ; et (iii) renforcer la participation des femmes et leur rôle dans la prise de décision. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des activités qui sont développés pour soutenir chaque objectif.

**Tableau 1 : Activités du plan d'action genre**

Objectif	Activités
Promotion de l'autonomisation économique des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Ciblage direct des OPB à majorité de femmes comme bénéficiaires des SPAM</li> <li>▫ Facilitation de l'accès des femmes aux ressources :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dotation en parcelles dans les zones aménagées</li> <li>○ Appui à l'accès aux intrants et aux conseils à travers les SPAM</li> <li>○ Possibilités d'accéder aux équipements</li> <li>○ Adaptation des mécanismes de financement des micro-projets à leur capacité d'autofinancement</li> <li>○ Accompagnement à l'inclusion financière</li> </ul> </li> <li>▫ Appui à l'insertion des femmes dans des activités économiques plus rentables/plus rémunératrices et dans la diversification des revenus, et dans lesquels elles ont des avantages comparatifs :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etuvage du riz</li> <li>○ Transformation de sous-produits du riz (les farines, les galettes, les grumeaux, etc.)</li> <li>○ Transformation et commercialisation des produits de la pisciculture et de la pêche</li> <li>○ Transformation et commercialisation des PFNL</li> <li>○ Appui dans la filière sésame pour arriver jusqu'à la commercialisation</li> <li>○ Dotation de magasins de stockage dans le riz et l'oignon pour mieux gérer la saisonnalité des prix, formation au warrantage</li> </ul> </li> <li>▫ Introduction des pratiques agroécologiques plus efficaces et développement des peuplements / création de vergers de plantes pourvoyeuses de PFNL</li> <li>▫ Renforcement du contrôle des femmes sur les ressources :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dotation des femmes vulnérables à travers les groupements et non à travers le ménage pour éviter leur instrumentalisation par leur mari pour accéder aux facteurs de production</li> <li>○ Formation en gestion</li> <li>○ Formation sur les systèmes d'apprentissage interactifs sur le genre au niveau des ménages pour promouvoir l'accès équitables aux ressources et la répartition équitable des bénéfices à tous les membres du ménage</li> </ul> </li> <li>▫ Facilitation de l'accès aux marchés :</li> <li>▫ Appui à la contractualisation avec un opérateur de marchés</li> </ul>
Renforcement de la participation des femmes et de leur rôle dans la	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Facilitation de leur accès à l'information à travers les groupements, unions et interprofessions</li> <li>▫ Renforcement de capacités :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ alphabétisation fonctionnelle,</li> <li>○ formation sur les systèmes d'apprentissage interactifs sur le genre et en</li> </ul> </li> </ul>

prise de décision	leadership au niveau des ménages et des organisations (groupements/unions) <ul style="list-style-type: none"> <li>o formation en gestion, en négociation et entrepreneuriat</li> </ul> ☐ Organisation de visites d'échanges
Amélioration du bien-être et réduction de la charge de travail des femmes	☐ Dotation de parcelles aménagées irriguées aux groupements de femmes pour la riziculture ☐ Dotation de parcelles dans des périmètres maraîchers équipés de technologies d'irrigation économes en eau et réduisant la charge de travail ☐ Facilitation de l'accès aux équipements à la production, équipement de transformation, énergie solaire ☐ Sensibilisation et formation sur la nutrition, appui à la réalisation d'activités visant l'amélioration de la situation nutritionnelle de la population ☐ Innovations technologiques par des pratiques agroécologiques plus efficaces ☐ Formation sur les systèmes d'apprentissage interactifs sur le genre au niveau des ménages pour promouvoir l'accès équitables aux ressources et la répartition équitable des bénéfices à tous les membres du ménage

24. Le Projet doit également développer des mesures opérationnelles d'accompagnement qui sont destinés à faciliter la mise en œuvre de la stratégie. Ces mesures opérationnelles incluent entre autres :

- (i) la fixation d'un quota d'objectif minimum de femmes que le Projet doit atteindre ;
- (ii) l'allocation de ressources humaines et financières qui doivent permettre de réaliser les activités d'intégration du genre (identification des personnes responsables des questions de genre et ciblage au niveau du Projet, responsable en genre et ciblage au niveau du Programme pays et responsables en suivi-évaluation et gestion des savoirs), budgétisation sensible au genre dans les plans de travail et de budget annuels, intégration de la dimension genre dans les critères de recrutement du personnel, clarification des aspects de genre dans les termes de référence du personnel du Projet) ;
- (iii) le renforcement de l'équipe du Projet et des partenaires sur l'approche d'intégration de l'égalité entre les sexes ;
- (iv) le choix des partenaires de mise en œuvre sur la base de leur sensibilité et de leur expérience en matière d'intégration du genre ;
- (v) la participation du Projet aux dialogues politiques sur les sujets liés à l'intégration du genre ; etc. Le système de suivi-évaluation du Projet doit comprendre des indicateurs sensibles au genre et prévoir une ventilation des données par sexe.

L'équipe projet et les prestataires du projet devront par ailleurs respecter les principes de la politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Cette politique est disponible à l'adresse suivante sur le site du FIDA: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>.

25. L'atteinte des résultats à différents niveaux sera également analysée selon une perspective de genre.

### C. Stratégie jeunes

26. Les jeunes femmes et les jeunes hommes de 15 à 35 ans qui vivent en milieu rural dans les zones d'intervention du Projet constituent des sous-groupes privilégiés pour bénéficier de ses appuis. Il s'agit (i) des filles et des fils d'agriculteurs déscolarisés précocement à la recherche d'opportunités de travail qui désirent s'impliquer dans le métier

de leurs parents au niveau des filières d'intervention; (ii) des jeunes diplômés et étudiants des écoles de formation technique ayant atteint un certain niveau de scolarisation, et qui sont déjà entrepreneurs ou ont le potentiel intellectuel et technique pour se lancer dans un projet d'affaire.

27. La stratégie «jeunes» du Projet a pour orientation stratégique d'insérer les jeunes dans les métiers agricoles et ruraux au niveau des filières d'intervention, afin de les fixer dans leurs territoires pour qu'ils soient des forces vives qui contribuent au développement de l'agriculture. Deux types d'emploi sont ainsi visés pour leur insertion :

- a) l'auto-emploi ou l'auto-entrepreneuriat qui consiste à travailler à son propre compte ;
- b) les emplois salariés qui seront identifiés au niveau des filières notamment à travers les MER créées et consolidées, ainsi qu'au niveau des autres opérateurs.

28. La démarche d'insertion pour les deux types d'emploi est différenciée :

- a) une approche basée sur l'insertion dans les OPB pour bénéficier des SPAM, pour les activités de production, ou une demande portée par un jeune ou un groupe de jeunes et matérialisée par un micro-projet/business plan adressé aux CREER pour les activités de transformation/valorisation et commercialisation en ce qui concerne l'auto-emploi/entrepreneuriat;
- b) une approche reposant sur la formation professionnelle continue et l'insertion pour les emplois salariés. Lesdites formations professionnelles continues sont destinées uniquement aux jeunes, et peuvent concerner des emplois salariés nouveaux ou existants auprès des MER appuyés par le Projet. La formation des jeunes pour les nouveaux emplois salariés créés au niveau des MER doit permettre d'améliorer leur employabilité et leur insertion professionnelle ; la formation des jeunes pour des emplois existants au niveau des MER existantes doit permettre d'accroître la productivité de l'emploi.

29. Les objectifs du Projet dans la stratégie «Jeunes» consistent : (i) à favoriser l'autonomisation économique des jeunes, et (ii) à renforcer leur participation au niveau des différents sphères professionnelles et sociétales. Plusieurs activités sont prévues en ce qui concerne l'autonomisation économique :

- (i) la facilitation de l'accès à l'information,
- (ii) l'alphabétisation fonctionnelle,
- (iii) les activités de renforcement des capacités techniques et transversales (formation sur les bonnes pratiques agricoles, la production piscicole, la production de miel, la gestion, l'entrepreneuriat, l'éducation financière, etc.),
- (iv) l'amélioration de l'employabilité des jeunes et de la productivité de l'emploi par la formation professionnelle continue (ex : formation spécifique pour jeunes sur les métiers qui touchent à l'énergie solaire),
- (v) l'orientation vers des activités économiques rentables au niveau des filières à travers les micro-projets (ex : fourniture de services dans la mise en location et la réparation de matériels agricoles pour les jeunes hommes ; l'étuvage du riz et la transformation de sous-produits comme les farines, les galettes, les grumeaux, etc. pour les jeunes femmes, la transformation des PFNL et des produits piscicoles, etc.),

- (vi) la facilitation de l'accès aux ressources (taux de subvention plus avantageux dans le financement de micro-projets à coûts partagés permettant d'accéder aux intrants, SPAM «équipements», etc.),
- (vii) l'accompagnement à l'élaboration et la finalisation du projet/Business plan, l'appui-accompagnement dans la mise en œuvre du projet, l'appui dans la négociation commerciale et la contractualisation, etc.

30. En ce qui concerne les modalités de leur participation au Projet, les jeunes sont ciblés et renforcés à travers les groupements et organisations.

31. La stratégie «Jeunes» s'appuie également sur des mesures opérationnelles comme la prise en considération des questions liées à la jeunesse dans les différentes études préalables à faire au démarrage du Projet, la sensibilisation de l'équipe du Projet et des partenaires sur l'inclusion des jeunes et l'importance de leur participation, le choix de partenaires de mise en œuvre ayant une sensibilité et une expérience notée dans l'appui des jeunes, le développement d'un système de suivi-évaluation comportant des indicateurs et basé sur des données ventilées par sexe et par âge. Le Projet s'inspirera des expériences du Projet FIER au Mali notamment en matière de ciblage des jeunes et de leur implication dans l'identification et le montage de leurs micro-projets.

#### **D. Mesures d'accompagnement pour soutenir les stratégies**

32. Dès son démarrage le Projet doit engager l'élaboration d'un document de stratégie de ciblage et d'inclusion des groupes cibles détaillant les principes d'interventions et les mesures spécifiques prévues à l'intention des femmes, des jeunes et des ruraux pauvres. La stratégie doit être finalisée à travers une réunion de validation commune, associant dans la mesure où ils sont identifiés les partenaires de mise en œuvre et la DGESS du MAAH, pour créer une vision commune au sein de l'équipe et faciliter la mise en œuvre. L'ensemble de l'équipe du projet sera renforcé en conséquence. La stratégie peut être affinée en cours de projet. Cette stratégie doit servir de guide et de document de référence aux équipes du Projet et à ses partenaires de mise en œuvre. Des manuels plus ciblés et plus opérationnels peuvent venir compléter le document de stratégie.

33. Pour accompagner sa stratégie d'intervention en matière de ciblage, genre et inclusion sociale, l'équipe du Projet travaillera avec le(e) responsable, dédié sur ces questions, recruté au niveau du Programme pays. Il/elle coordonne toutes les activités relatives au ciblage, au genre, à l'intégration des jeunes et à l'inclusion sociale. Le Projet doit s'assurer également que l'ensemble de l'équipe de mise en œuvre du projet soit sensible au genre, et notamment celle au niveau terrain qui gèrera directement les relations/échanges avec les bénéficiaires. La sensibilité au genre doit être considérée dans les processus de recrutement, et les candidatures féminines doivent être promues. Le choix des partenaires de mise en œuvre prendra également en compte la sensibilité des potentiels partenaires à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des jeunes, et l'inclusion sociale. Le projet devra également s'assurer qu'un équilibre de genre (représentativité égale des deux sexes) soit respecté dans le recrutement des conseillers agricoles qui doivent donner un appui direct aux bénéficiaires au niveau local.

34. En plus de la prise en compte du genre dans le système de suivi-évaluation (désagrégation des données et analyse prenant en compte le genre), le Projet doit mener des évaluations qualitatives reposant sur les bénéficiaires, qui visent à s'assurer de l'effectivité des mécanismes d'inclusion et du partage équitable des bénéfices. Les exercices de planification et de budgétisation doivent également avoir une bonne sensibilité au genre pour s'assurer que les activités spécifiques relatives au ciblage, genre et inclusion soient

effectivement programmées, et que les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre soient disponibles.



**Tableau 2 : Vue d'ensemble sur les bénéficiaires, leurs contraintes et les réponses du Projet**

Filières	Activités de production	Activités de valorisation des produits
<b>Riz</b>	Groupements de femmes et groupements mixtes dans lesquels les femmes et les jeunes vulnérables exploitent une surface inférieure à 0,25 Ha et sont non ou partiellement équipés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les femmes étuveuses dont notamment les jeunes femmes travaillant individuellement ou en groupements, n'ayant pas d'éducation, intervenant comme travailleuse temporaire ou offrant des prestations de services dans les grands sites (entretien des unités, de l'environnement, etc.)</li> <li>- Jeunes hommes salariés travaillant dans une rizerie pour les activités de décorticage, faisant décorticage à la main ou propriétaires de petites décortiqueuses</li> <li>- Les femmes et les jeunes (fils et filles d'agriculteurs déscolarisés) sans activité régulière, disposant d'une première expérience dans la filière riz, et désirant se lancer dans la valorisation des produits</li> <li>- Les jeunes diplômés désirant entreprendre dans la valorisation des produits de la filière</li> <li>- Les jeunes constitués en groupement désireux de fournir des activités de services à la production dans le domaine de la mécanisation (labour, récolte, battage/vannage, etc.) et capables de contribuer à hauteur de 20% sur fonds propres ou à crédit au financement de leur projet.</li> <li>- Les agro-entrepreneurs individuels travaillant en aval de la filière capables de contribuer à hauteur de 20% sur fonds propres ou à crédit au financement de son projet productif</li> <li>- Les groupes de producteurs capables de contribuer 15% sur fonds propres ou à crédit au financement de leur projet productif</li> </ul>
<b>Maraîchage</b>	Groupements de femmes vulnérables, de jeunes et groupements mixtes engagés dans la production qui auront bénéficiés des périmètres maraîchers aménagés dont les caractéristiques sont : taille de périmètres par exploitant inférieure à 100 m <sup>2</sup> , acquisition de terres par emprunt ou location, accès difficile aux intrants, très faibles respects des itinéraires techniques, moyens de production et d'exhaure traditionnelle, main d'œuvre familiale, accès difficile aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les femmes et les jeunes, disposant d'une première expérience dans la filière maraîchage et désirant se lancer dans la valorisation des produits</li> <li>- Les jeunes diplômés désirant entreprendre dans la valorisation des produits de la filière</li> <li>- Les agro-entrepreneurs individuels travaillant en aval de la filière capables de contribuer à hauteur de 20% sur fonds propres ou à crédit au financement de son projet productif</li> <li>- Les groupes de producteurs capables de contribuer à hauteur de 15% sur fonds propres ou à crédit au financement de leur projet productif</li> </ul>
<b>Sésame</b>	Groupements de femmes, d'hommes et groupements mixtes de producteurs de sésame dans lesquels chaque membre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les femmes, les hommes et les jeunes, disposant d'une première expérience dans la filière sésame, et désirant se lancer dans la valorisation des produits de la filière</li> </ul>

Filières	Activités de production	Activités de valorisation des produits
	exploite une surface inférieure à 0,5 Ha, ont un faible accès aux variétés améliorées, et sont non équipés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les jeunes diplômés désirant entreprendre dans la valorisation des produits de la filière</li> <li>- Les agro-entrepreneurs individuels travaillant en aval de la filière capables de contribuer à hauteur de 20% sur fonds propres ou à crédit au financement de son projet productif</li> <li>- Les groupes de producteurs capables de contribuer 15% sur fonds propres ou à crédit au financement de leur projet productif</li> </ul>
<b>Niébé</b>	Groupements de femmes, d'hommes et groupements mixtes de producteurs de niébé dans lesquels chaque membre exploite une surface inférieure à 0,5 Ha, ont un faible accès aux variétés améliorées, et sont non équipés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupements et unions de transformatrices disposant d'unité artisanale et manuelle, n'ayant pas accès aux financements et aux marchés, et pas insérés dans les réseaux de transformateurs</li> <li>- Les femmes, les hommes et les jeunes, disposant d'une première expérience dans la filière niébé, et désirant se lancer dans la valorisation des produits de la filière</li> <li>- Les agro-entrepreneurs individuels travaillant en aval de la filière capables de contribuer à hauteur de 20% sur fonds propres ou à crédit au financement de son projet productif</li> <li>- Les groupes de producteurs capables de contribuer à hauteur de 15% sur fonds propres ou à crédit au financement de leur projet</li> </ul>
<b>Pisciculture</b>	<p>Pour les cages et enclos : Groupements de jeunes ou jeune capables de contribuer à hauteur de 15% sur fonds propres ou à crédit au financement de leur projet productif</p> <p>Pour les bassins d'aquaponie : Activité de diversification pour des groupements maraichers installés dans des jardins avec un accès permanent à l'eau (gravitaire ou forage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupements de femmes ou de jeunes disposant d'unité artisanale et manuelle de fumage / séchage de poissons ayant peu ou pas accès aux financements et aux marchés</li> <li>- Groupements de jeunes ou jeune désireux de s'investir dans les services à la filière piscicole (fabrication d'aliment, fabrication et réparation des équipements, transport d'alevins, etc.) capables de contribuer à hauteur de 15% sur fonds propres ou à crédit au financement de leur projet</li> <li>- Les femmes, les hommes et les jeunes, disposant d'une première expérience dans la filière halieutique, et désirant se lancer dans la valorisation des produits de la filière</li> <li>- Les groupes de producteurs capables de contribuer à hauteur de 15% sur fonds propres ou à crédit au financement de leur projet (débarcadère, fabrique de glace) éventuellement en cofinancement avec les Communes.</li> </ul>
<b>Produits forestiers non ligneux</b>	Groupements de femmes et groupements mixtes impliqués dans la production de riz et de maraichage et désireux de contribuer à la protection des aménagements par le reboisement / végétalisation des bassins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les femmes et les jeunes, disposant d'une première expérience dans la filière PFNL et désirant se lancer dans la valorisation des produits</li> <li>- Les jeunes diplômés désirant entreprendre dans la valorisation des produits de la filière</li> <li>- Les agro-entrepreneurs individuels travaillant en aval de la filière</li> </ul>

Filières	Activités de production	Activités de valorisation des produits
<b>Miel</b>	<p>versant, la création de haies vives et de brises vent.</p> <p>Activité de diversification pour des groupements maraichers installés dans des jardins avec un accès permanent à l'eau (gravitaire ou forage) : plantation de PFNL en association avec le maraichage, plantation d'arbres d'ombrages</p> <p>Groupements de femmes, d'hommes et groupements mixtes de producteurs de niébé ou de sésame désireux de renouveler / densifier les peuplements de karité</p> <p>Pour le miel : Groupements de jeunes ou jeune capables de contribuer à hauteur de 15% sur fonds propres ou à crédit au financement de leur projet productif</p>	<p>capables de contribuer à hauteur de 20% sur fonds propres ou à crédit au financement de son projet</p> <p>- Les groupes de producteurs capables de contribuer à hauteur de 15% sur fonds propres ou à crédit au financement de leur projet</p>

**Tableau 3. Estimation du nombre de bénéficiaires par composante, sous-composante et activité du PAPFA**

COMPOSANTE ET ACTIVITES	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	OBSERVATIONS
<b>COMPOSANTE A: Amélioration de la productivité et de la production agricole</b>		
Aménagements rizicoles de bas-fonds et SPAM riz de bas-fonds	12 000	3 000 ha à raison de 0.25 ha par bénéficiaire
SPAM riz de plateau	3 000	3 000 ha à raison de 1 ha par ménage
Aménagements maraîchers et SPAM maraîchers	8 000	800 ha à raison de 0.10 ha par bénéficiaire
SPAM sésame	3 000	1 500 ha à raison de 0.50 ha par bénéficiaire
SPAM niébé	1 500	750 ha à raison de 0.50 ha par bénéficiaire
Unités de stockage de riz		Même bénéficiaires que les bénéficiaires des aménagements et des SPAM (afin d'éviter le double comptage)
Unités de stockage d'oignons		
Pistes et mesures d'accompagnement (alphabétisation, éducation nutritionnelle, genre)		
Sous-total composante A	27 500	
<b>Composante B: Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles</b>		
Concertation, contractualisation et investissements structurants dans les filières	2 500	Bénéficiaires de l'ensemble des activités d'appui aux filières autres que ceux qui sont directement touchés dans le cadre des SPAM et les aménagements de la composante A et des MER dans la sous-composante B2 (10% des bénéficiaires du Projet)
Professionnalisation et financement des MER	22 200	Sur la base de business plan individuels ou collectifs
Renforcement de capacités des employés des MER	4 800	Une moyenne de 2 employés renforcés par MER
Sous-total composante B	29 500	
TOTAL	57 000	

**Tableau 4: Répartition des bénéficiaires par composante, sous-composante et activité du PAFA-4R**

Types d'investissement	Localisation	Bénéficiaires (types)	Unité	Quantité	Bénéficiaires par unité	Nbr. total de bénéf. <sup>1</sup>		Nbr. total de ménages		Nbr. total de personnes touchées <sup>2</sup>	Observations
						de l'activité (avec double comptage)	du projet	de l'activité	du projet		
<b>Composante A. Amélioration de la productivité et de la production agricole</b>											
SPAM riz de bas fonds		producteur	hectare	3000	4	12000	12000	6857	6857	52 800	
SPAM sésame		producteur	hectare	1600	2	3200	3200	1829	1829	14 080	
SPAM niébé		producteur	hectare	800	2	1600	1600	914	914	7 040	
SPAM maraîchage bas fonds		producteur	hectare	500	10	5000	5000	2857	2857	22 000	
SPAM maraîchage jardins		producteur	hectare	500	10	5000	5000	2857	2857	22 000	
Formation appui conseil		producteur	Personne	26800	1	26800	PM	15314	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM (Léraba)
<i>SPAM hors Léraba Sous total</i>							26 800		15 314	117 920	
SPAM riz de bas fonds	Léraba	producteur	hectare	800	4	3200	3200	1829	1829	14 080	
SPAM maraîchage bas fonds	Léraba	producteur	hectare	800	4	3200	3200	1829	1829	14 080	
SPAM maïs	Léraba	producteur	hectare	400	2	800	PM	457	PM	PM	Même bénéficiaires que maraîchage Léraba
Formation appui conseil	Léraba	producteur	Personne	6400	1	6400	PM	3657	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM (Léraba)
<i>SPAM Léraba Sous total</i>							6 400		3 657	28 160	
Aménagement de bas fonds / petit périmètres		producteur	hectare	2000	4	8000	PM	4000	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM bas fonds (hors Léraba)
Jardins maraichers		producteur	hectare	400	10	4000	PM	2000	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM maraîchage jardins
Bassins d'aquaponnie pour maraichages (4 par hectare)		producteur	Bassin	200	2,5	500	PM	250	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM maraîchage jardins
<i>Autres appuis à la production Sous total</i>							-				
<b>Total Composante 1</b>							<b>33 200</b>		<b>18 971</b>	<b>146 080</b>	
<b>Composante B. Appui à la valorisation et la commercialisation des produits agricoles</b>											
MER filières végétales		Individuel	Plan d'affaire	200	1	200	200	114	114	880	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER filières végétales		Collectif	Plan d'affaire	600	22	13200	13200	7543	7543	58 080	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs
MER filières végétales - Formation		Personne	Personne	13400	1	13400	PM	7657	PM	PM	Même bénéficiaire autre appui production piscicole
<i>800 MER filières végétales Sous total</i>						13 400		7 657	58 960		

## Burkina Faso

## Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

## Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

MER filières végétales	Léraba	Individuel	Plan d'affaire	75	1	75	75	43	43	330	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER filières végétales	Léraba	Collectif	Plan d'affaire	225	22	4950	4950	2829	2829	21 780	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs
MER filières végétales - Formation	Léraba	Personne	Personne	5025	1	5025	PM	2871	PM	PM	Même bénéficiaire autre appui production piscicole
				300	<i>MER filières végétales Léraba</i>		<i>Sous total</i>	5 025	2 871	22 110	
MER Pisciculture - Cages (4)		Individuel	Plan d'affaire	30	1	30	30	17	17	132	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER Pisciculture - Enclos (3)		Individuel	Plan d'affaire	50	1	50	50	29	29	220	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER Pisciculture - Four Sorkor		Individuel (par petit groupe de 10 pers.)	Plan d'affaire	40	10	400	400	229	229	1 760	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER Pisciculture - Four Thiaroye		Collectif	Plan d'affaire	10	12	120	120	69	69	528	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs
MER Pisciculture - Formation		Personne	Personne	580	1	580	PM	331	PM	PM	Même bénéficiaire autre appui production piscicole
				130	<i>MER Pisciculture</i>		<i>Sous total</i>	600	343	2 640	
Sous projets filières		Femmes et jeunes avec expérience initiale	Plan d'affaire	8	30	240	240	137	137	1 056	
SP Pisciculture - Unité de transformation		Organisations de producteurs	Plan d'affaire	4	30	120	120	69	69	528	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs
SP Pisciculture - Fabrique de glace		Organisations de producteurs	Plan d'affaire	4	30	120	PM	69	PM	PM	Même bénéficiaire autre appui production piscicole
Sous projets filières - formation		Femmes et jeunes avec expérience initiale	Personne	480	1	480	PM	274	PM	PM	Même bénéficiaires que sous projets filières
				8	<i>Sous projets filières</i>		<i>Sous total</i>	360	206	1 584	
MER PFNL - équipement		Individuel	Plan d'affaire	130	1	130	130	74	74	572	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER PFNL - équipement		Collectif	Plan d'affaire	750	22	16500	16500	9429	9429	72 600	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs
MER PFNL - Formation		Bénéficiaire d'appui	Personne	16630	1	16630	PM	9503	PM	PM	Même bénéficiaires que MER PFNL équipement
				880	<i>MER PFNL</i>		<i>Sous total</i>	16 630	9 503	73 172	
<b>Total Composante 2</b>							<b>36 015</b>		<b>20 580</b>	<b>158 466</b>	
<b>Total PAFA-4R</b>							<b>69 215</b>		<b>39 551</b>	<b>304 546</b>	

1/ Désagrégé en bénéficiaire de l'activité en tant que tel dans la colonne 1 et repris dans la colonne 2 pour calculer le nombre de bénéficiaire du projet si pas déjà comptabilisé par ailleurs.

2/ Calculé sur la base du nombre de bénéficiaires direct (colonne K), de 1,75 bénéficiaires directs en moyenne par ménage et de 7,7 personnes par ménage

**Calcul du nombre de personnes touchées sur la base 7,7 personnes par ménage**

Nombre de bénéficiaires directs	Nombre moyen de bénéficiaires directs par ménage	Nombre de personnes touchées	Nombre de personnes par ménage	Nombre de ménages
69 215	1,75	304 546	7,7	39 551

**Arrondi à**

70 000	1,75	308 000	7,7	40 000
--------	------	---------	-----	--------

**Tableau 5 : Checklist des mesures relatives au ciblage**

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p><b>1.</b> Est-ce que le principal groupe cible- les personnes devant tirer le plus parti des interventions – correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage (les ruraux plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire) ?</p>	<p>Oui, les groupes-cibles du Projet comprennent les ruraux pauvres et vulnérables touchés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique dont particulièrement les femmes et les jeunes ; ils n'ont pas ou peu d'accès à l'éducation, accèdent difficilement aux facteurs de production (terre, intrants, financement, etc.).</p>
<p><b>2.</b> Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers – avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?</p>	<p>Oui, le tableau de caractérisation des bénéficiaires du Projet dans l'Appendice 2 identifie les sous-groupes ciblés dans les différentes activités ; tout en considérant le sexe, l'âge, les profils socio-économiques, les ressources et les moyens d'existence.</p>
<p><b>3.</b> Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous-groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion ?</p>	<p>Oui, les missions de préparation et de formulation ont associé les groupes-cibles potentiels du Projet afin de tenir compte de leurs aspirations. Par ailleurs la formulation du Projet a tenu compte des leçons apprises et des retours des bénéficiaires lors des ateliers des parties prenantes réalisés à l'achèvement des précédents projets financés par le FIDA. Les activités proposées par le Projet constituent des réponses aux besoins et contraintes exprimées par les différents groupes cibles.</p>
<p><b>4.</b> Le DCP d'écrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique sur le ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci-après :</p>	<p>Oui, voir détail ci-après</p>
<p><b>4.1. Ciblage géographique</b> – basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de substitution, il permet d'identifier, pour les projets/ programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres</p>	<p>Oui, le ciblage de la zone d'intervention du Projet s'est basé sur les données disponibles en matière de vulnérabilité : pauvreté, sécurité alimentaire, malnutrition. Le choix des régions a été basé entre autre sur leur incidence élevée de pauvreté ou de sécurité alimentaire ou de malnutrition. Pendant les prochaines étapes de la conception, les données intra régionales seront affinées pour s'assurer de bien toucher les poches de pauvreté à forte concentration de pauvres dans le choix des départements et localités à appuyer. Le ciblage géographique prend également en compte l'incidence du changement climatique en privilégiant des zones ou des ressources en eau sont disponibles mais peu ou pas valorisées en vue de mettre en place des systèmes de production plus résilients au profit des populations cibles du FIDA</p>
<p><b>4.2. Ciblage direct</b> - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques</p>	<p>Oui, des critères d'éligibilité favoriseront l'inclusion des groupes les plus vulnérables, des jeunes et des femmes dans les activités du Projet. L'utilisation du système de quotas (au moins 50 % de femmes et 30 % de jeunes pour l'ensemble des interventions du Projet) renforcera ces critères. Certaines activités sont directement orientées à l'endroit des femmes et des jeunes.</p> <p>Le ciblage direct concerne également des acteurs de l'aval ou de l'amont des filières dont la Participation au Projet peut produire d'importantes retombées positives pour les populations cibles du FIDA en terme de renforcement de leurs capacités, de leur autonomie et de leur résilience.</p>
<p><b>4.3. Auto ciblage</b> – lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations</p>	<p>Oui, le développement des réponses apportées par le Projet (facilitation de l'accès aux parcelles aménagées pour les femmes, technologies d'irrigation économes en eau, magasins de stockage, appui à l'accès au</p>



Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
en ressources et les stratégies de subsistance des groupes- cibles	marché, etc.) se base sur la connaissance des besoins et aspirations exprimés par les différentes catégories de groupes-cibles. Les activités ont été identifiées avec les groupes cibles et soutiennent leurs stratégies de subsistance.
4.4. <b>Mesures d'autonomisation</b> – y compris l'information et de la communication, ciblé sur le renforcement de capacité et de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir	Oui, la stratégie de ciblage du Projet s'adosse sur des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication autour de ses objectifs, ses cibles et son mode opératoire, à l'endroit de tous les acteurs et bénéficiaires potentiels dès son lancement, avec un focus sur les femmes et les jeunes (hommes et femmes). Les capacités des femmes et des jeunes, et leurs organisations seront renforcées afin d'accroître leurs possibilités de se faire entendre, et promouvoir ainsi leur participation (alphabétisation, gestion, etc.). A travers des méthodologies interactives au niveau des ménages et des organisations (groupements/unions), le Projet cherchera également à contribuer au rétablissement de l'équilibre social.
4.5. <b>Mesures de facilitation</b> – visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités	Oui, le Projet capitalise les expériences des autres projets pour s'assurer de bien connaître ses potentiels bénéficiaires. Il participera au dialogue politique liant le ciblage de la pauvreté, l'équité genre et l'inclusion jeunes au développement des filières ; et s'attachera également à renforcer la sensibilité et les capacités de l'équipe du Projet et des différents partenaires sur ces questions. Il s'attachera également à nouer des collaborations avec des partenaires de mise en œuvre sensibles à l'égalité des sexes.
4.6. <b>Attention aux procédures</b> qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires ; des procédures juridiques contraignantes, etc.)	Oui, la conception et la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des groupes-cibles reposent sur une approche participative et inclusive : les modalités de contribution financière des groupes cibles seront adaptées à leur possibilité.
4.7. <b>Mesures opérationnelles</b> – modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en œuvre et de fournisseurs de services	Oui, un responsable en genre et ciblage doit être recruté au niveau du Programme pays pour piloter, harmoniser les approches et favoriser les échanges d'expériences entre les deux projets du portefeuille. Ce responsable est relayé au niveau du Projet par les responsables en suivi-évaluation et gestion des savoirs qui sont chargés du suivi de la prise en compte des aspects genre et ciblage et de la mise en œuvre des activités. Une approche de gestion de Projet sensible au genre est adoptée : planification et budgétisation sensible au genre, suivi- évaluation sensible au genre, etc. Le choix des partenaires de mise en œuvre et le renouvellement de leurs contrats doivent être guidés entre autres par leur sensibilité sur le ciblage des groupes cibles du FIDA et le respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée.
<b>5. Suivi des résultats du ciblage.</b> Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi- évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ?	Oui, le DCP précise que le système de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de ciblage. Le responsable en genre et ciblage au niveau du Programme pays veillera en collaboration avec les responsables en suivi- évaluation et gestion des savoirs à ce que les indicateurs du système de suivi-évaluation soient ventilés selon le genre et l'âge ; et à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts soit assuré. L'élaboration de la stratégie de ciblage et de genre doit inclure et s'appuyer sur une étude sur le genre dans les filières. La stratégie doit également décrire de manière claire les mécanismes qui permettent un bon suivi de sa mise en œuvre. Les questions de genre et la pauvreté doivent être considérées dans les études/enquêtes prévues au démarrage du Projet et au cours de sa mise en œuvre, doivent être

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

<b>Question</b>	<b>Mesures adoptées dans la conception du Projet</b>
	renseignées continuellement dans le système de suivi-évaluation et seront évaluées à mi-parcours et en fin de Projet.

**Tableau 6 : Checklist des mesures opérationnelles équité genre**

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p><b>1.</b> Le DCP contient – et la mise en œuvre du Projet est basée - sur-des données de pauvreté désagrégées par genre et une analyse spécifique par genre pour les activités/secteurs concernés, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel pour la participation des femmes</p>	<p>Oui, la partie «Genre et Pauvreté» dans l'Appendice 2 du DCP du PAPFA analyse les disparités hommes-femmes et met en exergue la pauvreté et les inégalités selon le genre. Les contraintes relatives à l'autonomisation économique et la participation des femmes sont redressées par les activités développées dans les différentes composantes et sous-composantes du Projet.</p>
<p><b>2.</b> Le DCP contient-et le Projet met en œuvre - des mesures concrètes pour :</p>	
<p><b>2.1.</b> Développer l'<b>autonomisation économique des femmes</b> grâce à l'accès et au contrôle d'actifs productifs et du foyer</p>	<p>Oui, le Projet facilitera l'accès des femmes aux facteurs de production (dotation des parcelles aménagements, appui à l'accès aux intrants et aux conseils à travers les SPAM, accès aux équipements pour les jeunes femmes, adaptation des mécanismes de financement des micro-projets à leur capacité d'autofinancement, accompagnement à l'inclusion financière, etc.). Le Projet appuie également l'insertion des femmes dans des activités économiques plus rentables/plus rémunératrices et dans la diversification des revenus (étuvage, transformation de sous-produits du riz, appui dans la filière sésame pour arriver jusqu'à la commercialisation, dotation de magasins de stockage dans le riz et l'oignon pour mieux gérer la saisonnalité des prix, valorisation des PFNL et des produits de la filière halieutique, etc.) Des méthodologies d'apprentissage interactif selon le sexe seront utilisées au niveau des ménages et des groupements pour contribuer au rétablissement de l'équilibre social ; ceci promouvra un accès et un contrôle plus équitables sur les actifs au niveau des ménages et dans les organisations.</p>
<p><b>2.2</b> Renforcer et <b>assurer la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales</b></p>	<p>Oui, la représentation et la participation des femmes dans les organisations paysannes constitue une des critères de ciblage des ces dernières. Les capacités des femmes seront également renforcées pour promouvoir leur participation (alphabétisation, gestion, négociation, etc.). Les partenaires de mise en œuvre accorderont une attention particulière à l'objectif d'avoir au moins 50 % de femmes dans les instances de décision.</p>
<p><b>2.3 Alléger la charge de travail des femmes</b> et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes</p>	<p>Oui, l'attribution de parcelles aménagées irriguées aux groupements de femmes ; l'attribution de périmètres maraîchers avec des technologies d'irrigation économes en eau ; la facilitation de l'accès aux équipements à la production pour les jeunes femmes, équipement de transformation, énergie solaire, etc. permettent l'allègement de la charge de travail des femmes.</p>
<p><b>3.</b> Le DCP indique dans la section ciblage ce que le Projet apportera dans une perspective de genre</p>	<p>Oui, la section ciblage décline des sous-groupes de cibles en tenant compte du genre et de l'âge. Les appuis à apporter par le Projet sont également déclinés en fonction des besoins et contraintes exprimés par les différents sous- groupes. Ces éléments sont explicités dans l'Appendice 2 du DCP du PAPFA.</p>
<p><b>4.</b> Le DCP décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, dans les composantes concernées</p>	<p>Oui, le DCP décrit les éléments clés de la stratégie genre, ainsi que les activités opérationnelles permettant de soutenir ladite stratégie. Une attention particulière a été accordée pour veiller à ce que les femmes et les jeunes puissent bénéficier des différentes activités dans les</p>

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
	différentes sous-composantes.
<p><b>5.</b>Le DCP décrit et le Projet met en œuvre - des mesures opérationnelles visant à assurer la participation équitable entre les sexes aux activités et aux bénéfices du Projet.</p>	
<p><b>5.1.</b> Affecter des <b>ressources humaines et financières</b> adéquates pour mettre en œuvre une approche genre</p>	<p>Oui, le pilotage des activités relatives au genre et au ciblage du Projet sera mené par le/la Responsable en genre et ciblage au niveau du Programme pays qui sera relayé(e) par les Responsables en suivi-évaluation et gestion de savoirs au sein du Projet.</p> <p>Le Projet adoptera également dans sa mise en œuvre une planification et une budgétisation sensible à l'intégration de l'égalité des sexes.</p>
<p><b>5.2.</b> Assurer et appuyer la participation active des femmes dans des instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet, y compris la fixation d'objectifs spécifiques pour leur participation</p>	<p>Oui, la participation active des femmes dans les instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet sera soutenue par des mesures incitatives de sensibilisation et de renforcement.</p>
<p><b>5.3.</b> Veiller que <b>les arrangements de Projet</b> (composition de l'équipe de Projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution,...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes</p>	<p>Oui, la dimension genre et jeunes sera également introduit dans les critères de sélection du personnel du Projet. Les attributions de chaque membre de l'équipe sur les aspects de genre seront clarifiées dans leurs TdR ; et l'ensemble de l'équipe sera sensibilisée et formée.</p> <p>Le choix et le renouvellement des contrats de partenariats seront guidés entre autres par un respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée.</p>
<p><b>5.4.</b> Réaliser des efforts spécifiques pour atteindre les femmes.</p>	<p>Oui, Une discrimination positive à l'égard des femmes est promue dans la mise en œuvre des activités. Les candidatures féminines seront promues dans l'équipe de mise en œuvre du Projet notamment pour les équipes sur le terrain pour faciliter la participation des femmes bénéficiaires. Le Projet veillera à avoir des conseillers techniques endogènes des deux sexes.</p>
<p><b>5.5.</b> Identifier les opportunités pour soutenir des partenariats stratégiques avec le Gouvernement et d'autres institutions de développement pour la mise en réseau et le dialogue politique</p>	<p>Oui, le Projet s'aligne aux orientations stratégiques nationales. Les Ministères et leurs services déconcentrés constituent des partenaires privilégiés du projet. A travers son approche de faire-faire, le Projet collabore avec de nombreuses institutions de développement pour la mise en œuvre des activités. Les résultats des interventions et les leçons apprises seront capitalisés et diffusés notamment pour soutenir le dialogue politique relatif à ces aspects.</p>
<p><b>6.</b> Le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs du Projet prévoient des indicateurs de performance et spécifiques sur l'équité genre et l'autonomisation des femmes</p>	<p>Oui, le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs prévoient la ventilation des données selon par sexe et âge.</p> <p>Le Responsable en genre et ciblage doit veiller en collaboration avec les responsables en suivi-évaluation et gestion des savoirs à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts considérant la dimension genre soit assurée.</p>

### **CHAPITRE III. DESCRIPTION DÉTAILLÉES DES COMPOSANTES ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

1. L'objectif général du PAFA-4R est de contribuer à la réduction de la pauvreté et de stimuler la croissance économique dans les régions des Cascades, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest.
2. L'objectif de développement du PAFA-4R reprend celui du PAPFA, à savoir « améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits des filières soutenues par le projet ». D'une manière générale, les interventions du PAFA-4R seront complémentaires à ceux du PAPFA dans les régions des Cascades, Haut-Plateaux et Boucle de Mouhoun. Par contre, dans la région du Sud-Ouest où le PAPFA n'intervient pas, le PAFA-4R finance l'ensemble des filières (riz, sésame, niébé, PFNL, pisciculture).
3. Le PAFA-4R est structuré sur la base des mêmes composantes et sous-composantes que le PAPFA. Il reprend l'essentiel des activités, approches et outils utilisés par le PAPFA en les complétant et en les adaptant aux nouvelles filières promues (PFNL, pisciculture).
4. Au niveau de la production, les PFNL (miel, karité, moringa, etc.) seront intégrés comme mesures d'accompagnement ou de protection des aménagements rizicoles et maraichers. La cueillette, transformation et commercialisation des PFNL seront renforcées à travers la composante B. Il s'agit des microentreprises individuelles et collectives.
5. La pisciculture au Burkina Faso se trouve toujours dans une situation embryonnaire, surtout à cause d'une évaporation élevée. Les principales solutions technologiques proposées seront les bassins d'aquaponie intégrés aux jardins maraichers permanents et les cages et les enclos dans les plans d'eau qui s'y prêtent, notamment à l'intention des pêcheurs. Une approche sera pilotée durant les premières années du Projet. La mission de revue à mi-parcours prendra une décision quant à la mise-à-échelle des activités d'appui à la pisciculture.
6. Pour des raisons opérationnelles, l'appui au Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL) est regroupé dans la sous-composante B3. Cette sous-composante sera mise en œuvre dans son ensemble par l'unité de coordination du PAVAL.
7. La mise en œuvre du PAFA-4R s'étalera sur 6 ans (2020-2025) et comprendra deux composantes d'investissement : (i) amélioration de la productivité et de la production agricole ; (ii) appui à la valorisation et la commercialisation des produits agricoles.

## **Composante A : Amélioration de la productivité et de la production agricole**

8. Le tableau 1 présente l'effet attendu et les produits de la composante A. L'effet attendu 1 du Projet est "l'amélioration de la productivité des systèmes agricoles dans les filières ciblées". Cette amélioration doit permettre de dégager au niveau des exploitations et des organisations paysannes de base (OPB) des surplus intéressants pour le marché et justifier les activités de valorisation prévue dans la Composante B.

9. La Composante A visera à atteindre l'effet 1 à travers: (i) une facilitation de l'accès aux intrants et du matériel de qualité, ainsi que du conseil agricole adapté (sous-composante A1); et (ii) des aménagements hydro-agricoles et de désenclavement des sites de production (sous-composante A2). De plus, les mesures d'accompagnement sont prévues afin de prendre en compte les aspects de nutrition, changement climatique et genre/jeunes.

**Tableau 1 : Effet et produits attendus de la Composante A**

<b>Effet 1</b>	La productivité des systèmes agricoles dans les filières ciblées est améliorée.
<b>Produit 1.1</b>	Des techniques et connaissances améliorant durablement la productivité agricole et la situation nutritionnelle sont maîtrisées par les acteurs.
<b>Produit 1.2</b>	Des infrastructures durables améliorent la productivité au niveau des filières ciblées

### **A.1 Sous composante A1 : Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricole**

#### **a. Description générale de la sous-composante A1**

10. Cette sous-composante visera l'amélioration significative des rendements des cultures agricoles ciblées par la promotion de l'accès (i) aux intrants (semences certifiées, plants, engrais, géniteurs ou alevins, aliment) selon des itinéraires techniques raisonnés, (ii) aux équipements, (iii) au conseil technique de qualité, et (iv) aux innovations et leur diffusion en milieu paysan

11. Les principales caractéristiques et contraintes pour améliorer la productivité des cultures dans les régions ciblées, sont l'accès aux intrants et l'adoption des techniques de production et de gestion de l'eau. L'accès aux intrants de qualité est un important frein à l'amélioration de la productivité agricole. Les filières d'intervention du PAFA-4R sont caractérisées par des niveaux d'intensification très variables: (i) le sésame, cultivé de manière généralement peu intensive, peu exigeant en intrants et en eau, il est semé en dernier dans le calendrier cultural et ne bénéficie que de peu de fertilisants; (ii) le riz dont le niveau d'intensification augmente avec le niveau de maîtrise de l'eau (plateau, bas-fonds, irrigation), combiné avec un apport d'intrants; (iii) les cultures maraîchères, cultures à haute valeur ajoutée, qui bénéficient généralement d'apports organiques et minéraux et de traitements phytosanitaires; et (iv) le niébé largement (95%) cultivée encore en association avec les céréales.

12. L'utilisation de fumure organique est indispensable à la durabilité des systèmes de production. En outre, le changement climatique et la succession de périodes de sécheresse nécessitent une orientation vers des systèmes de culture irriguée ou de gestion économe de l'eau, ainsi que des pratiques agroécologiques afin d'assurer durabilité et résilience des systèmes de culture.

## b. Le concept des Sous-projets d'accès au marché (SPAM)

13. L'approche d'intensification adoptée par le Projet repose sur **la mise en œuvre de Sous-projets d'accès au marché (SPAM) par les organisations paysannes de base (OPB)** sélectionnées et se focalisant sur les quatre filières retenues (riz, sésame, niébé, maraîchage) et la pisciculture.

14. Un SPAM représente un paquet d'appuis apportés pendant trois campagnes à une moyenne de 25 à 50 membres<sup>5</sup> d'une OPB. Les bénéficiaires seront choisis parmi les membres de l'OPB sur la base de critères d'éligibilité favorisant en même temps l'intégration des femmes et des jeunes et le développement des OPB en tant qu'acteur fort et reconnu sur les marchés et les filières sélectionnées.

15. Les SPAM de riz de bas-fonds et de maraîchage serviront principalement à la mise en valeur des périmètres aménagés par le projet. Cependant, le budget prévoit des SPAM additionnels pour ces cultures (1 000 hectares additionnels pour le riz de bas-fonds et 100 hectares additionnels pour le maraîchage) afin de permettre la mise en valeur de surfaces déjà aménagées.

16. Les pilotes de pisciculture et les SPAM de pisciculture associés aux bassins du PAFA-4R devraient être menées de la deuxième jusqu'au plus tard la quatrième année, pour que les résultats puissent être mis à la disposition des producteurs(trices).

17. Les SPAM de niébé et de sésame serviront à la mise à niveau de la productivité et de la production de ces cultures.

**Tableau 2 : Nombre d'hectares, OPB, SPAM**

Produit	Nombre d'ha	Nombre d'OPB	Nombre de SPAM
Riz irrigués hors Léraba	3 000	300	300
Maïs	400		
Sésame	1 200	100	100
Niébé	600	50	50
Maraîchage	1 000	250	250
Pisciculture	50	50	50

**Tableau 3: Superficie par bénéficiaire et par SPAM**

Produit	Superficie prédéterminée par bénéficiaire, membre du SPAM	Nombre d'ha par SPAM (moyenne)
Riz	0,25 ha	10
Sésame	0,50 ha	10
Niébé	0,50 ha	12
Maraîchage	0,1 ha	4

18. Pour le financement des sous-projets SPAM, le Projet utilisera un mécanisme de subvention dégressive durant une période de 3 campagnes. Il est présenté dans le tableau ci-dessous. La contribution des bénéficiaires proviendra: (i) d'apports propres des membres des OPB; (ii) de crédits de campagne mis à disposition des OPB par les institutions financières; et/ou (iii) d'avances obtenues dans le cadre de la contractualisation avec des opérateurs de marché.

<sup>5</sup> Le nombre de bénéficiaires par SPAM a été établi en tenant compte d'une superficie moyenne généralement exploitée dans une petite exploitation familiale.

**Tableau 4 : Mécanisme de subvention des SPAM**

	<b>Contribution du Projet</b>	<b>Contribution OPB bénéficiaires</b>
1 <sup>ère</sup> campagne	80%	20%
2 <sup>ième</sup> campagne	60%	40%
3 <sup>ième</sup> campagne	40%	60%
4 <sup>ième</sup> campagne	0%	100%

19. Pour chaque spéculation, un modèle de SPAM sera conçu sur la base de fiches techniques, facilitant la validation et la mise en œuvre annuelle d'un grand nombre de SPAM. Chaque sous-projet SPAM comprendra un appui en :

- a. Intrants. Il s'agira de semences de qualité d'engrais et de produits phytosanitaires adaptées pour une superficie prédéterminée par bénéficiaire, (tableau ci-dessous). La quantité et la qualité des intrants seront définies en fonction des itinéraires techniques afin d'obtenir des rendements optimaux dans les conditions de l'exploitation. Afin d'assurer la qualité des semences, le Projet signera une convention avec la recherche ou des multiplicateurs de semences. Le tableau suivant présente la superficie par bénéficiaire d'un SPAM Pour ce qui concerne la pisciculture, il s'agira d'aliment pour les bassins d'aquaponie et le cas échéant, en fonction du système d'élevage promue, d'alevins.

La pérennisation de l'accès aux intrants sera assurée par : (i) la mise en place d'un mécanisme d'épargne-intrants au sein de l'OPB; (ii) la recherche de partenariats contractuels avec des opérateurs de marché qui pourront éventuellement consentir des avances en intrants aux producteurs dans le cadre d'un contrat de production. (iii) la mise en place de partenariats avec des structures de recherches ou de vulgarisation ainsi qu'avec des organisations de producteurs (faitières, semenciers, etc.).

- b. Matériel de culture. Le principe est de faciliter l'introduction d'équipements non disponibles encore au niveau des membres demandeurs du SPAM ou de renforcer leur matériel existant. Les équipements envisageables sont : des équipements de culture attelée (charrette, charrue, sarleuse, semoir, etc.), de traitement des cultures (pulvérisateurs, etc.), d'irrigation, lorsqu'il n'est pas déjà fourni au niveau de l'aménagement hydro-agricole dans la sous-composante A2 (motopompe, tuyau, matériel de micro-irrigation, etc.), ou de conditionnement, de transport et de stockage primaire des produits agricoles (bâche, vanneuse, décortiqueuse, grenier amélioré, caisse / cageot de transport pour les produits fragiles, etc..), des équipements piscicoles (épuisettes, etc.). Les règles d'exploitation et d'entretien du matériel devront être clairement élaborées et figurer en annexe dans la demande de SPAM

20. Le calcul du coût réel total du SPAM sera basé sur le nombre de bénéficiaires et la superficie par bénéficiaire (dans la limite de superficie fixée par SPAM). Le contenu du SPAM pourra être modulé et ajusté en fonction des ressources et matériels disponibles, et des stratégies de production des producteurs(rices) demandeurs. Le Projet poussera activement à la réduction de l'utilisation d'intrants de synthèse nocifs pour l'environnement et promouvra l'utilisation d'intrants naturels tels que le fumier, le compost et l'utilisation d'activateur pour le compostage, les produits phytosanitaires naturels et les pratiques d'agroforesterie.



**Tableau 5 : Mécanisme de subvention des SPAM**

		<b>Subvention</b>
<b>1. Intrants</b>		
Semences améliorées	Montant chiffré par UCP sur la base des budgets de culture	80%, 60%, 40%
Engrais (NPK, Urée)		80%, 60%, 40%
Emballage		80%, 60%, 40%
<b>2. Equipements et services</b>		
Equipements	Coût réel	80%, 60%, 40%
Labour (tracteur)	Coût réel	80%, 60%, 40%
Forfait animateur endogène	Forfait annuel	80%, 60%, 40%
Bicyclette animateur endogène	Achat par le projet	100%, en année 1

**Tableau 6: Calcul des coûts des SPAM (par ha)**

Spam riz de bas fonds							
Libellé	PU (FCFA)	Unité	quantité	Montant (FCFA/ha)			Total
				an1	an2	an3	
<b>Equipements</b>		forfait		<b>117,500</b>			<b>117,500</b>
<b>Charges de production</b>				<b>206,500</b>	<b>206,500</b>	<b>206,500</b>	<b>619,500</b>
Semences sélectionnées	1000	kg	40	40,000	40,000	40,000	120,000
NPK	400	kg	250	100,000	100,000	100,000	300,000
Urée	340	kg	50	17,000	17,000	17,000	51,000
Sac 100 kg	300	unité	40	12,000	12,000	12,000	36,000
Labour culture attelée/tracteur	25000	forfait	1	25,000	25,000	25,000	75,000
Main d'œuvre	1250	p.j.	10	12,500	12,500	12,500	37,500
<b>Total FCFA/ha</b>				<b>324,000</b>	<b>206,500</b>	<b>206,500</b>	<b>737,000</b>
<b>Total USD/ha</b>				<b>494</b>	<b>315</b>	<b>315</b>	<b>1,123.48</b>

SPAM riz de plateau							
Libellé	PU (FCFA)	Unité	quantité	Montant (FCFA/ha)			Total
				an1	an2	an3	
<b>Equipements</b>		forfait		<b>50,750</b>			<b>50,750</b>
<b>Charges de production</b>				<b>192,250</b>	<b>192,250</b>	<b>192,250</b>	<b>576,750</b>
Semences sélectionnées	1000	kg	40	40,000	40,000	40,000	120,000
Fumure organique	4	kg	2,500	10,000	10,000	10,000	30,000
NPK	400	kg	100	40,000	40,000	40,000	120,000
Urée	340	kg	50	17,000	17,000	17,000	51,000
Pesticide	9000	Litre	4	36,000	36,000	36,000	108,000
Location matériel de traitement	1000	jour	1	1,000	1,000	1,000	3,000
Sac 100 kg	300	unité	15	4,500	4,500	4,500	13,500
Labour tracteur/attelée	25000	forfait	1	25,000	25,000	25,000	75,000
Main d'œuvre	1250	p.j.	15	18,750	18,750	18,750	56,250
<b>Total FCFA/ha</b>				<b>243,000</b>	<b>192,250</b>	<b>192,250</b>	<b>627,500</b>
<b>Total EUR/ha</b>				<b>370</b>	<b>293</b>	<b>293</b>	<b>957</b>

SPAM sésame							
Libellé	PU (FCFA)	Unité	quantité	Montant (FCFA/ha)			Total
				an1	an2	an3	
<b>Equipements</b>		forfait		<b>98,300</b>			<b>98,300</b>
<b>Charges de production</b>				<b>121,950</b>	<b>121,950</b>	<b>121,950</b>	<b>365,850</b>
Semences sélectionnées	1250	kg	5	6,250	6,250	6,250	18,750
Fumure organique	4	kg	5,000	20,000	20,000	20,000	60,000
NPK	400	kg	100	40,000	40,000	40,000	120,000
Urée	340	kg	50	17,000	17,000	17,000	51,000
Sac 100 kg	300	unité	4	1,200	1,200	1,200	3,600
Labour tracteur/attelée	25000	forfait	1	25,000	25,000	25,000	75,000
Main d'œuvre	1250	p.j.	10	12,500	12,500	12,500	37,500
<b>Total FCFA/ha</b>				<b>220,250</b>	<b>121,950</b>	<b>121,950</b>	<b>464,150</b>
<b>Total EUR/ha</b>				<b>336</b>	<b>186</b>	<b>186</b>	<b>708</b>

SPAM niébé							
Libellé	PU (FCFA)	Unité	quantité	Montant (FCFA/ha)			Total
				an1	an2	an3	
<b>Equipements</b>		forfait		<b>97,600</b>			<b>97,600</b>
<b>Charges de production</b>				<b>132,400</b>	<b>132,400</b>	<b>132,400</b>	<b>397,200</b>
Semences sélectionnées	1000	kg	16	16,000	16,000	16,000	48,000
Fumure organique	4	kg	4,000	16,000	16,000	16,000	48,000
NPK	400	kg	100	40,000	40,000	40,000	120,000
Pesticide	9000	Litre	2	18,000	18,000	18,000	54,000
Location matériel de traitement	1000	jour	2	2,000	2,000	2,000	6,000
Sac 100 kg	300	unité	6	1,800	1,800	1,800	5,400
Sac triple fonds	1200	forfait	3	3,600	3,600	3,600	10,800
Labour tracteur/attelé	25000	forfait	1	25,000	25,000	25,000	75,000
Main d'œuvre	1250	p.j.	8	10,000	10,000	10,000	30,000
<b>Total FCFA/ha</b>				<b>230,000</b>	<b>132,400</b>	<b>132,400</b>	<b>494,800</b>
<b>Total EUR/ha</b>				<b>351</b>	<b>202</b>	<b>202</b>	<b>754</b>

SPAM oignons							
Libellé	PU (FCFA)	Unité	quantité	Montant (FCFA/ha)			Total
				an1	an2	an3	
<b>Equipements</b>		forfait		<b>198,250</b>			<b>198,250</b>
<b>Charges de production</b>				<b>347,250</b>	<b>347,250</b>	<b>347,250</b>	<b>1,041,750</b>
Semences sélectionnées	60000	kg	2.5	150,000	150,000	150,000	450,000
Fumure organique	4	kg	10,000	40,000	40,000	40,000	120,000
NPK	400	kg	200	80,000	80,000	80,000	240,000
Urée	340	kg	50	17,000	17,000	17,000	51,000
Pesticide	9000	Litre	3	27,000	27,000	27,000	81,000
Location matériel de traitement	1000	/jour	2	2,000	2,000	2,000	6,000
Main d'œuvre	1250	p.j.	25	31,250	31,250	31,250	93,750
<b>Total FCFA/ha</b>				<b>545,500</b>	<b>347,250</b>	<b>347,250</b>	<b>1,240,000</b>
<b>Total EUR/ha</b>				<b>832</b>	<b>529</b>	<b>529</b>	<b>1,890</b>

SPAM pisciculture							
Libellé	PU (FCFA)	Unité	quantité	Montant (FCFA/ha)			Total
				Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	
<b>Equipements</b>		forfait		<b>50,000</b>			<b>50,000</b>
<b>Charges de production</b>				<b>180,000</b>	<b>180,000</b>	<b>180,000</b>	<b>540,000</b>
Alevins	75	Unité	800	60,000	60,000	60,000	180,000
Aliments	20000	Sac de 50kg	6	120,000	120,000	120,000	360,000
<b>Total FCFA/ha</b>				<b>230,000</b>	<b>180,000</b>	<b>180,000</b>	<b>590,000</b>
<b>Total USD/ha</b>				<b>351</b>	<b>274</b>	<b>274</b>	<b>899</b>

### c. Phasage de la mise en œuvre des SPAM

21. Le phasage des SPAM est présenté dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 7 : Phasage des SPAM**

Detailed Costs	Unit	Quantities					Total
		2020	2021	2022	2023	2024	
<b>I. Investment Costs</b>							
<b>A. SPAM /a</b>							
<b>1. SPAM riz de bas fonds</b>							
Année 1	Hectare	-	1,000	1,000	1,000	-	3,000
Année 2	Hectare	-	-	1,000	1,000	1,000	3,000
Année 3	Hectare	-	-	-	1,000	1,000	3,000
<b>Subtotal</b>							
<b>2. SPAM sésame</b>							
Année 1	Hectare	-	600	600	-	-	1,200
Année 2	Hectare	-	-	600	600	-	1,200
Année 3	Hectare	-	-	-	600	600	1,200
<b>Subtotal</b>							
<b>3. SPAM niébé</b>							
Année 1	Hectare	-	300	300	-	-	600
Année 2	Hectare	-	-	300	300	-	600
Année 3	Hectare	-	-	-	300	300	600
<b>Subtotal</b>							
<b>4. SPAM maraîchage</b>							
Année 1	Hectare	-	500	500	-	-	1,000
Année 2	Hectare	-	-	500	500	-	1,000
Année 3	Hectare	-	-	-	500	500	1,000
<b>Subtotal</b>							
<b>5. SPAM bassins piscicoles /b</b>							
Année 1	4 bassins	50	-	-	-	-	50
Année 2	4 bassins	-	50	-	-	-	50
Année 3	4 bassins	-	-	50	-	-	50
<b>Subtotal</b>							

### d. Mise en place du réseau des conseillers agricoles

22. L'accompagnement technique des producteurs(rices) bénéficiaires d'un SPAM sera assuré par des conseillers agricoles (CA) (hommes et femmes) disposant d'une bonne expérience pratique dans le conseil technique et l'organisation au niveau de l'exploitation agricole. L'équipe des CA représente le dispositif central pour assurer un accompagnement intégré, complet et harmonisé au niveau de la mise en œuvre des SPAM sur le terrain.

23. Les CA bénéficieront de formations spécialisées et également de formation sur les aspects filières pour qu'ils soient en mesure d'apporter des conseils pertinents et innovateurs en matière de bonnes pratiques et intensification agricoles au sein des OPB et de leurs membres. Les CA recevront régulièrement des formations de bon niveau, alliant théorie et pratique, sur les thématiques en lien direct avec leurs domaines de conseil. Les CA réaliseront:

- i. Des séances d'animations avec les membres des OPB partenaires du Projet;
- ii. Des ateliers d'acquisition des techniques sur parcelle pour les bénéficiaires de SPAM;
- iii. Des visites individuelles chez les producteurs rencontrant des problèmes particuliers;
- iv. L'organisation des visites d'échanges en liaison avec les agronomes des UCR. Les CA s'appuieront sur des animateurs endogènes (AE) choisis parmi les producteurs(rices) les plus performants ou innovateurs au sein des OPB. Les AE serviront de relais pour faciliter l'appropriation des innovations au niveau des producteurs(trices) de l'OPB, mais également faire remonter les questions ou difficultés qui méritent une attention

particulière pour la bonne mise en œuvre des SPAM. Les AE seront bénéficiaires en priorité des différentes formations proposées par le Projet.

24. La pierre d'angle du dispositif du conseil agricole reposera sur l'organisation des ateliers d'acquisition des techniques. Ces ateliers consisteront en démonstration pratiques et échanges avec les bénéficiaires de SPAM sur les innovations introduites, en particulier les avantages et difficultés de mise en œuvre, leur optimisation dans le système d'exploitation, etc.. Il est indispensable que les données précises sur les coûts et les temps de travail et les rendements réels soient collectés sur quelques parcelles pour alimenter les évaluations participatives des résultats en fin de campagne avec les producteurs. Les CA rempliront également des tâches de collecte de données sur les résultats obtenus dans les SPAM. Ils seront recrutés par l'UCP à raison d'un CA par province.

25. Les CA, en dehors de leur tâche de conseil, aideront également les OPB dans l'élaboration des fiches de demandes de SPAM pour assurer que les demandes contiennent toutes les informations requises et que les données fournies soient conformes à la réalité. Ils seront aussi chargés de collecter avec l'appui des AE les résultats obtenus dans le cadre des SPAM, notamment les comptes d'exploitation réels sur un échantillon de parcelles pour évaluer avec objectivité les améliorations de productivité agricole, en débattre avec les producteurs et renseigner le système de suivi-évaluation du Projet. Ces données sont importantes pour pouvoir évaluer les effets au niveau de la composante A. Ces dernières tâches se feront sous le contrôle et avec l'appui des responsables régionaux du suivi-évaluation du Projet et de la Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (DRAAH).

**Tableau 8 : Les conseillers agricoles et les formations**

Unit	Quantities					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>I. Investment Costs</b>						
<b>B. Formation et accompagnements, Sud-Ouest</b>						
<b>1. Formation des conseillers agricoles</b>						
Formation en technique et gestion d'exploitation	Session	4	5	-	-	-
<b>2. Formations membres des OP de base</b>						
Formation technique	Session	16	16	16	16	-
Formation en pratiques écologiques et adaptation au changement climatique	Session	5	5	5	5	-
Formation en gestion et organisation	Session	16	16	16	16	-
<b>Subtotal</b>						
<b>3. Visites d'échanges</b>						
Visites d'échanges /c	Unité	20	20	20	20	-
<b>4. Formation en approche genre</b>						
Formation de formateurs	Session	-	1	-	-	-
Formation des ménages	Session	-	-	42	42	-
<b>Subtotal</b>						
<b>5. Accompagnements technique des OP de base par les conseillers agricoles</b>						
Motos	Unité	7	-	-	-	-
Rémunération des conseillers	Personne/mois	84	84	84	84	84
Fonctionnement des conseillers agricoles	Mois	84	84	84	84	84
<b>Subtotal</b>						
<b>6. Accompagnement en gestion agricole</b>						
Accompagnement en gestion	Unité	-	420	420	420	420
<b>7. Formation pisciculture</b>						
Convention avec la DGRH pour formations en pisciculture	Forfait	1	1	1	1	1
<b>Subtotal</b>						

### e. Formation des bénéficiaires de SPAM.

26. Le Projet financera dans le cadre de la mise en œuvre des SPAM des formations techniques spécifiques pour les quatre spéculations visées ainsi que des formations en gestion et développement organisationnel des OPB. Ces formations s'adresseront en priorité aux producteurs(trices) les plus motivés, AE et leaders d'opinion au sein de leur groupement mais elles devront progressivement touchées l'ensemble des bénéficiaires des SPAM et éventuellement d'autres membres des OPB et notamment les élus.

- a. Les formations techniques en pratiques agricoles. Ces sessions, en dehors des questions techniques portant spécifiquement sur la spéculation, devront également aborder certains thèmes sous l'angle plus large de l'intégration de ces spéculations dans la stratégie générale poursuivi au niveau du ménage/exploitation et l'atténuation des risques climatiques et économiques. Les thématiques à privilégier dans ce sens sont : (i) la gestion de la fertilité du sol et les techniques agroécologiques; (ii) le calendrier et la rotation des cultures; (iii) la gestion intégrée des maladies et ravageurs; et (iv) l'utilisation optimale des ressources et co-produits de l'exploitation.
- b. Formations techniques en pisciculture ; les jeunes entrepreneurs en pisciculture seront formés.
- c. Les formations sur les produits forestiers non ligneux seront disponibles, en particulier pour les producteurs/productrices souhaitant planter des PFNL dans les périmètres maraîchers ou autour des aménagements.
- d. Les formations en pratiques écologiques et adaptation au changement climatique (CC) permettant de soutenir la transition écologique des systèmes de culture. Le PAPFA mettra un accent particulier sur: (i) l'introduction de pratiques agricoles réduisant l'utilisation de produits de synthèse (engrais, produits phytosanitaires) nocifs pour l'Homme et l'environnement et favorisant des pratiques réduisant les quantités d'intrants commerciaux très onéreux pour les petites exploitations; et (ii) le développement de filières de production biologique et équitable (qui devront être valorisées par des activités de commercialisation à mettre parallèlement en place dans la composante B), plus profitables aux petites exploitations familiales. Le Projet assurera des séances de sensibilisation et de formation spécifiques dans ce sens. Le choix de variétés plus résilientes au CC et la mise en œuvre de pratiques permettant de mieux préserver la matière organique et donc l'humidité du sol seront également pris en considération dans ces formations.
- e. Les formations en gestion et développement organisationnel des OPB devront être pratiques et axées sur: la préparation du plan de campagne et du plan de trésorerie, la prévision des intrants et leur approvisionnement, la gestion de matériel communautaire et des programmes de travail (entraide, main d'œuvre salariée, ...), la recherche de services et d'informations non disponibles au sein de l'OP; la préparation et la tenue d'AG et le devoir de redevabilité envers les membres.
- f. Les visites d'échange entre producteurs sont un outil très intéressant pour permettre aux producteurs de découvrir et s'approprier plus facilement des innovations pratiquées ailleurs, mais dans un environnement qui est proche du leur. Ces visites devront faciliter autant le partage d'expériences que la découverte de nouvelles techniques, de nouveaux services à développer et des méthodes d'organisation et de gestion plus performantes pratiquées dans les OP visitées. A leur retour, les bénéficiaires des visites restitueront aux autres producteurs les innovations découvertes et les leçons à en tirer.

## **e. Mise en œuvre des SPAM**

27. **Une large campagne d'information** sera menée sur les SPAM proposés. Elle sera menée à travers : (i) les CRA; (ii) les unions d'OP régionales; (iii) les DRAAH et les DPAAH; et (iv) des campagnes radiophoniques dans les zones d'intervention. Elle portera sur :

- i. Les zones d'interventions déterminées par l'UCP, les services techniques et les CRA sur la base des potentialités d'aménagement (bas-fonds et petits périmètres à la périphérie des retenues d'eau)
- ii. Les critères de sélection des soumissionnaires (OPB), et l'inclusion des femmes, et des jeunes;
- iii. Les filières ciblées et le contenu standard des SPAM ;
- iv. Les conditions d'éligibilité des OPB et le mode de financement : mobilisation d'une part d'épargne-intrants, inclusion financière, identification des animateurs-endogènes (AE);
- v. Les structures et services auxquels s'adresser dans chaque région et province (CRA, DRAAH, DPAAH, etc.).

28. Les fiches de SPAM types seront diffusées auprès de ces structures partenaires afin qu'elles puissent assurer une large information des dispositifs proposés auprès des OPB. Les CA seront formés à l'élaboration de SPAM et apporteront un appui aux OPB pour la constitution des dossiers de demande. Les dossiers seront centralisés au niveau des UCR qui réalisera une première pré-sélection (conformité aux critères et conditions d'éligibilité, conformité des pièces demandées) pour soumission au comité de sélection.

29. **Remplissage de la fiche du SPAM.** Le formulaire de requête du SPAM sera simple et limité à une ou deux pages. Une proposition du formulaire SPAM est jointe dans le tableau 9. De plus amples détails, tels que le nom et la superficie par bénéficiaire, le choix des intrants ; les règlements ou cahiers de charge intérieurs précisant les modes de fonctionnement, d'utilisation de matériel, de mobilisation de fonds ou les partenariats mis en place au sein de l'OPB seront joints en annexe. Le déblocage du financement sera réalisé après l'ouverture d'un compte par l'OPB dans une institution financière et le versement de la contribution des bénéficiaires sur ce compte.

30. Les fiches SPAM seront remplies avec l'appui des CA, des unions ou des CREERS.

31. Les critères de sélection, les grilles d'analyse des SPAM et le code de financement ainsi que les dossiers-types de SPAM par filière seront élaborés par l'UCP au démarrage du Projet..

32. **Sélection des OPB bénéficiaires.** Les critères de sélection des OPB bénéficiaires de SPAM seront basés sur un nombre de principes dont les plus déterminants sont les suivants :

- i. OPB impliquées dans les aménagements financés par le Projet/ menant des activités dans les zones aménagées par le Projet;
- ii. OPB fonctionnelles fournissant déjà des services à leurs membres;
- iii. OPB incluant une proportion importante de femmes et de jeunes, pour permettre au Projet de toucher un maximum de jeunes et de femmes;
- iv. OPB ayant montré de bonnes capacités de mobilisation d'une épargne-intrant, et pouvant donc remplir facilement les conditions d'apport propres à constituer dans le cadre des SPAM;

- v. OPB disposant déjà d'un compte auprès d'une institution de financement et utilisant, si possible, déjà des services financiers de l'institution;
- vi. OPB réalisant des opérations groupées d'achat d'intrants ou de vente de produit, ou, mieux encore, ayant contractualisé avec un opérateur de marché;
- vii. OPB intégrées dans une structure faîtière (union).
- viii. OPB engagées dans des initiatives de préservation et de gestion des ressources naturelles ou d'agroforesterie.

33. Le Projet ciblera en priorité les OPB dont les membres sont à majorité femmes et jeunes.

34. Les SPAM maraîchers seront majoritairement destinés aux femmes qui sont très actives dans ce domaine. Les jeunes bénéficieront des appuis du Projet, d'une part comme membres d'OPB bénéficiaires de SPAM, d'autre part comme éventuels micro-entrepreneurs (composante B) de prestations de services pour la production agricole (labour, traitement, transport, ...).

35. Les SPAM pisciculture concerneront les OPB des jardins maraichers permanents équipés de bassins d'aquaponie.

36. **Un comité de sélection des SPAM** sera mis en place au niveau régional présidé par la CRA ; comprenant : (i) des représentants des STD, (ii) des représentants du Conseil régional; et des communes où se situent les aménagements ; (iii) des représentants des unions de producteurs. L'UCR assurera la présentation des SPAM, l'animation et le rapportage du comité.

37. **Prestataires et approvisionnement en intrants.** En parallèle, chaque UCR lancera des appels à proposition pour: (i) la réalisation des formations des producteurs sur les itinéraires techniques des spéculations retenues et leur inclusion dans le système d'exploitation, les pratiques agro écologiques spécifiques et les aspects de gestion et d'organisation des OPB ; (ii) l'approvisionnement en produits spécifiques, notamment les produits phytosanitaires biologiques et les engrais organiques. Pourront y soumissionner des ONG/OSC, OPF et bureaux d'études. Des contrats cadre seront signés avec les structures sélectionnées comprenant les coûts unitaires de chaque prestation (p.j.de formation, coût unitaire des produits etc.).

38. La mise en œuvre de l'approvisionnement en intrants pourrait être assurée directement par les groupements ou leur faîtière afin de les connecter aux réseaux de distributeurs. Pour l'approvisionnement en semences, les circuits courts seront favorisés à travers les réseaux de producteurs de semenciers internes aux groupements ou aux unions de producteurs. Le Projet fournira une liste des distributeurs agréés par AGRODIA et la COCIMA et des producteurs semenciers de la zone (réseau UNPSB et unions régionales).

39. **Les contrats** passés avec les STD et les prestataires privés le seront pour un an, renouvelable après évaluation. Ils détailleront les objectifs poursuivis, les activités prévues, les modalités de mise en œuvre et les moyens nécessaires avec budget et chronogramme, les responsabilités de chaque partie prenante, les indicateurs de performance et les résultats à atteindre. Les fonds relatifs à la mise en œuvre du contrat seront gérés directement par les partenaires techniques suivant les procédures du Projet.

40. **Un protocole d'accord axé sur les résultats sera signé avec les DRAAH pour le suivi des activités et des résultats des SPAM ainsi qu'avec la DGRH pour les aspects piscicoles.** Des appuis complémentaires pour la coordination et la supervision des SPAM par l'OPF seront pris en charge.



**Tableau 9: CADRE D'APPROBATION DES SOUS PROJETS SPAM**

**A-Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité sont les critères obligatoires. Un SP qui ne répond pas à un des critères est éliminé d'office

N°	Critères d'éligibilités des OP	Oui	Non
1	OPB impliquées dans les aménagements financés par le Projet/ menant des activités dans les zones aménagées par le Projet;		
2	OPB fonctionnelles fournissant déjà des services à leurs membres;		
3	OPB incluant une proportion importante de femmes et de jeunes, pour permettre au Projet de toucher un maximum de jeunes et de femmes;		
5	OPB ayant montré de bonnes capacités de mobilisation d'une épargne-intrant, et pouvant donc remplir facilement les conditions d'apport propres à constituer dans le cadre des SPAM;		
6	OPB disposant déjà d'un compte auprès d'une institution de financement et utilisant, si possible, déjà des services financiers de l'institution;		
7	OPB réalisant des opérations groupées d'achat d'intrants ou de vente de produit, ou, mieux encore, ayant contractualisé avec un opérateur de marché;		
8	OPB intégrées dans une structure faîtière (union).		

**B-Critères d'évaluation du Sous-projet d'accès au marché**

	Critères	Barème	Note
1	<b>Représentation des cibles (jeunes filles, garçons, femmes, hommes)</b>	<b>20</b>	
2	<b>Représentativité des personnes vivant avec un handicap (handicapés et personnes porteuses du VIH-SIDA)</b>	<b>15</b>	
3	<b>Représentativité des jeunes et femmes chefs de ménages</b>	<b>10</b>	
4	<b>Représentativité des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire</b> : Nbre de ménages très vulnérables (11mois) ; Nbre de ménages moyennement vulnérables (7-10 mois) ; Nbre de ménages peu vulnérables (1-6 mois)	<b>25</b>	
5	<b>Superficie moyenne exploitée par ménage</b> <i>Inf à 2 ha</i> <i>Entre 2 et 5 ha</i> <i>Sup à 5 ha</i>	<b>5</b>	
6	<b>Revenu annuel moyen par ménage</b> <i>Inf à 135 000 F CFA</i>	10	

	<i>Entre 135 000 F CFA et 250 000 F CFA</i> <i>Entre 250 000 F CFA et 450 000 F CFA</i> <i>Sup à 450 000 F CFA</i>		
<b>7</b>	<b>Main d'œuvre disponible</b> <i>Inf à 2 actifs</i> <i>Entre 2 et 5 actifs</i> <i>Sup à 5 ha</i>	5	
	<b>Total</b>	<b>90</b>	

**Tableau 10 : Fiche de Sous-projet d'Accès au Marché (SPAM)**

<b>1. Identification organisation paysanne</b>	
Nom de l'organisation	
Adresse / localisation	
Contact (nom, numéro et fonction)	

Membres de l'OP	Nombre total	Dont femmes	dont jeunes (18-35 ans)

Membres de l'OP bénéficiaires du SPAM	Nombre total	Dont femmes	dont jeunes (18-35 ans)

Nombre d'hectares cultivées (pour appui SPAM)	
Année SPAM :	<input type="checkbox"/> Année 1 <input type="checkbox"/> Année 2 <input type="checkbox"/> Année 3
Filière :	<input type="checkbox"/> Riz <input type="checkbox"/> Maraîchage <input type="checkbox"/> Sésame <input type="checkbox"/> Niébé <input type="checkbox"/> Maïs

<b>2. Calcul de la valeur du SPAM</b>				
	Quantité par hectare	Nombre d'hectares	Quantité totale	Coût total (FCFA)
<b>Intrants</b>				
Semences				FCFA
NPK				FCFA
Urée				FCFA
Produit phyto				FCFA
<b>Equipements</b>				
Sacs				FCFA
Location tracteurs				FCFA
				FCFA
				FCFA
Autres				FCFA

<b>3. Calcul de la subvention et contribution de l'OPB</b>	
Coût total SPAM	FCFA
Subvention	FCFA
Contribution OPB	FCFA

<b>4. Suivi de la mise en œuvre du SPAM</b>	
Date prévisionnelle de remise des intrants / kits	
Date effective de remise des intrants / kits	
Date prévisionnelle du labour	
Date effective du labour	
Nom du conseiller agricole	
Nom autres structures d'appui et nature des services	
Observations :	

**Annexes:**

- i. Liste détaillée des membres de l'OP bénéficiaires du SPAM (nom, prénom, année de naissance, n°CNI, nom du chef de ménage, adresse (quartier ou village)
- ii. Liste des membres du bureau et fonction
- iii. Description des modalités de remboursement des SPAM signée (membres du bureau au minimum)

## **f. Mise en œuvre de l'approche genre**

41. Des mesures d'accompagnement seront mises en place notamment en matière d'intégration du genre, d'éducation nutritionnelle, de protection environnementale et d'adaptation au changement climatique.

42. **Formation et sensibilisation interactive sur le genre.** Les activités d'autonomisation économique visant à faire bénéficier prioritairement les femmes et les jeunes aux activités du projet seront renforcés par des actions de sensibilisation et de formation interactive visant à rétablir l'équilibre social au niveau du ménage et des organisations (OPB). Cette activité reposera sur des méthodologies innovantes axées sur les ménages dont notamment le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS<sup>6</sup>) et permettra de faire participer l'ensemble du ménage (l'homme, la femme, les enfants et les autres membres du ménage) et l'ensemble des membres des organisations (les hommes, les femmes, les jeunes, les aînés, etc.) pour réfléchir aux apports, aux bénéfices et à la participation de chacun dans le ménage ou de chaque type de profil dans les organisations. Avec l'appui d'un animateur, l'analyse et la caractérisation de leur situation de départ proviendra ainsi des bénéficiaires eux-mêmes, ils identifieront également eux-mêmes leurs aspirations à moyen et long terme, ainsi que les moyens pour y parvenir. Cette méthode a pour avantage de faire se démultiplier tout seul les acquis car le choix des ménages et des organisations participantes est conditionné par leur acceptation à partager et à diffuser la méthode et ses avantages avec leurs pairs. Cette activité permettra donc en même temps de sensibiliser les bénéficiaires sur les principes d'égalité et d'équité, et de mettre en œuvre des actions visant à réduire les inégalités et les déséquilibres qui ont été identifiées par les bénéficiaires eux-mêmes.

43. Pour la mise en œuvre de **la formation et sensibilisation interactif sur le genre**, le Projet cherchera à nouer des partenariats avec des structures qui justifient d'une expérience prouvée en matière d'intégration du genre. Les expériences d'Oxfam dans le pays seront analysées, notamment dans l'utilisation du Système d'apprentissage interactif entre les sexes. Les actions de formation-sensibilisation seront initiées à travers une séance<sup>7</sup> de formation de formateurs au niveau national ; ces formations verront la participation des animateurs<sup>8</sup> qui vont mener les formations/sensibilisations au niveau des ménages (à raison de 2 formateurs par province pour les 11 provinces des 3 régions d'intervention du Projet), et pourront également inclure quelques participants venant du Projet et des services publics clés partenaires (Ministère en charge de la femme, Cellule genre du MAAH, etc.). La formation des formateurs inclura également une formation-action pilote par région. Après la formation des formateurs, les sessions auprès des bénéficiaires seront réalisées à raison de 4 sessions<sup>9</sup> par province par an. La même démarche sera adoptée pour les formations/sensibilisation à réaliser auprès des OPB, OPF et interprofessions. Un binôme d'experts national et régional/international assurera la formation des formateurs. Le FIDA devra s'assurer qu'au moins l'expert régional/international ait une parfaite maîtrise de la méthodologie innovante qu'est le GALS. Le choix d'avoir un binôme d'experts est motivé par la nécessité de renforcer les compétences nationales et donc d'avoir un transfert de compétences allant de l'expert régional/international à l'expert national.

---

<sup>6</sup> GALS : Gender Action Learning System

<sup>7</sup> Séance avec un maximum de 30 participants

<sup>8</sup> Animateurs provenant des structures partenaires que le Projet aura identifiés pour la mise en œuvre de cette activité

<sup>9</sup> Session de 25 participants

## **f. Mise en œuvre de l'approche « nutrition »**

44. **Un programme d'éducation nutritionnelle** sera proposé dans le but d'améliorer la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau des communautés<sup>10</sup> où intervient le PAPFA et en particulier les ménages qui présentent des indicateurs de malnutrition. Ce volet aura pour but d'améliorer les connaissances et les pratiques des ménages sur: (i) la consommation de légumes, de fruits, de variétés de riz à haute valeur nutritive, des autres aliments sources de protéines et de micronutriments d'origine animale; et (ii) la valorisation des produits locaux à plus haute valeur nutritive (ex: Moringa, chenilles du karité, etc.). Des campagnes d'éducation nutritionnelle accompagnées de séances de démonstration culinaire cherchant à intégrer les Actions essentielles en nutrition (AEN) et les Actions essentielles d'hygiène (AEH); ainsi que la prise en compte de la nutrition au niveau des dépenses des ménages seront menées. Des jardins potagers seront mis en place pour améliorer la disponibilité des produits. Une promotion des produits et sous-produits à haute valeur nutritive sera également menée, par exemple la promotion de la consommation du riz étuvé, la fabrication des farines infantiles et des autres produits précuits, etc.; dont la production pourra être financée dans les micro-projets productifs de la composante B, et constituer des activités de génération et de diversification de revenus pour les femmes.

45. L'éducation nutritionnelle établira un lien avec la préservation des plantes qui fournissent les PFNL, qui jouent un rôle majeur dans l'alimentation de certaines populations rurales et dans la lutte contre la malnutrition.

46. Le Projet proposera aux populations d'accéder à des intrants pour la production de PFNL afin de mener des campagnes de reboisement ou de mise en défens d'espaces boisés ou non boisés en vue de régénérer le couvert végétal et d'enrichir les peuplements avec des espèces à valeur économique ou culturelle (Baobab, Moringa, Karité, etc.) et d'associer la culture de ces plantes, et d'autres espèces à valeur médicale, aromatique ou cosmétique dans les jardins maraichers et autour des aménagements. Le Projet pourra fournir des plants et / ou mettre en place des pépinières et de l'appui conseil. Des conventions / protocoles de partenariats seront passés avec les structures techniques en mesure de délivrer les appuis techniques et le conseil pour les différentes filières ciblées.

47. Les sessions du **programme d'éducation nutritionnelle**, et notamment les démonstrations culinaires, s'appuieront sur les cellules d'éducation nutritionnelle mises en place dans les villages et les agents de santé à base communautaire (ASBC) formés au préalable. Ces derniers devront réaliser et documenter les sessions d'éducation nutritionnelle réalisées au niveau des communautés touchées par le Projet.

---

<sup>10</sup> En particulier les femmes en âge de procréer, celles avec les enfants de 0 à 2 ans et les jeunes filles.

**Tableau 11: Phasage des plans d'actions genre et nutrition**

	Unit	Quantities					Total	
		2020	2021	2022	2023	2024		2025
<b>I. Investment Costs</b>								
<b>Subtotal</b>								
<b>C. Mise en place de PFNL dans les jardins maraichers ou de jardins nutritifs, tout</b>								
Intrants pour jardins maraichers /d	Par hectare	200	200	200	-	-	-	600
Formations conseillers agricoles sur les PFNL par le ministère en charge de l'environnement	Session	10	11	-	-	-	-	21
Conventions pour formations et suivi	Forfait	1	1	1	1	1	-	5
<b>Subtotal</b>								
<b>D. Alphabétisation fonctionnelle</b>								
Sensibilisation	Personne/jour	-	30	-	-	-	-	30
Formation des alphabétiseurs /e	Session	-	-	1	-	-	-	1
Rémunération des alphabétiseurs /f	Session	-	-	15	15	15	15	60
Session d'alphabétisation /g	Session	-	-	15	15	15	15	60
Supervision des activités /h	Trimestre	-	-	4	4	4	4	16
<b>Subtotal</b>								
<b>E. Education nutritionnelle destinée aux femmes et membres des coopératives</b>								
<b>1. Formation des formateurs des Agents de santé à base communautaire (ASBC) s</b>								
Rémunération des formateurs /j	Personne/jour	-	5	-	-	5	-	10
Formation des participants	Personne/jour	-	10	-	-	10	-	20
<b>Subtotal</b>								
<b>2. Formation des Agents de santé à base communautaire (ASC) sur les AEN/VEH</b>								
Rémunération des formateurs /k	Personne/jour	-	5	-	-	5	-	10
Formation des participants /l	Personne/jour	-	50	-	-	50	-	100
<b>Subtotal</b>								
<b>3. Equipements ASC</b>								
Bicyclettes /m	Nombre	-	50	-	-	-	-	50
Unité téléphonique	An	-	50	50	50	50	-	200
Démonstration culinaire /n	Session	-	10	10	10	10	-	40
<b>Subtotal</b>								
<b>Subtotal</b>								

## A.2 Sous-composante A2 : Infrastructures agricoles

### a. Description générale de la sous-composante A2

48. Cette sous-composante vise la valorisation de la ressource en terre et en eau dans une démarche d'intégration des activités piscicoles aussi bien dans la Région du Sud-Ouest qu'au niveau de la zone d'intervention du PAPFA. Les interventions se concentreront au niveau des bas-fonds à vocation rizicole, des périmètres maraichers pouvant être équipés de forages et au niveau des petits barrages existants faiblement valorisés mais disposant d'un volume d'eau suffisant pour entreprendre d'autres activités. Toutefois, au stade actuel, les informations disponibles sur ces petits barrages ne sont pas suffisamment renseignées notamment en terme de géolocalisation et de volume d'eau mobilisé durant l'année. Les retenues d'eau de ces petits barrages, sont soumises à une forte évaporation et à des usages multiples (approvisionnement en eau des populations, abreuvement bétail, pêche maraichage etc.) ce qui signifie que la décision d'intervenir à leur niveau ne sera prise qu'après un diagnostic initial sur chaque site confirmant la disponibilité de la ressource avant d'accroître la pression sur l'existant. Toutefois, le PAPFA-extension ne financera pas la réhabilitation de barrages dans la mesure où d'autres bailleurs de fonds interviennent dans ce sous-secteur.

49. La sous composante est dimensionnée sur la base des leçons apprises avec les projets antérieurs et /ou en cours (PABSO, PIGO, Neer-Tamba) et du référentiel technico économique élaboré par le Neer-Tamba qui capitalise plusieurs expériences récentes avec des projets multi bailleurs.

**Tableau 12 : Résumé des activités de la sous- composante A2**

Désignation	Unité	Quantité	Description sommaire
Aménagements Rizicole	Ha	1 600	Aménagement pluvial type PAFR ou petits périmètres
Aménagement maraichers avec à proximité des périmètres	Ha	500	Aménagements maraichers pour contre saison au profit des femmes à côté des périmètres rizicoles
Périmètres maraichers avec forages/	Ha	400	Aménagements maraichers avec forages
Infrastructures de stockage de riz 60T	Nombre	7	magasins de stockage pour le riz, le sésame
Infrastructure de stockage d'oignon 10 T	Nombre	37	Petits entrepôts de conservation de l'oignon
Pistes rurales	km	280	Pistes sur le réseau tertiaire dit de proximité
Ouvrages de franchissement	MI	200	Petits ponts , dalots et radiers
Aménagements antiérosifs et de haies vives	MI	50 000	Ouvrages de protection antiérosifs et de haies vives
Aménagements piscicoles	Nombre	200	Bassins d'aquaponie couplés aux systèmes d'irrigation des jardins maraichers à raison de 4 bassins/ha
Equipements post-capture	Nombre	12	Fumoirs Type FTT pour le séchage
Chaines de froid avec de l'énergie solaire	Nombre	4	Unité de production de glace pour ;a conservation du poisson

50. Pour conduire le ciblage direct, des critères pertinents de sélection des sites seront à observer afin de réaliser des aménagements de qualité (i) critères sociaux fonciers avec



l'existence d'un potentiel terre et eau en cours d'exploitation dans un contexte de cohésion sociale, et avec l'engagement pour un accès des femmes aux aménagements : au moins 30% pour la riziculture et 70% pour le maraichage ainsi qu'un engagement à la gestion et à l'entretien des périmètres. Aussi l'absence de conflits autour des sites concernés devra être confirmée. Les critères techniques reposeront sur la taille des périmètres, l'existence d'agrégats notamment de moellons, sable et gravier et les conditions d'accès, la qualité des sols pour les cultures concernées avec des conditions d'accès aux marchés et au réseau routiers les critères juridiques reposant sur la clarification du statut des terres et l'approbation des communes, des services fonciers ruraux (si existants) et des exploitants les critères de coûts des aménagements par hectare et par bénéficiaire seront également pris en compte.

51. Suite à ce ciblage direct des aménagements, la sous composante répondra par la suite à la demande des producteurs en provenance de ces zones à fort potentiel hydroagricole en matière : (i) d'aménagement et de réhabilitation de bas-fonds (1 600 ha) couplés à des petits périmètres maraîchers irrigués (500 ha); (ii) des aménagements maraîchers avec des technologies d'irrigation économes en eau en faveur des femmes et des jeunes dans un contexte de changement climatique (400 ha); (iii) (v) des infrastructures de stockage; et (vi) des pistes de desserte agricole et d'ouvrages de franchissement pour le désenclavement des périmètres aménagés (280 km) avec 200 ml d'ouvrages de franchissement hors-pistes pouvant comprendre des petits ponts, des dalots et des radiers.

52. Les zones aménagées bénéficieront de l'implantation d'ouvrages de protection antiérosifs et de haies vives faisant office de clôture et de brise vent, de bassins d'aquaponie couplés aux systèmes d'irrigation des jardins (200) et des enclos / cages dans les retenues d'eau (dans le cadre de l'appui aux Micro entreprises rurales, composante 2). La mise en place des unités piscicoles dépendra des caractéristiques de chaque site. Ce qui implique la conduite d'une étude diagnostic des sites favorables à la pisciculture notamment au niveau des barrages existants. Parmi les plantes qui seront choisies pour assurer la végétalisation des ouvrages, on intégrera, selon les conditions agro-climatiques locales et les besoins exprimés par les producteurs, des plantes possédant des qualités spécifiques.

53. Pour accélérer la mise en œuvre des travaux, des conventions de Maitrise d'ouvrage public déléguée pourront être signées respectivement avec l'AGETEER et le SONATER pour le recrutement des Bureaux d'études et de contrôle et des entreprises, tel que prévu dans le PAPFA et tel que pratiqué actuellement par le Neer-Tamba. Ces structures encadreront la réalisation des études techniques, la préparation des DAO et le recrutement des entreprises dès le début du projet au niveau des sites rizicoles et maraîchers, pré-identifiés au niveau desquels, des actions de sensibilisations auront été menées par le projet qui devra procéder à la remise des sites.

## **b. Description détaillée des aménagements rizicoles et maraîchers**

54. Les aménagements prévus dans l'espace foncier villageois, au niveau des bas-fonds rizicoles et des périmètres maraîchers ainsi que sur les bassins versants apporteront une modification de l'espace physique et une réorganisation des modes de gestion et de contrôle de cet espace de production commun à plusieurs activités. C'est pourquoi, il sera important de veiller aussi bien à la sécurisation des périmètres aménagés et des droits des exploitants qu'ils soient anciens ou nouveaux bénéficiaires. Les projets en cours notamment le Neer-Tamba, travaillent actuellement sur la base d'ententes foncières qui est une formule simplifiée dans la mesure où la procédure d'immatriculation des bas-fonds requiert l'implication des services du domaine qui sont actuellement insuffisamment décentralisés.

55. Dans la typologie actuelle de bas-fonds on retrouve trois types : (i) les bas-fonds de petite taille dont la superficie varie entre 0 et 20 ha ; (ii) les moyens qui varient entre 21 et 100 ha ; et (iii) les grands bas-fonds dont la superficie est supérieure à 100 ha. Le PAPFA interviendra au niveau des bas-fonds dont la superficie n'excède pas 100 ha.

56. Les **aménagements de bas-fonds en riziculture pluviale type PAFR<sup>11</sup>** prévus ont démontré leur durabilité par rapport aux autres types d'aménagements tel le type PRP<sup>12</sup>. Ils ont pour objectif de maintenir une lame d'eau uniforme dans les rizières par la construction de diguettes en terre suivant les courbes de niveau et de résister aux érosions lors du passage des crues. Les diguettes en terre compactée seront protégées par un enrochement en moellons posé sur une toile de géotextile. Ces diguettes enrochées ont une durée de vie moyenne estimée entre 12 et 15 ans et ce type d'aménagement s'est montré plus durable que type PRP<sup>13</sup> pour lequel, des travaux de réhabilitation sont rendus nécessaires à la fin de chaque campagne pour la réhabilitation des diguettes. Les aménagements rizières proposés visent à stocker, laminier et étaler l'eau sur les parcelles tout en facilitant leur drainage en cas de besoin.

57. Avec ce type d'aménagement, au début de la saison des pluies, l'aménagement fonctionne en régime pluviale avec les pertuis en position ouverte (vidange) : ce qui correspond à une maîtrise partielle de l'eau avec un passage des crues ralenti sans les retenir. Le ruissellement est également retardé de manière à accentuer l'infiltration. A partir du mois d'août jusqu'en fin octobre l'aménagement fonctionne en maîtrise totale de l'eau. Les vannettes sont en position ouverte pendant le tallage, ensuite elles sont fermées. L'aménagement permet donc de combler le déficit hydrique pendant *les poches de sécheresse qui sont généralement observées au courant de la période allant de fin juin à fin septembre ainsi que pendant la fin de la saison de production jusqu'au moins fin octobre*. Les crues passent au-dessus des diguettes, elles sont par suite étalées sur toute la largeur du bas-fond et sont ainsi ralenties. Les écoulements de base sont répartis sur toute la superficie de l'aménagement. Il est attendu qu'avec les aménagements rizières les rendements passent de 1,5 tonne à 4 tonnes/ha. Des comités de gestion des aménagements seront mis en place sur la base de l'expérience et des leçons apprises avec le projet PABSO et Neer-Tamba. Ils seront formés et équipés pour la gestion et l'entretien des périmètres.

58. Les **aménagements maraichers** quant à eux comprendront diverses **technologies d'irrigation économes en eau (système d'irrigation goutte à goutte avec énergie solaire, système d'irrigation avec réseau californien etc.)**, en fonction des ressources en eau et des spécificités locales. Des aménagements maraichers seront réalisés à côtés des périmètres rizières en faveur des femmes pour le développement du maraichage en contre saison. Plusieurs options d'aménagements seront envisagées (aval barrages, puits maraichers à grands diamètre, forages, etc.) Ces périmètres seront protégés contre la divagation des animaux par des clôtures grillagées ou de haies vives. Au niveau des périmètres maraichers, des études géophysiques seront conduites pour s'assurer de la disponibilité de la ressource en eau avant d'engager des investissements lourds et

<sup>11</sup> Les aménagements de « type Plan d'Action pour la Filière Riz (PAFR-Union Européenne » font référence à un type d'aménagement de bas-fond développé dans le cadre du Plan d'Action pour la Filière Riz (PAFR), financé par l'Union Européenne. Ce Type d'aménagement consiste à la réalisation de diguettes en terre compactées, revêtues de géotextile et protégées par un enrochement de moellons. Il est aussi annoncé dans le Référentiel Technique du Projet Neer-Tamba.

<sup>12</sup> Les aménagements de « types Projet Riz Pluvial (PRP-Taiwan) » font référence à un type d'aménagement de bas-fond développé par le Projet Riz Pluvial (PRP), financé par la République de Chine Taïwan. Ce Type d'aménagement consiste à la réalisation de diguettes en terre compactées. Il est annoncé dans le Référentiel Technique du Projet Neer-Tamba (voir DCP).

minimiser ainsi, les risques d'échec. Les rendements des cultures maraichères passeront quant à eux de 13 tonnes à 21 tonnes/ha par exemple pour l'oignon.

59. Le projet prévoit également la construction de bassins piscicoles associés aux périmètres maraichers. Le budget prévoit 200 bassins, correspondant à 4 bassins pour 50 sites d'un hectare par site. Il est envisagé que le budget servira à agrandir les bassins construits pour les forages afin que ces bassins puissent être utilisés pour de la production piscicoles. L'eau des bassins servira par la suite à irriguer et fertiliser les périmètres maraichers.

60. Cette activité sera d'abord effectuée en tant que pilote pendant les deux premières années du projet (10 pilotes environ) et mise à échelle pendant les années suivantes (40 investissements environ), dans la mesure où les pilotes sont estimés concluants lors de la revue à mi-parcours. Les bassins seront construits seulement sur des sites où les groupements pourront valoriser les bassins piscicoles. Par ailleurs, une augmentation du budget SPAM de maraîchage permettra d'appuyer la mise en valeur des bassins.

### **c. Description détaillée du volet pistes de dessertes**

61. **Les pistes de dessertes** seront identifiées sur le réseau tertiaire qui constitue le dernier maillon de la chaîne des infrastructures routières qui permet de désenclaver les populations rurales et les sites de production à aménager et les marchés. Le réseau tertiaire est aussi dénommé *réseau de proximité* dans la mesure où il touche directement les populations à la base dans leurs exploitations. Au démarrage du projet, il sera procédé à un diagnostic du réseau existant dans la zone d'intervention du Projet avec les niveaux de dégradation. Ces investissements routiers s'inscriront dans le cadre du programme quinquennal dit programme présidentiel (2016-2020) de 5 000 km de pistes rurales à aménager dans les 13 régions du Burkina Faso. Ces pistes rurales faciliteront les échanges et la commercialisation des produits agricoles/piscicoles et permettront la création de milliers d'emplois dans la zone du projet avec les bénéficiaires directement et indirectement touchés. Les pistes réhabilitées seront entretenues par des comités villageois d'entretien des pistes mis en place et formés au cours des travaux. Ils seront équipés par des lots de petits outillages comprenant entre autres (pelles, brouettes, pioches, dames etc.)

62. La configuration actuelle du réseau des pistes rurales dans la zone d'intervention du Projet ainsi que trafics observés suggère des coûts de réhabilitation d'entretien, maîtrisables avec deux niveaux d'aménagement ou (standards) et des normes tel que décrites ci-dessous.

63. Pour la traversée des zones basses (bas-fonds) la piste sera mise hors d'eau par apport d'un matériau de remblai sélectionné jusqu'à une hauteur de 0,5 m au minimum au-dessus du niveau des plus hautes eaux. Si nécessaire une couche de roulement sera appliquée sur les remblais.

64. Ce sont les normes nationales en matière de pistes rurales qui seront applicables. Toutefois, deux niveaux d'aménagement (standard) sont proposés (B et C) et vu qu'il s'agira essentiellement de réhabilitation sans exclure la construction si nécessaire, le tracé et le profil en long de toutes les pistes suivront le tracé des pistes existantes et les pentes du terrain naturel, dans la mesure du possible, afin d'éviter des volumes de terrassement trop importants. Ainsi, les normes suivantes sont recommandées (i) pente maximale du profil en long : 11, (ii) rayon horizontal de 40 à 80 m.

65. L'aménagement retenu au niveau national pour ce genre de piste est celui de *piste améliorée de type/standard B*. Il est proposé pour relier les micro-pôles de

développement/villages au réseau routier national ou aux marchés ou alors relier des villages entre eux tout en désenclavant les zones de production et ou de commercialisation

66. Les principales caractéristiques sont:

- Chaussée de 5 m de largeur, y compris la plateforme et les accotements,
- Couche de roulement en graveleux latéritique de 15 cm d'épaisseur
- Double devers (profil en toit) de 5 %,
- Largeur totale d'emprise de 8,5 m,
- Fossés longitudinaux de section triangulaire en terrain meuble de 1,5 m de largeur en gueule pour une profondeur de 0,60 m ou de 0,45 x 0,45 m en terrain rocheux ou rippable.

67. *L'aménagement en Standard C* se fera pour les pistes d'accès aux jardins maraichers avec activités piscicoles à partir des pistes de standard B. les principales caractéristiques sont

- Chaussée de 3,5 m de largeur, y compris la plateforme et les accotements,
- Double devers (profil en toit) de 4 %,
- Largeur totale d'emprise de 5,5 m pour assurer l'ensoleillement de la plateforme,
- Fossés longitudinaux de section triangulaire en terrain meuble de 1,0 m de largeur en gueule pour une profondeur de 0,40 m ou de 0,40 x 0,30 m en terrain rocheux ou rippable

68. Ces caractéristiques ci-dessus décrites pourront faire objet d'adaptation en fonction de la réalité du terrain et après en avoir avisé les autorités en charge de la gestion du réseau tertiaire.

69. Les impacts des travaux de pistes sur le milieu naturel seront minimales car il s'agit pour l'essentiel de travaux de réhabilitation de pistes existantes sans exclure la construction de nouvelles pistes en travaux neufs si le contexte l'exige.

70. **Organisation et financement de l'entretien des pistes du projet.** Les normes d'entretien des routes au Burkina Faso sont déclinées dans la stratégie d'entretien routier. Les opérations d'entretien des pistes se regroupent en deux types (i) entretien courant qui est préventif et qui doit être réalisé une fois par an et l'entretien périodique, beaucoup plus lourd, qui est réalisé tous les cinq à dix ans.

71. Pour l'entretien courant est prévu chaque année consistera à faire des petites réparations et du nettoyage de la piste et de ses abords avec pour objectif d'éviter leur dégradation rapide. Elles comprennent : le bouchage des nids de poule, le comblement des ornières et des ravines, le fauchage de la végétation sur les accotements et au débouché des ouvrages de drainage, le nettoyage des fossés latéraux, le nettoyage des buses et dalots, les petites réparations nécessaires sur les ponts et leurs accès. Toutes ces opérations seront réalisées manuellement avec un lot de petit outillage comprenant (pelles, pioches, machettes, dames à main, brouettes). L'idéal serait de réaliser deux fois par an, une fois avant et une autre après la saison des pluies.

72. Pour l'entretien périodique Les opérations d'entretien périodique des routes non revêtues consistent principalement en la reconstitution de la couche de roulement, avec éventuellement des réparations des ouvrages qui auraient pu être abimés par des accidents de circulation. L'objectif visé par cet entretien est de ramener la route à son niveau de construction initiale. Elles sont réalisées tous les 5 à 10 ans ou plus selon les niveaux de

trafic, la nature des matériaux utilisés pour la couche de roulement et la qualité et la régularité des travaux d'entretien courant. Des organisations villageoises composées de membres élus ou choisis au sein de la communauté des bénéficiaires directs et indirects pour assurer la sensibilisation, l'information, la mobilisation et la formation de leurs concitoyens villageois dans les techniques de gestion et d'entretien des pistes rurales.

73. Les responsabilités de ces organisations d'entretien visent à :

- Maintenir les pistes dans un état de praticabilité permanente et faciliter l'accès des populations aux services sociaux et aux échanges commerciaux;
- Responsabiliser les élus locaux et les communautés villageoises dans la prise en charge de l'entretien des pistes relevant de leurs localités ;
- Favoriser la mobilisation de ressources internes et locales qui contribueraient à pérenniser l'entretien communautaire des pistes ;
- Mobiliser les acteurs de la société civile (ONG, associations coopératives et groupements), autour de la stratégie d'entretien communautaire des pistes ; et
- Evaluer les capacités locales existantes pour la gestion des ressources et des moyens à leur disposition.
- Un budget d'équipement en petit outillage est prévu pour mettre en place des structures d'entretien au niveau de tous les 5 km. Il y aura un total d'environ 40 organisations villageoises d'entretien des pistes.

74. **Les infrastructures de conservation, de stockage et de conditionnement** détermineront dans une large mesure la rentabilité des investissements réalisés dans les aménagements et permettront de garantir une meilleure compétitivité des produits sur le marché. C'est pourquoi, le Projet encouragera la construction de magasins de stockage pour le riz, le sésame, le niébé et surtout d'entrepôts de conservation pour l'oignon par exemple. Des plans types existent au niveau national et seront adaptés au contexte local.

#### **d. Mesures d'accompagnement pour les infrastructures et aménagements**

75. **Lutte antiérosive** : On constate sur la plupart des sites que l'érosion demeure la principale cause de dégradation des terres avec l'arrachage, le transport, et le dépôt des particules fines du sol par l'eau et/ou le vent. Elle est à la fois un phénomène naturel mais aussi provoquée par l'Homme qui, avec des défrichements non contrôlés sur des pentes qui sont des zones de convergence des eaux et donc assez fragiles ce qui favorise les conditions propices de destruction de formations végétales. Dans les phénomènes d'érosion, l'eau et le vent sont généralement les principaux facteurs mis en cause et l'homme étant considéré comme un facteur indirect. Pour lutter contre ce phénomène, il est prévu que les zones aménagées bénéficieront de (vi) l'implantation d'ouvrages de protection antiérosifs et de haies vives faisant office de clôture et de brise vent. Parmi les plantes qui seront choisies pour assurer la végétalisation des ouvrages, on intégrera, selon les conditions agro-climatiques locales et les besoins exprimés par les producteurs, des plantes possédant des qualités spécifiques (mellifère, fruitière, médicinale, bois d'œuvre, etc.).

76. **Les haies vives** : seront constituées par des bandes de végétation aussi serrées les unes contre les autres avec des hauteurs ne dépassant pas 1,30 à 1,50m. Ces bandes de végétation protègent les sites mise en valeur aussi bien contre les vents que les animaux).

77. **Les brises vents** : sont des bandes de végétation haute de taille, qui seront placées perpendiculairement aux vents dominant pour enrayer l'action de celui-ci. Ces bandes de

végétalisation permettront de lutter contre l'érosion éolienne. Les brises vents permettront de réduire la vitesse du vent et de créer un microclimat dans son aire d'implantation. Les brises vents seront mis en place avec des arbres à croissance rapide, un feuillage persistant et un bois résistant (non cassant).

### **e. Description détaillée des activités piscicoles**

78. L'objectif visé par cette activité est d'améliorer l'offre de poissons et les revenus des paysans pisciculteurs. Ainsi, les activités piscicoles seront conduites au niveau des périmètres maraichers équipés de forages et garantissant donc une disponibilité permanente en eau. De plus, ces activités pourraient être conduites au niveau des barrages disposant de suffisamment d'eau en vue des principales contraintes liées à l'activité notamment à l'évaporation tel que décrit dans la note SECAP. En effet, toutes les retenues d'eau ne présentent pas un intérêt piscicole évident dans la mesure où certaines retenues s'assèchent totalement pendant l'étiage alors que d'autres ont des étiages assez prononcés en fonction des changements climatiques. En plus ces phénomènes d'assèchement sont accentués par l'intensification des activités pastorales et humaines au tour des plans d'eau.

79. Les principales solutions technologiques proposées seront les bassins d'aquaponie intégrés aux jardins maraichers permanents, les cages et les enclos dans les plans d'eau qui s'y prêtent, notamment à l'intention des pêcheurs.

80. Vu que l'activité d'aquaponie n'a pas été bien développée dans les projets antérieurs financés par le FIDA, il convient de rappeler succinctement que l'aquaponie est une technique qui vient d'Asie avec la rizi-pisciculture dans laquelle l'élevage de poissons était associé à la culture du riz de sorte que les déjections des poissons fertilisaient la rizière tandis que les pieds de riz purifiaient l'eau.

81. Aujourd'hui, l'aquaponie revient sur le devant de la scène, notamment dans les régions isolées mais aussi dans les métropoles où elle fait partie des concepts d'agriculture urbaine en vogue.

82. La priorité des investissements en pisciculture portera entre autres sur la nécessité d'assurer la disponibilité d'alevins de qualité avec (i) la construction d'un centre d'alevinage et de recherche et la remise à niveau de celui de Bobo-Dioulasso, (ii) la construction de bassins au niveau des périmètres maraichers équipés de forages ou au niveau des puits artésiens si disponibles, (iii) la mise en place de cages au niveau des retenues d'eau des barrages, (iv) la construction de fabriques de glace et (v) la construction de plateformes de transformation. Les autres activités porteront sur le renforcement des capacités. Cette activité bénéficiera aussi bien aux pêcheurs qu'aux pisciculteurs et le renforcement des capacités des acteurs de la filière touchera aussi bien les promoteurs privés que les agents.

83. Parmi les poissons pouvant être élevés dans un bac d'aquaponie, sont souvent cités les tilapias et les silures.

## f. Phasage des activités de la sous-composante A2

**Tableau 13 : Phasage de la mise en œuvre des infrastructures et aménagements**

Table 1.2. Infrastructures agricoles

Detailed Costs	Unit	Quantities					Total	
		2020	2021	2022	2023	2024		2025
<b>I. Investment Costs</b>								
<b>A. Etudes et conceptions</b>								
Diagnostic et sélection des sites et autres infrastructures	pour tous les aménagés	1	-	-	-	-	-	1
Etude géophysique préalable aux aménagements /a	par site	20	-	-	-	-	-	20
Convention AGETEER/SONATER pour maîtrise d'ouvrage déléguée /b	pour tous les aménagés	0.5	0.5	-	-	-	-	1
<b>Subtotal</b>								
<b>B. Aménagements de bas fonds rizicoles</b>								
Diagnostic social, appui à la création d'ententes foncières et d'AUE/c	Nombre	2	2	-	-	-	-	4
Etudes techniques	Hectare	1,000	1,000	-	-	-	-	2,000
Travaux d'aménagement	Hectare	-	1,000	1,000	-	-	-	2,000
Contrôle des travaux	Hectare	-	1,000	1,000	-	-	-	2,000
Renforcement des capacités des AUE/d	Unité	2	2	-	-	-	-	4
Ouvrages de protection /e	Hectare	-	100	100	-	-	-	200
<b>Subtotal</b>								
<b>C. Jardins maraîchers à proximité des périmètres rizicoles</b>								
Jardins maraîchers /f	Hectare	-	250	250	-	-	-	500
Ouvrages de protection /g	Hectare	-	25	25	-	-	-	50
<b>Subtotal</b>								
<b>D. Jardins maraîchers économes en eau</b>								
Etudes techniques	Hectare	200	200	-	-	-	-	400
Forages, pompes solaires et micro-irrigation /h	Hectare	-	200	200	-	-	-	400
Contrôle des travaux	Hectare	-	200	200	-	-	-	400
Ouvrages de protection /i	Hectare	-	20	20	-	-	-	40
Bassins piscicoles associés à des jardins maraîchers /j	Par bassin	-	100	100	-	-	-	200
<b>Subtotal</b>								
<b>E. Réhabilitation des pistes</b>								
Etudes techniques	Km	100	100	-	-	-	-	200
Travaux	Km	-	100	100	-	-	-	200
Contrôle des travaux	Km	-	100	100	-	-	-	200
Etudes techniques	Km	-	80	-	-	-	-	80
Travaux	Km	-	-	80	-	-	-	80
Contrôle des travaux	Km	-	-	80	-	-	-	80
Entretien pistes rurales	Km	-	100	100	-	-	-	200
<b>Subtotal</b>								
<b>F. Ouvrages de franchissements /k</b>								
Etudes techniques	Mètre linéaire	100	100	-	-	-	-	200
Travaux	Mètre linéaire	-	100	100	-	-	-	200
Contrôle des travaux	Mètre linéaire	-	100	100	-	-	-	200
<b>Subtotal</b>								
<b>G. Infrastructure de stockage</b>								
Infrastructure de stockage de riz 60T	Unité	-	10	10	-	-	-	20
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	-	10	10	-	-	-	20
Infrastructure de stockage d'oignons 10T	Unité	-	100	88	-	-	-	188
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	-	100	88	-	-	-	188
<b>Subtotal</b>								
<b>Total</b>								

## **g. Mise en œuvre de la sous-composante A2**

84. **L'approche stratégique** vise à obtenir une garantie de production durable basée sur une implication effective de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, avec des aménagements à coûts maîtrisables et facilement appropriables par les producteurs suivi d'un renforcement des capacités des petits producteurs avec un souci d'équité favorisant l'accès des femmes et des jeunes aux aménagements. Cette démarche vise à apporter une réponse à la demande d'un développement durable de l'agriculture irriguée capable de créer des emplois et des revenus agricoles en soutenant la production, la transformation et la commercialisation.

85. Des outils de collecte de données telle la fiche d'enquête socio-économique basée sur la MARP au niveau village, au niveau des bas-fonds et des bénéficiaires des aménagements et autres infrastructures est jointe en annexe et permettra à l'équipe du projet de lancer les opérations de ciblage direct dans les meilleurs délais. Des fiches techniques de quelques types d'ouvrages déjà testés et fonctionnels sont également jointes en annexe de ce PIM et serviront de sources d'inspiration pour les équipes chargées de la conception afin d'enrichir les échanges tout en tenant compte du contexte local de chaque ouvrage.

86. **Les leçons apprises** montrent que les insuffisances constatées au niveau des aménagements sont imputables au diagnostic physique, au choix des types d'aménagement, à la non implication des bénéficiaires au choix des types d'aménagements. Donc le PAFA-4R apportera des corrections à toutes ces faiblesses constatées avec les projets antérieurs en y associant fortement et dès le départ le maximum d'acteurs concernés.

87. **Mise en œuvre.** Au niveau de l'antenne de Gaoua, sera nommé un responsable des infrastructures pour le PAPFA-extension, comme dans les autres antennes du PAPFA. Il animera le volet infrastructure en collaboration avec les cadres des services techniques régionaux. Afin de permettre l'exécution des infrastructures et des aménagements prévus dans les meilleures conditions de délais, d'efficacité et d'économie de ressources, il sera envisagé de procéder à la signature d'une convention de Maitrise d'ouvrage publique déléguée entre le MAAH et la Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Équipement Rural (SONATER) ou l'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement rural (AGETEER), pour ce qui concerne les d'infrastructures de grande envergure. Cette démarche vise à livrer des ouvrages de qualité dans des délais réduits et à sécuriser les investissements pour une plus grande durabilité sous le contrôle et la supervision du MOD qui rendra régulièrement compte à l'UCP de l'avancement des travaux et lui proposera des solutions en cas de dérapages. L'objectif visé est de livrer les aménagements au plus tard en troisième année afin d'accompagner les bénéficiaires au moins pendant deux ans avec l'appui conseil lors de la mise en valeur. Ces conventions feront l'objet d'un suivi régulier par l'UCP et d'une évaluation annuelle.

88. En ce qui concerne les autres infrastructures, de moindre envergure tels les périmètres de petite taille, les magasins de stockage, etc., les prestations seront gérées directement par l'UCP en collaboration avec les services techniques régionaux et d'autres prestataires telles les ONG et Associations spécialisées etc. A ce titre, un protocole de collaboration sera signé entre l'UCP et les services techniques pour l'identification accélérée des sites sur la base des répertoires actualisés disponibles et tenant compte des critères sociaux fonciers, techniques etc. A l'issue de l'identification des sites, un avis de manifestation d'intérêt sera lancé en vue de sélectionner les ONG et Associations pour les travaux d'aménagement hydro-agricole de taille moyenne (moins de 20 ha pour les bas-fonds et moins de 5ha pour les périmètres maraichers). Un protocole tripartite sera annuellement (sur la base des résultats de l'évaluation d'un contrat de performance) signé



entre le PAPFA, l'OPB bénéficiaires de l'aménagement et l'ONG/Association dans le cadre de la contractualisation pour ces types d'aménagement. Le suivi contrôle de ces travaux se fera par les services techniques déconcentrés de l'agriculture sur la base de protocoles signés à cet effet.

89. Les études seront réalisées par des bureaux spécialisés justifiant d'une bonne expérience et ayant donné satisfaction dans le cadre d'opérations antérieures avec les agences en charge des conventions. Les travaux seront quant à eux exécutés à l'entreprise par des PME justifiant d'une bonne expérience en la matière.

90. Une fois, les conventions signées, les études techniques d'APS, d'APD et de DAO seront engagées et permettront de sélectionner les entreprises afin que les premiers travaux démarrent dès la deuxième année au cours de laquelle les études restantes sur les autres sites seront engagées. Les travaux les plus techniques de confection des diguettes de pose de géotextiles d'enrochement et construction des digues de ceintures et des drains principaux se feront par des PME sous le contrôle des Bureaux d'études et la supervision des MOD, des services techniques de la DRAAH et du PAPFA. La participation des bénéficiaires sera évaluée et fera l'objet d'un suivi.

91. Au niveau de chaque Unité Régionale de Coordination (URC), sera nommé un chargé des infrastructures qui va travailler ensemble pour une bonne intégration du volet piscicole au niveau des aménagements. Il assurera l'animation de la sous-composante.

**Tableau 13 : Liste des conventions à signer et leur objet**

Type de convention	Objet de la convention
Convention de Maitrise d'ouvrage déléguée avec la Société Nationale de l'Aménagement des terres et de l'Équipement Rural- SONATER	Maitrise d'ouvrage publique déléguée pour la réalisation des travaux d'aménagement des terres et de l'équipement Rural impliquant le recrutement de Bureaux d'Etudes, d'entreprises de travaux pour les aménagements de type PAFR (plan d'action pour la filière riz), de boullis de forages maraichers et la supervision des travaux.
Convention de Maitrise d'ouvrage déléguée avec l'Agence d'Exécution des travaux Eau et Equipement Rural AGETEER	Maitrise d'ouvrage publique déléguée pour la réalisation des travaux d'aménagement des terres et de l'équipement Rural impliquant le recrutement de Bureaux d'Etudes, d'entreprises de travaux pour les aménagements de type PAFR, de boullis de forages maraichers et la supervision des travaux.

## **h. Durabilité**

92. La dimension de la durabilité devra être prise en compte dès la conception des aménagements et des ouvrages avec une participation effective des bénéficiaires dans les choix techniques. La mise en place de comités de suivi des chantiers et de gestion/maintenance est l'une des conditions pour s'assurer de la participation effective des bénéficiaires aux travaux.

## **i. La contribution des bénéficiaires**

93. La contribution des bénéficiaires dans les travaux devra être évaluée lors des études qui seront engagées dès la première année. Cette contribution devra correspondre aux capacités de contribution réelle en main d'œuvre, apport de matériaux afin d'éviter une sur

estimation de cette contribution qui pourrait engendrer des retards dans la mise en œuvre des travaux.

## **j Risques et mesures d'atténuation**

94. Des risques liés à l'assèchement des puits maraichers ont été signalés dans le cadre des projets antérieurs notamment avec le PABSO. Pour minimiser ces risques, des études géophysiques seront conduites sur les sites avant d'engager des investissements importants.

95. **Ciblage des sites** : Des critères pertinents de sélection des sites seront à observer afin de réaliser des aménagements de qualité et favoriser une mise en valeur correcte. Le choix des sites reposera sur des (i) **critères sociaux fonciers** avec, l'existence d'un potentiel terre et eau en cours d'exploitation dans un contexte de cohésion sociale, et avec l'engagement pour un accès des femmes aux aménagements : au moins 30% pour la riziculture, 70% pour le maraichage ainsi qu'un engagement à la gestion et à l'entretien des périmètres. Aussi l'absence de conflits majeurs autour des sites concernés. Les **critères techniques** reposeront sur la taille du périmètres l'existence d'agrégats, les conditions d'accès, **les critères agronomiques** portant sur la qualité des sols pour les cultures concernées **critères géographiques** avec des conditions d'accès aux marchés et au réseau routiers, **critères juridiques** reposant sur la clarification du statuts et l'approbation des communes, des services fonciers ruraux et des exploitants **les critères de coûts des aménagements** par hectare et par bénéficiaire.

96. Par ailleurs, dans le but de minimiser les risques liés aux conflits fonciers et à l'insécurité des sites abritant les investissements, le PAPFA accompagnera la mise en place et le fonctionnement des Services fonciers ruraux (SFR) dans un certain nombre de communes bénéficiaires de ces investissements et qui ne disposent pas de ces structures conformément à la loi 034 relative au foncier rural. Le fonctionnement de ces SFR devra permettre au PAPFA d'accompagner les OPB dans l'obtention des Attestations de Possessions Foncières Rurales (APFR) des sites aménagés, des magasins de stockages et toutes autres réalisations.

## Appendices : Fiches techniques

### Coûts des petits aménagements fonciers villageois du Projet Neer Tamba

Type d'aménagement	Unités	Système	Cout/ha FCFA
<b>Aménagement de bas-fonds</b>			
PAFR	ha	T7 ENTREPRISE	4 050 285
PRP	ha	Casiérage ENTREPRISE	727 125
PRP	ha	HIMO	450 125
Réhabilitation Bas-fonds	ha	HIMO	817 626
<b>Aménagement de périmètres irrigués</b>			
PI M avec puits	ha		10 627 125
PI M 1 avec forage	ha	Irrigation localisée avec kit NETAFIM	12 607 125
PI M eau de surface / abords barrage	ha	Semi californien	9 067 125
PI FE	ha	Semi californien	9 067 125
<b>Récupération des TD</b>			
Cordons pierreux	ha	Alignement 3 pierres	198 875
Cordons pierreux	ha	Alignement 1 pierre	352 208
Plantation d'arbres	ha	Alignement	338 875
Récupération mécanisée	ha	Mécanisée	163 625
Végétalisation après récupération mécanisée	ha	Enherbement	25 875
Récupération biologique	ha	Régénérescence	378 375
Zaï	ha	Manuel	130 875
Demi-lune	ha	Manuel	130 875
BCER	unités	ENTREPRISE	1 957 250
BCER	unités	HIMO	1 047 250

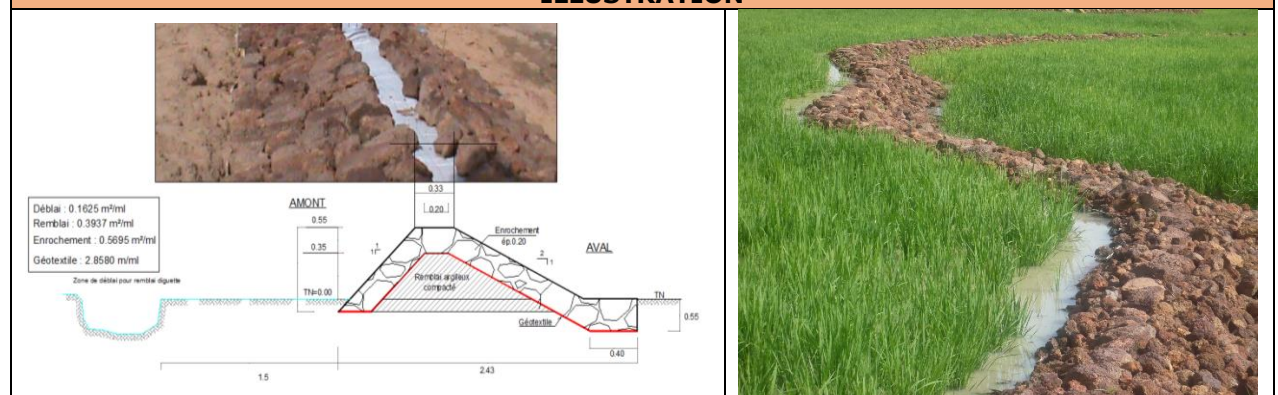


**Fiche Technique de Diguettes en courbes de niveau source: Référentiel technique**

Diguette profilée de remblai de terre argileuse en forme de courbe de niveau.

PARAMETRES		FONCTION
Hauteur avant protection (m)	<b>0,35</b>	Sécuriser la riziculture pluviale en créant une lame d'eau pendant l'hivernage avec une série de diguettes fonctionnant en cascade
Profondeur d'ancrage (m)	<b>0,10</b>	
Largeur en crête (m)	<b>0,20</b>	
Pente du talus amont (H/V)	<b>1/1</b>	
Pente du talus aval (H/V)	<b>2/1</b>	
Epaisseur moyenne de la protection (m)	<b>0,20</b>	
Epaisseur de décapage (m)	<b>0,10</b>	

**ILLUSTRATION**



Coût de l'aménagement en entreprise : 3 500 000 FCFA/ha

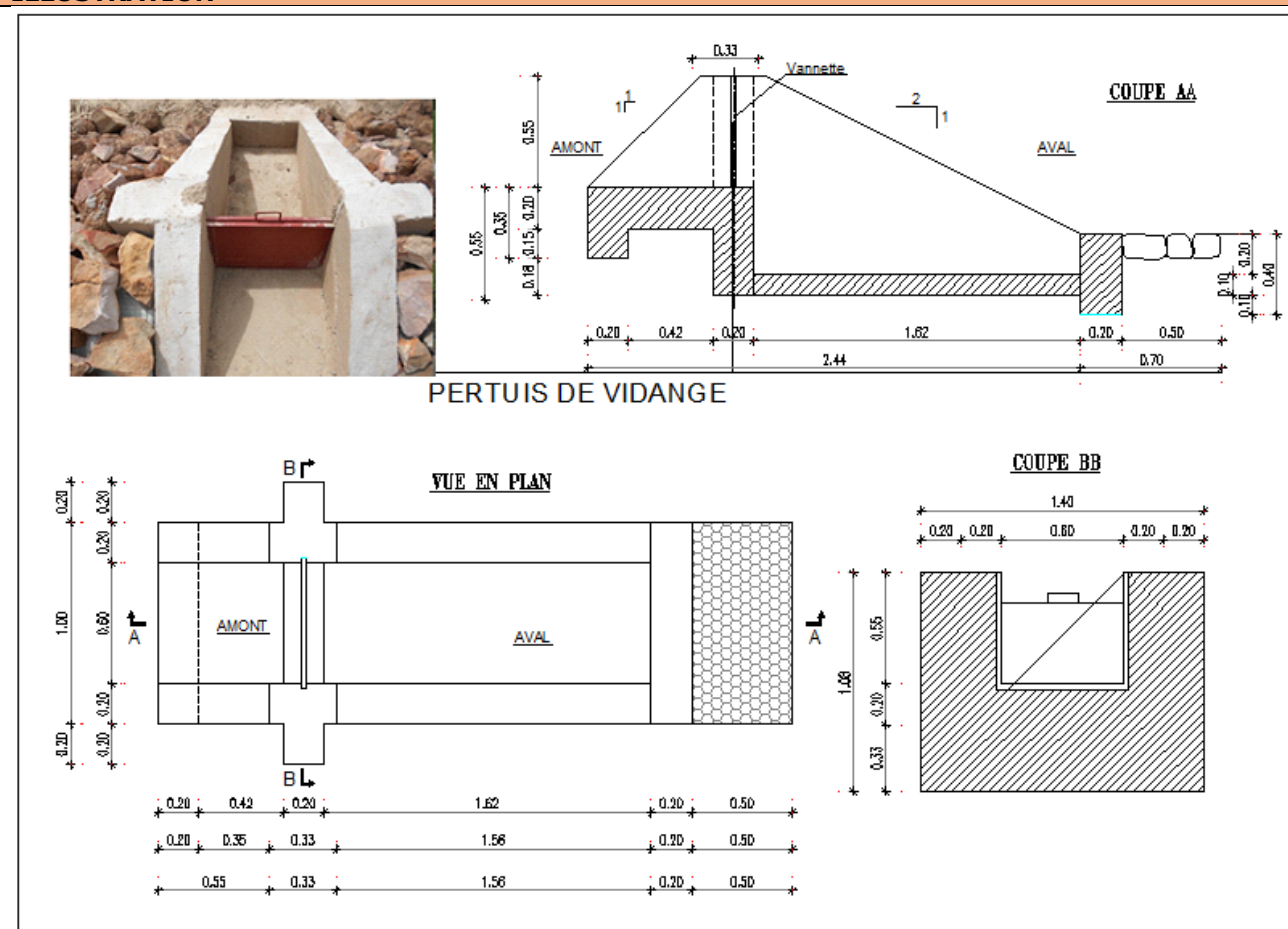
Coût de l'aménagement en HIMO : 400 000 FCFA/ha

### Fiche Technique pour puits de vidange

Les puits de vidange sont construits en béton dosé à  $250 \text{ kg/m}^3$  au moins. Ces ouvrages ont une largeur d'ouverture conventionnelle de 0,6 m


PARAMETRES		FONCTION
Hauteur à partir du TN (m)	<b>0,55</b>	Les puits permettent aux exploitants de vider les casiers de tout l'aménagement en trois jours, notamment après le passage d'une crue quand les plantes sont encore de petites tailles.
Profondeur d'ancrage écran anti-renard (m)	<b>0,55</b>	
Largeur d'ouverture (m)	<b>0,60</b>	
Longueur du bassin de dissipation (m)	<b>1,62</b>	
Epaisseur des murs bajoyers (m)	<b>0,20</b>	
Largeur en crête (m)	<b>0,33</b>	
Epaisseur de vannette (mm)	<b>4-5</b>	

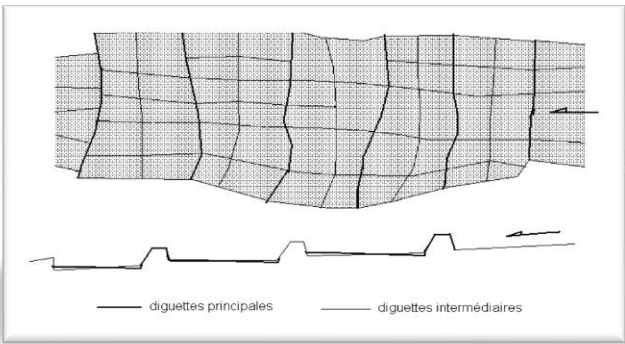

### ILLUSTRATION



Coût unitaire d'un puits de DCN 25 : 90 000 FCFA/u avec vannette en bois

Coût unitaire d'un puits de DCN 35 : 135 000 FCFA/u

<b>Fiche Technique du Geotextile</b>		
fibres de polypropylène tissé		
<b>PARAMETRES</b>		<b>FONCTION</b>
Longueur commerciale (m)	50	Empêcher la repousse des végétaux Empêche le départ des fines de remblais sous eaux ; laisse passer les eaux interstitielles des remblais
Largeur (m)	2.4	
Epaisseur	0.002	
Grammage	100g/m <sup>2</sup>	
Couleur	Blanche	
Kit commerciale	Rouleau de 50m	
Disponibilité	Fabriqué au BF	
<b>ILLUSTRATION</b>		
		
Coût du m <sup>2</sup> de polypropilene tissé : 800 FCFA/m <sup>2</sup>		

<b>Fiche technique du casiérage</b>	
<p>Les casiers sont des impluviums à l'intérieur d'une parcelle de riz notamment.                      les diguettes parceliaires doivent être perpendiculaires aux courbes de niveau                      Les diguettes principales sont à courbe de niveau, et celles dites intermédiaires ou parceliaires perpendiculaires à celles-ci ;</p>	
<b>Normes</b>	<b>FONCTION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ largeur en crête est de 20 cm ;</li> <li>→ largeur à la base est de 70 cm ;</li> <li>→ hauteur est de 25 cm ;</li> <li>→ talus amont de 1/1 ;</li> <li>→ talus aval de 1/1 ;</li> <li>→ largeur d'un casier varie entre 10 à 15 m ;</li> <li>→ dénivelée entre deux diguettes consécutive est de 10cm</li> </ul>	<p>Elles sont construites pour intercepter et stocker temporairement l'eau pour les cultures notamment dans les bas-fonds ;</p>
<b>ILLUSTRATION</b>	
 <p>— diguettes principales      — diguettes intermédiaires</p>	
<b>RECOMMANDATIONS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- pente de planage inférieure à 0.2 % ;</li> <li>- sol argileux de préférence ou à défaut un sol argilo-limoneux ou limono-argileux ;</li> <li>- Où l'approche gestion collective des travaux et de l'eau n'est pas faisable ou opportun ;</li> <li>- Dans les zones où le planage n'est pas possible ou trop onéreux</li> <li>- éviter de réaliser le casiérage aux endroits accidentés, des drains ou des axes de grands écoulements</li> </ul>	
<p><i>Coût des travaux : 25 000/ha sans le planage et sans accompagnement externe</i></p>	

## **Fiches d'enquête socio-économique basée sur la MARP**



### LE VILLAGE

Quelle est la position des autorités coutumières face à la demande d'aménagement ?

---

---

---

---

Y a-t-il des paysans des villages voisins qui cultivent le bas fond?

Oui  Non

Comment les demandeurs envisagent-ils la distribution des parcelles après l'aménagement?

---

---

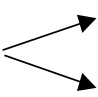
---

---

Les paysans cultivant le bas fond, pourront-ils garder l'équivalent de leur superficie cultivée actuellement après l'aménagement ?

Oui  Non

Tous les paysans cultivant actuellement le bas fond sont-ils informés de la possibilité d'aménagement ?

Oui  → y adhèrent-ils ?  Oui  
Non  Non

Quelle est la population du village et le pourcentage des femmes ?

---

---

Est-ce que les femmes ont accès à la terre ?

---

---

Quelle est la composition ethnique du village (autochtones et migrants) ?

Quel est le régime foncier du bas-fond ?

Quelle est la position des autorités coutumières face à la demande d'aménagement ? _____ _____ _____ _____						
Y a-t-il des paysans des villages voisins qui cultivent le bas fond? Oui <input style="width: 50px; height: 15px;" type="text"/> Non <input style="width: 50px; height: 15px;" type="text"/>						
Comment les demandeurs envisagent-ils la distribution des parcelles après l'aménagement? _____ _____ _____ _____						
Les paysans cultivant le bas fond pourront-ils garder l'équivalent de leur superficie cultivée actuellement après l'aménagement ? Oui <input style="width: 50px; height: 15px;" type="text"/> Non <input style="width: 50px; height: 15px;" type="text"/>						
Tous les paysans cultivant actuellement le bas fond sont-ils informés de la possibilité d'aménagement ? Oui <input style="width: 50px; height: 15px;" type="text"/> → y adhèrent-ils ? <span style="display: inline-block; vertical-align: middle;">                     ↗ Oui                      ↘ Non                 </span> Non <input style="width: 50px; height: 15px;" type="text"/>						
Quelles sont les disponibilités de ramassage des moelleons ? _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____						
La carrière la plus éloignée est à quelle distance du site à aménager ? <input style="width: 50px; height: 15px;" type="text"/> Km						
<b>Disponibilités en eau pour la confection des diguettes</b>						

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

---

## **PRESENTATION SCHEMATIQUE DU VILLAGE AVEC LA REPRESENTATION DU BAS FOND**



## ETUDE DU BAS-FOND

Existe-il un lit mineur marqué?	Oui		Non	
Quelles sont les principales caractéristiques du bas-fond?	Existe-il des écoulements de b		Oui	<input type="text"/>
	Quelle est la hauteur d'eau après les pluies?		<input type="text"/>	cm
Quelles sont les limites amont et aval correspondant à la demande?	Amont		Aval	
	rive gauche	<input type="text"/>	rive gauche	<input type="text"/>
	rive droite	<input type="text"/>	rive droite	<input type="text"/>
Quelle est la superficie du bas-fond cultivée en riz?	<input type="text"/> ha	Combien d'exploitants cultivent du riz dans le bas-fond?	<input type="text"/> exploitants	Rendement moyen <input type="text"/> t/ha
Le bas-fond a-t-il été cultivé davantage auparavant?	Oui		Non	
	<input type="text"/>	Si oui, quelles sont les causes de la réduction ou de la réduction des surfaces		<input type="text"/>
Quels sont les principaux problèmes dans le bas-fond qui ont conduit à la formulation de la demande?				
Le bas-fond a-t-il déjà bénéficié d'un aménagement?	Oui		Non	
	<input type="text"/>	Si oui, quel est l'historique et l'état actuel de ou des aménagement(s)?		<input type="text"/>
		<b>Historique</b>		
		<b>Etat actuel</b>		

## **SCHEMA DU BAS-FOND**



### **LES DEMANDEURS**

Combien de demandeurs ont été contactés pendant l'étude?	<input style="width: 60px;" type="text"/>
Combien de demandeurs ont été enquêtés lors de l'étude?	<input style="width: 60px;" type="text"/>
Combien de demandeurs cultivent actuellement du riz? dans le bas-fond?	<input style="width: 60px;" type="text"/>
Quels sont les motivations du groupe qui a fait la demande d'aménagement?	
_____ _____ _____ _____ _____ _____	
Jusqu'à quelle superficie les demandeurs actuels peuvent-ils cultiver ?	
Oui <input style="width: 60px;" type="text"/>	Non <input style="width: 60px;" type="text"/>
De nouveaux demandeurs se sont-ils ajoutés durant l'étude?	
Oui <input style="width: 60px;" type="text"/>	Combien? <input style="width: 60px;" type="text"/>
Non <input style="width: 60px;" type="text"/>	
D'autres demandeurs de villages voisins seront-ils admis à participer aux travaux?	
Oui <input style="width: 60px;" type="text"/>	Quels villages? _____ _____
	Sont-ils informés? <input style="width: 60px;" type="text"/>
	Oui <input style="width: 60px;" type="text"/> Non <input style="width: 60px;" type="text"/>
Les demandeurs ont-ils déjà visité un aménagement réalisé par le PAFR?	
Oui <input style="width: 60px;" type="text"/>	
Non <input style="width: 60px;" type="text"/>	
Si oui, quand et où?	
_____ _____	

### **LES DEMANDEURS(suite)**

Combien d'atelages opérationnels sont disponibles parmi les demandeurs?	<input type="text"/>
Les demandeurs sont-ils prêts à s'organiser pour garantir le labour du bas-fond?	
Oui <input type="text"/>	Non <input type="text"/>
Les demandeurs sont-ils prêts à participer physiquement et financièrement à l'aménagement?	
Oui <input type="text"/>	Non <input type="text"/>
Les demandeurs savent-ils que l'aménagement nécessite un entretien annuel et qu'il sera indispensable de préparer un cahier de charges fixant les obligations de chaque exploitant, notamment le versement d'une redevance d'entretien annuel?	
Oui <input type="text"/>	Non <input type="text"/>
Les demandeurs sont-ils prêts à ramasser immédiatement des moellons, puis à réaliser une campagne test avec le PAFR avant l'aménagement?	
Oui <input type="text"/>	Non <input type="text"/>





## **B. Composante B : Appui à la valorisation et la commercialisation des produits agricoles**

97. La Composante B sera axée sur (a) la structuration des chaînes de valeur et l'augmentation de la valeur ajoutée pour filières appuyées par le projet; (b) le soutien aux microentreprises rurales (MER) individuelles et collectives, y compris celles qui fournissent des services en amont et en aval de la chaîne de valeur, jouera un rôle central.

98. La composante est structurée en 2 sous-composantes : (i) Renforcement des organisations de filière; et (ii) Professionnalisation des microentreprises rurales. Les effets et produits attendus sont les suivants :

**Tableau 1 : Effet et produits attendus dans la composante B**

<b>Effet B</b>	<b>la valorisation et la commercialisation des produits agricoles dans les filières ciblées sont améliorées.</b>
<b>Produit B.1</b>	La concertation et la collaboration entre les acteurs des filières sont améliorées
<b>Produit B.2</b>	Les MER ont accès à des services de développement des entreprises adaptés à leurs besoins

## **B.1 Sous-composante B1 Renforcement des organisations de filière.**

### **a. Description générale de la sous-composante B1**

99. Cette sous-composante transversale permet d'exécuter l'approche filière promue par le Projet via la promotion d'interactions entre les acteurs des filières, dont la contractualisation.

100. La sous-composante comprend les volets suivants: (i) un appui institutionnel aux directions générales en charge des filières appuyées ; (ii) des investissements structurants et des partenariats privés- publics, permettant la promotion de la contractualisation entre les groupements de base et les grossistes/transformateurs et la diffusion de normes de qualité le long de la filière via des organisations de filières et instituts de recherche ; (iii) appui à la société civile.

### **b. Appui institutionnel.**

101. Les fonds de la contrepartie gouvernementale permettront de renforcer les capacités de Directions Générales avec lesquels coopérera le projet via (i) l'achat d'équipements et matériels (voitures, motos) ; (ii) des voyages d'études et des formations et (iii) la réhabilitation de bureaux pour les directions générales, (iv) des appuis techniques à travers la mobilisation d'expertise.

### **c. Investissements structurants dans les filières et PPP**

102. Afin de résoudre certaines contraintes structurelles clés le long de la filière et de pérenniser les activités des SPAM, des investissements structurants seront proposés. Deux types d'activité seront financés.

103. Dans un premier temps, **des financements à coûts partagés sous la forme de Sous Projet de Filière (SPF)** seront proposées à des entreprises établies sur la base d'une **contrepartie de 20%**, pour des investissements totaux de **50 000 Euro maximum**. Ce mécanisme sera réservé à des entreprises dans les régions et filières appuyées par le projet qui peuvent démontrer qu'elles travailleront avec des petits producteurs, par exemple via de l'agriculture contractuelle. Un cahier des charges sera établi pour chaque investissement et le projet assurera un suivi régulier des activités.

104. Les porteurs de projets seront les structures faïtières (unions et fédérations) et les interprofessions, ainsi que les institutions de recherche. Les projets pourraient entre autres porter sur : (a) la multiplication des semences par des OPF multiplicateurs ; (b) des équipements novateurs pour la transformation et le conditionnement des produits à titre de démonstration (souffleuses, chambre de froid, etc.) ; (c) le pilotage des innovations et des démonstrations en milieu réel (nouveaux équipements d'irrigation, ...) ; (d) la formation et l'appui technique de producteurs sur des normes de qualité etc...

105. La sélection sera basée sur la pertinence des propositions pour la structuration de la filière. Le financement initial par partenariat sera de 20 000 Euro, sur la base d'une contrepartie de 20%. Un cahier des charges sera établi lors du premier financement et le renouvellement éventuel du financement sera conditionnel au respect du cahier des charges. Si nécessaire, les bénéficiaires seront appuyés par les CRA et les CREER pour préparer leurs plans d'affaires, planifier et mettre en œuvre leurs investissements en SPDF.

106. Via les SPF et les partenariats, le Projet appuiera : (i) l'actualisation, l'adaptation et **la diffusion des normes de qualité** ; (ii) l'accompagnement des coopératives, des MER et des OPB dans le processus de labellisation des produits transformés; (iii) la formation sur les bonnes pratiques d'hygiène de production (BPHP) et l'analyse et le contrôle des points critiques de production (HACCP Hazard analysis critical control point), et (iv) éventuellement l'accompagnement à la certification de système de production.

107. La diffusion des normes se fera à travers des fiches techniques et des brochures, ainsi que par des campagnes d'information et des séances d'éducation. L'accompagnement à la mise en place des systèmes de qualité et la certification des processus fera appel à des prestataires privés œuvrant dans le domaine via les partenariats ou les SPF. Les CREER joueront un rôle clé dans la diffusion des normes de qualité.

108. La construction **d'un centre d'alevinage** et la réhabilitation du centre d'alevinage de Bobo-Dioulasso, qui auront lieu suite à la Revue à mi-parcours si les activités pilotes de pisciculture sont concluantes, font également partie des investissements structurants.

109. La contractualisation sera promue entre les OPB impliquées dans les SPAM, et les commerçants (et d'autres acheteurs, y compris les MER, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Gouvernement) via les SPF.

110. Dans un deuxième temps, **des partenariats publics-privés** seront établis, en particulier avec les partenaires dans la filière PFNL.

#### **e. Appui à l'engagement de la société civile**

111. Pour un montant de 890 000 euro, l'initiative est alignée sur la politique en matière de dons du FIDA et est conforme à ses objectifs. En particulier, il adopte une approche novatrice pour favoriser la participation des citoyens, en ajoutant de la valeur aux investissements existants du FIDA au Burkina Faso et en permettant sa mise à échelle. En outre, il contribue au renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux de la société civile. Il respecte le mandat du FIDA tout en ciblant les communautés rurales et leurs organisations à base communautaire, en veillant à l'équilibre entre les sexes et en incluant les jeunes et les groupes marginalisés.

112. Le Secrétariat permanent des ONG (SPONG), sous tutelle du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD), a été mis en place en 2017 afin de renforcer la participation des citoyens dans le développement. Afin d'informer les populations sur les interventions du FIDA dans le pays, notamment les organisations paysannes et associations à la base, le FIDA propose qu'un million d'USD du prêt FIDA soit converti en don pour renforcer la participation des citoyens et en particulier les organisations paysannes de base dans le projet. Sur le plan opérationnel, il s'agira de financer des activités de communication et de renforcement et de structurer les OP à la base. Cette communication devrait être aussi conçue de manière à faire connaître le FIDA et à lui donner davantage de visibilité.

113. Sur la base d'un partenariat technique avec la Division sur l'engagement citoyen de la BAD, ce volet don du prêt s'articulera autour de 3 axes: i) soutenir l'initiative de sensibilisation et de communication pour le développement autour des projets financés par le FIDA et la BAD au Burkina Faso; ii) renforcer la capacité des acteurs de la société civile à s'engager de manière forte et informée dans les activités financées par le FIDA et la BAD; et iii) promouvoir le partenariat et le dialogue entre les gouvernements, le secteur privé et les acteurs de la société civile. Les activités seront mises en œuvre par le biais de la Maison de la société civile, qui constituera un pôle citoyen et un centre de ressources offrant des

services d'information, de communication et d'éducation sur les thèmes du développement rural dans les 4 régions d'intervention du PAFA-4R.

114. Au travers de ce centre, l'initiative vise à améliorer la compréhension des citoyens sur les projets et initiatives ruraux existants et futurs dans les régions ciblées. Les activités de communication seront associées à des formations qui permettront aux acteurs de la société civile d'accroître leurs capacités sur les thèmes du développement agricole et rural, afin de garantir une participation plus active aux projets susmentionnés. L'appui au dialogue et à l'établissement de partenariats entre les acteurs, y compris le secteur privé, contribuera enfin à la création d'un environnement favorable dans le secteur du développement rural, caractérisé par un engagement accru de la société civile.

### **Activités clés par composante**

115. *Composante 1. Sensibilisation et communication sur les initiatives de développement rural.* Dans le cadre de cette composante, la Maison de la société civile sera établie dans la ville de Bobo-Dioulasso et des activités d'information et de communication seront mises en œuvre. Le site de la Maison sera choisi parmi les installations existantes appartenant aux municipalités locales qui démontre un potentiel d'utilisation. La Maison sera gérée par un comité directeur composé de représentants des principaux groupes de la société civile, composée d'universitaires, de membres de la société civile et de représentants d'associations de jeunes et de femmes. La Maison sera dotée d'un coordonnateur et de quatre superviseurs de terrain (couvrant chacune des régions). Ce personnel sera responsable de la planification et de l'organisation des activités et des déplacements dans les villes et villages. Le projet fournira à la Maison tout l'équipement nécessaire à son bon fonctionnement.

116. La Maison de la société civile offrira aux citoyens un maximum d'informations sur les initiatives du FIDA et de la BAD dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, les liens avec les interventions du gouvernement et les projets existants du secteur privé. Le projet s'appuiera sur la culture principalement orale du public burkinabé, pour informer et sensibiliser les membres de la communauté. L'intégration des techniques de communication traditionnelles dans les sessions permettra aux membres de la communauté de mieux partager leurs connaissances. Cependant, le projet adoptera également de nouveaux canaux de communication, tels que les médias sociaux. Plus précisément, le projet: i) organisera des séminaires et des réunions d'information sur les initiatives agricoles existantes dans les régions; ii) organisera des événements au niveau communautaire tels que des dialogues publics et des matchs de football avec la population rurale; iii) collaborera avec les groupes de théâtre des Organisations de la Société Civile (OSC) locales et les chanteurs traditionnels (griots) qui diffuseront des messages sous forme de sketches et de pièces de théâtre; iv) travaillera en partenariat avec les stations de radio locales pour produire une programmation radiophonique visant à sensibiliser et à promouvoir l'agriculture durable dans les communautés touchées par les projets. Toutes ces activités seront organisées de manière à garantir une participation active des citoyens, ainsi que des leaders d'opinion et des autorités locales.

117. *Composante 2. Renforcement des capacités des acteurs de la société civile pour un engagement solide et informé.* La deuxième composante vise à mieux comprendre l'environnement de la société civile, à identifier les défis et à développer des stratégies appropriées pour renforcer les capacités des citoyens en vue d'un engagement solide.

118. Au démarrage du PAFA-4R, il sera entrepris une étude de base pour cartographier les acteurs de la société civile et les organisations communautaires actifs dans les quatre régions d'intervention du projet. Cette étude cherchera à identifier les préoccupations et aspirations clés des membres de la communauté rurale en ce qui concerne les pratiques

agricoles et leurs relations avec les projets agricoles en cours. Par le biais d'entretiens et de discussions ciblées, l'étude visera également à identifier les sources de tensions et de conflits existants ou potentiels au niveau des projets agricoles et la dynamique des communautés en matière d'accès et de gestion des terres. Dans le cadre de cette étude, la société de la société civile identifiera également des OSC établies et expérimentées dans chaque région en tant que partenaires potentiels du programme pour appuyer la sensibilisation et la communication et évaluer leurs capacités.

119. Au travers de cette composante, la Maison de la société civile servira de centre d'incubation pour appuyer la maturation et le financement de projets à fort potentiel socio-économique. Il travaillera avec des entrepreneurs sociaux identifiés et des femmes et jeunes détenteurs de l'industrie agroalimentaire pour renforcer le partage des connaissances, renforcer leurs capacités et faciliter leur accès aux ressources, également par le biais de la mise en place de réseaux de initiateurs d'initiatives locales. La Maison de la société civile formera ensuite 400 dirigeants clés d'organisations locales, d'OSC et de coopératives agricoles sur des sujets tels que les pratiques agricoles modernes, l'agroalimentaire, la gestion des terres et la nutrition. La Maison de la société civile identifiera 20 points focaux (5 par région) parmi les 400 leaders communautaires clés et les formera en tant que formateurs afin d'organiser des sessions de formation au sein de leurs propres communautés et associations afin d'élargir le bassin de membres de la communauté qui ont été exposés aux sujets développés dans le programme de formation.

120. *Composante 3. Partenariats et dialogue entre les gouvernements, le secteur privé et les acteurs de la société civile.* La troisième composante a pour objectif de créer un environnement propice à la transparence et à la redevabilité des acteurs du développement rural.

121. Considérant que la majorité des coopératives de base sont établies de manière informelle et n'ont que très peu accès aux possibilités de croissance et de participation effective aux initiatives de développement rural, la Maison de la société civile servira de centre de ressources et collaborera avec le SPONG pour fournir un premier service de facilitation pour les procédures d'enregistrement ou encore offrir des conseils et des orientations pour la création et/ou la formalisation d'associations.

122. Le centre organisera une série de séances de dialogue axées sur les priorités identifiées dans l'évaluation initiale et abordera des questions de gestion des terres, d'accès des citoyens à l'agriculture, de développement du secteur agroalimentaire. Parmi les participants figureraient des représentants des ministères de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles, du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et du Développement rural, de la Chambre de l'agriculture, des autorités locales, de la société civile, des associations de jeunes et de femmes et des partenaires de développement, des représentants des gouvernements locaux, afin d'encourager les échanges d'informations et les interactions positives. Les discussions porteront également sur des sujets tels que la corruption, la manière de lutter contre la violence dans les communautés, la participation des femmes au développement local grâce à l'accès à la terre et des sessions d'information pour les citoyens sur la meilleure manière de traiter les plaintes liées à la gouvernance. Les forums fourniront également des occasions de discuter des politiques et lois clés existantes (telles que la politique foncière nationale et le Code général des entités territoriales).

### **Suivi-évaluation, communication et gestion des connaissances**

123. Le programme ferait l'objet d'un suivi-évaluation continu par le personnel de la Maison de la société civile, sous la supervision et les consultations constantes de l'unité de coordination du PAFA-4R, des experts dédiés des organisations de la société civile du FIDA

et de la BAD, ainsi que des participants au programme. Sous la supervision d'experts de la BAD et du FIDA, le projet utilisera un certain nombre d'outils de suivi pour mesurer l'impact de leurs activités. Celles-ci comprennent des formulaires de commentaires, des questionnaires et des entretiens avec les participants au programme, ainsi que des données recueillies auprès des médias et d'autres sources ouvertes. Dans le cadre de missions de supervision conjointes, le FIDA, la BAD et la Maison de la société civile analyseront les informations et les données recueillies au cours de séances d'échanges qui contribueront à la création des meilleures pratiques et des enseignements tirés, et examineront les améliorations à apporter dans la mise en œuvre. Les experts de la BAD collaboreront avec la Maison de la société civile pour élaborer un plan de travail et un plan de suivi des performances (PMP).

124. Les indicateurs suivants illustrent le projet proposé. Ils seront tous ventilés par sexe, âge et sous-groupes: nombre de dirigeants clés d'organisations communautaires et d'OSC atteintes; nombre d'associations communautaires formées; nombre de citoyens touchés par des campagnes d'information du public; nombre de villes/villages couverts par l'initiative; pourcentage de participants aux activités déclarant avoir une connaissance accrue de leurs connaissances en matière d'agriculture; pourcentage de participants aux sessions de discussion et qui signalent une sensibilisation accrue au PAFA-4R et à d'autres initiatives rurales; nombre d'OSC formalisées.

125. En termes de **durabilité**, la Maison tirera profit des contributions d'acteurs du secteur privé existants, telles que les entreprises agro-industrielles, qui pourraient collaborer avec la Maison pour promouvoir leurs activités en matière de responsabilité sociale, accroître la participation des citoyens, renforcer la transparence et garantir la redevabilité. Le FIDA et la BAD encourageront également leurs partenaires à collaborer et à contribuer financièrement aux coûts récurrents de la Maison, ce qui pourrait également être utilisé pour accroître les synergies autour d'initiatives d'engagement citoyen dans le secteur rural.

### **Modalité de supervision**

126. Il y aura au moins une mission de supervision par an, qui se déroulera en même temps que les missions de supervision organisées pour le PAFA-4R. Un représentant de la BAD participera à la mission pour évaluer les activités liées à cette initiative. Une éventuelle mission d'appui à la mise en œuvre pourra être organisée si nécessaire. Après chaque mission, un rapport sera préparé et inclura des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats.

## **B.2 Sous-composante B.2 : Professionnalisation des microentreprises rurales**

### **a. Description générale de la sous-composante B.2**

127. Le Projet appuiera les MER individuelles et collectives, qui (a) vendent des services aux acteurs des filières ciblées (transport, labour, conseils, vente d'intrants, valorisation des résidus de récolte, etc.) ; (b) valorisent essentiellement mais pas forcément uniquement les produits des filières ciblées, notamment les produits forestiers non-ligneux (miel, karité, moringa, etc.), poisson, riz, niébé, produits maraîchers, sésame, tubercules et racines.

128. Les principaux produits attendus de la sous-composante sont : (i) 59 CREER existants (créés par le PAPFA et les projets antérieurs) et 12 nouveaux CREER, principalement dans le Sud-Ouest, fournissent des services aux MER; (ii) 2110 MER sont appuyés, dont plus de 50% à destination des femmes et des jeunes. Les MER appuyées seront i) dans le Sud-Ouest sur toutes les filières du PAPFA (800 MER environ) et ii) dans toutes les régions du PAPFA pour les nouvelles filières (1000 MER environ). Par ailleurs, 300 MER sont prévues pour la mise en valeur du Projet d'Aménagement de la Vallée de la Plaine de la Léraba (PAVAL).

129. Cette sous-composante comprendra trois volets : (i) le développement de l'offre de services par les Centres de ressources en services à l'entreprise (CREER); (ii) la professionnalisation des MER, en particulier via un appui fourni par les CREER, et (iii) le financement des MER.

### **b. Développement de l'offre de services par les CREER**

130. Un rapide diagnostic de démarrage en première année par la MEBF permettra de cartographier les CREER existants dans la zone du projet et les filières additionnelles ciblées, de vérifier leur opérationnalité et besoins d'appui. Il s'agira de prendre contact avec les CREER existants, de confirmer leur engagement à soutenir la mise en œuvre du PAPFA-Extension et d'identifier les besoins complémentaires pour les rendre rapidement plus opérationnels et efficaces. Ce travail se fera en complémentarité avec le PAPFA.

131. La MEBF sera sollicitée pour identifier, sélectionner, former et installer de nouveaux créés dans la région du Sud-Ouest. On pourrait faire appel aux conseillers et experts ayant travaillé avec d'autres projets. Ces agents déjà formés en entrepreneuriat rural et bons connaisseurs des réalités locales pourraient devenir des gestionnaires de CREER.

132. Les CREER seront familiarisés avec les procédures opérationnelles du Projet et prépareront chacun un plan de développement pour les années du Projet, ce qui fera partie du processus d'appui ou de mise en place du CREER.

133. Dans le cadre du contrat de performance, les activités suivantes seront mises en œuvre par la MEBF : (i) le diagnostic des CREER existants à travers une matrice multicritère; (ii) l'identification des sites devant abriter les nouveaux CREER en fonction du paysage institutionnel, le développement des filières ciblées et la concentration de MER; (iii) l'appui au renforcement et à l'opérationnalisation des CREER (élaboration des plans de développement, accompagnement des CREER pour la collecte et le traitement des données, etc.) et la conduite du processus de certification.

134. Des formations standards en matière de conseil d'entreprise pourront être données aux CREER, notamment sur : (i) l'approche et généralités sur les Services d'appui aux entreprises (SAE) pour les micro et petites entreprises (Comment devenir conseiller

d'entreprise et vendre ses services) ; (ii) l'ingénierie en matière de conseil ; (iii) la formation de formateurs en TRIE<sup>14</sup>/CREE et GERME (Gérer mieux votre entreprise), et en élaboration de business plan. Des formations spécifiques en lien avec les services à prester par les CREER aux MER pourront éventuellement leur être dispensées : diagnostic de filière et d'entreprise, mise en place de comptabilité simplifiée, élaboration de dossiers de recherche de financement, marketing/commercialisation, montage de DAO, etc. L'ensemble des formations seront administrées par la MEBF ; elles seront données par le MEBF pour les thématiques liées à ses domaines de compétences, et si besoin par des prestataires spécialisés.

135. A l'issue de la mise en œuvre des plans de renforcement des capacités inclus dans les plans de développement, les animateurs des CREER réuniront les connaissances et aptitudes de base pour délivrer des SAE efficaces et adaptés à leurs groupes cibles. Les CREER bénéficieront d'un coaching de la MEBF pour la maîtrise de la délivrance de ces services aux bénéficiaires.

136. Des ateliers thématiques regroupant plusieurs CREER au niveau régional ainsi que des ateliers de planification et de bilan seront organisés et animés par la MEBF, en collaboration avec le GIE fédérant les CREER au niveau national, afin de faciliter le partage d'expérience et la mise à niveau des animateurs des CREER.

137. Afin d'assurer un meilleur suivi et une évaluation des contributions de la MEBF, une évaluation annuelle sous forme d'atelier bilan réunissant la MEBF, la DGPER, le PAPFA/PAPFA-E, des représentants des CREER et des représentants des MER sera organisée. Elle permettra de faire le point de la mise en œuvre du contrat d'objectif, d'identifier les acquis, les insuffisances et les difficultés et de formuler des recommandations dans un objectif d'amélioration des modalités d'exécution.

### **c. Professionnalisation des MER individuelles et collectives**

138. **Le volet professionnalisation des MER individuelles et collectives** vise à appuyer des MER en les accompagnants dans leur développement à partir de leurs plans d'affaires. La professionnalisation pourra inclure les appuis suivants : (i) la formation en conduite d'entreprise et comptabilité, (ii) l'organisation du travail sur la base du plan d'affaires, (iii) les processus de production et la gestion technique des équipements, (iv) le suivi sanitaire et la qualité, (v) la maîtrise des circuits et la saisonnalité des approvisionnements, (vi) la gestion des stocks, (vii) la constitution et la gestion des fonds de roulement. L'appui se fera à la carte, en réponse à la demande spécifique de chaque MER. Ces MER seront encouragées à adopter des technologies novatrices, utilisatrices d'énergies renouvelables, et l'énergie solaire.

139. Dès son démarrage, le PAFA-4R lancera des campagnes d'information et de communication sur son existence, sa stratégie et ses domaines d'intervention, ainsi que les filières et bénéficiaires ciblés au niveau de sa zone d'intervention. L'identification des nouvelles MER et des MER existants dans les filières ciblées seront assurés par les CREER.

140. Sur la base des informations diffusées lors des campagnes d'information, les MER existants et les porteurs de projet intéressés appuyés par les CREER, élaboreront des plans d'affaires (PA) collectifs ou individuels et demanderont à bénéficier de formations et de

---

<sup>14</sup> TRIE: Trouver son idée d'entreprise  
CREE: Créer votre entreprise



conseils. Le CREER fournira au cours du processus des conseils pour aider les MER à mieux dimensionner leurs plans d'affaires. La proximité CREER-MER sera la clef pour assurer le succès des plans d'affaires. Des critères de sélection, des grilles d'analyse des plans d'affaires, des codes de financements et différents outils adaptés à la mise en œuvre du PAPFA seront élaborés sur la base des expériences antérieures et mis à la disposition des instances. Un effort sera consenti pour veiller à une bonne analyse très en amont afin de transmettre aux comités de sélection des projets bien élaborés et augmenter le taux d'acceptation. On tirera de nouveau profit des contraintes identifiées dans le cadre des projets précédents.

141. Le PAFA-4R reprendra l'approche de ciblage du PAPFA, notamment: (i) un nombre de filières et micro pôles économiques limités, (ii) une mise à échelle des MER existantes, tout en favorisant le démarrage de nouvelles initiatives, en particulier dans le Sud-Ouest, (iii) l'utilisation de plans d'affaires prêts à l'emploi dits « *business in a box* » et les fiches techniques des projets en cours et clôturés afin de gagner en efficacité. Un ciblage centré sur les micro-pôles économiques permettra une bonne articulation des efforts en production avec les investissements en aval.

142. Le schéma du circuit d'approbation des plans d'affaires des MER est présenté plus bas. Les plans d'affaires seront soumis aux Comités provinciales de sélection (CPS) et des Commissions d'approbation régionales (CAP) déjà utilisés par le PROFIL, le PASPRU, le PAFASP et d'autres intervenants dans toutes les provinces et régions du Burkina Faso. Les CPS et les CAP garantissent transparence et équité dans le processus de sélection des plans d'affaires à financer.

143. L'accès aux subventions du PAPFA par les MER sera conditionné par l'acceptation préalable d'une fiche de projet sélectionnée par le CPS et l'approbation du plan d'affaires par la CAP. La préparation de la fiche et du document de plan d'affaires sera réalisée par les CREER.

144. En première année, un diagnostic rapide permettra de faire l'état des lieux des MER existantes appuyés par les projets passés et d'établir leur situation en précisant leurs besoins d'appui. Ils constitueront un premier portefeuille pour les CREER dans leur zone.

145. Basés sur leurs plans d'affaires, les MER pourront également bénéficier de conseils et de formations auprès des CREER. Les formations seront organisées par les CREER et seront assurées par un ensemble de prestataires régionaux ou locaux. Afin de gagner en efficacité lors d'organisation des sessions, le PAPFA/PAFA-4R consolidera en première année les bases de données des prestataires de services des projets antérieurs (pour pré-identifier les plus performants).

146. L'appui aux MER sera assuré par les CREER. Les CREER sont des entreprises de services de proximité qui apportent des appuis aux MER en trois points : (i) le montage de plans d'affaires et l'accès au financement, (ii) les formations techniques et en gestion ; et (iii) le coaching à la carte et les informations sur les marchés et technologies. La demande d'appui d'une MER au CREER se fera normalement à l'initiative de la MER. Dans certains cas, les CREER seront incités à s'impliquer dans l'identification des porteurs de projets.

147. Un recensement et un diagnostic rapide des MER et des plans d'affaires seront effectués en année un pour comprendre le paysage des MER i) dans toutes les filières du projet pour le Sud-Ouest et ii) dans les nouvelles filières pour toutes les régions du projet. Par ailleurs, ce diagnostic permettra de constituer des portefeuilles de clients potentiels pour les CREER et de faciliter leur démarrage dans la région du Sud-Ouest.

148. Le lancement de nouvelles MER sera également appuyé. Elles pourront bénéficier du package complet incluant le montage de dossier, le financement et la formation qui devront

être séquencés de manière cohérente. Le cas typique concerne une MER nouvellement créée pour laquelle le promoteur recevra d'abord une formation en entrepreneuriat, montera son plan d'affaire avec l'appui du CREER pour financer son projet et sera finalement accompagné en coaching après le lancement des activités. Néanmoins, le CREER aura la possibilité de n'apporter qu'un seul type d'appui aux MER en fonction de leur demande. Toute demande d'appui sera précédée d'un diagnostic pour évaluer les besoins de la MER.

149. Une aide différenciée par public cible. L'offre d'appui concernera des publics cibles bien déterminés.

- a. L'appui aux initiatives collectives et en particulier les OPA. Cette appui permettra de financer des plans d'affaires d'une taille plus grande, de 15 000 euros maximum, dans la mesure où ils auront démontré leur maturité. Ces plans d'affaires financés devront avoir le potentiel de créer des emplois et de valoriser des volumes plus importants de production agricole, dont ceux résultant des appuis réalisés dans la Composante A.
- b. L'appui à des initiatives individuelles, soit selon des projets types « business in a box », tels que ceux envisagés dans le PAPFA, soit pour des plans d'affaires spécifiques sur la base de la demande.

150. Afin de faciliter l'accès aux financements pour les groupes plus vulnérables, et en particulier les femmes et jeunes individuels peu scolarisés, le Projet proposera une approche spécifique basée sur des projets clés en main « business in a box », qui pourront être lancés rapidement. Pour ce public, les CREER auront une démarche proactive en s'engageant dans l'identification des bénéficiaires dans les zones d'intervention.

151. Par ailleurs, afin de toucher les jeunes diplômés, le Projet établira des relations avec les centres de formation professionnelle pour faciliter les projets d'entrepreneuriat rural des jeunes, leur assurant ainsi une meilleure insertion.

152. Le montage de plans d'affaires. Le dispositif de financement des plans d'affaires (montants et modalités) sera basé une approche à coût partagé. Pour guider les nouveaux porteurs de projet et susciter davantage de vocation parmi les jeunes et les femmes, des plans d'affaires prédéfinis seront identifiés préalablement par le Projet à partir des référentiels technico-économiques (RTE) des projets antérieurs et du PAPFA, en particulier pour les plans d'affaires qui constitueront le gros des soumissions : transformation de karité et autres PFNL, miel, case d'oignon, décortiqueuse de riz, étuvage du riz, nettoyage et tri du sésame,... Ces projets clef en main qu'on appellera « business in a box » sont des plans d'affaire standards, prêts à l'emploi, qu'on pourra confier à des bénéficiaires présentant un profil adéquat. Cette approche permettra d'accélérer l'analyse et la sélection des plans d'affaires et d'assurer une qualité standard à ces demandes de financement. Cependant, des plans d'affaires plus spécifiques seront aussi financés à partir du moment où ils proposent un investissement viables et cohérents avec les spécificités du projet.

153. L'appui aux MER devra s'inscrire dans une approche de filière. Les initiatives privées en post-récolte devront en effet avoir une rationalité financière, en lien avec les besoins et les contraintes spécifiques à la filière, afin d'optimiser leurs chances de succès. Les CREER seront formés sur l'approche chaîne de valeur et les caractéristiques économiques des filières ciblées. Ils seront ainsi en capacité d'évaluer la pertinence d'un investissement en regard du contexte local de la filière et de conseiller les MER sur le développement de leurs activités.

154. En cours d'exécution du PAPFA/PAPFA-E, l'UCP travaillera en collaboration avec la MEBF et les CREER pour mettre au point une stratégie de promotion continue des MER pour qu'elles deviennent des entreprises à part entière, performantes et durables, en prévision de

la fin du projet. Il s'agit de préciser le processus et les étapes qui mènent un porteur de plans d'affaires à se développer et à devenir une MER puis une PER (petite entreprise rurale) grâce aux appuis reçus. Une base de données des MER appuyées sera développée pour permettre un suivi de leur évolution. Cette base de données des MER sera gérée au niveau de chaque CREER.

155. L'appui en formation. Le montage et le financement d'un plan d'affaires par le PAPFA inclura obligatoirement au moins deux sortes de formations :

- a. Une formation en gestion de base, qui sera standardisées. Les formations en gestion seront proposées par les CREER qui disposent des compétences internes. Cent pourcent des MER reçoivent une formation en gestion simplifiée.
- b. Une formation technique portant sur le fonctionnement et la maintenance des équipements financés. Les formations plus techniques pour lesquelles les CREER ne disposent pas de compétence, seront organisées à la demande via l'intermédiation des CREER et le recrutement d'un prestataire externe.

156. Le CREER sera rémunéré à la commission, sur la base du nombre d'heures de formations organisées. Les bénéficiaires seront également mis à contribution pour le financement de leur formation afin de tester et valider leur engagement. Ils pourraient par exemple prendre en charge leurs repas durant la formation.

157. L'UCP préparera une base de données des prestataires à partir des projets antérieurs et des répertoires existants au niveau des CREER, qui pourront couvrir les principaux besoins en formation technique des MER. En les agréant le plus tôt possible, le Projet gagnera du temps dans la mise en œuvre.

158. Pour certaines MER plus matures et présentant un plan d'affaires de taille plus significative, un lien avec les IMF, et/ou les partenariats avec des sociétés privés et associatives (approche FIDA des 4Ps) sera encouragé.

**Tableau 2 : Phasage du renforcement des MER et développement commercial**

Unit	Quantities					Total
	2020	2021	2022	2023	2024	
<b>I. Investment Costs</b>						
<b>B. Renforcement des MER et développement commercial, Région Sud-Ouest</b>						
<b>1. Diagnostique des MER</b>						
Personne/jour	45	-	-	-	-	45
<b>2. Renforcement des capacités des MER</b>						
Session	20	20	20	20	-	80
Session	80	80	80	80	-	320
<b>Subtotal</b>						
<b>C. Financement des MER, Région Sud-Ouest</b>						
Plan d'affaire	50	50	50	50	-	200
Plan d'affaire	150	150	150	150	-	600
<b>Subtotal</b>						
<b>D. Renforcement des MER et développement commercial, toutes régions, nouvelles filières</b>						
<b>1. Diagnostique des MER</b>						
Personne/jour	45	-	-	-	-	45
Personne/jour	80	-	-	-	-	80
<b>Subtotal</b>						
<b>2. Renforcement des capacités des MER</b>						
Session	20	20	20	20	-	80
Session	80	80	80	80	-	320
<b>Subtotal</b>						
<b>E. Financement des MER, toutes régions, nouvelles filières</b>						
Plan d'affaire	50	50	50	50	-	200
Plan d'affaire	150	150	150	150	-	600

### c. Développement de l'offre de services par les CREERs

159. Parmi les 25 CREER localisées dans la zone d'intervention du Projet seront repris et renforcés, ainsi que les 15 MER qui seront mis en place par le PAPFA. Le PAFA-4R créera 10 nouveaux CREER dans la région du Sud-Ouest en année 1 ainsi que 2 nouvelles CREER dans la zone du projet PAHD, qui devront démarrer leurs activités rapidement afin d'être opérationnels auprès des MER. Une identification et un diagnostic initiaux devront permettre de cartographier les structures existantes, de faire leur état des lieux et de dimensionner les besoins de formation et d'appui pour les relancer.

160. Les CREER continueront de bénéficier de l'appui méthodologique et technique de la MEBF qui elle aussi, bénéficiera sous forme de contrat de performance, de l'appui du Projet.

161. On reprendra le processus de certification des CREER qui a donné satisfaction. Ces centres seront également appuyés par le Projet en termes de coaching, de fourniture d'équipements de démarrage (ordinateurs, éclairage solaire, petit équipement de bureau pour les nouveaux), fonds de fonctionnement dégressif et formation pour tous. La reprise des CREER existants devrait permettre un moindre besoin d'investissement au démarrage et une opérationnalisation rapide.

162. La rémunération des gestionnaires de CREER est basée sur la vente des services payés par les bénéficiaires, les MER. Pour augmenter leur chiffre d'affaires, les CREER les plus dynamiques ont tendance à rechercher d'autres contrats plus rémunérateurs, aux dépens des MER qui ont été mises de côté. Elle inclura donc désormais une part de commission sur les dossiers financés et les prestations délivrées. Ainsi, les gestionnaires seront incités à s'impliquer davantage dans la qualité de leur prestation et bénéficieront de revenus plus conséquents.

163. On renforcera le rôle des CREER dans l'appui à la commercialisation. Un encadrement commercial sera assuré par un agent dédié qui travaillera activement à l'identification des cibles et la prospection commerciale, comme un commercial externalisé. Mener en collaboration avec les OPA bénéficiaires, ce travail de prospection permettra de sensibiliser et former en situation les organisations sur la recherche de clients en circuits longs et courts, les techniques de vente et la négociation. Cet appui spécifique sera réservé aux OPA pour des transactions de taille significative afin d'encourager le regroupement et promouvoir une commercialisation collective. De nouveau, la rémunération du CREER sera basée sur une commission prélevée sur les ventes réalisées afin d'assurer la pérennité du dispositif et d'augmenter les revenus des centres.

**Tableau 3 : Phasage du volet de développement de l'offre de services par les CREERs**

Unit	Quantities						Total
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>I. Investment Costs</b>							
<b>A. Développement de l'offre de services de développement d'entreprise, Région Sud-Oue:</b>							
<b>1. Convention avec la Maison de L'Entreprise</b>							
Formation et certifications des gestionnaires de CREER	CREER	10	-	-	-	-	10
Encadrement et suivi des CREER /a	Mois	4	4	4	4	12	40
<b>Subtotal</b>							
<b>2. Appui à la création de CREER</b>							
Equipements et matériels de bureau	Par CREER	10	-	-	-	-	10
Motos	Unité	10	-	-	-	-	10
Recrutement d'un agent commercial au sein des CREER en appui au MER /b	Forfait	0.8	0.6	0.4	-	-	1.8
Frais de fonctionnement /c	Forfait	0.8	0.6	0.4	-	-	1.8

164. Afin de renforcer les perspectives de durabilité des CREER, le projet, en lien avec l'administration et la Maison de l'entreprise, accompagnera la structuration de leurs organisations représentatives au plan national comme local afin d'améliorer leur visibilité et de mieux faire connaître leur offre de services. Il s'agira notamment d'inciter d'autres projets, des ONG ou les collectivités locales à recourir aux CREER comme partenaires ou prestataires pour la promotion du développement économique local. En ce sens le développement de compétences complémentaires et additionnelles pourra être envisagées au niveau des CREER (veille économique, aide à la planification du développement local, intermédiation entre les acteurs, fonction d'apporteurs d'affaires, etc.) afin de diversifier leurs opportunités et sources de revenus et leur permette de continuer à apporter des appuis à des prix acceptables aux MER. Dans cette optique, les MER sont pour les CREER des clients mais également un tissu économique et social à partir duquel elles peuvent générer des revenus mettant en avant auprès de différentes structures publiques ou privés une expertise et des services directement liés à leur connaissance et à leur intégration dans l'économie et la société locale.

### **Le volet financement des MER.**

165. Le Projet vise à ce que les MER aient accès à des services financiers adaptés à leurs besoins et à leurs capacités d'investissement dans des plans d'affaires productifs.

166. Le Burkina Faso compte aujourd'hui 13 banques et 5 établissements financiers comprenant une centaine de guichets permanents et une quarantaine de guichets périodiques. Ce réseau est surtout concentré dans les centres urbains. Actuellement, en dehors du coton, les banques qui investissent le plus dans le financement de l'agriculture sont EcoBank, Coris Bank, Bank of Africa (BOA), Banque Atlantique. Elles octroient des crédits de campagne et d'équipements agricoles aux producteurs. Ces concours sont le plus souvent adossés à des tierces-détentions ou à des fonds de garantie. Côté microfinance, le secteur compte 153 SFD agréés au Burkina Faso, avec plus de 600 points de ventes à travers le pays. On estime que le taux de pénétration des SFD est de 16,32 pourcent de la population. Le crédit des SFD accordés aux activités agro-sylvo-pastorales ne représente que 15 pourcent du portefeuille de crédit. Cependant pour certains SFD à vocation régionale (UCEC/Sahel, APFI, ...), le crédit à l'agriculture représente environ 50 pourcent de leur portefeuille.

167. En raison de la faiblesse des ressources et de la trésorerie des MER, celles-ci ont souvent des difficultés à financer leurs investissements (extension, renouvellement, modernisation) et leur fonds de roulement. Ce volet reste le plus délicat en raison (i) des faibles avancées de l'approche qui avait été préconisée par le PASPRU et (ii) de la faible propension des banques et des IMF à accorder des prêts au MER. C'est pourquoi les expériences cumulées du PAMER et du PASPRU seront capitalisées et l'approche reformulée dans ce volet.

168. Le projet financera les plans d'affaires des MER via un mécanisme de financements à coûts partagés. Tel que montré dans le tableau ci-dessous, environ 75% seront des MER collectifs et 25% seront des initiatives individuelles.

**Tableau 4 : Type de MER à financer**

Type de MER	Proportion à appuyer
<b>Initiatives individuelles</b>	<b>25%</b>
Région Sud-Ouest, filières PAPFA	200
Nouvelles filières, toutes régions	200

PAVAL	75
<b>Initiatives collectives</b>	<b>75%</b>
Région Sud-Ouest, filières PAPFA	600
Nouvelles filières, toutes régions	600
PAVAL	225

169. Une contrepartie correspondant à 20% de la valeur de l'investissement demandé de sera demandée aux publics jeunes et femmes (individuels ou en groupements). La subvention sera de 25% pour les autres publics.

170. Le financement maximum du projet sera de EUR 15 000 pour les projets collectifs (dont les 20% ou 25% de contrepartie) et de 3000 EUR pour les projets individuels (dont les 20% ou 25% de contrepartie). Des projets plus petits pourront également être financés. Pour le cas particulier des fours Sorkor destinés au fumage de poisson, compte tenu des faibles niveaux d'investissements requis et de l'intérêt que les femmes s'organisent en petits groupements pour faciliter les appuis / formations et structurer la filière, les financements seront délivrés sur la base de petits groupes solidaires d'une dizaine de personnes pour un montant correspondant à une MER individuelle. 40 MER « individuelles » sont prévues dans ce domaine correspondant à environ 400 personnes. Le tableau ci-dessous illustre le mécanisme de financement en supposant que le projet atteint la taille maximum.

**Tableau 5 : Exemples de financement de MER, EUR**

Type de MER	Contrepartie	Taille du projet	Contrepartie	Financement projet
<b>Initiatives individuelles</b>				
Jeunes et/ou femmes	20%	3000	600	2400
Autres	25%	3000	750	2250
<b>Initiatives collectives</b>				
Jeunes et/ou femmes	20%	15000	3000	12000
Autres	25%	15000	3750	11250

171. Les CREERs et les MER continueront à bénéficier de l'appui méthodologique et technique de la Maison de l'entrepreneur du Burkina Faso (MEBF) et de la Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat rural (DGPER) qui elles aussi, bénéficieront sous forme de convention, de l'accompagnement du Projet.

172. La Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF) sera un partenaire privilégié du Projet et le maître d'œuvre principal. Un contrat cadre sera signé avec la MEBF dès le démarrage du Projet pour l'identification, la formation, l'installation, la certification, la mise en place et le renforcement des capacités des CREER. Le contrat de performance avec la MEBF fera l'objet d'évaluations annuelles.

**Tableau 6: Liste des conventions à signer et leur objet**

Type de convention	Objet de la convention
Convention avec la MEBF	Mise en place des CREERs dans le Sud-Ouest Démarrage des activités dans les trois autres régions

### **B.3 Sous-composante B3 : Valorisation de la Plaine de Léraba**

173. Un des pôles économiques du PAFA-4R sera la commune de Douna dans la région des Cascades, où la Banque africaine de développement (BAD) et le Gouvernement financent le Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL). Il a été convenu que la BAD financera les volets liés aux aménagements structurants, à la sécurisation foncière et la mise en œuvre du Plan de gestion des environnemental et social (PGES). Après la réalisation des aménagements, le FIDA financera la mise en valeur et le développement de chaînes de valeur sur une superficie totale de 1 410 hectares avec des fonds réservés à la BAD par la signature d'une Lettre de Nomination. Cette option a été retenue car la BAD financera une Unité de Gestion Projet installé à Douna pour mettre en œuvre le PAVAL. Cette option permet d'éviter des efforts redondants de coordination durant la vie du projet et le doublement des effectifs des équipes de gestion opérationnelle et administrative. Cet appui est considéré comme une mise à échelle de l'approche filière du PAPFA/PAFA-4R.

174. Pour des raisons opérationnelles, l'appui au Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL) est regroupé dans la sous-composante B3. Cette sous-composante sera mise en œuvre dans son ensemble par l'unité de coordination du PAVAL.

175. Un budget indicatif de la sous-composante se trouve dans le fichier Excel du COSTAB.

## **Chapitre IV. Gestion administrative et financière**

### **A. Pilotage, coordination et gestion**

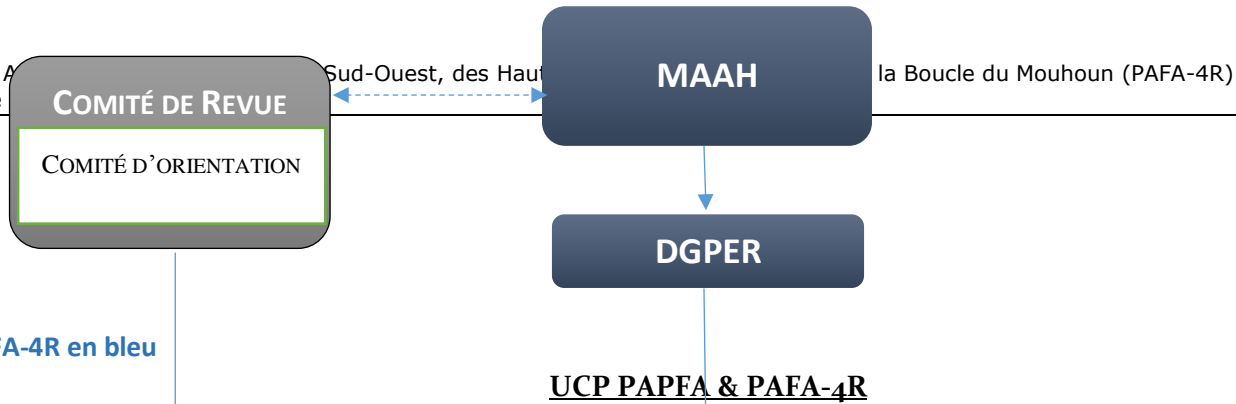
1. **Tutelle et coordination du projet.** Le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH) sera le ministère de tutelle technique du PAFA-4R, dans ce contexte, conformément au décret N°2018-0092 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso la Direction Générale de la promotion de l'entrepreneuriat rural (DGPER) est Responsable du programme budgétaire « 077 Economie agricole » et par conséquent est le coordonnateur de l'UCP , il délègue la coordination de l'UCP du PAPFA à un coordinateur délégué ; étant entendu que celle-ci devra nécessairement être renforcée en matière de gestion de projet et aussi des règles et procédures du FIDA.

2. En vue d'une exécution financière efficace du PAFA-4R, le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques engagera un certain nombre d'actions aussitôt après l'approbation des financements. Il s'agit notamment de : (i) la création au sein de l'UCP d'une antenne à Gaoua du PAFA-4R; ii) le recrutement d'un comptable en charge de la comptabilité du PAFA-4R au sein de l'UCP, (ii) le recrutement au niveau de l'antenne du chef d'antenne, des experts et d'un Comptable; iii) la mise à jour du Manuel des procédures administratives, financières et comptables du PAPFA ; iv) la prise en compte du site de Gaoua dans l'acquisition du logiciel de comptabilité (multi projets), ainsi que la formation du personnel; v) l'ouverture d'un compte spécial pour les ressources du prêt à la BCEAO et d'un sous compte d'opération dans une banque commerciale acceptable par le FIDA.

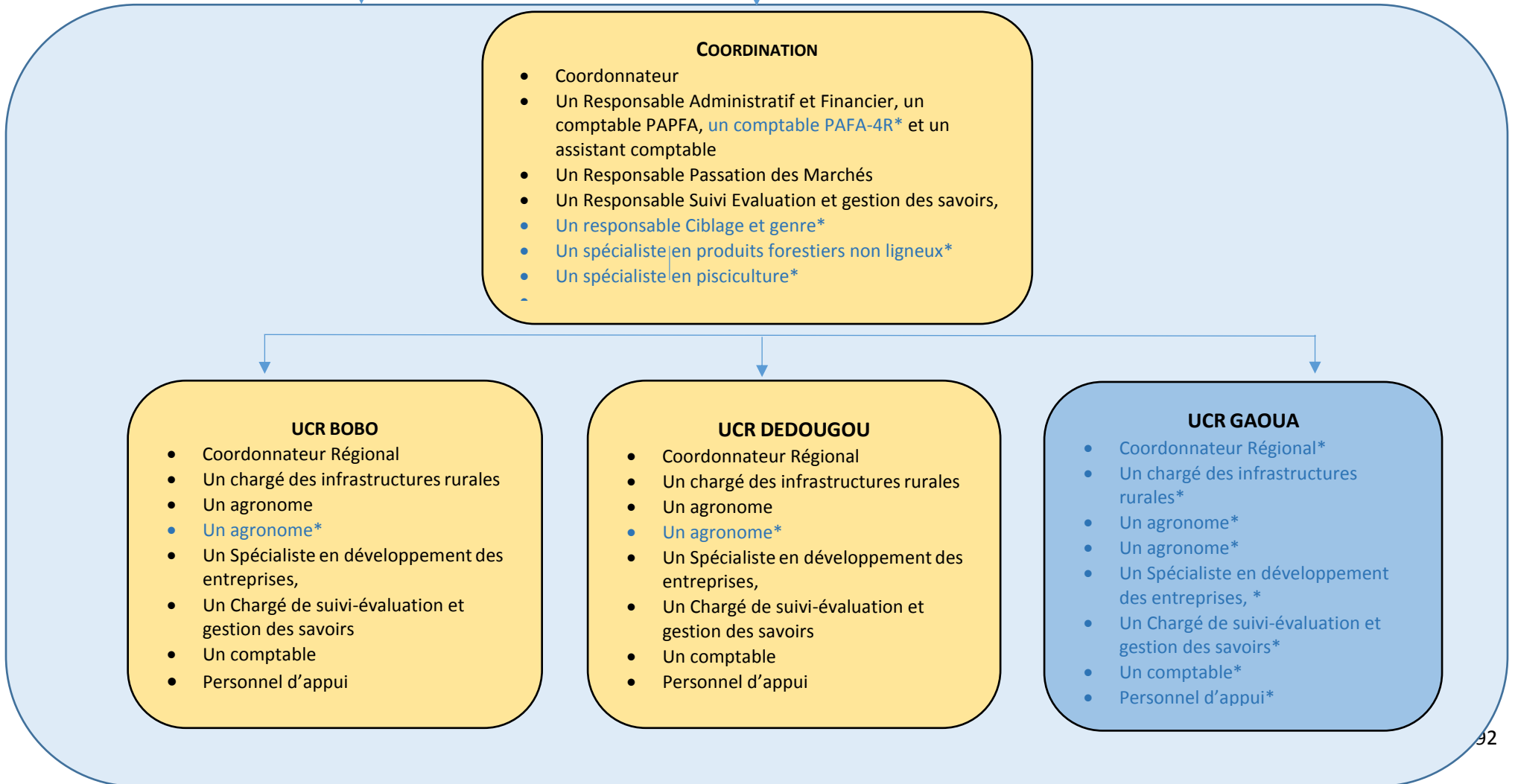
3. Dirigé par le coordonnateur et l'Unité de coordination, le personnel de PAFA-4R comprendra :

- Une équipe au niveau régional pour l'antenne de Gaoua comprenant un Coordonnateur régional avec une expertise en développement des filières d'une unité administrative et comptable, d'une section technique de 3 experts spécialisés (infrastructures, rurales et deux agronomes), et d'une cellule de suivi-évaluation ;
- Un comptable au niveau de l'Unité de coordination ;
- Un spécialiste en pisciculture et un spécialiste en PFNL au niveau de l'Unité de coordination ;
- Du personnel de soutien (chauffeurs, gardiens, agents polyvalents).





- \*Personnel PAFA-4R en bleu



## B. Gestion financière

4. **Evaluation du risque de gestion financière.** Le système de gestion financière a été évalué afin de vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Celui-ci sera mitigé par un ensemble de mesures, qui permettra de garantir que les dispositions relatives à la gestion financière qui seront mises en place pour assurer la gestion et le contrôle des finances du projet satisferont aux obligations du bailleur. Les principaux risques identifiés demeurent la dotation en ressources humaines qualifiées et le processus d'acquisition des biens et services. Les mesures d'atténuation adéquates seront assurées par les ressources qualifiées du PAPFA, la présence d'un observateur lors des recrutements du reste de l'équipe et le suivi conjoint de la tutelle et du FIDA par des missions d'appui-

5. Globalement, le risque de gestion financière du projet est jugé « élevé » à la conception, les résultats sont présentés ici.

**Tableau 1 : Risques de gestion financière**

Risques	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
<b>Risque inhérent</b>			
1. Indice TI <sup>13</sup>	E	Plusieurs projets de réformes et de renforcements des institutionnels sont en cours en vue d'améliorer les indicateurs de performances des finances publiques. De surcroît, PAPFA instaurera une culture de transparence à tous les niveaux à l'image des projets en cours d'exécution du portefeuille FIDA.	M
2. Note PSR <sup>14</sup>	E		M
<b>Risques relatifs aux</b>			
1. Adéquation du système de gestion financière de la tutelle par rapport aux exigences du Fida	E	Création d'une antenne à Gaoua rattachée à l'UCP du PAPFA qui dispose d'une autonomie administrative et financière. Sous la tutelle du MAAH.	M
2. Organisation et dotation en personnel	E	Formation des personnels recruté sur base compétitive sur les exigences de gestion financière du FIDA. DRAFT Manuel de procédures au démarrage. Utilisation de la dernière version de TOM2PRO. Logiciel adapté à la gestion des projets et bien paramétré capable également de générer automatiquement les DRF du fichier SMART Soe, le 104 et le Rfi	M
3. Budgétisation	E	Le projet de PTBA accompagné du plan de passation des marchés (PPM) des 18 premiers mois, élaboré pendant la conception devra être revu et validé dès le démarrage du projet. Rapportage trimestriel y incluant le suivi budgétaire au Fida et à la tutelle.	M
4. Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement	E	Formation sur les décaissements du FIDA. Suivi de proximité des antennes par le RAF en matière de gestion financière. Validation du système d'information et application effective des outils de gestion proposés dans le FM du PIM.	M
5. Contrôles internes	E	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appropriation du manuel des procédures administratives comptables et financières comptables et financières.</li> <li>La revue systématique du contrôle interne relatif à la gestion financière et comptable et à la passation des marchés, sera également effectuée lors des missions de suivi du projet, de supervisions et de l'audit annuel des comptes.</li> <li>Appui des équipes fiduciaires du FIDA</li> </ul>	M
6. Systèmes, principes et procédures comptables	E		M
7. Rapports et suivi	E		M
8. Audit interne	E	L'auditeur interne nommé par le ministère des finances assurera un contrôle et apportera l'assurance d'une bonne maîtrise des procédures	M
9. Audit externe <sup>16</sup>	M	Recrutement d'un auditeur sur la base de TDR approuvés par le FIDA	F
Risque fiduciaire du projet au stade de la conception	E		M

<b>Points forts</b>
Le PAPFA-extension sera exécuté par l'UCP du PAPFA qui dispose d'un personnel formé aux procédures de décaissement du FIDA
Appui de l'UCP par l'UGP du projet Neer-Tamba qui dispose d'une équipe expérimentée.
<b>Points faibles</b>
Le PAFA-4R sera mis en œuvre par une Unité de Coordination Régionale, antenne du PAPFA, basée à Gaoua, la gestion fiduciaire sera de la responsabilité du Coordonnateur régional et du comptable, tous à recruter.
La lourdeur du processus de passation des marchés en l'absence de décentralisation au niveau régional d'une commission des marchés publics, ce qui va impliquer des déplacements fréquents du SPM et du Coordonnateur de Bobo vers Ouaga

**Mesures d'atténuation proposées :**

1. Le personnel recruté nécessitera un renforcement de capacités et une amélioration du dispositif organisationnelle des ressources humaines. A ce titre, des formations sur le logiciel de gestion, et sur le manuel des procédures doivent être prescrites., les fiches de poste du personnel doivent être respectés
2. L'utilisation optimale du logiciel en vue de rendre disponibles les livrables fiable au temps voulu
3. Le contrôle des imputations et des saisies par le RAF et les comptables afin de garantir la tenue correcte des écritures ventilées suivants les différents axes analytique, budgétaire, comptable et financier)
4. Explorer avec le Directeur des Marchés Publics du MAAH les possibilités d'amélioration des procédures de passation des marchés pour une exécution fluide des marchés.

6. Le risque global du Projet est élevé au départ, mais moyen avec les mesures d'atténuation. Ce faisant, le niveau du risque est tributaire du respect des différentes orientations relatives aux dispositifs organisationnels de ressources humaines et de passation des marchés.

7. **Dispositif de gestion financière.** L'analyse du dispositif de la gestion financière du PAPFA montre que l'architecture actuelle répond aux exigences minimales pour la traçabilité de l'information financière (acquisition du logiciel Tom2pro, outils de gestion de qualité et personnel recruté expérimenté). Toutefois, le démarrage en cours du PAPFA ne permet pas de mesurer les performances d'ordre organisationnel sur l'utilisation optimale de ces outils. Le respect des orientations proposées contribuera à corriger les différentes lacunes.

8. PAFA-4R s'inscrira dans l'approche programme mise en œuvre par le FIDA. Celui-ci s'articulera avec le PAPFA par la mutualisation de fonctions permanentes d'ingénierie actuellement pourvues: (i) le Responsable administratif et financier ; (ii) l'expert en passation des marchés ; (iii) le personnel d'appui des antennes de Bobo et Dédougou. La revue de la qualité des ressources humaines des agents financiers de PAPFA fait ressortir une capacité limitée de ces derniers à répondre aux exigences des deux projets. C'est pourquoi un montage est proposé avec un personnel administratif et financier spécifique pour chacun des projets.

9. A ce titre, la gestion administrative, financière et comptable, s'appuiera sur une organisation comptable à rendre efficace avec le recrutement d'un (a) comptable à l'antenne de Gaoua et (b) Comptable à la coordination. Le recrutement sera sur la base de termes de référence approuvés par le FIDA.

10. La comptabilité du Projet sera celle d'engagement, basée sur le cadre comptable réglementaire du SYSCOHADA révisé à même de fournir avec une assurance raisonnable, des informations exactes sur l'état du patrimoine.

11. L'imputation comptable, le suivi des engagements financiers et des réalisations financières s'appuiera sur le système informatisé (Tom2pro) du PAPFA prenant en compte le site de Gaoua. Il doit être installé dans les trois mois qui suivent la mise en vigueur. Ainsi, les comptes pourront être préparés de manière efficace et les erreurs réduites au minimum. Le paramétrage du logiciel devra prendre en compte le fichier Smart SOE et les axes d'analyse suivants : comptabilité générale ; comptabilité analytique ; comptabilité budgétaire ; comptabilité financière et comptabilité géographique en vue d'assurer la génération automatique des DRF et la reconstitution du compte désigné. Ce dispositif devra

permettre une lecture facile des flux des fonds en termes de ressources et d'emplois en temps voulu.

12. Le PAFA-4R couvre la région du Sud-Ouest et quelques activités dans les régions des Cascades et de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins, il fera face à un volume important de pièces à comptabiliser par les différentes antennes. Ce faisant, le logiciel Tom2pro multi-sites assurera la prise en charge de la saisie au niveau décentralisé. Le projet disposera d'un système de suivi financier informatisé avec les axes suivants :

- Le suivi des ressources financières qui rendra compte mensuellement et à la demande, de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources. Ce suivi permettra notamment d'assurer un contrôle efficace de la gestion des liquidités et des DRF.
- Le suivi budgétaire, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources;
- Le suivi comptable, avec la vérification de la régularité, l'objectivité des dépenses et des imputations/saisie des dépenses au niveau de la comptabilité; et
- Le suivi financier et physique (en relation avec les responsables de composantes opérationnelles) qui sera focalisé sur l'analyse de cohérence entre les réalisations financières, les décaissements et les réalisations physiques dans l'exécution des marchés au moins une fois par trimestre.

13. **Budgétisation.** La qualité de la fonction financière est liée à celle du système de planification, d'approbation des activités au niveau de l'instance de pilotage et du bailleur. Sous la responsabilité première du Coordonnateur, le processus d'élaboration du PTBA sera piloté par l'Unité de coordination et les antennes de Gaoua, Bobo et Dédougou en impliquant les différents partenaires d'exécution. Le PTBA doit préciser les coûts détaillés par : (i) Bailleur de fonds ; (ii) Composante/sous composante/activité ; (iii) Catégorie de dépenses et (iv) Références budgétaires conformément au plan analytique.

14. Le calendrier d'élaboration du PTBA de chaque année N devra être mené comme suit : (i) démarrage du processus d'élaboration au plus tard en septembre N-1 au niveau des antennes ; (ii) consolidation à l'Unité de coordination avec une analyse comparative du cadre logique/Costab en octobre; (iii) approbation par le comité de revue en novembre; et (vi) ANO du FIDA au plus tard le 15 décembre. Le budget approuvé par le FIDA sera saisi dans le logiciel de gestion comptable et financière par le chef comptable assisté des comptables d'antennes afin de permettre à ces derniers de maîtriser la ventilation des dépenses par code approprié. Le RAF veillera au respect des références prescrites dans le PTBA. Ceci, permettra d'élaborer et partager un suivi budgétaire fiable aux différents responsables de composantes.

176. Conformément aux Conditions générales du FIDA, l'approbation par le FIDA du premier PTBA, accompagné d'un Plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit (18) premiers mois, sera une condition de décaissement du financement.

177. Concernant le cofinancement avec la BAD du Projet PAVAL, tant le FIDA que la BAD accorderont leur Non-Objection au Plan de Travail et Budget Annuel pour chaque année d'implémentation du projet.

### **Flux des fonds**

15. **Comptes bancaires.** La mobilisation des ressources sera gérée par l'ouverture d'un compte désigné par bailleur auprès de la Banque centrale des Etas de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en Euro. Les fonds de ce compte seront transférés dans un compte d'opération en monnaie locale, ouvert à Bobo. De même, pour faciliter la mise en œuvre des activités, un sous compte sera ouvert à l'antenne de Gaoua. La responsabilité fiduciaire de ces comptes sera assurée par le Coordinateur, le RAF (pour le compte d'opération de Bobo) et le chef d'antenne et le comptable pour le sous compte ouvert à Gaoua.

16. Chacun de ces comptes recevra les fonds du compte désigné sur la base d'appel de fonds par une justification préalable des dépenses exécutées. Les requêtes doivent être accompagnées du plan d'action précisant les livrables à fournir, les grappes d'activités à

réaliser et les estimations des coûts conformément au PTBA et du rapport financier de la période précédente le cas échéant.

17. Pour une bonne dynamique et les grands livres, les états de rapprochement doivent être rendus disponibles à la fin de chaque mois afin de permettre au RAF de consolider le rapport financier du projet en vue de soumettre une demande de réapprovisionnement auprès du FIDA.

18. La mobilisation des ressources concernant le cofinancement avec la BAD du Projet PAVAL sera gérée par l'ouverture d'un compte désigné par bailleur auprès de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en Euro. Les fonds de ce compte seront transférés dans un compte d'opération en monnaie locale. L'Unité de coordination du Projet PAVAL recevra les fonds selon les procédures de décaissement prescrites dans la Lettre de Nomination signé avec la BAD. Le FIDA informera périodiquement la BAD des montants disponibles au retrait sur le financement du FIDA.

19. **Gestion des ressources financières.** L'Unité de coordination recevra les fonds selon les procédures de décaissement prescrites dans la Lettre à l'emprunteur. Cette dernière donnera d'amples informations sur les différentes méthodes, y compris les seuils de soumission de DRF et DPD et des états de dépenses certifiées. Les demandes de retrait seront éditées automatiquement à partir du logiciel Tom2pro conformément aux formulaires du FIDA/SMART SOE.

20. Les originaux des pièces justificatives du formulaire 102 seront scannés et transférés à l'Unité de coordination et mis à la disposition des auditeurs et des missions de supervision. Les demandes de retrait seront approuvées par le représentant de l'Emprunteur et les responsables fiduciaires, en l'occurrence le RAF et le Coordonnateur de PAFA-4R. Les spécimens de signature du représentant désigné seront également transmis au démarrage. La nature des dépenses éligibles doit être conforme aux conditions stipulées dans l'accord de financement et aux outils de gestion. S'il s'avère que des dépenses non autorisées ont été engagées, l'Emprunteur sera dans l'obligation de rembourser la somme correspondante.

21. A travers la Lettre de Nomination ("Letter of Appointment"), qui fera office d'Accord de Coopération conformément au paragraphe 3.03 des Conditions générales, la BAD sera désigné pour administrer et superviser les aspects techniques, de passation des marchés, de gestion financière, de décaissement, et les aspects environnementaux et sociaux du Projet, conformément aux termes et conditions de l'accord de financement de la BAD, y compris la réalisation de missions et la préparation, l'examen et l'approbation des documents pertinents relatifs au Projet. AfDB fournira les services susmentionnés conformément à ses politiques et procédures telles que applicables aux activités du projet.

22. La BAD traitera chaque demande de retrait de fonds du financement FIDA, et présentée par l'emprunteur à la BAD, afin de déterminer les montants que l'emprunteur est autorisé à retirer du financement FIDA, conformément aux dispositions de l'accord de financement FIDA.

23. FIDA autorise la BAD à envoyer à l'emprunteur une "Lettre à l'Emprunteur" préparée conformément à ses politiques et procédures, y compris les signataires autorisés, et autres modalités de décaissement. FIDA demandera à l'emprunteur de soumettre les demandes des retrait de fonds et des copies des pièces justificatives à la BAD, conformément aux conditions énoncées dans la "Lettre à l'Emprunteur". FIDA accordera des fonds directement à l'emprunteur conformément aux dispositions de l'accord de financement avec le FIDA. La BAD informera sans délai le FIDA du montant que l'emprunteur est autorisé à retirer à partir du financement FIDA.

24. Sous réserve de la présentation des états financiers audités du projet à la BAD par l'Emprunteur, la BAD soumettra au FIDA, dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice budgétaire du pays, ces états financiers audités.

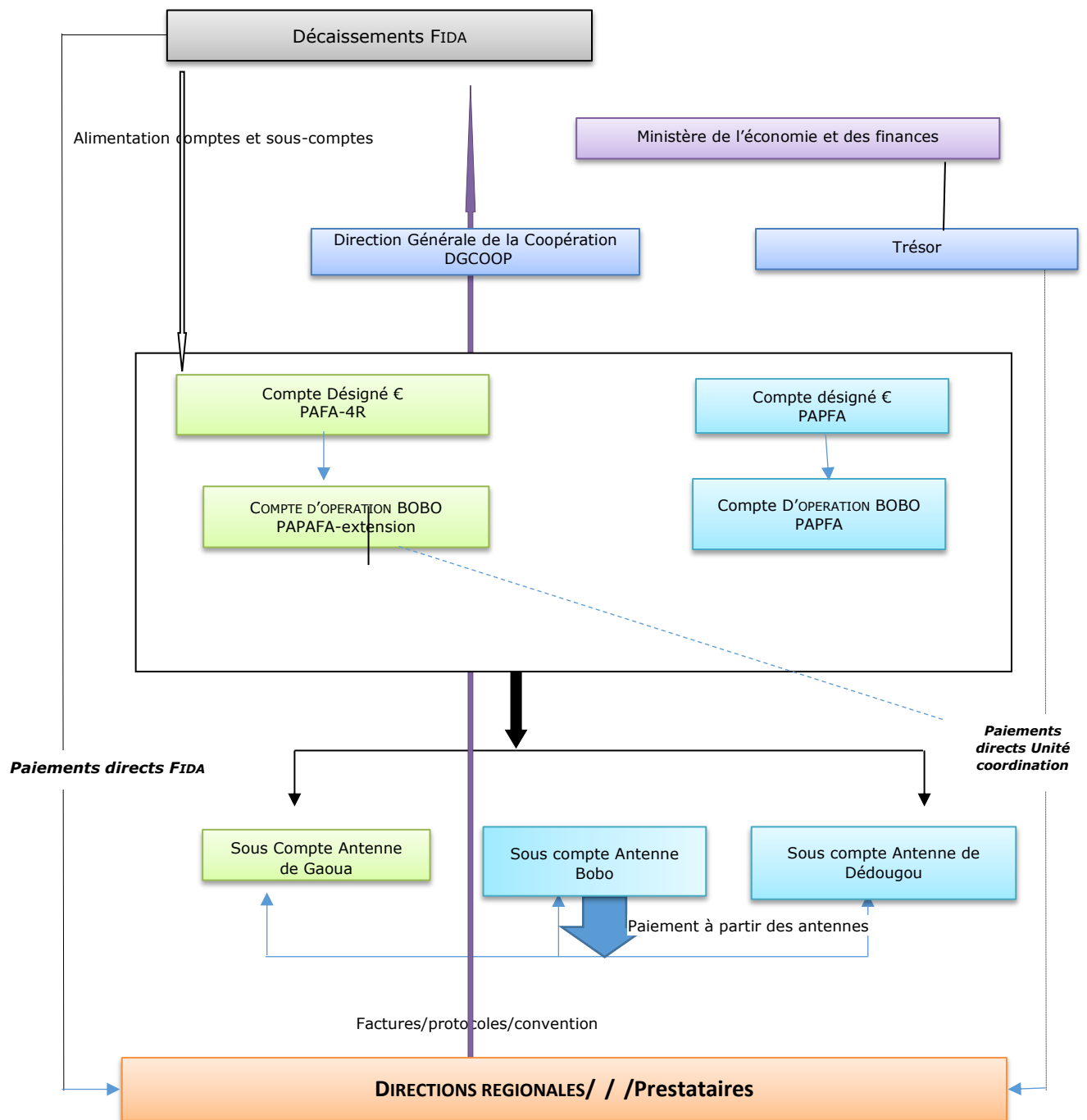
25. En outre, la BAD fournira au FIDA, dans les deux mois suivant la réception des états financiers audités du projet, ses observations écrites sur la qualité du rapport d'audit, des états financiers ainsi que du plan d'action défini pour résoudre les problèmes de contrôle interne éventuellement soulevés par l'audit. L'audit devrait porter spécifiquement sur l'utilisation des fonds FIDA.

26. La BAD partagera systématiquement avec le FIDA, dès qu'ils seront disponibles, les rapports financiers intérimaires non audités, les états concernant les sources et l'utilisation des fonds rapprochés des rapports trimestriels et les états de rapprochement du compte désigné, ainsi que les états financiers annuels audités.

27. **Dépenses de démarrage.** Dès l'entrée en vigueur du financement, une avance au démarrage sera mise à la disposition du projet sous la double signature du Coordonnateur et du RAF de PAPFA pour couvrir les dépenses relatives au (i) recrutement du cabinet international qui sera chargé du recrutement du personnel de l'antenne de Gaoua et du comptable pour le PAFA-4R ainsi que les experts qui viendront en renfort à l'UCP de Bobo Dioulasso ainsi qu'au URC de Dédougou et Bobo Dioulasso; (ii) lancement des appels à manifestation d'intérêt pour le recrutement du cabinet pour la conduite des enquêtes de référence, des études micro-pôles économiques; (iii) l'organisation de l'atelier d'actualisation du PTBA et du Plan de Passation de Marchés pour les 18 premiers mois de vie du projet; (iv) le lancement des études d'identification des pistes, périmètre/bas-fonds et jardins maraichers, des stations piscicoles et infrastructures de transformation et de stockage; (v) un diagnostic des MER dans la région du Sud-Ouest et dans les autres régions pour la filière PFNL.

28. *Plan de décaissement.* Pour une bonne dynamique, un plan de décaissement doit être élaboré et actualisé chaque mois sur la base d'une planification trimestrielle glissante. La trésorerie nécessaire sera évaluée en prenant en compte le solde disponible, les procédures de décaissement FIDA et le chronogramme de mise œuvre des activités.

**Flux des fonds**



29. **Audit.** L'audit externe des comptes du projet sera réalisé annuellement suivant les normes internationales d'audit (ISA) par un cabinet d'audit indépendant qui sera recruté selon les procédures du FIDA. Les termes de référence de l'audit seront établis suivant le modèle proposé et ils doivent être préalablement approuvés par le FIDA avant la soumission de la DP aux cabinets short listés.

30. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA de préférence 4 mois suivant la clôture de l'exercice fiscal et au plus tard 6 mois suivant la fin dudit l'exercice fiscal. La non soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

31. L'audit doit porter sur les livres comptables et sur tout registre de transactions financières. Aussi, les opérations d'audit seront étendues à l'ensemble de la zone d'intervention.

32. L'Auditeur formulera une seule opinion d'audit relative aux états financiers. Cependant, il soumettra un dossier d'audit comprenant les états financiers vérifiés, le rapport d'audit et la lettre de recommandations, dans laquelle les insuffisances sont consignées. Il examinera également la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs et des missions de supervision du Fida

33. **Calendrier de sélection, d'arrêté et d'audit des comptes.** Les nouvelles directives du FIDA exigent que la sélection des auditeurs soit achevée 30 jours avant le début de la période financière couverte par l'audit.



## Appendice 1 : Directives en matières de passation de marchés

### I. Généralités

34. A l'instar de la plupart des pays de l'UEMOA, le système burkinabé des marchés publics (opérationnel depuis juillet 2008) transpose les Directives de l'UEMOA relatives aux marchés publics<sup>15</sup>. A ce titre, le système est, dans sa conception, ouvert à la concurrence, transparent et substantiellement en conformité avec les standards généralement admis sur le plan international.

35. Les organes impliqués sont : i) l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), autorité administrative indépendante chargée de la définition des politiques, de la formation et de l'information, du maintien du système d'information et de l'audit et de l'évaluation du système ; ii) La Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), organe de contrôle chargée du contrôle a priori, elle agit également à travers ses démembrements que sont les Spécialistes de Passation de Marchés (SPM) placés auprès des autorités administratives centrales et locales et iii) les Personnes Responsables des Marchés (PRM), chargées de la mise en œuvre des procédures de passation et du suivi de l'exécution des marchés.

36. Après analyse des textes, le système burkinabé des marchés publics peut ainsi être considéré opérationnel, fonctionnel et qui satisfait substantiellement les dispositions des principes posés par les Directives FIDA en matière de passation de marchés. Il peut donc être utilisé pour l'exécution des projets financés par le FIDA dans le Pays, restant entendu que l'appel d'offres international sera toujours mis en œuvre conformément aux Directives de la Banque Mondiale, comme préconisé par les Directives FIDA.

37. Cependant, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics a effectué un audit sur les marchés passés en 2008 et 2009 qui a fait ressortir des faiblesses importantes, notamment : la lourdeur de la validation des Plans de Passation des Marchés-PPM (par le Conseil des Ministres), des délais de passation excessivement longs (plus de 60% des marchés notifiés hors de période de validité des offres), la faiblesse de la capacité de l'ensemble des acteurs, une publicité et des systèmes d'information insuffisants et des décisions prises sur la base du moindre coût sans examen de la valeur économique de l'offre. Il s'agit de dysfonctionnements qui ne remettent en cause la qualité intrinsèque du système ni les principes fondamentaux qui le régissent, car s'agissant de difficultés dans la mise en œuvre pouvant être corrigés à moyen terme.

38. En juin 2011, le FMI<sup>16</sup> a fait de l'amélioration de la passation des marchés publics un des principaux défis à relever pour permettre à l'investissement public de contribuer à la SCADD aux niveaux nécessaires. Depuis, le décret 2012-123 du 2 mars 2012 a introduit, notamment, des procédures simplifiées pour les marchés de moins de 20 millions de FCFA et des dispositions pour améliorer la prise en compte de la valeur économique dans les marchés de prestations de services.

39. Cependant, les dispositions suivantes devront être prises pour permettre (a) une prise en charge complète des dispositions des Directives du FIDA ou renforcer le système national, (b) pour éviter des retards importants dans le démarrage et la mise en œuvre du projet :

- i le Gouvernement devra mettre en œuvre les recommandations issues de l'audit des gestions 2008 et 2009 ;
- ii l'achat des véhicules et équipements importés sera réalisé à travers un marché passé auprès d'institutions des Nations Unies ;
- iii le Projet devra prendre en compte facteurs autres que le prix dans le cadre de la passation des marchés en appliquant l'art. 102 du Code des Marchés publics<sup>17</sup> ;

---

<sup>15</sup> Directives N°s 004/2005 et 005/2005

<sup>16</sup> Joint Staff Advisory Note on the Poverty Reduction Strategy Paper, rep. 11/245 Conclusion

<sup>17</sup> « L'attribution du marché se fait sur la base de critères financiers et techniques, mentionnés dans le dossier d'appel à la concurrence, afin de déterminer l'offre conforme évaluée économiquement la moins distante. Lorsque

- iv modèle national de plan de passation de marchés avec une colonne consacrée à la revue préalable du FIDA ;
- v le critère relatif à l'origine des biens, travaux et services devra être systématiquement pris en compte dans les dossiers types nationaux de passation de marchés à travers les mentions appropriées au niveau des données particulières desdits dossiers types ;
- vi l'accord de financement doit disposer des préférences nationales ;
- vii l'accord de financement doit prévoir les modalités de passation de marchés avec la participation de la communauté ;
- viii l'accord de financement doit prévoir que la disposition de l'article 84 d) des Directives soit insérée dans les dossiers d'appel d'offres, au niveau du projet de contrat ; il s'agit de la clause autorisant le FIDA à inspecter les comptes, justificatifs et autres documents des fournisseurs, entrepreneurs et consultants concernant la passation et l'exécution du marché et à les faire contrôler par des commissaires aux comptes désignés par lui ;
- ix le Gouvernement devra inclure dans la réglementation le mode passation comme motif de recours ;
- x le Gouvernement devra mentionner le rôle du FIDA dans les dossiers d'appel d'offres ;
- xi les marchés passés dans le cadre de la Convention de Délégation de Maitrise d'Ouvrage aux partenaires clé, en particulier les appels à proposition pour le choix des opérateurs d'appui conseil, seront passés et gérés par les partenaires selon des procédures acceptables par le FIDA.

## **II. Seuils de compétences des différentes instances**

40. Sur la base des articles 1 et 12 du décret portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public<sup>18</sup> et ses modifications<sup>19</sup> pour l'application des procédures les seuils de passation de marchés sont fixés comme suit :

- xii Les marchés publics sont passés par les procédures de l'appel d'offres ouvert ou en deux étapes lorsque le montant financier prévisionnel estimé en TTC est égal ou supérieur à 20 millions FCFA ;
- xiii Les marchés publics dont le montant financier prévisionnel estimé en TTC est égal ou supérieur à un 5 million FCFA et strictement inférieur à 20 millions FCFA sont passés suivant la procédure de demande de prix ;
- xiv Les marchés publics dont le montant financier prévisionnel estimé en TTC est strictement inférieur à 5 million FCFA sont passés suivant la procédure de demande de cotations.

41. La Direction Générale des Marchés publics (DGMP) est chargée, entre autres, i) de contrôler l'application de la législation et de la réglementation relatives aux marchés publics et aux délégations de service public, sans préjudice l'exercice des pouvoirs généraux de contrôle des autres organes de l'Etat, et ii) d'émettre les avis, d'accorder les autorisations et

---

l'évaluation est fondée non seulement sur le prix, mais également sur d'autres critères, notamment les coûts d'utilisation, la rentabilité, la qualité, la valeur technique, le service après-vente et l'assistance technique, le délai d'exécution, le calendrier de paiement, son objectif en rapport avec l'objet, les exigences de standardisation, les modalités d'évaluation quantifiables et exprimées en termes monétaires doivent en être précisées à l'attention des soumissionnaires dans le dossier d'appel à concurrence »

<sup>18</sup> Décret N° 2008 – 173 PRES/PM/MEF du 16 avril

<sup>19</sup> Décret 2012-123 du 2 mars 2012

dérogations nécessaires à la demande des Autorités contractantes lorsqu'elles sont prévues par la réglementation en vigueur.

42. La DGMP exerce son contrôle à toutes les phases du processus de passation d'un marché. Dans le cadre de la déconcentration de ses activités, la DGMP s'appuie sur ses démembrements auprès des entités administratives centrales et locales, représentés par les Spécialistes en Passation des Marchés (SPM). Les SPM, placés auprès des administrations centrales et locales reçoivent délégation de compétences du DGMP sur attributions. Cette délégation de compétences est régie par l'arrêté N° 2010-028 MEF/CAB du 08 février 2010, portant fixation de seuil de délégation d'attributions entre le Directeur Général des Marchés publics et les Spécialistes en Passation de Marchés.

43. Au terme de cet arrêté, la délégation de compétences porte sur :

xv les marchés de travaux dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 200 millions FCFA TTC ;

xvi les marchés de fournitures et équipements dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 100 millions FCFA TTC.

xvii les marchés de prestations intellectuelles dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 50 millions FCFA TTC ;

xviii les marchés de services courants dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 50 millions FCFA TTC

xix les requêtes aux fins d'avis pour le recours à la procédure d'appel d'offres restreint ou accéléré dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 50 millions FCFA TTC.

44. Dans les régions où la DGMP n'est pas déconcentrée, les Directeurs régionaux du Contrôle financier concernés reçoivent délégation dans les mêmes conditions que les SPM. Au-delà des seuils cités ci-dessus, le traitement du dossier est intégralement conduit par la structure centrale de la DGMP. Les SPM ou les Directeurs régionaux du Contrôle financier sont tenus de rendre compte mensuellement au DGMP à travers la production mensuelle de rapports d'activités.

### **III. Règles générales de passation des marchés**

45. Les méthodes de passation de marché utilisables dans le cadre du Projet comprendront les appels d'offres internationaux et nationaux, les consultations de fournisseurs aux échelles nationales et internationales, la passation de marchés de gré à gré, les travaux/prestations en régie, l'achat de biens au travers d'agences des Nations Unies et la passation de marchés avec la participation de la communauté. Les méthodes de sélection pour les prestations intellectuelles seront celles basées sur la qualité et le coût, les compétences du consultant, un budget fixe, exclusivement sur la qualité et le gré à gré.

46. Le choix des méthodes sera réalisé conformément aux orientations fournies par les dispositions spécifiées dans la Lettre au Bénéficiaire, le plan initial de passation des marchés (voir Appendice) ou le système national des marchés publics. Toutes les mesures nécessaires devront être prises dans ce cadre pour garantir la prise en compte adéquate de la qualité que ce soit au niveau du choix de la méthode, de la composition des commissions, des méthodes et grilles d'évaluation, etc. mais aussi au niveau des études préalables et de la préparation des documents de consultation.

47. Ces orientations sont complétées par les dispositions spécifiques mentionnées ci-dessous et les indications données dans le plan initial de passation des marchés présenté en Appendice.

### **IV. Dispositions spécifiques**

48. Les partenaires clés disposeront d'un manuel de procédures validé par l'Etat et, pour ce qui concerne le projet, par le FIDA. Ce manuel devra notamment prévoir des procédures de passation de marché avec la participation de la communauté et d'appel à propositions cohérentes avec les Directives pour la Passation des Marchés du FIDA. Les modifications de

ce manuel ayant une possible incidence sur le projet devront être soumises à l'examen préalable du FIDA.

49. Les marchés passés dans le cadre des activités du projet régies par la Convention de Délégation de Maitrise d'Ouvrage entre l'Etat et certains partenaires seront passés selon les dispositions prévues dans le Manuel de Procédures des CA. Le respect de ces dispositions devra être vérifié par le contrôleur de gestion mandaté par le projet et par les auditeurs externes.

50. L'accord de partenariat entre le Projet et la DGFOMR se traduira par une convention accordée de gré à gré soumise à l'examen et l'accord préalable du FIDA. Cet accord et ses éventuels amendements seront annexés au PTBA du Projet et donc soumis à l'endossement du Comité de Pilotage. Il en ira de même pour les conventions passées entre le Projet et d'autres services publics ou institutions parapubliques.

51. Les achats de véhicules seront réalisés au travers de marchés passés par le canal d'institutions des Nations Unies.

52. Le logiciel comptable TOMPRO est déjà utilisé par les CRA. Il répond aux besoins du Projet et est fréquemment choisi et utilisé par des projets appuyés par le FIDA ou les principaux bailleurs de fonds. Afin d'harmoniser les systèmes comptables au sein du projet, il sera utilisé pour la gestion du Projet (initialement par l'UGP, puis aussi par la Cellule chargée des aménagements et placée au sein du PDDHA). Cette mesure permettra en outre des économies d'échelle en matière de formation et de maintenance.

53. Le bureau chargé de l'audit annuel du Projet sera recruté, conformément aux Directives spécifiques du FIDA en la matière, sur Appel d'Offre International prévoyant une première étape d'évaluation technique préalable à une seconde de comparaison des coûts des soumissions retenues lors de la première.

## **V. Recrutement et gestion du personnel**

54. L'ensemble du personnel sera recruté sur concours donnant lieu à des appels publics à candidature (approuvés ex-ante par le FIDA pour le personnel technique). Pour le personnel clé les résultats du processus de sélection devront être validés par le Fonds. Pour le personnel déjà sous contrat avec une autre structure, des modalités de mise à disposition (fonctionnaires) ou de prêt remboursable (ONG, Bureau d'étude, etc.) pourront être envisagées. Dans tous les cas ces personnes seront placées sous l'autorité exclusive du projet.

55. Les contrats de travail seront des contrats de salarié et non des contrats de prestation de services. Initialement prévus pour une durée d'un an, hors période d'essai, ils deviendront de droit, en cas de renouvellement successifs, des contrats à durée indéterminée. Les indemnités et frais de licenciement potentiels devront faire chaque année l'objet d'une inscription budgétaire. Les bulletins mensuels de salaire préciseront les contributions respectives de l'employeur et du salarié au système de protection sociale ainsi que les retenues effectuées à la source pour paiements d'impôts dus par le salarié. Une évaluation objective du personnel sera réalisée annuellement. Elle servira de base aux décisions de renouvellement ou de dénonciation des contrats.

## Appendice 2. Termes de référence pour l'audit

Annexe 7 du « Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets »:



Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds.pdf

## Appendice 3. Evaluation du risque fiduciaire au stade de la conception

### Organisme d'exécution PAFA-4R

	<b>Evaluati on</b>	<b>Mesure d'atténuation</b>	<b>Evaluati on</b>
<b>Risque inhérent</b>			
1. Indice TI <sup>13</sup>	<b>E</b>	Plusieurs projets de réformes et de renforcements des institutionnels sont en cours en vue d'améliorer les indicateurs de performances des finances publiques. De surcroît, PAPFA instaurera une culture de transparence à tous les niveaux à l'image des projets en cours d'exécution du portefeuille FIDA	M/
2. Note PSR <sup>14</sup>	<b>E</b>	idem	M
<b>Risques relatifs aux contrôles</b>			
1. Adéquation du système de gestion financière de la tutelle par rapport aux exigences du Fida	<b>E</b>	Création d'une antenne à Gaoua rattachée à l'UCP du PAPFA qui dispose d'une autonomie administrative et financière. Sous la tutelle du MAAH.	<b>M</b>
2. Organisation et dotation en personnel	<b>E</b>	Formation des personnels recruté sur base compétitive sur les exigences de gestion financière du FIDA.  DRAFT Manuel de procédures au démarrage.  Utilisation de la dernière version de TOM2PRO. Logiciel adapté à la gestion des projets et bien paramétré capable également de générer automatiquement les DPE	<b>M</b>

3. Budgétisation	E	Le projet de PTBA accompagné du plan de passation des marchés (PPM) des 18 premiers mois, élaboré pendant la conception devra être revu et validé dès le démarrage du projet.  Rapportage trimestriel y	M
4. Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement	E	Formation sur les décaissements du FIDA.  Suivi de proximité des antennes par le RAF en matière de gestion financière.  Validation du système d'information et application	M
5. Contrôles internes	E	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation du manuel des procédures administratives comptables et financières comptables et financières.</li> <li>• La revue systématique du contrôle interne relatif à la gestion financière et comptable et à la passation des marchés, sera également effectuée lors des missions de suivi du projet, de supervisions et de l'audit annuel des comptes.</li> </ul>	M
6. Systèmes, principes et procédures comptables	E		M
7. Rapports et suivi	E		M
8. Audit interne	M	L'auditeur interne nommé par le ministère des finances assurera un contrôle et apportera l'assurance d'une	M
9. Audit externe	M	Recrutement d'un auditeur sur la base de TDR approuvés par le FIDA	F
<b>Risque fiduciaire du projet au stade de la</b>	<b>E</b>		<b>E/M/F</b>

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DES RISQUES FIDUCIAIRES DU PROJET AU STADE DE LA CONCEPTION (suite)**

**Commentaires/Notes:**

**Points forts:**

Le PAPFA –E sera exécuté par l'UCP du PAPFA qui dispose d'un personnel formé aux procédures de décaissement du FIDA

Appui de l'UCP par l'UGP du projet NeerTamba qui dispose d'une équipe expérimentée.

**Points faibles:**

Le PAPFA-E sera mis en œuvre par une Unité de Coordination Régionale, antenne du PAPFA, basée à Gaoua, la gestion fiduciaire sera de la responsabilité du Coordonnateur régional et du comptable, tous à recruter.

La lourdeur du processus de passation des marchés en l'absence de décentralisation au niveau régional d'une commission des marchés publics, ce qui va impliquer des déplacements fréquents du SPM et du Coordonnateur de Bobo vers Ouaga

**Mesures d'atténuation proposées:**

1. Le personnel recruté nécessitera un renforcement de capacités et une amélioration du dispositif organisationnelle des ressources humaines. A ce titre, des formations sur le logiciel de gestion, et sur le manuel des procédures doivent être prescrites., les fiches de poste du personnel doivent être respectés
2. L'utilisation optimale du logiciel en vue de rendre disponibles les livrables fiable au temps voulu
3. Le contrôle des imputations et des saisies par le RAF et les comptables afin de garantir la tenue correcte des écritures ventilées suivants les différents axes analytique, budgétaire, comptable et financier)
4. Explorer avec le Directeur des Marchés Publics du MAAH les possibilités d'amélioration des procédures de passation des marchés pour une exécution fluide des marchés.

**QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉVALUATION DE LA GESTION FINANCIÈRE (QEGF)<sup>17</sup>**

<b>N° du projet PAFA-4R</b> ____	<b>Date:</b>
<b>Organisme d'exécution</b>	
<b>Autoévaluation exécutée par</b> _____	<b>Date:</b>
<b>Examen exécuté par</b> <u>BA Samba-Diom</u>	<b>Date:</b> 07/03/2019

## **NOTES D'ORIENTATION:**

Le QEGF donne une liste indicative des problèmes et des questions à prendre en considération aux fins de l'évaluation de la gestion financière. Il est évident qu'un seul questionnaire peut difficilement couvrir de façon adéquate la diversité des projets du FIDA et des contextes opérationnels dans lesquels il intervient. Le QEGF doit donc être adapté pour mieux prendre en compte les circonstances particulières d'un projet en remaniant les questions (ajouts, suppressions ou modifications) de façon à coller de plus près aux objectifs de l'évaluation.

Le QEGF a été conçu principalement pour s'appliquer à l'évaluation d'un agent principal de projet, c'est-à-dire un ministère et/ou une UEP.

Avant d'entreprendre l'évaluation, il est essentiel d'avoir une idée claire des arrangements plausibles relatifs à l'exécution du projet: lorsque les dispositions relatives à la gestion financière sont administrées par une UEP utilisant principalement des systèmes financiers autonomes, l'UEP est de fait l'agent d'exécution, si bien que l'EGF doit porter sur ses propres dispositions relatives à la gestion financière.

Pour utiliser le questionnaire relatif à l'évaluation de la gestion financière aux fins d'une autoévaluation, il est conseillé de consulter le responsable financier de CFS.

S'il y a plus d'un agent d'exécution, il convient de remplir un questionnaire pour chaque organisme ayant vocation à recevoir et à décaisser les fonds du projet.

---

<sup>17</sup> Ce questionnaire doit être utilisé en appui à l'évaluation récapitulative des risques fiduciaires du projet au stade de la conception (annexe III).



## Organisme d'exécution:

Sujet	Réponse	Observations
<b>1. Organisation et dotation en personnel</b>		
<b>Organisme d'exécution</b>		
<b>NOTE:</b>		
Dans le cas d'un organisme gouvernemental, le SGF doit tout d'abord concentrer son attention sur l'état des systèmes de GFP du pays afin d'évaluer le niveau de risques fiduciaires auquel le projet pourrait être exposé.		
Après avoir déterminé l'environnement de la GFP, le SGF doit descendre au niveau		
1.1	Quel est l'organisme APP? Quel est le statut juridique de cet organisme?	Direction Générale de la promotion d l'entreprenariat rural « DGPER »
1.2	La gestion financière du projet sera-t-elle du ressort de l'APP	Unité de Coordination du PAPFA
1.3	L'organisme a-t-il exécuté précédemment un projet financé par un donateur? Dans l'affirmative, donner des précisions.	NON
<b>Personnel</b>		
1.4	Quel est l'organigramme (prévu) du département de la comptabilité? Joignez l'organigramme.	La comptabilité est sous la responsabilité du RAF
1.5	Indiquez le personnel comptable (prévu), en précisant le titre et les attributions du poste, ainsi que le niveau d'études et l'expérience professionnelle requis. Joignez les descriptions de poste et les CV du personnel comptable clé.	Un comptable au niveau de l'UCP en charge du PAPFA-E, Un comptable au niveau de l'Antenne de
1.6	Existe-t-il des descriptions de poste écrites définissant clairement les fonctions, les responsabilités, le niveau hiérarchique et le champ de compétence, du grade le plus élevé au plus bas?	Prévus dans le manuel des procédures en cours de rédaction
1.7	Le personnel en charge des finances et de la comptabilité est-il suffisamment qualifié et	A recruter
1.8	Le personnel en charge des finances et de la comptabilité du projet est-il suffisamment formé aux procédures du FIDA?	A recruter

1.9	Y a-t-il des agents contractuels parmi le personnel financier? Quelle est la durée des contrats?		Recrutement non encore réalisé
1.10	Quelle est la politique de formation du personnel financier et comptable?		Projet en cours de formulation
1.11	Est-il avéré que le personnel financier est régulièrement muté dans d'autres services gouvernementaux? Indiquez la fréquence des	NON	
1.12	La fonction finances et comptabilité est-elle dotée d'un personnel suffisant?	N/A	Projet en cours de formulation

Sujet		Réponse	Observation
<b>2. Budgétisation</b>			
2.1	Qui est responsable de l'établissement et de l'approbation des budgets du projet?	RAF/Coordo Comité de	
2.2	Les budgets du projet sont-ils établis de façon suffisamment détaillée pour les principales activités du projet de manière à permettre le suivi de l'exécution?		Manuel de procédures en cours d'élaboration
2.3	Des procédures sont-elles en place pour planifier les activités du projet, recueillir des informations auprès des unités chargées de ses différentes composantes et établir les budgets?		Manuel de procédures en cours d'élaboration
<b>3. Flux de fonds/Dispositions relatives au</b>			
3.1	L'organisme d'exécution a-t-il une bonne expérience du financement des donateurs, et notamment de l'utilisation des avances temporaires et de la procédure des ED?	Non	L'avance temporaire du PAPFA est administrée par l'UGP du NeerTamba
3.2	L'organisme d'exécution a-t-il rencontré des difficultés de gestion des décaissements du FIDA ou d'autres donateurs?		L'UCP du PAPFA n'a pas encore reçu son avance initiale
3.3	L'organisme a-t-il précédemment rencontré des difficultés de gestion des décaissements du FIDA ou d'autres donateurs?	N/A	
3.4	Les bénéficiaires sont-ils tenus de contribuer aux dépenses du projet?	OUI	Manuel de procédures en cours d'élaboration
	Comment le paiement des fonds de contrepartie est-il prévu? Si les fonds de contrepartie doivent être payés en nature (sous forme d'apport de main-d'œuvre), des directives appropriées ont-elles été établies pour l'enregistrement et le calcul		

3.5	Le projet est-il en partie exécuté par des communautés ou des ONG?	NON	
3.6	Les procédures nécessaires de reddition de comptes et de suivi sont-elles intégrées dans les systèmes de l'UEP pour lui permettre de suivre Décrivez les dispositions (prévues) concernant les flux de fonds du projet; joignez un organigramme et une explication des flux de fonds du FIDA du gouvernement et des autres	.	Voir tableau des flux de fonds en annexe
3.7	Dans quelle banque le compte d'avances temporaires sera-t-il ouvert?		
3.8	Les dispositions (prévues) pour le virement (par le gouvernement/ministère des finances) des fonds provenant du financement à l'organisme d'exécution sont-elles satisfaisantes?	NON	Fonds gérés à travers un compte du Trésor, ce qui affecte leur

Sujet		Réponse	Observation
<b>4. Contrôles internes</b>			
4.1	Séparation des fonctions – les attributions fonctionnelles suivantes sont-elles remplies par des personnes ou des unités distinctes: i) autorisation d'une opération; ii) enregistrement	OUI	Personnel à recruter en conséquence
4.2	Les fonctions de commande, de réception, d'enregistrement et de paiement des biens et services sont-elles dûment séparées?	OUI	Pris en compte dans le manuel des procédures en cours de
4.3	Les rapprochements bancaires sont-ils effectués par une personne distincte de celle qui effectue ou approuve les paiements?	OUI	
<b>5. Systèmes, principes et procédures</b>			
5.1	L'organisme est-il doté d'un système intégré de comptabilité permettant l'enregistrement correct des opérations financières du projet, y compris la répartition des dépenses par composante,	OUI	Tom2Pro à acquérir par le PAPFA
5.2	Des contrôles sont-ils en place pour la préparation et l'approbation des opérations, assurant que toutes les opérations sont correctement exécutées et suffisamment		
5.3	Le plan comptable permet-il de comptabiliser correctement les activités du projet et les catégories de décaissement. et d'en rendre		Prévu dans le manuel des procédures en cours de
5.4	La répartition des dépenses entre les diverses sources de financement peut-elle être faite		rédaction
5.5	Le grand livre et les livres subsidiaires sont-ils rapprochés et équilibrés?		
5.6	Tous les documents comptables et toutes les pièces justificatives sont-ils conservés de façon permanente, dans un système défini auquel les utilisateurs autorisés peuvent avoir facilement		
5.7	Quelle est la méthode de comptabilité utilisée (par exemple, caisse, exercice)?		
5.8	Quelles sont les normes comptables appliquées?		
5.9	Le projet est-il doté d'un manuel écrit des politiques et procédures encadrant les activités et définissant les responsabilités		manuel des procédures en cours de

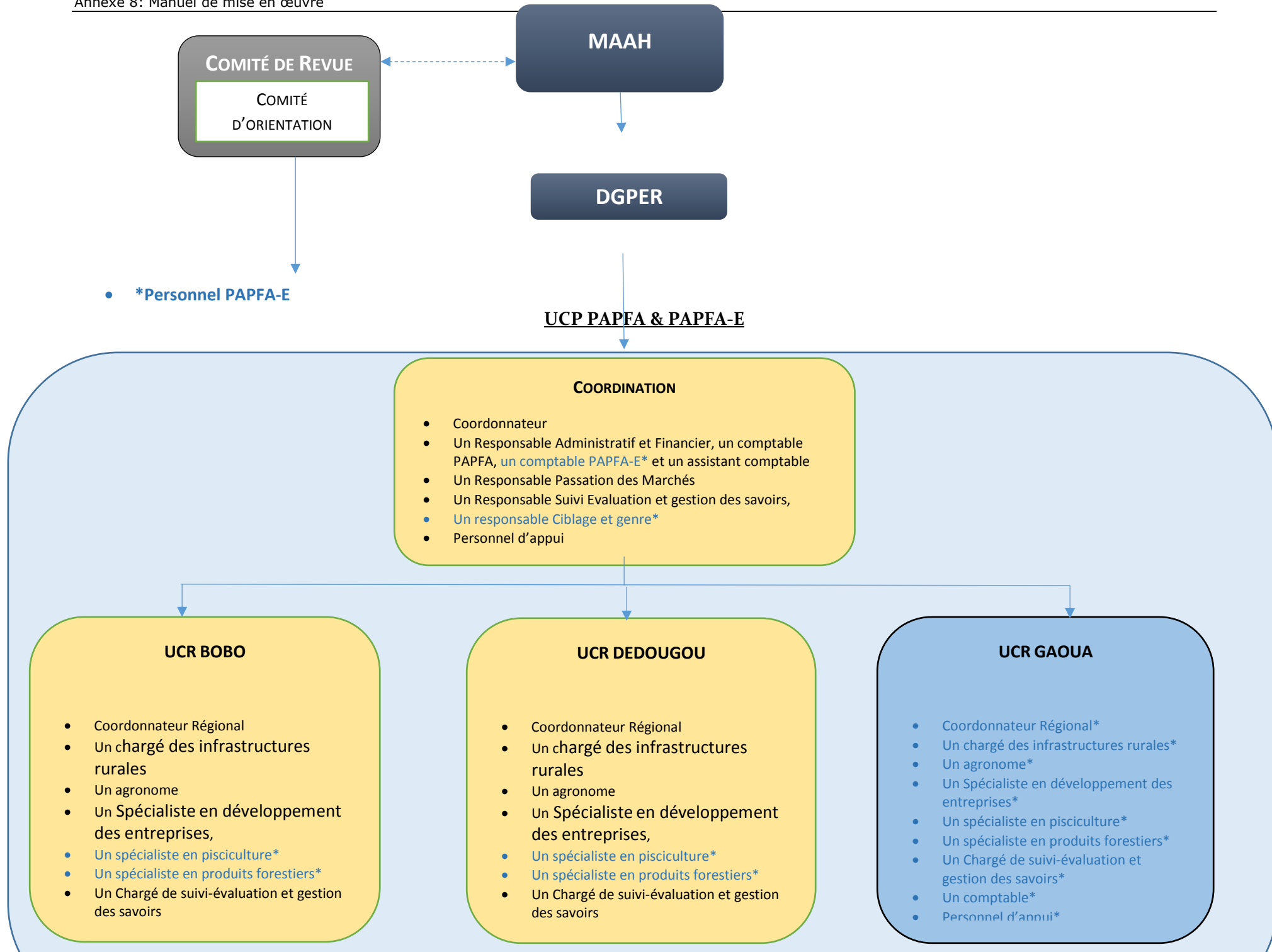
5.10	Existe-t-il des procédures garantissant que seules les personnes autorisées pourront modifier les principes, politiques ou procédures comptables ou en établir de nouveaux à l'usage de l'organisme?		Prévu dans le manuel des procédures en cours de
5.11	Existe-t-il un manuel écrit des principes et procédures couvrant toutes les activités financières courantes du projet?		manuel des procédures en cours de

Sujet		Réponse	Observation
<b>Paie</b>			
5.12	Toutes les factures portent-elles la mention "PAYÉ"? Sont-elles datées, vérifiées, approuvées et clairement		
<b>Caisse et banque</b>			
5.13	L'organisation tient-elle un livre de caisse adéquat et à jour, où sont enregistrés toutes les recettes		Projet en cours de formulation
5.14	Les comptes bancaires et la caisse font-ils l'objet d'un		
5.15	Indiquer le nom et le titre de tous les signataires autorisés des comptes bancaires du projet.		
<b>Protection des actifs</b>			
5.16	Existe-t-il un système de comptabilité des actifs immobilisés, comportant un registre des actifs immobilisés pleinement opérationnel – dans le cadre d'un système comptable intégré?		Projet en cours de formulation
5.17	Est-il procédé à des rapprochements physiques périodiques des actifs immobilisés et des		
<b>Divers</b>			
5.18	Le projet a-t-il indiqué aux employés, aux bénéficiaires et à toute autre partie prenante à qui ils doivent signaler tout soupçon de fraude, gaspillage ou détournement concernant les		Projet en cours de formulation
5.19	Les politiques et les procédures définissent-elles clairement les conflits d'intérêts et les transactions entre parties liées (réels ou apparents) et prévoient-elles des mesures destinées à protéger		
5.20	Existe-t-il des contrôles sur l'établissement des états de paie, et les changements apportés aux états de paie sont-ils dûment autorisés?		

<b>6. Rapports et suivi</b>		
6.1	Le système de reddition de comptes doit-il être adapté pour permettre l'établissement de rapports sur les composantes du projet?	Prévu dans le manuel des procédures en cours de
6.2	Le projet a-t-il établi les responsabilités en matière de rapports sur la gestion financière, spécifiant quels sont les rapports exigés. et	
6.3	Quelle est la fréquence de l'établissement des états financiers? Les rapports sont-ils élaborés en temps voulu pour être utiles à la prise de décisions?	
6.4	Les rapports financiers font-ils la comparaison entre les dépenses effectives et les allocations budgétisées et programmées?	

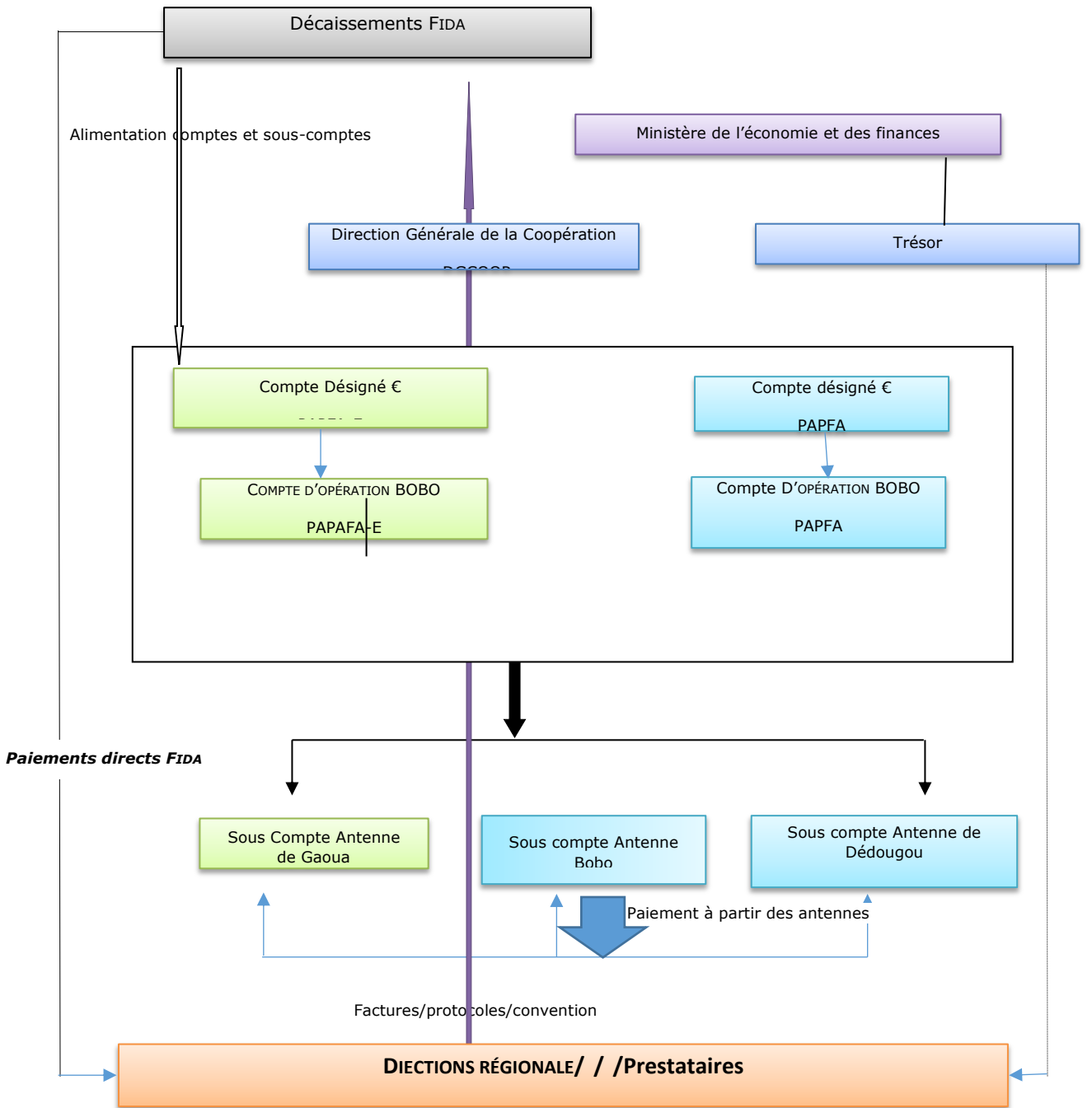
<b>Sujet</b>	<b>Réponse</b>	<b>Observation</b>
6.5	Les rapports financiers sont-ils produits directement par le système informatique de comptabilité. par des feuilles de calcul ou par	
6.6	(Si des états financiers consolidés sont nécessaires) Le système comptable est-il suffisamment équipé pour permettre la consolidation appropriée des données financières	
6.7	Le système de gestion financière est-il informatisé?	
6.8	Ce système est-il en mesure de produire les rapports financiers requis?	
6.9	Le personnel est-il correctement formé à la maintenance de ce système?	
6.10	Des systèmes adéquats de "sauvegarde" des archives financières existent-ils?	
<b>7. Audit interne</b>		
7.1	L'APP est-il doté d'un service d'audit interne?	NON Le Ministre des Finance a l'obligation de nommer un auditeur interne

7.2	Quelles sont les qualifications et l'expérience du personnel du service d'audit interne?		
7.3	À qui l'auditeur interne rend-il compte?		
7.4	Le service d'audit interne inscrira-t-il le projet à son programme de travail?		
7.5	Les conclusions de l'audit interne sont-elles suivies de		
<b>8.</b>	<b>Audit externe</b>		
8.1	Quel est l'auditeur externe de l'organisme?		Non encore
8.2	L'audit externe de l'organisme subit-il des retards?	N/A	
8.3	Quand les rapports d'audit sont-ils publiés? L'audit externe de l'organisme respecte-t-il les normes		
8.4	D'importants problèmes de responsabilité ont-ils été signalés dans les rapports d'audit des trois dernières années?		
8.5	Des problèmes ont-ils été constatés dans les précédents rapports d'audit concernant le		
8.6	Le projet a-t-il établi un mandat acceptable pour son audit annuel?		









## CHAPITRE V. APERÇU DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION

### A. Dispositif de suivi-évaluation

1. L'Unité de Coordination de Projet (UCP) conjointe du PAPFA et du PAFA-4R comprend un Responsable du Suivi-Evaluation (RSE) qui est appuyé par un Chargé de Suivi-Evaluation (CSE) dans chacune des antennes du Projet (3), dont un recruté lors du démarrage du PAFA-4R pour l'antenne du Sud-Ouest. Le RSE est chargé d'animer le dispositif de suivi évaluation et il doit assurer la mise en place et l'opérationnalisation du Système de Suivi-Evaluation (SSE) et l'élaboration/ mise à jour du manuel de suivi-évaluation dès le démarrage du Projet. Les CSE au niveau des antennes de mise en œuvre doivent être étroitement associés à ces processus.
2. Le **Système de Suivi-Evaluation (SSE)** du PAPFA / PAFA-4R s'articule autour d'un suivi interne permanent et d'un suivi-évaluation externe ponctuel et périodique réalisé sur la base d'enquêtes et d'études.
3. L'équipe de l'UCP assurera le **suivi-évaluation interne** permanent des activités avec la contribution des partenaires et des prestataires de services contractés par le projet. Le suivi interne sera alimenté à partir d'une collecte de données assurée selon les cas par les partenaires et les prestataires du projet ou directement par l'équipe du PAPFA / PAFA-4R. La nature des données et la fréquence de collecte et de rapportage à l'UCP seront systématiquement précisées dans les conventions et contrats avec les partenaires et les prestataires et feront parties de leurs obligations contractuelles.
4. Un **cadre logique (CL)** et un **cadre de mesure des résultats (CMR)** ou de rendement, qui constitue l'appendice "État d'avancement matériel prévisionnel" des rapports de supervision et de revues, ont été élaborés pour le PAFA-4R lors de sa formulation. Dans la mesure où ces outils prennent en compte les réformes du FIDA en matière d'évaluation de l'impact<sup>20</sup> et de format de rapportage intervenue depuis la formulation du PAPFA en 2017, les cadres logique et de résultats du PAPFA doivent être revus pour être mis en cohérence avec celui du PAFA-4R. Afin de s'assurer que l'ensemble des acteurs notamment l'équipe de l'UCP, les partenaires stratégiques et de mise en œuvre aient la même compréhension de la logique d'intervention du Projet ; un atelier de revue et de validation du CL doit être organisé dès que les nouveaux CL et CMR du PAPFA sont disponibles.
5. Le CL doit permettre de renseigner une liste d'indicateurs conformément au Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO) développé par le FIDA. Il contient les principaux indicateurs de performance et définit les résultats et impacts qui devront être progressivement atteints grâce à l'exécution des activités et la mobilisation des ressources. Le CMR détaille par composante et sous composante les principaux produits qui doivent être obtenus lors de la mise en œuvre du Projet et qui doivent permettre de mesurer l'avancement physique du projet par année, sur la base du PTBA, et depuis son démarrage au regard des cibles globales définies lors de la conception ou déterminées au début de sa mise en œuvre. Considérant qu'il s'agit de deux conventions de financement distinctes, le PAPFA et le PAFA-4R, doivent avoir chacun leur propre CL et CMR. Considérant l'unicité de l'UCP et de la structure des projets (objectifs, composantes et résultats), les CL et CMR doivent être parfaitement articulés et agrégables.
6. Dès son démarrage, le PAPFA doit développer une Plateforme informatique qui fait partie intégrante du dispositif de SE du Projet. Conçue sur mesure selon les besoins du

---

<sup>20</sup> Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact à l'étape suivante. FIDA 2017

Projet, la Plateforme permettra d'enregistrer les différentes réalisations, et de faire le suivi de l'avancement des activités, de l'atteinte des produits et effets attendus, ainsi que l'évaluation des impacts. Cette plateforme doit pouvoir intégrer les dimensions géographiques et thématiques additionnelles apportées par la PAFA-4R et pouvoir sortir des états spécifiques à chaque projet. Elle doit également permettre le suivi de leurs PTBA, CL et CMR respectifs, et fournir des états consolidés faisant apparaître les réalisations du PAPFA pris globalement. La Plateforme doit pouvoir générer à tout instant les tableaux de bord standards utilisés dans les projets du FIDA, notamment les tableaux de suivi du PTBA et les différents tableaux de bord intermédiaires.

7. La Plateforme intègre également la base de données des bénéficiaires qui permet d'enregistrer les bénéficiaires ainsi que les appuis qu'ils ont reçus, et de suivre leur évolution avant, sur la durée et après les appuis du Projet. Le suivi des bénéficiaires, qui doivent être identifiés individuellement, doit permettre de les désagréger par genre et par classes d'âge de manière à pouvoir renseigner les contributions du Projet dans l'équité sur le genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des jeunes. Il doit également permettre de déterminer à quel ménage chaque bénéficiaire appartient afin d'éviter les doubles comptages, de faire un suivi par ménage de fiabiliser le calcul sur le nombre de personnes touchées. L'identification du ménage peut se faire à partir du nom du chef de ménage assorti d'un ou d'autres paramètres simples (année de naissance, adresse, etc.).

8. Concernant les cas particuliers du financement par le PAFA-4R d'activités dans le micro-pôle de développement de la plaine de la Léraba, des mesures et outils spécifiques doivent être mis en place pour pouvoir assurer un suivi évaluation différencié de ces interventions. En effet, la mise en œuvre des activités dans cette zone sera assurée par une entités autonomes de l'UCP du PAPFA et celle-ci ne pourra pas être tenue comptable des résultats obtenus même si ceux-ci apparaissent dans le CL global du Projet. Aussi, il est nécessaire que les indicateurs qui prennent en compte pour partie des réalisations dans cette zone soient systématiquement désagrégés pour permettre un suivi spécifique de la plaine de la Léraba et enfin du reste du PAFA-4R. Il en va de même pour le CMR et le suivi des bénéficiaires. La Plateforme du SSE doit prendre en compte ces aspects.

9. Le SSE doit être opérationnalisé au niveau local par les partenaires de mise en œuvre notamment les CREER et les conseillers agricoles qui assurent la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités, ainsi que la collecte des données. Le renseignement de la Plateforme doit être autant que possible déconcentré et externalisé (aux niveaux antennes, des partenaires, des CREER, etc.) pour permettre la collecte et la transmission de données en temps réel, afin d'éviter les longs délais de transmission des informations. Des représentants des bénéficiaires (conseillers agricoles et animateurs endogènes, OPF, etc.) participent au SSE à travers la collecte des données. Ils constituent donc un pilier dans le suivi des réalisations du Projet et ils sont également associés au processus d'évaluation annuelle participative qui permet de prendre en compte les perceptions des bénéficiaires sur le Projet.

10. Des conventions doivent être passées entre l'UCP du PAPFA et les structures en charge de la mise en œuvre des activités dans la plaine de Léraba (projet PAVAL) afin de déterminer la nature et la fréquence des données qui doivent être collectées, les modalités de collecte et de rapportage au PAPFA et les éventuelles missions de suivi et de contrôle que devra réaliser le RSE et son équipe dans ces zones. Pour le rapportage, le projet PAVAL renseignera les indicateurs prévus dans le cadre logique et le cadre des résultats de PAFA-4R.

11. Le contrôle de la qualité des données et la consolidation par région sont effectués par les CSE. La consolidation des données pour les besoins d'analyse et de rapportage périodique est assurée par les responsables des antennes et de l'UCP.

## **B. Mécanismes de suivi-évaluation**

12. L'UCP organisera des réunions de coordination régulières, sur une base hebdomadaire pour les antennes et mensuelles pour l'ensemble du projet ainsi que des réunions trimestrielles impliquant tous les partenaires de mise en œuvre afin de faire le point sur l'avancement des différentes conventions et sur les visites d'appui et de suivi de terrain effectuées par l'équipe de coordination. **Le suivi interne** des résultats constituera la base pour l'élaboration des rapports d'avancement trimestriels, semestriels et annuels requis par le FIDA et le Gouvernement pour l'ensemble du projet, ainsi que les rapports intermédiaires produits mensuellement au niveau des antennes. Ces documents serviront également de support de discussions et d'analyse lors des missions de supervision conjointe du FIDA et du Gouvernement ainsi que des revues à mi-parcours et d'achèvement.

13. Le suivi interne permanent s'appuiera également sur des ateliers bilans d'auto-évaluations qui seront réalisés sur une base annuelle afin d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre du PTBA de l'année en cours et de contribuer à l'élaboration du PTBA de l'année suivante.

14. Les mécanismes de **suivi-évaluation externe** comprennent :

- a) L'étude de la situation de référence qui permet de caractériser une situation initiale en l'absence des interventions du projet et d'attribuer des valeurs de référence aux indicateurs prédéfinis.
- b) Les évaluations d'effets qui sont réalisées annuellement à partir de la troisième année. Celles-ci sont confiées à un prestataire et elles sont destinées à évaluer rapidement les effets et les changements (prévus et non prévus, positifs et négatifs, directs et indirects) induits par la mise en œuvre des activités du projet au niveau des groupes cibles. Elles analysent également la cohérence entre les activités réalisées et les produits et effets obtenus. Les résultats des effets immédiats permettent à l'équipe du projet de proposer au FIDA et au Gouvernement des modifications et des réorientations dans les modalités d'intervention et la nature des actions à mettre en œuvre.
- c) Les missions de supervision et de suivi qui sont assurées directement par le FIDA, avec la participation de représentant du Gouvernement à raison de deux missions de supervision par an. La supervision du PAFA-4R est régie par le nouveau système ORMS informatisé et disponible en ligne, ce qui facilite la mise à jour des données et informations sur l'état d'avancement du projet. Compte tenu de la particularité du PAFA-4R, qui vient compléter géographiquement et thématiquement le PAPFA, la première supervision doit être essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du projet dans son articulation avec le projet initial et à sa prise en compte dans l'ensemble des dispositifs et systèmes de gestion et d'évaluation du PAPFA pris globalement. Les missions de supervision doivent porter une attention particulière au suivi de la mise en œuvre, à l'atteinte des produits et effets, ainsi qu'à l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre peuvent également être organisées.
- d) Les évaluations participatives avec les bénéficiaires : Le projet organise sur une fréquence annuelle au niveau des antennes des sessions d'évaluations avec les

bénéficiaires. Ces évaluations permettent de faire le point sur les activités réalisées, et de recueillir la perception des bénéficiaires sur leur pertinence et l'adéquation des mécanismes de mise en œuvre adoptés par le projet pour leur réalisation. Les évaluations avec les bénéficiaires offrent également l'opportunité de faire des évaluations qualitatives à l'exemple des mécanismes de ciblage et d'inclusion des bénéficiaires. Les outputs de ces sessions d'évaluation servent à orienter les lignes d'action du PTBA de l'année suivante.

- e) La revue à mi-parcours est effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permet d'apprécier à la mi-parcours la pertinence du projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue analyse aussi l'exécution financière du projet (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émet en conséquence des recommandations relatives aux mesures et dispositions à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider ou à réorienter le cas échéant la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du projet. Le cadre logique, le cadre de mesure des résultats, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du projet doivent être réactualisée en conséquence. Le Gouvernement prépare les termes de référence de cette revue qui sont soumis à l'approbation du FIDA.
- f) L'évaluation d'impacts réalisée à la fin du projet analyse la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les effets et impacts, l'innovation et la durabilité des interventions du projet. Elle s'appuie sur des études thématiques spécifiques identifiées au préalable qui sont destinées à fournir et à compléter les informations qualitatives et quantitatives nécessaires pour mener l'exercice.
- g) La mission d'achèvement assorti d'un atelier de clôture est organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du projet. Elle met en exergue les résultats, les effets et l'impact du PAFA-4R sur les groupes cibles ; et permet la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement est préparé avant la date de clôture du projet et traite entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du projet, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du projet (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts, et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre.

15. Le système de suivi-évaluation (SSE) du PAPFA / PAFA-4R s'articulera avec **les dispositifs de suivi-évaluation existants au niveau national**, dont ceux utilisés par le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques, et notamment celui de la Revue des projets et programmes et ceux mis en place pour la coordination et le pilotage des programmes ministériels du budget programme de l'Etat. Par ailleurs, il veillera à capitaliser les expériences des projets passés et cours (PROFIL, PASPRU, Neer-Tamba) qui portent essentiellement sur :

- a) la nécessité de s'assurer que l'ensemble des équipes de coordination/gestion et de mise en œuvre soit en place dès le démarrage du projet et que tous aient la même compréhension du Projet et du SSE ;
- b) l'importance d'avoir les ressources humaines tant en nombre qu'en compétences pour éviter les charges de travail irréalistes ; ainsi que les ressources financières nécessaires à la bonne opérationnalisation du SSE ;
- c) l'importance d'élaborer à temps et de bien clarifier les conventions et contrats de partenariat (attributions des parties, indicateurs de performance, modalités de

paiement, etc.) pour ne pas accuser des retards dans la mise en œuvre des activités ;

- d) l'impératif de mettre en place un SSE complet pour permettre un bon pilotage du projet dans l'ensemble du cycle de planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs ;
- e) l'importance d'avoir une base de données pour le suivi de l'évolution des bénéficiaires, notamment dans l'appui aux microentreprises rurales ;
- f) l'importance d'impliquer les services techniques dans la mise en œuvre et le suivi (animation des concertations, participation aux supervisions, etc.) pour favoriser l'appropriation.

16. Le Projet prévoit de plus d'apporter un appui au Gouvernement dans l'autoévaluation, selon la méthodologie AVANTI<sup>21</sup>, des capacités de ses services en matière de suivi-évaluation de l'impact de ses interventions dans le secteur de l'agriculture. Le Projet pourra contribuer à mobiliser l'expertise requise afin d'identifier les besoins en appuis et renforcement des capacités dans ce domaine ainsi que dans la perspective de capitaliser et partager les connaissances acquises lors de la mise en œuvre des projets. Ces appuis doivent être définis conjointement avec le Gouvernement et formalisés dans des termes de références spécifiques.

17. L'ensemble de ces dispositions, pour les suivis interne et externe, doivent être prévues et détaillées dans le **manuel de suivi évaluation du Projet**, y compris les fiches de collecte, la description complète des indicateurs du CL et du CMR et les tableaux de bord de suivi et de pilotage. Le manuel identifie également les différents acteurs et détaille leurs rôles et responsabilités ainsi que les mécanismes et procédures à suivre pour la production, le traitement et l'utilisation de l'information (rapportage). Tous ces éléments sont pris en compte dans la conception des bases de données et le paramétrage de la plateforme de suivi-évaluation. Le RSE assure la production, ou coordonne la consolidation, des documents suivants :

- ✓ les PTBA ;
- ✓ les rapports de progrès trimestriels, semestriels et annuels ;
- ✓ les annexes des rapports de supervision ;
- ✓ l'enquête de référence/étude socio-économique et les enquêtes d'impact en début, à mi-parcours et à la fin du Projet ;
- ✓ et les autres rapports à adresser au Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques, au Responsable du Programme Ministériel auquel le Projet est rattaché et au FIDA.

18. Lors de la mise en place et de l'opérationnalisation du SSE, l'UCP organisera des sessions de formation relatives au SSE pour l'ensemble du personnel du Projet, les partenaires stratégiques et opérationnels ; afin d'assurer l'appropriation des approches et des outils de SE. Les partenaires de mise en œuvre à l'exemple des CREER seront formés et équipés pour la collecte et la transmission des données à temps réel. Les formations en SE du PAPFA doivent prendre en compte les personnels des structures opérant dans la plaine de Léraba.

19. Pour l'efficacité du SSE du Projet, et sur la base des leçons apprises dans différents portefeuilles du FIDA, le personnel affecté au SSE doit bénéficier dès la première année du

---

<sup>21</sup> <http://www.avantiagriculture.org/fr/>

programme de formation et de certification PRIME<sup>22</sup> adopté par le FIDA. Le programme de formation du personnel et de perfectionnement du personnel du projet doit intégrer le volet PRIME avec les deux modules obligatoires relatifs aux principes fondamentaux du suivi-évaluation.

20. Pour la mesure de l'indicateur portant sur la résilience (indicateur d'impact), le projet s'inspirera du cadre et tableau de bord de la mesure de la résilience axée sur les projets développés par le FIDA. Le tableau de bord en question sera spécifique au projet et au contexte et sera développé en utilisant les étapes suivantes:

- a) Evaluation de la vulnérabilité des groupes cibles. Il sera question d'identifier les risques et les impacts des chocs (principalement dus aux phénomènes climatiques, mais cela pourrait également être élargi pour prendre en compte les chocs économiques et sociaux) et les tensions/changements croissants dus aux changements climatiques dans la zone du projet qui ont une incidence sur les moyens de subsistance des différentes familles ciblées les empêcher de sortir de la pauvreté ou de les replonger dans la pauvreté);
- b) Construction d'une théorie du changement pour renforcer la résilience (il devrait s'agir d'une partie intégrante de la conception du projet et non de quelque chose de fait dans la note SECAP);
  - (i) Identification des capacités dont les familles ciblées auraient besoin pour être moins affectées par les différents chocs et se rétablir plus rapidement et aux mêmes niveaux (ou niveaux supérieurs) de moyens de subsistance/bien-être. En outre, il est question d'identifier les capacités nécessaires pour s'adapter aux contraintes à croissance lente telles que la hausse des températures et la réduction générale des précipitations. Ces capacités pourraient être: une connaissance des risques actuels et futurs, des impacts sur leurs moyens de subsistance et des options d'adaptation; appartenance à des réseaux et à des groupes; sources de revenus/revenus diversifiés dans la famille; participation à un groupe d'épargne et de crédit ou accès à ces services; participation à la planification et à la gestion des ressources naturelles et de leurs paysages; accès aux informations d'alerte précoce et au support de récupération; l'accès aux technologies d'adaptation, aux infrastructures, aux services et aux aliments nutritifs (des personnes en bonne santé peuvent plus facilement faire face aux chocs); l'accès à une irrigation complémentaire et à des sols sains présentant de fortes capacités de stockage de l'eau; etc.
  - (ii) Identification des activités d'adaptation/de renforcement de la résilience que le projet soutiendra pour renforcer les capacités de base en matière de résilience, en tenant compte du fait qu'un projet ne peut pas traiter toutes les vulnérabilités ni créer toutes les capacités nécessaires à la résilience des familles ciblées. En raison des mandats du FIDA, ses projets viseront principalement à renforcer les capacités de résilience liées à la création d'économies rurales durables et inclusives (génération et diversification des revenus, renforcement des organisations économiques

---

<sup>22</sup> <http://www.primetraining.global/>



et sociales rurales et leur inclusion, production accrue et stable, accès à des aliments nutritifs et utilisation durable ressources naturelles dans les paysages dont dépendent les ruraux pauvres pour leur subsistance, etc.).

- c) Développement d'un tableau de bord de la résilience pour suivre l'évolution de la résilience des familles ciblées. Il s'agira de formuler des questions liées à chaque activité d'adaptation/de renforcement de la résilience qui vérifient si la famille s'est adaptée ou bénéficie du résultat escompté, mais plus encore du résultat souhaité des différentes activités conformément à la théorie du changement - ont-elles les capacités requises?

### **C. Planification des activités**

21. La planification et la budgétisation des activités du Projet sont réalisées sur la base de Programme de travail et de budget annuel (PTBA). Chaque projet de PTBA comprend : (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, assortie des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi ; (ii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement) ; et (iii) un Plan de passation des marchés (PPM). Une version préliminaire provisoire de PTBA, portant sur les premiers 18 mois et assorti du PPM, est annexé au document de conception du Projet dans l'optique de soutenir un démarrage rapide de sa mise en œuvre. Les projets de PTBA élaborés à partir de la deuxième année portent sur une durée de 12 mois, et intègrent une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente.

22. Le processus d'élaboration du PTBA intègre les étapes ci- après :

- a) Un cadrage général : qui est fait au moyen de concertation entre le Coordonnateur, le RSE et les responsables de composantes et qui donne la vision globale et les orientations stratégiques de l'exercice. Cette étape s'appuiera sur l'analyse des réalisations antérieures, l'analyse des réalisations cumulées comparées aux objectifs d'ensemble du projet, les recommandations des missions de supervision et les résultats des auto-évaluations et évaluations annuelles menés avec l'ensemble des parties prenantes du projet, y compris les bénéficiaires. La synergie entre les composantes doit être considérée dès ce stade pour s'assurer de la cohérence des activités.
- b) L'élaboration des PTBA par antenne repose sur les orientations du cadrage général et associe les bénéficiaires et/ou les partenaires de mise en œuvre. Elle se déroule selon le processus suivant :
- (i) les activités sont identifiées par les partenaires de mise en œuvre au niveau local en fonction des besoins exprimés par les différentes catégories de bénéficiaires et leurs organisations ;
  - (ii) les partenaires de mise en œuvre s'attachent à assembler ces activités pour chaque région et chaque filière, sous la coordination des CSE et des responsables d'antennes ;
- c) les activités arrêtées au niveau de chaque région et transmises par les antennes sont par la suite consolidées par l'UCP pour constituer la proposition de PTBA ;
- d) la proposition de PTBA consolidée est transmise au Comité de Revue du Programme (CRP) qui se réunit selon les dispositions prévues par les textes pour examiner et approuver le PTBA ;

- e) l'équipe du Projet prend en compte les observations et les recommandations du CRP en vue de la finalisation du PTBA ;
- f) le PTBA approuvé par le Gouvernement est transmis au FIDA pour demande d'avis de non-objection au plus tard le 30 novembre. Observations : Les textes sur les CRP ne prévoient pas de dates précises. Le CRP doit se réunir deux fois par trimestre, avant fin juillet et avant fin décembre.

23. Le processus d'élaboration du PTBA est piloté par le RSE en étroite collaboration avec les CSE et les responsables de composantes. Dès le démarrage du projet, l'équipe du projet devra, en lien avec le Responsable de programme auquel le projet est rattaché, définir et s'accorder sur un calendrier clair de préparation du PTBA afin que le processus soit initié à temps, de manière à ce que Gouvernement puisse transmettre au FIDA le projet de PTBA dans des délais acceptés par toutes les parties.

24. Une approche souple permettant une éventuelle révision du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée pour pouvoir prendre en compte l'évolution du contexte de mise en œuvre. L'avancement du projet au cours de l'année sera évalué à travers le taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière des activités prévues dans les PTBA.

#### **D. Étude de la situation de référence**

25. L'étude de la situation de référence consiste en une enquête de référence qui doit être menée au démarrage du projet. Elle a pour objectif de caractériser la situation initiale avant l'intervention du projet et s'attache à renseigner les variables relatives aux problématiques que le projet se propose de résoudre. L'enquête de référence permet d'affiner les valeurs de référence des indicateurs d'impact, d'effets et de résultats escomptés (situation avant) et notamment des indicateurs de base du SMRO, afin que le projet puisse disposer d'une base de comparaison pour suivre et évaluer l'efficacité des interventions du Projet pendant sa mise en œuvre et après sa réalisation (situation après).

26. L'enquête de référence permet de réviser au besoin les CL et CMR du Projet et d'affiner le SSE notamment en ce qui concerne les mécanismes de vérification des indicateurs en clarifiant les sources, les responsabilités, le coût et la périodicité de collecte.

27. Lors de la préparation de l'enquête de référence, il est primordial de bien déterminer les changements à évaluer et les types de comparaison à établir dans le cadre de l'évaluation du changement. L'étude de référence doit être étroitement liée au plan de suivi des activités et de suivi des indicateurs du CL, de sorte que les données collectées puissent être reproduites pendant le suivi continu des activités, ainsi que pour l'analyse à mi-parcours, et l'évaluation menée pour l'achèvement du projet.

28. Les données de référence doivent fournir un minimum d'informations nécessaires à l'évaluation de la qualité de la mise en œuvre des activités et des résultats du Projet. Il peut arriver que les données de référence nécessaires pour mesurer l'ampleur et la qualité des changements intervenus pendant la mise en œuvre du Projet existent déjà. Dans ce cas, il convient de réunir et de vérifier les données, et de s'assurer de leur mise à jour à plus long terme. Dans le cas où les données existent partiellement, il s'avère nécessaire de les compléter. Les données tronquées et de mauvaise qualité seront rejetées car elles ne peuvent en aucun cas constituer une bonne base de référence pour le Projet.

## E. Gestion des savoirs et communication

29. Le FIDA s'est engagé au Burkina Faso dans un renforcement de la prise en compte de la gestion des savoirs, et le recrutement d'un(e) Responsable en gestion des savoirs et communication est prévu(e) au niveau pays/programme. Le RSE du Projet assure également les fonctions de Responsable de la gestion de savoirs. Il est le relais du Responsable en gestion des savoirs et communication au niveau pays/programme. Les responsables techniques de l'UCP et des antennes doivent être étroitement associés au processus de capitalisation. L'aspect gestion des savoirs et communication est guidé par la stratégie conjointe de gestion des savoirs et de communication élaboré dans le cadre du Neer-Tamba et du PAPFA et qui doit être revu et complété périodiquement. Le principe consiste à créer une chaîne de valeur entre le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, et la communication pour collecter, capitaliser et valoriser au mieux, avec l'aide de supports et de technologies appropriés, les données et informations générées par les activités des Projets financés par le FIDA.

30. Le suivi et l'évaluation adéquats des activités, produits, effets et impacts des interventions du Projet constituent les bases de la gestion des savoirs et ceux-ci doivent être mis en valeur à travers la capitalisation et le partage des expériences et connaissances développées. La gestion des savoirs repose donc sur deux dimensions «collecter» et «diffuser» :

- g) la dimension « collecte et analyse » qui implique la capture des savoirs par des outils de capitalisation permettant de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites ;
- h) la dimension « diffusion » qui implique l'utilisation, la communication et le partage des connaissances capturées avec les potentiels utilisateurs.

31. Dans le cadre de la collecte, une **bibliothèque électronique** doit être mise en place pour stocker tous les documents pertinents relatifs au Projet. Celle-ci est alimentée par : (i) les produits de gestion des savoirs développés ; ainsi que (ii) tous les documents pertinents relatifs au projet tels que les documents d'orientation stratégique, les documents de projet, les documents sur les régions d'intervention, les textes légaux et documents relatifs à la décentralisation, les manuels généraux et spécifiques de mise en œuvre, les rapports de progrès, les aide-mémoires des missions de supervision, et tous les autres études et documents thématiques élaborés au cours de la mise en œuvre du Projet. Un système d'inventaire des bonnes pratiques, de repérage des connaissances locales et des innovations doit être défini dans la stratégie de gestion des savoirs. Il sera opérationnalisé par l'UCP, les antennes et les partenaires de mise en œuvre.

32. En matière de promotion de la gestion des savoirs, et en premier lieu pour les groupes cibles du FIDA, le Projet doit appuyer les acteurs locaux à se doter de canaux durables d'accès aux connaissances, toujours dans un objectif de renforcement de capacités. Les méthodes qui ont déjà fait leur preuve dans les projets passés et en cours doivent être privilégiées notamment les méthodes d'échanges entre pairs et de mise en réseaux thématiques. Le Projet doit appuyer ces réseaux locaux pour qu'ils accèdent et à participent à des réseaux de gestion et partage de connaissance plus globaux.

33. Pour la diffusion et la communication, **différents objectifs de communication et différents types de cibles** sont distingués :

- (i) L'équipe du Projet, ses partenaires de mise en œuvre et prestataires de service pour : (a) un apprentissage en continu et la prise en compte des différentes leçons apprises tant techniques que de gestion dans le pilotage et la mise en œuvre du Projet ; (b) un renforcement de la redevabilité et de la transparence

- dans la gestion du Projet ; (c) faciliter la participation aux dialogues politiques à différents niveaux (politiques régionales, stratégies nationales, etc.) ;
- (ii) Les bénéficiaires du Projet pour qu'ils soient vecteurs de la diffusion des bonnes pratiques et des informations au niveau de leurs organisations et leurs sociétés (notamment celles relatives aux services délivrés par les CREER) ;
  - (iii) Les autres projets, prestataires de services et acteurs de développement à des fins d'échanges, de partage et d'apprentissage communes ;
  - (iv) Les décideurs politiques afin de les informer sur les opportunités existantes et sur les interventions prioritaires pouvant impacter l'environnement des affaires au niveau des filières ;
  - (v) Les bénéficiaires potentiels et le grand public afin de : (i) permettre une meilleure connaissance des activités soutenues pour le Projet facilitant ainsi la mobilisation des populations des zones d'interventions ciblées par le Projet et la promotion de l'approche par la demande ; et (ii) partager les différentes informations et bonnes pratiques recueillies dans le cadre des interventions du Projet.

34. Le Projet doit accorder une attention particulière à la communication sur les thématiques transversales promues par le Projet notamment sur les questions de nutrition, d'intégration du genre et de promotion des jeunes, d'environnement et de changement climatique.

35. La stratégie de gestion des savoirs et le plan de gestion des savoirs et de communication du Projet permettent de préciser les différents produits de communication et outils spécifiques à développer, les formats et supports les plus appropriés en fonction des types d'utilisateurs ainsi que leurs fréquences de développement. Il s'agit entre autres des affiches, bulletins, bandes dessinées, émissions radios, etc. L'élaboration de ces produits de communication est confiée à des prestataires de service spécialisés en communication.

36. Le site Web du Projet, élaboré dès le démarrage du PAPFA, est le premier outil qui doit permettre de partager les informations relatives aux réalisations, expériences et acquis du Projet avec une large audience. Des cartes doivent également être produites pour montrer la localisation des CREER dans la zone d'intervention du Projet.

37. La communication entre les acteurs visant à partager les meilleures pratiques et les connaissances recueillies doit être assurée à travers des groupes d'échanges thématiques, des routes et visites d'échanges commentées, des ateliers nationaux et régionaux, etc. Le Responsable en gestion des savoirs et communication au niveau pays/programme doit s'assurer que tout au long de leur avancement, les projets financés par le FIDA continuent de partager les leçons apprises de leurs réalisations respectives. Un atelier d'échanges pour le programme pays pourra être organisé annuellement. Le Projet doit également favoriser les échanges avec les autres projets et programmes au Burkina Faso et dans les pays de la sous-région. Des mécanismes de communication avec les bénéficiaires en amont, tout au long et en aval des interventions doivent être développés dans ce sens.

38. Les savoirs générés par le Projet permettent ainsi d'améliorer les interventions des projets en cours, de soutenir la conception de nouveaux projets et la participation aux dialogues politiques sur les thématiques pouvant toucher l'amélioration de l'environnement économique des filières (politiques filières inclusives, promotion des produits locaux et développement des normes, politique commerciale et tarifaire, etc.) ainsi que leur promotion dans le cadre d'un développement durable prenant en compte l'incidence du changement climatique et le renforcement de la résilience des populations.

39. Les activités de communication et de gestion des savoirs sont budgétisées annuellement et suivies dans le PTBA.

#### **F. Assistance technique**

40. Le Projet a recours à une assistance technique internationale à temps partiel, pour l'aider à mettre en place le dispositif et à en assurer son appropriation par l'équipe dédiée (mise en place, opérationnalisation et adaptation du SSE, revue du CL et du CMR, mise en place et adaptation de la plateforme informatique, l'élaboration et mise à jour du manuel SE). Il l'accompagne également dans la mobilisation d'appui spécifique (initiative AVENTI) ainsi que dans la consolidation des compétences et savoir-faire acquis par l'équipe du Projet lors des formations (PRIME, etc.). D'une manière plus générale, l'assistance technique intervient dans le renforcement de capacités de l'équipe du Projet ainsi que des partenaires impliqués dans le SE du Projet. Ces appuis portent notamment sur : i) les analyses des résultats obtenus par le Projet et la définition des orientations et stratégies en matière de planification et de plan opérationnel ; ii) la production dans les temps de rapports de qualité répondant aux exigences du FIDA ou du Gouvernement ; iii) l'accompagnement du Projet dans les études et enquêtes spécifiques de référence et d'évaluation ; iv) l'appui au Projet dans les différentes missions de suivi et de supervision menées par le FIDA et le Gouvernement, ainsi que l'élaboration et la production de documentation technique et de capitalisation du Projet.



## Appendice 1 : Termes de référence

### I. Au niveau de l'UGP

<b>Titre du poste : EXPERT EN PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)</b>	
<b>Hiérarchie</b>	Sous la responsabilité du coordinateur national
<b>Tâches principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le partenariat avec les partenaires d'exécution des activités de la filière PFNL du projet au niveau terrain ;</li> <li>- Contribuer à l'élaboration des plans de travail annuels avec les principales parties prenantes du projet pour la filière PFNL ;</li> <li>- Travailler en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe du projet et les parties prenantes dans la mise en œuvre des activités de valorisation des PFNL ;</li> <li>- Appuyer techniquement les équipes des antennes régionales du projet et l'unité de coordination dans la mise en œuvre des activités de la filière PFNL du projet.</li> <li>- Jouer un rôle d'interface entre le projet et les organisations des interprofessions de la filière PFNL.</li> <li>- Fournir un appui technique et coordonner la mise en œuvre effective des activités de valorisation des Produits Forestiers non Ligneux sur le terrain ;</li> <li>- Mettre en œuvre l'approche ciblage du projet dans le cadre de l'identification des organisations paysannes de base (OPB), des organisations paysannes faitières (OPF) bénéficiaires du projet pour la filière PFNL ;</li> <li>- Informer, sensibiliser et former les partenaires sur l'approche Analyse et Développement des Marchés (ADM) ;</li> <li>- Contribuer à la sélection et à l'accompagnement des Microentreprise Rurales (MER) dans le domaine des PFNL en collaboration avec les centre de ressources en entrepreneuriat rurale (CREER) ;</li> <li>- Identifier et collaborer avec les ONG et partenaires intervenant dans la filière PFNL dans la zone du projet ;</li> <li>- Organiser les activités de formation et de renforcement des capacités pour l'équipe terrain et autres parties prenantes du projet ;</li> <li>- Faire des analyses critiques de la mise en œuvre des activités et des interventions pour remédier aux éventuelles déviations du projet dans la mise en œuvre des activités de la filière PFNL ;</li> <li>- Assurer le suivi-appui technique et accompagnement des OPB, OPF et agents techniques pour la conduite des activités sur le terrain dans le cadre des PFNL ;</li> <li>- Mettre en œuvre les planifications, le système de suivi-évaluation, de communication et de gestion des savoir des activités de la filière PFNL du projet ;</li> <li>- Réceptionner et évaluer les rapports de progrès des partenaires terrains ;</li> <li>- Réaliser des visites de terrain pour vérifier les activités du projet et discuter des questions et des problèmes émergents avec les intervenants sur le terrain dans la mise en œuvre des activités de la filière PFNL.</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Bobo Dioulasso
<b>Profil requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre titulaire d'un diplôme technique ou universitaire de niveau BAC+4 au moins dans le domaine du développement rural, agro économie, en socio-économie, économie forestière;</li> <li>• Avoir une expérience confirmée d'au moins cinq (05) ans dans l'organisation des acteurs, le travail avec le secteur privé, le développement des entreprises agricoles,</li> <li>• Avoir une expérience professionnelle avérée d'au moins deux (2) ans dans le domaine l'approche chaîne des valeurs (dans le domaine de la structuration de la filière PFNL de préférence) ;</li> <li>• Avoir une expérience dans la mise en œuvre de l'approche Analyse et Développement des Marchés (ADM) ;</li> <li>• Avoir une expérience des procédures de gestion des Projets de développement ;</li> <li>• Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels courants ;</li> <li>• Etre apte à travailler dans un contexte multi acteur, à animer de nombreuses séances de travail dans les quatre régions d'intervention du projet avec de fréquents déplacements sur le terrain.</li> </ul>

<b>Titre du poste : EXPERT EN PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)</b>	
<b>Type de poste et de contrat</b>	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

<b>Titre du poste : EXPERT EN AQUACULTURE</b>	
<b>Hiérarchie</b>	Sous la responsabilité du coordinateur national
<b>Tâches principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le partenariat avec les partenaires d'exécution des activités de la filière pisciculture du projet au niveau terrain ;</li> <li>- Contribuer à l'élaboration des plans de travail annuels avec les principales parties prenantes du projet pour la filière pisciculture;</li> <li>- Travailler en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe du projet et les parties prenantes dans la mise en œuvre des activités de valorisation des ressources halieutiques ;</li> <li>- Appuyer techniquement les équipes des antennes régionales du projet et l'unité de coordination dans la mise en œuvre des activités de la filière pisciculture du projet.</li> <li>- Jouer un rôle d'interface entre le projet et les organisations des interprofessions de la filière pisciculture.</li> <li>- Fournir un appui technique et coordonner la mise en œuvre effective des activités de valorisation des Produits aquacoles sur le terrain ;</li> <li>- Mettre en œuvre l'approche ciblage du projet dans le cadre de l'identification des organisations paysannes de base (OPB), des organisations paysannes faitières (OPF) bénéficiaires du projet pour la filière pisciculture ;</li> <li>- Contribuer à la sélection et à l'accompagnement des Microentreprise Rurales (MER) dans le domaine de la pisciculture en collaboration avec les centres de ressources en entrepreneuriat rurale (CREER) ;</li> <li>- Identifier et collaborer avec les partenaires intervenant dans la filière pisciculture dans la zone du projet ;</li> <li>- Organiser les activités de formation et de renforcement des capacités pour l'équipe terrain et autres parties prenantes du projet dans le domaine de la pisciculture;</li> <li>- Faire des analyses critiques de la mise en œuvre des activités et des interventions pour remédier aux éventuelles déviations du projet dans la mise en œuvre des activités de la filière pisciculture ;</li> <li>- Assurer le suivi-appui technique et accompagnement des OPB, OPF et agents techniques pour la conduite des activités sur le terrain dans le cadre des activités de production piscicoles ;</li> <li>- Mettre en œuvre les planifications, le système de suivi-évaluation, de communication et de gestion des savoir des activités de la filière pisciculture du projet ;</li> <li>- Réceptionner et évaluer les rapports de progrès des partenaires terrains ;</li> <li>- Réaliser des visites de terrain pour vérifier les activités du projet et discuter des questions et des problèmes émergents avec les intervenants sur le terrain dans la mise en œuvre des activités de la filière pisciculture.</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Bobo Dioulasso
<b>Profil requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre titulaire d'un diplôme technique ou universitaire de niveau BAC+4 au moins en aquaculture ;</li> <li>• Justifier d'au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine de l'aquaculture ;</li> <li>• Avoir une connaissance approfondie des défis de développement de l'aquaculture au niveau du Burkina ;</li> <li>• Avoir une bonne connaissance de l'état du secteur de la pêche et de l'aquaculture au Burkina Faso ;</li> <li>• Avoir une solide expérience en matière de structuration de la filière, en particulier l'approche chaîne de valeur ;</li> <li>• Avoir une bonne expérience en matière de production par l'aquaculture, de promotion des exploitations privées, de l'investissement privé et des Partenariats</li> </ul>



<b>Titre du poste : EXPERT EN AQUACULTURE</b>	
	Publics Privés dans la filière ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir déjà conduit au moins une expérience réussie en matière de production aquacole à l'échelle nationale (ou internationale) ou une expérience visant le développement de l'aquaculture en tant que responsable de l'équipe.</li> <li>• Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels courants ;</li> <li>• Etre apte à travailler dans un contexte multi acteur, à animer de nombreuses séances de travail dans les quatre régions d'intervention du projet avec de fréquents déplacements sur le terrain.</li> </ul>
<b>Type de poste et de contrat</b>	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

## II. Au niveau des antennes

<b>Titre du poste : CHARGE DE SUIVI-EVALUATION REGIONAL (CSER)</b>	
<b>Hiérarchie</b>	Sous la coordination du coordinateur national/régional et la supervision du RSEGSC
<b>Tâches principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la conception, l'opérationnalisation et la mise en œuvre du système de suivi-évaluation du projet ;</li> <li>- Propositions d'améliorations sur les outils et les mécanismes de collecte de données ;</li> </ul> <p>Au niveau antenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination/animation de la collecte des données ;</li> <li>- Supervision et accompagnement des points focaux responsables de la collecte de données sur terrain ;</li> <li>- Vérification de la qualité et cohérence des données et consolidation ;</li> <li>- Mise à jour régulière de la base de données ;</li> <li>- Coordination de l'élaboration et de l'exécution du PTBA ;</li> <li>- Suivi de la mise en œuvre des activités du projet ;</li> <li>- Analyse des écarts entre prévisions et réalisations, formulation de recommandations ;</li> <li>- Elaboration des rapports de SE et des rapports d'activités ;</li> <li>- Supervision des études et missions liées au SE ;</li> <li>- Préparation des rapports sur les innovations et la capitalisation des savoirs générés par le projet, ainsi que les supports de communication techniques et journalistiques pour les présentations, la diffusion et le partage des expériences du projet ;</li> <li>- Contribution à la mise à jour du site Web du projet ;</li> <li>- Préparation des missions de suivi et de supervision, suivi de la mise en œuvre des recommandations des différentes missions.</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Gaoua
<b>Profil requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme universitaire de niveau Bacc + 4 en économie, statistiques, agroéconomie ou développement rural ;</li> <li>- Formation complémentaire en suivi-évaluation constituant un atout ;</li> <li>- Expérience minimum de huit (08) ans dans le domaine du développement rural ;</li> <li>- Au moins six (06) années dans le suivi-évaluation des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux notamment la mise en place et la mise en œuvre de système de suivi-évaluation ;</li> <li>- Expérience professionnelle de trois (03) ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent ;</li> <li>- Maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives ;</li> <li>- Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique (Microsoft Access, SPSS, etc.), ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) ;</li> <li>- Au moins deux (02) années d'expérience dans la capitalisation des connaissances, la gestion des savoirs et la communication ;</li> <li>- Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ;</li> <li>- Capacité à travailler efficacement sous pression ;</li> <li>- Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ;</li> <li>- Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.</li> </ul>
<b>Type de poste et de contrat</b>	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

## CHAPITRE VI. COÛTS DÉTAILLÉS DES COMPOSANTES

1. Cette appendice porte sur l'estimation des coûts du Projet d'appui à la promotion des filières agricoles – extension (PAFA-4R), réalisée avec le programme Costab. Le chapitre récapitule les résultats de l'estimation des coûts du projet par composante et par source de financement.

2. Les tableaux des coûts détaillés des différentes composantes et sous-composantes du projet sont joints au présent document.

**Tableau 1: Financement par composante**

Burkina Faso Project d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extension (PAFA-extension) Components by Financiers		(EUR Million)									
		The Government		FIDA prêt		FIDA don		Bénéficiaires		Total	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
<b>A. Amélioration de la productivité et de la production agricole</b>											
Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricole											
Infrastructures agricoles											
<b>Subtotal</b>											
<b>B. Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles</b>											
Renforcement des organisations de filière											
Professionnalisation des MER											
Valorisation de la Plaine de Léraba											
<b>Subtotal</b>											
<b>C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>											
Coordination et gestion											
Suivi-évaluation et gestion des savoirs											
<b>Subtotal</b>											
<b>Total PROJECT COSTS</b>											

**Tableau 2: Catégorie de dépenses**

Burkina Faso Project d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extens Expenditure Accounts Project Cost Summary		(Local Million)			(EUR Million)			%	% Total
		Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Exchange	Base
<b>I. Investment Costs</b>									
A. Travaux									
<b>B. Equipements et matériels</b>									
1. VEHICULES									
2. EQUIPEMENTS ET MATERIELS									
<b>Subtotal</b>									
C. Subventions et dons									
D. Services de consultants									
<b>E. Biens, services et intrants</b>									
1. Formations, ateliers et séminaires									
2. Biens, intrants et autres services									
<b>Subtotal</b>									
<b>Total Investment Costs</b>									
<b>II. Recurrent Costs</b>									
A. SALAIRES ET INDEMNITES									
B. COÛTS DE FONCTIONNEMENT									
<b>Total Recurrent Costs</b>									
<b>Total BASELINE COSTS</b>									
Physical Contingencies									
Price Contingencies									
<b>Total PROJECT COSTS</b>									

## Tableaux 3: Tableaux détaillées des sous-composantes

Burkina Faso

Projet d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extension (PAFA-extension)

Table 1.1. Accès aux intrants, au matériel et au conseil technique

## Detailed Costs

Unit	Quantities						Total	Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	Totals Including Contingencies (EUR '000)						Total	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025				2020	2021	2022	2023	2024	2025		
<b>I. Investment Costs</b>																	
<b>A. SPAM /a</b>																	
<b>1. SPAM riz de bas fonds</b>																	
Année 1	Hectare	-	1,000	1,000	1,000	-	-	3,000	324,000	494	-	509	519	529	-	-	1,557
Année 2	Hectare	-	-	1,000	1,000	1,000	-	3,000	206,500	315	-	-	331	337	344	-	1,012
Année 3	Hectare	-	-	-	1,000	1,000	1,000	3,000	206,500	315	-	-	-	337	344	351	1,033
<b>Subtotal</b>											-	509	850	1,204	688	351	3,602
<b>2. SPAM sésame</b>																	
Année 1	Hectare	-	600	600	-	-	-	1,200	220,250	336	-	208	212	-	-	-	419
Année 2	Hectare	-	-	600	600	-	-	1,200	121,950	186	-	-	117	120	-	-	237
Année 3	Hectare	-	-	-	600	600	-	1,200	121,950	186	-	-	-	120	122	-	241
<b>Subtotal</b>											-	208	329	239	122	-	897
<b>3. SPAM niébé</b>																	
Année 1	Hectare	-	300	300	-	-	-	600	230,000	351	-	108	111	-	-	-	219
Année 2	Hectare	-	-	300	300	-	-	600	132,400	202	-	-	64	65	-	-	129
Année 3	Hectare	-	-	-	300	300	-	600	132,400	202	-	-	-	65	66	-	131
<b>Subtotal</b>											-	108	174	130	66	-	479
<b>4. SPAM maraîchage</b>																	
Année 1	Hectare	-	500	500	-	-	-	1,000	545,500	832	-	428	437	-	-	-	865
Année 2	Hectare	-	-	500	500	-	-	1,000	347,250	529	-	-	278	284	-	-	562
Année 3	Hectare	-	-	-	500	500	-	1,000	347,250	529	-	-	-	284	289	-	573
<b>Subtotal</b>											-	428	715	567	289	-	2,000
<b>5. SPAM bassins piscicoles /b</b>																	
Année 1	4 bassins	50	-	-	-	-	-	50	230,000	351	18	-	-	-	-	-	18
Année 2	4 bassins	-	50	-	-	-	-	50	180,000	274	-	14	-	-	-	-	14
Année 3	4 bassins	-	-	50	-	-	-	50	180,000	274	-	-	14	-	-	-	14
<b>Subtotal</b>											18	14	14	-	-	-	46
<b>Subtotal</b>											18	1,267	2,082	2,140	1,166	351	7,024
<b>B. Formation et accompagnements, Sud-Ouest</b>																	
<b>1. Formation des conseillers agricoles</b>																	
Formation en technique et gestion d'exploitation	Session	4	5	-	-	-	-	9	2,000,000	3,049	12	16	-	-	-	-	28
<b>2. Formations membres des OP de base</b>																	
Formation technique	Session	16	16	16	16	-	-	64	2,000,000	3,049	49	50	51	52	-	-	203
Formation en pratiques écologiques et adaptation au changement climatique	Session	5	5	5	5	-	-	20	2,000,000	3,049	15	16	16	16	-	-	63
Formation en gestion et organisation	Session	16	16	16	16	-	-	64	2,000,000	3,049	49	50	51	52	-	-	203
<b>Subtotal</b>											114	116	119	121	-	-	470
<b>3. Visites d'échanges</b>																	
Visites d'échanges /c	Unité	20	20	20	20	-	-	80	2,500,000	3,811	77	79	80	82	-	-	317
<b>4. Formation en approche genre</b>																	
Formation de formateurs	Session	-	1	-	-	-	-	1	15,000,000	22,866	-	24	-	-	-	-	24
Formation des ménages	Session	-	-	42	42	-	-	84	2,135,000	3,255	-	-	144	147	-	-	290
<b>Subtotal</b>											-	24	144	147	-	-	314

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

<b>5. Accompagnements technique des OP de base par les conseillers agricoles</b>																	
Motos	Unité	7	-	-	-	-	-	7	1,500,000	2,287	16	-	-	-	-	16	
Rémunération des conseillers	Personne/mois	84	84	84	84	84	42	462	600,000	915	78	79	81	82	84	43	447
Fonctionnement des conseillers agricoles	Mois	84	84	84	84	84	42	462	200,000	305	26	26	27	27	28	14	149
<b>Subtotal</b>											120	106	108	110	112	57	612
<b>6. Accompagnement en gestion agricole</b>																	
Accompagnement en gestion	Unité	-	420	420	420	420	-	1,680	70,000	107	-	46	47	48	49	-	190
<b>7. Formation pisciculture</b>																	
Convention avec la DGRH pour formations en pisciculture	Forfait	1	1	1	1	1	-	5	20,000,000	30,488	31	31	32	33	33	-	160
<b>Subtotal</b>											354	417	529	540	194	57	2,091
<b>C. Mise en place de PFNL dans les jardins maraichers ou de jardins nutritifs, toutes rég</b>																	
Intrants pour jardins maraichers /d	Par hectare	200	200	200	-	-	-	600	300,000	457	92	94	96	-	-	-	283
Formations conseillers agricoles sur les PFNL par le ministère en charge de l'environnement	Session	10	11	-	-	-	-	21	2,000,000	3,049	31	35	-	-	-	-	65
Conventions pour formations et suivi	Forfait	1	1	1	1	1	-	5	20,000,000	30,488	31	31	32	33	33	-	160
<b>Subtotal</b>											154	160	128	33	33	-	508
<b>D. Alphabétisation fonctionnelle</b>																	
Sensibilisation	Personne/jour	-	30	-	-	-	-	30	60,000	91	-	3	-	-	-	-	3
Formation des alphabétiseurs /e	Session	-	-	1	-	-	-	1	6,000,000	9,146	-	-	10	-	-	-	10
Rémunération des alphabétiseurs /f	Session	-	-	15	15	15	15	60	150,000	229	-	-	4	4	4	4	15
Session d'alphabétisation /g	Session	-	-	15	15	15	15	60	280,000	427	-	-	7	7	7	7	28
Supervision des activités /h	Trimestre	-	-	4	4	4	4	16	1,000,000	1,524	-	-	6	7	7	7	26
<b>Subtotal</b>											-	3	26	17	17	18	81
<b>E Education nutritionnelle destinée aux femmes et membres des coopératives</b>																	
<b>1. Formation des formateurs des Agents de santé à base communautaire (ASBC) sur les</b>																	
Rémunération des formateurs /j	Personne/jour	-	5	-	-	5	-	10	110,000	168	-	1	-	-	1	-	2
Formation des participants	Personne/jour	-	10	-	-	10	-	20	30,000	46	-	0	-	-	0	-	1
<b>Subtotal</b>											-	1	-	-	1	-	3
<b>2. Formation des Agents de santé à base communautaire (ASC) sur les AENEH</b>																	
Rémunération des formateurs /k	Personne/jour	-	5	-	-	5	-	10	110,000	168	-	1	-	-	1	-	2
Formation des participants /l	Personne/jour	-	50	-	-	50	-	100	30,000	46	-	2	-	-	2	-	5
<b>Subtotal</b>											-	3	-	-	3	-	7
<b>3. Equipements ASC</b>																	
Bicyclettes /m	Nombre	-	50	-	-	-	-	50	70,000	107	-	5	-	-	-	-	5
Unité téléphonique	An	-	50	50	50	50	-	200	50,000	76	-	4	4	4	4	-	16
Démonstration culinaire /n	Session	-	10	10	10	10	-	40	20,000	30	-	0	0	0	0	-	1
<b>Subtotal</b>											-	10	4	4	4	-	23
<b>Subtotal</b>											-	14	4	4	9	-	32
<b>F. Convention avec les DRAAH</b>																	
Motos /o	Nombre	5	-	-	-	-	-	5	1,500,000	2,287	12	-	-	-	-	-	12
Vehicules pick-up 4X4 /p	Nombre	2	-	-	-	-	-	2	25,000,000	38,110	77	-	-	-	-	-	77
Equipements informatiques /q	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	7,000,000	10,671	11	-	-	-	-	-	11
suivi-accompagnement des activités /r	Forfait	1	1.5	1.5	1.5	1.5	-	7	15,000,000	22,866	23	35	36	37	37	-	169
<b>Subtotal</b>											122	35	36	37	37	-	268
<b>Total</b>											648	1,897	2,806	2,771	1,458	426	10,005

la Principalement sur la région Sud-Ouest et en priorité sur les sites aménagés, mais éventuellement en complément au PAPFA ou sur d'autres sites

lb Pilotes au début et puis mise à échelle éventuelle. Toutes régions

lc Dans les autres régions du pays

ld Pour haies, couloirs ou plants spécifiques pour jardins nutritifs

le Une pour la région

lf 15 pour la région

lg 300 kits d'alphabétisation par région par an; session de 20 pers

lh y compris ceux des prestataires

li Avec formation de rappel et suivi à mi-parcours

lj 1 formateur pour 5 jours

lk 1 formateur pour 5 jours

ll 50 ASC par région

lm Pour 50 ASC

ln A raison de 10 par région

lo (3)DRAAH,(7)DPAAH

lp DRAAH

lq (3)DRAAH ordinateurs, photocopieuses, imprimantes, clé USB,GPS ...

lr Perdiem, y compris carburant, entretien,assurance

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

Burkina Faso

Projet d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extension (PAFF)

Table 1.2. Infrastructures agricoles

Detailed Costs

	Unit	Quantities						Total	Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	Totals Including Contingencies (EUR '000)						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025				2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>I. Investment Costs</b>																	
<b>A. Etudes et conventions</b>																	
Diagnostic et sélection des sites et autres infrastructures	Forfait pour tous les aménagements	1	-	-	-	-	-	1	140,000,000	213,415	216	-	-	-	-	216	
Etude géophysique préalable aux aménagements /a	par site	20	-	-	-	-	-	20	300,000	457	9	-	-	-	-	9	
Convention AGITEER/SONATER pour maîtrise d'ouvrage délégué	Forfait pour tous les aménagements	0.5	0.5	-	-	-	-	1	940,000,000	1,432,927	716	716	-	-	-	1,433	
<b>Subtotal</b>											941	716	-	-	-	1,658	
<b>B. Aménagements de bas fonds rizicoles</b>																	
Diagnostic social, appui à la création d'ententes foncières et d/	Nombre	2	2	-	-	-	-	4	1,500,000	2,287	5	5	-	-	-	9	
Etudes techniques	Hectare	1,000	1,000	-	-	-	-	2,000	140,000	213	226	231	-	-	-	457	
Travaux d'aménagement	Hectare	-	1,000	1,000	-	-	-	2,000	3,500,000	5,335	-	5,771	5,887	-	-	11,658	
Contrôle des travaux	Hectare	-	1,000	1,000	-	-	-	2,000	140,000	213	-	231	235	-	-	466	
Renforcement des capacités des AUE/d	Unité	2	2	-	-	-	-	4	500,000	762	2	2	-	-	-	3	
Ouvrages de protection /e	Hectare	-	100	100	-	-	-	200	500,000	762	-	79	80	-	-	159	
<b>Subtotal</b>											232	6,318	6,202	-	-	12,753	
<b>C. Jardins maraichers à proximité des périmètres rizicole</b>																	
Jardins maraichers /f	Hectare	-	250	250	-	-	-	500	4,130,000	6,296	-	1,703	1,737	-	-	3,439	
Ouvrages de protection /g	Hectare	-	25	25	-	-	-	50	500,000	762	-	20	20	-	-	40	
<b>Subtotal</b>											-	1,722	1,757	-	-	3,479	
<b>D. Jardins maraichers économes en eau</b>																	
Etudes techniques	Hectare	200	200	-	-	-	-	400	212,400	324	69	70	-	-	-	139	
Forages, pompes solaires et micro-irrigation /h	Hectare	-	200	200	-	-	-	400	5,310,000	8,095	-	1,751	1,786	-	-	3,537	
Contrôle des travaux	Hectare	-	200	200	-	-	-	400	212,400	324	-	70	71	-	-	141	
Ouvrages de protection /i	Hectare	-	20	20	-	-	-	40	500,000	762	-	16	16	-	-	32	
Bassins piscicoles associés à des jardins maraichers /j	Par bassin	-	100	100	-	-	-	200	200,000	305	-	33	34	-	-	67	
<b>Subtotal</b>											69	1,940	1,907	-	-	3,916	
<b>E. Réhabilitation des pistes</b>																	
Etudes techniques	Km	100	90	-	-	-	-	190	920,400	1,403	149	137	-	-	-	285	
Travaux	Km	-	100	90	-	-	-	190	23,010,000	35,076	-	3,794	3,483	-	-	7,277	
Contrôle des travaux	Km	-	100	90	-	-	-	190	920,400	1,403	-	152	139	-	-	291	
Entretien pistes rurales	Km	-	100	90	-	-	-	190	1,255,600	1,914	-	207	190	-	-	397	
Etudes techniques	Km	-	80	-	-	-	-	80	920,400	1,403	-	121	-	-	-	121	
Travaux	Km	-	-	80	-	-	-	80	23,010,000	35,076	-	-	3,096	-	-	3,096	
Contrôle des travaux	Km	-	-	80	-	-	-	80	920,400	1,403	-	-	124	-	-	124	
Entretien pistes rurales	Km	-	-	80	-	-	-	80	1,255,600	1,914	-	-	169	-	-	169	
<b>Subtotal</b>											149	4,411	7,201	-	-	11,761	

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

<b>F. Ouvrages de franchissements /k</b>															
Etudes techniques	Mètre linéaire	75	-	-	-	-	75	171,000	261	21	-	-	-	-	21
Travaux	Mètre linéaire	-	75	-	-	-	75	3,400,000	5,183	-	420	-	-	-	420
Contrôle des travaux	Mètre linéaire	-	75	-	-	-	75	171,000	261	-	21	-	-	-	21
Etudes techniques	Mètre linéaire	-	75	-	-	-	75	171,000	261	-	21	-	-	-	21
Travaux	Mètre linéaire	-	-	75	-	-	75	3,400,000	5,183	-	-	429	-	-	429
Contrôle des travaux	Mètre linéaire	-	-	75	-	-	75	171,000	261	-	-	22	-	-	22
<b>Subtotal</b>										21	463	450	-	-	934
<b>G. Infrastructure de stockage</b>															
Aire de séchage	Aire	-	10	10	-	-	20	2,000,000	3,049	-	33	34	-	-	67
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par aire	-	10	10	-	-	20	160,000	244	-	3	3	-	-	5
Infrastructure de stockage de riz 60T	Unité	-	10	10	-	-	20	17,700,000	26,982	-	292	298	-	-	590
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	-	10	10	-	-	20	708,000	1,079	-	12	12	-	-	24
Infrastructure de stockage d'ignons 10T	Unité	-	100	88	-	-	188	1,180,000	1,799	-	195	175	-	-	369
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	-	100	88	-	-	188	47,200	72	-	8	7	-	-	15
<b>Subtotal</b>										-	542	528	-	-	1,069
<b>Total</b>										1,412	16,112	18,046	-	-	35,569

la Prévu pour environ 20 sites de 50 hectares

lb Correspond à 5% du budget d'aménagements de bas fonds, de jardins maraichers et des pistes et ouvrage de franchissement

lc Association des usagers de l'eau

ld Y inclus l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien des aménagements

le Y inclus l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien des aménagements

lf avec clôture grillagée

lg Y inclus l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien des aménagements

lh Avec des clôtures grillagées

li Y inclus l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien des aménagements

lj 4 bassins par hectare pour 50 hectares

lk Ponts, dalots et radiers

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

Burkina Faso

Projet d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extension (PAPFA-extension)

Table 2.1. Renforcements des organisations de filières

Detailed Costs

	Unit	Quantities							Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	Totals Including Contingencies (EUR '000)							Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total			2020	2021	2022	2023	2024	2025		
<b>I. Investment Costs</b>																		
<b>A. Appui institutionnel</b>																		
<b>1. Direction générale des ressources halieutiques</b>																		
Véhicule	Unité	1	-	-	1	-	-	2	25,000,000	38,110	38	-	-	41	-	-	79	
Camion pour transports d'alevin	Unité	1	-	-	1	-	-	2	40,000,000	60,976	62	-	-	65	-	-	127	
Motos	Unité	2	-	-	3	-	-	5	700,000	1,067	2	-	-	3	-	-	6	
Equipement informatique	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	10,000,000	15,244	15	-	-	-	-	-	15	
Provisions pour équipements techniques	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	5,000,000	7,622	8	8	8	8	8	8	49	
Voyage d'étude et formations	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	5,000,000	7,622	8	8	8	8	8	8	49	
<b>Subtotal</b>											133	16	16	126	17	17	324	
<b>2. Direction générale des PFNL</b>																		
Véhicule	Unité	2	-	-	-	-	-	2	25,000,000	38,110	77	-	-	-	-	-	77	
Motos	Unité	10	-	-	-	-	-	10	700,000	1,067	11	-	-	-	-	-	11	
Equipement informatique	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	10,000,000	15,244	15	-	-	-	-	-	15	
Provisions pour équipements techniques	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	5,000,000	7,622	8	8	8	8	8	8	49	
Voyage d'étude et formations	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	5,000,000	7,622	8	8	8	8	8	8	49	
<b>Subtotal</b>											119	16	16	16	17	17	200	
<b>3. Direction générale des productions végétales</b>																		
Véhicule	Unité	2	-	-	-	-	-	2	25,000,000	38,110	77	-	-	-	-	-	77	
Motos	Unité	10	-	-	-	-	-	10	700,000	1,067	11	-	-	-	-	-	11	
Equipement informatique	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	10,000,000	15,244	15	-	-	-	-	-	15	
Provisions pour équipements techniques	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	5,000,000	7,622	8	8	8	8	8	8	49	
Voyage d'étude et formations	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	5,000,000	7,622	8	8	8	8	8	8	49	
<b>Subtotal</b>											119	16	16	16	17	17	200	
4. Provision pour réhabilitations de bureaux, directions régionales	Forfait	1	1	1	1	1	-	5	131,200,000	200,000	212	216	221	225	230	-	1,104	
5. Provision pour fiches techniques et brochures sur normes de qualité	Forfait	1	1	1	-	-	-	3	6,560,000	10,000	10	10	11	-	-	-	31	
<b>Subtotal</b>											592	274	279	384	280	51	1,860	
<b>B. Investissements structurants de filière</b>																		
Financements à coûts partagés (sous projets de filière)	Plan d'affaire	4	4	4	4	-	-	16	32,800,000	50,000	202	206	210	214	-	-	833	
Frais de dossier et de suivi /a	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	10,000,000	15,244	15	16	16	16	17	17	97	
Provision pour formation technique des producteurs via partenariats ou activités de recherche /b	Forfait	6	6	6	6	6	6	36	13,120,000	20,000	121	124	126	129	131	134	765	
Centre d'alvinage /c	Par centre	-	-	-	2	-	-	2	250,000,000	381,098	-	-	-	858	-	-	858	
<b>Subtotal</b>											339	345	352	1,217	148	151	2,552	
<b>C. Appui à la Maison de la société civile</b>																		
Appui à la maison de la société civile	Forfait	1	1	1	1	1	-	5	115,314,960	175,785	176	176	176	176	176	-	879	
<b>Total</b>											1,107	795	807	1,777	603	202	5,291	

la dont cahier des charges

lb Provision d'environ 20000 par an par partenaire, renouvellement conditionnel au suivi d'un cahier des charges

lc Dont la réhabilitation du centre de Bobo



Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

Burkina Faso  
Projet d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extension (PAFA-extension)  
Table 2.2. Professionalisation des MER

Detailed Costs

Unit	Quantities						Total	Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	Totals Including Contingencies (EUR '000)						Total	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025				2020	2021	2022	2023	2024	2025		
<b>I. Investment Costs</b>																	
<b>A. Développement de l'offre de services de développement d'entreprise, Région Sud-Ouest</b>																	
<b>1. Convention avec la Maison de L'Entreprise</b>																	
Formation et certifications des gestionnaires de CREER	CREER	10	-	-	-	-	-	10	2,000,000	3,049	31	-	-	-	-	31	
Encadrement et suivi des CREER /a	Mois	4	4	4	4	12	12	40	1,000,000	1,524	6	6	6	7	20	20	66
<b>Subtotal</b>											37	6	6	7	20	20	97
<b>2. Appui à la création de CREER</b>																	
Equipements et matériels de bureau	Par CREER	10	-	-	-	-	-	10	600,000	915	9	-	-	-	-	-	9
Motos	Unité	10	-	-	-	-	-	10	1,500,000	2,287	23	-	-	-	-	-	23
Recrutement d'un agent commercial au sein des CREER en appui au MER /b	Forfait	0.8	0.6	0.4	-	-	-	1.8	24,000,000	36,585	30	23	15	-	-	-	68
Frais de fonctionnement /c	Forfait	0.8	0.6	0.4	-	-	-	1.8	22,200,000	33,841	27	21	14	-	-	-	62
<b>Subtotal</b>											89	44	30	-	-	-	162
<b>Subtotal</b>											126	50	36	7	20	20	259
<b>B. Renforcement des MER et développement commercial, Région Sud-Ouest</b>																	
<b>1. Diagnostic des MER</b>																	
Diagnostic des MER existantes	Personne/jour	45	-	-	-	-	-	45	120,000	183	8	-	-	-	-	-	8
<b>2. Renforcement des capacités des MER</b>																	
Formation des gestionnaires des MER /d	Session	20	20	20	20	-	-	80	2,100,000	3,201	65	66	67	69	-	-	267
Formation technique des employés des MER /e	Session	80	80	80	80	-	-	320	100,000	152	12	13	13	13	-	-	51
<b>Subtotal</b>											77	79	80	82	-	-	317
<b>Subtotal</b>											85	79	80	82	-	-	326
<b>C. Financement des MER, Région Sud-Ouest</b>																	
1. Initiatives individuelles	Plan d'affaire	50	50	50	50	-	-	200	984,000	1,500	76	77	79	80	-	-	312
2. Initiatives collectives	Plan d'affaire	150	150	150	150	-	-	600	5,248,000	8,000	1,212	1,236	1,261	1,286	-	-	4,995
<b>Subtotal</b>											1,288	1,314	1,340	1,367	-	-	5,308
<b>D. Renforcement des MER et développement commercial, toutes régions, nouvelles filières</b>																	
<b>1. Diagnostic des MER</b>																	
Diagnostic des MER existantes	Personne/jour	45	-	-	-	-	-	45	120,000	183	8	-	-	-	-	-	8
Assistance technique pour le développement de modules de formation standards	Personne/jour	80	-	-	-	-	-	80	120,000	183	15	-	-	-	-	-	15
<b>Subtotal</b>											23	-	-	-	-	-	23
<b>2. Renforcement des capacités des MER</b>																	
Formation des gestionnaires des MER /f	Session	20	20	20	20	-	-	80	2,100,000	3,201	65	66	67	69	-	-	267
Formation technique des employés des MER /g	Session	80	80	80	80	-	-	320	100,000	152	12	13	13	13	-	-	51
<b>Subtotal</b>											77	79	80	82	-	-	317
<b>Subtotal</b>											100	79	80	82	-	-	340
<b>E. Financement des MER, toutes régions, nouvelles filières</b>																	
1. Initiatives individuelles	Plan d'affaire	50	50	50	50	-	-	200	984,000	1,500	76	77	79	80	-	-	312
2. Initiative collective	Plan d'affaire	150	150	150	150	-	-	600	5,248,000	8,000	1,212	1,236	1,261	1,286	-	-	4,995
<b>Subtotal</b>											1,288	1,314	1,340	1,367	-	-	5,308
<b>Total</b>											2,887	2,834	2,876	2,903	20	20	11,540

<sup>a</sup> L'équivalent de 4 mois par an pour le Sud-Ouest (sur la base du budget mensuel du PAFA), 4 + 12 mois par an les deux dernières années pour appuyer toutes les régions

<sup>b</sup> Correspond à 200000 par mois/agent ; Subvention à taux dégressive 80% AN1, 60% AN2, 40% AN3

<sup>c</sup> Correspond à 185000 par mois/CREER ; Subvention à taux dégressifs, 80% AN1, 60% AN2, 40% AN3,

<sup>d</sup> Formation en gestion et technique de 2400 MER, 2 sessions dont une technique et une en gestion/MER, 20 participants/session

<sup>e</sup> Session de 5 personnes, 2 par MER

<sup>f</sup> Formation en gestion et technique, 2 sessions dont une technique et une en gestion/MER, 20 participants/session

<sup>g</sup> Session de 5 personnes, 2 par MER

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

Burkina Faso

Projet d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extension (PAPFA-extension)

Table 2.3. Valorisation de la Plaine de Léraba

Detailed Costs

	Unit	Quantities						Total	Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	Totals Including Contingencies (EUR '000)						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025				2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>I. Investment Costs</b>																	
<b>A. Sensibilisation et gestion du périmètre</b>																	
Fonctionnement des guichets d'enregistrement des demandes pour les paysans	semaine de travail	10	-	-	-	-	-	10	630,000	960	10	-	-	-	-	10	
Tenue des sessions de Comité technique de la Commission ad' hoc d'attribution parcelle	Session	6	-	-	-	-	-	6	2,000,000	3,049	18	-	-	-	-	18	
Impression de fascicules /a	Fascicule	200	-	-	-	-	-	200	1,500	2	0	-	-	-	-	0	
Elaboration du cahier des charges applicables au périmètre	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	7,500,000	11,433	12	-	-	-	-	12	
Sensibilisation des bénéficiaires /b	Session	48	-	-	24	-	-	72	1,000,000	1,524	74	-	-	39	-	113	
Appui au comité d'irrigants	Forfait	1	1	1	1	-	-	4	3,000,000	4,573	5	5	5	5	-	19	
Dotation du comité d'irrigants en matériel et outils de gestion	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	1,500,000	2,287	2	-	-	-	-	2	
<b>Subtotal</b>											121	5	5	44	-	175	
<b>B. SPAM</b>																	
<b>1. SPAM riz</b>																	
Année 1	Hectare	400	400	-	-	-	-	800	324,000	494	200	204	-	-	-	403	
Année 2	Hectare	-	400	400	-	-	-	800	206,500	315	-	130	132	-	-	262	
Année 3	Hectare	-	-	400	400	-	-	800	206,500	315	-	-	132	135	-	267	
<b>Subtotal</b>											200	333	265	135	-	932	
<b>2. SPAM maraichage</b>																	
Année 1	Hectare	200	200	-	-	-	-	400	545,500	832	168	171	-	-	-	339	
Année 2	Hectare	-	200	200	-	-	-	400	347,250	529	-	109	111	-	-	220	
Année 3	Hectare	-	-	200	200	-	-	400	347,250	529	-	-	111	113	-	225	
<b>Subtotal</b>											168	280	222	113	-	784	
<b>3. SPAM maïs</b>																	
Année 1	Hectare	200	200	-	-	-	-	400	318,350	485	98	100	-	-	-	198	
Année 2	Hectare	-	200	200	-	-	-	400	267,600	408	-	84	86	-	-	170	
Année 3	Hectare	-	-	200	200	-	-	400	267,600	408	-	-	86	87	-	173	
<b>Subtotal</b>											98	184	171	87	-	541	
4. Appui à la production de semences certifiées	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	50,000,000	76,220	77	-	-	-	-	77	
<b>Subtotal</b>											543	798	659	336	-	2,335	
<b>C. Formations et accompagnements</b>																	
<b>1. Formation des conseillers agricoles</b>																	
Formation en technique et gestion d'exploitation	Session	3	-	-	-	-	-	3	2,000,000	3,049	9	-	-	-	-	9	
<b>2. Formations membres des OP de base</b>																	
Formation technique	Session	9	9	-	-	-	-	18	2,000,000	3,049	28	28	-	-	-	56	
Formation en pratiques écologiques et adaptation au changement climatique	Session	6	-	-	-	-	-	6	2,000,000	3,049	18	-	-	-	-	18	
Formation en gestion et organisation	Session	9	9	-	-	-	-	18	2,000,000	3,049	28	28	-	-	-	56	
<b>Subtotal</b>											74	57	-	-	-	130	
3. Visites d'échanges /c	Unité	12	12	-	-	-	-	24	2,500,000	3,811	46	47	-	-	-	93	
<b>4. Accompagnements</b>																	
Motos	Unité	3	-	-	-	-	-	3	1,500,000	2,287	7	-	-	-	-	7	
Rémunération des conseillers	Personne/mois	36	36	36	36	-	-	144	600,000	915	33	34	35	35	-	137	
Fonctionnement conseillers agricoles	Mois	36	36	36	36	-	-	144	200,000	305	11	11	12	12	-	46	
<b>Subtotal</b>											51	45	46	47	-	190	
<b>5. Accompagnement en gestion agricole</b>																	
Accompagnement en gestion	Unité	300	300	-	-	-	-	600	70,000	107	32	33	-	-	-	65	
<b>6. Appui à la lutte contre les fléaux</b>																	
Appui à la lutte contre les fléaux	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	60,000,000	91,463	92	-	-	-	-	92	
<b>Subtotal</b>											305	182	46	47	-	580	
<b>D. Appui à la mise en place des nouvelles coopératives</b>																	
Session pour la mise en place de cooperative /d	Session	4	-	-	-	-	-	4	1,500,000	2,287	9	-	-	-	-	9	
Appui en fournitures de bureau	Forfait	20	-	-	-	-	-	20	300,000	457	9	-	-	-	-	9	
Appui à la mise en conformité des sociétés coopératives selon les textes en vigueur	Forfait	4	-	-	-	-	-	4	3,000,000	4,573	18	-	-	-	-	18	
Construction de siège pour l'union des coopératives	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	40,000,000	60,976	65	-	-	-	-	65	
Etude et contrôle travaux GC	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	4,000,000	6,098	6	-	-	-	-	6	
Equipelement du siège	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	5,000,000	7,622	8	-	-	-	-	8	
<b>Subtotal</b>											116	-	-	-	-	116	
<b>E. Equipements agricoles et Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)</b>																	
Construction de bâtiments pour le matériel agricole	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	30,000,000	45,732	48	-	-	-	-	48	
Achat d'équipements agricoles pour les unités CUMA	Forfait	0.5	0.5	-	-	-	-	1	200,000,000	304,878	154	157	-	-	-	311	
Formation entretien et maintenance des équipements	Forfait	0.5	0.5	-	-	-	-	1	20,000,000	30,488	15	16	-	-	-	31	
<b>Subtotal</b>											218	173	-	-	-	391	

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

<b>F. Alphabétisation fonctionnelle</b>																
Sensibilisation	Personne/jour	30	-	-	-	-	-	30	60,000	91	3	-	-	-	3	
Formation des alphabétiseurs	Session	1	-	1	-	-	-	2	6,000,000	9,146	9	-	10	-	19	
Rémunération des alphabétiseurs /e	Session	10	10	10	10	-	-	40	150,000	229	2	2	2	2	10	
Session d'alphabétisation /f	Session	10	10	10	10	-	-	40	280,000	427	4	4	4	5	18	
Supervision des activités /g	Trimestre	4	4	4	4	-	-	16	1,000,000	1,524	6	6	6	7	25	
<b>Subtotal</b>											25	13	23	14	-	74
<b>G. Education nutritionnelle destinée aux femmes et membres des coopératives</b>																
<b>1. Etudes de référence et d'évaluation</b>																
Etude de référence et d'évaluation	Forfait	1	-	-	1	-	-	2	10,000,000	15,244	15	-	-	16	32	
<b>2. Formation des formateurs des Agents de santé à base communautaire (ASBC) sur</b>																
Rémunération des formateurs /i	Personne/jour	5	-	-	5	-	-	10	110,000	168	1	-	-	1	2	
Formation des participants	Personne/jour	10	-	-	10	-	-	20	30,000	46	0	-	-	0	1	
<b>Subtotal</b>											1	-	-	1	-	3
<b>3. Formation des Agents de santé à base communautaire (ASC) sur les AENEH</b>																
Rémunération des formateurs /j	Personne/jour	5	-	-	5	-	-	10	110,000	168	1	-	-	1	2	
Formation des participants /k	Personne/jour	30	-	-	30	-	-	60	30,000	46	1	-	-	1	3	
<b>Subtotal</b>											2	-	-	2	-	5
<b>4. Equipements ASC</b>																
Bicyclettes	Nombre	30	-	-	-	-	-	30	70,000	107	3	-	-	-	3	
Unité téléphonique	An	30	-	-	-	-	-	30	50,000	76	2	-	-	-	2	
Démonstration culinaire /l	Session	10	-	-	-	-	-	10	20,000	30	0	-	-	-	0	
<b>Subtotal</b>											6	-	-	-	-	6
<b>5. Appui pour jardins nutritifs et accompagnements</b>																
Forfait pour jardins nutritifs	Forfait	1	1	1	1	-	-	4	10,000,000	15,244	15	16	16	16	63	
<b>Subtotal</b>											40	16	16	36	-	108
<b>H. Plans d'action genre</b>																
Diagnostiques participatifs assortis de plans d'actions	Forfait	1	1	-	-	-	-	2	7,000,000	10,671	11	11	-	-	22	
Mse en œuvre des plans d'action	Forfait	1	1	1	1	-	-	4	20,000,000	30,488	31	31	32	33	127	
<b>Subtotal</b>											42	42	32	33	-	149
<b>I. Infrastructure de stockage</b>																
Aire de séchage	Aire	10	10	-	-	-	-	20	2,000,000	3,049	32	33	-	-	65	
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par aire	10	10	-	-	-	-	20	160,000	244	3	3	-	-	5	
Infrastructure de stockage de riz 60T	Unité	5	-	-	-	-	-	5	17,700,000	26,982	143	-	-	-	143	
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	5	-	-	-	-	-	5	708,000	1,079	6	-	-	-	6	
Infrastructure de stockage d'oignons 10T	Unité	25	25	25	-	-	-	75	1,180,000	1,799	48	49	50	-	146	
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	25	25	25	-	-	-	75	47,200	72	2	2	2	-	6	
Comptoir d'achat	Unité	1	-	-	-	-	-	1	120,000,000	182,927	194	-	-	-	194	
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Unité	1	-	-	-	-	-	1	12,000,000	18,293	19	-	-	-	19	
<b>Subtotal</b>											447	86	52	-	-	585

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

<b>J. Renforcement des MER et développement commercial</b>															
<b>1. Diagnostique des MER</b>															
Diagnostique des MER existantes	Personne/jour	45	-	-	-	-	-	45	120,000	183	8	-	-	-	8
<b>2. Renforcement des capacités des MER</b>															
Formation des gestionnaires des MER /m	Session	10	10	10	-	-	-	30	2,100,000	3,201	32	33	34	-	99
Formation technique des employés des MER /n	Session	40	40	40	-	-	-	120	100,000	152	6	6	6	-	19
Forfait pour visites d'échanges et promotionnelles	Forfait	1	1	1	1	-	-	4	10,000,000	15,244	15	16	16	16	63
<b>Subtotal</b>											54	55	56	16	181
<b>3. Centre d'étuvage de Douna</b>															
Equipement du centre	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	30,000,000	45,732	46	-	-	-	46
Normalisation du centre d'étuvage	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	20,000,000	30,488	31	-	-	-	31
<b>Subtotal</b>											77	-	-	-	77
<b>Subtotal</b>											139	55	56	16	267
<b>K. Financement des MER</b>															
1. Initiatives individuelles	Plan d'affaire	25	25	25	-	-	-	75	984,000	1,500	38	39	39	-	116
2. Initiative collective	Plan d'affaire	75	75	75	-	-	-	225	5,248,000	8,000	606	618	630	-	1,855
<b>Subtotal</b>											644	657	670	-	1,971
<b>L. Développement de l'offre de services de développement d'entreprise</b>															
<b>1. Appui à la création de CREER</b>															
Equipements et matériels de bureau	Par CREER	2	-	-	-	-	-	2	600,000	915	2	-	-	-	2
Motos	Unité	2	-	-	-	-	-	2	1,500,000	2,287	5	-	-	-	5
Recrutement d'un agent commercial au sein des CREER en appui au MER /o	Forfait	0.8	0.6	0.4	-	-	-	1.8	4,800,000	7,317	6	5	3	-	14
Frais de fonctionnement /p	Forfait	0.8	0.6	0.4	-	-	-	1.8	4,440,000	6,768	5	4	3	-	12
<b>Subtotal</b>											18	9	6	-	32
<b>Total</b>											2,657	2,035	1,564	526	6,781

la de l'acte uniforme de l'OHADA et de la loi 50 et ses décrets d'applications

lb Dont sensibilisation aux charges applicables au périmètre. 25-50 bénéficiaires par session

lc Dans les autres régions du pays

ld et sensibilisation sur textes en vigueur

le 10 pour la zone

lf 300 kits d'alphabétisation pour la zone par an; session de 20 pers

lg y compris ceux des prestataires

lh Avec formation de rappel et suivi à mi-parcours

li 1 formateur pour 5 jours

lj 1 formateur pour 5 jours

lk 30 ASC pour la zone

ll A raison de 10 par région

lm Formation en gestion et technique de 2400 MER, 2 sessions dont une technique et une en gestion/MER, 20 participants/session

ln Session de 5 personnes, 2 par MER

lo Correspond à 200000 par mois/agent ; Subvention à taux dégressifs 80% AN1, 60% AN2, 40% AN3

lp Correspond à 185000 par mois/CREER ; Subvention à taux dégressifs, 80% AN1, 60% AN2, 40% AN3,

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

<b>3. Formation des Agents de santé à base communautaire (i)</b>																	
Rémunération des formateurs /g	Personne/jour	5	-	-	5	-	-	10	110,000	168	1	-	-	1	-	-	2
Formation des participants /h	Personne/jour	30	-	-	30	-	-	60	30,000	46	1	-	-	1	-	-	3
<b>Subtotal</b>											2	-	-	2	-	-	5
<b>4. Equipements ASC</b>																	
Bicyclettes	Nombre	30	-	-	-	-	-	30	70,000	107	3	-	-	-	-	-	3
Unité téléphonique	An	30	-	-	-	-	-	30	50,000	76	2	-	-	-	-	-	2
Démonstration culinaire /i	Session	10	-	-	-	-	-	10	20,000	30	0	-	-	-	-	-	0
<b>Subtotal</b>											6	-	-	-	-	-	6
<b>5. Appui pour jardins nutritifs et accompagnements</b>																	
Forfait pour jardins nutritifs	Forfait	1	1	1	1	-	-	4	10,000,000	15,244	15	16	16	16	-	-	63
<b>Subtotal</b>											40	16	16	36	-	-	108
<b>F. Infrastructure de stockage</b>																	
Aire de séchage	Aire	10	10	-	-	-	-	20	2,000,000	3,049	32	33	-	-	-	-	65
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par aire	10	10	-	-	-	-	20	160,000	244	3	3	-	-	-	-	5
Infrastructure de stockage de riz 60T	Unité	5	-	-	-	-	-	5	17,700,000	26,982	143	-	-	-	-	-	143
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	5	-	-	-	-	-	5	708,000	1,079	6	-	-	-	-	-	6
Infrastructure de stockage d'oignons 10T	Unité	25	25	25	-	-	-	75	1,180,000	1,799	48	49	50	-	-	-	146
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	25	25	25	-	-	-	75	47,200	72	2	2	2	-	-	-	6
Comptoir d'achat	Unité	1	-	-	-	-	-	1	120,000,000	182,927	194	-	-	-	-	-	194
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Unité	1	-	-	-	-	-	1	12,000,000	18,293	19	-	-	-	-	-	19
<b>Subtotal</b>											447	86	52	-	-	-	585
<b>G. Renforcement des MER et développement commercial</b>																	
<b>1. Diagnostique des MER</b>																	
Diagnostique des MER existantes	Personne/jour	45	-	-	-	-	-	45	120,000	183	8	-	-	-	-	-	8
<b>2. Renforcement des capacités des MER</b>																	
Formation des gestionnaires des MER /j	Session	13	13	-	-	-	-	26	2,100,000	3,201	42	43	-	-	-	-	85
Formation technique des employés des MER /k	Session	50	50	-	-	-	-	100	100,000	152	8	8	-	-	-	-	16
<b>Subtotal</b>											50	51	-	-	-	-	100
<b>Subtotal</b>											58	51	-	-	-	-	109
<b>H. Financement des MER</b>																	
1. Initiatives individuelles	Plan d'affaire	25	25	-	-	-	-	50	984,000	1,500	38	39	-	-	-	-	77
2. Initiative collective	Plan d'affaire	100	100	-	-	-	-	200	5,248,000	8,000	808	824	-	-	-	-	1,632
<b>Subtotal</b>											846	863	-	-	-	-	1,709
<b>Total</b>											1,976	1,683	446	258	-	-	4,363

la Dans les autres régions du pays

lb 10 pour la zone

lc 300 kits d'alphabétisation pour la zone par an; session de 20 pers

ld y compris ceux des prestataires

le Avec formation de rappel et suivi à mi-parcours

lf 1 formateur pour 5 jours

lg 1 formateur pour 5 jours

lh 30 ASC pour la zone

li A raison de 10 par région

lj Formation en gestion et technique de 2400 MER, 2 sessions dont une technique et une en gestion/MER, 20 participants/session

lk Session de 5 personnes, 2 par MER

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

Burkina Faso  
Project d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extensic  
Table 3.1. Coordination et gestion

Detailed Costs

Unit	Quantities						Total	Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	Totals Including Contingencies (EUR '000)						Total	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025				2020	2021	2022	2023	2024	2025		
<b>I. Investment Costs</b>																	
<b>A. Unité de coordination du programme (UCP)</b>																	
Véhicules Pick-up 4x4	Unité	2	-	-	4	-	-	6	25,000,000	38,110	77	-	-	163	-	-	240
Equipements informatiques et de communication	Forfait	3	-	-	10	-	-	13	1,500,000	2,287	7	-	-	25	-	-	31
Mobilier de bureau	Forfait	3	-	-	4	-	-	7	900,000	1,372	4	-	-	6	-	-	10
Audit	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	10,000,000	15,244	15	16	16	16	17	17	97
Recrutement du personnel (UCP et antennes)	Par recrutement	12	-	-	-	-	-	12	3,000,000	4,573	55	-	-	-	-	-	55
Assistance technique	Forfait	1	1	1	1	1	-	5	15,000,000	22,866	23	24	24	25	25	-	120
<b>Subtotal</b>											182	39	40	235	42	17	555
<b>B. Unité de Coordination Régionale (UCR) Gaoua</b>																	
Véhicules Pick-Up 4X4	Nombre	2	-	-	2	-	-	4	25,000,000	38,110	77	-	-	82	-	-	159
Motos	Nombre	3	-	-	3	-	-	6	1,500,000	2,287	7	-	-	7	-	-	14
Equipement informatique et communication	Lot	10	-	-	10	-	-	20	1,500,000	2,287	23	-	-	25	-	-	48
Mobilier bureau	Lot	10	-	-	5	-	-	15	900,000	1,372	14	-	-	7	-	-	21
Groupe électrogène	Nombre	1	-	-	-	-	-	1	10,000,000	15,244	15	-	-	-	-	-	15
<b>Subtotal</b>											136	-	-	121	-	-	257
<b>C. UCR Bobo</b>																	
Véhicules Pick-Up 4X4	Nombre	-	-	2	-	-	-	2	25,000,000	38,110	-	-	80	-	-	-	80
Motos	Nombre	-	-	3	-	-	-	3	1,500,000	2,287	-	-	7	-	-	-	7
<b>Subtotal</b>											-	-	87	-	-	-	87
<b>D. UCR Déougou</b>																	
Véhicules Pick-Up 4X4	Nombre	-	-	2	-	-	-	2	25,000,000	38,110	-	-	80	-	-	-	80
Motos	Nombre	-	-	3	-	-	-	3	1,500,000	2,287	-	-	7	-	-	-	7
<b>Subtotal</b>											-	-	87	-	-	-	87
<b>Total Investment Costs</b>											318	39	215	356	42	17	986
<b>II. Recurrent Costs</b>																	
<b>A. Frais de personnel</b>																	
<b>1. Personnel Unité de Coordination du Programme</b>																	
Coordonnateur	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	4,000,000	6,098	-	-	-	-	80	82	162
Responsable administratif et financier	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	1,500,000	2,287	-	-	-	-	30	31	61
Responsable de passation des marchés	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	1,500,000	2,287	-	-	-	-	30	31	61
Responsable en suivi-évaluation et gestion des savc	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	1,500,000	2,287	-	-	-	-	30	31	61
Responsable ciblage et genre	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	1,500,000	2,287	28	28	29	29	30	31	175
Spécialiste en pisciculture	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	1,100,000	1,677	20	21	21	22	22	22	128
Spécialiste en produits forestiers non ligneux	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	1,100,000	1,677	20	21	21	22	22	22	128
Spécialiste en apiculture	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	1,100,000	1,677	20	21	21	22	22	22	128
Chef comptable /a	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	1,100,000	1,677	20	21	21	22	22	22	128
Assistant comptable	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Secrétaire	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	700,000	1,067	-	-	-	-	14	14	28
Chauffeurs	Personne/mois	12	12	12	12	60	60	168	250,000	381	5	5	5	5	25	25	70
Autre personnel d'appui /b	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	200,000	305	-	-	-	-	4	4	8
<b>Subtotal</b>											114	116	118	121	349	356	1,173
<b>2. Personnel Programme FIDA</b>																	
Responsable de la gestion des savoirs et communic	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	1,500,000	2,287	-	-	-	-	30	31	61
Responsable en genre et ciblage	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	1,500,000	2,287	-	-	-	-	30	31	61
<b>Subtotal</b>											-	-	-	-	60	61	121
<b>3. UCR Gaoua</b>																	
Coordonnateur régional	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	1,100,000	1,677	20	21	21	22	22	22	128
Chargé des infrastructures rurales	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	900,000	1,372	17	17	17	18	18	18	105
Agronome	Personne/mois	24	24	24	24	24	24	144	900,000	1,372	33	34	35	35	36	37	210
Spécialiste en développement des entreprises	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	900,000	1,372	17	17	17	18	18	18	105
Chargé de suivi évaluation et gestion des savoirs	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	900,000	1,372	17	17	17	18	18	18	105
Comptable	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	900,000	1,372	17	17	17	18	18	18	105
Personnel d'appui	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	300,000	457	6	6	6	6	6	6	36
Chauffeurs	Personne/mois	12	12	12	12	12	12	72	220,000	335	4	4	4	4	4	4	28
<b>Subtotal</b>											130	132	135	138	140	143	818

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

<b>4. UCR Bobo</b>																	
Coordonateur régional	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	1,100,000	1,677	-	-	-	-	22	22	44
Chargé des infrastructures rurales	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Agronome	Personne/mois	12	12	12	12	24	24	96	900,000	1,372	17	17	17	18	36	37	141
Spécialiste en développement des entreprises	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Chargé de suivi évaluation et gestion des savoirs	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Comptable	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Personnel d'appui	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	300,000	457	-	-	-	-	6	6	12
Chauffeurs	Personne/mois	-	-	-	-	24	24	48	220,000	335	-	-	-	-	9	9	18
<b>Subtotal</b>											17	17	17	18	145	148	361
<b>5. UCR Dédougou</b>																	
Coordonateur régional	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	1,100,000	1,677	-	-	-	-	22	22	44
Chargé des infrastructures rurales	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Agronome	Personne/mois	12	12	12	12	24	24	96	900,000	1,372	17	17	17	18	36	37	141
Spécialiste en développement des entreprises	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Chargé de suivi évaluation et gestion des savoirs	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Comptable	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	900,000	1,372	-	-	-	-	18	18	36
Personnel d'appui	Personne/mois	-	-	-	-	12	12	24	300,000	457	-	-	-	-	6	6	12
Chauffeurs	Personne/mois	-	-	-	-	24	24	48	220,000	335	-	-	-	-	9	9	18
<b>Subtotal</b>											17	17	17	18	145	148	361
<b>Subtotal</b>											277	282	288	294	839	856	2,835
<b>B. Fonctionnement</b>																	
<b>1. UCP</b>																	
Entretien et fonctionnement véhicules UCP	Forfait par véhicule	2	2	2	2	4	4	16	5,000,000	7,622	15	16	16	16	33	34	131
Entretien et fonctionnement véhicules, UCR	Forfait par véhicule	2	2	2	2	6	6	20	5,000,000	7,622	15	16	16	16	50	51	164
Entretien et fonctionnement motos, antennes	Forfait par véhicule	3	3	3	3	9	9	30	300,000	457	1	1	1	1	4	5	15
Electricité et eau	Forfait	0.25	0.25	0.25	0.25	1.25	1.25	3.5	6,500,000	9,909	3	3	3	3	14	14	38
Telephones et internet	Forfait	0.25	0.25	0.25	0.25	1	1	3	16,000,000	24,390	6	6	6	7	27	27	79
Fournitures et consommables divers	Forfait	0.25	0.25	0.25	0.25	1	1	3	2,000,000	3,049	1	1	1	1	3	3	10
Gardiennage	Forfait	0.25	0.25	0.25	0.25	1	1	3	6,000,000	9,146	2	2	2	2	10	10	30
Autre	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	5,000,000	7,622	8	8	8	8	8	8	49
<b>Subtotal</b>											52	53	54	55	150	153	515
<b>Total Recurrent Costs</b>											328	335	341	348	989	1,008	3,350
<b>Total</b>											646	374	556	704	1,030	1,025	4,336

la spécifique au PAPFA-E  
lb Gardien, appui logistique

Burkina Faso

Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R)

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre

Burkina Faso  
 Projet d'Appui à la Formation des Filières Agricoles Extension (PAPEA-extension)  
 Table 3.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs

Detailed Costs

	Unit	Quantities						Total	Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	Totals Including Contingencies (EUR '000)						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025				2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>I. Investment Costs</b>																	
<b>A. Suivi-évaluation des activités et impact</b>																	
<b>1. Mise en place du dispositif de suivi-évaluation</b>																	
Manuel SE et révision à mi parcours	Forfait	1	-	1	-	-	-	2	5,000,000	7,622	8	-	8	-	-	16	
Operationalisation du SE et révision à mi parcours	Forfait	1	-	1	-	-	-	2	5,000,000	7,622	8	-	8	-	-	16	
Appui consultants internationaux/nationaux	Forfait	2	1	1	1	1	1	7	5,000,000	7,622	15	8	8	8	8	56	
Collecte et saisie des données SE	Mois	12	12	12	12	12	12	72	200,000	305	4	4	4	4	4	23	
<b>Subtotal</b>											34	12	28	12	12	13	111
<b>2. Enquêtes et études</b>																	
Etude de référence et d'impact	Forfait	1	-	1	-	-	1	3	20,000,000	30,488	31	-	32	-	-	34	97
Enquête socio-économiques	Forfait	1	-	1	-	-	1	3	15,000,000	22,866	23	-	24	-	-	25	73
Etudes diagnostics des organisations	Forfait	1	-	1	-	-	1	3	15,000,000	22,866	23	-	24	-	-	25	73
Révision et consolidation de la stratégie de ciblage et de genre	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	3,280,000	5,000	5	-	-	-	-	5	
Etudes d'effets annuels	An	-	-	-	1	1	1	3	5,000,000	7,622	-	-	-	8	8	25	
Autres études thématiques	Forfait	1	1	1	1	-	-	4	5,000,000	7,622	8	8	8	8	-	32	
<b>Subtotal</b>											90	8	88	16	8	93	304
<b>3. Ateliers et missions de suivi</b>																	
Réunions de coordination trimestrielle avec les partenaires	Trimestre	4	4	4	4	4	4	24	3,000,000	4,573	18	19	19	20	20	20	117
Missions de suivi et d'appui UCP national, RSE, etc.	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	10,000,000	15,244	15	16	16	16	17	17	97
Atelier d'évaluation participative avec les bénéficiaires /a	Annuel	1	1	1	1	3	3	10	10,000,000	15,244	15	16	16	16	50	51	164
Ateliers bilan d'auto-évaluation et élaboration de PTBA	Session	1	-	-	-	-	-	1	7,000,000	10,671	11	-	-	-	-	11	
Ateliers bilan d'auto-évaluation et élaboration de PTBA	Session	-	1	1	1	1	1	5	7,000,000	10,671	-	11	11	11	12	57	
Réunions comité national	Session	2	2	2	2	2	2	12	5,000,000	7,622	15	16	16	16	17	17	97
Missions de supervision et de suivi des bailleurs	Forfait	2	2	2	2	2	2	12	15,000,000	22,866	46	47	48	49	50	51	291
Mission de revue à mi-parcours	Forfait	-	-	1	-	-	-	1	32,800,000	50,000	-	-	53	-	-	53	
Mission d'achèvement	Forfait	-	-	-	-	-	1	1	32,800,000	50,000	-	-	-	-	-	56	
<b>Subtotal</b>											122	124	179	129	165	224	943
<b>4. Formations</b>																	
Personnel du projet /b	Forfait	3	-	3	-	-	-	6	10,000,000	15,244	46	-	48	-	-	-	94
Renforcement de capacités du personnel de projet et des partenaires en suivi-évaluation (dont participation à la formation PRIME)	Session	2	2	-	-	-	-	4	10,000,000	15,244	31	31	-	-	-	62	
Renforcement des capacités dans le cadre de l'initiative AVENTI	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	28,864,000	44,000	44	-	-	-	-	44	
<b>Subtotal</b>											121	31	48	-	-	201	
<b>Subtotal</b>											367	175	343	158	186	330	1,559
<b>B. Gestion des savoirs et communication</b>																	
Modification et consolidation du site web du projet	Unité	1	-	-	-	-	-	1	1,500,000	2,287	2	-	-	-	-	-	2
Consolidation du plan de gestion des savoirs et communication	Unité	1	-	-	-	-	-	1	7,000,000	10,671	11	-	-	-	-	11	
Provision pour la mise en oeuvre du plan de gestion des savoirs et communication /c	Unité	1	1	1	1	1	1	6	20,000,000	30,488	31	31	32	33	34	194	
Provision pour la mise en oeuvre d'activités en faveur du genre et de l'inclusion sociale (sensibilisation, formation, séminaire, etc.)	Forfait	1	1	1	1	1	1	6	13,120,000	20,000	20	21	21	21	22	127	
<b>Subtotal</b>											64	52	53	54	55	56	335
<b>Total</b>											431	227	396	212	241	386	1,893

1a 1 atelier annuel par unité de coordination régionale

1b SE, passation des marchés, approche genre, gestion financière...

1c Activités issues du plan de gestion des savoirs et communication élaboré par le RGSC (Brochures sur le projet, brochures sur les réalisations et les bonnes pratiques, articles site web, documentaires, émissions radio et télé, etc.)





## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex 9: Integrated Risk Framework (IRF)**

Document Date: 26/07/2019  
Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



<b>Risk categories</b>	<b>Risk Probability</b>	<b>Risk Impact</b>	<b>Mitigations/comments</b>
1. Political and governance	Medium	Medium	Pays confronté aux risques terroristes propre à la zone du Sahel avec d'éventuelles répercussions politiques
2. Macroeconomic	Medium	Low	Voir missions FMI et Banque Mondiale. Risque de tensions sur les ressources financières en raison des problèmes sécuritaires
3. Sector strategies and policies	Low	Low	Le pays est doté de toutes les politiques et stratégies requises avec des versions récentes et régulièrement mises à jour. L'implantation du Budget-Programme de l'Etat est effective depuis 2017.
4. Technical aspects of project or program	Low	Low	Les interventions prévues par le Projet font suite à plusieurs projets ou sont des activités régulièrement mise en œuvre dans le cadre des projets de développement rural de l'Etat et de ses partenaires. La conception ne pose donc pas de problème spécifique
5. Institutional capacity for implementation and sustainability	Medium	Medium	Les services de l'Etat peuvent avoir quelques difficultés à rendre les services attendus ou à assurer leur fonction de supervision. Le Diagnostic des partenaires clés permettra d'identifier les renforcements de capacités (compétences, moyens humains et matériels) nécessaires qui pourront être pris en charge dans le cadre du projet (négociations sur la contrepartie de l'Etat)
6. Financial management	Medium	Medium	Budget execution and accounting weaknesses have been identified in the last supervision mission. IFAD will conduct in collaboration with government a strict supervision of the implementation of the annual work plan and budget.
7. Procurement	Low	Low	Pas de risques identifiés
8. Stakeholders	Low	Low	Pas de risques identifiés
9. Environment and social	Low	Low	Le projet intègre les risques liés au changement climatique dans les activités qu'il va mettre en œuvre.
Overall	Low	Low	



Investing in rural people

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex 10: Exit Strategy**

Document Date: 26/07/2019

Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## **ANNEXE 10 : STRATEGIE DE SORTIE**

Une sortie de programme fait référence au retrait de toutes les ressources extérieures de la zone et/ou des domaines couverts par un projet tout en s'assurant que la réalisation des objectifs de ce dernier et son impact ne soient compromis et se poursuivront après le retrait du projet.

Du fait de son ancrage dans les communautés à la base, via les filières et les organisations paysannes, et son interface avec les services techniques au niveau régional, la sortie de PAFA-4R se référera principalement au retrait du FIDA, une fois ces financements achevés.

### **I. Approche attendue pour la stratégie de sortie**

Il y a communément trois types de stratégies de sortie de programme:

- *Phase Out*: retrait des ressources du projet sans prendre de dispositions pour qu'une autre organisation continue la mise en œuvre des activités du projet.
- *Phase Down* : réduction progressive des activités du projet en s'appuyant sur les organisations locales pour maintenir les acquis du projet.
- *Phase Over* : un transfert de tous les objectifs, responsabilités et activités d'un projet à une institution pérenne, institution qui bénéficiera de renforcement des capacités institutionnelles de la part du projet.

Dans le cas de PAFA-4R, nous parlerons à la fois de Phase Down et de Phase Over. Le Phase Out ne concernera que la structure (coordination, antennes).

### **II. Hypothèses clés pour la durabilité des bénéficiaires du projet pour le groupe cible**

Voir section analyse économique et financière (Annexe 5). Les modèles financiers montrent clairement la rentabilité financière, c'est-à-dire sur une base commerciale, des activités proposées par le Projet.

### **III. Mesures intégrées dans la conception du projet pour promouvoir la durabilité**

Les modalités de mise en œuvre et les activités de PAFA-4R ont été choisies avec l'optique de la pérennisation post-projet, tant sur le plan social, économique et financier, institutionnel, technique, et sur le plan de l'environnement et du changement climatique.

*Sur le plan social.* Un des plus grands gages de la pérennisation des acquis est la responsabilisation des populations bénéficiaires, organisés en organisation paysanne de base (OPB) dans pratiquement tout le cycle du projet, de l'identification des SPAM jusqu'à leur mise en œuvre, en tenant compte des spécificités des différentes filières leur permettront de voir de leur propres yeux la matérialisation des appuis en réponse à des besoins exprimés eux-mêmes au sein de , appuis identifiés par leurs propres instances de gouvernance locale (OPB, Union, coopérative, ..).

Au niveau des micro-pôles économiques. Les appuis suivants favoriseront l'appropriation par les OPB cibles

- Composante A :
  - Information, sensibilisation et auto-ciblage des bénéficiaires à travers des organisations paysannes de base ;
  - Préparation participative des propositions de Sous-projets d'accès au marché (SPAM) ;

- Renforcement des capacités des OPB ;
  - Participation dans les travaux d'aménagement des bas-fonds et des périmètres maraichers ;
  - Mise en place des comités de gestion et d'entretien des aménagements et infrastructures.
  - Identification des conflits fonciers existants ou potentiels sur les bas-fonds et mise en place d'ententes foncières ;
  - Plaidoyer pour une grande représentativité et diversité des membres des OPB (femmes, groupes ethniques, jeunes, etc.).
- Composante B :
- Renforcement des capacités des CREERs pour fournir des services non-financiers aux MER ;
  - Création et renforcement des capacités des acteurs des filières.
  - Partenariats publics-privés avec des acheteurs formels des filières.

Sur le plan économique et financier. Les infrastructures et aménagements prévus par le Projet, couplées avec l'appui-conseil, l'accès aux intrants et la mise en relation avec les marchés à travers PAFA-4R permettront à terme de générer des revenus durables à leurs utilisateurs.

Sur le plan institutionnel, PAFA-4R contribuera au renforcement des structures pérennes, notamment les services déconcentrées (régions et départements), les OPB et leurs faitières, les CREERs et la MEBF qui assureront le suivi des interventions du projet et/ou leur réplcation sur leurs ressources propres.

Sur le plan technique. L'approche du PAFA-4R en termes de conservation des eaux et des sols (CES) et de défense et restauration des sols (DRS), aménagements des périmètres rizicoles et maraichers, qui sont bien connus dans le pays et sont faciles d'entretien.

Sur le plan de l'environnement et du changement climatique. Afin de garantir la durabilité des aménagements, des haies vives et d'autres plantes PFNL seront promus. Les OPB seront contractualisés pour la création des pépinières pour la production des plants sous la supervision des services techniques de l'environnement.

#### IV. Stratégie de Sortie

Le tableau suivant reprend les activités clés de PAFA-4R et les modalités de sortie du Projet.

Composantes / Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités (Phase Out, Phase Down, Phase Over)	Mesures pour assurer la pérennisation de l'intervention
Composante A		
Mise en production/valorisation des aménagements, appui à la production		
Animateurs endogènes (AE)	Phase Over – OPG	Formation des AE Fourniture d'intrants
Renforcement des OPG	Phase Over – OPG	Formation des leaders Recyclages
Renforcement des capacités des populations vulnérables	Phase Over – services techniques	Alphabétisation fonctionnelle Formation des animateurs endogènes (agroécologie et nutrition)
Consolidation des aménagements et infrastructures		
Mise en place des comités de gestion et d'entretien	Phase Over – Entretien et réplcation des activités par les	Mise en place des comités Formation des Paysans



Composantes / Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités (Phase Out, Phase Down, Phase Over)	Mesures pour assurer la pérennisation de l'intervention
	paysans eux-mêmes avec leurs propres moyens	aménagistes Kit petit équipements
Protection des aménagements (grillage et haie vives)	Phase Over – Entretien et réplication des activités par les paysans eux-mêmes avec leurs propres moyens (OPB)	Sensibilisation sur Agroforesterie Mise en place de pépinières
<b>Aménagement durable des jardins maraichers</b>		
Protection (grillage) pour périmètre maraicher	Phase Over – Entretien et réplication des activités par les paysans eux-mêmes avec leurs propres moyens	Sensibilisation sur Agroforesterie Mise en place de pépinières
Forages avec équipements d'exhaure solaire	Phase Over – Travaux par Entreprises BTP, entretien et mise en valeur par les paysans eux-mêmes avec leurs propres moyens	
<b>Composante B</b>		
<b>Appui à dynamisation des OPB et coopératives</b>		
Renforcement OP et coopératives	Phase Over – unions et structures faitières	Appui à l'affiliation et la constitution, formations, visites d'échanges
CREERs	Phase Over – MEBF	Organisationnelles Gestion Planification participative

## V. Changements systémiques susceptibles d'être provoqués par les interventions du projet

La stratégie de sortie du Projet reposera pour l'essentiel: i) sur la capacité des organisations professionnelles de base et leurs faitières à apporter des services à leurs membres; ii) sur le dispositif des CREERs pour apporter un soutien durable au développement des MER et à leur insertion sur le marché ; iii) sur la promotion de technologies et de système de culture adaptées aux capacités financières, avec le recours éventuel aux services des institutions financières, et iv) le renforcement des capacités des différents types de bénéficiaires en vue de garantir leur autonomie au plan technique et dans la démarche entrepreneuriale. Enfin, l'implication des services techniques et des structures nationales, publiques ou privés d'appui conseil et de services de développement des entreprises devrait permettre d'établir des relations durables entre ces entités et les producteurs, transformateurs et leurs organisations.

La programmation des activités et les arrangements de mise en œuvre inscrivent les réalisations de PAFA-4R dans une perspective d'appropriation locale, de responsabilisation institutionnelle et de durabilité. Le pilotage technique est pensé pour garantir la participation active des bénéficiaires, le transfert effectif de compétences aux entités de gouvernance et de gestion à l'échelle des communes et des villages tout en renforçant les fonctions régaliennes exercées au niveau des directions techniques régionales et des instances de prise de décision.

L'Évaluation de la stratégie du programme-pays (ESP) de 2018 a fait ressortir les leçons des projets antérieurs et en cours. Ceci a permis de faire ressortir des changements positifs au niveau des ménages et des groupements bénéficiaires qui laissent anticiper des changements similaires à travers le PAFA-4R.

- Sécurité alimentaire (augmentation de la productivité, des productions et des revenus, réduction des pénuries, amélioration de la qualité de l'alimentation, augmentation de la production).
- Santé publique (diminution de la malnutrition à cause d'une augmentation et diversification de la nutrition).
- Élevage (augmentation de la production piscicole et du miel).
- Environnement (mesures de protection des aménagements, production des PFNL) ;
- Réduction du temps de travail des femmes (grâce à la petite mécanisation).
- Autonomisation des femmes. (Augmentation de la participation et du pouvoir décisionnel au niveau des groupements, associations et coopératives et plus grande participation dans la prise de décision au niveau de l'exploitation familiale grâce à l'alphabétisation).
- Renforcement des capacités des groupements (OPB, coopératives, unions) et des CREERs ;
- Gouvernance des OPB, unions et coopératives. (Prise de décision se fait démocratiquement, après concertation des différents membres)

## **VI. Défis et risques pour la mise en œuvre de la stratégie de sortie**

Des défis et risques pour la mise en œuvre de la stratégie de sortie peuvent être identifiés au niveau de la coordination du projet, des partenaires de mise en œuvre, des structures décentralisées, et des organisations paysannes de base.

- Coordination du projet :
  - Un accent plus important sera mis sur le renforcement des capacités, et les entités seront amenées à mener les activités directement, gage de leur autonomie
  - Capacités du Projet à mettre en œuvre la stratégie d'appuis différenciés, tant du point de vue géographique, que du point de vue du niveau de maturité et/ou de la prédisposition des instances de gouvernance locale à continuer leurs activités post-projet
- Partenaires de mise en œuvre.
  - Prestataires : Disponibilité de l'offre locale (ONG, Prestataires privés)
- Structures décentralisées
  - Dynamisme et capacités techniques des services régionaux et locaux.
- OPB
  - Disponibilité de ressources humaines (animateurs et formateurs endogènes)

## **VII. Suivi-Evaluation de la stratégie de sortie**

La Stratégie de sortie sera suivie et évaluée chaque année à travers la mise en œuvre du PTBA. Chaque PTBA inclura une section sur la stratégie de sortie, où seront fixés les objectifs à atteindre pour l'année et les jalons pour chaque activité. La mise en œuvre de la stratégie de sortie sera passée en revue lors des missions de supervision dès la fin de la première année et pour toutes les années jusqu'à l'achèvement.

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex 11: List of eligible activities to be financed by FIPS**

Document Date: 26/07/2019  
Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## **ANNEXE 11 : LISTE DES ACTIVITES DE PREDEMARRAGE**

1. Dans le cadre de l'instrument 'FIPS' d'appui à l'exécution accélérée du démarrage de projet (*Faster Implementation of Project Start-up Instruments*), des activités de prédémarrage sont proposées au travers d'une avance sur l'allocation du FIDA (via le *Project pre-Financing Facility* - PFF) afin de faciliter le démarrage du projet avant même l'approbation de celui-ci par le Conseil d'administration du FIDA. Le PFF est basé sur le concept d'accès au fonds anticipé afin de fournir des liquidités au début du cycle du projet pour que les activités puissent être lancées et financées avant l'entrée en vigueur de la convention de financement. Les fonds PFF seront gérés par l'emprunteur sur la base d'un accord de préfinancement signé par l'emprunteur et le FIDA, qui aurait les mêmes conditions fiduciaires que les prêts du FIDA.
2. Le mécanisme du PFF consiste en un décaissement anticipé sous la forme d'un versement unique sur un compte bancaire désigné par l'emprunteur sur la base des coûts budgétisés des activités de prédémarrage et a une période de mise en œuvre pouvant aller jusqu'à deux ans. Ce décaissement anticipé devra être remboursé immédiatement après que le financement du prêt correspondant au projet soit devenu disponible ou, si aucun financement ne devait se matérialiser, il serait entièrement remboursable dans un délai de six mois à compter de la date de clôture du PFF. Les activités financées par le PFF font partie intégrante du projet et de ses coûts. Toutes les activités préfinancées au titre du PFF seront exécutées par le pays emprunteur. Les catégories de coûts pour les fonds budgétisés et dépensés seront reflétées dans l'instrument de refinancement y afférent.
3. Pour un montant estimatif de 461 000 euro (520 000 USD) (voir COSTAB pour le détail des coûts), les activités de prédémarrage en question concernent:
  - i. le recrutement du cabinet indépendant expérimenté qui sera chargé du recrutement du personnel de l'antenne de Gaoua et du comptable pour le PAFA-4R ainsi que les experts qui viendront en renfort à l'UCP de Bobo Dioulasso ainsi qu'au UCR de Dédougou et Bobo Dioulasso;
  - ii. l'acquisition de matériels et équipements pour l'UCP ainsi que l'UCR de Gaoua (équipements informatiques et de communication, mobiliers de bureaux, groupe électrogène) ;
  - iii. le lancement des études d'identification des pistes, périmètre/bas-fonds et jardins maraichers et stations piscicoles et infrastructures de transformation et de stockage;
  - iv. un diagnostic des MER dans la région du Sud-Ouest et dans les autres régions pour la filière PFNL ;
  - v. le lancement des appels à manifestation d'intérêt pour le recrutement du cabinet pour la conduite des enquêtes de référence, des études micro-pôles économiques;
  - vi. l'organisation de l'atelier d'actualisation du PTBA et du Plan de passation de marchés pour les 18 premiers mois de vie du projet;
4. Afin de limiter les délais d'exécution sur la partie aménagement, il est important d'accélérer des conventions de maîtrise d'ouvrage public déléguée avec les l'AGETEER et la SONATER afin de bénéficier de leur expertise et de leur base de données dès le départ en participant au diagnostic initial des sites et au ciblage

direct avec les services techniques régionaux qui disposent déjà d'un répertoire du potentiel en terres et en eau.

5. Création de l'UCP du PAPFA/PAFA-4R. La mission de conception du PAFA-4R a noté que le PAPFA est classé catégorie 1 (arrêté conjoint N° 2018/048/MAAH/MINEFID) ce qui implique en application du décret N° 2018-0092 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina (i) qu'il soit rattaché au programme budgétaire « 077 Economie agricole » (la DGPER) et que (ii) le responsable du programme budgétaire soit le coordonnateur du PAPFA, ce dernier pouvant déléguer la coordination de l'UCP.

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex: Pafa 4 R Annexe Suppl. Nombre De Beneficiaires**

Document Date: 26/07/2019  
Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department





**Appendice 2. Estimation du nombre de bénéficiaires**

Types d'investissement	Localisation	Bénéficiaires (types)	Unité	Quantité	Bénéficiaires par unité	Nbr. total de bénéf.¹		Nbr. total de ménages		Nbr. total de personnes touchées²	Observations
						de l'activité (avec double comptage)	du projet	de l'activité	du projet		
<b>Composante A. Amélioration de la productivité et de la production agricole</b>											
SPAM riz de bas fonds		producteur	hectare	3000	4	12000	12000	6857	6857	52 800	
SPAM sésame		producteur	hectare	1600	2	3200	3200	1829	1829	14 080	
SPAM niébé		producteur	hectare	800	2	1600	1600	914	914	7 040	
SPAM maraichage bas fonds		producteur	hectare	500	10	5000	5000	2857	2857	22 000	
SPAM maraichage jardins		producteur	hectare	500	10	5000	5000	2857	2857	22 000	
Formation appui conseil		producteur	Personne	26800	1	26800	PM	15314	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM (hors Léraba)
<i>SPAM hors Léraba Sous total</i>						<b>26 800</b>		<b>15 314</b>		<b>117 920</b>	
SPAM riz de bas fonds	Léraba	producteur	hectare	800	4	3200	3200	1829	1829	14 080	
SPAM maraichage bas fonds	Léraba	producteur	hectare	800	4	3200	3200	1829	1829	14 080	
SPAM maïs	Léraba	producteur	hectare	400	2	800	PM	457	PM	PM	Même bénéficiaires que maraichage Léraba
Formation appui conseil	Léraba	producteur	Personne	6400	1	6400	PM	3657	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM (Léraba)
<i>SPAM Léraba Sous total</i>						<b>6 400</b>		<b>3 657</b>		<b>28 160</b>	
Aménagement de bas fonds / petit périmètres		producteur	hectare	2000	4	8000	PM	4000	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM bas fonds (hors Léraba)
Jardins maraichers		producteur	hectare	400	10	4000	PM	2000	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM maraichage jardins
Bassins d'aquaponnie pour maraichages (4 par hectare)		producteur	Bassin	200	2.5	500	PM	250	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM maraichage jardins
<i>Autres appuis à la production Sous total</i>											
<b>Total Composante 1</b>						<b>33 200</b>		<b>18 971</b>		<b>146 080</b>	
<b>Composante B. Appui à la valorisation et la commercialisation des produits agricoles</b>											
MER filières végétales		Individuel	Plan d'affaire	200	1	200	200	114	114	880	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER filières végétales		Collectif	Plan d'affaire	600	22	13200	13200	7543	7543	58 080	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs
MER filières végétales - Formation		Personne	Personne	13400	1	13400	PM	7657	PM	PM	Même bénéficiaire autre appui - production piscicole
<i>800 MER filières végétales Sous total</i>						<b>13 400</b>		<b>7 657</b>		<b>58 960</b>	
MER filières végétales	Léraba	Individuel	Plan d'affaire	75	1	75	75	43	43	330	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER filières végétales	Léraba	Collectif	Plan d'affaire	225	22	4950	4950	2829	2829	21 780	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs
MER filières végétales - Formation	Léraba	Personne	Personne	5025	1	5025	PM	2871	PM	PM	Même bénéficiaire autre appui - production piscicole
<i>300 MER filières végétales Léraba Sous total</i>						<b>5 025</b>		<b>2 871</b>		<b>22 110</b>	
MER Pisciculture - Cages (4)		Individuel	Plan d'affaire	30	1	30	30	17	17	132	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER Pisciculture - Enclos (3)		Individuel	Plan d'affaire	50	1	50	50	29	29	220	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER Pisciculture - Four Sorkor		Individuel (par petit groupe de 10 pers.)	Plan d'affaire	40	10	400	400	229	229	1 760	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER Pisciculture - Four Thiaroye		Collectif	Plan d'affaire	10	12	120	120	69	69	528	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs
MER Pisciculture - Formation		Personne	Personne	580	1	580	PM	331	PM	PM	Même bénéficiaire autre appui - production piscicole
<i>130 MER Pisciculture Sous total</i>						<b>600</b>		<b>343</b>		<b>2 640</b>	
Sous projets filières		Femmes et jeunes avec expérience initiale	Plan d'affaire	8	30	240	240	137	137	1 056	
SP Pisciculture - Unité de transformation		Associations de producteurs	Plan d'affaire	4	30	120	120	69	69	528	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs
SP Pisciculture - Fabrique de glace		Associations de producteurs	Plan d'affaire	4	30	120	PM	69	PM	PM	Même bénéficiaire autre appui - production piscicole
Sous projets filières - formation		Femmes et jeunes avec expérience initiale	Personne	480	1	480	PM	274	PM	PM	Même bénéficiaires que sous projets filières
<i>8 Sous projets filières Sous total</i>						<b>360</b>		<b>206</b>		<b>1 584</b>	
MER PFNL - équipement		Individuel	Plan d'affaire	130	1	130	130	74	74	572	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER PFNL - équipement		Collectif	Plan d'affaire	750	22	16500	16500	9429	9429	72 600	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs
MER PFNL - Formation		Bénéficiaire d'appui	Personne	16630	1	16630	PM	9503	PM	PM	Même bénéficiaires que MER PFNL Equipement
<i>880 MER PFNL Sous total</i>						<b>16 630</b>		<b>9 503</b>		<b>73 172</b>	
<b>Total Composante 2</b>						<b>36 015</b>		<b>20 580</b>		<b>158 466</b>	
<b>Total PAPFA Extension</b>						<b>69 215</b>		<b>39 551</b>		<b>304 546</b>	

1/ Désigné en bénéficiaire de l'activité en tant que tel dans la colonne 1 et repris dans la colonne 2 pour calculer le nombre de bénéficiaire du projet si pas déjà comptabilisé par ailleurs.

2/ Calculé sur la base du nombre de bénéficiaires direct (colonne K), de 1,75 bénéficiaires directs en moyenne par ménage et de 7,7 personnes par ménage

**Calcul du nombre de personnes touchées sur la base 7,7 personnes par ménage**

Nombre de bénéficiaires directs	moyen de bénéficiaires directs par ménage	Nombre de personnes touchées	Nombre de personnes par ménage	Nombre de ménages
69 215	1.75	304 546	7.7	39 551

Arrondi à

70 000	1.75	308 000	7.7	40 000
--------	------	---------	-----	--------



Investing in rural people

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex: Papfa Extension Annexe Suppl. Ifad Af Db Proposal On Citizen Engagement And Transparency**

Document Date: 26/07/2019

Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## **IFAD - AfDB partnership on Citizen Engagement and Transparency Initiative**

### **Theme:**

Citizen Engagement and Transparency through the promotion of the Civic Engagement Center (La Maison de la Société Civile) in Burkina Faso

A vibrant and engaged civil society will serve as a backbone for a sustainable and inclusive development. Civil Society Organizations (CSOs) can contribute to policy formulation, promote transparency and information dissemination as well as enhance state performance and support public authorities in drafting laws, shaping public investment and delivering social services.

The participation of civil society is fundamental for development. Through structured and well-organized civic mechanisms such as the Maison de la Société Civile, citizens can come together to improve transparency, accountability and effectiveness.

### **Proposal**

This proposal represents a new opportunity for a joint IFAD-AfDB support in Burkina Faso to enhance social and economic prosperity for smallholder farmers in the western region of the country (where most of IFAD investments will take place from 2020 on). The Citizen engagement Center, "a center of excellence and reference" will seek to strengthen CSOs, associations and platforms of the civil society, as major actors of development initiatives alongside the state, the private sector and donor interventions. This apolitical and non-confessional center envisions empowering citizens to make more informed contributions, especially at national, local and grassroots level, across joint development agenda.

The goal of the Maison de la Société Civil is to become a hub and resource center for promoting CSOs added-value to development initiatives in the agricultural sector in Burkina Faso, providing space for an expanded dialogue, communication for development, and effective citizen inclusion and participation that foster transparency and accountability around joint Government, IFAD and AfDB investments.

### **Illustrative objectives will seek to:**

- Support awareness raising and communication for development initiative around IFAD-AfDB funded projects in Burkina Faso;
- Build capacity of civic actors for a sound and informed engagement in the activities funded by IFAD and AfDB to ensure local ownership and sustainability (the focus will be on agriculture and rural development thematics)
- Promote partnership and dialogue among Governments, private sectors and Civil Society in order to enhance transparency and accountability for greater impact in the lives of populations

### **Illustrative activities will foster:**

- **Establishment of a Citizen Engagement** to serve as citizen hub and resource center that offers services for information, communication and education around development agenda (seminars, conferences, trainings, sensitization campaign and outreach events), using new media outlets, ICTs and social media:
  - The Center will provide to the populations the maximum amount of information regarding development initiatives, portfolios of IFAD and AfDB, linkages with government interventions and existing private sector projects, using ICTs and increase transparency around development initiatives
  - It will encourage populations to actively participate and support the ongoing development initiatives.
  - The center also aims at improving citizens' understanding of other existing field opportunities with government, private sectors and other donors for leveraging effort and approaches
  - An institutional arrangement in the model of a steering committee including representatives of key civic constituencies including academics, civil society, youth, women and local election administrators will manage the Center

- **Promotion of dialogue and trust building activities with governments**

- There is a proven demand for civil society development through capacity building and advisory services as proposed by the Maison de la société civile, which is in line with the State political will as to promote an increased citizen participation. This is strongly voiced by the current government through the entity in charge of the CSO sector, the Secretariat Permanent des ONG (SPONG). SPONG in Burkina Faso, stated that in 2017, more than 1,884 NGOs and national associations, around 10,000 local associations and 15,000 villages' pre-cooperative and cooperative groups were legally registered. SPONG also noted that more than one out of every two people in Burkina Faso are members of an association, including agro-pastoralism. The majority of such grassroots cooperatives are informally established and lack access to opportunities to grow and to effectively participate in the expansion of value chains that provide greater socioeconomic channels and benefits.

The Center will engage in a strong partnership and dialogue with key relevant government entities including:

- The Ministry of Territorial Administration and Decentralization, which is the supervising entity for civil society organizations through the Secretariat Permanent des ONG (SPONG).
- The Ministry of Agriculture and Water Resource,
- The National Council of Civil Society Organizations, a council that is an umbrella of a variety of cluster CSO networks.
- Other key relevant State actors will be identified to support and reinforce the dialogue

- **Capacity building of CSO**

- The Maison de la Société Civile will serve as a resource center and provide a first type of facilitation services for registration procedures, providing guidance and advice to the creation of associations, development of funding opportunities, networking, partnerships, training in basic development

standard and approaches, field assessment, monitoring and evaluation skills, experiences and information sharing, and knowledge management.

- The Maison de la Société Civile will strengthen the capacity of CSOs to generate value chains, entrepreneurship and social innovation mechanisms.
- It will serve as an incubation center that will allow the maturation and financing of projects with high socio-economic potential,
- It will promote the capacity of locally-owned and led development by strengthening networks of local development actors and increasing access to local resources
- It will integrate equitable, inclusive and community-based approaches, fostering local solutions and ownership.

## Justification

- An increased programming and working with civil society around the Maison de la Société Civile will address the "Aid Effectiveness agenda" supporting that the sustainability of donor initiatives requires the development of, and ownership by partner country governments, civil society organizations and other development actors. These objectives are similarly reflected in the *Paris Declaration on Aid Effectiveness*, the *Accra Agenda for Action* and the *Busan Partnership for Effective Development Cooperation*.
- Trust between citizens, government officials, elected central and local representatives and development actors is a vital element of a well-governed society. In the absence of trust and dialogue, citizens may become skeptical and dissatisfied with the existing development initiatives aiming to improve their livelihood. Distrust may produce withdrawal from development process, leaving behind fragile and unsustainable interventions that cannot mobilize national and local resources or even shape collective vision for national development.
- Lastly, the unprecedented security issue has unveiled a fragile national reality that could undermine development efforts. There is greater need for inclusion, participation and transparency so that citizens feel part of the construction process of the country. As such, nurturing multisector development and offering opportunities for civil society (including the most marginalized yet critical groups namely youth and women) to exert increased oversight on development providers will contribute reduce vulnerability and limit threat.

## The issue the grant is trying to solve

- In Burkina Faso, there is a gap between development performance and citizen perception of the impact on their lives, due to poor citizen engagement and participation;
- Citizens regularly complain about the lack of communication, consultation and outreach initiative from the Government, private sector and donor sides to inform and engage populations on interventions that seek to improve their livelihood;

- Burkina Faso is known for the dynamism of its civil society that operates regardless of the regime in place, geographical consideration and intercommunal bias. A variety of active organizations covering youth, women, grassroots associations, farmers, small-scale traders and community groups most often do access to opportunity that can maximize their input and channel it to expand economic growth throughout. These groups working to achieve social change need to build and adapt their capacity to the fast evolving development trends expanding around emerging innovative modern approaches, such as ICT,
- The Citizen Center approach is also seeking to promote sustainability by leveraging effort through existing private sector actors, such as agro-business or mining companies, which could use the Center to promote their social responsibility, thus contribute to citizen participation, enhance transparency and ensure accountability. Private sector financing will successively be sought to ensure the sustainability of the initiative.

### How the proposal will leverage better cooperation with the government

- Recent years have shown a vibrant civil society, which has demonstrated potentials for change that can be sustain to transform the untapped tremendous resources into civilian-led socio-economic growth to fill the needs gaps that are beyond government capability. Civil Society Organizations (CSOs) are increasingly acting as the points of intersection between citizens and their government. A more participatory governance for an inclusive development should be illustrative of donors' commitment to ensure a sustainable local development through federating existing local potentials for an effective national and local ownership. This initiative will leverage better cooperation with government through the narrative outlined under "**Promotion of dialogue and trust building activities with governments**".
- Moreover, mobilizing counterpart funds in cofinancing IFAD-funded projects in Burkina Faso remains a challenge. IFAD11 allocation (68 million USD loan) will call for a substantial domestic cofinancing that will need to go beyond taxes and custom duties. As such, securing a small grant amount out of this loan allocation might serve as a leverage to attract additional Government funding thus progressing towards the domestic cofinancing ratio set for the country.

### The type of grant – grant linked to loan or standalone country grant

Grant linked to loan – possibly developed with the PAPFA-extension design and approved through the regular design process along with the project.

Sought amount: 1 million USD (out of the 68 million USD loan allocated through IFAD11 which will be absorbed by the under-design PAPFA-extension).



Investing in rural people

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex: Papfa Extension Annexe Suppl. Compliance Note**

Document Date: 26/07/2019

Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department





## PAPFA-extension – Burkina Faso

### Compliance note – 5 June 2019

Contributions/propositions:	PDT responses:
<i>M&amp;E and Results:</i>	
<p>1. p. 3 para. 10: Rien d'autre sur les deuxième et troisième objectifs du PS-PASP ? Vous plongez en profondeur dans le 1er (nutrition et sécurité alimentaire). J'aimerais en savoir un peu plus sur la compétitivité locale et les politiques/programmes de GRN</p>	<p><b>D'accord.</b> La compétitivité des filières du PAPFA (riz, maraichage, niébé et sésame) sont analysées en appendice 1 du PAPFA, ainsi que dans le EFA. Dans le DCP du PAPFA-extension, seules les filières additionnelles ont été analysées. Une analyse de la compétitivité des nouvelles filières (PFNL, pisciculture, karité, apiculture) est disponible dans l'annexe 12 du DCP.</p> <p>Un résumé des politiques avec une dimension de GRN, est présenté dans la note SECAP, Annexe 5 para. 41-48.</p> <p>Les principaux programmes de GRN sont ceux cofinancés par le FIDA (PNGT I, PICOFA, PIGEPE, PDRD, Neer-Tamba) et la Banque mondiale (PNGT I, II et III), dont les leçons sont présentées dans DCP para. 27.</p>
<p>2. p. 7 para. 27: "En termes de productivité agricole, les bénéficiaires de PICOFA ont signalé un accroissement de 300% des rendements de riz " Je pense que nous pourrions élaborer un peu plus ici.</p> <p>La question à aborder ici est la suivante : quelles sont les données probantes/expériences passées/leçons apprises dans le cadre du BF ou d'autres contextes comparables montrant que la fourniture d'intrants agricoles, d'équipement, de vulgarisation et de services de diffusion technique/innovation (dossier d'interventions pour la première sous-composante du premier volet) aidera efficacement à améliorer la productivité des petits exploitants ? Dire que les riziculteurs ont augmenté leurs rendements de 300% dans le cadre d'un projet n'est peut-être pas suffisant.</p>	<p><b>D'accord.</b> Des informations quantitatives ont été ajoutées dans le DCP au para. 27 (reprises du ESPP<sup>1</sup> de 2018).</p> <p><i>« Les bénéficiaires interviewés dans le cadre de l'évaluation du programme-pays en 2018 ont confirmé l'accroissement de la productivité de leurs cultures suite à l'application des techniques de CES/DRS, comme les cordons pierreux sur les champs de culture et les diguettes en moellons pour l'aménagement des bas-fonds, ce dont il est fait mention dans les rapports d'achèvement de projet. On peut citer quelques exemples: la contribution du PICOFA à l'augmentation du rendement du maïs (400%), du sorgho (200%), du riz (300%), du mil (210%) et du niébé (143%); les aménagements en cordons pierreux, zaï et demi-lunes du PDRD ont permis l'accroissement du rendement céréalier (sorgho blanc), passant de 422 kg/ha à 647 kg/ha. Enfin, la production de niébé est</i></p>

<sup>1</sup>FIDA. Evaluation de la stratégie de programme pays – Burkina Faso. 2018

	<p><i>passée de 1 080 tonnes à 3 381 tonnes, celle de l'oignon de 4 200 tonnes à 8 957 tonnes et celle du sésame de 1 170 tonnes à 1 783 tonnes suite aux interventions du PROFIL. »</i></p> <p>Le projet PICOFA est intervenu dans la zone d'extension du PAPFA-extension, à savoir le Sud-ouest. La technologie proposée comprend la riziculture, basée sur la même technologie que dans le PICOFA et les projets des autres bailleurs, notamment l'aménagement des bas-fonds et l'approvisionnement en semences et intrants de qualité, combiné avec le maraichage autour des puits maraichers, là où l'eau est disponible en saison sèche (environ sur un quart de la superficie). Etant donné le rendement très bas du riz dans les bas-fonds non- aménagés, une augmentation de 300% est réaliste, mais il s'agit seulement d'une récolte de riz par an par manque d'eau en saison sèche. L'expérience est donc valable. Néanmoins, l'analyse financière et économique est restée conservatrice et l'hypothèse d'une augmentation de 260% a été préconisée.</p>
<p>3. p. 7 para. 27: "Les images satellite montrent la contribution substantielle de RNA au reverdissement des zones sahéliennes et à la résilience des communautés rurales aux changements climatiques. " → Intéressant aussi. Pouvons-nous citer des preuves ici ? Il serait utile d'avoir quelque chose sur le CES et le DRS également.</p>	<p>La phrase a été enlevée, parce que la source n'a pas été trouvée.</p> <p>Concernant le CES et DRS, le ESPP mentionne « <i>les aménagements en cordons pierreux, zaï et demi-lunes du PDRD ont permis l'accroissement du rendement céréalière (sorgho blanc), passant de 422 kg/ha à 647 kg/ha. »</i></p> <p>Egalement le rapport d'achèvement du PNGT 3 financé par la Banque mondiale (la première phase était cofinancée par le FIDA) résume l'impact financier des cordons pierreux et puits fumiers :</p> <p><i>« the use of compost pits resulted in yield increases between 50 and 70% for millet, maize and cowpea. Based on a 50% increase in yields, the financial analysis of a compost pit that allows fertilizing one hectare shows an internal rate of return (IRR) of 14.6%, a benefit/cost (B/C) ratio of 4.25, and a present value (NPV) of 318,582 FCFA/unit. The impact of stone bunds on crop yields would be comparable as those of compost pits according to the SILEM and CBRD2 studies. The financial results of an investment in stone bunds are as follows: a B/C ratio of 3.16, an IRR of 66% and NPV of 379,414 FCFA/ha.»</i></p>
<p>4. p. 7 para. 28: "Les principales réalisations comprennent:" → Bien qu'il</p>	<p><b>D'accord.</b> Les leçons des échecs documentées dans le ESPP ont été</p>

<p>soit important de montrer les résultats, je pense que l'accent devrait être mis sur l'apprentissage, et il arrive même parfois que l'on apprenne davantage des échecs. Je n'en vois pas beaucoup dans cette section.</p> <p>Dans cet esprit, il est également important d'être conscient et de reconnaître les domaines ou les aspects pour lesquels nous n'avons pas encore suffisamment appris, ce qui serait le point central de notre effort de GC par la suite.</p>	<p>intégrés (DCP, para. 28), notamment :</p> <p><i>Les défis et faiblesses étaient : a) l'idée de faire admettre aux acteurs du monde rural qu'ils peuvent payer des prestataires tels que les CREERs pour leur rendre des services n'a pas Fonctionné autant qu'escompté; b) l'accès au financement des IMF reste difficile, entre autre à cause de manque de garantie, des conditions d'emprunt, des taux d'intérêt élevés et des délais contraignants de remboursement ainsi que la non-proximité de structures de financement.</i></p>
<p>5. p. 8 para. 28: "... développement de MER et de fourniture de services de développement des entreprises:" → Comment savoir si cela fonctionnera en BF?</p>	<p>L'approche adoptée a été développée au Burkina Faso par les projets FIDA (PAMER et PASPRU, en partenariat avec la Maison de l'entrepreneur du Burkina Faso (MEBF) depuis 2003. Le concept a été validé à plusieurs occasions et les rapports sont disponibles. La Maison de l'Entrepreneur du Burkina Faso (MEBF) sera le maître d'œuvre du volet. Elle est un partenaire stratégique du FIDA dans ce domaine et une référence dans le pays.</p> <p>L'Evaluation de la Stratégie et du Programme de Pays (ESPP) du FIDA de 2018 a fait une analyse critique des approches, mais confirme la pertinence de l'approche (ESPP, pages 30-32).</p>
<p>6. p. 8 para. 28: " iii) le développement du concept et la promotion des Centres de ressources en entrepreneuriat rural (CREERs )" → Comment pouvons-nous savoir si cela fonctionnera dans le cadre du BF?</p>	<p><b>D'accord.</b> Le concept a été développé au Burkina Faso par la Maison de l'entreprise en collaboration avec les projets FIDA depuis 2003. Le concept a été validé à plusieurs occasions et les rapports sont disponibles, notamment l'ESPP, pages 30-32.</p>
<p>7. p. 8 para. 28: "L'un des enseignements importants tirés des investissements dans les MER est que l'accès aux services non financiers avant celui aux services financiers représente une condition préalable au succès. Les services non financiers, en particulier les services de développement des entreprises et la formation dans divers domaines techniques, devraient constituer la base d'un tissu institutionnel rural décentralisé et être abordés dans une approche holistique systémique." → C'est très bien, et cela pourrait en fait être un argument très convaincant pour soutenir les services de développement des entreprises et les CREER, mais existe-t-il des preuves formelles sur lesquelles fonder cette déclaration ?</p>	<p><b>D'accord.</b> Le FIDA travaille sur le développement de la microentreprise au Burkina Faso depuis 2003. Le concept proposé dans le cadre du PAPFA-extension est basé sur cette longue expérience. Malgré l'absence de preuve formelle, cet enseignement demeure pertinente sur le plan technique et doit être prise en compte au niveau des services non financiers indispensables au succès de l'accès aux services financiers et de leur utilisation par les populations rurales pauvres</p>
<p>8. p. 9 para. 33: "ii) le nombre de personnes dont l'accès au marché s'est amélioré; iii) le nombre de personnes dont la résilience s'est renforcée" → Je ne les vois pas dans le cadre logique</p>	<p><b>D'accord.</b> Les deux indicateurs ont été ajoutés dans le cadre logique présenté dans le DCP, Annexe 1</p>

9. p. 9 para. 33: "iv) le pourcentage de ménages ayant une période de soudure de 2 mois maximum" → Je mettrais ça au niveau de l'O.D.	<b>D'accord.</b> Pris en compte dans le cadre logique révisé. DCP, Annexe 1
10. p. 25 para. 113: replace AVENTI with AVANTI + "... suivi-évaluation de l'impact ..." → Je dirais une gestion axée sur les résultats qui va au-delà du suivi et de l'évaluation, parce qu'elle tient compte de la planification, de la budgétisation, des statistiques et des arrangements institutionnels pour avoir des processus décisionnels fondés sur des évidences.	<b>D'accord.</b> Corrigé dans le texte du DCP, para. 113
11. p. 25 para. 113: ajouter la phrase suivante : "En outre, le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation sera assuré au niveau des projets par le biais du PRiME (Programme de suivi et d'évaluation en milieu rural) menant à une certification de suivi et d'évaluation.	<b>D'accord.</b> Ajouté dans le texte du DCP. para. 114
<p>12. p. 25 para. 115: "... chaîne de valeur entre le suivi-évaluation, la gestion des savoirs ..." → Il est normal que la GC soit souvent interprété comme un outil de production de connaissances à partir du projet et de partage/diffusion avec d'autres, surtout à l'achèvement.</p> <p>Cependant, c'est une vision limitée de la GC. Au lieu de cela, la GC devrait mettre l'accent sur la (re)mise en forme des connaissances déjà existantes dans le cadre du projet (provenant du S&amp;E) ou d'autres projets/organisations pour apprendre pendant la mise en œuvre, résoudre de manière proactive les problèmes et maintenir les résultats sur les rails.</p> <p>Dans ces lignes, le lien avec le S&amp;E est naturel, car les flux de connaissances devraient être intégrés dans les processus décisionnels. L'agent de S&amp;E – gestion des connaissances est plus qu'un collecteur de données ou un analyste, il est un courtier de performance basée sur l'apprentissage.</p> <p>Je pense que le rapport gagnerait à indiquer clairement que les flux de connaissances seront incorporés dans le projet au cours de la mise en œuvre, en liaison étroite avec le système de S&amp;E et les processus décisionnels. Sachez qu'il s'agit d'un défi à relever plus tard, car les responsables du S&amp;E ou de la GC n'ont pas l'habitude de penser en ces termes.</p>	<p><b>D'accord.</b> Corrigé dans le texte du DCP, para. 115</p> <p><i>« Il s'agira pour le système de suivi-évaluation/gestion des connaissances de produire, mais aussi de collecter des expériences provenant d'autres projets et organisations, à travers une stratégie de gestion des connaissances performante, et d'assurer une valorisation de ces connaissances pour favoriser l'apprentissage (dans les domaines techniques, organisationnel, etc.) de tous les acteurs du projet au cours de sa mise en œuvre et au-delà (capitalisation). Le système mis en place, incluant les tableaux de bords du projet, devra contribuer à résoudre de manière proactive les problèmes et à garantir l'atteinte des résultats, en alimentant notamment les processus décisionnels. »</i></p>
13. p. 28: le cadre logique voir fichier séparé avec commentaires et modifications (pièce jointe 01)	<b>D'accord.</b> Modifications réalisées dans le cadre logique selon les commentaires et propositions. DCP, Annexe 1
<i>UGP PAPFA:</i>	
14. PIM p. 46 para. 37: En contradiction avec le paragraphe ci-dessous	<b>Clarification.</b>

<p>qui suggère une connexion entre OPB et fournisseur pour l'acquisition des intrants.</p>	<p>Para. 38 mentionne des intrants spécifiques qui ne sont pas nécessairement localement disponible ou des semences améliorées. Para. 37 mentionne des intrants qui sont localement disponibles comme des engrais chimiques.</p>
<p>15. <u>PIM</u> p. 52 para. 43: "... animateurs qui vont mener les formations/sensibilisations au niveau des ménages (à raison de 2 formateurs par province pour les 11 provinces des 3 régions d'intervention du Projet), ..." → Tenir compte du sud-ouest et de ses provinces d'intervention</p>	<p><b>D'accord.</b> PIM, p.58, para. 43 La correction a été faite.</p>
<p>16. <u>PIM</u> p. 63-64 para. 88: Ajouter les sections en gras: "En ce qui concerne les autres infrastructures, de moindre envergure tels les périmètres de petite taille, les magasins de stockage, etc., les prestations seront gérées directement par l'UCP en collaboration avec les services techniques régionaux et d'autres prestataires telles les ONG et Associations spécialisées etc. A ce titre, un protocole de collaboration sera signé entre l'UCP et les services techniques pour l'identification accélérée des sites sur la base des répertoires actualisés disponibles et tenant compte des critères sociaux fonciers, techniques etc. A l'issue de l'identification des sites, un avis de manifestation d'intérêt sera lancé en vue de sélectionner les ONG <b>et Associations</b> pour les travaux d'aménagement hydro-agricole de taille moyenne (moins de 20 ha pour les bas-fonds et moins de 5ha pour les périmètres maraichers). <b>Un protocole tripartite sera annuellement (sur la base des résultats de l'évaluation d'un contrat de performance) signé entre le PAPFA, l'OPB bénéficiaires de l'aménagement et l'ONG/Association dans le cadre de la contractualisation pour ces types d'aménagement. Le suivi contrôle de ces travaux se fera par les services techniques déconcentrés de l'agriculture sur la base de protocoles signés à cet effet.</b>"</p>	<p><b>D'accord.</b> PIM, p.69, para. 88 La correction a été faite.</p>
<p>17. <u>PIM</u> p. 65 à la suite du para. 95: Ajouter le paragraphe suivant: "96. Par ailleurs, dans le but de minimiser les risques liés aux conflits fonciers et à l'insécurité des sites abritant les investissements, le PAPFA accompagnera la mise en place et le fonctionnement des Services fonciers ruraux (SFR) dans un certain nombre de communes bénéficiaires de ces investissements et qui ne disposent pas de ces structures conformément à la loi 034 relative au foncier rural. Le fonctionnement de ces SFR devra permettre au PAPFA d'accompagner les OPB dans l'obtention des Attestations de Possessions Foncières Rurales (APFR) des sites aménagés et des magasins de stockages et autres réalisations."</p>	<p><b>D'accord.</b> PIM, p.71, para. 96 La correction a été faite. Une ligne budgétaire additionnelle (environ 200 000 USD) a été rajoutée pour l'appui aux SFR</p>
<p>18. Fichier Excel PAVPL PAPFA-extension ProjectCosts1 :</p>	<p><b>D'accord.</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L. Développement de l'offre de service de développement d'entreprise : Insérer un volet commission sur les dossiers financés et les prestations délivrées au profit des CRÉER conformément au manuel de mise en œuvre PAVPL PAPFA Extension page 21</li> </ul>	
<p>19. <u>PAPFA-extension Annexe 3 Project Costs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DT_1_1) A. SPAM : De façon globale, les coûts des SPAM sont faibles. Nous proposons donc: Riz=340 000, Sésame=345 000, Niébé= 400 000, Maraichage (oignon)= 1 122 000.</li> <li>▪ DT_1_2) D. Jardins maraîchers économes en eau : Pour des sites inférieurs à 3Ha, le coût à l'hectare est d'au moins 10 000 000 FCFA.</li> <li>▪ DT_2_1) B. Investissements structurant de filière : Il n'y a pas de contrôle à pied d'œuvre pour des éventuels cas de SPDF de réalisation d'infrastructures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le calcul détaillé des SPAM est présenté dans le PIM. Les couts unitaires ont été vérifiés et les ajustements faits là où nécessaire.</li> <li>• Le coût unitaire des jardins maraîchers dépend de la technologie utilisée. Le projet se base sur les coûts unitaires du projet Neer-Tamba qui est en cours.</li> <li>• Le COSTAB comprend un forfait, pour les études préparatoires, les investissements et le contrôle des travaux. Ce forfait est une enveloppe qui devra comprendre tous les coûts nécessaires, qui dépendront de l'activité.</li> </ul>
<b>DGCOOP</b>	
<p>20. p. 7 para. 25: "Le Secrétariat permanent des ONG (SPONG), sous tutelle du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD), a été mis en place en 2017" → Le SPONG sert d'interface entre les ONG et le Gouvernement et relève de la société civile; de ce fait il n'est pas sous tutelle étatique. Il existe depuis 1974.</p>	<p><b>D'accord.</b> Paragraphe modifié en conséquence afin d'éliminer la référence erronée au SPONG.</p>
<p>21. p. 7 para. 25: "qu'un million d'USD du prêt FIDA soit converti en don pour renforcer la participation des citoyens" → Au regard des clarifications apportées sur nos points de préoccupations, nous n'avons pas d'objection sur l'initiative engagement citoyen en faveur des acteurs de la société civile</p>	<p><u>Clarification apportée par l'équipe pays à la DGCOOP:</u> Ci-dessous les acteurs de la société civile qui seraient concernées par l'initiative "engagement citoyen":</p> <p>Au premier plan, nous suggérons les Membres du Comité Société Civile qui suivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faitière SPONG (en priorisant celles qui interviennent dans l'agriculture et le développement rural)</li> <li>- Direction Régionale de l'Agriculture (Faitières Agricoles membres)</li> <li>- CNOSC (Conseil Régional CROSC – Bobo Dioulasso)</li> </ul> <p>En second lieu, il s'agira des organisations thématiques spécifiques d'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confédération des Paysans du Faso</li> <li>- Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique – section Burkina Faso (ROPPA – BF)</li> <li>- Alliance Technique d'Assistance au Développement (ATAD)</li> <li>- Agri Business TV</li> </ul>

DGESS	
22. p. xi section 'Risques': Intégrer les questions liées au risque sécuritaire	<b>D'accord.</b> Le risque sécuritaire a été intégré dans la section Risque de la p. xi au para. 16 ainsi que dans le tableau des risques. <b>DCP. par. 87</b>
23. p. 1 para. 1: Selon sa pertinence, le premier paragraphe n'apporte pas une valeur ajoutée. La proposition est de le supprimer.	<b>Pas d'accord.</b> La section sur le "contexte politique et économique" du pays est un paragraphe obligatoire et prévu dans le canevas du document de conception de projet du FIDA.
24. p. 1 para. 2: Il est intéressant de compléter le paragraphe par cette phrase : Cependant de multiples efforts sont en cours dans l'objectif de restaurer la sécurité dans ces zones.	<b>D'accord.</b> La phrase a été intégrée. DCP. par. 2 « <i>Cependant de multiples efforts sont en cours dans l'objectif de restaurer la sécurité dans ces zones.</i> »
25. p. 14 para. 60: Prendre en compte la Politique Sectorielle « Production agro-sylvo pastorale » PS-PASP au titre des référentiels de développement	<b>D'accord.</b> DCP. p. 15 para. 61. La correction a été faite.
26. p. 19 section 'III. Risques': Prendre en compte l'aspect sécuritaire	<b>D'accord.</b> Le risque sécuritaire a été intégré dans le tableau des risques. DCP. p. 22 para. 87
27. p. 22 para. 94: Le PNDES a consacré à la définition de 14 secteurs de planification dont chaque secteur s'est doté de politique sectorielle. Revoir donc la dernière phrase.	<b>D'accord.</b> DCP. p. 23 para. 94. La phrase a été reprise.
28. p. 22 para. 95: Reformulation du paragraphe : Le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (MAAH) sera le ministère de tutelle technique du PAPFA-extension Le projet sera rattaché au programme budgétaire « 077 Economie agricole ». La coordination du PAPFA-extension sera assurée par l'Unité de coordination nationale du PAPFA par délégation du Responsable du programme budgétaire « 077 Economie agricole » qui est le coordonnateur de facto selon le décret N°2018-0092 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso.	<b>D'accord.</b> DCP. p. 22 para. 95. La phrase a été reprise
29. p. 28 Annexe 1: cadre logique: Par rapport à l'indicateur : Pourcentage de ménages ayant une période de soudure de 2 mois au maximum : Veux t'on définir « inférieur à 70% » ? Si c'est le cas, plutôt traduire < 70%. Revoir la valeur de l'indicateur. On ne saisit pas ce que traduit un pourcentage négatif.	<b>D'accord.</b> Indicateur remplacé par <70%.
30. p. 78 Annexe 12: Reformulation du titre A) : Les filières des Produits Forestiers Non Ligneux : karité, miel, moringa, baobab, balanites et jujubier	<b>D'accord.</b> Titre A de l'annexe 12 a été ajusté.



<p>31. <b>Costab:</b> Au regard de l'option qui est retenue pour l'arrangement institutionnel du projet (coordination par l'UCP PAPFA), il n'est plus opportun de budgétiser la rémunération du personnel de l'UCP</p>	<p>L'arrangement institutionnel prévoit le financement des cadres additionnels de l'UGP pour couvrir les filières additionnelles ainsi que le fonctionnement des cadres financés par le budget du PAPFA pendant les deux années séparant l'achèvement du PAPFA et celui du PAPFA-extension.</p>
<p><i>ECG</i></p>	
<p>32. p. x para. 7: Ajouter à la fin du paragraphe "Un accent particulier sera mis sur les jeunes, avec des modalités spécifiques d'appui l'accès aux paquets technologiques et le lancement de micro-entreprises rurales."</p>	<p><b>D'accord</b>, phrase ajoutée dans le texte du DCP, p. 2 para. 7.</p>
<p>33. p. 3 para. 10: Ajouter à la fin du paragraphe " La Contribution nationale déterminée (CDN) du Burkina Faso à l'accord de Paris est également liée au PNSR II, en proposant des actions concernant l'agriculture et la foresterie alignées avec le PNSR II et contribuant à une meilleure adaptation du secteur au changement climatique tout en séquestrant du carbone. L'axe 5 du PNSR met par ailleurs en avant la formation professionnelle des jeunes ruraux, qui est un point essentiel pour répondre au défi de l'employabilité de la jeunesse rurale."</p>	<p><b>D'accord</b>, phrase ajoutée dans le texte du DCP, para. 10.</p>
<p>34. p. 6 para. 20: Ajouter à la fin du paragraphe " Il proposera également des activités en lien avec la Contribution Nationale Déterminée (CDN) à l'accord de Paris sur le climat."</p>	<p><b>D'accord</b>, phrase ajoutée dans le texte du DCP, p. 6 para. 20.</p>
<p>35. p. 6 para. 24: Insérer dans le paragraphe la section en gras "... d'irrigation solaire économe en eau la construction de bassins pour augmenter la capacité de stockage. <b>Les interventions sur les magasins de stockage (oignons) et les pistes tiendront également compte de solutions compatibles avec les événements climatiques violents.</b> Ainsi, sur la base d'une estimation provisoire, environ 25% des investissements prévus par le PAPFA-extension sont focalisés sur le climat."</p>	<p><b>D'accord</b>, phrase ajoutée dans le texte du DCP, p. 6 para. 24.</p>
<p>36. p. 7 para. 25: Ajouter à la fin du paragraphe "Le projet favorisera la participation des groupements de jeunes aux travaux de la Maison de la société civile. Ces groupements pourront être ceux concernés par d'autres composantes du projet."</p>	<p><b>D'accord</b>, phrase ajoutée dans le texte du DCP, p. 7 para. 25.</p>
<p>37. p. 11 para. 43: Ajouter les sections en gras "... et d'associer la culture de ces plantes, et d'autres espèces à valeur médicale, aromatique ou cosmétique dans les jardins maraichers et autour des aménagements. <b>Ces plants pourront s'intégrer dans le paysage via la mise en place de cordons pierreux végétalisés, de haies vives, de brises vent et de plantes d'ombrage. Le but est de créer des systèmes maraichers plus résilients au changement climatique, en les protégeant des vents violents et des</b></p>	<p><b>D'accord</b>, ajoutés dans le texte du DCP, p. 11 para. 44.</p>

<p><b>vagues de chaleur durant la saison sèche. La hausse des températures liée au changement climatique est en effet la menace principale pour les activités de maraîchage dans les pays sahéliens. Par ailleurs, la création de tels systèmes agro-forestiers permettra de séquestrer du carbone.</b> Le Projet pourra fournir des plants ou mettra en place des pépinières et de l'appui conseil. Des conventions seront passées avec les structures techniques en mesure de délivrer les appuis techniques et le conseil pour les différentes filières ciblées."</p>	
<p>38. p. 11 para. 46: Ajouter la section en gras "(i) d'aménagement et de réhabilitation de bas-fonds rizicoles (2000 ha) <b>avec des solutions de stockage d'eau et de drainage tenant compte des tendances climatiques</b>, couplés à des petits périmètres maraîchers irrigués de contre-saison (500 ha); ); (ii) des jardins maraîchers avec des technologies d'irrigation économes en eau en faveur des femmes et des jeunes dans un contexte de changement climatique (400 ha), <b>intégrant des plants agroforestiers (comme le baobab et le moringa)</b>; (iii) des infrastructures de stockage et de battage et séchage pour le riz; (iv) des pistes de desserte agricole et d'ouvrages de franchissement pour le désenclavement des sites aménagés et des marchés de proximité (200 km à réhabiliter, <b>en tenant compte des événements climatiques violents au niveau des segments pertinents</b>) avec 200 ml d'ouvrages de franchissement hors-pistes (petits ponts, dalots, radiers). "</p>	<p><b>D'accord</b>, ajoutés dans le texte du DCP, p. 12 para. 47.</p>
<p>39. p. 13 para. 52: Ajouter la section en gras "(y compris les organisations paysannes <b>et les organisations de jeunes</b>)"</p>	<p><b>D'accord</b>, ajoutés dans le texte du DCP, p. 13 para. 53.</p>
<p>40. p. 13-14 para. 55: Ajouter les sections en gras "La professionnalisation de MER inclura les appuis suivants : i) la formation en conduite d'entreprise, utilisation des outils de gestion et comptabilité, ii) l'organisation du travail sur la base du plan d'affaires, iii) la gestion technique des équipements, iv) le suivi sanitaire et la qualité, v) la maîtrise des circuits et la saisonnalité des approvisionnements, vi) la gestion des stocks, vii) la constitution et la gestion des fonds de roulement, <b>viii) la production d'aliments favorables à la lutte contre la malnutrition, notamment via la valorisation des PNFL mais aussi l'introduction d'ingrédients riches en protéines, comme le niébé.</b> Les CREERs et les MER continueront à bénéficier de l'appui méthodologique et technique de la Maison de l'entrepreneur du Burkina Faso (MEBF) et de la Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat rural (DGPER) qui elles aussi, bénéficieront sous forme de convention, de l'accompagnement du Projet. <b>Pour les aspects liés à la nutrition, des liens pourront être créés avec le projet Nutrifaso</b></p>	<p><b>D'accord</b>, sections ajoutées dans le texte du DCP, p. 13-14 para. 56.</p>

<p><b>appuyé par le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET).</b> Les CREERs apporteront une offre de prestations aux MER en trois points : (i) le montage de plans d'affaires et l'accès au financement, (ii) les formations techniques et en gestion ; et (iii) le coaching à la carte et les informations sur les marchés et technologies y compris la digitalisation des chaînes de valeur sélectionnées pour les MERs. <b>Les formations sur les TIC viseront en particulier les jeunes."</b></p>								
<p>41. p. 15 para. 60: Ajouter la section en gras " le PAPFA-extension contribuera à l'atteinte des objectifs de la PNSAN <b>et de la NDC.</b>"</p>	<p><b>D'accord</b>, section ajoutée dans le texte du DCP, p. 15 para. 61.</p>							
<p>42. p. 15 para. 62: Ajouter la section en gras " le Plan d'action genre, le Plan d'action jeunesse <b>et la stratégie environnement et changement climatique."</b></p>	<p><b>D'accord</b>, section ajoutée dans le texte du DCP, p. 15 para. 63.</p>							
<p>43. p. 16 para. 66: Ajouter la section en gras " le Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA), <b>avec la Contribution Nationale Déterminée à l'accord de Paris (CDN)</b> et les études "</p>	<p><b>D'accord</b>, ajoutés dans le texte du DCP, p. 16 para. 67.</p>							
<p>44. p. 26 para. 117: Ajouter le mot en gras "... en particulier la diversification vers des filières <b>non</b> céréalières, ..."</p>	<p><b>D'accord</b>, ajoutés dans le texte du DCP, p. 26 para. 118.</p>							
<p>45. p. 29 Annexe 1- Cadre logique: Ajouter l'indicateur suivant pour le Produit 1.2: Des infrastructures durables améliorent la productivité au niveau des filières agricoles ciblées:</p> <table border="1" data-bbox="197 845 1115 1241"> <tr> <td data-bbox="197 845 421 1241">Nombre d'hectares aménagés avec des solutions pour s'adapter aux événements climatiques violents (inondations, sécheresse, vagues de chaleur)</td> <td data-bbox="421 845 492 1241">0</td> <td data-bbox="492 845 595 1241">1920</td> <td data-bbox="595 845 685 1241">2400</td> <td data-bbox="685 845 788 1241">SSE</td> <td data-bbox="788 845 954 1241">Semestrielle</td> <td data-bbox="954 845 1115 1241">UCP, Prestataires</td> </tr> </table>	Nombre d'hectares aménagés avec des solutions pour s'adapter aux événements climatiques violents (inondations, sécheresse, vagues de chaleur)	0	1920	2400	SSE	Semestrielle	UCP, Prestataires	<p><b>Clarification</b> Ce nouvel indicateur n'est-il pas redondant avec l'indicateur : « Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat (3.1.4) » inscrit au niveau du produit 1.1 du cadre logique détaillé (PIM). il est proposé de faire remonter ce dernier au niveau de l'Effet 1 pour qu'il couvre également le Produit 1.2.</p>
Nombre d'hectares aménagés avec des solutions pour s'adapter aux événements climatiques violents (inondations, sécheresse, vagues de chaleur)	0	1920	2400	SSE	Semestrielle	UCP, Prestataires		
<p>46. p. 30 Annexe 1- Cadre logique: Ajouter l'indicateur suivant pour Produit 2.2: Les MER ont accès à des services de développement des entreprises adaptés à leurs besoins:</p>	<p><b>D'accord.</b>, pris en compte dans le cadre logique (PIM et DCP)</p>							

Nombre de MER produisant des aliments contribuant à la lutte contre la malnutrition	0	160	210	SSE, CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	
<b>Equipe pays</b>							
<p>47. <u>Remarque générale:</u> Des thématiques stratégiques doivent être <i>prises en compte et budgétisées</i> dans le cadre de ce DCP telles que:</p> <p>1) des activités sensibles à la nutrition sur la base des recommandations du rapport de CIAT;</p> <p>2) les appuis au Services Fonciers Ruraux et la facilitation à l'obtention des titres fonciers (voir ajouts de l'UGP du PAPFA dans le PIM);</p> <p>3) des activités sensibles aux jeunes (voir ajout de la part de ECG à budgétiser) comme les subventions ajustés , etc.</p> <p>4) mentionner les éléments relatifs à la finance rurale tels que discutés avec l'expert en microfinance rurale ayant participé à la mission de formulation (notamment la mise en relation des MER avec les IMF via les CREERs)</p>				<p><b>D'accord.</b> Lors de la conception du PAPFA-extension, les recommandations ont été prises en compte ou sont prévues et budgétisés</p> <p>1) Concernant la nutrition : i) la réalisation d'un diagnostic approfondi du contexte et du genre; ii) la coordination de l'action avec les autres parties prenantes et de s'appuyer sur les expériences antérieures; iii) l'amélioration de l'intégration des composantes; iv) la considération des indicateurs et des objectifs finaux appropriés; v) le renforcement des capacités du personnel de projet; et vi) l'engagement dans une approche de chaîne de valeur nutritive, notamment la production de légumes, du niébé, des produits piscicoles.</p> <p>2) Le Costab prévoit un budget générique pour des études thématiques et du dialogue politique sur le foncier rural.</p> <p>3) des appuis dédiés ont été prévus et budgétisés (focus sur l'entrepreneuriat jeune, formation sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc.) notamment sur la base des leçons apprises des expériences passées de la BAD et de la Banque Mondiale.</p> <p>4) Du fait des critères de ciblage, les jeunes bénéficient d'un accès garanti, dans une proportion d'au moins 30%, aux infrastructures réalisées par le projet, aux SPAM et aux services et mesures d'accompagnement. Dans la mesure où le projet s'adresse aux populations rurales pauvres, les appuis sont fortement subventionnés et il paraît difficile de réduire encore les contreparties demandées. La stratégie de ciblage du projet pourra davantage préciser les mesures spécifiques en faveur des jeunes sans perdre de vue l'objectif que 50% des bénéficiaires du projet</p>			

	<p>soit des femmes, jeunes et adultes.</p> <p>5) les détails discutés avec l'expert en micro-finance sont pris en compte notamment dans le DCP, para. 28, 68, la note en bas de page numéro 21, la théorie de changement (annexe 2).</p>
<p>48. <u>Co-financement Léraba:</u> Tenir compte de la version révisée du COSTAB du 17/04 (en pièce jointe) et refléter dans le DCP une brève description des activités à élaborer dans le PIM (également sur la base des inputs de la BAD) → voir pièce jointe 06 et 07</p>	<p><b>D'accord.</b> Un manuel séparé a été élaboré. Une description est intégrée. DCP, p. 13 para. 54.</p>
<p>49. p. 10 para. 10-11: Par soucis de cohérence, il est important de mentionner en sus des deux nouvelles filières considérées, les 4 filières déjà appuyées par le PAPFA et qui seront développée (i) dans le Sud-ouest pendant toute la durée du projet et (ii) dans les 4 régions ciblées pendant les 2 années séparant l'achèvement du PAPFA et celui du PAPFA-extension.</p>	<p><b>D'accord.</b> DCP p. 9 para. 34.</p>
<p>50. p. xi para. 16: Etant donné que le financement sur les aménagements de la BAD et du Gouvernement au Léraba ne devrait pas avoir d'influence sur la catégorisation du projet FIDA (qui se focalise uniquement sur la mise en valeur de ceux-ci) et que la catégorisation de la BAD est A, je suggère de rétablir la catégorie à B et mettre en cohérence avec la note SECAP</p>	<p><b>D'accord.</b> La cohérence est assurée avec la note SECAP.</p>
<p>51. p. 4 para. 18: Ajouter la justification de l'investissement sur la filière maraichages dans la région du Sud-Ouest</p>	<p><b>D'accord.</b> Ajouté au DCP p. 5 para. 18 e).</p>
<p>52. p. 5 para. 19: Compléter la liste des activités qui ont été ajoutées par rapport au PAPFA (création de nouvelles CREER au Sud-Ouest, la mise en réseau des CREERs existants, les activités encore à ajouter dans le DCP telles que celles sensibles à la nutrition, la gestion foncière, la facilitation de mise en réseau avec des IMF, )</p>	<p><b>D'accord.</b> Les activités ont été ajoutées</p>
<p>53. p. 8-9 para. 29: Dans le paragraphe, comment peut-on justifier que les mesures suivantes aient été prises en compte durant la conception: a) réaliser un diagnostic approfondi du contexte et du genre avant la conception du projet; b) renforcer les capacités du personnel de projet; c) s'engager dans une approche de chaîne de valeur nutritive. Il n'y a aucun élément qui permettrait de soutenir ces affirmations. Il est important de prévoir et budgétiser des activités sensibles à la nutrition dans le cadre de ce DCP</p>	<p><b>Clarification.</b> Le paragraphe a été reformulé en ne listant que les recommandations qui ont bel et bien été considérées pendant la formulation. Les autres actions relatives à la nutrition ont été budgétisé pour être exécutée durant la mise en œuvre du projet.</p>
<p>54. p. 10 para. 37: Sur la base des engagements forts prévus dans le COSOP du Burkina Faso, la considération de la problématique foncière ne peut pas être reportée à la revue à mi-parcours et doit d'ores et déjà faire</p>	<p><b>Clarification</b> Une estimation budgétaire pour la mise en place des SFR dans les (une partie ou la totalité des) communes d'intervention du PAPFA et PAPFA-</p>

l'objet de propositions claires et budgétisées dans le contexte de ce DCP (voir proposition UGP PAPFA sur les SFR et l'obtention de titres fonciers)	extension a été préparée. L'inclusion de ces activités et de ce budget sera prise en compte dans la prochaine version révisée du DCP après discussion avec le Gouvernement.
55. p. 11 para. De 42 à 50: Par soucis de cohérence, il est important de mentionner en sus des deux nouvelles filières considérées, les 4 filières déjà appuyées par le PAPFA et qui seront accompagnées (i) dans le Sud-ouest pendant toute la durée du projet et (ii) dans les 4 régions ciblées pendant les 2 années séparant l'achèvement du PAPFA et celui du PAPFA-extension	<b>D'accord.</b> DCP par 34 et 42.
56. p. 13 para. 52: Remplacer la mention d'un plan d'action en année 1 et lister les activités déjà identifiées dans la note conceptuelle partagée en début de mission (pièce jointe 08)	<b>D'accord.</b> La mention d'un plan d'action a été enlevée.
57. p. 13 para. 53: Afin de se conformer aux recommandations de QAG, prière de déplacer le contenu de la sous-composante B3 dans la sous-composante A2 (à refléter également au niveau du PIM). Il sera cependant utile de conserver un tableau dédié au niveau du COSTAB.	<b>D'accord.</b> La correction a été faite.
58. p. 16 para. 65: reformuler ce paragraphe en tenant compte des activités qui seront prévues et budgétisées sur la sécurisation foncière en complémentarité avec les projets financés par l'AFD (PSAE) et la Banque mondiale (PReCA)	Une ligne budgétaire additionnelle (environ 200 000 USD) a été rajoutée pour l'appui aux SFR et au dialogue politique sur le foncier rural (DCP p. 10 para. 37).
59. p. 23 para. 88 c): retirer le paragraphe mentionnant l'appui au PAHD	<b>D'accord.</b> Le paragraphe a été retiré.
60. p. 23 para. 90: A revoir à la lumière du commentaire précédent sur la catégorisation faite par la BAD sur ses propres aménagements et l'implication du FIDA uniquement sur la mise en valeur → catégorie B à mettre en cohérence avec la note SECAP	<b>D'accord.</b> La cohérence avec la note SECAP est assurée.
61. p. 23 para. 118: faire figurer dans le narratif le montant des activités de prédémarrage (461 000 euros).	<b>D'accord.</b> Montant ajouté dans tout le document.
62. <b>PIM:</b> Compléter les sections relatives à: 1) la passation des marchés (p. 103) ainsi que l'appendice 1 sur les Directives en matières de passation des marchés sur la base des pièces jointes 09 et 10 (section passation des marchés du DCP du PAPFA et manuel administratif, financier et comptable révisé du Neer-Tamba pour les seuils) 2) Appendice 2. Termes de référence pour l'audit et Appendice 3. Evaluation du risque fiduciaire au stade de la conception	<b>D'accord.</b> L'équipe fiduciaire complètera les sections.
63. <b>COSTAB:</b> a) DT_3_1 - II. A. 2): Le personnel programme FIDA sera financé à moitié par le Neer-Tamba et le PAPFA/PAPFA-extension. Il est donc suffisant de prévoir	<b>D'accord.</b> Les ajustements sont faits dans le COSTAB. a) Ajustements faits pour le coût du personnel b) Les coûts de prédémarrage sont pris en compte dans la

<p>12 personne/mois à partir de l'achèvement du Neer-Tamba (à partir de 2022) et 12 mois à partir de l'achèvement du PAPFA → 6 personnes/mois pour 2020 et 2021</p> <p>b) rassembler sous une même rubrique toutes les activités de prédémarrage et d'assistance technique (pour préfinancement par le mécanisme FIPS) + décrire dans le DCP le mécanisme et la possibilité pour le Gouvernement au travers d'un pré-accord de financement, d'accéder aux fonds alloués avant même l'approbation du projet par le Conseil d'Administration du FIDA, afin de recruter l'assistance technique et mener les activités de prédémarrage.</p> <p>c) faire figurer le financement de la BAD dans les sources de cofinancement et revoir en conséquence le coût total du projet</p>	<p>composante 3 et le mécanisme de préfinancement FIPS est décrit dans l'annexe 11.</p> <p>c) Le financement de la BAD est intégré dans le COSTAB comme cofinancement parallèle.</p>
<p>64. Il faudra que le projet cible les personnes handicapées et qu'un indicateur à cet effet soit prévu dans le cadre logique</p>	<p><b>D'accord.</b> Référence aux personne en situation de handicap insérée dans la section "ciblage" du DCP p. 10 para. 41.</p> <p>Plutôt qu'un indicateur spécifique dans le cadre logique, il est proposé que l'on prévoie la désagrégation de certains indicateurs (ceux dont il est déjà prévu qu'ils soient désagrégés par sexe et par tranches d'âges) par personnes souffrant de handicap. Cela permettra de voir la participation de cette catégorie de bénéficiaires à l'ensemble des activités du projet de manière plus détaillée.</p>
<p>65. Préparer le Plan de passation des marchés en relation au PTBA couvrant les 18 premiers mois.</p>	<p><b>Fait.</b></p>



Investing in rural people

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex: Pafa 4 R Annexe12 Filières Additionnelles**

Document Date: 26/07/2019

Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department





## **ANNEXE 12: ANALYSE DES FILIERES ADDITIONNELLES**

### **A. La filière des Produits Forestiers Non Ligneux (karité, miel, moringa, baobab, balanites et jujubier)**

**Importance de la filière.** Les PFNL « des biens d'origine biologique autre que le bois dérivé des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêts », selon la définition adoptée par la FAO en 1999. La filière des PFNL est très vaste et comprend des produits tels que le karité, le miel, moringa (*moringa olifera*), le baobab (*Adansonia digitata*), le balanites (*Balanites aegyptiaca*) et le jujubier (*Ziziphus greffé*).

Selon des statistiques de l'Agence de promotion des produits forestiers non ligneux datant de 2012<sup>1</sup>, le karité reste de loin le PFNL contribuant le plus aux revenus des populations, avec un revenu de 18 milliards de FCFA résultant de la vente d'amandes et un revenu de 25 milliards de FCFA pour la vente de beurre. A titre de comparaison, les ventes de fruit de Saba (lianes) s'élèvent à 2,7 milliards de FCFA, les ventes de poudre de néré à un revenu de 1,2 milliards de FCFA, les ventes d'amandes de balanites à 171 millions de FCFA, et les ventes de feuilles sèches de moringa à 12,6 millions de FCFA. Il est important de noter que ces données datent de 2012 et que les données ne sont pas disponibles pour toutes les régions.

**Les maillons de la filière.** La plupart des PFNL se consomment sous plusieurs formes, pour leurs propriétés nutritives<sup>2</sup>, cosmétiques ou médicinales:

- En fruit, par exemple pour le baobab (pain de singe) et le jujube ;
- En feuilles, dans la cuisine ou en poudre dans des tisanes, par exemple pour les feuilles de moringa et de baobab, qui sont particulièrement nutritives ;
- En huile pour la cuisine ou les cosmétiques, par exemple pour les graines de moringa, et les fruits de baobab et de balanites.

La cueillette des PFNL était traditionnellement effectuée par les femmes, sur la base de droits d'usage reconnu aux populations riveraines des formations forestières ou dans les champs. Pour la plupart des sous-filières, il existe également une tradition de transformation locale en divers produits, tels que le beurre, la poudres feuille ou des biscuits. Avec l'émergence de marchés internationaux pour certains PFNL, les maillons de transformation et de commercialisation évoluent.

**Consommation locale et apports nutritifs.** Beaucoup de ces produits font partie des modes de consommation locaux, en particulier dans l'alimentation. La plupart des PFNL sont très nutritifs et permettent d'améliorer la sécurité nutritionnelle des ménages. Ces produits permettaient également de remplacer d'autres aliments lors de la période de soudure, contribuant ainsi également à la sécurité alimentaire.

Selon la Stratégie nationale de valorisation et de promotion des PFNL, « les PFNL entrent dans l'alimentation et l'équilibre nutritionnel de plus de 43,4% des ménages burkinabés, interviennent dans l'amélioration de la santé de 75-90% des habitants, procurent 23% des revenus et de l'emploi aux ménages ruraux. » Une analyse faite en 2012 sur la rentabilité de différentes espèces à l'hectare suggère que le moringa, le balanites et le baobab offrent un bon potentiel économique.

**Marché international.** Au-delà du karité et de l'apiculture, dont les filières sont déjà bien développées au Burkina Faso, de nombreux autres produits forestiers non ligneux

---

<sup>1</sup> Annuaire Statistiques réalisé par l'APFNL dans le cadre du projet GCP/BKF/053/PAGED-PFNL mis en œuvre avec l'appui technique de la FAO et financier du Grand-Duché de Luxembourg

<sup>2</sup> Le moringa est particulièrement réputé pour ses qualités nutritives grâce à sa richesse en minéraux, vitamines et protéines. De nombreuses ONG l'utilisent pour combattre la malnutrition.

(PFNL)<sup>3</sup> sont exploités dans le pays. Certains de ces produits, tels que le moringa, bénéficient de marchés en plein essor à l'international et présentent des opportunités au sein de cette filière.

Au-delà de cette consommation locale, la demande augmente pour certains PFNL avec l'émergence d'un marché international. Ce nouveau marché présente une opportunité pour augmenter les volumes de production et améliorer les modes de transformation. Par exemple, une organisation faitière de karité rencontrée lors des visites de terrain se diversifie dans la production de moringa pour répondre à la demande de clients internationaux.

**Cadre institutionnel.** Les PFNL sont actuellement sous le mandat du Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique, et plus spécifiquement de l'Agence de promotion des produits forestiers non-ligneux (APFNL), structure mise en place en 2009. La création de cette agence ainsi que le développement de la Stratégie nationale de valorisation et de promotion des produits forestiers non ligneux adoptée par décret en 2012 s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de promouvoir la valorisation de ces produits. En Décembre 2018, la Direction générale de L'économie verte et du changement climatique a également préparé un deuxième Plan d'actions 2019-2021<sup>4</sup> pour la Stratégie nationale.

Malgré les opportunités au sein de la filière, le Plan d'action note que l'organisation de la filière reste assez faible. Des appuis de la Chambre Régionale d'Agriculture ont permis la mise en place de structures faitières par filière et par maillon, permettant la création de 340 unions et fédérations, composés de 780 groupements. Généralement, au niveau local (provincial et départemental), les groupements ne regroupent que des acteurs de production/cueillette ou de transformation. Aux niveaux régional et national, les faitières regroupent les maillons des sous filières. Le Plan d'action précise néanmoins qu'il reste un long chemin à parcourir pour professionnaliser la filière. En effet, la plupart de ces organisations ne sont pas fonctionnelles ou pourraient bénéficier de développement de capacités.

Le Plan d'action fait également référence à « l'existence de cinq (05) normes sur les PFNL à savoir la gomme arabique, le beurre de karité, les amandes de karité, le jus de tamarin et le miel. Par ailleurs, onze (11) normes sur les PFNL sont en cours d'élaboration et sont à la phase de l'enquête publique». Cependant, ces nouvelles normes ne sont pas encore suffisamment diffusées et vulgarisées auprès des acteurs de la filière.

**Potentiels pour le PAFA-4R.** Les défis principaux pour cette filière incluent la mise en œuvre de standards techniques de qualité, l'adaptation de technologies pour l'exploitation et à la transformation des PFNL et la préservation et la régénération des ressources pourvoyeuses des PFNL.

**Table 1 - Produits PFNL à potentiel par région**

Boucle du Mouhoun	Boucle du Mouhoun	Cascades	Hauts-Bassins	Sud-Ouest
Karité	x	x	x	x
Néré	x	x	x	x
Miel	x	x	x	x
Moringa / baobab (jardin nutritifs, maraichage, )	x	x	x	x
Liane goïne	x	x	x	x
Rônier		x	x	
Ziziphus	x			

<sup>3</sup> Cette filière comprend notamment le karité et l'apiculture. Ces deux sous-filières sont décrites séparément.

<sup>4</sup> Le premier Plan d'action couvrait la période 2011-2015.

Sclerocarya	x			
Baobab	x	x		
Chenilles de karité			x	
Detarium	x	x	x	x
Balanites	x			

## B. La filière karité

**Importance de la filière.** Le Burkina Faso est l'un des plus grands producteurs, consommateurs et exportateurs d'amande et de beurre de karité de l'Afrique de l'Ouest (APFNL, 2015). En effet, la filière karité occupe la quatrième place dans la structure des exportations nationales, hormis l'or, après le coton, le bétail et le sésame. Selon les données de l'Institut Nationale de la Statistique et de la Démographie (INSD), les recettes de karité représentent environ 1 % du produit intérieur brute, soit 30 milliards de FCFA par an. Selon l'Agence nationale de la promotion des PFNL, le Burkina Faso a un potentiel de production d'amande de karité estimé à 850 000 tonnes avec un peuplement de 195 millions d'arbres à karité.

La filière karité est cruciale pour le développement social du Burkina Faso, car elle génère des revenus pour environ un demi-million de personnes (FAO, 2009), dont 90 % de femmes. Elle procure aux populations rurales des moyens de subsistance, des revenus additionnels, des emplois et contribue à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de leur santé. Elle est aussi à l'origine d'une activité industrielle innovante par la transformation et la mise en valeur de ses sous-produits.

L'arbre à karité présente également une importance environnementale car il peut contribuer à la résilience des populations rurales face au changement climatique et à favoriser la protection des espèces vulnérables. Par ailleurs, les arbres à karité peuvent contribuer à augmenter la fertilité du sol.

**Les maillons de la filière.** L'arbre à karité présente un potentiel d'exploitation vaste. Les produits dérivés du karité sont principalement utilisés pour la consommation alimentaire mais également pour leurs valeurs cosmétiques et médicales.

Les collecteurs de produits de karité sont généralement des groupements de femmes (aussi des enfants) qui ramassent d'abord les fruits disponibles en brousse ou forêt puis ceux de leurs champs et vergers à leur retour de la brousse dans la période de juin à septembre. La collecte des amandes est généralement une activité secondaire pour ces producteurs qui ont pour activité principale l'agriculture. Les fruits collectés sont dépulpés, chauffés et séchés pour récupérer les noix. Les noix sont décortiquées par pilonnage ou battage pour extraire les amandes. La production annuelle d'amande est estimée entre 450 000 et 600 000 tonnes (NetAfrique, 2016). Les noix collectées sont vendues sur le marché local à 1 500F le sac de 100 kg (APFNL, 2015). De plus, les chenilles sont également ramassées, séchées et vendues sur le marché à des prix variant entre 500 FCFA et 1000 FCFA par Kg selon la période.

L'activité de collecte d'amande permet aux femmes de subvenir aux besoins quotidiens de leurs ménages grâce aux revenus générés par la vente des amandes. Cependant, avec la demande croissante des produits de karité, la concurrence entre collecteurs, les conflits fonciers, les activités de collecte de noix sont de plus en plus pénibles alors que les collecteurs ne sont pas bien organisés pour négocier le prix d'achat de l'amande.

Le maillon transformation des produits de karité est principalement basé sur la transformation de l'amande en beurre de karité avec un rendement de 30% et d'autres produits dérivés (savons et produits cosmétiques) et la mise en valeur de la chenille (frite, conserve).

La transformation en beurre est faite de manière artisanale, semi-artisanale et industrielle. La transformation artisanale d'amande en beurre de karité est opérée

généralement par les groupements de femmes et est la plus répandue (10% de la production total d'amande) en raison de sa faible demande en investissement. Ces groupements ont un gain moyen de 5000 FCFA pour 100 kg d'amande transformée. Le coût moyen du beurre de karité sur le marché local était estimé à 515 FCFA/kg (2011). La transformation semi-artisanale et industrielle de production de beurre est réalisée par des organisations de femmes et des usines. Grâce à l'appui technique et financier des partenaires, on dénombre 11 unités certifiées qui pénètrent les marchés conventionnels, bio et équitables avec une capacité de transformation de 30 % de la production totale en beurre de karité.

La distribution et la commercialisation des amandes au niveau local sont pratiquées dans les marchés par les collectrices et coopératives. Des commerçants-collecteurs préfinancés (commission de 1000 FCFA pour 100 kg), achètent l'amande sur le marché local pour fournir les industriels et exportateurs. Au dernier niveau de la commercialisation, les amandes sont acheminées vers le port en vue d'exportations (5000 FCFA pour 100 kg d'amandes), ou la transformation en beurre de karité par les industriels. Le beurre produit est vendu sur les marchés internationaux de beurre conventionnel, bio et équitable et sur le marché local.

**Consommation locale et apports nutritifs.** La consommation des produits du karité fait partie des mœurs locales. Pour la consommation alimentaire, l'arbre à karité offre la pulpe, le beurre de karité, les chenilles et ses fleurs. La pulpe du karité est très riche en éléments minéraux nutritifs et représente une ressource alimentaire non négligeable pour les populations rurales et urbaines qui la consomment pendant la période de soudure (Mai à Août). Elle est notamment utilisée dans la fabrication des confitures, crème et jus. La pulpe est par ailleurs utilisée comme aliment pour bétails. Aussi, les fleurs de karité sont préparées en salade pour la consommation et utilisées par les abeilles dans la fabrication de miel. Les amandes de karité sont transformées en beurre comestible qui est à son tour utilisé dans la cuisine traditionnelle. En effet, selon une étude de l'APFNL en 2013, 15,2% des ménages utilisent le beurre de karité comme matière grasse pour l'alimentation. De plus, la dépense totale des ménages burkinabé en beurre de karité a été estimée à 6,07 milliards de FCFA en 2011, selon l'enquête intégrale sur les dépenses des ménages Burkinabé réalisée par l'INSD. Enfin, les chenilles de karité sont très riches en protéine et peuvent être consommées frites ou séchées.

Au-delà de l'alimentation, le beurre de karité est également valorisé dans la fabrication de produits cosmétiques. Il est connu pour ses propriétés cosmétiques (savon et pommade) comme hydratant et assouplissant de la peau. Les racines, écorces et feuilles de karité sont utilisées dans la médecine traditionnelle pour la fabrication de médicaments, notamment contre la bilharziose, la dysenterie amibienne, la toux et l'ictère. En plus, les tourteaux de karité peuvent être utilisés comme biocarburant pour les petites industries ou pour la cuisine domestique.

**Marché international.** Malgré un marché local, les produits du karité sont en grande partie vendus à l'état brut et destinés à l'exportation. Selon l'INSD, en 2016, le Burkina Faso a exporté 119 400 tonnes d'amandes de karité et 12 800 tonnes de beurre de karité, engendrant des recettes respectives de 22,6 milliards de FCFA et 6,4 milliards de FCFA. Le prix moyen (Coût Assurance Fret) du kg d'amandes de karité à l'exportation était estimé à 450 FCFA/Kg et celui du beurre à 1968 FCFA par kg en 2018. Ce prix varie d'un pays à l'autre selon le principe de l'économie d'échelle pour les grands acheteurs mais aussi selon l'exigence en qualité des amandes. Selon un exportateur rencontré lors de la mission de formulation, le kilo d'amandes biologiques et certifiées « fair for life » (équitables) coûte 225 FCFA/kg (bords-champs), alors que les amandes conventionnelles coûtent environ 100 FCFA/kg.

La forte croissance de la demande du beurre de karité par l'industrie de chocolat et des produits cosmétiques naturels présente des opportunités de marché pour la filière. L'exportation de l'amande dans la sous-région, en particulier en direction du Ghana,

Togo et de la Côte d'Ivoire, représente 49% des exportations de la filière. Le Danemark, l'Allemagne, le Japon et Singapour constituent d'autres grands importateurs d'amande. En revanche, les marchés principaux pour l'exportation de beurre de karité sont la France, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Il existe une vingtaine d'usines d'extraction de beurre de karité en Afrique de l'Ouest dont trois au Burkina Faso. La plus grande usine du Burkina, International Oils and Fats (OIF) a une capacité de production de 70 000 tonnes par an. Au niveau international, on dénombre plusieurs industries dans le domaine du karité dont les plus importantes sont Aarhus (AAK) et LodersCroklaan. Aarhus, une compagnie Danoise de fabrication de Cocoa Butter Equivalent, passe des accords avec des commerçants locaux pour l'achat des amandes de karité. Ces amandes sont ensuite traitées en Danemark et en Suède. Par ailleurs, la société OLAM, basée à Singapour, dispose de comptoirs d'achat de noix de karité pour les revendre à des industriels.

**Cadre institutionnel.** L'agence nationale de la promotion des PFNL (APFNL), la structure rattachée au Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique, est chargée de la filière karité.

Les institutions commerciales d'appuis à la filière karité sont dirigées par la Chambre de Commerce et d'industrie, la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso et chambres des métiers et de l'artisanat.

La Table Filière Karité (TFK) est l'organisation interprofessionnelle nationale de la filière karité au Burkina Faso. Elle est composée des maillons des producteurs/collecteurs, des transformateurs, et les commerçants/distributeurs/exportateurs des produits du karité. Selon l'analyse du répertoire des acteurs de la filière de karité par l'APFNL en 2011, les acteurs sont composés de plus de 1600 organisations professionnelles structurées en associations, groupements paysans ou en entreprises individuelles, coopératives, unions ou fédérations. En 2014, les structures faitières des acteurs de la filière karité représentaient 178 unions départementales, 68 unions provinciales et huit unions régionales.

A la demande de la TFK, le gouvernement Burkinabé, à travers un comité interministériel, a élaboré la Stratégie nationale de développement durable de la filière karité de 2015 à 2019 avec l'appui financier du Cadre intégré renforcé (CIR) et l'assistance technique du Centre du commerce international (ITC). Cette stratégie a pour objectif d'améliorer la compétitivité de la filière pour une croissance économique durable et équitable par une contribution à l'accroissement des revenus et à la sécurité alimentaire des populations à travers une gestion durable de l'arbre de karité et une valorisation des produits issus du karité.

**Potentiels pour le PAFA-4R.** Malgré une structuration avancée et les bonnes performances de la filière karité, la Stratégie nationale de développement durable de la filière karité 2015-2019 dénombre des difficultés nécessitant des interventions pour un développement économique à long terme. Ces difficultés sont liées au vieillissement du parc karité et à l'exploitation des arbres pour son bois ainsi qu'aux contraintes d'organisation des producteurs et collecteurs et la mise en valeur du beurre.

## C. Filière Apiculture

**Importance de la filière.** Longtemps considérée comme une activité non génératrice de revenu, et pratiquée uniquement par des hommes, l'apiculture traditionnelle a évolué vers une apiculture moderne, pratiquée par tous (hommes et femmes) au cours des 30 dernières années au Burkina Faso. Cette modernisation a été appuyée par une volonté politique du gouvernement et des partenaires techniques et financiers pour professionnaliser le secteur.

Le Ministère burkinabé des ressources animales estime que la production de miel brute a quadruplé, passant de 55 tonnes en 2007 à 265 tonnes en 2014. Cependant, la modernisation de l'apiculture au Burkina Faso est encore à un stade primitif. En Afrique, les deux plus grands producteurs de miel sont l'Éthiopie et la Tanzanie, avec des productions annuelles moyennes respectives estimées à 45 000 tonnes et 30 000 tonnes de miel.

Bien qu'elle soit considérée comme une activité secondaire, l'apiculture offre une perspective économique très intéressante aux populations rurales. La pratique de l'activité permet d'avoir des ressources secondaires importantes et maintien des jeunes dans les régions rurales. Ainsi, en 2012, selon une étude de l'APFNL et la FAO, près de 500 000 litres de miel filtré ont été produits pour une valeur estimée à près de 630 000 000 de FCFA.

**Les maillons de la filière.** Pour la production de miel, le Burkina Faso, a l'avantage de disposer d'importantes ressources en plantes mellifères diversifiées et de colonies sauvages d'abeilles dans les formations végétales. Ces colonies sont mises en ruche (modernes ou traditionnelles) par des apiculteurs. La disponibilité en nutriments pour les abeilles tout le long de l'année facilite le développement de ces colonies. Il existe deux périodes d'essaimage, la première période, située entre fin février et début mars, et la deuxième période, entre juin et septembre (saison des pluies). A la fin de chaque période d'essaimage, respectivement en Avril et en Novembre, suivent des périodes de miellées. Le miel est ainsi récolté par les apiculteurs.

Les apiculteurs se regroupent généralement en associations pour l'extraction, le traitement et le conditionnement du miel. Pour la commercialisation, le miel est directement vendu sur le marché local, dans les alimentations et à d'autres grandes associations ou ONG par un système de contractualisation. Ces grandes unités s'assurent de la qualité du miel produits et la labellent selon leur étiquette pour l'exportation dans la sous-région.

**Consommation locale et apports nutritifs.** Les produits apicoles présentent également des valeurs alimentaires et médicinales importantes. Le miel est un aliment à très grande valeur énergétique, riche en sucre et minéraux nécessaires à l'équilibre des besoins en éléments nutritif de l'homme. Le pollen du miel, riche en protéine, aide à la croissance des enfants. En 2012, APNL estime à environ 100 000 litres, la quantité de miel consommée au Burkina Faso.

Au-delà de la consommation de produits apicoles dans l'alimentation, la cire du miel est également utilisée dans la fabrication des bougies et dans l'artisanat du bronze. En outre, le miel est aussi valorisé dans la cosmétique pour la fabrication du savon et de la pommade.

**Marché international.** Le miel reste principalement vendu sur le marché local mais une partie de la production est tout de même exportée. Certaines entreprises commercialisent leurs produits dans la sous-région, au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Niger, au Bénin et au Sénégal.

Pour la conquête des marchés internationaux, le gouvernement a mis en place un groupe de travail interministériel pour l'exportation du miel du Burkina en 2016. Cette intervention a abouti à l'autorisation d'exportation du miel du Burkina vers les pays de l'Union Européenne en 2018.

Parmi les grands leaders du secteur de miel au Burkina Faso on distingue les associations comme l'ONG Wendpuié créée en 1999 avec plus de 3000 membres et l'ONG Action pour la Promotion des Initiatives Locales (APIL) créée en 2004 regroupant 2400 apiculteurs. Ces deux associations ont une capacité de production de plus de 100 tonnes de miel par an.

**Cadre institutionnel.** Au Burkina Faso, le miel est catégorisé comme un PFNL et rentre dans le mandat de l'Agence nationale de la promotion des PFNL (APFNL), une structure

rattachée au Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique. Dans le cadre de la valorisation de l'apiculture, le gouvernement du Burkina Faso a mis en place en 1985 le Centre National d'Apiculture (CNAPI) pour la modernisation des pratiques de l'apiculture avec des ruches et des outils de récolte modernes. Par la suite, la vulgarisation des formations en apiculture dans des centres académiques a permis au développement des capacités dans le secteur. De plus, l'appui à la collecte, au traitement et au conditionnement des produits du miel par des partenaires à travers des projets (le PNGT, PAGEN, etc.) et ONG (Centre Apicole Sélintaanba, CPAK, etc.) a considérablement contribué au développement du secteur.

En 2004, l'Union Nationale des Apiculteurs du Burkina Faso (UNABF) fut créée comme l'organisation faitière du secteur. L'union comportait plus de 7000 membres en 2014. En outre, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le Secrétariat Technique de l'Apiculture (STA) a été créé pour accroître la productivité et la compétitivité des apiculteurs. Ainsi, en 2017, UNABF a contribué à la mise en place des unions des sociétés coopératives de producteurs, des unions de sociétés coopératives des transformateurs, et la mise en place de l'interprofession. Cependant, on note une faible organisation de ces coopératives.

**Potentiels pour le PAFA-4R.** Bien que des efforts soient fournis par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers, l'apiculture au Burkina Faso reste peu modernisée et organisée.

#### **D. La filière pisciculture**

**Importance de la filière.** Avec une potentialité en eau de plus de 200 000 ha d'eau de surface des fleuves, rivières, lacs de barrage et naturels, et une ressource en eau souterraine exploitable à des fins de production, le Burkina Faso a une ichthyofaune qui regroupe près de 140 espèces réparties en 57 genres et 24 familles (DGRH, 2016). Les principales espèces élevées sont le tilapia *Oreochromis niloticus* (carpe) et le silure *Clarias gariepinus* (poisson chat) en raison de leur élevage facile avec leur croissance rapide et leur tolérance à l'environnement piscicole.

Selon la DGRH, en 2016, la production des produits halieutiques au Burkina Faso était estimée à 22 000 tonnes pour 80 000 tonnes d'importation. Cette production domestique est issue principalement de la pêche de capture (98%). En 2016, la production de l'aquaculture était estimée à 300 tonnes.

Suite à l'adoption de la Stratégie de développement et de gestion durable des ressources halieutiques en 2003, le gouvernement a mis en place plusieurs initiatives pour le développement de l'aquaculture. Ces initiatives ont permis à accroître la disponibilité de semences piscicoles par la construction et réhabilitation des stations aquacoles, et au développement des capacités des acteurs. Cependant, malgré les efforts pour son développement, l'aquaculture reste marginale au Burkina Faso.

Avec la diminution de la production de la pêche de capture, pour la satisfaction de la consommation nationale et la limitation des importations de poisson, il existe cependant une vraie demande pour les produits de l'aquaculture. Il existe un déficit important entre l'offre et la demande nationale en produits halieutiques en effet, plus de 75% de l'offre est importée.

**Les maillons de la filière.** En 2017, la base des promoteurs piscicoles regroupait plus de 400 promoteurs d'initiatives individuelles ou de groupements organisés en structures faitières. Cependant, comparativement à l'activité de pêche qui regroupe plus de 200 organisations et associations, il existe moins de 10 organisations bien structurées et fonctionnelles de promoteurs aquacoles. Les acteurs de la chaîne de valeur des produits halieutiques sont principalement composés en grande partie des pêcheurs/aquaculteurs, en majorité des hommes, et des transformateurs, mareyeurs et commerçants de poissons fumés dominées par les femmes.



Plusieurs systèmes de pisciculture sont pratiqués selon la structure de l'élevage et la disponibilité en eau. Ainsi on rencontre, la pisciculture en étangs classiques, en petits plans d'eau contrôlables, en enclos, en bassins ou en bacs placés au-dessus du sol alimenté par forage équipé de château d'eau et la rizi-pisciculture.

Pour la pratique de la pisciculture, le Burkina dispose de plusieurs unités de production et des stations aquacoles comme celles de Bagré, Ziga et Bilanga-yanga. Pour le démarrage, l'approvisionnement en alevins piscicoles se fait auprès des unités de production de la DGRH, des structures spécialisées telles que Bagré pôle et le laboratoire d'étude et de recherche sur les ressources naturelles et sciences de l'environnement (UR-ABAO/LERNSE) à Bobo et le Centre Lassalien d'Initiative aux métiers de l'Agriculture (CLIMA) à Banfora et des promoteurs privés. L'approvisionnement en aliment se fait auprès de la DGRH, des structures comme Bagré Pole et par commande à l'extérieur. Certains producteurs peuvent fabriquer l'aliment aquacole à base de sous-produits locaux.

**Consommation locale et apports nutritifs.** Les produits halieutiques, y compris le poisson, ont un potentiel considérable pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle car ils sont riches en protéine, en acide aminé et gras, en lipide, en vitamine et sel minéraux.

Les poissons font partie des habitudes alimentaire de la population du Burkina Faso. En effet, le poisson frais ou fumé-séché est utilisé pour la consommation alimentaire. Par ailleurs, la farine et les résidus de poisson rentrent dans la composition d'aliments pour les animaux.

La consommation nationale des produits halieutiques est estimée à 4,7 kg/habitant/an. Cette consommation est plus élevée en milieu urbain (17,1 kg/habitant/an) qu'en milieu rural (1,7 kg/habitant/an).

Le prix du poisson diffère selon les espèces. A l'état frais, le prix du poisson est compris environ entre 1200 à 2500 FCFA/kg. A l'état séché et fumé, le prix au poisson s'élève à environ 2500 à 3500 FCFA /kg.

**Cadre institutionnel.** Depuis 2016, le secteur de la pêche et de l'aquaculture au Burkina Faso relève du Ministère des ressources animales et halieutiques (MRAH), sous mandat de la Direction générale des ressources halieutiques, qui est chargée d'élaborer et de rendre opérationnelle la politique du secteur.

Les principaux objectifs de la stratégie nationale de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon de 2025 sont focalisés sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité des produits halieutiques. Le Ministre en charge des ressources halieutiques est chargé d'accorder l'autorisation de toute introduction d'espèces animales et végétales à des fins aquacoles.

**Potentiels pour le PAFA-4R.** L'analyse de la contribution des politiques et stratégies nationales de la pêche et de l'aquaculture recommande une augmentation des quantités de produits disponibles, de l'accessibilité et de la consommation équitable des produits halieutiques par la population pour l'atteinte des objectifs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, elle note une faiblesse de l'organisation de ses acteurs, qui impacte négativement leur capacité de négociation des prix et la mise en œuvre efficace de stratégie de valorisation des produits halieutiques. La question de l'accès à l'eau, qui reste une ressource rare dans le pays, est cependant centrale au développement de la filière.



Investing in rural people

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex: 03 Pavpl Papfa Extension Annexe 1 Cadre De Resultats**

Document Date: 26/07/2019

Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



**Cadre de résultats / Etat d'avancement matériel prévisionnel**

Composante / Sous-composante ou produit	Indicateur	Unité	Objectif dans le DCP ou déterminé au début du projet	Cibles annuelles																
				Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6						
					%		%		%		%		%		%					
Composante A. Amélioration de la productivité et de la production agricole	Nombre de cycle de SPAM riz appuyés	cycle SPAM	2400	400	17%	800	1200	50%	800	2000	83%	400	2400	100%	2400	100%	2400	100%		
	Nombre de cycle de SPAM maraichage appuyés	cycle SPAM	2400	400	17%	800	1200	50%	800	2000	83%	400	2400	100%	2400	100%	2400	100%		
	Nombre de cycle de SPAM maïs appuyés	cycle SPAM	1200	200	17%	400	600	50%	400	1000	83%	200	1200	100%	1200	100%	1200	100%		
	Nombre de producteurs formés aux techniques de production	personne	6400	3200	50%	3200	6400	100%	6400	100%	6400	100%	6400	100%	6400	100%	6400	100%		
	Quantité de riz de bas fond produite	tonne	9600	1600	17%	3200	4800	50%	3200	8000	83%	1600	9600	100%	9600	100%	9600	100%		
	Quantité d'oignon produite	tonne	27600	4600	17%	9200	13800	50%	9200	23000	83%	4600	27600	100%	27600	100%	27600	100%		
	Quantité de maïs produite	tonne	4800	800	17%	1600	2400	50%	1600	4000	83%	800	4800	100%	4800	100%	4800	100%		
	Quantité d'autres cultures maraichères produites	tonne	100	16.5	17%	33.5	50	50%	33.5	83.5	84%	16.5	100	100%	100	100%	100	100%		
	Etablissement de liste des bénéficiaires des aménagements	unité	1	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	
	Elaboration du cahier des charges d'exploitation de la plaine	unité	1	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	
	Nombre de producteurs formés sur les pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique	personne	6400	3200	50%	3200	6400	100%	6400	100%	6400	100%	6400	100%	6400	100%	6400	100%		
	Nombre de personnes recevant un appui pour améliorer leur nutrition	personne	100	25	25%	50	75	75%	25	100	100%	100	100%	100	100%	100	100%	100	100%	
	Nombre de personnes formées dans le domaine de la nutrition y inclus la valorisation des produits agricoles ou de ceuilletes	personne	1280	320	25%	640	960	75%	320	1280	100%	1280	100%	1280	100%	1280	100%	1280	100%	
	Nombre de personnes formées en Alphabétisation fonctionnelle	personne	100	25	25%	50	75	75%	25	100	100%	100	100%	100	100%	100	100%	100	100%	
	Nombre de membres d'OP formés en gestion des exploitations agricoles	personne	6400	3200	50%	3200	6400	100%	6400	100%	6400	100%	6400	100%	6400	100%	6400	100%		
	Nombre de membres d'OP formés en vie associative et gestion des organisations incluant une sensibilisation sur le genre	personne	6400	3200	50%	3200	6400	100%	6400	100%	6400	100%	6400	100%	6400	100%	6400	100%		
	S-C A2 : Infrastructures agricoles	Nombre de personnes formés dans les techniques de maintenance et d'entretien des ouvrages	personne	1280	400	31%	600	1000	78%	280	1280	100%	1280	100%	1280	100%	1280	100%	1280	100%
		Construction du comptoir d'achat	unité	1	0%	1	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%
Nombre de magasins construit (à éclater par volume de stockage)		unité	80	30	38%	25	55	69%	25	80	100%	80	100%	80	100%	80	100%	80	100%	
Nombre d'aire de séchage réalisé		unité	20	10	50%	10	20	100%	20	100%	20	100%	20	100%	20	100%	20	100%		
<b>ENSEMBLE COMPOSANTE 1</b>						<b>36%</b>		<b>76%</b>		<b>94%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		
Composante B. Appui à la valorisation et la commercialisation des produits agricoles	Nombre de contrats d'achats entre les OP appuyés par le projet et des entreprises ou des organismes publics	unité	100	20	20%	40	60	60%	40	100	100%	100	100%	100	100%	100	100%	100	100%	
	Rééquipement et amélioration des conditions d'exploitation du centre d'élevage	unité	1	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	
	Construction d'un siège pour l'union des coopératives	unité	1	0%	1	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	
	Construction et équipement d'une CUMA	unité	1	0%	1	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	
	Nombre de personnes formés en entrepreneuriat rural, marketing, agriculture contractuelle	personne	5 025	838	17%	2 513	3350	67%	1675	5025	100%	5025	100%	5025	100%	5025	100%	5025	100%	
	Diagnostic des MER réalisé	unité	1	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	
	Nombre de plans d'affaire des MER élaborés	unité	300	100	33%	100	200	67%	100	300	100%	300	100%	300	100%	300	100%	300	100%	
	Nombre de plans d'affaire des MER financés	unité	300	50	17%	125	175	58%	125	300	100%	300	100%	300	100%	300	100%	300	100%	
Nombre de membres des MER formés en gestion	personne	5 025	838	17%	2 513	3350	67%	1675	5025	100%	5025	100%	5025	100%	5025	100%	5025	100%		
Nombre de MER recevant un appui des CRÉER	Unité	300	100	33%	100	200	67%	100	300	100%	300	100%	300	100%	300	100%	300	100%		
<b>ENSEMBLE COMPOSANTE 2</b>						<b>34%</b>		<b>73%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		
Composante C. Coordination et gestion	Stratégie de ciblage et inclusion sociale élaborée ou revue	unité	1	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%	
	Nombre de rapports de suivi des activités transmis à l'UCP du PAPFA et validés	unité	12	2	17%	4	6	50%	4	10	83%	2	12	100%	12	100%	12	100%		
<b>ENSEMBLE COMPOSANTE 3</b>						<b>58%</b>		<b>75%</b>		<b>92%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		
Bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires directs (recevant des services promus par le projet)	personne	11425	4 038	35%	5 713	9750	85%	1675	11425	100%	11425	100%	11425	100%	11425	100%	11425	100%	
<b>ENSEMBLE TRANSVERSAL</b>						<b>35%</b>		<b>85%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		
<b>ENSEMBLE TOUTES COMPOSANTES</b>						<b>36%</b>		<b>77%</b>		<b>96%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		

Bénéficiaires des SPAM

Bénéficiaires des SPAM

Bénéficiaires des SPAM

20% des bénéficiaires des SI

Bénéficiaires MER et SP filière

**Observations:** Le taux d'exécution physique est calculé sur la base de la moyenne des niveaux d'exécution des indicateurs. Les taux sont calculés sur la base d'une moyenne simple, sans pondération, par composante (ensemble des activités de la composante) ou globalement (ensemble des activités du projet). Le taux d'exécution maximum admi par activité est 100%

PAM riz et maraichage

res

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex: 02 Pavpl Papfa Extension Nombre De Beneficiaires**

Document Date: 26/07/2019  
Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



Appendice 2. Estimation du nombre de bénéficiaires

Types d'investissement	Localisation	Bénéficiaires (types)	Unité	Quantité	Bénéficiaires par unité	Nbr. total de bénéf. <sup>1</sup>		Nbr. total de ménages		Nbr. total de personnes touchées <sup>2</sup>	Observations
						de l'activité (avec double comptage)	du projet	de l'activité	du projet		
Composante A. Amélioration de la productivité et de la production agricole											
SPAM riz de bas fonds		producteur	hectare	3000	4	12000	12000	6857	6857	52 800	
SPAM sésame		producteur	hectare	1600	2	3200	3200	1829	1829	14 080	
SPAM niébé		producteur	hectare	800	2	1600	1600	914	914	7 040	
SPAM maraichage bas fonds		producteur	hectare	500	10	5000	5000	2857	2857	22 000	
SPAM maraichage jardins		producteur	hectare	500	10	5000	5000	2857	2857	22 000	
Formation appui conseil		producteur	Personne	26800	1	26800	PM	15314	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM (hors Léraba)
SPAM hors Léraba Sous total							26 800		15 314	117 920	
SPAM riz de bas fonds	Léraba	producteur	hectare	800	4	3200	3200	1829	1829	14 080	
SPAM maraichage bas fonds	Léraba	producteur	hectare	800	4	3200	3200	1829	1829	14 080	
SPAM maïs	Léraba	producteur	hectare	400	2	800	PM	457	PM	PM	Même bénéficiaires que maraichage Léraba
Formation appui conseil	Léraba	producteur	Personne	6400	1	6400	PM	3657	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM (Léraba)
SPAM Léraba Sous total							6 400		3 657	28 160	
Aménagement de bas fonds / petit périmètres		producteur	hectare	2000	4	8000	PM	4000	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM bas fonds (hors Léraba)
Jardins maraichers		producteur	hectare	400	10	4000	PM	2000	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM maraichage jardins
Bassins d'aquaponnie pour maraichages (4 par hectare)		producteur	Bassin	200	2.5	500	PM	250	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM maraichage jardins
Autres appuis à la production Sous total							-				
Total Composante 1							33 200		18 971	146 080	
Composante B. Appui à la valorisation et la commercialisation des produits agricoles											
MER filières végétales		Individuel	Plan d'affaire	200	1	200	200	114	114	880	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER filières végétales		Collectif	Plan d'affaire	600	22	13200	13200	7543	7543	58 080	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs
MER filières végétales - Formation		Personne	Personne	13400	1	13400	PM	7657	PM	PM	Même bénéficiaire autre appui - production piscicole
800 MER filières végétales Sous total							13 400		7 657	58 960	
MER filières végétales	Léraba	Individuel	Plan d'affaire	75	1	75	75	43	43	330	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER filières végétales	Léraba	Collectif	Plan d'affaire	225	22	4950	4950	2829	2829	21 780	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs
MER filières végétales - Formation	Léraba	Personne	Personne	5025	1	5025	PM	2871	PM	PM	Même bénéficiaire autre appui - production piscicole
300 MER filières végétales Léraba Sous total							5 025		2 871	22 110	



MER Pisciculture - Cages (4)		Individuel	Plan d'affaire	30	1	30	30	17	17	132	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs	
MER Pisciculture - Enclos (3)		Individuel	Plan d'affaire	50	1	50	50	29	29	220	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs	
MER Pisciculture - Four Sorkor		Individuel (par petit groupe de 10 pers.)	Plan d'affaire	40	10	400	400	229	229	1 760	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs	
MER Pisciculture - Four Thiaroye		Collectif	Plan d'affaire	10	12	120	120	69	69	528	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs	
MER Pisciculture - Formation		Personne	Personne	580	1	580	PM	331	PM	PM	Même bénéficiaire autre appui - production piscicole	
				130	MER Pisciculture Sous total		600		343	2 640		
Sous projets filières		Femmes et jeunes avec expérience initiale	Plan d'affaire	8	30	240	240	137	137	1 056		
SP Pisciculture - Unité de transformation		Organisations de producteurs	Plan d'affaire	4	30	120	120	69	69	528	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs	
SP Pisciculture - Fabrique de glace		Organisations de producteurs	Plan d'affaire	4	30	120	PM	69	PM	PM	Même bénéficiaire autre appui - production piscicole	
Sous projets filières - formation		Femmes et jeunes avec expérience initiale	Personne	480	1	480	PM	274	PM	PM	Même bénéficiaires que sous projets filières	
				8	Sous projets filières Sous total		360		206	1 584		
MER PFNL - équipement		Individuel	Plan d'affaire	130	1	130	130	74	74	572	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs	
MER PFNL - équipement		Collectif	Plan d'affaire	750	22	16500	16500	9429	9429	72 600	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs	
MER PFNL - Formation		Bénéficiaire d'appui	Personne	16630	1	16630	PM	9503	PM	PM	Même bénéficiaires que MER PFNL équipement	
				880	MER PFNL Sous total		16 630		9 503	73 172		
							Total Composante 2		36 015	20 580	158 466	
							Total PAPFA Extension		69 215	39 551	304 546	

1/ Désagrégé en bénéficiaire de l'activité en tant que tel dans la colonne 1 et repris dans la colonne 2 pour calculer le nombre de bénéficiaire du projet si pas déjà comptabilisé par ailleurs.

2/ Calculé sur la base du nombre de bénéficiaires direct (colonne K), de 1,75 bénéficiaires directs en moyenne par ménage et de 7,7 personnes par ménage

**Calcul du nombre de personnes touchées sur la base 7,7 personnes par ménage**

Nombre de bénéficiaires directs	Nombre moyen de bénéficiaires directs par ménage	Nombre de personnes touchées	Nombre de personnes par ménage	Nombre de ménages
69 215	1.75	304 546	7.7	39 551

Arrondi à

70 000	1.75	308 000	7.7	40 000
--------	------	---------	-----	--------

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex: 04 Draft Letter Of Appointment Af Db Ifad**

Document Date: 26/07/2019  
Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



[Date]

Dear Sirs,

Re: BURKINA FASO: IFAD Loan No. -----, "Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba" (PAVPL)

1. I refer to the Memorandum of Understanding dated 13th February 2008 (hereinafter referred to as the "MoU") between the International Fund for Agricultural Development (hereinafter referred to as "IFAD"), of the one part, and the African Development Bank and the African Development Fund (hereinafter referred to collectively as the "Bank"), of the other part, each hereinafter referred to as a "Party" and collectively the "Parties".
2. I also refer to "*Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba*" (PAVPL) (the "Project") which is to be jointly co-financed by IFAD and the African Development Bank under an Agreement between Burkina Faso (the "Borrower") and IFAD dated [date] (the "IFAD Financing Agreement") and an Agreement between the Borrower and the AfDB dated [date] (the "AfDB Financing Agreement"). An executed copy of IFAD Financing Agreement and AfDB Financing Agreement are attached as an Annex to this Letter of Appointment (also referred as "Cooperation Agreement").
3. For the purpose of the Project, and with the agreement of the Borrower, as set forth in Section C of IFAD Financing Agreement, IFAD hereby appoints AfDB to act as the Cooperating Institution within the meaning of Article III (The Cooperating Institution) of IFAD's "General Conditions for Agricultural Development Financing" dated 29 April 2009 (the "General Conditions"), except for Section 3.02(a) of Article III, and subject to and in accordance with the contractual terms and conditions on which IFAD provides financing for the Project. AfDB hereby accepts such appointment to administrate and supervise technical, procurement, financial management, disbursement and environmental and social aspects of the Project in accordance with the terms and conditions of the AfDB Financing Agreement, including undertaking missions, and preparing, reviewing and approving relevant Project-related documentation. The Association will carry out the afore-mentioned services in accordance with its policies and procedures applicable to the Project activities; and IFAD will: (i) require the Borrower of its financing to develop and implement the Project in accordance with these applicable policies and procedures and all specific requirements for the Project relating thereto as reflected in the AfDB Financing Agreement; and (ii) rely on AfDB decision as to whether these policies, procedures and requirements have been complied with.

AfDB will make available to IFAD copies of all relevant decisions made by AfDB or the Borrower, and other relevant documents, reports, recommendations and communications received or sent by AfDB in connection with these activities, and to which the AfDB Project team has access. If requested by IFAD, AfDB will promptly reply to inquiries or provide clarifications with respect to any actions taken or issues arising in connection with any aspect of the services it provides.

4. In this Letter of Appointment, which shall serve as the Cooperation Agreement pursuant to Section 3.03 of the General Conditions, unless the context otherwise requires, the term "Fund Financing Agreement" also refers to the General Conditions, as incorporated therein.

5. IFAD and AfDB shall fully cooperate to ensure an effective coordination of their respective actions in connection with, and the achievement of, the purposes of IFAD Financing. To this end, *inter alia*:

- (a) IFAD shall promptly inform AfDB about the progress made towards the signing and effectiveness of IFAD Financing Agreement and shall notify AfDB when IFAD Financing Agreement enters into force and effect, including the list of authorized signatories of the Borrower to withdraw proceeds out of IFAD Financing Agreement;
- (b) IFAD shall promptly inform AfDB and exchange views on potential implications on the terms and conditions of this Cooperation Agreement whenever it is proposed:
  - (i) to modify materially the Financing Agreement related to IFAD Financing; or
  - (ii) to take any action under Sections 12.01 (Suspension by IFAD), 12.02 (Cancellation by IFAD), 12.05 (Acceleration of Maturity), 12.06 (Other Remedies) of the General Conditions or Section D of IFAD Financing Agreement.
- (c) notwithstanding sub-paragraph (b) above, IFAD shall retain its independent right of decision and action under the Financing Agreement with respect to any such matter;
- (d) IFAD shall promptly inform AfDB of: (a) any amendment(s) to IFAD Financing Agreement; (b) any suspension, cancellation or acceleration or repayment in advance of maturity of any amount of IFAD Financing; (c) any refund of withdrawals used to finance ineligible expenditures under IFAD Financing Agreement; and
- (e) Both IFAD and AfDB shall provide No Objection to the Annual Work Plans and Budgets for each Project year during Project implementation.
- (f) on request from IFAD, AfDB shall furnish to IFAD reports on the execution of the Project as agreed within the Project reporting plan.
- (g) AfDB will systematically share with IFAD, as soon as they are available, the interim unaudited financial reports, the statement of sources and uses of funds reconciled to the quarterly reports and the designated account, as well as the audited annual financial statements.

6. AfDB and IFAD shall, subject to its policies on disclosure of information, share with the other party in a timely manner, information and documents related to the Project. Neither AfDB nor IFAD shall publicly disclose any information received by it from the other party on a confidential basis, under this Cooperation Agreement, without obtaining the prior written consent of the providing party.

7. It is agreed that in each disbursement of the co-financing of IFAD and AfDB for the Project, the amount disbursed from the financing of IFAD shall be used in full only for Component 2 activities of the IFAD Fund Agreement and the AfDB Financing Agreement respectively, as described in the Design Report of the project.

8. (a) AfDB shall process each application for withdrawal from IFAD Financing submitted by the Borrower to AfDB to determine the amounts which the Borrower is entitled to withdraw from IFAD Financing in conformity with the relevant provision(s) of IFAD Financing Agreement. IFAD: (i) authorizes AfDB to issue a disbursement letter to the Borrower, prepared in accordance with the AfDB policies and procedures, including authorized signatures, and other disbursement arrangements; (ii) will require the Borrower to submit a withdrawal application and copies of supporting documents to AfDB in accordance with the terms and conditions contained in the disbursement letter; and (iii) will provide financing directly to the Borrower in accordance with the terms of IFAD Financing Agreement,

(b) AfDB shall promptly advise IFAD of the amount which the Borrower is entitled to withdraw from IFAD Financing. IFAD shall make appropriate arrangements to make the necessary payments of such amounts into the special Designated Account opened by the Project.

(c) From time to time, IFAD shall inform AfDB of the amounts available for withdrawal from IFAD Financing.

(d) Subject to the submission of the Project's audited financial statement by the Borrower to the Association, AfDB shall submit to IFAD within six (6) months after the end of the country fiscal year such Project's audited financial statements. In addition, AfDB shall provide IFAD, within two months after receipt of the Project's audited financial statements, with its written comments on the quality of the audit report, financial statements as well as the action plan to address internal control issues, if any, identified during the audit.

The audit should specifically cover the use of IFAD funds.

9. AfDB and IFAD will each exercise the same care in the discharge of their functions under this Agreement as it exercises with respect to the administration and management of its own affairs and will have no further responsibility in respect thereof to the other.

10. The Parties agree to resolve any dispute, disagreement or claim arising out of, or in relation to, this Agreement by means of prompt and amicable resolution.

11. IFAD and AfDB shall each be entitled to terminate this appointment at any time by notice to the other party, whereupon this appointment shall terminate six (6) months after the date of such notice. Upon receipt of such notice, IFAD and AfDB shall take all appropriate steps to terminate in an orderly manner the activities then ongoing under the Cooperation Agreement and to settle promptly all outstanding matters.

12. Upon signature of this Agreement by both Parties, it shall enter into force and effect on the later of (a) the date on which the AfDB Financing Agreement is amended and declared effective to reflect IFAD's co-financing, or (b) the date on which IFAD Financing Agreement becomes effective in accordance with its terms. This Cooperation Agreement may be modified from time to time by further agreement in writing signed by an authorized representative of each party.

13. Please confirm your agreement with the foregoing by signing the two copies of this Letter and returning one signed original to IFAD for its records.

Yours sincerely,

**INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT**

---

[Authorized Representative]

**CONFIRMED:  
AFRICAN DEVELOPMENT BANK**

---

Authorized Representative

Date: \_\_\_\_\_

Copies for information:

[Title of the designated representative  
of the Borrower/Recipient as set forth  
in Section E of IFAD Financing Agreement  
City]

[Lead Project/Programme Agency  
City]

## **Burkina Faso**

---

### **Agricultural Value Chains Support Project in the Sud-Ouest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions**

#### **Project Design Report**

#### **Annex: 01 Pavpl Papfa Extension Manuel De Mise En Oeuvre**

Document Date: 26/07/2019  
Project No. 2000001925

West and Central Africa Division  
Programme Management Department







Investir dans les populations rurales

## **Banque africaine de développement**

### **Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVPL)**

#### **Composante 2 : Mise en valeur des aménagements**

**MANUEL DE MISE EN ŒUVRE**

# Table de matières

<b>Chapitre I. Contexte</b> .....	3
<b>A. Introduction</b> .....	3
<b>B. Justification de l'engagement du FIDA</b> .....	3
<b>Chapitre II : Description des activités</b> .....	5
<b>A. Sensibilisation et gestion du périmètre</b> .....	5
<b>B. Les Sous-projets d'accès au marché (SPAM)</b> .....	5
<b>C. Formations et accompagnements</b> .....	12
<b>D. Appui à la mise en place des nouvelles coopératives et CUMA</b> .....	14
<b>E. Plans d'action genre, nutrition et alphabétisation fonctionnelle</b> ..	14
<b>F. Infrastructure de stockage</b> .....	16
<b>G. Renforcement des MER et développement commercial</b> .....	16
<b>Chapitre III : Modalités de mise en œuvre</b> .....	25
<b>Chapitre IV. Suivi-évaluation</b> .....	26
<b>A. Dispositif de suivi-évaluation du PAPFA-extension</b> .....	26
<b>B. Responsabilité du PAVPL dans le domaine du suivi-évaluation</b> ....	26
<b>Chapitre V. Coûts et financement</b> .....	29

## Chapitre I. Contexte

### A. Introduction

1. Les interventions du PAPFA-extension seront concentrées dans des zones vulnérable à la pauvreté ayant le potentiel nécessaire pour devenir des micro-pôles économiques sur la base des filières ciblées par le Projet.
2. Un des micro-pôles économiques du PAPFA-extension sera au niveau des périmètres du Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVPL) en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAD).
3. Dans ce micro-pôle de développement, l'appui du PAPFA-extension concerne le financement des activités d'appui à la production et de valorisation des produits (commercialisation, transformation), selon les mêmes modalités que dans ces autres zones d'interventions, dans le cadre d'un financement parallèle avec la BAD.

### B. Justification de l'engagement du FIDA

4. Un des pôles économiques du PAPFA-extension sera la commune de Douna dans la région des Cascades, où la BAD et le Gouvernement financent le Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVPL). Il a été convenu que la BAD financera les volets liés aux aménagements structurants, à la sécurisation foncière et la mise en œuvre du Plan de gestion des environnemental et social (PGES).
5. Après la réalisation des aménagements, le FIDA financera la mise en valeur et le développement de chaînes de valeur sur une superficie totale de 1 210 hectares avec des fonds réservés à la BAD par la signature d'une Lettre de Nomination.
6. Pour des raisons opérationnelles, l'appui au PAVPL est regroupé dans la sous-composante B1 du PAPFA-extension. Ce volet sera mis en œuvre dans son ensemble par l'unité de coordination du PAVPL.
7. L'appui au PAVPL comprendra notamment pour le développement des infrastructures de stockage, de commercialisation et de transformation ; de l'appui-conseil aux producteurs et à la structuration des OP ; de l'appui à l'accès aux semences certifiées, à l'approvisionnement en intrants de qualité et aux produits phytosanitaires homologués, à l'accès aux équipements agricoles, à la gestion de l'eau et des sols, au développement de l'agrobusiness (installation de jeunes entrepreneurs ; facilitation d'échanges et de contractualisation entre les opérateurs ; appui aux métiers para-agricoles ; appui à la mise en marché des produits).

### C. Zone d'intervention et groupe cible

8. **Description du projet: zone d'intervention.** La plaine de la Léraba constituera un micro-pôle de développement appuyé par le PAPFA-extension pour les aspects mise en valeur et de développement des filières. La zone d'intervention est décrite en détail dans le document de projet du PAVPL.
9. **Description du projet: groupe cible.** Il est estimé que PAPFA-extension bénéficiera à 80 000 bénéficiaires directs appartenant à 40 000 ménages, dont environ 16 200 ménages et 23 800 ménages à travers le développement des filières et la création ou la consolidation de microentreprises rurales, y compris 9 825 bénéficiaires directs à travers le partenariat avec la BAD pour le projet PAVPL dans la Plaine de la Léraba.
10. Le nombre de bénéficiaires est décrit dans le tableau suivant.

**Tableau 1 : Nombre de bénéficiaires du volet**

Types d'investissement	Localisation	Bénéficiaires (types)	Unité	Quantité	Bénéficiaires par unité	Nbr. total de bénéf. <sup>1</sup>		Nbr. total de ménages		Nbr. total de personnes touchées <sup>2</sup>	Observations
						de l'activité (avec double comptage)	du projet	de l'activité	du projet		
<b>Composante A. Amélioration de la productivité et de la production agricole</b>											
SPAM riz de bas fonds	Léraba	producteur	hectare	800	4	3200	3200	1829	1829	14,080	
SPAM maraîchage bas fonds	Léraba	producteur	hectare	800	4	3200	3200	1829	1829	14,080	
SPAM maïs	Léraba	producteur	hectare	400	2	800	PM	457	PM	PM	Même bénéficiaires que maraichage Léraba
Formation appui conseil	Léraba	producteur	Personne	6400	1	6400	PM	3657	PM	PM	Même bénéficiaires que SPAM (Léraba)
<b>Total Composante 1</b>							<b>6,400</b>		<b>3,657</b>	<b>28,160</b>	
<b>Composante B. Appui à la valorisation et la commercialisation des produits agricoles</b>											
MER filières végétales	Léraba	Individuel	Plan d'affaire	75	1	75	75	43	43	330	Femmes et jeunes avec expérience initiale, Jeunes diplômés, Entrepreneurs
MER filières végétales	Léraba	Collectif	Plan d'affaire	225	22	4950	4950	2829	2829	21,780	Associations de femmes et de jeunes, Organisations de producteurs
MER filières végétales - Formation	Léraba	Personne	Personne	5025	1	5025	PM	2871	PM	PM	Même bénéficiaire autre appui - production piscicole
<b>Total Composante 2</b>							<b>5,025</b>	<b>5,743</b>	<b>2,871</b>	<b>22,110</b>	
<b>Total PAPFA Léraba</b>							<b>11,425</b>		<b>6,529</b>	<b>50,270</b>	

1/ Désagrégé en bénéficiaire de l'activité en tant que tel dans la colonne 1 et repris dans la colonne 2 pour calculer le nombre de bénéficiaire du projet si pas déjà comptabilisé par ailleurs.

2/ Calculé sur la base du nombre de bénéficiaires direct (colonne K), de 1,75 bénéficiaires directs en moyenne par ménage et de 7,7 personnes par ménage

Calcul du nombre de personnes touchées sur la base 7,7 personnes par ménage

Nombre de bénéficiaires directs	Nombre moyen de bénéficiaires directs par ménage	Nombre de personnes touchées	Nombre de personnes par ménage	Nombre de ménages
11,425	1.75	50,270	7.7	6,529

## Chapitre II : Description des activités

### A. Sensibilisation et gestion du périmètre

11. Le tableau suivant décrit le phasage des activités de sensibilisation et d'appui à la gestion du périmètre.

12. Afin d'assurer une gestion efficace des périmètres, des comités de gestion de l'eau seront mis en place, formés et équipés.

**Tableau 2 : Phasage des activités de sensibilisation et gestion du périmètre**

Detailed Costs	Unit	Quantities					Total	Unit Cost (Local)
		2020	2021	2022	2023	2024		
<b>I. Investment Costs</b>								
<b>A. Sensibilisation et gestion du périmètre</b>								
Fonctionnement des guichets d'enregistrement des demandes pour les paysans	semaine de travail	10	-	-	-	-	-	10 630,000
Tenue des sessions de Comité technique de la Commission ad' hoc d'attribution parcelle	Session	6	-	-	-	-	-	6 2,000,000
Impression de fascicules /a	Fascicule	200	-	-	-	-	-	200 1,500
Elaboration du cahier des charges applicables au périmètre	Forfait	1	-	-	-	-	-	1 7,500,000
Sensibilisation des bénéficiaires /b	Session	48	-	-	24	-	-	72 1,000,000
Appui au comité d'irrigants	Forfait	1	1	1	1	-	-	4 3,000,000
Dotation du comité d'irrigants en matériel et outils de gestion	Forfait	1	-	-	-	-	-	1 1,500,000

### B. Les Sous-projets d'accès au marché (SPAM)

13. L'approche d'intensification adoptée par le Projet repose sur **la mise en œuvre de Sous-projets d'accès au marché (SPAM) par les organisations paysannes de base (OPB)** sélectionnées et se focalisant sur les filières ciblées: riz, maraîchage et maïs.

14. Un SPAM représente un paquet d'appuis apportés pendant trois ans (ou trois campagnes pour le maraîchage) à une moyenne de 25 à 50 membres<sup>1</sup> d'une OPB. Les bénéficiaires seront choisis parmi les membres de l'OPB sur la base de critères d'éligibilité favorisant en même temps l'intégration des femmes et des jeunes et le développement des OPB en tant qu'acteur fort et reconnu sur les marchés et les filières sélectionnées.

15. Pour le financement des sous-projets SPAM, le Projet utilisera un mécanisme de subvention dégressive durant une période de 3 ans. Il est présenté dans le tableau ci-dessous. La contribution des bénéficiaires proviendra: (i) d'apports propres des membres des OPB; (ii) de crédits de campagne mis à disposition des OPB par les institutions financières; et/ou (iii) d'avances obtenues dans le cadre de la contractualisation avec des opérateurs de marché.

**Tableau 3 : Mécanisme de subvention des SPAM**

	Contribution du Projet	Contribution OPB bénéficiaires
Année 1	80%	20%
Année 2	60%	40%
Année 3	40%	60%
Année 4	0%	100%

16. Pour chaque spéculation, un modèle de SPAM sera conçu sur la base de fiches techniques, facilitant la validation et la mise en œuvre annuelle d'un grand nombre de SPAM. Chaque sous-projet SPAM comprendra un appui en :

- a. **Intrants.** Il s'agira de semences de qualité d'engrais et de produits phytosanitaires adaptées pour une superficie prédéterminée par bénéficiaire, (tableau ci-dessous). La quantité et la qualité des intrants seront définies en

<sup>1</sup> Le nombre de bénéficiaires par SPAM a été établi en tenant compte d'une superficie moyenne généralement exploitée dans une petite exploitation familiale.

fonction des itinéraires techniques afin d'obtenir des rendements optimaux dans les conditions de l'exploitation. Afin d'assurer la qualité des semences, le Projet signera une convention avec la recherche ou des multiplicateurs de semences. Le tableau suivant présente la superficie par bénéficiaire d'un SPAM

La pérennisation de l'accès aux intrants sera assurée par : (i) la mise en place d'un mécanisme d'épargne-intrants au sein de l'OPB; (ii) la recherche de partenariats contractuels avec des opérateurs de marché qui pourront éventuellement consentir des avances en intrants aux producteurs dans le cadre d'un contrat de production.

- b. **Matériel de culture.** Le principe est de faciliter l'introduction d'équipements non disponibles encore au niveau des membres demandeurs du SPAM ou de renforcer leur matériel existant. Les équipements envisageables sont : des équipements de culture attelée (charrette, charrue, sarcluse, semoir, ...), de traitement des cultures (pulvérisateurs, ...), d'irrigation, lorsqu'il n'est pas déjà fourni au niveau de l'aménagement hydro-agricole (motopompe, tuyau, matériel de micro-irrigation, ...), ou de conditionnement et de stockage primaire des produits agricoles (bâche, vanneuse, décortiqueuse, grenier amélioré, ....). Les règles d'exploitation et d'entretien du matériel devront être clairement élaborées et figurer en annexe dans la demande de SPAM.

17. Le calcul du coût réel total du SPAM sera basé sur le nombre de bénéficiaires et la superficie par bénéficiaire (dans la limite de superficie fixée par SPAM). Le contenu du SPAM pourra être modulé et ajusté en fonction des ressources et matériels disponibles, et des stratégies de production des producteurs(rices) demandeurs. Le Projet poussera activement à la réduction de l'utilisation d'intrants de synthèse nocifs pour l'environnement et promouvra l'utilisation d'intrants naturels tels que le fumier, le compost et l'utilisation d'activateur pour le compostage, les produits phytosanitaires naturels et les pratiques d'agroforesterie.

**Tableau 4 : Mécanisme de subvention des SPAM**

		<b>Subvention</b>
<b>1. Intrants</b>		
Semences améliorées	Montant chiffré par UCP sur la base des budgets de culture	80%, 60%, 40%
Engrais (NPK, Urée)		80%, 60%, 40%
Emballage		80%, 60%, 40%
<b>2. Equipements et services</b>		
Equipements	Coût réel	80%, 60%, 40%
Labour (tracteur)	Coût réel	80%, 60%, 40%
Forfait animateur endogène	Forfait annuel	80%, 60%, 40%
Bicyclette animateur endogène	Achat par le projet	100%, En année 1

**Tableau 5: Phasage des SPAM**

Detailed Costs	Unit	Quantities						Total	Unit Cost (Local)
		2020	2021	2022	2023	2024	2025		
<b>I. Investment Costs</b>									
<b>B. SPAM</b>									
<b>1. SPAM riz</b>									
Année 1	Hectare	400	400	-	-	-	-	800	324,000
Année 2	Hectare	-	400	400	-	-	-	800	206,500
Année 3	Hectare	-	-	400	400	-	-	800	206,500
<b>Subtotal</b>									
<b>2. SPAM maraichage</b>									
Année 1	Hectare	400	400	-	-	-	-	800	545,500
Année 2	Hectare	-	400	400	-	-	-	800	347,250
Année 3	Hectare	-	-	400	400	-	-	800	347,250
<b>Subtotal</b>									
<b>3. SPAM maïs</b>									
Année 1	Hectare	200	200	-	-	-	-	400	318,350
Année 2	Hectare	-	200	200	-	-	-	400	267,600
Année 3	Hectare	-	-	200	200	-	-	400	267,600
<b>Subtotal</b>									
4. Appui à la production de semences certifiées	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	50,000,000

## Mise en œuvre des SPAM

18. **Une campagne d'information** sera menée sur les SPAM proposés. Elle sera menée à travers : (i) les CRA; (ii) les unions d'OP régionales; (iii) les DRAAH et les DPAAH; et (iv) des campagnes radiophoniques dans les régions d'intervention. Elle portera sur :

- i. Les critères de sélection des soumissionnaires (OPB), et l'inclusion des femmes, et des jeunes;
- ii. Les filières ciblées et le contenu standard des SPAM ;
- iii. Les conditions d'éligibilité des OPB et le mode de financement : mobilisation d'une part d'épargne-intrants, inclusion financière, identification des animateurs-endogènes (AE);
- iv. Les structures et services auxquels s'adresser dans chaque région et province (CRA, DRAAH, DPAAH, etc.).

19. Les fiches de SPAM types seront diffusées auprès de ces structures partenaires afin qu'elles puissent assurer une large information des dispositifs proposés auprès des OPB. Les CA seront formés à l'élaboration de SPAM et apporteront un appui aux OPB pour la constitution des dossiers de demande. Les dossiers seront centralisés au niveau des UCR qui réalisera une première pré-sélection (conformité aux critères et conditions d'éligibilité, conformité des pièces demandées) pour soumission au comité de sélection.

20. **Remplissage de la fiche du SPAM.** Le formulaire de requête du SPAM sera simple et limité à une ou deux pages. Une proposition du formulaire SPAM est jointe dans le tableau 9. De plus amples détails, tels que le nom et la superficie par bénéficiaire, le choix des intrants ; les règlements ou cahiers de charge intérieurs précisant les modes de fonctionnement, d'utilisation de matériel, de mobilisation de fonds ou les partenariats mis en place au sein de l'OPB seront joints en annexe. Le déblocage du financement sera réalisé après l'ouverture d'un compte par l'OPB dans une institution financière et le versement de la contribution des bénéficiaires sur ce compte.

21. Les fiches SPAM seront remplies avec l'appui des CA, des unions ou des CREERS.

22. Les critères de sélection, les grilles d'analyse des SPAM et le code de financement ainsi que les dossiers-types de SPAM par filière seront élaborés par l'UCP au démarrage du Projet.

23. **Sélection des OPB bénéficiaires.** Les critères de sélection des OPB bénéficiaires de SPAM seront basés sur un nombre de principes dont les plus déterminants sont les suivants :

- i. OPB impliquées dans les aménagements financés par le Projet;
- ii. OPB fonctionnelles fournissant déjà des services à leurs membres;
- iii. OPB incluant une proportion importante de femmes et de jeunes, pour permettre au Projet de toucher un maximum de jeunes et de femmes;
- iv. OPB ayant montré de bonnes capacités de mobilisation d'une épargne-intrant, et pouvant donc remplir facilement les conditions d'apport propres à constituer dans le cadre des SPAM;
- v. OPB disposant déjà d'un compte auprès d'une institution de financement et utilisant, si possible, déjà des services financiers de l'institution;
- vi. OPB réalisant des opérations groupées d'achat d'intrants ou de vente de produit, ou, mieux encore, ayant contractualisé avec un opérateur de marché;
- vii. OPB intégrées dans une structure faîtière (union).



24. Pour la mise en œuvre des sous-projets d'accès au marché (SPAM), le Projet ciblera en priorité les OPB dont les membres sont à majorité femmes et jeunes.

25. Les SPAM maraîchers seront majoritairement destinés aux femmes qui sont très actives dans ce domaine. Les jeunes bénéficieront des appuis du Projet, d'une part comme membres d'OPB bénéficiaires de SPAM, d'autre part comme éventuels micro-entrepreneurs (composante B) de prestations de services pour la production agricole (labour, traitement, transport, ...).

26. **Un comité de sélection des SPAM** sera mis en place par le PAPFA au niveau régional présidé par la CRA ; comprenant : (i) des représentants des STD, (ii) des représentants du Conseil régional; et (iii) des représentants des unions de producteurs. L'UCR assurera la présentation des SPAM, l'animation et le rapportage du comité.

27. **Prestataires et approvisionnement en intrants.** En parallèle, chaque UCR lancera des appels à proposition pour: (i) la réalisation des formations des producteurs sur les itinéraires techniques des spéculations retenues et leur inclusion dans le système d'exploitation, les pratiques agro écologiques spécifiques et les aspects de gestion et d'organisation des OPB ; (ii) l'approvisionnement en produits spécifiques, notamment les produits phytosanitaires biologiques et les engrais organiques. Pourront y soumissionner des ONG/OSC, OPF et bureaux d'études. Des contrats cadre seront signés avec les structures sélectionnées comprenant les coûts unitaires de chaque prestation (p.j.de formation, coût unitaire des produits etc.).

28. La mise en œuvre de l'approvisionnement en intrants sera assurée directement par les groupements ou leur faitière afin de les connecter aux réseaux de distributeurs. Pour l'approvisionnement en semences, les circuits courts seront favorisés à travers les réseaux de producteurs de semenciers internes aux groupements ou aux unions de producteurs. Le Projet fournira une liste des distributeurs agréés par AGRODIA et la COCIMA et des producteurs semenciers de la zone (réseau UNPSB et unions régionales).

29. **Les contrats** passés avec les STD et les prestataires privés le seront pour un an, renouvelable après évaluation. Ils détailleront les objectifs poursuivis, les activités prévues, les modalités de mise en œuvre et les moyens nécessaires avec budget et chronogramme, les responsabilités de chaque partie prenante, les indicateurs de performance et les résultats à atteindre. Les fonds relatifs à la mise en œuvre du contrat seront gérés directement par les partenaires techniques suivant les procédures du Projet.

30. **Un protocole d'accord axé sur les résultats sera signé avec les DRAAH pour le suivi des activités et des résultats des SPAM.** Des appuis complémentaires pour la coordination et la supervision des SPAM par l'OPF seront pris en charge.

**Tableau 6: CADRE D'APPROBATION DES SOUS PROJETS SPAM**

**A-Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité sont les critères obligatoires. Un SP qui ne répond pas à un des critères est éliminé d'office

N°	Critères d'éligibilités des OP	Oui	Non
1	OPB impliquées dans les aménagements financés par le Projet;		
2	OPB fonctionnelles fournissant déjà des services à leurs membres;		
3	OPB incluant une proportion importante de femmes et de jeunes, pour permettre au Projet de toucher un maximum de jeunes et de femmes;		
5	OPB ayant montré de bonnes capacités de mobilisation d'une épargne-intrant, et pouvant donc remplir facilement les conditions d'apport propres à constituer dans le cadre des SPAM;		
6	OPB disposant déjà d'un compte auprès d'une institution de financement et utilisant, si possible, déjà des services financiers de l'institution;		
7	OPB réalisant des opérations groupées d'achat d'intrants ou de vente de produit, ou, mieux encore, ayant contractualisé avec un opérateur de marché;		
8	OPB intégrées dans une structure faîtière (union).		

**B-Critères d'évaluation du Sous-projet d'accès au marché**

	Critères	Barème	Note
1	<b>Représentation des cibles (jeunes filles, garçons, femmes, hommes)</b>	20	
2	<b>Représentativité des personnes vivant avec un handicap (handicapés et personnes porteuses du VIH-SIDA)</b>	15	
3	<b>Représentativité des jeunes et femmes chefs de ménages</b>	10	
4	<b>Représentativité des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire : Nbre de ménages très vulnérables (11mois) ; Nbre de ménages moyennement vulnérables (7-10 mois) ; Nbre de ménages peu vulnérables (1-6 mois)</b>	25	
5	<b>Superficie moyenne exploitée par ménage</b> <i>Inf à 2 ha</i> <i>Entre 2 et 5 ha</i> <i>Sup à 5 ha</i>	5	
6	<b>Revenu annuel moyen par ménage</b> <i>Inf à 135 000 F CFA</i> <i>Entre 135 000 F CFA et 250 000F CFA</i> <i>Entre 250 000 F CFA et 450 000 F CFA</i> <i>Sup à 450 000 F CFA</i>	10	
7	<b>Main d'œuvre disponible</b> <i>Inf à 2 actifs</i> <i>Entre 2 et 5 actifs</i> <i>Sup à 5 ha</i>	5	
	<b>Total</b>	<b>90</b>	

**Tableau 7 : Fiche de Sous-projet d'Accès au Marché (SPAM)**

<b>1. Identification organisation paysanne</b>	
Nom de l'organisation	
Adresse / localisation	
Contact (nom, numéro et fonction)	

Membres de l'OP	Nombre total	Dont femmes	dont jeunes (18-35 ans)

Membres de l'OP bénéficiaires du SPAM	Nombre total	Dont femmes	dont jeunes (18-35 ans)

Nombre d'hectares cultivées (pour appui SPAM)	
Année SPAM :	<input type="checkbox"/> Année 1 <input type="checkbox"/> Année 2 <input type="checkbox"/> Année 3
Filière :	<input type="checkbox"/> Riz <input type="checkbox"/> Maraîchage <input type="checkbox"/> Maïs

<b>2. Calcul de la valeur du SPAM</b>				
	Quantité par hectare	Nombre d'hectares	Quantité totale	Coût total (FCFA)
<b>Intrants</b>				
Semences				FCFA
NPK				FCFA
Urée				FCFA
Produit phyto				FCFA
<b>Equipements</b>				
Sacs				FCFA
Location tracteurs				FCFA
				FCFA
				FCFA
Autres				FCFA

<b>3. Calcul de la subvention et contribution de l'OPB</b>	
Coût total SPAM	FCFA
Subvention	FCFA
Contribution OPB	FCFA

<b>4. Suivi de la mise en œuvre du SPAM</b>	
Date prévisionnelle de remise des intrants / kits	
Date effective de remise des intrants / kits	
Date prévisionnelle du labour	
Date effective du labour	
Nom du conseiller agricole	
Nom autres structures d'appui et nature des services	
Observations :	

Annexes:

- i. Liste détaillée des membres de l'OP bénéficiaires du SPAM (nom, prénom, année de naissance, n°CNI, nom du chef de ménage, adresse (quartier ou village))
- ii. Liste des membres du bureau et fonction
- iii. Description des modalités de remboursement des SPAM signée (membres du bureau au minimum)

## **C. Formations et accompagnements**

### **Mise en place du réseau des conseillers agricoles**

31. L'accompagnement des SPAM et l'appui-conseil de proximité aux producteurs(trices) seront réalisés par les CA. La pierre d'angle du dispositif du conseil agricole reposera sur l'organisation d'ateliers d'acquisition des techniques sur les parcelles des producteurs. Ces ateliers, organisés par les CA, consisteront en démonstration pratiques et échanges avec les bénéficiaires de SPAM sur les innovations introduites, en particulier les avantages et difficultés de mise en œuvre, leur optimisation dans le système d'exploitation, .... Il est indispensable que les données précises sur les coûts et les temps de travail et les rendements réels soient collectés sur quelques parcelles pour alimenter les évaluations participatives des résultats en fin de campagne avec les producteurs. Les CA s'appuieront dans chaque OPB sur un animateur endogène (AE) pour mener toutes ces tâches et faciliter l'appropriation des innovations au niveau de tous les producteurs/trices du SPAM. Les CA rempliront également des tâches de collecte de données sur les résultats obtenus dans les SPAM. Ils seront recrutés par l'UCP à raison d'un CA par province.

32. L'accompagnement technique des producteurs(rices) bénéficiaires d'un SPAM sera assuré par des conseillers agricoles (CA) (hommes et femmes) disposant d'une bonne expérience pratique dans le conseil technique et l'organisation au niveau de l'exploitation agricole. L'équipe des CA représente le dispositif central pour assurer un accompagnement intégré, complet et harmonisé au niveau de la mise en œuvre des SPAM sur le terrain.

33. Les CA bénéficieront de formations spécialisées et également de formation sur les aspects filières pour qu'ils soient en mesure d'apporter des conseils pertinents et innovateurs en matière de bonnes pratiques et intensification agricoles au sein des OPB et de leurs membres. Les CA recevront régulièrement des formations de bon niveau, alliant théorie et pratique, sur les thématiques en lien direct avec leurs domaines de conseil. Les CA réaliseront:

- i. Des séances d'animations avec les membres des OPB partenaires du Projet;
- ii. Des ateliers d'acquisition des techniques sur parcelle pour les bénéficiaires de SPAM;
- iii. Des visites individuelles chez les producteurs rencontrant des problèmes particuliers;
- iv. L'organisation des visites d'échanges en liaison avec les agronomes des UCR. Les CA s'appuieront sur des animateurs endogènes (AE) choisis parmi les producteurs(rices) les plus performants ou innovateurs au sein des OPB. Les AE serviront de relais pour faciliter l'appropriation des innovations au niveau des producteurs(trices) de l'OPB, mais également faire remonter les questions ou difficultés qui méritent une attention particulière pour la bonne mise en œuvre des SPAM. Les AE seront bénéficiaires en priorité des différentes formations proposées par le Projet.

34. Les CA, en dehors de leur tâche de conseil, aideront également les OPB dans l'élaboration des fiches de demandes de SPAM pour assurer que les demandes contiennent toutes les informations requises et que les données fournies soient conformes à la réalité. Ils seront aussi chargés de collecter avec l'appui des AE les résultats obtenus dans le cadre des SPAM, notamment les comptes d'exploitation réels sur un échantillon de parcelles pour évaluer avec objectivité les améliorations de productivité agricole, en débattre avec les producteurs et renseigner le système de suivi-évaluation du Projet. Ces données sont importantes pour pouvoir évaluer les effets au niveau de la composante A. Ces dernières tâches se feront sous le contrôle et avec l'appui des responsables régionaux du suivi-évaluation du Projet et de la Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (DRAAH).

## Formation des bénéficiaires de SPAM

35. Le Projet financera dans le cadre de la mise en œuvre des SPAM des formations techniques spécifiques pour les spéculations visées ainsi que des formations en gestion et développement organisationnel des OPB. Ces formations s'adresseront en priorité aux producteurs(trices) les plus motivés, AE et leaders d'opinion au sein de leur groupement.

- a. Les formations techniques en pratiques agricoles. Ces sessions, en dehors des questions techniques portant spécifiquement sur la spéculation, devront également aborder certains thèmes sous l'angle plus large de l'intégration de ces spéculations dans la stratégie générale poursuivie au niveau du ménage/exploitation et l'atténuation des risques climatiques et économiques. Les thématiques à privilégier dans ce sens sont : (i) la gestion de la fertilité du sol et les techniques agroécologiques; (ii) le calendrier et la rotation des cultures; (iii) la gestion intégrée des maladies et ravageurs; et (iv) l'utilisation optimale des ressources et co-produits de l'exploitation.
- b. Les formations en pratiques écologiques et adaptation au changement climatique (CC) permettant de soutenir la transition écologique des systèmes de culture. Le PAPFA mettra un accent particulier sur: (i) l'introduction de pratiques agricoles réduisant l'utilisation de produits de synthèse (engrais, produits phytosanitaires) nocifs pour l'Homme et l'environnement et favorisant des pratiques réduisant les quantités d'intrants commerciaux très onéreux pour les petites exploitations; et (ii) le développement de filières de production biologique et équitable (qui devront être valorisées par des activités de commercialisation à mettre parallèlement en place dans la composante B), plus profitables aux petites exploitations familiales. Le Projet assurera des séances de sensibilisation et de formation spécifiques dans ce sens. Le choix de variétés plus résilientes au CC et la mise en œuvre de pratiques permettant de mieux préserver la matière organique et donc l'humidité du sol seront également pris en considération dans ces formations.
- c. Les formations en gestion et développement organisationnel des OPB devront être pratiques et axées sur: la préparation du plan de campagne et du plan de trésorerie, la prévision des intrants et leur approvisionnement, la gestion de matériel communautaire et des programmes de travail (entraide, main d'œuvre salariée, ...), la recherche de services et d'informations non disponibles au sein de l'OP; la préparation et la tenue d'AG et le devoir de redevabilité envers les membres.
- d. Les visites d'échange entre producteurs sont un outil très intéressant pour permettre aux producteurs de découvrir et s'appropriier plus facilement des innovations pratiquées ailleurs, mais dans un environnement qui est proche du leur. Ces visites devront faciliter autant le partage d'expériences que la découverte de nouvelles techniques, de nouveaux services à développer et des méthodes d'organisation et de gestion plus performantes pratiquées dans les OP visitées. A leur retour, les bénéficiaires des visites restitueront aux autres producteurs les innovations découvertes et les leçons à en tirer.

**Tableau 8 : Phasage des formations et accompagnements**

Detailed Costs	Unit	Quantities					Total	Unit Cost (Local)
		2020	2021	2022	2023	2024		
<b>I. Investment Costs</b>								
<b>Subtotal</b>								
<b>C. Formations et accompagnements</b>								
<b>1. Formation des conseillers agricoles</b>								
Formation en technique et gestion d'exploitation	Session	4	-	-	-	-	4	2,000,000
<b>2. Formations membres des OP de base</b>								
Formation technique	Session	12	12	-	-	-	24	2,000,000
Formation en pratiques écologiques et adaptation au changement climatique	Session	15	-	-	-	-	15	2,000,000
Formation en gestion et organisation	Session	12	12	-	-	-	24	2,000,000
<b>Subtotal</b>								
<b>3. Visites d'échanges /c</b>								
Unité	Unité	20	20	-	-	-	40	2,500,000
<b>4. Accompagnements</b>								
Motos	Unité	4	-	-	-	-	4	1,500,000
Rémunération des conseillers	Personne/mois	48	48	48	48	-	192	600,000
Fonctionnement conseillers agricoles	Mois	48	48	48	48	-	192	200,000
<b>Subtotal</b>								
<b>5. Accompagnement en gestion agricole</b>								
Accompagnement en gestion	Unité	400	400	-	-	-	800	70,000
<b>6. Appui à la lutte contre les fléaux</b>								
Appui à la lutte contre les fléaux	Forfait	1	-	-	-	-	1	120,000,000
<b>Subtotal</b>								

### D. Appui à la mise en place des nouvelles coopératives et CUMA

36. Le Projet financera la mise en place des coopératives.

37. Le Projet financera également la construction d'un comptoir de vente équipé et doté de bureaux pour l'union des producteurs de la vallée. Le Projet financera également la mise en place d'une CUMA.

**Tableau 9 : Phasage des appuis à la mise en place des coopératives**

Detailed Costs	Unit	Quantities					Total	Unit Cost (Local)
		2020	2021	2022	2023	2024		
<b>I. Investment Costs</b>								
<b>Subtotal</b>								
<b>D. Appui à la mise en place des nouvelles coopératives</b>								
Session pour la mise en place de cooperative /d	Session	4	-	-	-	-	4	1,500,000
Appui en fournitures de bureau	Forfait	20	-	-	-	-	20	300,000
Appui à la mise en conformité des sociétés coopératives selon les textes en vigueur	Forfait	4	-	-	-	-	4	3,000,000
Construction de siège pour l'union des coopératives	Forfait	1	-	-	-	-	1	40,000,000
Etude et contrôle travaux GC	Forfait	1	-	-	-	-	1	4,000,000
Equipeement du siège	Forfait	1	-	-	-	-	1	5,000,000
<b>Subtotal</b>								
<b>E. Equipements agricoles et Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)</b>								
Construction de bâtiments pour le matériel agricole	Forfait	1	-	-	-	-	1	30,000,000
Achat d'équipements agricoles pour les unités CUMA	Forfait	0.5	0.5	-	-	-	1	200,000,000
Formation entretien et maintenance des équipements	Forfait	0.5	0.5	-	-	-	1	20,000,000
<b>Subtotal</b>								

### E. Plans d'action genre, nutrition et alphabétisation fonctionnelle

#### Formation et sensibilisation interactive sur le genre

38. Les activités d'autonomisation économique visant à faire bénéficier prioritairement les femmes et les jeunes aux activités du projet seront renforcés par des actions de sensibilisation et de formation interactive visant à rétablir l'équilibre social au niveau du ménage et des organisations (OPB). Cette activité reposera sur des méthodologies innovantes axées sur les ménages dont notamment le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS<sup>2</sup>) et permettra de faire participer l'ensemble du ménage (l'homme, la femme, les enfants et les autres membres du ménage) et l'ensemble des membres des organisations (les hommes, les femmes, les jeunes, les aînés, etc.) pour réfléchir aux apports, aux bénéfices et à la participation de chacun dans le ménage ou de chaque type de profil dans les organisations. Avec l'appui d'un animateur, l'analyse et la caractérisation de leur situation de départ proviendra ainsi des bénéficiaires eux-mêmes, ils identifieront également eux-mêmes leurs aspirations à moyen et long terme, ainsi que les moyens pour y parvenir. Cette méthode a pour avantage de faire se démultiplier tout seul les acquis car le choix des ménages et des organisations participantes est conditionné par leur acceptation à partager et à diffuser la méthode et ses avantages avec leurs pairs. Cette activité permettra donc en même temps de sensibiliser les bénéficiaires sur les principes d'égalité et d'équité, et de mettre en œuvre des actions

<sup>2</sup> GALS : Gender Action Learning System

visant à réduire les inégalités et les déséquilibres qui ont été identifiées par les bénéficiaires eux-mêmes.

39. Pour la mise en œuvre de la formation et sensibilisation interactif sur le genre, le Projet cherchera à nouer des partenariats avec des structures qui justifient d'une expérience prouvée en matière d'intégration du genre. Les expériences d'Oxfam dans le pays seront analysées, notamment dans l'utilisation du Système d'apprentissage interactif entre les sexes. Les actions de formation-sensibilisation seront initiées à travers une séance<sup>3</sup> de formation de formateurs au niveau national ; ces formations verront la participation des animateurs<sup>4</sup> qui vont mener les formations/sensibilisations au niveau des ménages, et pourront également inclure quelques participants venant du Projet et des services publiques clés partenaires (Ministère en charge de la femme, Cellule genre du MAAH, etc.). La formation des formateurs inclura également une formation-action pilote par région. Après la formation des formateurs, les sessions auprès des bénéficiaires seront réalisées à raison de 4 sessions<sup>5</sup> par province par an. La même démarche sera adoptée pour les formations/sensibilisation à réaliser auprès des OPB, OPF et interprofessions. Un binôme d'experts national et régional/international assurera la formation des formateurs. Le FIDA devra s'assurer qu'au moins l'expert régional/international ait une parfaite maîtrise de la méthodologie innovante qu'est le GALS. Le choix d'avoir un binôme d'experts est motivé par la nécessité de renforcer les compétences nationales et donc d'avoir un transfert de compétences allant de l'expert régional/international à l'expert national.

#### **Mise en œuvre de l'approche « nutrition »**

40. Un programme d'éducation nutritionnelle sera proposé dans le but d'améliorer la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau des communautés<sup>6</sup> où intervient le projet et en particulier les ménages qui présentent des indicateurs de malnutrition. Ce volet aura pour but d'améliorer les connaissances et les pratiques des ménages sur: (i) la consommation de légumes, de fruits, de variétés de riz à haute valeur nutritive, des autres aliments sources de protéines et de micronutriments d'origine animale; et (ii) la valorisation des produits locaux à plus haute valeur nutritive. Des campagnes d'éducation nutritionnelle accompagnées de séances de démonstration culinaire cherchant à intégrer les Actions essentielles en nutrition (AEN) et les Actions essentielles d'hygiène (AEH); ainsi que la prise en compte de la nutrition au niveau des dépenses des ménages seront menées. Des jardins potagers seront mis en place pour améliorer la disponibilité des produits. Une promotion des produits et sous-produits à haute valeur nutritive sera également menée, par exemple la promotion de la consommation du riz étuvé, la fabrication des farines infantiles et des autres produits précuits, etc.; dont la production pourra être financée dans les micro-projets productifs de la composante B, et constituer des activités de génération et de diversification de revenus pour les femmes.

41. Les sessions du programme d'éducation nutritionnelle, et notamment les démonstrations culinaires, s'appuieront sur les cellules d'éducation nutritionnelle mises en place dans les villages et les agents de santé à base communautaire (ASBC) formés au préalable. Ces derniers devront réaliser et documenter les sessions d'éducation nutritionnelle réalisées au niveau des communautés touchées par le Projet.

---

<sup>3</sup> Séance avec un maximum de 30 participants

<sup>4</sup> Animateurs provenant des structures partenaires que le Projet aura identifiés pour la mise en œuvre de cette activité

<sup>5</sup> Session de 25 participants

<sup>6</sup> En particulier les femmes en âge de procréer, celles avec les enfants de 0 à 2 ans et les jeunes filles.



**Tableau 10 : Phasage des activités dans les domaines du genre, nutrition et alphabétisation**

Detailed Costs	Unit	Quantities					Total	Unit Cost (Local)	
		2020	2021	2022	2023	2024			2025
<b>I. Investment Costs</b>									
<b>F. Alphabétisation fonctionnelle</b>									
Sensibilisation	Personne/jour	30	-	-	-	-	-	30	60,000
Formation des alphabétiseurs	Session	1	-	1	-	-	-	2	6,000,000
Rémunération des alphabétiseurs /e	Session	10	10	10	10	-	-	40	150,000
Session d'alphabétisation /f	Session	10	10	10	10	-	-	40	280,000
Supervision des activités /g	Trimestre	4	4	4	4	-	-	16	1,000,000
<b>Subtotal</b>									
<b>G. Education nutritionnelle destinée aux femmes et membres des coopératives</b>									
<b>1. Etudes de référence et d'évaluation</b>									
Etude de référence et d'évaluation	Forfait	1	-	-	1	-	-	2	10,000,000
<b>2. Formation des formateurs des Agents de santé à base communautaire (ASBC) sur les AENVAH/h</b>									
Rémunération des formateurs /i	Personne/jour	5	-	-	5	-	-	10	110,000
Formation des participants	Personne/jour	10	-	-	10	-	-	20	30,000
<b>Subtotal</b>									
<b>3. Formation des Agents de santé à base communautaire (ASC) sur les AENVEH</b>									
Rémunération des formateurs /j	Personne/jour	5	-	-	5	-	-	10	110,000
Formation des participants /k	Personne/jour	30	-	-	30	-	-	60	30,000
<b>Subtotal</b>									
<b>4. Equipements ASC</b>									
Bicyclettes	Nombre	30	-	-	-	-	-	30	70,000
Unité téléphonique	An	30	-	-	-	-	-	30	50,000
Démonstration culinaire /l	Session	10	-	-	-	-	-	10	20,000
<b>Subtotal</b>									
<b>5. Appui pour jardins nutritifs et accompagnements</b>									
Forfait pour jardins nutritifs	Forfait	1	1	1	1	-	-	4	10,000,000
<b>Subtotal</b>									
<b>H. Plans d'action genre</b>									
Diagnostiques participatifs assortis de plans d'actions	Forfait	1	1	-	-	-	-	2	7,000,000
Mise en oeuvre des plans d'action	Forfait	1	1	1	1	-	-	4	20,000,000

## F. Infrastructure de stockage

42. Les infrastructures de conservation, de stockage et de conditionnement détermineront dans une large mesure la rentabilité des investissements réalisés dans les aménagements et permettront de garantir une meilleure compétitivité des produits sur le marché. C'est pourquoi, le Projet encouragera la construction de magasins de stockage pour le riz, le sésame, le niébé et surtout d'entrepôts de conservation pour l'oignon par exemple. Des plans types existent au niveau national et seront adaptés au contexte local.

43. En ce qui concerne les magasins de stockage, etc., les prestations seront gérées directement par l'UGP en collaboration avec les services techniques régionaux et d'autres prestataires telles les ONG spécialisées etc. A ce titre, un protocole de collaboration sera signé entre l'UGP et les services techniques pour l'identification accélérée des sites sur la base des répertoires actualisés disponibles et tenant compte des critères sociaux fonciers, techniques etc.

**Tableau 11 : Phasage de la mise en place des infrastructures de stockage**

Detailed Costs	Unit	Quantities					Total	Unit Cost (Local)	
		2020	2021	2022	2023	2024			2025
<b>I. Investment Costs</b>									
<b>I. Infrastructure de stockage</b>									
Aire de séchage	Aire	10	10	-	-	-	-	20	2,000,000
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par aire	10	10	-	-	-	-	20	160,000
Infrastructure de stockage de riz 60T	Unité	5	-	-	-	-	-	5	17,700,000
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	5	-	-	-	-	-	5	708,000
Infrastructure de stockage d'oignons 10T	Unité	25	25	25	-	-	-	75	1,180,000
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Par magasin	25	25	25	-	-	-	75	47,200
Comptoir d'achat	Unité	1	-	-	-	-	-	1	120,000,000
Forfait pour études techniques et contrôle des travaux	Unité	1	-	-	-	-	-	1	12,000,000
<b>Subtotal</b>									

## G. Renforcement des MER et développement commercial

44. Le Projet appuiera les MER individuelles et collectives, qui (a) vendent des services aux acteurs des filières ciblées (transport, labour, conseils, vente d'intrants, valorisation des résidus de récolte, etc.) ; (b) valorisent essentiellement mais pas forcément uniquement les produits des filières ciblées.

45. Cette section comprendra trois volets : (i) le développement de l'offre de services par les Centres de ressources en services à l'entreprise (CREER); (ii) la

professionnalisation des MER, en particulier via un appui fourni par les CREER, et (iii) le financement des MER.

46. Le tableau suivant décrit le nombre d'unités et le phasage des activités.

**Tableau 12: Phasage des activités de mise en place des MER et des CREERS**

Detailed Costs	Unit	Quantities					Total	Unit Cost (Local)	
		2020	2021	2022	2023	2024			2025
<b>I. Investment Costs</b>									
<b>J. Renforcement des MER et développement commercial</b>									
<b>1. Renforcement des capacités des MER</b>									
Formation des gestionnaires des MER/m	Session	10	10	10	-	-	-	30	2,100,000
Formation technique des employés des MER/n	Session	40	40	40	-	-	-	120	100,000
Forfait pour visites d'échanges et promotionnelles	Forfait	1	1	1	1	-	-	4	10,000,000
<b>Subtotal</b>									
<b>2. Centre d'étuvage de Doua</b>									
Équipement du centre	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	30,000,000
Normalisation du centre d'étuvage	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	20,000,000
<b>Subtotal</b>									
<b>Subtotal</b>									
<b>K. Financement des MER</b>									
1. Initiatives individuelles	Plan d'affaire	25	25	25	-	-	-	75	984,000
2. Initiative collective	Plan d'affaire	75	75	75	-	-	-	225	5,248,000
<b>Subtotal</b>									
<b>L. Développement de l'offre de services de développement d'entreprise</b>									
<b>1. Appui à la création de CREER</b>									
Équipements et matériels de bureau	Par CREER	2	-	-	-	-	-	2	600,000
Motos	Unité	2	-	-	-	-	-	2	1,500,000
Recrutement d'un agent commercial au sein des CREER en appui au MER /o	Forfait	0.8	0.6	0.4	-	-	-	1.8	4,800,000
Frais de fonctionnement /p	Forfait	0.8	0.6	0.4	-	-	-	1.8	4,440,000
<b>Subtotal</b>									

47. **Développement de l'offre de services par les CRÉER.** Un rapide diagnostic de démarrage en première année par la MEBF permettra de cartographier les CREER existants dans la zone du projet et les filières additionnelles ciblées, de vérifier leur opérationnalité et besoins d'appui. Il s'agira de prendre contact avec les CREER existants, de confirmer leur engagement à soutenir la mise en œuvre du projet et d'identifier les besoins complémentaires pour les rendre rapidement plus opérationnels et efficaces. Ce travail se fera en complémentarité avec le PAPFA.

48. La MEBF sera sollicitée pour identifier, sélectionner, former et installer de nouveaux CREERS. On pourrait faire appel aux conseillers et experts ayant travaillé avec d'autres projets. Ces agents déjà formés en entrepreneuriat rural et bons connaisseurs des réalités locales pourraient devenir des gestionnaires de CREER.

49. Les CREER seront familiarisés avec les procédures opérationnelles du Projet et prépareront chacun un plan de développement pour les années du Projet, ce qui fera partie du processus d'appui ou de mise en place du CREER.

50. Dans le cadre du contrat de performance, les activités suivantes seront mises en œuvre par la MEBF : (i) le diagnostic des CREER existants à travers une matrice multicritère; (ii) l'identification des sites devant abriter les nouveaux CREER en fonction du paysage institutionnel, le développement des filières ciblées et la concentration de MER; (iii) l'appui au renforcement et à l'opérationnalisation des CREER (élaboration des plans de développement, accompagnement des CREER pour la collecte et le traitement des données, etc.) et la conduite du processus de certification.

51. Des formations standards en matière de conseil d'entreprise pourront être données aux CREER, notamment sur : (i) l'approche et généralités sur les Services d'appui aux entreprises (SAE) pour les micro et petites entreprises (Comment devenir conseiller d'entreprise et vendre ses services) ; (ii) l'ingénierie en matière de conseil ; (iii) la formation de formateurs en TRIE<sup>7</sup>/CREE et GERME (Gérer mieux votre entreprise), et en élaboration de business plan. Des formations spécifiques en lien avec les services à prester par les CREER aux MER pourront éventuellement leur être dispensées : diagnostic de filière et d'entreprise, mise en place de comptabilité simplifiée, élaboration de dossiers de recherche de financement, marketing/commercialisation, montage de DAO, etc. L'ensemble des formations seront administrées par la MEBF ; elles seront

<sup>7</sup> TRIE: Trouver son idée d'entreprise  
CREE: Créer votre entreprise

données par le MEBF pour les thématiques liées à ses domaines de compétences, et si besoin par des prestataires spécialisés.

52. A l'issue de la mise en œuvre des plans de renforcement des capacités inclus dans les plans de développement, les animateurs des CREER réuniront les connaissances et aptitudes de base pour délivrer des SAE efficaces et adaptés à leurs groupes cibles. Les CREER bénéficieront d'un coaching de la MEBF pour la maîtrise de la délivrance de ces services aux bénéficiaires.

53. Des ateliers thématiques regroupant plusieurs CREER au niveau régional ainsi que des ateliers de planification et de bilan seront organisés et animés par la MEBF, en collaboration avec le GIE fédérant les CREER au niveau national, afin de faciliter le partage d'expérience et la mise à niveau des animateurs des CREER.

54. Afin d'assurer un meilleur suivi et une évaluation des contributions de la MEBF, une évaluation annuelle sous forme d'atelier bilan réunissant la MEBF, le PAPFA/PAPFA-E, des représentants des CREER et des représentants des MER sera organisée. Elle permettra de faire le point de la mise en œuvre du contrat d'objectif, d'identifier les acquis, les insuffisances et les difficultés et de formuler des recommandations dans un objectif d'amélioration des modalités d'exécution.

55. **Le volet professionnalisation des MER individuelles et collectives** vise à appuyer des MER en les accompagnants dans leur développement à partir de leurs plans d'affaires. La professionnalisation pourra inclure les appuis suivants : (i) la formation en conduite d'entreprise et comptabilité, (ii) l'organisation du travail sur la base du plan d'affaires, (iii) la gestion technique des équipements, (iv) le suivi sanitaire et la qualité, (v) la maîtrise des circuits et la saisonnalité des approvisionnements, (vi) la gestion des stocks, (vii) la constitution et la gestion des fonds de roulement. L'appui se fera à la carte, en réponse à la demande spécifique de chaque MER. Ces MER seront encouragées à adopter des technologies novatrices, utilisatrices d'énergies renouvelables, et l'énergie solaire.

56. Dès son démarrage, le projet lancera des campagnes d'information et de communication sur son existence, sa stratégie et ses domaines d'intervention, ainsi que les filières et bénéficiaires ciblés au niveau de sa zone d'intervention. L'identification des nouvelles MER et des MER existants dans les filières ciblées seront assurés par les CREER.

57. Sur la base des informations diffusées lors des campagnes d'information, les MER existants et les porteurs de projet intéressés appuyés par les CREER, élaboreront des plans d'affaires (PA) collectifs ou individuels et demanderont à bénéficier de formations et de conseils. Le CREER fournira au cours du processus des conseils pour aider les MER à mieux dimensionner leurs plans d'affaires. La proximité CREER-MER sera la clef pour assurer le succès des plans d'affaires. Des critères de sélection, des grilles d'analyse des plans d'affaires, des codes de financements et différents outils adaptés à la mise en œuvre du projet seront élaborés sur la base des expériences antérieures et mis à la disposition des instances. Un effort sera consenti pour veiller à une bonne analyse très en amont afin de transmettre aux comités de sélection des projets bien élaborés et augmenter le taux d'acceptation. On tirera de nouveau profit des contraintes identifiées dans le cadre des projets précédents.

58. Le schéma du circuit d'approbation des plans d'affaires des MER est présenté plus bas. Les plans d'affaires seront soumis aux Comités provinciales de sélection (CPS) et des Commissions d'approbation régionales (CAP) déjà utilisés par le PROFIL, le PASPRU, le PAFASP et d'autres intervenants dans toutes les provinces et régions du Burkina Faso. Les CPS et les CAP garantissent transparence et équité dans le processus de sélection des plans d'affaires à financer.

59. L'accès aux subventions du projet par les MER sera conditionné par l'acceptation préalable d'une fiche de projet sélectionnée par le CPS et l'approbation du plan d'affaires

par la CAP. La préparation de la fiche et du document de plan d'affaires sera réalisée par les CREER.

60. En première année, un diagnostic rapide permettra de faire l'état des lieux des MER existantes appuyés par les projets passés et d'établir leur situation en précisant leurs besoins d'appui. Ils constitueront un premier portefeuille pour les CREER dans leur zone.

61. Basés sur leurs plans d'affaires, les MER pourront également bénéficier de conseils et de formations auprès des CREER. Les formations seront organisées par les CREER et seront assurées par un ensemble de prestataires régionaux ou locaux. Afin de gagner en efficacité lors d'organisation des sessions, le projet consolidera en première année les bases de données des prestataires de services des projets antérieurs (pour pré-identifier les plus performants).

62. L'appui aux MER sera assuré par les CREER. Les CREER sont des entreprises de services de proximité qui apportent des appuis aux MER en trois points : (i) le montage de plans d'affaires et l'accès au financement, (ii) les formations techniques et en gestion ; et (iii) le coaching à la carte et les informations sur les marchés et technologies. La demande d'appui d'une MER au CREER se fera normalement à l'initiative de la MER. Dans certains cas, les CREER seront incités à s'impliquer dans l'identification des porteurs de projets.

63. Un recensement et un diagnostic rapide des MER et des plans d'affaires seront effectués en année un pour comprendre le paysage des MER dans toutes les filières du projet. Par ailleurs, ce diagnostic permettra de constituer des portefeuilles de clients potentiels pour les CREER et de faciliter leur démarrage dans la zone d'intervention.

64. Le lancement de nouvelles MER sera également appuyé. Elles pourront bénéficier du package complet incluant le montage de dossier, le financement et la formation qui devront être séquencés de manière cohérente. Le cas typique concerne une MER nouvellement créée pour laquelle le promoteur recevra d'abord une formation en entrepreneuriat, montera son plan d'affaire avec l'appui du CREER pour financer son projet et sera finalement accompagné en coaching après le lancement des activités. Néanmoins, le CREER aura la possibilité de n'apporter qu'un seul type d'appui aux MER en fonction de leur demande. Toute demande d'appui sera précédée d'un diagnostic pour évaluer les besoins de la MER.

65. Une aide différenciée par public cible. L'offre d'appui concernera des publics cibles bien déterminés.

- a. L'appui aux initiatives collectives et en particulier les OPA. Cette appui permettra de financer des plans d'affaires d'une taille plus grande dans la mesure où ils auront démontré leur maturité. Ces plans d'affaires financés devront avoir le potentiel de créer des emplois et de valoriser des volumes plus importants de production agricole.
- b. L'appui à des initiatives individuelles, soit selon des projets types « business in a box », tels que ceux envisagés dans le PAPFA, soit pour des plans d'affaires spécifiques sur la base de la demande.

66. Afin de faciliter l'accès aux financements pour les groupes plus vulnérables, et en particulier les femmes et jeunes individuels peu scolarisés, le Projet proposera une approche spécifique basée sur des projets clés en main « business in a box », qui pourront être lancés rapidement. Pour ce public, les CREER auront une démarche proactive en s'engageant dans l'identification des bénéficiaires dans les zones d'intervention.

67. Par ailleurs, afin de toucher les jeunes diplômés, le Projet établira des relations avec les centres de formation professionnelle pour faciliter les projets d'entrepreneuriat rural des jeunes, leur assurant ainsi une meilleure insertion.

68. Le montage de plans d'affaires. Le dispositif de financement des plans d'affaires (montants et modalités) sera basé une approche à coût partagé. Pour guider les nouveaux porteurs de projet et susciter davantage de vocation parmi les jeunes et les femmes, des plans d'affaires prédéfinis seront identifiés préalablement par le Projet à partir des référentiels technico-économiques (RTE) des projets antérieurs et du PAPFA, en particulier pour les plans d'affaires qui constitueront le gros des soumissions. Ces projets clef en main qu'on appellera « business in a box » sont des plans d'affaire standards, prêts à l'emploi, qu'on pourra confier à des bénéficiaires présentant un profil adéquat. Cette approche permettra d'accélérer l'analyse et la sélection des plans d'affaires et d'assurer une qualité standard à ces demandes de financement. Cependant, des plans d'affaires plus spécifiques seront aussi financés à partir du moment où ils proposent un investissement viables et cohérents avec les spécificités du projet.

69. L'appui aux MER devra s'inscrire dans une approche de filière. Les initiatives privées en post-récolte devront en effet avoir une rationalité financière, en lien avec les besoins et les contraintes spécifiques à la filière, afin d'optimiser leurs chances de succès. Les CREER seront formés sur l'approche chaîne de valeur et les caractéristiques économiques des filières ciblées. Ils seront ainsi en capacité d'évaluer la pertinence d'un investissement en regard du contexte local de la filière et de conseiller les MER sur le développement de leurs activités.

70. L'appui en formation. Le montage et le financement d'un plan d'affaires par le projet inclura obligatoirement au moins deux sortes de formations :

- a. Une formation en gestion de base, qui sera standardisées. Les formations en gestion seront proposées par les CREER qui disposent des compétences internes. Cent pourcent des MER reçoivent une formation en gestion simplifiée.
- b. Une formation technique portant sur le fonctionnement et la maintenance des équipements financés. Les formations plus techniques pour lesquelles les CREER ne disposent pas de compétence, seront organisées à la demande via l'intermédiation des CREER et le recrutement d'un prestataire externe.

71. Le CREER sera rémunéré à la commission, sur la base du nombre d'heures de formations organisées. Les bénéficiaires seront également mis à contribution pour le financement de leur formation afin de tester et valider leur engagement. Ils pourraient par exemple prendre en charge leurs repas durant la formation.

72. L'UCP préparera une base de données des prestataires à partir des projets antérieurs et des répertoires existants au niveau des CREER, qui pourront couvrir les principaux besoins en formation technique des MER. En les agréant le plus tôt possible, le Projet gagnera du temps dans la mise en œuvre.

73. Pour certaines MER plus matures et présentant un plan d'affaires de taille plus significative, un lien avec les IMF, et/ou les partenariats avec des sociétés privés et associatives (approche FIDA des 4Ps) sera encouragé.

74. **Développement de l'offre de services par les CREER.** Les CREER continueront de bénéficier de l'appui méthodologique et technique de la MEBF qui elle aussi, bénéficiera sous forme de contrat de performance, de l'appui du Projet.

75. On reprendra le processus de certification des CREER qui a donné satisfaction. Ces centres seront également appuyés par le Projet en termes de coaching, de fourniture d'équipements de démarrage (ordinateurs, éclairage solaire, petit équipement de bureau pour les nouveaux), fonds de fonctionnement dégressif et formation pour tous. La reprise des CREER existants devrait permettre un moindre besoin d'investissement au démarrage et une opérationnalisation rapide.

76. La rémunération des gestionnaires de CREER est basée sur la vente des services payés par les bénéficiaires, les MER. Pour augmenter leur chiffre d'affaires, les CREER les

plus dynamiques ont tendance à rechercher d'autres contrats plus rémunérateurs, aux dépens des MER qui ont été mises de côté. Elle inclura donc désormais une part de commission sur les dossiers financés et les prestations délivrées. Ainsi, les gestionnaires seront incités à s'impliquer davantage dans la qualité de leur prestation et bénéficieront de revenus plus conséquents.

77. On renforcera le rôle des CREER dans l'appui à la commercialisation. Un encadrement commercial sera assuré par un agent dédié qui travaillera activement à l'identification des cibles et la prospection commerciale, comme un commercial externalisé. Mener en collaboration avec les OPA bénéficiaires, ce travail de prospection permettra de sensibiliser et former en situation les organisations sur la recherche de clients en circuits longs et courts, les techniques de vente et la négociation. Cet appui spécifique sera réservé aux OPA pour des transactions de taille significative afin d'encourager le regroupement et promouvoir une commercialisation collective. De nouveau, la rémunération du CREER sera basée sur une commission prélevée sur les ventes réalisées afin d'assurer la pérennité du dispositif et d'augmenter les revenus des centres.

78. **Le volet financement des MER.** Le Projet vise à ce que les MER aient accès à des services financiers adaptés à leurs besoins et à leurs capacités d'investissement dans des plans d'affaires productifs.

79. En raison de la faiblesse des ressources et de la trésorerie des MER, celles-ci ont souvent des difficultés à financer leurs investissements (extension, renouvellement, modernisation) et leur fonds de roulement. Ce volet reste le plus délicat en raison (i) des faibles avancées de l'approche qui avait été préconisée par le PASPRU et (ii) de la faible propension des banques et des IMF à accorder des prêts au MER. C'est pourquoi les expériences cumulées du PAMER et du PASPRU seront capitalisées et l'approche reformulée dans ce volet.

80. Le projet financera les plans d'affaires des MER via un mécanisme de financements à coûts partagés. Tel que montré dans le tableau ci-dessous, environ 75% seront des MER collectifs et 25% seront des initiatives individuelles.

81. Une contrepartie correspondant à 20% de la valeur de l'investissement demandé de sera demandée aux publics jeunes et femmes (individuels ou en groupements). La subvention sera de 25% pour les autres publics.

82. Le financement maximum du projet sera de EUR 15 000 pour les projets collectifs (dont les 20% ou 25% de contrepartie) et de EUR 3 000 pour les projets individuels (dont les 20% ou 25% de contrepartie). Des projets plus petits pourront également être financés. Le tableau ci-dessous illustre le mécanisme de financement en supposant que le projet atteint la taille maximum.

**Tableau 13 : Exemples de financement de MER, EUR**

Type de MER	Contrepartie	Taille du projet	Contrepartie	Financement projet
<b>Initiatives individuelles</b>				
Jeunes et/ou femmes	20%	15000	3000	12000
Autres	25%	15000	3750	11250
<b>Initiatives collectives</b>				
Jeunes et/ou femmes	20%	3000	600	2400
Autres	25%	3000	750	2250

83. Les CREERs et les MER continueront à bénéficier de l'appui méthodologique et technique de la Maison de l'entrepreneur du Burkina Faso (MEBF) et de la Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat rural (DGPER) qui elles aussi, bénéficieront sous forme de convention, de l'accompagnement du Projet.

84. La Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF) sera un partenaire privilégié du Projet et le maître d'œuvre principal. Un contrat cadre sera signé avec la MEBF dès le

démarrage du Projet pour l'identification, la formation, l'installation, la certification, la mise en place et le renforcement des capacités des CREER. Le contrat de performance avec la MEBF fera l'objet d'évaluations annuelles.

#### **H. Appui à la mise en place d'un centre de promotion rural (CPR)**

85. L'absence d'un centre de promotion rural des jeunes (CPR) dans toute la région des cascades constitue une contrainte de développement de l'agriculture dans la zone. En effet, cette jeunesse constitue, à moyen et long terme, un important atout pour le développement du secteur, à condition qu'il lui soit assuré une formation de qualité et son intégration effective dans le système national de production. Le passage à une agriculture de marché dans la plaine et au niveau de la région nécessite la présence de jeunes qualifiés et compétents capable d'impulser le développement agricole. A cette fin et en appui à la stratégie du Ministère de l'agriculture de créer un CPR dans chaque région, le projet appuiera la création d'un CPR à Douina avec la réalisation des infrastructures administratives et pédagogiques et l'acquisition des équipements pour les besoins de formation de dizaines de jeunes chaque année.

86. Les CPR, de dimension régionale, sont des cadres d'acquisition de connaissances agro-techniques et professionnelles dont les missions sont les suivantes :

- former en deux (02) ans, des jeunes ruraux déscolarisés et/ou non-scolarisés de la tranche d'âge de 16 à 35 ans dans le domaine de l'agriculture, de la pisciculture, de l'élevage, de l'environnement, de l'artisanat et de la transformation en vue de les rendre plus opérationnels dans leur milieu ;
- former les jeunes à l'entrepreneuriat agricole ;
- préparer les jeunes producteurs par des appui-conseils en vue de leur installation à l'issue de leur formation ;
- organiser des sessions de formation à la carte au profit des producteurs leaders et des producteurs en général à travers les organisations professionnelles agricoles ;
- appliquer les méthodes et systèmes de vulgarisation et les résultats de la recherche en collaboration avec les structures déconcentrées du ministère.

87. L'approche pédagogique est l'Approche par les compétences (APC) qui préconise 80% de pratique. Ainsi, après deux (02) ans de formation, le titre de certificat de qualification professionnelle (CQP) fermier agricole est délivré aux différents lauréats. Le CQP est un titre national. Le programme de formation au CQP fermier agricole a été révisé en 2017 et comporte : des compétences particulières, des compétences générales, des compétences de commande institutionnelle et des formations générales.

88. Le CPR sera sous la responsabilité de la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR) qui procédera à la sélection des jeunes, à l'affectation des formateurs et à la conduite des formations. Le budget de fonctionnement a été intégré dans le coût global et sera supporté par la contrepartie de l'état.

89. Le centre aura une capacité de 100 jeunes. Le projet supporta la réalisation des infrastructures qui comportent des locaux pédagogiques, des blocs de dortoirs pour apprenants, un bloc administratif, une bergerie, un poulailler, fosse fumière, etc. Le centre sera également doté d'équipements et de matériel agricole (tracteur, broyeur, charrue, motoculteurs, égreneuses, moissonneuse, moulin, matériel de bureaux, etc.).

90. Le tableau suivant décrit la nature le phasage des activités.

**Tableau 14: Phasage des activités de mise en place d'un CPR**

Detailed Costs	Unit	Quantities						Total	Unit Cost (Local)
		2020	2021	2022	2023	2024	2025		
<b>M. Creation d'un CPR</b>									
Travaux	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	780,000,000
Etudes et contrôle des travaux	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	78,000,000
Equipements	Forfait	-	1	-	-	-	-	1	100,000,000
Fonctionnement	Forfait	-	-	1	1	1	1	4	25,000,000

### I. Activités recherche-développement

91. Un programme de recherche/développement sera mis en place pour la diffusion des innovations technologiques adaptées et une meilleure prise en compte des résultats de la recherche, en particulier les techniques résilientes au changement climatique. A cet effet, une convention sera signée avec l'INERA pour la mise en œuvre de cette activité.

92. Les thèmes abordés seront directement liés aux problèmes pratiques qui seront exprimés par les exploitants lors de diagnostics préalables, et en rapport avec la valorisation des aménagements. Les sujets suivants devraient ainsi être abordés : mise au point de techniques culturales performantes et adaptées à la plaine, gestion intégrée des adventices, expérimentation d'apports organiques et minéraux, essais variétaux sur les cultures de diversification, définition de paquets technologiques appropriés, etc. Les essais de la recherche seront menés in situ, sur des parcelles de démonstration, et au niveau de sites intégrés au programme d'aménagement. Le projet contribuera également à promouvoir un réseau d'approvisionnement en semences certifiées, par le biais d'opérateurs privés (circulation de l'information) et par la dynamisation de groupements semenciers au niveau local. Le tableau suivant décrit la nature le phasage des activités.

**Tableau 15: Phasage des activités de recherche développement**

Detailed Costs	Unit	Quantities						Total	Unit Cost (Local)
		2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Activité de recherche développement									
Activité de recherche développement	Forfait	0	1	-1	1-	-	-	3	23,000,000



## J. Infrastructures de transformation

93. un début de transformation est déjà opéré au niveau de la plaine avec les femmes étuveuses qui dispose d'un centre d'étuvage à Douana, opérationnel depuis 2015. Ces femmes sont organisées en coopérative composée de 200 membres environ. Elles pratiquent l'étuvage du riz. La coopérative a des contrats fermes avec le ministère de l'éducation et la SONAGESS. Ce centre est appelé à jouer un rôle de premier plan dans la transformation du riz au niveau de la plaine. Cependant il nécessite une normalisation au niveau des infrastructures et des systèmes d'assainissement de même qu'un renforcement des équipements existants. Le projet appuiera la coopérative dans cette normalisation avec la réalisation des infrastructures additionnelles et la fourniture d'équipements. Ceci permettra d'atteindre une transformation annuelle de 1000 tonnes de paddy.

94. La production additionnelle importante attendue au niveau de la plaine après l'aménagement ouvre l'opportunité à une plus grande transformation des produits agricoles. Dans ce cadre, le projet appuiera des initiatives privées pour la transformation des produits issus de la plaine. L'objectif est de pouvoir atteindre un taux de transformation d'au moins 30% au niveau de plaine. Cette activité sera menée sous forme d'un PPP à coûts partagés. Le projet contribuera à hauteur de 50% des équipements et le promoteur transformateur supportera l'autre moitié ainsi que les charges de fonctionnement.

95. Le projet appuiera l'organisation des journées promotionnelles pour les acteurs de la chaîne de valeur afin de réfléchir à l'accessibilité des investissements, à l'introduction de technologies innovantes dans la transformation et la commercialisation.

96. Le tableau suivant décrit la nature le phasage des activités.

**Tableau 16: Phasage des activités de transformation**

Detailed Costs		Unit	Quantities					Unit Cost (Local)	
			2020	2021	2022	2023	2024		2025
Equipement du centre	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	30,000,000
Normalisation du centre d'étuvage	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	20,000,000
Appuis PPP pour la transformation des produits agricoles	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	100,000,000
Forfait pour journées promotionnelles	Forfait	1	-	-	-	-	-	1	30,000,000

### **Chapitre III : Modalités de mise en œuvre**

85. Les activités identifiées seront mises en œuvre par l'unité de gestion du projet du PAVPL suivant les procédures de la BAD et les modalités qui seront arrêtés dans la Lettre de Nomination entre le FIDA et la BAD.

86. Cette option a été retenue car la BAD financera une Unité de Gestion Projet installée à Douna pour mettre en œuvre le PAVPL. Cette option permet d'éviter des efforts redondants de coordination durant la vie du projet et le doublement des effectifs des équipes de gestion opérationnelle et administrative. Cet appui est considéré comme une mise à échelle de l'approche filière du PAPFA/PAPFA-extension.

## Chapitre IV. Suivi-évaluation

### A. Dispositif de suivi-évaluation du PAPFA-extension

87. Concernant les cas particuliers du financement par le PAPFA Extension d'activités dans le micro-pôle de développement de la plaine de la Léraba, des mesures et outils spécifiques doivent être mis en place pour pouvoir assurer un suivi évaluation différencié de ces interventions. En effet, la mise en œuvre des activités dans cette zone sera assurée par une entités autonomes de l'UCP du PAPFA et celle-ci ne pourra pas être tenue comptable des résultats obtenus même si ceux-ci apparaissent dans le CL global du Projet. Aussi, il est nécessaire que les indicateurs qui prennent en compte pour partie des réalisations dans cette zone soient systématiquement désagrégés pour permettre un suivi spécifique de la plaine de la Léraba et enfin du reste du PAPFA extension. Il en va de même pour le CMR et le suivi des bénéficiaires. La Plateforme du SSE doit prendre en compte ces aspects.

88. Le SSE doit être opérationnalisé au niveau local par les partenaires de mise en œuvre notamment les CREER et les conseillers agricoles qui assurent la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités, ainsi que la collecte des données. Le renseignement de la Plateforme doit être autant que possible déconcentré et externalisé (aux niveaux antennes, des partenaires, des CREER, etc.) pour permettre la collecte et la transmission de données en temps réel, afin d'éviter les longs délais de transmission des informations. Des représentants des bénéficiaires (conseillers agricoles et animateurs endogènes, OPF, etc.) participent au SSE à travers la collecte des données. Ils constituent donc un pilier dans le suivi des réalisations du Projet et ils sont également associés au processus d'évaluation annuelle participative qui permet de prendre en compte les perceptions des bénéficiaires sur le Projet.

89. **Mécanisme de suivi-évaluation.** Lors de la mise en place et de l'opérationnalisation du SSE, l'UCP organisera des sessions de formation relatives au SSE pour l'ensemble du personnel du Projet, les partenaires stratégiques et opérationnels ; afin d'assurer l'appropriation des approches et des outils de SE. Les partenaires de mise en œuvre à l'exemple des CREER seront formés et équipés pour la collecte et la transmission des données à temps réel. Les formations en SE du PAPFA doivent prendre en compte les personnels des structures opérant dans la plaine de Léraba.

### B. Responsabilité du PAVPL dans le domaine du suivi-évaluation

90. Des conventions doivent être passées entre l'UCP du PAPFA et les structures en charge de la mise en œuvre des activités dans la plaine de Léraba (projet PAVPL) afin de déterminer la nature et la fréquence des données qui doivent être collectées, les modalités de collecte et de rapportage au PAPFA et les éventuelles missions de suivi et de contrôle que devra réaliser le RSE et son équipe dans ces zones. '

91. Un cadre de résultats provisoire se trouve dans le fichier Excel.

**Tableau 14 : Liste des indicateurs à renseigner**

<p><b>Composante A.</b> Amélioration de la productivité et de la production agricole</p>	<p><i>S-C A1 : Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricole.</i></p>	Nombre de cycle de SPAM riz appuyés
		Nombre de cycle de SPAM maraichage appuyés
		Nombre de cycle de SPAM maïs appuyés
		Nombre de producteurs formés aux techniques de production
		Quantité de riz de bas fond produite
		Quantité d'oignon produite
		Quantité de maïs produite
		Quantité d'autres cultures maraichères produites
		Etablissement de liste des bénéficiaires des aménagements
		Elaboration du cahier des charges d'exploitation de la plaine
		Nombre de producteurs formés sur les pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique
		Nombre de personnes recevant un appui pour améliorer leur nutrition
		Nombre de personnes formées dans le domaine de la nutrition y inclus la valorisation des produits agricoles ou de ceuilletes
		Nombre de personnes formées en Alphabétisation fonctionnelle
		Nombre de membres d'OP formés en gestion des exploitations agricoles
		Nombre de membres d'OP formés en vie associative et gestion des organisations incluant une sensibilisation sur le genre
	<p><i>S-C A2 : Infrastructures agricoles</i></p>	Nombre de personnes formés dans les techniques de maintenance et d'entretien des ouvrages
		Construction du comptoir d'achat
		Nombre de magasins construit (à éclater par volume de stockage)
		Nombre d'aire de séchage réalisé

<b>Composante B. Appui à la valorisation et la commercialisation des produits agricoles</b>	<b>S-C B1 :</b> <i>Renforcement des organisations de filiale.</i>	Nombre de contrats d'achats entre les OP appuyés par le projet et des entreprises ou des organismes publics
		Rééquipement et amélioration des conditions d'exploitation du centre d'étuvage
		Construction d'un siège pour l'union des coopératives
		Construction et équipement d'une CUMA
		Nombre de personnes formés en entrepreneuriat rural, marketing, agriculture contractuelle
	<b>S-C B2.</b> <i>Professionnalisation des microentreprises rurales (MER)</i>	Diagnostic des MER réalisé
		Nombre de plans d'affaire des MER élaborés
		Nombre de plans d'affaire des MER financés
		Nombre de membres des MER formés en gestion
		Nombre de MER recevant un appui des CRÉER
<b>Bénéficiaires</b>		Nombre de bénéficiaires directs (recevant des services promus par le projet)

## **Chapitre V. Coûts et financement**

92. La BAD financera en parallèle l'aménagement de la Plaine de la Léraba pour un montant total d'environ 35 millions d'USD, correspondant à 31 millions d'EUR et 20 milliards de FCFA. Après la construction des aménagements et la mise en place des mesures de sécurisation foncière et de sécurisation environnementale, le FIDA financera 6,1 millions d'EUR (4,0 milliards de FCFA) pour la mise en valeur des périmètres aménagés, le développement des filières, ainsi que l'appui à l'émergence des MER. Avec les contreparties associées à ces financements, le financement total pour la Léraba s'élève à 7,9 millions d'EUR (5,2 milliards de FCFA).

93. Les tableaux détaillés se trouvent dans un fichier en annexe.